Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

ACTES

du Séminaire scientifique sur les tendances migratoires actuelles et l'insertion des migrants dans les pays de la francophonie

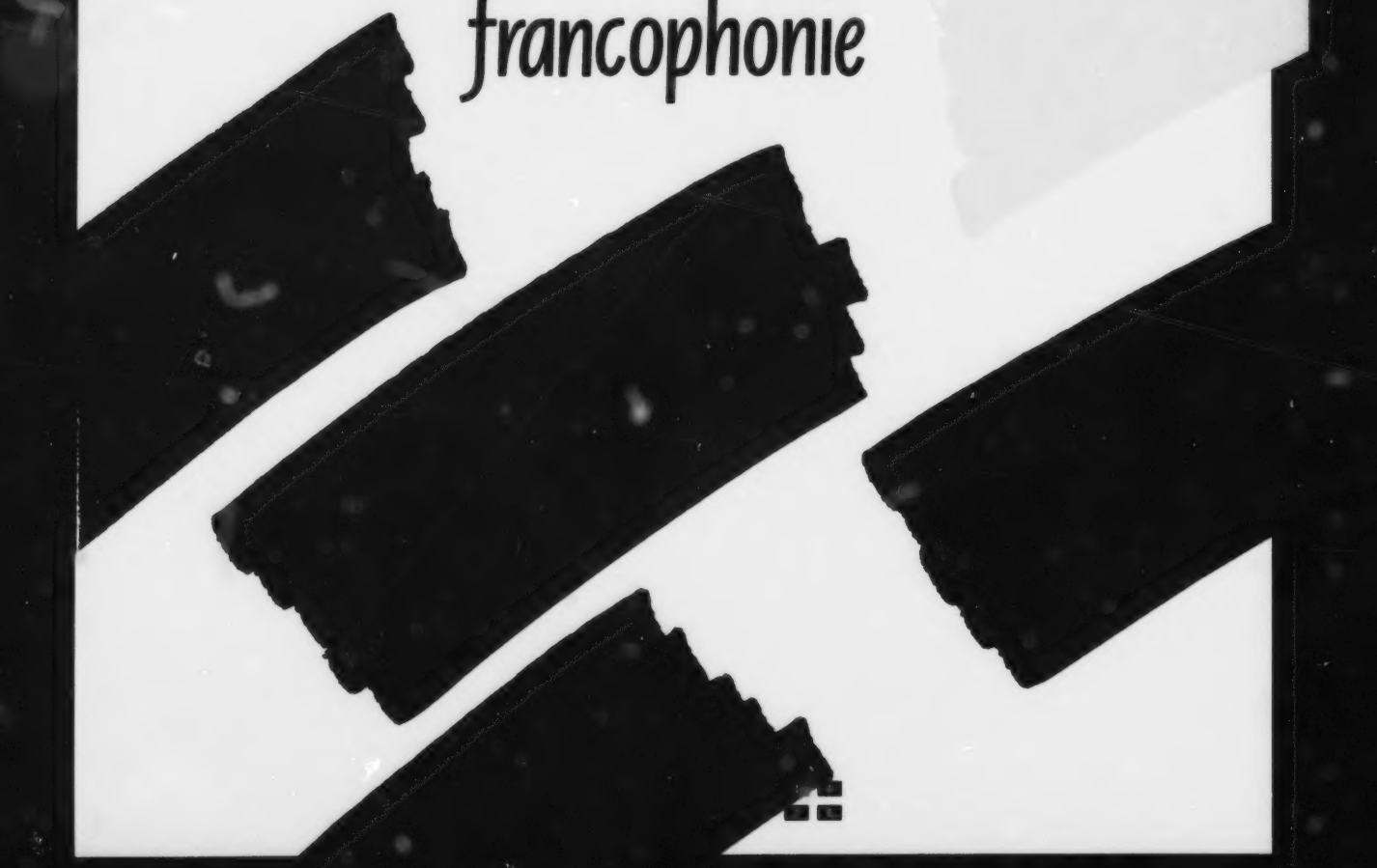

90-02633/

ERRATA

Actes du Séminaire scientifique sur les tendances migratoires actuelles et l'insertion des migrants dans les pays de la francophonie

---

Remarque générale: Cette publication à caractère scientifique collige les textes d'un grand nombre de conférenciers, venus de quatorze pays, participer au Séminaire. Notre souci a été de respecter, autant que faire se peut, les textes originaux des auteurs. Les données statistiques constituant une part importante de ce document, une vérification finale nous a permis de relever certaines erreurs dont vous trouverez la liste ci-après. Nous remercions d'avance le lecteur de sa compréhension.

Page 19:
Dans le tableau 6, à la section «France» sous «1970», la donnée «625 940» doit être remplacée par 652 940; à la section «Suisse», sous «Moyenne des immigrations», la période «1981-1984» doit être remplacée par 1983-1985.

Page 20:
Dans le tableau 6, à la section «Belgique» et «Luxembourg», sous «Moyenne des immigrations», la période «1981-1984» doit être remplacée par 1980-1983.

Page 23:
À l'annexe 1, sous «Belgique», à la 15e ligne, la donnée «297 700» doit être remplacée par 279 700.

Page 28:
À l'annexe 2, sous «Belgique», à la 13e ligne, la donnée «650» doit être remplacée par 675.

Page 33:
À l'annexe 4, à la dernière colonne, la mention «Pays Bas» doit être remplacée par Pays.

Page 45:
Dans le tableau 10, l'année «1972» doit être remplacée par 1982.

Page 60:
Le tableau 1.6 doit se lire 1.5.

Page 109:
Dans le tableau 3, l'année «1978» doit être remplacée par 1970.

Page 124:
Dans le tableau 2, sous «Martinique», à la 9e ligne, le pourcentage «2,7» doit être remplacé par 2,9.

Page 133:
Dans le tableau 2, sous «Rural-Urbain», le pourcentage «5,4» doit être remplacé par 5,2; sous «Rural-Rural», le pourcentage «17,2» doit être remplacé par 17,8.

Page 202:
Dans le tableau 2, sous «Employés», le pourcentage «49,9» doit être remplacé par 4,9.

Page 223:
Dans le titre du tableau 1, le «en» avant le mot pourcentage doit être remplacé par et.

Page 263:
Dans le tableau 9, dernière colonne, 9e ligne, le pourcentage «10» doit être remplacé par 50.

Page 300:
La dernière phrase de la 2e colonne doit se lire comme suit: C'est justement ce que les **boat people** ont attaqué de front en Floride,

l'illégalité qui les a rendus tellement vulnérables partout ailleurs dans la Caraïbe et en a fait les **braceros** les plus recherchés de cette région.

Page 339:
La première phrase de la première colonne doit se lire comme suit: En 1985-1986 en effet, le profil occupationnel en % des personnes détenant un emploi à temps plein ou partiel (les données du tableau 1 tirées de Dorais et Pilon-Lé, 1986 et 1987) présentait la configuration suivante:

Page 351:
Dans le tableau 2, sous «Taux de chômage – F», à la 7e ligne, la donnée «7,89» doit être remplacée par 7,87.

Page 355:
Dans le tableau 3, sous «Main-d'oeuvre totale – N», à la 13e ligne, la donnée «33 895» doit être remplacée par 23 895; le sous-total «193 395» doit être remplacé par 293 395; sous «Main-d'oeuvre totale – %», à la 3e ligne, la donnée «1,28» doit être remplacée par 1,85.

Page 405:
Il faut ajouter les noms suivants à la liste des participants: Monsieur Panneton, Claude, agent de recherche, Département d'études urbaines, Université du Québec à Montréal, C.P. 8888, Succursale A, Montréal, Québec, H3C 3P8

Monsieur Simons, Alan B., du Centre for Research on Latin America and the Carribean, 240, Founders College, York University, North York, Ontario, M3J 1P3.

ACTES

du Séminaire scientifique
sur les tendances migratoires actuelles
et l'insertion des migrants
dans les pays de la
francophonie

BIBLIOTHÈQUE ADMINISTRATIVE
Ministère des Communications du Québec
Éléments de catalogage avant publication

Séminaire scientifique sur les tendances migratoires actuelles et l'insertion des migrants dans les pays de la francophonie (1986 : Montréal, Québec)

Actes du Séminaire scientifique sur les tendances migratoires actuelles et l'insertion des migrants dans les pays de la francophonie / [... réalisé par les conférenciers et conférencières qui ont participé au Séminaire... et par le Ministère des communautés culturelles et de l'immigration; réalisation : Michel R. Benoit, Aleyda Lamotte].—— Québec, Québec : Les Publications du Québec, 1989.

ix, 412 p.
ISBN : 2-551-08404-0

1. Émigration et immigration 2. Francophonie — Émigration et immigration 3. Intégration sociale I. Benoit, Michel R. II. Lamotte, Aleyda III. Québec (Province). Ministère des communautés culturelles et de l'immigration

C55 A1 A18 / T45 - 1986

Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

ACTES

du Séminaire scientifique sur les tendances migratoires actuelles et l'insertion des migrants dans les pays de la francophonie

Bilan et perspectives

Séminaire organisé par
le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration
en marge du sommet de Québec et tenu à Montréal
du 25 au 28 août 1987

Québec

Le contenu de cette publication a été réalisé par les conférenciers et conférencières qui ont participé au Séminaire scientifique sur les tendances migratoires actuelles et l'insertion des migrants dans les pays de la francophonie et par le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration.

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec), G1N 4K7

Réalisation : Michel R. Benoit
Direction des communications
Aleyda Lamotte
Direction de la planification et de l'évaluation
Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration

Vérification scientifique : Serge Larose, anthropologue

Conception graphique de la couverture : Brigitte Carrier

Conception graphique des pages intérieures : Charles Lessard

Dépôt légal — 2e trimestre 1989
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-551-08404-0
© Gouvernement du Québec.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS

ALLOCUTION
Madame Louise Robic,
ministre des Communautés culturelles et
de l'Immigration du Québec,
le 28 août 1987

PREMIÈRE PARTIE
Tendances migratoires récentes dans les pays de la francophonie

I **EUROPE FRANCOPHONE**

- Tendances migratoires actuelles en Belgique et en Europe «francophone» 11
  CHRISTINE WATTELAR
- Tendances migratoires actuelles et impact des politiques 35
  GEORGES TAPINOS
- Tendances migratoires en Europe francophone: aspects économiques 47
  RAPHAËL-EMMANUEL VERHAEREN

II **AFRIQUE SUBSAHARIENNE**

- Tendances migratoires récentes en Afrique noire francophone 73
  RAPHAËL MFOULOU

III **AFRIQUE DU NORD ET MOYEN-ORIENT**

- Les incidences indirectes de l'émigration au Maghreb: la situation des femmes et des enfants laissés au pays 91
  MÉLIKA HORCHANI-ZAMITI

· Migration de la main-d'oeuvre égyptienne vers les pays arabes producteurs de pétrole 99
AMIRA EL GAMMAL

IV **CARAÏBES**

· Tendances migratoires actuelles dans la Caraïbe: bilan et perspectives 117
JEAN-PIERRE GUENGANT et ALAN B SIMMONS

· Quelques caractéristiques de la migration interne et problématique de l'exode rural en Haïti 131
RENAND DORELIEN

· Femmes et migrations en Haïti: un thème à explorer 147
CAMILLE TARDIEU

V **CANADA — QUÉBEC**

· L'immigration et le caractère ethnolinguistique du Canada et du Québec 159
REJEAN LACHAPELLE

· Immigration, politique et société: le cas du Québec 179
DANIEL LATOUCHE

DEUXIÈME PARTIE

Insertion des migrants dans les pays de la francophonie

VI **EUROPE FRANCOPHONE**

· Insertion sociale et professionnelle des jeunes Maghrébins issus de l'immigration 199
GEORGES ABOU SADA

· Femmes immigrées en France et en Europe francophone: bilan et perspectives 211
MIRJANA MOROKVASIC-MULLER

VII **AFRIQUE SUBSAHARIENNE**

· L'insertion des migrants: une préoccupation en Afrique subsaharienne sahélienne 219
NASSOUR G OUAIDOU

· Insertion socio-économique et culturelle des migrants dans les pays africains au sud du Sahara 229
SIDIKI COULIBALY
et LINDA DEMERS

· L'insertion des femmes migrantes dans les villes africaines: le cas du Sénégal 239
FAMA HANE BA

VIII AFRIQUE DU NORD ET MOYEN-ORIENT

· L'émigration des Libanais dans certains pays francophones 253
BOUTROS LABAKI

· L'apprentissage du français par les immigrants québécois d'origine arabe et la communication interculturelle 267
RAJA HAMMOUD

IX CARAÏBES

· L'insertion des immigrants haïtiens en Guyane française 279
RÉGINE CALMONT

· Négriers d'eux-mêmes 293
JEAN-CLAUDE ICART

· Le retour des migrants aux Antilles françaises et en Guyane 303
PIERRE-LEVAL SAINTE-ROSE

X CANADA — QUÉBEC

· L'intégration linguistique des immigrants allophones de la région métropolitaine de Montréal 319
CALVIN VELTMAN
et CLAUDE PANNETON

· L'insertion des réfugiés d'Asie du Sud-Est au Canada 335
LOUIS-JACQUES DORAIS

· Multiples visages: les femmes immigrées au Québec 347
MICHELINE LABELLE
et MARIANNE KEMPENEERS

TROISIÈME PARTIE

Bilans et perspectives

XI BILANS RÉGIONAUX (Rapports des présidents et secrétaires)

- Europe francophone — 365
  DANIELLE JUTEAU-LEE et GILLES DESCHAMPS
- Afrique subsaharienne — 369
  MUMPASI LUTUTALA et FRANCINE BERNÈCHE
- Afrique du Nord et Moyen-Orient — 375
  NORMA SALEM et DENISE HELLY
- Caraïbes — 381
  SERGE LAROSE et RAYMOND BARIL
- Canada — Québec — 385
  MICHELINE LABELLE et RENÉE LESCOP

XII BILAN DE LA FRANCOPHONIE

- Rapport de la plénière — 389
  VICTOR PICHÉ et VICTOR LAPALME
- Migration et francophonie : vers une mondialisation des échanges — 395
  VICTOR PICHÉ

ANNEXES

1. Comité organisateur du Séminaire — 403
2. Titres et adresses des participants — 405

AVANT-PROPOS

Au coeur des préoccupations mondiales actuelles, la problématique de la migration concerne l'ensemble de l'univers francophone. En effet, qu'ils soient caractérisés par des mouvements internes, par l'exode de leur population et/ou par l'arrivée massive d'immigrants, les différents pays de la francophonie sont confrontés à des réalités migratoires comportant des enjeux fondamentaux pour l'avenir de leurs sociétés.

À l'occasion du sommet de Québec, le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec a voulu mettre en relief l'importance de cette problématique à l'échelle de ce vaste espace francophone, en organisant un séminaire scientifique sur les tendances migratoires récentes et l'insertion des migrants.

Ce Séminaire, tenu à l'Université du Québec à Montréal, du 25 au 28 août 1987, visait essentiellement à encourager les participants à approfondir et à mettre en commun leurs connaissances sur les questions migratoires en étendant leur champ de réflexion à l'ensemble des aires géographiques et culturelles qui composent l'univers francophone. On souhaitait également que le Séminaire constitue un forum multidisciplinaire où les chercheurs pourraient jeter les bases d'une coopération scientifique en matière de migration.

L'événement a rassemblé une centaine de participants, dont 23 conférenciers représentant 14 pays des cinq aires géographiques et culturelles de la francophonie: Europe francophone, Afrique subsaharienne, Afrique du Nord et Moyen-Orient, Caraïbes et Canada — Québec.

L'ensemble des communications et des rapports régionaux soumis au cours du Séminaire sont réunis dans la présente publication. Les idées exprimées sont celles des auteurs et ne représentent pas forcément celles des pays participants ou des organisateurs du Sommet.

Les diverses interventions ont été regroupées en trois parties et suivent de façon systématique le déroulement du Séminaire.

La première partie est consacrée aux communications portant sur les tendances migratoires actuelles dans les cinq aires culturelles et géographiques étudiées. Ce tour d'horizon a mis en évidence les profondes mutations survenues depuis une quinzaine d'années dans les mouvements migratoires ainsi que les causes et conséquences de ces mutations sur le développement économique et les politiques des pays concernés.

L'ensemble des communications ayant trait à l'insertion des migrants se retrouvent en deuxième partie. On y examine d'une part la situation de certaines catégories d'immigrants

(femmes, réfugiés, deuxième génération), et d'autre part, les problèmes rencontrés par les pays d'accueil en termes de relations interethniques.

La dernière partie présente un bilan de la situation de chaque zone considérée et relève les principaux éléments qui caractérisent l'immigration internationale dans le contexte économique mondial. On y retrouve également le résumé des conclusions dégagées lors des débats portant sur le projet de mise en place d'une éventuelle coopération scientifique sur les questions migratoires.

La qualité remarquable des communications, ainsi que le climat d'ouverture dans lequel les débats se sont déroulés a permis de dresser un portrait fort éloquent de la situation qui prédomine dans chacune des zones culturelles et géographiques de la francophonie. L'éventail des situations qui en résulte reflète toute la complexité du phénomène migratoire contemporain dont les aspects économiques, démographiques, culturels et politiques dépassent largement la scène francophone.

S'il est vrai que le Séminaire ne cherchait pas à trouver des solutions communes à l'ensemble des pays concernés par le phénomène migratoire dans l'univers francophone, il a cependant conduit à poser un regard plus global sur cette question multidimensionnelle qui préoccupe autant le Nord que le Sud. Divers intervenants ont fait ressortir qu'en dépit d'intérêts naturellement divergents, l'interdépendance croissante entre tous les pays et régions du monde plaide en faveur d'un effort commun et concerté. Cette constatation fondamentale implique la mise en oeuvre de recherches multidisciplinaires en vue de soutenir l'émergence de politiques de migration harmonisant davantage le développement économique et social au sein du monde francophone.

L'avenir de la coopération scientifique de même que les moyens de l'établir reste toutefois à préciser. Il n'en demeure pas moins que le processus de réflexion est enclenché et qu'il devrait se poursuivre.

*
* *

Le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec remercie les membres du comité organisateur du Séminaire, Mmes Laurette Champigny-Robillard, Renée Desmarais, Monique Daigle, Aleyda Lamotte et Françoise Gélinas du Ministère.

Nous tenons à signaler et à remercier de sa contribution, la Direction générale des publications gouvernementales du ministère des Communications qui a bien voulu prendre en charge l'édition de ces Actes.

Nos derniers remerciements s'adressent très chaleureusement aux conférenciers et conférencières qui ont participé au Séminaire. La publication de ces Actes se veut un hommage à leur patient travail de recherche et de compréhension des phénomènes migratoires dans les pays francophones.

ALLOCUTION

Madame Louise Robic
Ministre des Communautés culturelles
*et de l'Immigration du Québec**

* *Allocution prononcée le 28 août 1987.*

Mesdames, Messieurs,

J'aimerais vous réitérer, tout le plaisir que j'ai à vous voir réunis à ce Séminaire. Je me félicite de la qualité des débats et du climat d'écoute et de compréhension qui y règne. Je souhaite que cette réflexion commune nous permette de progresser ensemble vers cette charnière délicate où des politiques adéquates ont à rencontrer des problèmes de société. Car nous tirons tous avantage de cette mise en commun de l'observation attentive des phénomènes migratoires. Comme francophones, d'abord, en tant que cohéritiers de culture, de moeurs, d'histoire, de ce vaste patrimoine que nous partageons. Comme chercheurs ou responsables gouvernementaux, ensuite: vous, qui êtes de ce côté des réalités où il importe moins de répondre que de comprendre, et nous de l'autre, qui devons trouver au plus vite des réponses efficaces aux questions qui se posent.

Nous voici donc, à propos de francophonie et de migrations, en train de parler à la fois de l'Afrique du Nord et des Caraïbes, de l'Afrique subsaharienne et de l'Asie du Sud-Est, de l'Europe, du Moyen-Orient et du Québec. C'est dire, par cette simple énumération, combien les questions qui nous occupent, concernent un vaste territoire rendu plus vaste encore par tous les mouvements migratoires qui le traversent.

Mais vous le savez, être conscient de l'importance de ces migrations et devoir leur faire face, ce n'est pas toujours, selon les uns et les autres, être concerné de la même façon. Il y a des pays — d'ailleurs représentés ici — pour lesquels la question cruciale n'est pas d'accueillir, dans les meilleures conditions, des communautés culturelles venues d'ailleurs, mais de parvenir à enrayer le départ de leurs populations devenues excédentaires.

Dans les deux cas, pourtant, qu'il s'agisse d'immigration ou d'émigration, c'est l'identité collective d'une société qui risque d'être mise en question.

Quant à ceux qui changent d'espace de vie, les migrants, est-ce qu'ils ne changent pas du même coup de vie, de culture, de climat, de mode de relation avec les autres, avec toutes les incertitudes que cela comporte? C'est bien tout ceci, toutes ces difficultés, qu'il nous faut avoir à l'esprit quand nous parlons de migrations. Mais il nous faut savoir aussi que c'est en se sortant d'elles-mêmes, en prenant le risque de l'autre, de l'autre part, que les sociétés se sont toujours renouvelées. Une richesse a découlé chaque fois de tous ces échanges de cultures, de connaissances, de perspectives, de ces confrontations de savoir-vivre, de savoir-dire et de savoir-faire.

Dans le vaste ensemble des nations concernées par le phénomène migratoire, le Québec n'est certes qu'une composante parmi tant d'autres. Mais par sa situation géographique comme par son histoire, il a toujours eu à affronter les enjeux démographiques, économiques et sociologiques engendrés par l'existence d'importantes migrations.

Car il faut le souligner, le Québec n'est pas seulement une terre d'accueil uniquement concernée par l'insertion et l'adaptation des nouveaux immigrants. Il est aussi un point de départ, une source d'émigration, et il est donc sensible aux problèmes posés par la succession des déficits migratoires. À plusieurs reprises dans l'histoire, des Québécois sont partis pour s'installer dans d'autres provinces canadiennes ou aux États-Unis. Les ressources disponibles ont parfois fait défaut ici aussi, et les opportunités ont pu sembler plus nombreuses ailleurs.

Vous comprendrez donc bien que le Québec n'a jamais cessé de lutter contre cette menace de minoration de sa présence sur le continent nord-américain. Il n'était pas uniquement question de maintenir un équilibre démographique au Canada, mais de préserver l'existence vivace d'une Amérique française en Amérique.

Bien entendu, le défi majeur qui se pose aujourd'hui au Québec est moins celui de l'émigration que de l'immigration. S'il nous faut continuer à être attentifs à ceux qui partent, il nous faut encore plus être attentifs à ceux qui arrivent ici depuis les horizons lointains de la planète. Que peuvent-ils, que pourront-ils partager avec nous? Que pouvons-nous, que pourrons-nous entreprendre avec eux? Nos mémoires, nos histoires ne sont pas les mêmes, mais comment saurons-nous ensemble tracer le futur?

Ces questions sont d'autant plus impérieuses à nos yeux que nos perspectives démographiques actuelles nous conduisent à mettre en oeuvre une solide politique, basée à la fois sur le développement de notre population et sur l'ouverture à l'immigration internationale. Je le rappelle, le taux de fécondité des Québécoises est devenu l'un des plus faibles au monde et certaines projections démographiques laissent entrevoir un vieillissement accéléré, bientôt suivi d'une diminution absolue de notre population pour le tournant du siècle. Cette tendance à la dénatalité est générale en Occident, mais elle est assez préoccupante dans la situation particulière qui est celle du Québec.

C'est une chose que d'être alertés et vigilants comme nous le sommes: c'en est tout à fait une autre que de sombrer dans le pessimisme. Le contexte actuel nous conduit à être imaginatifs, à trouver des solutions, à élaborer une politique d'immigration audacieuse qui, conjuguée à d'autres politiques gouvernementales, s'inscrive dans un ensemble d'actions concertées pour préserver, au sein de l'entité canadienne, la part relative du Québec.

Pour que notre voix continue d'être entendue, pour soutenir l'expansion de notre économie et faire le poids parmi les autres, il nous faut être jeunes et nombreux. En un mot, grâce à des apports du dehors et à notre propre dynamisme, il nous faut nous transformer pour continuer à être ce que nous sommes.

C'est là que l'insertion des migrants prend toute son importance. Nous nous préparons, au Québec, à accueillir de 20 à 22 000 immigrants avant la fin de l'année alors que nous en avons reçu en moyenne 18 000 par

an depuis six ans. Notre objectif est d'accueillir en l'espace de cinq ans le quart de l'immigration internationale au Canada.

Je crois d'ailleurs utile de souligner qu'aux termes de l'accord constitutionnel signé le 3 juin 1987 à Ottawa, nous avons obtenu l'assurance de pouvoir accueillir au Québec un nombre d'immigrants proportionnel à notre part de population canadienne. Avec le droit de dépasser ce chiffre de 5 %. Cette assurance me semble capitale.

Mais quand on parle d'immigration, il n'y a pas que les chiffres. Il est question d'enfants, d'hommes, de femmes, de familles, de communautés. Il ne s'agit pas d'accroître simplement le rythme de l'immigration pour atteindre des objectifs chiffrés; il ne suffit pas d'ouvrir grandes les portes et de laisser massivement entrer le monde. Il nous faut aussi savoir nous porter vers une société multiethnique et interculturelle toujours plus diversifiée et du même coup, plus vivace. Une société qui soit harmonieuse malgré sa complexité, où les différences culturelles se côtoient fructueusement, où il y ait un plaisir de vivre les uns près des autres. L'avenir de notre société, qui sera de plus en plus ouverte sur le monde, exige que nous favorisions ce dialogue entre les diverses composantes du Québec de demain.

Mais justement! Cet enjeu de la diversité ethnique et culturelle est d'autant plus difficile à réaliser que les immigrants qui se présentent depuis plusieurs années au Canada, et notamment au Québec, viennent d'horizons de plus en plus lointains et diversifiés. Vous en avez sûrement parlé au cours de ce Séminaire: c'est traditionnellement l'Europe qui fournissait la majeure partie de nos contingents d'immigrants. Mais depuis une bonne quinzaine d'années, plus de la moitié des nouveaux arrivants proviennent d'Asie du Sud-Est, du Moyen-Orient, d'Afrique ou encore d'Amérique du Sud, d'Amérique centrale et des Caraïbes.

Et c'est toute cette diversité que le Québec doit intégrer et faire pénétrer jusque dans les trames profondes de son tissu social. C'est d'ailleurs là un échange fascinant, car, au fur et à mesure que le monde vient à nous, nous-mêmes nous en apprenons davantage sur le monde et nous nous y insérons mieux. Nous serons d'autant plus dans le monde que le monde sera mieux chez nous.

C'est donc avec détermination que nous faisons face au défi de l'immigration. Les récents accords constitutionnels sur l'immigration, auxquels je faisais allusion à l'instant, accroissent d'ailleurs nos pouvoirs en ce domaine: ils nous permettent d'affirmer que, selon la constitution canadienne, le Québec pourra désormais assumer pleinement ses responsabilités en matière de sélection, d'accueil et d'intégration des immigrants. Du reste, la collaboration avec nos homologues fédéraux sera active et vivante, car le Canada est l'un des seuls pays qui disposent de politiques migratoires ne visant pas seulement à contrôler les arrivées aux frontières, mais aussi à orienter de façon positive et créatrice les mouvements futurs de populations.

Nous lions donc au Québec, et de façon tout à fait concertée avec nos partenaires fédéraux, une volonté d'ouverture à toute la diversité culturelle issue de l'immigration et une volonté incessante de défendre l'usage de la langue française. Quand tout est culturellement multiple et que cette multiplicité est considérée comme une richesse, ne faut-il pas d'autant plus préserver certains dénomi-

nateurs communs? Pour nous, ce dénominateur commun, ce moyen de communication partagé, est le français. Si nous ne défendions pas notre culture française, nous pourrions craindre qu'à travers l'immigration, notre caractère distinct, notre génie propre en soient banalisés au sein de la vaste mosaïque canadienne. S'il devait en être ainsi, le Canada perdrait d'ailleurs du même coup une grande part de sa singularité dans l'environnement nord-américain. Mais rassurons-nous: les démographes prévoient que plus de 84 % des Québécois parleront le français en l'an 2001.

Notre effort ne doit cependant pas se relâcher. D'après une étude récente réalisée par mon Ministère, à peine 34,7 % des immigrants acceptés au Québec l'an dernier parlaient le français en plus de leur langue maternelle. Il nous faut donc scolariser sans répit, alphabétiser au besoin, former au français de nouvelles cultures, de nouvelles couches de population, et porter constamment notre effort dans des directions inédites. Récemment, notre Gouvernement a donné aux revendicateurs du statut de réfugié la possibilité d'apprendre le français avant même que l'examen de leur dossier ne soit terminé. Et nous avons créé — ce qui, à notre avis, s'imposait depuis longtemps — un programme de francisation des immigrantes au foyer, sachant pertinemment combien sont décisifs, dans de telles circonstances, les rapports de la mère avec ses enfants.

Même si, avec sa population de 6,5 millions d'habitants, le Québec est une société de taille restreinte, vous voyez pourtant que les défis qui lui sont lancés en cette fin de siècle ont une signification bien plus vaste. Il me semble même qu'en ce qui concerne le phénomène de l'immigration, nos préoccupations ont une portée quasiment universelle et que les solutions que nous imaginons, bien que tout à fait spécifiques, peuvent être sources d'enseignement pour vous tous qui êtes venus réfléchir avec nous. Bien sûr, la réciproque est vraie et la découverte de vos problèmes particuliers et des réponses que vous leur apportez, vient à son tour nourrir notre réflexion.

Vous l'avez sans doute compris: quand nous parlons, au Québec, de l'intégration des immigrants, nous ne souhaitons pas seulement intégrer la différence ni assimiler la diversité. Nous voulons nous maintenir vivaces comme société distincte et donc continuer, parmi les autres, à nous définir. Que voulons-nous être sur le territoire québécois et dans la solidarité canadienne? Avec qui saurons-nous être?

Ces questions qui se posent à nous s'imposent à vrai dire dans tous les pays aujourd'hui. Chaque nation, chaque culture vont devoir à la fois préserver leur identité particulière, tout en se rapprochant de l'identité des autres. Il va falloir partout se maintenir, se respecter soi-même tout en respectant les autres, et savoir partager un destin avec eux.

Au Québec, c'est bien dans cet esprit que nous avons à coeur de préserver les langues d'origine de nos ressortissants, leurs différences culturelles, les dispositions d'esprit propres à chaque communauté, tout en veillant à ce qu'elles convergent vers l'usage de la même langue et l'épanouissement des mêmes créations collectives.

J'aimerais, en terminant, attirer votre attention sur un autre point. Demain, pour ouvrir ce Séminaire sur des perspectives plus étendues, plus larges, vous parlerez de coopération. Ce n'est pas là un mince sujet, car, si

l'importance de cette coopération se mesure aujourd'hui à la lumière des problèmes migratoires qui nous confrontent, elle devient essentielle et nous devrons oeuvrer ensemble à la bâtir. Mais le défi est de taille, le chantier vaste et à peine entamé.

Une coopération scientifique et technique sur les phénomènes migratoires, à la fois multidisciplinaire et internationale, mettant en concertation les pays de la francophonie, ne peut que renforcer la connaissance mutuelle, permettre une meilleure compréhension des phénomènes et faciliter la recherche de réponses à des interrogations et à des préoccupations qui nous interpellent tous.

En organisant cette rencontre en marge du sommet de Québec, mon Ministère a souhaité donner un premier élan à cette idée de coopération en engageant les chercheurs de la communauté scientifique de la francophonie dans des réflexions fondamentales qui, nous l'espérons, permettront d'amorcer des collaborations fructueuses sur l'étude des phénomènes migratoires.

L'attention que vous portez à cette rencontre, l'esprit de sérieux et de cordialité dont vous l'honorez, me font augurer favorablement de l'avenir.

Je vous remercie.

PREMIÈRE PARTIE

Tendances migratoires récentes dans les pays de la francophonie

I EUROPE FRANCOPHONE

Tendances migratoires actuelles en Belgique et en Europe «francophone»

CHRISTINE WATTELAR
Institut de démographie
Université catholique de Louvain
Belgique

Il est reconnu que l'étude des migrations internationales est, pour le démographe, un pari difficile à tenir, voire même impossible. Les statistiques officielles, établies par les États, répondent à des besoins administratifs propres à chacun d'eux et relèvent donc de définitions parfois fort différentes.

Un même mouvement migratoire ne sera pas nécessairement enregistré de manière identique par le *pays d'accueil* et par le *pays de provenance*. Les obligations de déclaration ne sont pas symétriques selon le sens du flux migratoire: l'obligation d'inscrire un migrant, à l'arrivée, est plus impérative que la déclaration de son départ. En outre, les organismes administratifs de chaque État ne sont pas de même nature: Office des douanes pour certains, Registre de population pour d'autres, ou encore ministère du Travail ou de l'Emploi... Enfin, la définition du migrant international, ou migrant de «longue durée», est variable d'un pays à l'autre: durée de plus de trente jours pour certains, durée d'au moins un an pour d'autres[1].

Les *rencensements* de population se prêtent davantage aux comparaisons internationales que les données annuelles de migrations. Ils sont cependant périodiques et ne couvrent pas nécessairement les mêmes années de référence pour tous les pays. Néanmoins, les résidents étrangers y sont répertoriés selon leur nationalité, concept en théorie sans équivoque. Nous avons donc, dans ce travail, donné la préférence aux recensements, qui remontent au début des années 80 pour l'ensemble de l'Europe occidentale. Nous n'ignorons pas que la collecte des données est toujours exposée à des risques d'erreur. Ces risques sont cependant limités dans ce type de source.

Alors que la nationalité des habitants est recensée et publiée dans la plupart des pays, il n'en est pas de même de la *langue parlée* ou de la *langue maternelle*. Un État comme la Belgique, par exemple, où se côtoient trois langues officielles (le français, le néerlandais et l'allemand), n'autorise la publication d'aucune statistique mentionnant la langue parlée par les individus. Le régime linguistique y est régi par le «Droit du Sol» (*région linguistique*) et non par le «Droit du Sang».

Même si des renseignements sur la langue parlée existent dans beaucoup d'autres pays, ils sont peu diffusés et peu accessibles sur le plan international. Il s'ensuit que, pour le démographe, la *francophonie* n'est pas une réalité statistique immédiate. Seuls se présentent à lui, au premier abord du moins, des pays où le français est reconnu comme *langue officielle*. En Europe occidentale, ces pays sont: la France, la Suisse, la Belgique et le Luxembourg, ainsi que les États d'Andorre et de Monaco, pour lesquels n'existent que très peu de données. C'est donc dans ce sens, certes inadéquat et imprécis, que nous avons utilisé le vocable de pays «francophones» d'Europe.

Nous avons tenté d'opposer cet ensemble d'États dits «francophones» à d'autres entités linguistiques en Europe occidentale, plus précisément au sein des 21 pays membres du *Conseil de l'Europe*, pour lesquels il existe des données assez comparables. Pour ce faire, nous avons pris la liberté, à titre purement personnel, de ne retenir que trois grands groupes de langues officielles: les langues *germaniques* (allemand, anglais, néerlandais et langues nordiques), les langues *latines* (italien, espagnol et portugais) et les langues parlées dans les *autres pays méditerranéens d'Europe* (grec, turc, etc.)[2].

Ceci n'engage aucun spécialiste ès lettres. Il s'agit seulement d'un moyen simple et immédiat d'évaluer l'importance des échanges de population entre pays européens à une époque donnée, et d'estimer le rôle joué par le français dans le choix du pays de résidence (langue officielle unique comme en France, ou partagée comme en Suisse, en Belgique ou au Luxembourg).

Les échanges de population entre pays «francophones»

Les derniers recensements démographiques remontent, en Europe, au début de la décennie: 1980 pour la Suisse, 1981 pour la Belgique et le Luxembourg, 1982 pour la France. En confrontant les données publiées par chaque pays et relatives à la nationalité des étrangers résidant alors dans leurs frontières, il est possible de reconstituer un *tableau croisé* qui reproduit le nombre de citoyens de pays «francophones» présents dans les autres États de même statut, aux environs de 1980.

Selon ces statistiques, près de 262 000 ressortissants des quatre pays cités plus haut (France, Suisse, Belgique et Luxembourg) résidaient, à cette époque, dans un pays européen «francophone» autre que le leur. La majorité de ces personnes (près de 163 000) étaient de nationalité française. Parmi elles, 47 500 avaient choisi de résider en Suisse; 103 500 en Belgique et près de 12 000 au Luxembourg. À l'opposé, la France hébergeait alors un peu plus de 76 000 ressortissants en provenance de ces mêmes pays, soit : 22 600 Suisses, 50 000 Belges et 3 500 Luxembourgeois.

Les «échanges» de citoyens, entre pays «francophones», paraissent donc se solder par une balance déficitaire au détriment de la France (163 000 émigrés français contre 76 300 immigrés «francophones»). En contrepartie, les autres pays y gagneraient au change, avec un boni global de 86 000 personnes.

Cette impression est cependant trompeuse. Si l'on examine, en effet, le «bilan» des échanges *bilatéraux*, au lieu des résultats globaux entre États, on s'aperçoit (tableau 2) que la Belgique est déficitaire vis-à-vis de la Suisse et du Luxembourg (– 3 000

TABLEAU 1

Résidents de nationalité «francophone» recensés dans les pays d'accueil autour de 1980

Pays de nationalité des résidents	Pays d'accueil				
	France	Suisse	Belgique	Luxembourg	Total
France	—	47 570	103 512	11 904	162 986
Suisse	22 640	—	3 223	463	26 326
Belgique	50 200	4 394	—	7 854	62 448
Luxembourg	3 480	740	6 013	—	10 233
TOTAL	**76 320**	**52 704**	**112 748**	**20 221**	**261 993**

Source : données de l'annexe 1

personnes) mais gagne largement par rapport à la France (+ 53 000 personnes). Le bilan migratoire entre la Suisse et le Luxembourg se solde également par un léger déficit pour ce dernier (presque 300 personnes). Le Luxembourg gagne, par contre, plus de 9 500 résidents de nationalités française et suisse «en échange» de ses propres nationaux.

Il est vrai que la proximité de ces pays, voire leurs frontières communes, joue un grand rôle dans les déplacements de populations voisines. Afin d'apprécier l'impact de ce facteur spatial, il est nécessaire de replacer ces données dans un cadre plus large, qui englobe les autres pays limitrophes et qui tienne compte de la mobilité interne de l'ensemble de l'Europe occidentale.

Les échanges de population entre les pays «francophones» et les autres pays du Conseil de l'Europe

La situation particulière de chaque pays «francophone»

Le tableau 3 montre bien que la position géographique des pays étudiés jusqu'ici, influence effectivement l'intensité des échanges de population entre États voisins mais que le facteur «langue» est non négligeable également. Dans la majorité des cas (France, Belgique et Luxembourg), les ressortissants de pays «francophones», vivant en Europe hors de leur pays au début des années 80, avaient choisi de résider dans une autre nation «francophone». Cette préférence se chiffrait à plus de 60 %

TABLEAU 2

Bilan des échanges de population entre pays «francophones» d'Europe, autour de 1980

Pays de nationalité des résidents	Pays d'accueil				
	France	Suisse	Belgique	Luxembourg	Total
France	—	+ 24 930	+ 53 312	+ 8 424	+ 86 666
Suisse	− 24 930	—	− 1 171	− 277	− 26 378
Belgique	− 53 312	+ 1 171	—	+ 1 841	− 50 300
Luxembourg	− 8 424	+ 277	− 1 841	—	− 9 988
TOTAL	**− 86 666**	**+ 26 378**	**+ 50 300**	**+ 9 988**	**0**

Source : voir annexe 1

des citoyens de ces pays résidant en Europe occidentale.

Par contre, les citoyens suisses semblaient, à la même époque, préférer les pays «germaniques» (52,4 %), sans que les pays «francophones» ne soient délaissés pour autant. Un nombre presque équivalent de Suisses résidaient alors aussi bien en France (22 600) qu'en République fédérale d'Allemagne (29 400), sur un total de plus de 97 000 Suisses recensés en Europe vers 1980.

Les pays «latins» sont également appréciés, non seulement par leurs proches voisins, les Français et les Suisses, mais également par les Belges et les Luxembourgeois. En général, l'attraction qu'exercent les pays limitrophes sur les nations «francophones», joue dans une proportion de 75 à 90 % du total des résidents «francophones» recensés dans les autres pays du Conseil de l'Europe.

À titre de comparaison, il faut encore signaler que la presque totalité des ressortissants «francophones» résidant en Europe occidentale, se concentre dans les limites de la *Communauté européenne actuelle* (12 pays) *et en Suisse*. Les autres États membres du Conseil de l'Europe n'at-

TABLEAU 3

Les ressortissants de* pays «francophones» *rencensés dans les autres pays du Conseil de l'Europe («francophones» ou non), autour de 1980

a. Chiffres absolus

Pays de nationalité des résidents «francophones»	Pays d'accueil «Francophones»[a]	«Germaniques»[b]	«Latins»[c]	«Autres pays méd.»[d]	Total Conseil de l'Europe
France	162 986	107 824	44 947	3 308	319 065
Suisse	26 326	51 170	19 460	710	97 666
Belgique	62 448	43 996	9 723	419	116 586
Luxembourg	10 233	5 019	152	9	15 413
TOTAL «francophones»	**261 993**	**208 009**	**74 282**	**4 446**	**548 730**

b. Répartition proportionnelle (en %)

Pays de nationalité des résidents «francophones»	Pays d'accueil «Francophones»[a]	«Germaniques»[b]	«Latins»[c]	«Autres pays méd.»[d]	Total Conseil de l'Europe
France	51,1	33,8	14,1	1,0	100,0
Suisse	27,0	52,4	19,9	0,7	100,0
Belgique	53,6	37,7	8,3	0,4	100,0
Luxembourg	66,4	32,5	1,0	0,1	100,0
TOTAL «francophones»	**47,8**	**37,9**	**13,5**	**0,8**	**100,0**

a. France, Suisse, Belgique, Luxembourg.
b. Pays-Bas, RFA, Autriche, Liechtenstein, Danemark, Norvège, Suède, Royaume-Uni, Irlande, Islande.
c. Italie, Espagne, Portugal.
d. Grèce, Chypre, Malte, Turquie.
Source : annexe 1.

tirent que 3 % de ces ressortissants (un peu plus de 18 000 personnes). Ces pays sont essentiellement l'Autriche et le Liechtenstein, voisins de la Suisse (7 600 Suisses y étaient comptabilisés autour de 1980), ainsi que la Suède et la Norvège, où près de 4 000 Français et 1 800 Suisses résidaient au début de la décennie.

Les «autres pays méditerranéens» d'Europe ne semblent pas attirer beaucoup de «francophones», du moins de façon permanente. Nous verrons plus loin que l'inverse n'est pas vrai (pour la Turquie par exemple, dont un nombre non négligeable de citoyens réside dans nos pays).

La position des pays «francophones» face aux autres blocs «linguistiques» d'Europe

Il ressort du tableau 4 que les échanges entre pays «germaniques» sont plus nombreux que ceux enregistrés au sein des pays «francophones»: vers 1980, 1 225 000 ressortissants «germaniques» résidaient, en Europe, dans un pays de même catégorie linguistique, alors que seulement 262 000 «francophones» avaient élu domicile dans un autre pays européen, «francophone» également. Les blocs, ici en présence, sont évidemment d'importance numérique inégale (allant, en gros, du simple au double), mais cette situation n'explique pas l'écart que nous venons de souligner. La mobilité «intra-germanique» représente près des ⅔ du total des échanges de populations européennes pour ce bloc «linguistique».

À l'opposé, si l'on regarde cette fois l'attraction exercée par les États «francophones» sur les autres pays d'Europe occidentale, on remarque (toujours au tableau 4) que les citoyens des pays «latins» ont une nette préférence pour les nations «francophones» (à raison de près de 67 % du total d'entre eux). Ainsi, près de 1 055 000 Italiens ont été recensés dans les pays «francophones» aux environs de 1980; plus de 489 000 Espagnols et 823 500 Portugais; soit 2 367 500 «latins» au total, toujours selon les mêmes données. Par contre, les autres pays méditerranéens d'Europe semblent avoir plus d'attirance pour les nations «germaniques», qui hébergent près de 90 % de leurs émigrants au sein de l'Europe.

Élargissons encore le champ de l'analyse, car il est évident que les pays «francophones» accueillent des étrangers en provenance de tous les coins du monde. Le nombre de résidents de *nationalité non européenne*, peut être évalué à plus de 2 000 000 de personnes pour l'ensemble des pays qui nous intéressent. Les ressortissants d'Europe occidentale représentent donc à peine 60 % de l'ensemble des étrangers recensés dans les pays «francophones», soit 3 320 000 personnes, dont seulement 262 000 en provenance de ces pays «francophones» eux-mêmes.

Par ailleurs, les pays d'Afrique constituent, pour la France et la Belgique surtout, 75 % en moyenne de l'apport de population en provenance des autres continents. Les ressortissants de ces pays africains sont, eux aussi, francophones pour la plupart. Mais ceci dépasse le cadre de notre communication.

La localisation «linguistique» des résidents étrangers à l'intérieur d'un État: l'exemple belge

Nous l'avons dit plus haut, la loi belge reconnaît l'existence de trois langues officielles (le français, le néerlandais et l'allemand). L'utilisation de ces langues est régie en fonction de la localisation des individus au sein des trois régions dites précisément «linguistiques»: la région fla-

TABLEAU 4

Les ressortissants de pays membres du Conseil de l'Europe recensés dans d'autres pays du Conseil de l'Europe, autour de 1980

a. Chiffres absolus

Pays de nationalité des résidents	Pays d'accueil «Franco-phones»[a]	«Germa-niques»[b]	«Latins»[c]	«Autres pays méd.»[d]	Total Conseil de l'Europe
Pays «francophones»	261 993	208 009	74 282	4 446	548 730
Pays «germaniques»	426 117	1 225 515	140 772	23 005	1 815 409
Pays «latins»	2 367 558	1 114 288	56 596	5 350	3 543 792
«Autres pays méd.»	264 397	2 105 230	27 754	5 067	2 402 448
TOTAL Conseil de l'Europe	**3 320 065**	**4 653 042**	**299 404**	**37 868**	**8 310 379**

b. Répartition proportionnelle (en %)

Pays de nationalité des résidents «francophones»	Pays d'accueil «Franco-phones»[a]	«Germa-niques»[b]	«Latins»[c]	«Autres pays méd.»[d]	Total Conseil de l'Europe
Pays «francophones»	47,8	37,9	13,5	0,8	100,0
Pays «germaniques»	23,5	67,5	7,7	1,3	100,0
Pays «latins»	66,8	31,4	1,6	0,2	100,0
«Autres pays méd.»	11,0	87,6	1,2	0,2	100,0
TOTAL Conseil de l'Europe	**39,9**	**56,0**	**3,6**	**0,5**	**100,0**

a. France, Suisse, Belgique, Luxembourg
b. Pays-Bas, RFA, Autriche, Liechtenstein, Danemark, Norvège, Suède, Royaume-Uni, Irlande, Islande
c. Italie, Espagne, Portugal
d. Grèce, Chypre, Malte, Turquie
Source : annexe 1

mande (néerlandophone); la région de Bruxelles-Capitale (bilingue néerlandais-français); la région wallonne (francophone) comprenant elle-même un territoire d'expression allemande.

Sans connaître la langue réellement parlée par les individus, nous pouvons néanmoins classer les étrangers, recensés sur le territoire belge en 1981, selon leur lieu de résidence dans l'une ou l'autre région linguistique et essayer d'apprécier leur préférence pour un environnement culturel plutôt qu'un autre (tableau 5).

Ces données confirment l'attirance exercée par la région wallonne sur les ressortissants «francophones» et «latins» (en majorité italiens installés de longue date en Belgique). À l'opposé, la région flamande attire davantage les citoyens de pays «germaniques», ainsi que les autres «méditerranéens» (en grande partie les Turcs)[3].

La région de Bruxelles-Capitale (bilingue) est surtout attractive pour les «francophones» (pour plus de 25 % d'entre eux) et davantage pour

les étrangers originaires de pays lointains (Afrique, Amérique Latine ou Asie), à concurrence de 40 à 50 % du total de ces ressortissants. Cette situation correspond aux migrations plus récentes, moins liées aux secteurs de l'extraction et de la métallurgie, que ne le furent les courants migratoires antérieurs.

L'existence d'une base militaire de l'OTAN en Wallonie explique la présence importante, dans cette région, de ressortissants en provenance d'Amérique du Nord. Les étrangers du «reste de l'Europe» résidant pour moitié en Wallonie, sont en grande partie des migrants d'origines polonaise et yougoslave, d'implantation plus ancienne que la plupart des autres étrangers.

Quelques éléments de synthèse

Nous avons tenté de dresser un bilan rétrospectif, sur une quinzaine d'années, des grands courants migratoires qui ont traversé les frontières des quatre pays «francophones» qui nous intéressent ici. Le tableau 6 compare, maladroitement il est vrai, les données de population étrangère disponibles aux environs de 1970, 1975 et 1980, ainsi qu'une moyenne annuelle de l'immigration entre 1980 et 1984-1985, selon la déclaration des pays d'accueil. Il s'agit ici de migrations classées selon le pays de provenance et non de nationalité[4]. Ces statistiques ne sont donc pas immédiatement comparables. Elles ont néanmoins l'avantage de donner une image globale de l'importance relati-

TABLEAU 5

Répartition de la population étrangère sur le territoire belge en 1981

a. Nombres absolus

Pays de nationalité des résidents	Territoire belge				
	Région wallonne*	Région allemande	Région flamande	Bruxelles	Total Belgique
Pays «francophones»	64 452	371	19 351	28 947	112 750
Pays «germaniques»	25 733	6 720	78 480	17 934	122 147
Pays «latins»	236 207	579	43 472	68 758	348 437
«Autres pays méd.»	24 877	53	34 590	25 507	84 974
Sous-total Conseil de l'Europe	351 269	7 723	175 893	141 146	668 308
Reste de l'Europe	8 920	42	3 878	4 971	17 769
Afrique	29 695	105	36 283	78 361	137 339
Amérique du Nord	5 524	23	4 364	3 190	13 078
Amérique latine	1 302	11	1 431	2 011	4 744
Asie	2 841	45	4 998	6 971	14 810
Océanie	82	1	147	124	353
Réfugiés	7 926	3	4 865	7 542	20 333
TOTAL (+ inconnus)	**408 158**	**8 055**	**232 544**	**237 875**	**878 577**

TABLEAU 5 (suite)

Répartition de la population étrangère sur le territoire belge en 1981

b. Répartition proportionnelle (en %)

Pays de nationalité des résidents	Territoire belge				
	Région wallonne[a]	Région allemande	Région flamande	Bruxelles	Total Belgique
Pays «francophones»	57,2	0,3	17,2	25,7	100,0
Pays «germaniques»	21,1	5,5	64,3	14,7	100,0
Pays «latins»	67,8	0,2	12,5	19,7	100,0
«Autres pays méd.»	29,3	0,1	40,7	30,0	100,0
Sous-total Conseil de l'Europe	52,6	1,2	26,3	21,1	100,0
Reste de l'Europe	50,2	0,2	21,8	28,0	100,0
Afrique	21,6	0,1	26,4	53,4	100,0
Amérique du Nord	42,2	0,2	33,4	24,4	100,0
Amérique latine	27,4	0,2	30,2	42,4	100,0
Asie	19,2	0,3	33,7	47,1	100,0
Océanie	23,2	0,3	41,6	35,1	100,0
Réfugiés	39,0	0,0	23,9	37,1	100,0
TOTAL (+ inconnus)	**46,5**	**0,9**	**26,5**	**27,1**	**100,0**

a. Y compris la région de langue allemande.
Source : données de l'annexe 4.

ve des échanges internationaux regroupés par les grands blocs de pays.

Examinons chaque État séparément.

En France

Vers 1970, les ressortissants des pays membres du Conseil de l'Europe représentaient plus de 60 % des nationalités étrangères recensées sur le territoire français à cette époque. En 1980, cette part se trouve réduite à 47 % du total des étrangers, malgré une augmentation du nombre total de ces ressortissants. La présence des pays «francophones» d'Europe s'est également réduite en faveur des citoyens européens en provenance du Sud du continent.

L'apport important de population, entre 1970 et 1980, près d'un million de personnes de nationalité étrangère, est surtout le fruit des pays lointains (Afrique, Amérique latine et Asie). Entre 1981 et 1984, l'immigration en provenance de ces pays représentait 60 % de l'immigration totale.

En Suisse

Les effectifs étrangers de nationalité européenne (au sens du Conseil de l'Europe) diminuent en Suisse mais progressent pour les pays classés dans le «reste de l'Europe». Comme en France, la part relative des pays lointains augmente, à l'exception de l'Amérique du Nord.

L'immigration en provenance des pays européens garde une importance majoritaire (68 %) en Suisse et les nations du Tiers Monde ne représentent encore que 12 % du volume annuel de l'immigration internationale dans ce pays.

TABLEAU 6

Rétrospective de l'immigration dans les pays «francophones» d'Europe sur une quinzaine d'années

Pays de nationalité ou de provenance*	France Population étrangère résidente vers 1970	1975	1980	Moyenne des immigrations 1981-1984
Pays «francophones»	102 340	87 350	76 320	1 213
Pays «germaniques»	79 460	89 400	103 320	4 007
Pays «latins»	1 507 240	1 719 345	1 420 040	11 164
«Autres pays méd.»	28 020	60 440	131 400	7 824
Sous-total Conseil de l'Europe	1 717 060	1 956 535	1 731 080	24 208
Reste de l'Europe	217 520	185 965	147 220	2 713
Afrique	625 940	1 192 300	1 573 820	38 525
Amérique du Nord	20 100	26 090	22 720	1 635
Amérique latine	10 440	15 470	28 180	511
Asie	46 000	66 055	177 080	4 809
Sous-total non-membres	947 000	1 485 880	1 949 020	48 600
TOTAL	**2 664 060**	**3 442 415**	**3 680 100**	**72 808**

Pays de nationalité ou de provenance*	Suisse Population étrangère résidente vers 1970	1975	1980	Moyenne des immigrations 1981-1984
Pays «francophones»	61 166	57 049	52 704	4 647
Pays «germaniques»	197 662	183 127	184 633	13 442
Pays «latins»	708 724	639 566	545 442	23 276
«Autres pays méd.»	21 430	36 413	47 640	3 936
Sous-total Conseil de l'Europe	988 982	916 155	830 419	45 301
Reste de l'Europe	59 221	82 244	85 740	9 918
Afrique	5 121	6 496	11 039	1 949
Amérique du Nord	14 219	11 988	12 177	3 017
Amérique latine	4 206	4 619	7 816	1 975
Asie	8 327	11 108	21 883	4 371
Sous-total non-membres	91 094	116 455	138 655	21 670
TOTAL	**1 080 076**	**1 032 610**	**969 074**	**66 971**

TABLEAU 6 (suite)

Rétrospective de l'immigration dans les pays «francophones» d'Europe sur une quinzaine d'années

Pays de nationalité ou de provenance[a]	Belgique Population étrangère résidente vers 1970	1975[b]	1980	Moyenne des immigrations 1981-1984
Pays «francophones»	97 424	105 087	112 748	8 206
Pays «germaniques»	103 843	112 996	122 147	11 336
Pays «latins»	324 201	336 320	348 437	4 141
«Autres pays méd.»	42 666	63 821	84 974	2 546
Sous-total Conseil de l'Europe	568 134	618 224	668 306	26 229
Reste de l'Europe	48 508	44 446	40 393	1 963
Afrique	55 943	96 641	137 339	9 818
Amérique du Nord	14 383	13 731	13 078	3 587
Amérique latine	2 681	3 713	4 744	1 613
Asie	6 633	10 675	14 717	4 647
Sous-total non-membres	128 148	169 206	210 271	21 850
TOTAL	**696 282**	**787 430**	**878 577**	**48 079**

Pays de nationalité ou de provenance[a]	Luxembourg Population étrangère résidente vers 1970	1975[b]	1980	Moyenne des immigrations 1981-1984
Pays «francophones»	15 264	17 744	20 221	2 513
Pays «germaniques»	11 093	12 647	16 017	1 485
Pays «latins»	31 428	42 534	53 639	1 836
«Autres pays méd.»	149	267	383	93
Sous-total Conseil de l'Europe	57 934	73 192	90 260	5 927
Reste de l'Europe			3 295	168
Afrique			624	164
Amérique du Nord				
Amérique latine			1 031	263
Asie			4 744	168
Sous-total non-membres	4 570	5 955	5 529	771[c]
TOTAL	**62 504**	**79 147**	**95 789**	**6 698**

a. Pays de nationalité pour les résidents, pays de provenance pour les moyennes migratoires annuelles. Pour la liste des pays regroupés dans cette colonne, voir tableau 3.

b. Chiffres interpolés entre 1970 et 1980.

c. Moyenne 1980-1981.

Source: annexes 1 à 3.

En Belgique

Malgré la fermeture théorique des frontières autour de 1975, les mesures favorisant le rassemblement familial ont amené, dans ce pays, une augmentation de l'ensemble des ressortissants étrangers, originaires d'Europe ou d'autres parties du monde (à l'exception encore de l'Amérique du Nord).

L'immigration annuelle se partage équitablement entre pays européens et autres nations. La part de l'Afrique et de l'Asie se chiffre à 66 % de l'ensemble des États «non-membres» du Conseil de l'Europe.

Au Luxembourg

Comme la Belgique, le Luxembourg profite d'un apport général de population, originaire aussi bien d'Europe que du reste du monde. Le continent européen reste néanmoins largement majoritaire (près de 95 % du total des étrangers résidant de ce pays).

Les quelques données disponibles en matière d'immigration annuelle (1980-1981) rendent compte d'une part relativement faible de migrants en provenance des pays lointains : 12 %, proportion équivalente à celle enregistrée en Suisse.

*
* *

Comme on vient de le voir, chaque pays d'immigration est soumis à des tendances qui lui sont propres, même s'il est influencé par les grands courants migratoires internationaux. Le futur est difficile à prévoir dans ce domaine extrêmement fluide. Limitons-nous à souligner que la «francophonie» en Europe devient de moins en moins «européenne» mais s'ouvre sur des horizons beaucoup plus vastes.

Les migrations internationales en provenance de pays d'Afrique et d'Asie, à tradition «francophone» pour la plupart, ainsi que d'Amérique latine, ouvrent le continent européen à un espace culturel plus large qu'autrefois, par l'intermédiaire direct des populations étrangères qui y résident.

Notes

1. Voir notamment les publications des Nations unies: *Pratiques des différents pays en matière de statistiques internationales: définitions utilisées et méthodes de collecte des données et d'établissement des statistiques*, (ST/ESA/STAT/80), ainsi que: *L'offre et les migrations de main-d'oeuvre en Europe: dimensions démographiques et perspectives*, (F.78.II.E.20), 1980, p. 53-54.
   Voir aussi: M. POULAIN et Ch. WATTELAR, «Les migrations intra-européennes: à la recherche d'un fil d'Ariane au travers des 21 pays du Conseil de l'Europe», *Espace, Populations Sociétés*, 1983-II, p. 11-26.
2. Soit le classement suivant pour les 21 pays membres du Conseil de l'Europe:

Pays «francophones»:	France, Suisse, Belgique et Luxembourg.
Pays «germaniques»:	Pays-Bas, RFA, Autriche, Liechtenstein, Royaume-Uni, Irlande, Islande, Danemark, Norvège et Suède.
Pays «latins»:	Italie, Espagne et Portugal.
«Autres pays méditerranéens»:	Grèce, Chypre, Malte et Turquie.

3. Pour plus de détail par nationalité, voir annexe 4.
4. Pour plus de détail sur l'immigration annuelle de ces pays, voir annexe 3.

ANNEXES statistiques

Sources: tableaux construits à partir des données publiées, par pays, dans *Évolution démographique récente dans les États membres du Conseil de l'Europe*, rapports par pays édités par les membres du Comité européen sur la population, Strasbourg, Éditions de 1982 (CDDE 82 13), 1983 (CDDE 83 26), 1984 (CDDE 84 3 final), 1985 (CDDE 85 1) et 1986 (CDDE 86 1).

ANNEXE 1

Population de nationalité étrangère résidant dans les pays membres du Conseil de l'Europe autour de 1980

Pays de nationalité	Pays d'accueil				
	France	Suisse	Belgique	Luxembourg	Pays-Bas
France	—	47 570	103 512	11 904	6 670
Suisse	22 640	—	3 223	463	1 862
Belgique	50 200	4 394	—	7 854	23 625
Luxembourg	3 480	740	6 013	—	281
Pays-Bas	13 980	10 100	66 233	2 941	—
RFA	43 840	118 289	26 756	8 851	44 304
Autriche	2 740	32 135	1 306	380	3 332
Liechteinstein		1 838	6		
Danemark	2 440	1 759	1 722	802	1 114
Norvège	1 220	1 050	790	166	1 252
Suède	3 040	3 574	1 198	178	1 245
Royaume-Uni	34 180	15 378	23 080	2 027	41 272
Irlande	1 880	456	1 019	282	2 042
Islande		54	37	390	110
Italie	333 740	418 989	297 700	22 257	21 439
Espagne	321 440	107 510	58 255	2 073	22 568
Portugal	764 860	18 943	10 482	29 309	8 007
Grèce	7 860	8 891	21 230	236	4 045
Chypre		73	93		41
Malte		50	64		46
Turquie	123 540	38 626	63 587	147	154 201
Sous-total Conseil de l'Europe	1 731 080	830 419	668 306	90 260	337 456
Reste de l'Europe[a]	147 220	85 740	40 393	3 295	26 396
Afrique	1 573 820	11 039	137 339	624	112 747
Amérique du Nord	22 720	12 177	13 078	1 031	11 644
Amérique latine	28 180	7 816	4 744		17 270
Asie	177 080	21 833	14 717	579	40 949
Sous-total non-membres	1 949 020	138 655	210 271	5 529	209 006
TOTAL	**3 680 100**	**969 074**	**878 577**	**95 789**	**546 462**

a. Y compris les inconnus.

N.B.: Les États d'Irlande, de Chypre et de Malte n'ont pas communiqué leurs données.

ANNEXE 1 (suite)

Pays de nationalité	Pays d'accueil				
	RFA	Autriche	Liecht.	Roy.-Uni	Islande
France	68 620	1 622	38	25 200	73
Suisse	29 423	3 570	4 055	8 200	24
Belgique	16 600	325	13	2 600	29
Luxembourg	4 444	271			1
Pays-Bas	107 771	1 764	27	15 200	59
RFA	—	40 855	1 029	42 100	236
Autriche	172 573	—	1 945	5 600	17
Liechteinstein		441	—		
Danemark	11 527	272	10	4 600	999
Norvège	4 549	212		4 500	295
Suède	9 764	897	24	4 900	133
Royaume-Uni	81 090	2 666	24	—	340
Irlande	5 677	99		439 400	42
Islande	681	36			—
Italie	617 895	6 686	894	94 100	19
Espagne	179 952	585	267	22 100	53
Portugal	112 270	98	3	12 900	4
Grèce	297 518	1 186	71	20 300	3
Chypre		57		23 100	
Malte		7		11 100	
Turquie	1 462 442	59 884	291	16 000	8
Sous-total Conseil de l'Europe	3 182 796	121 533	8 691	751 900	2 335
Reste de l'Europe[a]	833 994	148 150	463	747 900	139
Afrique	103 432	3 126	3	77 200	45
Amérique du Nord	85 188	4 857	31	11 900	721
Amérique latine	28 188	1 455	13	158 100	28
Asie	219 710	12 327	27	347 300	125
Sous-total non-membres	1 270 512	161 511	537	1 342 400	1 058
TOTAL	**4 453 308**	**291 448**	**9 302**	**2 094 300**	**3 393**

a. Y compris les inconnus.

N.B. Les États d'Irlande, de Chypre et de Malte n'ont pas communiqué leurs données.

ANNEXE 1 (suite)

Pays de nationalité	Pays d'accueil				
	Danemark	Norvège	Suède	Italie	Espagne
France	1 610	1 580	2 411	17 519	15 349
Suisse	1 119	705	2 212	14 509	4 619
Belgique	292	259	253	3 142	6 127
Luxembourg	12	1	9	152	
Pays-Bas	1 571	2 090	2 264	4 479	8 350
RFA	8 021	3 576	14 039	26 150	23 609
Autriche	673	477	3 346	5 782	1 530
Liechtenstein	1	1	6	21	
Danemark	—	13 999	29 465	1 139	3 491
Norvège	9 626	—	25 995	540	1 020
Suède	7 902	8 367	—	1 877	3 844
Royaume-Uni	9 456	9 308	8 652	21 146	28 537
Irlande	693	222	342	1 370	650
Islande	2 937	1 545	3 916	56	
Italie	1 630	785	4 786	—	9 718
Espagne	930	760	3 384	10 369	—
Portugal	249	322	1 602	3 471	24 156
Grèce	471	171	15 254	24 129	451
Chypre	37	12	307	521	
Malte	7	15	40	594	
Turquie	17 827	2 486	18 303	1 891	168
Sous-total Conseil de l'Europe	65 064	46 681	136 586	138 857	131 619
Reste de l'Europe[a]	12 778	6 805	132 615	151 851	3 381
Afrique	4 233	2 638	6 791	10 381	5 403
Amérique du Nord	4 668	11 906	6 977	1 141	11 605
Amérique latine	1 500	1 558	13 357	1 141	34 680
Asie	15 819	12 982	36 315	9 291	14 223
Sous-total non-membres	38 998	35 889	289 052	173 805	69 292
TOTAL	**104 062**	**82 570**	**425 638**	**312 662**	**200 911**

a. Y compris les inconnus.

N.B.: Les États d'Irlande, de Chypre et de Malte n'ont pas communiqué leurs données.

ANNEXE 1 (suite)

Pays de nationalité	Pays d'accueil			
	Portugal	Grèce	Turquie	Total
France	12 079	2 564	744	319 065
Suisse	332	710		97 666
Belgique	454	419		116 586
Luxembourg		9		15 413
Pays-Bas		856		237 685
RFA	3 628	4 144	1 503	410 930
Autriche	143	511		232 490
Liechtenstein				2 314
Danemark		274		73 613
Norvège		184		51 399
Suède	305	629		47 877
Royaume-Uni	3 105	6 435	8 326	295 022
Irlande		137		454 311
Islande		6		9 768
Italie	801	3 363	1 534	1 818 336
Espagne	8 081	331		738 658
Portugal	—	122		986 798
Grèce		—	1 255	403 071
Chypre		106	1 574	25 921
Malte		45		11 968
Turquie		2 087	—	1 961 488
Sous-total Conseil de l'Europe	28 928	22 932	14 936	8 310 379
Reste de l'Europe[a]	6 939	16 718		2 364 777
Afrique	47 836	5 568		2 102 225
Amérique du Nord	6 229	11 931		216 804
Amérique latine	16 869	877		315 776
Asie	1 725	12 225		937 277
Sous-total non-membres	79 598	47 319	31 217	6 053 669
TOTAL	**108 526**	**70 251**	**39 765**	**14 338 067**

a. Y compris les inconnus.

N.B. : Les États d'Irlande, de Chypre et de Malte n'ont pas communiqué leurs données.

ANNEXE 2

Population de nationalité étrangère résidant dans les pays «francophones» autour de 1970

Pays de nationalité	Pays d'accueil			
	France	Suisse	Belgique	Luxembourg
France	—	55 841	86 658	8 473
Suisse	31 660	—	3 748	336
Belgique	66 740	4 557	—	6 455
Luxembourg	3 940	768	7 018	—
Pays-Bas	10 600	10 767	61 261	2 477
RFA	46 400	118 289	22 956	7 800
Autriche	3 700	44 734	1 490	422
Leichtenstein		1 935		
Danemark		2 212	638	
Norvège		1 392	908	
Suède		3 077	920	
Royaume-Uni	18 760	14 746	15 340	394
Irlande		456	330	
Islande		54		
Italie	585 880	583 855	249 490	23 490
Espagne	618 200	121 237	67 534	2 155
Portugal	303 160	3 632	7 177	5 783
Grèce	11 820	9 094	22 354	95
Chypre		73		
Malte		48		
Turquie	16 200	12 215	20 312	54
Sous-total Conseil de l'Europe	1 717 060	988 982	568 134	57 934
Reste de l'Europe[a]	217 520	59 221	48 508	
Afrique	652 940	5 121	55 943	
Amérique du Nord	20 100	14 219	14 383	
Amérique latine	10 440	4 206	2 681	
Asie	46 000	8 327	6 633	
Sous-total non-membres	947 000	91 094	128 148	4 570
TOTAL	**2 664 060**	**1 080 076**	**696 282**	**62 504**

a. Y compris les inconnus.
b. Chiffres interpolés entre 1970 et 1980.

ANNEXE 2 (suite)

Population de nationalité étrangère résidant dans les pays «francophones» autour de 1975

Pays de nationalité	Pays d'accueil			
	France	Suisse	Belgique[a]	Luxembourg[b]
France	—	51 885	95 085	10 189
Suisse	28 025	—	3 486	400
Belgique	55 945	4 376	—	7 155
Luxembourg	3 380	788	6 516	—
Pays-Bas	10 935	10 534	63 747	2 709
RFA	42 955	109 452	24 856	8 326
Autriche	3 315	41 504	1 398	401
Leichtenstein		1 861	3	
Danemark	1 695	1 734	1 180	
Norvège	1 385	1 112	849	
Suède	3 015	3 276	1 059	
Royaume-Uni	24 850	13 246	19 210	1 211
Irlande	1 250	377	650	
Islande		31	19	
Italie	462 940	520 657	264 595	22 874
Espagne	497 480	112 996	62 895	2 114
Portugal	758 925	5 913	8 830	17 546
Grèce	9 580	10 205	21 792	166
Chypre		85	47	
Malte		30	32	
Turquie	50 860	26 093	41 950	101
Sous-total Conseil de l'Europe	1 956 535	916 155	618 224	73 192
Reste de l'Europe[a]	185 965	82 244	44 446	
Afrique	1 192 300	6 496	96 641	
Amérique du Nord	26 090	11 988	13 731	
Amérique latine	15 470	4 619	3 713	
Asie	66 055	11 108	10 675	
Sous-total non-membres	1 485 880	116 455	169 206	5 955
TOTAL	**3 442 415**	**1 032 610**	**787 430**	**79 147**

a Y compris les inconnus

b Chiffres interpolés entre 1970 et 1980

ANNEXE 3

Immigrations annuelles en pays «francophones» selon la déclaration du pays d'accueil

Pays de provenance	La France 1980	1981	1982	1983	1984
France	—	—	—	—	—
Suisse	63	121	115	131	176
Belgique	1 019	1 099	1 182	1 011	904
Luxembourg	37	25	38	21	27
Pays-Bas	436	412	463	399	389
RFA	1 278	1 169	1 163	1 125	1 019
Autriche	30	56	83	62	35
Liechteinstein					
Danemark	111	110	129	134	133
Norvège	11	18	30	46	45
Suède	65	179	137	143	169
Royaume-Uni	2 140	2 163	2 181	1 892	1 513
Irlande	145	145	146	159	146
Islande					
Italie	2 760	2 537	2 498	1 932	1 463
Espagne	114	993	1 238	1 338	971
Portugal	274	8 694	12 076	6 301	4 612
Grèce	39	115	163	81	60
Malte					
Chypre					
Turquie	1 373	11 365	7 270	6 802	5 437
Sous-total Conseil de l'Europe	9 895	29 201	28 912	21 577	17 129
Reste de l'Europe			3 975	2 192	1 973
Afrique			54 283	35 163	26 130
Amérique du Nord			2 120	1 280	1 505
Amérique latine			847	356	329
Asie			6 708	3 450	4 270
Océanie			117	232	89
Inconnus					
Sous-total non-membres	7 475	49 388	68 050	42 673	34 296
TOTAL	**17 370**	**78 589**	**96 962**	**64 250**	**51 425**

ANNEXE 3 (suite)

Pays de provenance	La Suisse[a]					
	1980	1981	1982	1983	1984	1985
France	4 305	4 430	4 472	3 845	4 050	4 033
Suisse	—	—	—	—	—	—
Belgique	(512)	(673)	(651)	552	595	595
Luxembourg	(86)	(96)	(66)	88	96	87
Pays-Bas	(1 219)	(1 119)	(1 198)	1 423	1 454	1 427
RFA	6 553	7 334	7 486	6 290	6 609	6 749
Autriche	1 582	1 675	1 767	1 383	1 447	1 485
Liechteinstein		(436)	(467)	197	215	179
Danemark	(427)	(446)	(466)	375	396	383
Norvège	(186)	(155)	(155)	219	215	238
Suède	--	(375)	(375)	652	816	668
Royaume-Uni	--	(2 900)	(1 700)	2 233	2 283	2 249
Irlande				229	241	229
Islande		(7)	(5)	16	13	13
Italie	12 628	19 531	11 827	10 392	11 101	10 698
Espagne	5 529	5 944	5 568	5 364	6 596	7 214
Portugal	2 491	3 220	4 077	4 019	6 327	8 119
Grèce	774	868	750	511	554	450
Malte				34	39	37
Chypre				18	19	13
Turquie	5 692	6 079	5 265	4 278	3 020	2 834
Sous-total Conseil de l'Europe	41 984	55 288	46 295	42 118	46 086	47 700
Reste de l'Europe					9 141	10 645
Afrique					1 982	1 916
Amérique du Nord					3 190	2 844
Amérique latine					1 851	2 098
Asie					4 381	4 360
Océanie					313	321
Inconnus					1 317	2 433
Sous-total non-membres		31 365	33 327	18 216	22 175	24 617
TOTAL		**86 653**	**79 622**	**60 334**	**68 261**	**72 317**

a Les chiffres entre parenthèses sont ceux des pays de provenance

ANNEXE 3 (suite)

Immigrations annuelles en pays «francophones» selon la déclaration du pays d'accueil

Pays de provenance	La Belgique				
	1979	1980	1981	1982	1983
France	8 100	8 011	7 638	6 754	6 906
Suisse	423	400	367	335	347
Belgique	—	—	—	—	—
Luxembourg	532	441	527	497	601
Pays-Bas	4 833	4 937	4 226	4 171	4 368
RFA	3 681	3 672	3 682	3 964	3 724
Autriche					
Liechteinstein					
Danemark	244	275	233	185	219
Norvège					
Suède					
Royaume-Uni	3 047	3 319	2 763	2 538	2 457
Irlande	141	159	164	124	159
Islande					
Italie	4 382	3 872	2 807	2 328	2 163
Espagne	949	976	916	902	932
Portugal	513	463	427	346	428
Grèce	483	514	778	618	700
Chypre					
Malte					
Turquie	2 350	3 150	1 844	1 272	1 304
Sous-total Conseil de l'Europe	29 678	30 189	26 372	24 034	24 308
Reste de l'Europe	1 850	1 957	2 333	1 945	1 618
Afrique	12 205	11 796	10 383	8 863	8 231
Amérique du Nord	3 978	3 918	3 447	3 620	3 362
Amérique latine	1 472	1 674	1 633	1 451	1 694
Asie	5 454	5 906	4 919	4 553	4 210
Océanie	217	254	211	202	234
Sous-total non-membres	25 176	24 505	22 926	20 634	19 349
TOTAL	**54 854**	**54 694**	**49 298**	**44 668**	**43 657**

ANNEXE 3 (suite)

Pays de provenance	Le Luxembourg				
	1979	1980	1981	1982	1983
France	1 371	1 623	1 523	1 307	1 408
Suisse	47	86	93	80	104
Belgique	492	791	939	1 078	1 019
Luxembourg	—	—	—	—	—
Pays-Bas	174	204	243	281	274
RFA	459	617	674	748	817
Autriche	25	24	53	73	37
Liechteinstein					
Danemark	95	62	105	147	119
Norvège	25	25	42	36	41
Suède	40	72	44	67	60
Royaume-Uni	245	238	261	235	252
Irlande	16	8	18	26	33
Islande	9	2	3	3	2
Italie	576	494	451	429	387
Espagne	39	60	52	44	58
Portugal	2 072	2 222	1 478	948	719
Grèce					
Chypre	7	30	129	117	66
Malte					
Turquie	13	17		4	7
Sous-total Conseil de l'Europe	5 705	6 575	6 108	5 623	5 403
Reste de l'Europe		169	167		
Afrique		153	174		
Amérique du Nord		271	255		
Amérique latine					
Asie		184	152		
Océanie		10	10		
Sous-total non-membres	—	787	758	736	801
TOTAL		**7 362**	**6 866**	**6 359**	**6 204**

ANNEXE 4

Répartition de la population étrangère sur le territoire belge en 1981

Pays de nationalité	Région wallonne[a]	Région allemande	Région flamande	Bruxelles	Pays-Bas
France	60 311	99	17 442	25 759	103 512
Suisse	889	29	1 038	1 298	3 225
Belgique	—	—	—	—	—
Luxembourg	3 252	243	871	1 890	6 013
Andorre	1		3	5	9
Monaco	1		4	3	8
Pays-Bas	7 405	791	54 262	4 566	66 233
RFA	11 659	5 838	11 020	4 077	26 756
Autriche	256	49	620	430	1 306
Liechtenstein	1		3	2	6
Danemark	308	4	688	726	1 722
Norvège	144	1	497	149	790
Suède	286		566	346	1 198
Royaume-Uni	5 497	37	10 490	7 093	23 080
Irlande	164		327	528	1 019
Islande	13		7	17	37
Italie	213 409	231	30 482	35 809	279 700
Espagne	19 338	318	10 761	28 156	58 255
Portugal	3 460	30	2 229	4 793	10 482
Grèce	7 735	29	3 866	9 629	21 230
Chypre	34		13	46	93
Malte	32		20	12	64
Turquie	17 076	24	30 691	15 820	63 587
Sous-total Conseil de l'Europe	351 271	7 723	175 900	141 154	668 325
Reste de l'Europe	8 918	42	3 871	4 963	17 752
Maghreb	25 536	77	33 971	65 293	122 800
Zaïre	2 528	19	1 055	4 992	8 575
Reste de l'Afrique	1 631	9	1 257	3 076	5 964
Amérique du Nord	5 524	23	4 364	3 190	13 078
Amérique latine	1 302	11	1 431	2 011	4 744
Asie	2 841	45	4 998	6 971	14 810
Océanie	82	1	147	124	353
Réfugiés	7 926	3	4 865	7 542	20 333
Apatrides et Inconnus	599	32	685	559	1 843
TOTAL	**408 158**	**8 055**	**232 544**	**237 875**	**878 577**

a. Y compris la région de langue allemande.

Source : INS, «Recensement de la population et des logements au 1er mars 1981 : résultats généraux : âge, sexe, état civil, nationalité et ménage», Bruxelles, tome 1982 — n° 1.

Tendances migratoires actuelles et impact des politiques

GEORGES TAPINOS
Institut d'études politiques de Paris
Institut national d'études démographiques
France

Délimitation de l'espace géographique, de la période et de l'approche adoptée

L'espace francophone en Europe ne constitue pas véritablement un ensemble pertinent du point de vue de l'analyse des mécanismes et des politiques migratoires. Que l'on retienne des critères économiques, politiques, ou institutionnels, la ligne de partage ne met pas toujours la France, la Belgique ou la Suisse d'un même côté. Envisagées dans une perspective historique — disons en remontant à l'après-guerre — les migrations internationales apparaissent déterminées, principalement par les conditions de la croissance économique et la situation du marché du travail des pays industrialisés d'Europe. À cet égard, la France, la Belgique et la Suisse appartiennent au même marché du travail, celui de l'Europe de l'Ouest, par opposition à l'ensemble formé par les pays scandinaves et la Finlande, d'une part, et la Grande Bretagne — du moins jusqu'à son adhésion à la CEE — de l'autre. Le regroupement en zones économiques, qui n'est pas sans incidence sur les politiques migratoires, oppose en revanche la Belgique et la France partenaires de la CEE, à la Suisse. S'agissant de la réglementation, les politiques françaises et belges comportent à l'origine des éléments communs, en contraste avec la politique suisse. Les différences se sont largement atténuées depuis 1973-1974 et les transformations de l'immigration en sont résultées. Au niveau institutionnel, il subsiste des spécificités quant aux départements ministériels concernés, ministère de l'Intérieur et des Affaires sociales (à titre principal) en France, ministère de la Justice en Belgique, Conseil fédéral en Suisse. Une dimension essentielle du problème de l'immigration en Suisse et en Belgique, à savoir son impact sur l'équilibre sociopolitique entre les différentes communautés nationales, est pratiquement absente en France.

Pour ce qui est de la période concernée, les années 1973-1974 marquent une rupture. Nous prendrons la fermeture des frontières comme point d'origine des «tendances récentes». Cependant, l'immigration est un processus qu'il convient d'appréhender dans son intégralité. Les développements postérieurs à 1973-1974 sont dans une large mesure la conséquence des évolutions au cours des années 1950-1970. Pendant 20 ans, l'immigration étrangère a représenté pour la

plupart des pays industrialisés de l'Europe de l'Ouest un élément déterminant de leur évolution économique et démographique.

Après-guerre, au moment où ces politiques d'immigration sont mises en place, une distinction nette semble exister entre deux modèles types dont la France et la République fédérale seraient les cas limites (la Belgique se rapprochant du cas français et la Suisse du cas allemand). On oppose ainsi, d'une part la politique française qui, par delà le recrutement des travailleurs pour les besoins de la reconstruction visait également à favoriser l'immigration des familles et l'établissement des immigrants, d'autre part la politique allemande, exclusive de toute intention de «peuplement», qui envisageait le recours à une main-d'oeuvre étrangère comme une réponse provisoire à des besoins conjoncturels. Il y avait cependant un accord général pour considérer l'immigration comme une variable de contrôle de la politique économique. La dynamique migratoire a fait éclater cette dichotomie idéalisée. L'une et l'autre politique ont été tour à tour confirmées et démenties par les faits. *À court terme*, les impératifs économiques ont prévalu et la nécessité de répondre rapidement à la demande de travail a relégué au second plan les critères démographiques. *À long terme*, en revanche, la dynamique migratoire a démontré l'illusion du caractère temporaire de l'immigration de travailleurs. Le recours renouvelé à une immigration de travailleurs a induit, avec un décalage variable selon les pays, une immigration familiale dont les membres se sont à leur tour portés sur le marché du travail. Ce processus constitue probablement l'enseignement majeur de l'expérience migratoire européenne au cours des décennies 1950-1970.

Les politiques respectives de chaque pays ont pu avoir pour effet de diminuer ou d'accroître le décalage entre les entrées de travailleurs et le regroupement familial, voire de retarder l'accès à l'emploi des femmes et des jeunes issus de l'immigration familiale: aucun pays n'a échappé à cette logique migratoire. Vingt ans d'immigration ont définitivement modifié la composition ethnique des pays demandeurs de main-d'oeuvre.

L'expérience des années 1950 et 1960 conduit donc à s'interroger sur l'efficacité des politiques et les transformations structurelles des caractéristiques de la présence étrangère que l'immigration induit par sa dynamique propre. C'est l'approche que nous adopterons dans l'examen des tendances récentes.

La fermeture des frontières depuis 1973-1974

La fermeture des frontières en 1973-1974 par les pays d'immigration, marque une rupture. Quels en sont les fondements et quels en sont les objectifs?

Justifications et fondements

Si l'on excepte la Suisse, dont la politique de limitation des effectifs étrangers remonte aux années 1960, la décision d'arrêter l'introduction de travailleurs étrangers intervient pratiquement au même moment en Belgique, en France et en RFA, sans qu'il y ait eu concertation entre les pays concernés. Pour justifier l'arrêt, mesure politique, on a invoqué les changements de l'environnement économique, qu'il s'agisse des conditions de l'offre de travail — accès au marché du travail des générations nombreuses du *baby-boom*, hausse des taux d'activité féminins et modification du comportement d'offre — du ralentissement de la croissance économique.

et de la restructuration industrielle, de la hausse du chômage — encore modeste en 1974 et qui s'accélère après le deuxième choc pétrolier. «Justifié» par la crise, l'arrêt a été «rationalisé» par une réinterprétation de l'incidence de l'immigration sur le système productif. On peut s'interroger sur le point de savoir si cette inversion des conclusions est imputable à un analyse nouvelle du phénomène, au changement dans la valeur des paramètres du modèle explicatif, ou s'il ne faut pas y voir l'illustration du fait que la complexité des relations en cause et l'incertitude quant à l'évaluation quantitative des effets de la migration autorisent une flexibilité d'interprétation et permettent les conclusions les plus opposées au gré des politiques.

Limitons-nous à deux exemples. Au cours des années de forte croissance, le *turn-over* — plus élevé — des travailleurs étrangers était considéré comme un élément positif contribuant à la flexibilité du système d'emploi; de même, la pression exercée sur les salaires par la possibilité renouvelée d'un recours à l'immigration apparaissait de nature à favoriser la compétitivité de l'économie. Après 1974, les mêmes phénomènes donnent lieu à une interprétation différente. On souligne désormais l'accroissement des coûts de gestion de la main-d'oeuvre liés à un *turn-over* trop élevé. On impute à la pression sur les salaires un effet pervers sur les choix productifs. Ainsi, certains analystes font valoir que l'immigration étrangère en RFA, en favorisant les industries *labor-intensive*, a biaisé la spécialisation qui aurait dû résulter de la dotation de facteurs nationaux. On en déduit que l'arrêt des migrations devrait faciliter une restructuration du système productif en faveur des industries à forte intensité capitalistique et haute technologie et se traduire par une exportation accrue de biens de production.

La véritable raison du retournement analytique doit être recherchée dans la dynamique du processus migratoire, en particulier dans le décalage entre les entrées de travailleurs, le regroupement familial et l'accès au marché du travail induit par le regroupement familial. C'est surtout dans les pays qui ont exclusivement envisagé l'immigration étrangère comme une entrée *temporaire de travailleurs*, que le coût social associé au regroupement familial — lui-même accéléré par l'arrêt des migrations — a le plus surpris, et qu'est apparue de façon soudaine la divergence entre les coûts privés de l'immigration des travailleurs, pour l'essentiel à la charge des entreprises, et les coûts sociaux de l'immigration familiale à la charge de la collectivité. Du fait de sa structure d'âge — jeune — et de son taux d'activité — élevé — la population étrangère a, au cours des années 1960, contribué davantage au système de Sécurité sociale (assurance-maladie, chômage, vieillesse) qu'elle ne recevait de prestations. De même, elle n'exerçait pas de forte demande sur le système éducatif. Plus le regroupement a été retardé, plus la prise de conscience des coûts sociaux de l'immigration est brutale. À son tour, la fermeture des frontières a non seulement introduit une rigidité dans le système productif, mais a aussi et surtout modifié radicalement les anticipations des immigrés, contribuant à diminuer l'incitation au retour, à prolonger la durée de séjour et à envisager pour beaucoup — probablement pour la majorité d'entre eux — un établissement définitif.

Les objectifs

La diminution des effectifs étrangers était l'objectif majeur de la fer-

meture des frontières par les pays d'immigration. Il s'agissait d'arrêter l'entrée de travailleurs, d'inciter au retour et, éventuellement, de favoriser l'établissement des étrangers qui ne souhaitent pas retourner dans leur pays. Dans les faits, la politique de fermeture n'a pas mis fin à l'entrée de travailleurs étrangers, elle n'a pas accéléré les retours, elle a profondément transformé la nature du problème migratoire.

— *Le blocage des entrées.* Les entrées légales de travailleurs étrangers sont désormais négligeables. Il n'en résulte pas pour autant un blocage effectif des entrées, ni une diminution de l'accès des travailleurs étrangers au marché du travail. D'un côté, se sont maintenues et développées des filières d'introduction: immigration clandestine, accueil de réfugiés ou définis comme tels, diverses modalités d'immigration temporaire — immigration saisonnière dans l'agriculture en France, dans l'hôtellerie en Suisse, contrats de travail temporaires en RFA, etc. — immigration de nationaux, Allemands de l'Est en RFA, ressortissants des départements d'outre-mer en France; par ailleurs et surtout, l'accès au marché du travail des étrangers entrés au titre de l'immigration familiale a pris de l'extension.

De tous ces flux, le plus important est celui de l'immigration clandestine. L'immigration clandestine n'est pas un fait nouveau; il faut pourtant souligner ce qu'elle a de fondamentalement différent par rapport à la situation antérieure à 1974. La clandestinité, phase transitoire du cycle de vie du migrant avant 1974, est désormais un état permanent, sauf amnistie. Il en résulte qu'à la différence de ce qui se passait avant 1974, la clandestinité place désormais le travailleur dans une situation d'insécurité, le pousse à accepter des conditions de salaire et de travail discriminatoires et est de nature à accroître la concurrence avec les travailleurs nationaux les plus défavorisés. À cet égard, la situation présente en Europe est proche de celle des USA. Les gouvernements sont alors devant l'alternative, soit d'accepter une amnistie (régularisation française de 1981 et 1982 par exemple), avec le risque que cela comporte, soit de laisser les choses en l'état. C'est pourquoi la politique de contrôle des entrées a été assortie de mesures de lutte, contre ce que l'on appelle les trafics de main-d'oeuvre, et plus généralement d'un renforcement des contrôles et des conditions de séjour (loi du 9 septembre 1986, en France).

— *L'incitation au retour.* Deuxième volet des politiques de l'après-1974. La France a fait trois tentatives en ce sens dont les résultats apparaissent relativement modestes. De plus, ceux qui sont partis ne sont pas toujours ceux que l'on s'attendait à voir partir. L'expérience allemande est assez voisine: les résultats ont été largement plus importants, et l'aide au retour a été supprimée le 30 juin 1984. Récemment, des incitations au retour ont été également mises en place en Belgique.

En définitive, l'incidence des politiques de retour apparaît limitée. On peut s'interroger sur les raisons d'un tel phénomène, alors que le projet du migrant semble avoir été, dans la généralité des cas, celui d'une expatriation temporaire. Il faut considérer pour cela l'incidence du blocage des entrées sur les anticipations des migrants. La sortie du territoire dépend de la possibilité d'y rentrer à nouveau. Le retour dépend des perspectives dans le pays d'origine, par rapport aux perspectives dans le pays d'activité. Les migrants qui étaient partis avec l'intention d'un séjour de

quelques années, ont modifié leurs attitudes en fonction de ces facteurs. La politique de retour s'appuie sur l'hypothèse que les gens sont disposés à rentrer, qu'une incitation financière est de nature à accélérer leur retour. La situation depuis 1974 est différente. Les facteurs d'inertie de la présence dans le pays d'immigration joue: la famille, la scolarisation des enfants, la situation du pays de départ, etc. Ceux qui partent risquent de ne plus pouvoir revenir. Les mesures de retour doivent donc viser, non pas à inciter, mais à modifier le comportement. C'est pourquoi la propension au retour dépend des conditions du pays d'origine et de leur évolution, de l'âge et de la situation matrimoniale des migrants. Ainsi, ceux qui partent le plus souvent sont les hommes mariés sans leur famille; ceux qui ont le moins tendance à partir sont les jeunes et les travailleurs plus âgés.

La dynamique migratoire

La fermeture des frontières a modifié les préférences et les attentes des étrangers. La durée de séjour se prolonge, le regroupement familial «s'accentue».

Les caractéristiques de la population étrangère se transforment et se rapprochent de celles de la population nationale. Le regroupement familial entraîne une féminisation et une baisse du taux d'activité. Limitons-nous aux données françaises. En 1982, on compte 1,3 homme (étranger) pour une femme, contre 1,5 en 1975 (mais les différences sont plus accentuées dans les classes d'âges de 35-50 ans). Pour la première fois, la part des étrangers actifs dans la population étrangère totale est inférieure (42,3 %) à celle des actifs nationaux parmi les nationaux. L'évolution sur la longue période est radicale: 60 % en 1946, 50,4 % en 1962, 42,3 % en 1982. On observe dans le même temps un double mouvement de rajeunissement et de vieillissement de la population étrangère. Alors que la proportion des jeunes de moins de 24 ans passe chez les étrangers de 29 % en 1962 à 41 % en 1982, la population active étrangère vieillit. Les particularités de la structure des ménages et de l'emploi étranger s'atténuent. Le nombre d'étrangers vivant dans un ménage collectif (collectivité, foyer) passe de 8,6 % (des étrangers) en 1975 à 6,4 % en 1982 (soit une baisse de 20 % en 7 ans), niveau qui reste, cependant, sensiblement supérieur à celui observé pour les Français (2,3 % en 1982). L'évolution de l'emploi étranger va dans le même sens. La progression de l'emploi tertiaire se trouve accentuée par la restructuration de l'industrie automobile et du bâtiment qui touche particulièrement les étrangers.

La répartition par nationalités se transforme. En France, la comparaison des recensements de 1975 et de 1982 montre que les Italiens et les Espagnols ne représentent plus en 1982 que 18 % du total de la population étrangère (contre 28 % en 1975), que les Portugais sont stationnaires (21 % contre 22 %), alors que l'on enregistre une hausse sensible des Africains — Maghreb et Afrique noire (43 % en 1982 contre 35 % en 1975). Ces comparaisons intercensitaires prennent en compte un ensemble de facteurs — entrées de travailleurs, regroupement familial, naissances, décès, naturalisation, retours — et ne reflètent pas nécessairement les tendances migratoires. Elles illustrent cependant l'impact différentiel de l'arrêt des migrations sur chaque flux national d'après la phase de maturation du processus migratoire auquel se situait chaque flux en 1974. En simplifiant, on peut contraster le cas

des Espagnols et des Italiens qui avaient amorcé dès avant 1974 un mouvement de retour que les perspectives d'évolution de l'un et l'autre pays ont consolidé. Pour ces nationalités, l'arrêt a été effectivement suivi d'une baisse très sensible des effectifs. À l'inverse, pour les Maghrébins, l'arrêt a eu pour effet de ralentir les retours, de prolonger la durée de séjour et d'inciter au regroupement familial. Si on compare 1982 à 1962, le changement est encore plus radical: la part des Africains (Maghreb et Afrique noire) passe de moins de 20 % à 43 %.

Un phénomène identique s'observe en Allemagne. Entre 1973 et 1983, la proportion des Italiens et des Turcs dans la population étrangère passe respectivement de 16 % à 12,5 % et de 23 % à 34 %. En chiffres absolus, la population turque passe de 920 000 à 1 555 000, *dix ans après la fermeture des frontières.*

L'absence de données fiables sur la durée de séjour, contraint de recourir à des procédures d'estimation indirectes. En RFA, la proportion d'étrangers présents depuis six ans et plus passe d'environ 1/3 des effectifs au début des années 1970 à 70 % au début des années 1980 (M. Triballat, 1986). Parmi les étrangers recensés en France en 1975, 40 % environ étaient présents sur le territoire au 1er janvier 1986; le chiffre équivalent au recensement de 1982 — pour les étrangers présents au 1er janvier 1975 — s'élève à 80 % (*Migrations et sociétés*, n°6, série «Boulier», R.P. 82/5). Cette similitude remarquable vaut également pour la Suisse. Fin 1986, le pourcentage d'étrangers (établi et annuel) présents depuis cinq ans ou plus est de 80 % (*La vie économique*, avril 1987).

La transformation des préférences des étrangers modifie leurs projets. Dans la perspectives d'un séjour temporaire, véritable détour de production, en vue d'améliorer le niveau de vie de la famille restée au pays et d'une promotion au retour, les conditions de salaire étaient déterminantes et les éléments de formation peu valorisés. Avec l'allongement de la durée de séjour, les attentes des immigrés se transforment et tendent à se définir par référence au pays d'accueil. Dans la perspective d'un établissement définitif, la formation professionnelle prend de l'importance; les enfants dits de la deuxième génération, mais dont beaucoup sont nés dans le pays d'immigration, ne sont plus disposés à reproduire les spécificités socioprofessionnelles de leurs parents. À certains égards et de façon paradoxale, ce rapprochement des caractéristiques des nationaux, cette homogénéisation des comportements est source de conflit. Les aspirations nouvelles des migrants interviennent au moment où accèdent sur le marché du travail les générations nombreuses issues du *baby-boom* et où les gouvernements sont amenés à prendre des mesures catégorielles en faveur de l'emploi des jeunes. La complémentarité de l'emploi étranger et de l'emploi national, caractéristique des périodes de forte croissance et de suremploi, fait place à la concurrence. Il en résulte que certaines caractéristiques spécifiques de l'immigration prennent une signification nouvelle. Ainsi, le taux de chômage des étrangers, traditionnellement bas, est désormais nettement plus élevé que celui des nationaux, surtout parmi les femmes. Ce renversement résulte à la fois des bouleversements introduits sur le marché du travail par la suspension de l'immigration — qui a supprimé toute incitation au retour — et de la concentration des étrangers dans les secteurs d'activité (automo-

bile, bâtiment) et les catégories de main-d'oeuvre (jeunes, ouvriers peu qualifiés) les plus touchées par la crise.

Il en va de même pour les coûts sociaux. Au cours des années de forte croissance économique, le taux d'activité des étrangers était supérieur à celui des Français, et leur répartition par âge, plus concentrée dans la classe adulte. Ils contribuaient plus au système de sécurité sociale qu'ils n'en bénéficiaient. Le regroupement familial et l'accroissement du chômage ont modifié la situation.

Le problème de l'immigration en 1987 et les perspectives

Le glissement de l'économique au socio-culturel

La question de l'immigration se pose désormais en termes nouveaux. Une grande majorité des étrangers est appelée à s'établir définitivement dans les pays d'immigration, et sauf à envisager des mesures coercitives de renvoi, c'est par rapport à ce fait essentiel que le problème doit être envisagé. Il en résulte un glissement dans la problématique. Dans les années qui ont suivi l'arrêt, on s'interrogeait sur les possibilités de substituer la main-d'oeuvre nationale à la main-d'oeuvre étrangère; les limites d'une telle approche, surtout lorsqu'elle s'appuyait sur le présupposé simpliste d'une substitution des emplois à *structure productive donnée*, sont vite apparues. L'immigration est devenue un problème de société, qui se pose désormais en termes politiques. La prise de conscience, progressive, par l'opinion publique du caractère durable, voire définitif, de la présence étrangère et de ses implications, a ouvert un débat sur les règles institutionnelles régissant le statut des étrangers, qu'il s'agisse de la participation politique, du droit de la nationalité, de l'accès aux services sociaux. Les pays européens sont ici confrontés à des questions d'une extrême complexité, auxquelles ils ne sont pas toujours préparés. Cela vaut bien sûr pour l'Allemagne, qui ne peut plus s'en tenir au mythe d'une migration temporaire et doit affronter le problème, nouveau pour elle, de l'intégration d'une population étrangère, alors que les autorités allemandes ne cessent d'affirmer que l'Allemagne n'est pas un pays d'immigration. C'est vrai aussi pour la France, dont la longue histoire migratoire et la tradition assimilationiste semblent constituer un atout, mais qui précisément se heurte à la tendance, forte chez certains immigrants, en particulier extra-européens, de refuser le modèle assimilationiste, dans son acceptation extrême qui conduit à la perte de toutes les caractéristiques d'origine. C'est vrai enfin pour les pays de l'Europe méridionale, l'Italie, l'Espagne, la Grèce, traditionnellement terres de départ et qui, devenues à leur tour pays d'immigration, ont d'autant plus de difficulté à maîtriser l'immigration que le cadre institutionnel actuel, conçu dans une perspective d'émigration, est inadapté à la situation nouvelle.

L'avenir des migrations

Si l'intégration de la population étrangère apparaît comme la priorité du moment, l'*avenir des migrations* et l'éventualité d'une réouverture des frontières ne doivent pas être ignorés. À court terme, disons jusqu'aux années 1990, les perspectives et les modalités de la croissance économique des pays récepteurs, l'évolution des indicateurs démographiques et d'emploi — compte tenu des modifications institutionnelles et comportementales (âge d'entrée en activité et de retraite) — les politiques migratoires concourent à maintenir la ferme-

ture des frontières. L'immigration légale devrait être négligeable mais l'immigration clandestine et l'accueil des réfugiés resteront pour les pays européens un problème récurrent. La baisse largement amorcée du regroupement familial s'accentuera. C'est la fin du cycle migratoire. À *long terme*, au-delà des années 1990, du fait notamment d'un changement des conditions du marché de l'emploi, avec l'accès au travail des classes creuses issues des années de baisse de la fécondité — amorcée dès 1964 — on ne peut exclure l'éventualité d'une reprise de l'immigration. Il y a à cet égard deux tentations conceptuelles à éviter. L'une serait d'inférer des seules évolutions démographiques comparées des pays européens et des pays du Tiers Monde méditerranéen et africain, le caractère inéluctable d'une reprise migratoire; l'autre, d'extrapoler à l'horizon lointain les circonstances présentes qui écartent comme improbables — du point de vue politique, sociologique et économique — une telle reprise.

Il convient d'introduire une distinction entre les pays de la Communauté d'une part, les pays tiers de l'autre. Il est peu probable que les migrations intracommunautaires connaissent un développement à long terme. Les migrations de l'Europe méridionale vers les pays industrialisés d'Europe qui ont constitué l'essentiel des déplacements au cours des années 1950-1970, comportaient leur propre autorégulation du fait même de l'interdépendance des économies nationales et du libre échange des produits préalable à la mise en place de la libre circulation. La convergence des évolutions démographiques des pays développés et le rapprochement des niveaux de vie devait conduire à terme à une baisse de l'incitation à émigrer. C'est ce qui s'est passé pour l'Italie; il risque d'en être de même pour l'Espagne et la Grèce qui sont déjà des pays d'immigration, et aussi du Portugal. Il n'en va pas de même si on considère l'ensemble européen vis-à-vis du Tiers Monde. Le potentiel d'accroissement démographique de ces pays restera élevé, en toute hypothèse, et leurs perspectives de croissance économique sont très hypothétiques, surtout en Afrique et dans certains pays arabes, et ce, d'autant plus que les facteurs d'attraction exercés par certains pays pétroliers, sur l'immigration arabe et turque, risquent de s'infléchir.

Dans ces conditions, les pays de la CEE ne pourront mener des politiques nationales d'immigration sans référence à leurs voisins. La fermeture des frontières en Allemagne imposait la fermeture des frontières en France. L'arrêt a renforcé l'interdépendance des marchés du travail et des pays européens. La coordination des politiques entre les pays de la Communauté des Douze s'imposera comme une nécessité. À cet égard, un long chemin reste à parcourir. Les états ont été particulièrement soucieux de leurs prérogatives en matière de réglementation de l'immigration et les tentatives d'harmonisation des politiques ont fait long feu. Plus généralement, l'incidence de la CEE sur les mouvements migratoires peut apparaître paradoxale, du point de vue de l'intégration politique. Le Marché commun a développé les échanges intracommunautaires relativement aux échanges avec les pays tiers. Il a également favorisé la croissance et l'égalisation des niveaux de vie. Cela a eu pour effet de diminuer l'incitation à la mobilité intracommunautaire et d'accroître l'incitation à la mobilité en provenance des pays tiers. Si l'on envisage le Marché commun comme une simple union douanière, le pro-

FIGURE 1.

Immigration en France, 1970-1980

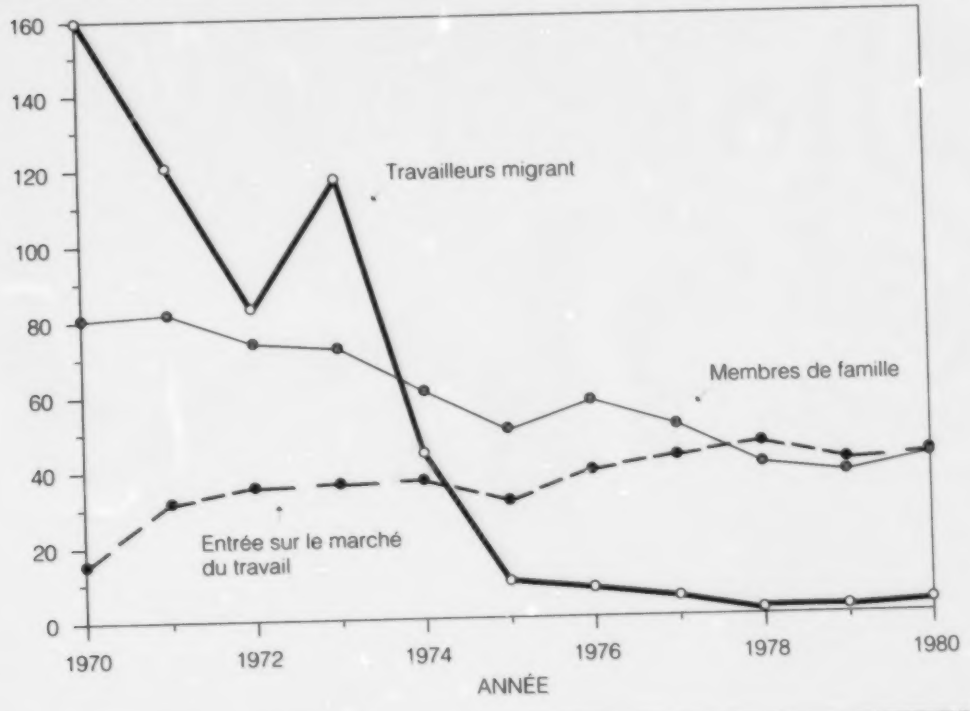

Source : ONI G Tapinos (1983)

cessus s'est révélé efficace; si l'on ambitionne une véritable intégration économique et politique, le résultat est paradoxal. La libre circulation était considérée comme l'un des éléments d'une telle intégration. En fait, on se trouve en fin de parcours avec une augmentation très sensible de la population originaire des pays tiers. La présence, probablement définitive, de communautés étrangères originaires de pays extérieurs à la Communauté européenne constitue l'un des problèmes majeurs que les pays européens auront à résoudre dans les années à venir.

TABLEAU 1

RFA : entrées (,000)

	1968	1969	1970	1971	1972	1973
Hommes adultes	48	97	100	94	74	108
Enfants (< 16 ans, > 18)	11	20	35	48	60	77
Femmes adultes	20	34	42	44	50	64

TABLEAU 2

RFA — France: pourcentage de la population étrangère dans la population totale

	début des années 60	1974
RFA	1.0	7.0
France	4.7	6.5

TABLEAU 3

France: sex ratio hommes/femmes étrangers

1975	1.5
1982	1.3

TABLEAU 4

France: taux d'activité des étrangers

1946	60.0 %
1962	50.4
1982	42.3

TABLEAU 5

France: proportion des jeunes de moins de 20 ans parmi les étrangers

1962	29.0 %
1982	41.0

TABLEAU 6

France: proportion des Africains dans la population étrangère

1962	20.0 %

TABLEAU 7

RFA: effectif de la population turque

1973	920 000
1983	1 555 000

TABLEAU 8

RFA — France: durée de séjour

RFA	Pourcentage des étrangers présents depuis 6 ans et +	
	début des années 70	1/3
	début des années 80	70 %
France	Pourcentage des étrangers recensés qui étaient présents environ 7 ans auparavant	
	1975	40 %
	1982	80

TABLEAU 9

France: chômage des étrangers

Pourcentage des étrangers dans les demandeurs d'emploi (stock)	
Fin 1973	8.5 %
Fin 1985	12.0 %
Taux de chômage en 1982	
Étrangers	14.0 %
Français	8.5

TABLEAU 10

France: indicateur conjoncturel de fécondité

	1968	1975	1972	1982 (étrangères en France depuis 7 ans)	Actuellement dans le pays d'origine
Françaises	2,5	1,84	1,84		
Espagnoles	3,2	2,6	1,77	1,82	
Algériennes	8,9	5,3	4,24	3,73	6

TABLEAU 11

CEE: pourcentage des étrangers dans certains pays de la CEE

RFA	35,2 %
France	28,5
Royaume-Uni	16,0

Tendances migratoires en Europe francophone: aspects économiques*

RAPHAËL-EMMANUEL VERHAEREN
Université des Sciences sociales de Grenoble
Centre de recherche en informatique appliquée aux sciences sociales
France

Une réflexion sur ce sujet comporte plusieurs difficultés préalables. Les statistiques ne sont pas homogènes dans les divers pays d'Europe, à plus forte raison par région. Car il faudrait descendre à ce niveau de détail pour couvrir éventuellement l'Europe francophone. De plus, comment délimiter l'aire géographique de l'Europe francophone, dont les frontières sont imprécises, et sont quelquefois sujet de contestation? Par exemple, le Jura suisse n'existe comme canton francophone que depuis 1978, après des années de revendications...

Ensuite, à supposer que les frontières soient définies, il existe depuis longtemps des régions plus ou moins bilingues, comme les «cantons de l'Est» en Belgique, le Grand-Duché du Luxembourg, l'Alsace, la Cerdagne... Enfin, sans tenir compte de ces nuances, sur un ensemble francophone que l'on peut évaluer à un peu plus de 60 millions d'habitants, près de cinq millions sont des étrangers originaires d'un pays ou d'une région autre que francophone. Beaucoup d'entre eux n'ont pas nécessairement complètement assimilé la langue française: sont-ils francophones?

Comme l'a analysé notamment F. Braudel, au cours de l'histoire, le parler de l'Île-de-France s'est imposé de proche en proche à d'autres régions voisines, grâce à la puissance politique et militaire de son administration centralisatrice[1]. A. Fierro-Domenech a démontré avec précision l'inanité de la théorie des frontières naturelles[2]. Pour lui, comme pour H. Le Bras et E. Todd, la France apparaît comme un mixage étonnant de peuples différents[3].

En réalité, à travers la quête laborieuse d'une délimitation de l'Europe francophone, nous sommes confrontés entre autres à notre sujet: les migrations. Car cet ensemble s'est constitué historiquement de nombreux mouvements d'immigration et d'émigration. Nous ne nous en tenons ici qu'aux migrations externes actuelles; et parmi celles-ci, seulement les mouvements internationaux d'immigration vers l'Europe francophone sont pris en considération.

Ces précautions liminaires étant prises, puisque les statistiques ne distinguent qu'exceptionnellement les divers groupes linguistiques, les réflexions que j'expose ici sont basées sur les chiffres des régions principales, prises dans leur ensemble: la France, la Wallonie, Bruxelles, le

Grand-Duché du Luxembourg, et les cinq cantons de la Suisse romande. Dans certains cas, les chiffres portent sur la Belgique et la Suisse, sans distinctions régionales.

Les statistiques disponibles sur les mouvements d'immigration sont néanmoins suffisantes pour déceler les orientations des grandes «tendances migratoires» qui nous intéressent, et pour étayer quelques hypothèses explicatives de ces tendances.

Quelles sont ces tendances migratoires?

Dans les quatre pays cités, les soldes migratoires annuels (entrées-sorties des étrangers) ont été généralement positifs et se sont élevés à de hauts niveaux, durant la période de croissance forte, qui s'est étendue de la fin de la Deuxième Guerre mondiale jusqu'à la fin des années 60. Selon les pays, le phénomène s'est poursuivi durant les premières années de la décennie soixante-dix, étant donné que les effets de la crise économique sur l'emploi n'ont pas été immédiats, ni étendus simultanément à tous les secteurs d'activité. Par la suite, les soldes migratoires diminuent fortement; ils deviennent même négatifs dans certains cas, comme en Belgique et en Suisse (tableau 1).

Cette diminution n'est pas surprenante, dans la mesure où la crise mondiale s'accompagne notamment d'un ralentissement de la croissance de la production industrielle, et même dans certains secteurs, d'une décroissance, parfois d'une désindustrialisation. Le phénomène engendre à son tour une baisse du niveau de l'emploi. En France et en Belgique, comme d'une manière générale en Europe, il se traduit par une hausse considérable du taux de chômage.

En Suisse et au Luxembourg, le taux de chômage est demeuré faible tout au long de la crise, pour un certain nombre de raisons parmi lesquelles précisément l'immigration intervient fortement. Dans ces deux pays, le taux d'actifs étrangers est tellement élevé (26 % en Suisse, frontaliers et saisonniers compris, en 1986; 34,6 % au Luxembourg, frontaliers compris, en 1984), que la modulation de l'immigration est presque suffisante pour réguler l'approvisionnement d'un marché du travail de taille réduite, en fonction de l'évolution de la conjoncture.

En Suisse en particulier, la modulation du nombre de travailleurs frontaliers et saisonniers ne pose pas les problèmes d'une population étrangère résidente, souvent concernée par le regroupement familial[4]. En outre, le nombre annuel de nouvelles admissions au travail d'étrangers (jeunes ou conjoints) est relativement faible, étant donné que le taux d'activité dans la population étrangère y est demeuré très élevé: 59 % en 1986. Ailleurs, ce taux d'activité des étrangers ne monte, en 1982, qu'à 42 % en France, 40 % au Luxembourg, et 38 % en Belgique.

Cependant, la diminution des soldes migratoires à la faveur de la crise ne s'est pas réalisée de manière spontanée. Presque partout, des mesures restrictives en matière de politique migratoire ont été nécessaires. En Suisse néanmoins, à peu de choses près, la simple application de la réglementation en vigueur, qui prévoit notamment des quotas régionaux et sectoriels en fonction de l'évolution du marché du travail, a suffi pour diminuer l'attribution de permis de travail annuels, saisonniers, ou frontaliers.

Ce n'est pas mon propos de présenter ici une analyse des politiques

migratoires, qui, selon le pays, peuvent varier et s'inspirer de principes différents[5]. Cependant, une constatation s'impose, surprenante à première vue: malgré les mesures restrictives, malgré la crise et le ralentissement de l'activité industrielle, malgré un taux de chômage élevé en France et en Belgique, et des courants d'opinion xénophobes surtout en Suisse et en France, les stocks de la population étrangère résidente (tableau 2), et ceux de la population active (tableau 4), sont demeurés à un niveau élevé jusqu'à l'heure actuelle. Le constat est d'autant plus paradoxal qu'au cours de la crise précédente, celle des années trente, la chute des effectifs étrangers avait été drastique.

En France, selon les enquêtes du ministère des Affaires sociales, une diminution des actifs étrangers de 9 % seulement aurait été enregistrée entre 1973 et 1976, puis une augmentation de 7 % entre 1976 et 1982: en tout une diminution de 2,6 % à peine.

En outre, observons que durant cette période de crise, des alternatives à l'immigration étrangère ont été utilisées: un recours accru à des catégories de travailleurs de nationalité française, qui sont souvent employés sur des postes de travail dont les caractéristiques sont similaires à celles des emplois de la plupart des étrangers. Citons: les jeunes «français-musulmans», enfants de «harkis», des réfugiés (les trois-quarts ne sont pas comptabilisés dans les statistiques), des étrangers ayant acquis récemment la naturalisation, des immigrés des départements et territoires d'outre-mer (DOM-TOM). Selon le dernier recensement, le nombre d'actifs nés dans les DOM-TOM et résidant en France métropolitaine, s'est accru de 73 % entre 1975 et 1982, soit une augmentation d'environ 73 000 actifs.

En Belgique, la population active étrangère s'est accrue presque constamment, d'environ 30 % entre 1977 et 1985. Au Luxembourg, elle évolue peu sur la même période. Mais si l'on ajoute la main-d'oeuvre frontalière, l'ensemble des actifs étrangers augmente d'environ 9 %. En Suisse, la baisse a été plus forte, de 18,9 % entre 1970 et 1978. Mais depuis lors, elle ne cesse d'augmenter à nouveau: en tout une hausse de près de 16 % jusqu'en 1986.

Puisque l'on observe le maintien de la population étrangère active à un niveau appréciable, celui de la population étrangère totale apparaît moins surprenant. Même s'il faut décompter le nombre des naturalisations (tableau 7), cette population est alimentée par le regroupement familial et par un excédent démographique naturel provisoirement plus important que celui des nationaux. En Wallonie et à Bruxelles, l'«excédent» naturel est même devenu négatif. En tout cas, la population étrangère résidente tend actuellement à se stabiliser en Wallonie et à Bruxelles. Elle augmente plutôt en France et au Luxembourg. En Suisse romande, après une baisse entre 1974 et 1979, la croissance est continue jusqu'en 1986.

Le taux de population étrangère demeure très important dans quelques grandes régions industrielles de France, telles que celles de l'Île-de-France (13,3) % et de Rhône-Alpes (9,1 %). De même en Wallonie (12,5 %) et à Bruxelles, plus de 25 %. Le record des pays d'Europe est atteint au Luxembourg avec plus de 26 %. En Suisse romande, le taux de population étrangère, qui dépasse le taux déjà élevé de la Suisse entière, avoisine les 20 %. Pour le seul canton de Genève, le record des agglomérations urbaines est atteint avec 30 % d'étrangers; taux qui n'inclut pour-

tant pas les fonctionnaires internationaux, ni les membres de leur famille, ni les travailleurs frontaliers et saisonniers.

Quelques éléments d'analyse

Les politiques migratoires de ralentissement de l'immigration et d'incitation aux retours ont eu pour conséquence de freiner la mobilité internationale de la force de travail. Elles ont révélé également que les pays d'origine n'ont pas les moyens économiques de faire face à des réinsertions, lorsque celles-ci risquent d'atteindre une certaine taille; et que la plupart des immigrés ont tendance à s'installer de manière durable dans le pays récepteur, et donc à y organiser le regroupement familial. Ce regroupement fournit parfois l'occasion à des jeunes et à des conjointes venus de l'étranger de se présenter sur le marché du travail du pays d'immigration.

En outre, la crise permet de mieux identifier une fonction économique classique de l'immigration: sa forte contribution à la natalité et son impact démographique à long terme sur le marché du travail. Cet impact actuel des générations précédentes de l'immigration se mesure notamment par le nombre annuel généralement important d'admissions au travail des jeunes étrangers nés dans le pays récepteur.

Ces explications nous permettent de comprendre partiellement pourquoi la population étrangère résidente et potentiellement active demeure nombreuse; mais elles ne rendent pas compte du haut niveau d'emploi effectif des actifs étrangers en période de dépression. La question majeure à élucider est bien celle du maintien de la population active étrangère à un niveau à peine différent de celui qui prévalait durant les dernières années précédant la crise; alors que durant la crise des années trente, pourtant de moindre ampleur et plus courte, la population étrangère avait diminué de manière plus nette.

Rappelons ici brièvement quelques hypothèses explicatives de cette question majeure, hypothèses déjà testées particulièrement sur le cas de la France[6]. Bien sûr, la situation a changé depuis un bon demi-siècle. Alors qu'auparavant les migrations de travail apparaissaient principalement comme l'une des modalités de la régulation conjoncturelle du marché du travail, la crise actuelle révèle avec éclat la place structurelle importante qu'occupent les travailleurs étrangers sur ce marché. Cette évolution doit cependant être analysée avec nuances, car j'ai eu l'occasion de montrer ailleurs, en ce qui concerne la France, que cette place structurelle était déjà décelable, dans une moindre mesure, durant la période d'entre-deux-guerres[7]. À la différence de cette époque, il apparaît aujourd'hui qu'elle se soit étendue et consolidée.

Rôle structurel de la main-d'oeuvre immigrée

Nous pouvons parler de composante structurelle de la force de travail, parce que manifestement il n'est pas possible d'attribuer à la main-d'oeuvre immigrée seulement un rôle d'appoint quasi marginal à la main-d'oeuvre nationale, lorsque les étrangers sont à ce point nombreux dans certains secteurs qu'ils deviennent difficilement substituables.

Je ne reprends pas ici les chiffres cités dans le rapport de base préparé pour cette rencontre. Disons seulement qu'en France en tout cas, le taux d'étrangers dans la population active peut paraître faible: 7,5 %. Mais si nous sélectionnons un certain nom-

bre de critères cumulés, tels que région, secteur d'activité, ou même parfois sous-secteur — tailles d'entreprises — et si nous ne considérons que les salariés ou même seulement les ouvriers, nous pouvons repérer des zones de concentration élevée de travailleurs étrangers.

Prenons un exemple. Selon les statistiques de la Caisse nationale de congés payés du BTP (Bâtiment et Travaux Publics), le taux de salariés étrangers dans le BTP se monte à 27,7 % dans la région Rhône-Alpes, et à 40,6 % dans l'Île-de-France, en 1985. Mais si nous ne nous en tenons qu'aux ouvriers étrangers (ouvriers intérimaires compris), leur pourcentage avoisine les 80 % sur les grands chantiers de gros oeuvre du BTP de ces deux régions. En outre, il s'agit souvent de productions stratégiques, intégrant des techniques d'avant-garde, telles que celles de centrales nucléaires, de grands barrages hydroélectriques, de bâtiments industriels, d'aéroports, de voies du TGV...

En est-il autrement dans les grandes agglomérations de vieille industrialisation, telles que celles de Bruxelles, Liège ou Charleroi, dans lesquelles le taux moyen d'actifs étrangers est déjà très élevé? À plus forte raison pour les ouvriers de certains secteurs de ces régions, comme ceux du BTP ou de la métallurgie. De même au Luxembourg: selon le recensement de 1981, 44,8 % de l'ensemble des ouvriers sont étrangers. Et ce taux monte à 58,7 % dans les services domestiques, et à 84,2 % dans le bâtiment.

En Suisse, le recensement fédéral des entreprises réalisé, à une époque où la présence étrangère est en diminution (fin 1975), indique que le taux d'actifs étrangers s'élève à 29 % dans l'horlogerie, 36 % en métallurgie, 50 % dans le textile, 61 % dans la confection et la chaussure, 35 % en moyenne dans le secteur industriel. En 1986, le taux moyen d'actifs étrangers au niveau national demeure élevé, environ 18 %. Dans les cinq cantons francophones, où il est supérieur depuis longtemps à la moyenne nationale, il atteint 24 % environ; 34 % si les travailleurs frontaliers et saisonniers sont inclus.

Une approche statistique même très détaillée ne serait cependant pas suffisante pour déceler la fonction structurelle de la force de travail étrangère. Elle appelle un complément d'analyse qualitative destinée à comprendre les processus qui ont conduit à cette situation et l'entretiennent, c'est-à-dire l'évolution des conditions de travail, du niveau de salaire, des qualifications, des conditions d'emploi (type de contrat de travail)... Évolution qui aboutit à cette situation qu'à l'intérieur d'un même secteur et dans une région donnée, la plupart des étrangers occupent des postes de travail pénibles, dangereux, déqualifiants, mal rémunérés, que les nationaux ont tendance à déserter dans de telles conditions.

Plusieurs études ont montré que la substitution immigrés nationaux sur poste de travail identique (au point de vue technologie, division du travail, conditions de travail et de rémunération) demeure marginale[8]. Ce constat invite à l'analyse d'une certaine stratification du marché du travail, sur lequel la concurrence entre nationaux et étrangers est imparfaite.

Certes, l'existence de strates d'emplois moins protégés du point de vue de la stabilité de l'emploi et des conditions sociales n'est pas le seul fait des étrangers, et des passages entre différentes strates sont possibles. Cependant, même s'ils ne sont pas les seuls, la majorité des étrangers est employée sur des postes de travail

particulièrement précaires et dévalorisés[9].

La stratification du marché du travail contribue à la compréhension du fait de la coexistence possible d'une baisse de l'emploi industriel, éventuellement d'un taux de chômage national élevé (tableau 5), et d'un haut niveau d'emploi de travailleurs étrangers sur certains postes de travail. À ce niveau, la crise constitue une sorte de révélateur du rôle structurel de la force de travail étrangère.

Pour autant, cette place structurelle n'est pas synonyme de place figée. Derrière d'importants stocks de travailleurs étrangers qui se sont maintenus durant la crise, de profondes fluctuations et transformations se sont opérées: nous en faisons maintenant une analyse succincte.

Immigration et régulation du marché du travail

Rappelons qu'en période de crise, tout comme en période de croissance forte, l'usage de la force de travail étrangère facilite la modulation conjoncturelle à court terme du marché du travail. Les étrangers sont davantage touchés par les suppressions d'emplois, dues notamment aux fluctuations à la baisse de l'activité, à cause des secteurs sensibles dans lesquels ils sont employés, à cause de la précarité plus grande des postes de travail qu'ils occupent et à cause de leur statut d'étranger, qui les rend plus vulnérables.

Certes, au niveau des statistiques globales du chômage des étrangers, il n'apparaît pas possible de distinguer la part qui est due au chômage frictionnel de celle qui concerne le chômage structurel. Mais dans l'ensemble en tout cas, le taux de chômage des étrangers, comme presque partout en Europe, est supérieur à celui des nationaux (tableau 6) en France, en Belgique, et même en Suisse.

En Suisse et au Luxembourg, cette fonction de régulation n'est pas absente, mais elle est peu visible à travers les statistiques du chômage, puisque ces deux pays sont en mesure d'exporter presque complètement leur chômage global éventuel, grâce à la proportion énorme d'étrangers parmi les actifs, à l'importance quantitative des frontaliers et au type de législation en matière de politique migratoire.

En ce qui concerne les fluctuations à la hausse de l'activité, des chiffres permettent de voir que l'emploi et même l'immigration d'étrangers ont contribué, par exemple, à la reprise passagère dans le BTP en France, au cours de la «campagne» 1976-1977, et à une relance plus générale en Suisse dans les années 1979-1980[10].

À l'occasion d'une recherche récente, j'ai tenté de montrer que l'emploi de la force de travail étrangère en France permet également d'assurer une fonction de régulation complémentaire (de celle exercée par la main-d'oeuvre nationale) des cycles saisonniers de l'activité, même en période de crise, notamment dans l'agriculture, le BTP et l'hôtellerie-restauration; et que cette fonction n'est pas assurée seulement par les immigrés saisonniers, mais aussi partiellement par des étrangers «permanents» et des clandestins. Je ne m'étends pas sur cet aspect[11].

Le rôle régulateur de la force de travail étrangère apparaît aussi, bien évidemment, au niveau des cycles longs: son accroissement global en période d'expansion et l'arrêt de cet accroissement, voire la compression de la force de travail en période de crise. Tout ce qui a déjà été dit sur le ralentissement des flux liés à la crise,

et sur la compression du nombre des actifs étrangers en France et en Suisse, nous amène à comprendre que la réduction éventuelle de la force de travail étrangère permet d'atténuer les effets de la crise sur l'emploi, et d'exporter partiellement le chômage et son coût social sur le pays d'origine, en encourageant les retours.

Par exemple, en France, sur un volume global de 697 500 emplois supprimés dans l'industrie entre 1973 et 1982, 28 % d'entre eux étaient occupés par des étrangers. Et sur 236 100 emplois supprimés dans le BTP, 67 % étaient occupés par des étrangers. Soit des pourcentages bien plus élevés que la part que les étrangers représentaient dans ces secteurs en 1973: 11 % dans l'industrie, et 31 % dans le BTP. Il en va de même en Suisse. Durant la période où la chute du volume global d'emploi est brutale, entre 1973 et 1976, sur 340 000 postes de travail supprimés, 70 % étaient occupés par des travailleurs étrangers.

C'est dire que l'onde de choc des licenciements atteint de plein fouet les salariés étrangers et que, de cette manière, le choc est quelque peu amorti pour les autres salariés. La présence de la force de travail étrangère peut exercer ainsi une fonction de régulateur et d'amortisseur des conséquences de la dépression sur le marché du travail.

Immigration et restructuration économique

Évoquons enfin une troisième fonction économique importante de la main-d'oeuvre étrangère: son emploi permet objectivement de faciliter un certain nombre de restructurations de l'appareil de production et des services; restructurations qui s'amplifient au cours de la crise, à l'occasion d'un redéploiement du capital qui ne concerne pas seulement l'espace international, mais aussi l'espace interne de la formation sociale d'origine.

Les conflits sociaux occasionnés par de nombreuses fermetures d'entreprises ont sans doute été atténués grâce à la présence d'une main-d'oeuvre étrangère plus vulnérable, même si de nombreux immigrés ont souvent été à la pointe de certaines luttes syndicales. Cependant, les pressions au retour (parfois accompagnées de «primes», qui ne représentent en fait qu'une faible part des prestations sociales futures auxquelles les immigrés doivent renoncer) et la plus grande mobilité géographique et professionnelle des étrangers (même si celle-ci a diminué au cours de ces dernières années) ont généralement contribué à désamorcer la pression des luttes sociales. Songeons aux fermetures de charbonnages en France et en Belgique, aux fermetures de mines de fer en Lorraine et au Luxembourg, à la compression d'effectifs dans la sidérurgie de ces trois pays, à la robotisation de l'industrie automobile en France, et à la restructuration de la construction mécanique en général et du BTP dans les quatre pays...

La main-d'oeuvre étrangère a également parfois permis de rentabiliser jusqu'au bout certains appareils productifs obsolescents ou promis à une fermeture anticipée en fonction de la stratégie internationale du capital. En France, dans quatre établissements de production de textiles (Paris, Lyon, Grenoble) dont la fermeture avait été programmée en 1979 pour 1981, la majeure partie des étrangers est restée plus longtemps relativement, et leur contribution à la production s'est accrue surtout pour le travail en trois équipes; tandis que les plans permet-

tant de «reclasser» une partie du personnel concernaient effectivement, les travailleurs nationaux, presqu'exclusivement.

De même dans les charbonnages. En 1975, beaucoup de travailleurs français du Nord-Pas-de-Calais étaient persuadés qu'il n'y avait plus d'avenir professionnel dans les houillères, avec les fermetures de puits en série et la fermeture des centres de formation professionnelle. Les houillères ont alors recruté sur place au Maroc, de nouveaux travailleurs migrants, pour compléter les effectifs des unités de production restantes. Ceux-ci ont dû faire grève en 1980, dans le Nord et en Lorraine, pour obtenir le «statut du mineur», qui leur était refusé. Aujourd'hui, cinq nouveaux sièges du Nord-Pas-de-Calais (sans compter les autres) vont fermer. La grève récente des mineurs marocains (plus de la moitié du personnel de fond), qui s'est déroulée au cours des mois d'octobre et de novembre 1987, a révélé leur refus d'être licenciés, renvoyés au pays, et de jouer le rôle de force de travail «transitionnelle» (R. Moralès), dans une région à taux de chômage élevé.

En même temps, des opérations de relocalisation industrielle (la sidérurgie «maritime», l'industrie automobile dans le Nord de la France...) ont été rendues plus aisées grâce à la présence d'une importante main-d'oeuvre étrangère, au sein de laquelle le processus de licenciement-réembauche sélective, associé à l'exigence d'une mobilité interrégionale, d'un salaire dévalorisé et de diverses formes d'emplois précaires, se pratique plus facilement.

Il en va de même pour le grand mouvement d'«extériorisation» de l'emploi (pratique systématique de la sous-traitance et du recours à l'intérim), qui s'est accentué au cours de la crise: dans certains secteurs en France comme ceux des services de nettoyage et d'assainissement, ou dans le BTP, l'utilisation de la main-d'oeuvre étrangère a pu accélérer ce processus[12].

La main-d'oeuvre étrangère n'a pas seulement joué un rôle au niveau des suppressions d'emploi ou des transferts d'emplois, à cause de sa mobilité géographique et professionnelle supérieure, mais aussi sur le plan de la création de nouveaux emplois durant la crise, dont un certain nombre n'a pu être créé que grâce à la présence d'actifs étrangers. En France, dans les activités de services, qui ont vu naître 7,5 % d'emplois supplémentaires entre 1973 et 1982, 12,1 % des nouveaux emplois ont été occupés par des étrangers (enquête ACEMO). En particulier le secteur des services de nettoyage et d'assainissement s'est développé considérablement, au moins jusqu'en 1980, grâce à la main-d'oeuvre étrangère principalement, qui y est devenue majoritaire[13]. Selon les recensements de population, les actifs de l'hôtellerie-restauration ont également augmenté: de 10,3 % entre 1975 et 1982, et parmi eux, les actifs étrangers de 36,1 %.

Par ailleurs, les restructurations de l'appareil de production et des services ont été également rendues plus aisées grâce à une modification structurelle interne de la main-d'oeuvre étrangère, favorisée à son tour par certaines «tendances migratoires». Retenons trois aspects seulement de cette modification, qui peuvent intervenir dans l'obtention de nouveaux postes de travail.

En France, la croissance de la part des femmes dans la population active étrangère est observable notamment grâce aux données des recensements. Cette part est de 20,3 % en

1968, de 21,6 % en 1975, et de 23,4 % en 1982. Les chiffres concernant les entrées de travailleurs primo-immigrants (ONI) indiquent encore mieux cette «tendance migratoire»: 20 % de femmes en 1973, 32,7 % en 1985.

Les mêmes sources de données révèlent une tendance à la lente élévation du niveau des qualifications. Selon les recensements, les non-qualifiés représentent 49 % des actifs en 1975, puis 38,1 % en 1982; les qualifiés 22,9 % et ensuite 25,4 %. Au niveau des introductions des travailleurs permanents, la politique de recrutement apparaît à travers cette autre tendance migratoire: 71,5 % de non-qualifiés entrés en 1973, puis 30 % en 1985; 26,4 % celui de qualifiés en 1973, puis 37 % en 1985; enfin 2,1 % de cadres et de techniciens et ensuite 33 %.

Enfin, dans les quatre pays étudiés, on observe une diminution de la part des étrangers originaires des pays frontaliers, au profit d'étrangers venant de pays plus lointains (tableau 3). En outre, dans le cas de la France et de la Belgique, la pression migratoire de l'Asie et surtout de l'Afrique est sensible. Cette dernière «tendance migratoire» n'est pas à négliger, dans la mesure où la discrimination se pratique plus aisément à l'égard des «gens de couleur», et où la dévalorisation des postes de travail que ceux-ci occupent s'aggrave en général d'autant plus aisément qu'ils viennent en même temps de pays marqués davantage par le sous-développement.

Un derniers aspect de la restructuration de l'appareil économique est celui de la consolidation d'un secteur informel, avec l'extension de la crise. Phénomène général en Europe, auquel n'échappent pas les régions francophones. De multiples indices permettent de penser que le marché du travail de l'économie souterraine est en partie approvisionné par de la main-d'oeuvre immigrée clandestine, ou par des travailleurs étrangers devenus clandestins. L'utilisation de cette main-d'oeuvre a pu être analysée dans certaines enquêtes, comme une résultante de la restriction des entrées officielles, et comme un palliatif aux nouvelles «rigidités» apparues dans la population active étrangère installée depuis longtemps, qui est devenue parfois plus exigeante sur le plan social, accepte moins facilement de payer le prix de la mobilité et revendique davantage de droits d'expression[14].

*
* *

Quelles sont les tendances qui caractérisent les mouvements de population vers l'Europe francophone? L'étude des statistiques disponibles permet de déceler un ralentissement des flux d'immigration au début des années soixante-dix, lié notamment à des politiques migratoires restrictives, qui peuvent s'inspirer de principes différents, par exemple lorsque l'on compare le cas de la Suisse avec celui de la France.

Nous avons observé ensuite que les stocks de population active sont demeurés à un niveau élevé partout, même si dans une certaine mesure ils se sont rétrécis en Suisse entre 1970 et 1978, et en France de 1973 à 1976 au moins. Cependant, dans ces deux pays, la population active étrangère s'est à nouveau accrue par la suite. En même temps, l'importance quantitative de la population étrangère résidente s'est maintenue partout sur l'ensemble de la période de crise.

Nous nous sommes alors posé la question de l'intelligibilité de ce paradoxe, surtout pour la population active étrangère: pourquoi celle-ci n'a-t-

elle pas diminué de manière drastique, dans l'environnement d'une dépression de grande ampleur? La réponse proposée ici consiste à rechercher des explications essentielles dans le domaine des fonctions économiques de la main-d'oeuvre étrangère, fonctions qui ne se sont pas éclipsées à la faveur de la crise, bien au contraire.

En réalité, la crise a d'abord mis en lumière l'impact démographique à long terme des générations précédentes de l'immigration sur le marché du travail actuel, à savoir la forte contribution des étrangères au nombre des naissances: durant la période récente, un nombre important de jeunes étrangers nés dans le pays récepteur se présente sur le marché du travail, phénomène amplifié par les regroupements familiaux récents. La crise a révélé surtout, plus que par le passé, la place structurelle décisive qu'occupe la main-d'oeuvre étrangère sur le marché du travail, dont la stratification s'est accentuée au cours de la période récente. En même temps, cette main-d'oeuvre exerce une fonction de régulation des cycles saisonniers, des fluctuations conjoncturelles de l'activité dans le court terme et une fonction d'amortisseur des effets de la crise elle-même.

Enfin, l'utilisation de cette force de travail semble avoir contribué à l'atténuation des heurts sociaux engendrés par le redéploiement du capital, par la multiplication au cours de la crise, des restructurations de l'appareil productif, et par la réorganisation sociale de la production des biens et des services: nouvelles techniques mises en place au cours de la crise, «extériorisation de l'emploi» et sous-traitance, dévalorisation et précarisation des emplois. Elle a même contribué à la création d'emplois nouveaux dans certains secteurs. Cette fonction d'aide à la restructuration économique constitue sans doute une fonction nouvelle de la force de travail étrangère, révélée au cours de cette crise-ci.

La main-d'oeuvre étrangère s'est en même temps structurellement modifiée dans sa composition interne, au cours de la période de crise: féminisation, légère élévation du niveau des qualifications, poids plus important des pays d'origine plus lointains, notamment d'Afrique et d'Asie. Les quelques «rigidités» qui seraient apparues avec le freinage de la primo-immigration, semblent s'être partiellement estompées grâce à la présence complémentaire d'une main-d'oeuvre étrangère clandestine, composée essentiellement de travailleurs isolés sans famille.

Étant donné l'importance de l'ensemble de ces fonctions pour le réaménagement, le redéploiement et la prolongation du système capitaliste, on conçoit son intérêt, en période de crise, de ne pas se départir de la force de travail étrangère, dans une mesure excessive.

Notes

* Le présent texte est le résumé d'une communication plus détaillée présentée au Séminaire scientifique sur les tendances migratoires actuelles et l'insertion des migrants dans les pays de la francophonie, organisé à Montréal du 25 au 28 août 1987.

1 F. BRAUDEL, *L'identité de la France*, Paris, Éd. Arthaud-Flammarion, 1986, 367 p.

2 A. FIERRO-DOMENECH, *Le pré carré. Géographie historique de la France*, Paris, Éd. Laffont, 1986, 235 p.

3 H. LE BRAS et E. TODD, *L'invention de la France*, Paris, Éd. Librairie générale française, 1981, 340 p.

4 «Quelques facteurs explicatifs du bas niveau de chômage de la Suisse», Études économiques de l'OCDE, décembre 1985; extraits parus dans *Problèmes économiques*, La Documentation française, n° 1968, 3 avril 1986, p. 26-31.

5 Pour les politiques migratoires en France et en Suisse, voir: «Politiques d'immigration en Europe. France, RFA, Grande-Bretagne, Suisse, Suède», dans *Problèmes politiques et sociaux*, La Documentation française, n° 530, 21 février 1986, p. 9-11 et p. 26-27. D'une manière générale, voir aussi les rapports annuels de l'OCDE-SOPEMI, et E.J. THOMAS *et al. Immigrant workers in Europe: their legal status*, Paris, The UNESCO Press, 1982, 245 p.

6 Ces travaux qui ont été basés entr'autres sur quatre enquêtes directes et deux exploitations lourdes de fichiers, m'ont permis de réaliser une bonne douzaine de publications. Je n'en cite que quelques unes:

— «Immigration et impérialisme en période de crise», dans *Peuples méditerranéens*, n° 3, avril-juin 1978, p. 123-135.

— *Crise et migrations internationales. Propositions de recherches économiques*, contrat Commissariat général du Plan-Cordes, Grenoble, Université des Sciences sociales, avril 1980, 88 p.

— «Immigration and Crisis», dans *International Migration Review*, Center for Migration Studies, vol. XIV, Summer 1980, p. 248-262.

— «L'immigration, un révélateur?», *Économie et Humanisme*, numéro spécial sur l'immigration, janvier-février 1981, p. 7-19.

— «L'immigration algérienne et la crise», chapitre de l'ouvrage collectif *Maghrébins en France. Émigrés ou Immigrés?*, Aix-en-Provence, CRESM, Éditions du CNRS, 1984, p. 121-142.

— «Les travailleurs algériens dans le Bâtiment et les Travaux publics», chapitre de l'ouvrage collectif *Les Algériens en France. Genèse et devenir d'une migration*, Paris, Éditions Publisud, 1985, p. 69-79.

7 R.-E. VERHAEREN, «Aspects économiques de l'immigration durant la crise des années trente et durant la crise actuelle», dans Actes du Colloque international CNRS de Lille, *Hommes et Terres du Nord*, n° spécial, 1981, p. 622-628.

8 Voir sur ce thème:

— SEDES, *Les modifications des politiques d'emploi des entreprises liées à l'arrêt de l'immigration*, Paris, Ministère du Travail, novembre 1977, 160 p.

— SEDES, *Substitution de la main-d'oeuvre nationale aux travailleurs étrangers*, Paris, Ministère du Travail, janvier 1978, 33 p.

— R.-E. VERHAEREN, *La revalorisation du travail manuel dans le BTP et la substitution immigrés-nationaux*, contrat DGRST, Université des Sciences sociales de Grenoble, octobre 1978, 191 p.

— M. POINARD et M. ROUX, *Le remplacement des travailleurs étrangers dans les entreprises*, ADERGES — Ministère du Travail, Université de Toulouse, janvier 1981, 175 p.

— O. MERCKLING, «Transformation des emplois et substitution travailleurs français — travailleurs immigrés : le cas de l'automobile», *Sociologie du travail*, n° 1, 1986, p. 58-74. (Cette étude semble néanmoins avoir l'intention de démontrer l'existence d'une substituion. En réalité, aucune preuve n'est donnée de l'existence autre que marginale d'une substituion à l'identique. Elle montre par contre que sous l'effet de changements technologiques — la robotique — liés normativement à des formes précises d'organisation du travail, le nombre de travailleurs étrangers — en majorité OS — comme d'ailleurs celui de l'ensemble des OS, a diminué au cours de ces dernières années, tandis que le nombre des techniciens tend à augmenter. On assiste donc à une modification de structure: la part des travailleurs étrangers s'est réduite au profit de celle des nationaux. Mais ce phénomène n'induit en rien une substituion, à plus forte raison une substitution à l'identique.

9 R.-E. VERHAEREN, *La précarisation de l'emploi dans le BTP*, vol. I, Grenoble, CRISS et Ministère de l'Urbanisme et du Logement, juin 1983, 88 p.

10 Le même phénomène est aussi très visible en RFA. Les chômeurs étrangers n'ont pas suffi à approvisionner le marché du travail lors de la reprise passagère des années 1979-1980; il a fallu réouvrir les frontières à l'immigration. Les chômeurs nationaux n'ont pas suffi davantage, à cause d'une stratification très poussée du marché de l'emploi. Voir à ce sujet: «Les migrations internationales en Europe», *Mondes en développement*, ISMEA-CNRS-CORDES, tome 11, n° 43-44, 1983, p. 349-368.

11 R.-E. VERHAEREN, «The role of foreign workers in the seasonal fluctuations of the French economy», dans *International Migration Review*, Center for Migration Studies, vol. XX, Winter 1986, p. 856-874.

12 R.-E. VERHAEREN, Les étrangers dans les Services de Nettoyage et d'Assainissement, contrat commissariat général du Plan-Cordes, Université des Sciences sociales de Grenoble, mai 1980, 91 p. Voir aussi pour le BTP le document mentionné en note 9.

13 Ibid.

14 Sur l'immigration clandestine, voir :

— Cl.-V. MARIE, «L'immigration clandestine en France», *Travail et Emploi*, Services des études et de la statistique, MAS, n° 17, juillet-septembre 1983, p. 36-37.

— *Bilan de la lutte contre les trafics de main-d'oeuvre: Rapport au Ministre des Affaires sociales*, Paris, La Documentation française, 1985, 243 p.

— Y. MOULIER-BOUTANG, J.-P. GARSON, R. SILBERMANN, *Économie politique des migrations clandestines de main-d'oeuvre*, Paris, Éd. Publisud, 1986, 276 p.

— D. LITVINE, «L'économie des migrations clandestines», *Échange-Travail*, n° d'avril-juin 1985, Ministère du Travail: *Problèmes économiques*, n° 1958, 22 janvier 1986, p. 28-32.

TABLEAU 1

Flux d'immigration

1.1 France

Année	Entrées de travailleurs permanents (Algériens non compris)	Membres des familles (hors CEE sauf en 1974)	Immigration permanente (Total)
1974	64 462	68 038	132 500
1975	25 591	51 828	77 413
1976	26 949	57 371	84 320
1977	22 756	52 315	75 071
1978	18 356	40 120	58 476
1979	17 395	39 298	56 683
1980	17 370	42 019	59 388
1981	33 433	41 560	74 993
1982	96 962	47 366	144 328
1983	18 483	45 731	64 214
1984	11 804	39 586	51 390
1985	10 959	32 512	43 471
1986	11 300	28 000	39 300

Source : ONI (estimations pour 1986 sur la base des onze premiers mois)

1.2 Belgique (.000)

Année	Entrées d'actifs	Entrées totales	Sorties totales	Solde
1975	4.1	62.3	40.7	21.6
1976	4.2	51.9	42.1	9.8
1977	4.7	48.3	39.7	8.6
1978	3.9	44.9	42.4	2.5
1979	3.4	46.6	41.6	5.0
1980	3.8	46.8	41.3	5.5
1981	3.5	41.3	39.9	1.4
1982	2.3	36.2	40.4	– 4.2
1983	1.8	34.3	40.2	– 5.9
1984	1.7	37.1	35.8	1.3
1985	1.9	37.5	33.5	4.0

Source : OCDE-SOPEMI

1.3 Suisse (flux d'étrangers)

Année	Entrées	Sorties	Solde
1974	60 824	81 039	– 20 215
1975	46 333	121 081	– 74 748
1976	44 938	110 297	– 65 359
1977	55 365	84 311	– 28 946
1978	53 269	63 757	– 10 488
1979	56 847	55 821	1 026
1980	70 474	63 697	6 777
1981	80 446	63 958	16 488
1982	74 539	62 537	12 002
1983	58 363	61 682	– 3 319
1984	58 617	55 555	3 062
1985	59 511	54 400	5 111
1986	66 787	52 823	13 964

1.4 Suisse (flux d'actifs étrangers)

Année	Entrées	Sorties	Solde
1974	31 302	45 886	– 14 584
1975	18 036	66 127	– 48 091
1976	15 611	57 773	– 42 162
1977	19 733	41 048	– 31 315
1978	21 855	29 987	– 8 132
1979	25 490	27 808	– 2 318
1980	32 265	32 506	– 241
1981	35 297	33 263	2 034
1982	33 019	32 751	268
1983	23 999	31 705	– 7 706
1984	24 884	28 690	– 3 806
1985	25 493	28 627	– 3 134
1986	29 365	28 705	660

Source : *La vie économique*, Berne, avril 1987

1.6 Solde migratoire, excédent naturel et population totale au 1er janvier (,000)

	Année	Population totale	Excédent naturel	Solde migratoire
France	1971	51 016,2	327,1	142,6
	1981	54 028,6	250,7	55,7
	1982	54 335,0	254,1	36,6
	1983	54 625,7	188,9	16,3
	1984	54 830,9	219,0	14,2
	1985	55 064,1		
Belgique	1971	9 650,9	20,3	22,9
	1981	9 850,2	11,5	– 7,7
	1982	9 854,6	7,9	– 4,4
	1983	9 858,0	2,6	– 7,6
	1984	9 853,0	5,2	– 0,5
	1985	9 857,7		
Wallonie	1981	3 229,0	– 1,5	– 9,2
	1982	3 218,2	– 2,2	– 2,9
	1983	3 213,2	– 3,8	– 1,1
	1984	3 208,3		
Bruxelles	1981	1 002,2	– 0,8	– 4,7
	1982	994,8	– 1,0	– 3,9
	1983	989,9	– 1,6	– 5,8
	1984	982,4		
Luxembourg	1971	339,8	5,6	5,1
	1981	365,1	0,309	0,291
	1982	365,7	0,167	– 0,367
	1983	365,5	0,056	0,244
	1984	365,8	0,120	– 0,020
	1985	365,9		
Suisse	1975	6 508,5	18,0	– 74,7
	1981	6 408,1	7,4	16,5
	1982	6 432,0	8,0	12,0
	1983	6 452,0	7,2	– 3,3
	1984	6 455,9	7,2	3,1
	1985	6 466,2	7,1	5,1
	1986	6,478,4	7,0	14,0
	1987	6 499,4		

Aoste	1981	114,5	– 0,3	– 1,8
	1982	112,3	– 0,2	0,8
	1983	113,0	– 0,3	0,7
	1984	113,4		

Source: Eurostat, Stat. démo. 1986 et Annuaire régions 1A, 1986; OFS, Berne.

TABLEAU 2

Population étrangère résidente

2.1 France (,000)

Année	Population totale	Étrangers	
1968	49 655	2 621,1	5,3 %
1975	52 599	3 442,4	6,5
1982	54 296	3 714,2	6,8

Source: Recensements de population

1974 ($^{31}/_{12}$)		4 053,3
1975		4 196,1
1976		4 205,3
1977		4 237,0
1978		4 170,4
1979		4 124,3
1980		4 168,0
1981		4 223,9
1982		4 459,1
1983		4 470,5
1984		4 487,5

Source: Ministère de l'Intérieur

2.2 Belgique (,000)

Année	Population totale	Étrangers	
1970	9 638(moy. an.)	696,3	7,2 %
1974	9 768	805,4	8,4
1975	9 795	835,6	8,5
1976	9 811	851,6	8,7
1977	9 822	869,7	8,8
1978	9 830	876,6	8,9
1979	9 837	890,0	9,0
1980	9 847	903,7	9,2
1981	9 852	878,6	8,9
1982	9 856	885,7	9,0
1983	9 855	891,2	9,0
1984	9 855	890,9	9,0
1985	9 854	897,6	9,1
1986	9 853	846,5	8,6

Source: OCDE-SOPEMI, Eurostat, Stat. démo. 3C, 1986)

2.3 Régions wallone et bruxelloise (,000)

Année	Région wallonne			Région bruxelloise		
	Population totale	Étrangers		Population totale	Étrangers	
1983	3 213,2	404,6	12,6 %	989,9	248,0	25,0 %
1984	3 208,3	402,3	12,5	982,4	248,2	25,3

Source OCDE-SOPEMI

2.4 Luxembourg (,000)

Année	Population totale	Étrangers	
1970	338,5	62,5	18,5 %
1979	362,3	92,1	25,4
1981	365,1	95,8	26,2
1982	365,7		
1983	365,5		
1984	365,8		

Source Eurostat. Stat. demo. 3C. 1986

2.5 Suisse (,000)

Année	Population totale	Étrangers	
1975 ($^{31}/_{12}$)	6 451,8	1 012,7	15,7 %
1976	6 402,0	958,6	15,0
1977	6 387,1	932,7	14,6
1978	6 385,1	898,1	14,1
1979	6 393,6	883,8	13,8
1980	6 408,1	892,8	13,9
1981	6 432,0	909,9	14,1
1982	6 452,0	925,8	14,3
1983	6 455,9	925,5	14,3
1984	6 466,2	932,4	14,4
1985	6 478,4	939,7	14,5
1986	6 499,4	956,0	14,7

Source OFS. Berne

2.6 Étrangers en Suisse par région linguistique

Année	Suisse romande		Italienne		Alémanique	
1979	261 348	18,0 %	66 874	25,9 %	555 615	12,2 %
1980	263 292	18,0	66 441	25,5	563 074	12,3
1981	266 150	18,1	66 596	25,6	577 160	12,7
1982	273 307	19,0	66 776	23,8	585 743	12,6
1983	276 125	18,1	66 271	24,4	583 155	12,6
1984	281 800	18,4	66 238	24,3	584 348	12,6
1985	286 847	18,7	66 080	24,2	586 744	12,6
1986	295 007	19,1	66 189	24,0	594 786	12,8

Source *La vie économique*. Berne. avril 1980 et 1987

	2.7 Étrangers dans cinq cantons suisses francophones[a]	
Vaud	111 490	21 %
Valais	24 786	11
Neuchâtel	27 604	18
Genève	109 325	30
Jura	6 037	9
TOTAL	**279 242**	**21 %**

a. La population totale des cinq cantons est de 1 341 080 habitants en 1986

Source: *La vie économique*, Berne, avril 1987, p. 202

TABLEAU 3

Population étrangère résidente, par nationalité

3.1 France

Étrangers	1968		1975		1982	
Allemands	43 724		42 955		43 840	
Belges	65 224		55 945		50 200	
Espagnols	607 184		497 480		321 440	
Italiens	571 684		462 940		333 740	
Luxembourgeois	3 000		3 380		3 480	
Ensemble pays frontaliers	1 290 816	49,2 %	1 062 700	30,9 %	752 700	20,4 %
Polonais	131 668		93 655		64 820	
Portugais	296 448		758 925		764 860	
Yougoslaves	47 544		70 280		64 420	
Autres Européens	131 360		117 125		113 200	
Sous-total Europe	1 897 836	72,4 %	2 099 305	61,0 %	1 757 220	47,7 %
Nationalités d'Amérique	28 436	1,1 %	41 560	1,2 %	50 900	1,4 %
Algériens	473 812		710 690		795 920	
Marocains	84 236		260 025		431 120	
Tunisiens	61 028		139 735		189 400	
Autres Africains	33 020		81 850		157 380	
Ensemble Afrique	652 096	24,9 %	1 192 300	34,6 %	1 573 820	42,8 %
Turcs	7 628		50 860		123 540	
Autres Asiatiques	37 080		53 605		170 240	
Nationalités d'Océanie	1 012		1 405		1 600	
Sous-total Afrique, Asie et Océanie	697 816	26,6 %	1 298 170	37,7 %	1 869 200	50,8 %
TOTAL	**2 621 088**	**100,0 %**	**3 442 415**	**100,0 %**	**3 680 100**	**100,0 %**

Source : INSEE, *Recensements de population* (au 20e pour 1982)

TABLEAU 3 (suite)

Population étrangère résidente, par nationalité

3.2 Belgique

Étrangers	1970		1981		1984	
Allemands	22 956		26 756		27 452	
Français	86 658		103 512		103 101	
Italiens	249 490		279 700		270 521	
Néerlandais	61 216		66 233		65 578	
Luxembourgeois	7 018		6 073		5 771	
Ensemble pays frontaliers	427 338	61,4 %	482 274	54,9 %	472 423	53,0 %
Autres Européens	130 675		121 649		118 228	
Sous-total Européens	558 013	80,1 %	603 923	68,7 %	590 651	66,3 %
Algériens			10 796		10 821	
Marocains	39 294	5,6 %	105 133	12,0 %	119 083	13,4 %
Tunisiens			6 871		6 820	
Zaïrois			8 575		9 457	
Autres Africains			5 964		6 652	
Sous-total Afrique			137 339	15,5 %	152 833	17,2 %
Turcs	20 312	2,9 %	63 587	7,2 %	70 033	7,9 %
Autres étrangers	78 663		55 161		59 943	
TOTAL	696 282	100,0 %	878 577	100,0 %	890 873	100,0 %

Source: INS, Bruxelles.

TABLEAU 3 (suite)

Population étrangère résidente, par nationalité

3.3 Luxembourg

Étrangers	1970		1981	
Allemands	7 800		8 851	
Belges	6 455		7 854	
Français	8 473		11 940	
Ensemble pays frontaliers	22 728	36,4 %	28 645	29,9 %
Espagnols	2 155		2 073	
Italiens	23 490		22 257	
Néerlandais	2 477		2 941	
Portugais	5 783	9,2 %	29 309	30,6 %
Suisses	336		463	
Yougoslaves	476		1 501	
Autres Européens	892		5 211	
Sous-total Europe	58 337	93,3 %	92 400	96,5 %
Non européens	1 889	3,0 %	2 267	2,4 %
Nationalités indéterminées	2 278		1 122	
TOTAL	62 504	100,0 %	95 789	100,0 %

Source : STATEC, Luxembourg

3.4 Suisse

Étrangers	1979				1986			
	Total		Cinq cantons franco-phones		Total		Cinq cantons franco-phones	
Allemands	88 900		8 869		80 288		8 187	
Français	46 609		38 032		47 195		38 364	
Italiens	428 053		102 311		388 422		92 515	
Autrichiens	32 844		1 912		28 751		1 762	
Sous-total Pays frontaliers	596 406	67 %	151 124	61 %	544 656	57 %	140 828	50 %
Espagnols	95 647		45 513		110 357		52 456	
Yougoslaves	40 070		2 731		77 400		6 062	
Turcs	32 968		1 856		52 768		3 082	
Autres	118 746		45 781		170 801		76 814	
Sous-total Non frontaliers	287 431	33 %	95 881	39 %	411 326	43 %	138 414	50 %
TOTAL	883 837	100,0 %	247 005	100,0 %	955 982	100,0 %	279 242	100,0 %

Source : *La vie économique*, Berne, avril 1980 et 1987.

TABLEAU 4

Population active étrangère

4.1 France (,000)

Année	Population totale	Étrangers	
1968	20 398	1 268,3	6,2 %
1975	21 775	1 584,3	7,3
1982	23 525	1 556,3	6,6

Source: Recensements de population.

1973		1 804,8
1976		1 642,8
1979		1 685,3
1982		1 757,8[a]

a. Régularisations non encore reconnues en avril, soit 1 661,3 + 96,5.
Source: MASE, enquête ACEMO, BMST n° 107, et DSTE n° 29.

1977	1 550,1
1978	1 518,0
1979	1 498,0
1980	1 458,2
1981	1 427,1
1982	1 503,0
1983	1 557,5
1984	1 658,2
1985	1 649,2
1986	1 557,7

Source: INSEE, enquête sur l'emploi.

4.2 Belgique (,000)

Année	Population totale	Étrangers	
1977	3 968	306,3	7,7 %
1978	3 992	308,0	7,7
1979	4 048	310,1	7,7
1980	4 065	332,7	8,2
1981	4 079	332,2	8,1
1982	4 105	339	8,2
1983	4 123	375,0	9,1
1984	4 125	388,3	9,4
1985	4 113	396,3	9,6

Source: OCDE-SOPEMI et Eurostat, Stat. démo. 3C, 1986.

TABLEAU 4 (suite)

Population active étrangère

4.3 Luxembourg (,000)

Année	Ensemble des actifs	Actifs étrangers (1)		Frontaliers (2)	Ensemble étrangers (1) + (2)
1977	150	37,6	25,1	11,5	49,1
1978	150	38,2	25,5	11,6	49,8
1979	151	38,7	25,6	11,7	50,4
1980	152	40,2	26,4	11,9	51,9
1981	153	38,8	25,4	13,4	52,2
1982	153	38,6	25,2	13,7	52,3
1983	153	39,7	25,9	14,1	53,8
1984	153	37,5	24,5	15,5	53,0

Source : OCDE-SOPEMI

4.4 Suisse

Année	Ensemble des actifs étrangers (sans saisonniers ni frontaliers)	Actifs étrangers dans cinq cantons francophones		
		Résidents	Saisonniers	Frontaliers
1979	490 709	130 255	2 208	25 378
1980	501 104	132 037	2 185	28 179
1981	515 084	134 897	2 659	31 860
1982	526 203	139 111	3 295	32 242
1983	529 744	142 329	2 889	32 090
1984	539 257	146 764	3 339	32 891
1985	549 294	151 699	4 120	35 219
1986	566 906	159 106	4 636	38 249

Source : *La vie économique*, Berne, avril 1980-1987.

TABLEAU 5

Ensemble des demandeurs d'emploi

5.1 Population active et chômage global enregistré, 1985 (,000)

	Actifs	Emplois	Chômeurs	Taux de chômage
France	23 358,4	20 900,0	2 458,4	10,5 %
Belgique	4 113,0	3 555,6	557,4	13,6
Wallonie	1 280,0	1 075,4	204,8	16,0
Bruxelles	320,0	460,0	48,3	15,1
Luxembourg	154,3	160,3	2,6	1,7
Suisse	3 201,0	3 171,0	30,0	0,9

Source: Eurostat, Stat. de base, 1A, 1987.

5.2 Taux de chômage

	1985	1986
Europe des Douze	11,6 %	11,8 %
France	10,5	10,7
Belgique	13,6	12,6
Wallonie	16,0	14,7
Bruxelles	15,1	14,0
Luxembourg	1,7	1,5
Suisse	0,9	1,0

Source: Eurostat, Stat. de base 1A, 87 et série 1B, 87.

TABLEAU 6

Chômage des étrangers

6.1 France: demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE au 31 décembre (,000)

Année	France	Taux de chômage national	Étrangers	Taux de chômage étranger
1979	1 468,9	6,0 %	136,7	9,3 %
1980	1 693,9	6,4	163,8	10,0
1981	2 014,5	7,7	221,5	11,0
1982	2 131,4	8,7	253,1	11,9
1983	2 227,2	8,8	275,6	12,4
1984	2 524,9	9,9	299,5	11,9
1985	2 436,3	10,5	290,9	11,9
1986	2 519,2	10,7	281,5	11,2

Source: MASE et Eurostat, série 1B, 1987.

6.2 Belgique: chômeurs complets indemnisés (,000)

Année	Belgique		Étrangers	
1982	535,0	13,0 %	61,5	18,2 %
1983	589,5	14,3	67,2	18,0
1984	595,0	14,4	67,3	17,3

Source: OCDE-SOPEMI.

TABLEAU 7

Naturalisations

7.1 France

1979	46 790
1980	52 103
1981	54 011
1982	48 827
1983	39 695
1984	35 573
1985	60 677

Source: Ministère de l'Intérieur.

7.2 Belgique

1979	1 939
1980	2 262
1981	1 942
1982	8 034
1983	9 318
1984	
1985	63 824

Source: OCDE-SOPEMI.

7.3 Suisse

	Suisse	Cinq cantons francophones	
1979	9 372	2 049	21,9 %
1980	9 735	2 161	22,2
1981	8 574	2 032	23,7
1982	9 352	1 937	20,7
1983	8 722	2 107	24,2
1984	8 593	2 003	23,3
1985	8 803	1 958	22,2
1986	7 531	1 991	26,4

Source: *La vie économique*, Berne, avril 1980 - 1987.

II AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Tendances migratoires récentes en Afrique noire francophone

RAPHAËL MFOULOU
Institut de formation
et de recherche démographique
Cameroun

De tous les phénomènes démographiques étudiés dans la plupart des pays d'Afrique noire francophone, les migrations sont les moins bien documentées. Cette situation tient avant tout à la pauvreté des travaux spécifiques sur la question au plan national.

Les recensements de populations constituent à bien des égards une source de données appréciables sur les migrations, notamment la mesure des courants migratoires à l'intérieur d'un pays et l'étude des caractéristiques des migrants. Cependant, l'examen des recensements en Afrique noire montre que très peu de pays ont accordé une attention particulière à ces types d'études. Dans les rares cas où des études des migrations ont été envisagées, les analyses qui en sont issues ne sont pas très poussées, en raison de la nature très limitée des données recueillies, généralement: lieu de résidence actuelle, lieu de naissance et quelques fois lieu de résidence à une date antérieure à la date du recensement ou encore lieu de l'avant-dernière résidence. On peut aussi signaler que la conception du plan général d'analyse des données sur les migrations est le plus souvent très sommaire.

De ce fait, il semble difficile à première vue d'envisager sous l'angle du bilan, une étude régionale sur les migrations en Afrique noire francophone, tant les données pertinentes ne sont pas toujours disponibles pour l'ensemble des pays de la sous-région. Pour contourner cette difficulté, nous nous proposons tout simplement de baser l'étude sur la mise en évidence de l'apport migratoire dans la croissance des populations, notamment populations totales, populations urbaines et populations rurales. Dans le développement des différents aspects des migrations, il sera possible d'intégrer quelques données disponibles sur les flux et les stocks de migrants en guise d'illustration. Ainsi il nous sera possible d'examiner puis de dégager les principales caractéristiques des migrations récentes en Afrique noire et de passer en revue les politiques africaines en la matière.

Aspects et signification du phénomène migratoire en Afrique

Nature du phénomène migratoire en Afrique noire

Dans la littérature consacrée aux migrations, une distinction fondamentale est faite entre les mouvements de peuples et les migrations proprement dites.

Les mouvements de peuples sont dus le plus souvent à des facteurs répulsifs agissant dans le milieu de départ: surpopulation, pression foncière, fuite devant un envahisseur insupportable, calamités naturelles, dégradation de l'écosystème, etc. Les mouvements des peuples ont été très importants durant les époques précoloniale et coloniale (traite des esclaves, mouvements des peuples à l'occasion des grands travaux d'infrastructures socio-économiques). De nos jours, ces mouvements des peuples sont encore observables dans la plupart des pays de la sous-région: ils sont provoqués par de graves calamités naturelles — la grande sécheresse qui sévit dans les pays du Sahel depuis les années 70[1] — les déchirements politiques et les guerres civiles qui en découlent, les motivations économiques et sociales des pouvoirs publics dans le cadre des projets de développement — colonisation des Terres Neuves au Sénégal oriental[2], et Opération Yabassi-Bafang dans l'Ouest du Cameroun[3], etc.

Les migrations proprement dites sont des migrations de main-d'oeuvre. Il s'agit en général de mouvements individuels, totalement libres et spontanés: seules les conditions inhérentes au milieu de départ déterminent dès lors la migration. Les développements de l'administration et des infrastructures socio-économiques, qui se sont accentués avec les indépendances dans les années 60, surtout dans les villes, ont suscité et suscitent encore de vastes mouvements migratoires en Afrique noire, dominés un peu partout par le phénomène de l'exode rural.

Typologie des migrations en Afrique noire

Les migrations peuvent être classées de plusieurs manières. La première classification possible repose sur la nature du lieu d'origine et du lieu de destination. Une fois la définition de la ville retenue, on tente généralement de déterminer l'importance du flux de migrants qui, des villages de brousse, gagnent les villes, et celle du flux de migrants qui se dirigent vers une autre zone rurale plus riche ou démographiquement moins chargée. Les migrations «urbaines-urbaines» sont à l'heure actuelle considérées comme un chaînon dans une migration qui conduit de la zone rurale à la grande ville, en passant par la petite ville régionale, qui joue le rôle de centre de relais[4]. Les migrations «urbaines-rurales» sont certes beaucoup moins importantes, mais elles existent: souvent, il s'agit de migrations de retour, après un séjour plus ou moins long dans l'une des grandes métropoles du pays, qui surviennent au moment de la retraite.

Un second critère de classement pouvant être évoqué est la durée de la migration: on distingue alors les migrations temporaires, les migrations saisonnières et les migrations définitives. Les migrations temporaires sont des déplacements de courte durée, qui n'impliquent pas un changement de lieu de résidence, donc qui n'affectent pas les données de structure de la population. On dit aussi que ce sont des turbulences.

Les migrations saisonnières, qui sont des déplacements temporaires particuliers, impliquent un mode de

vie marqué par une sorte d'alternance professionnelle déterminée par le rythme des saisons. Selon le cas, le moment de la migration est commandé par la période creuse dans la zone de départ ou par la pointe des travaux dans la région déficitaire en main-d'oeuvre; dans le meilleur des cas, ces deux périodes coïncident. L'importance de ces flux et reflux de la population est parfois très considérable et l'équilibre économique d'une région en dépend. De plus en plus, on constate de nos jours que le rythme du flux et du reflux n'est pas toujours lié aux saisons: le séjour peut dépasser les six ou huit mois que dure au village la saison morte[5]. Certains jeunes séjournent un an, deux ans en ville ou dans une zone rurale plus riche, à la recherche d'un emploi stable et plus rémunérateur ou d'une petite fortune avant de revenir au village. De tels mouvements constituent les phases préliminaires d'une véritable migration. Samir Amin[6] propose de retenir comme frontières significatives entre migration saisonnière et migration, le critère de participation ou non aux travaux de la saison de culture.

Les migrations définitives, ou migrations tout court, impliquent un transfert de résidence d'une zone de départ à une zone d'arrivée. En fait, dans la mesure où l'individu demeure profondément attaché à son lignage maternel ou paternel, il est généralement tenté, après un long séjour hors de cet univers affectif, d'y retourner pour passer la fin de sa vie. Ainsi on assiste souvent à des retours dans leur village natal d'un bon nombre de travailleurs africains, fonctionnaires surtout, atteints par la retraite. C'est pourquoi, il est difficile de parler de migrations définitives en Afrique noire; on peut considérer qu'une transplantation est stable à partir de la deuxième génération.

Un autre critère de classification des migrations est la distance, qui prend de l'importance lorsque la migration implique le passage d'une frontière d'État, parce que le statut juridique de national ou d'étranger est devenu un fait important en Afrique noire.

On pourrait certes trouver d'autres critères de classification des migrations, mais ceux présentés ci-dessus nous paraissent les plus importants, compte tenu des données disponibles, pour décrire les migrations en Afrique noire contemporaine. C'est donc en utilisant tout ou partie de ces classifications que nous essaierons, à travers les résultats des recensements et enquêtes démographiques des dernières années ainsi que des estimations récentes des projections démographiques, d'apprécier les principales caractéristiques des migrations en Afrique noire.

Le phénomène d'urbanisation en Afrique subsaharienne: quelques indications

La concentration croissante de la population dans les agglomérations urbaines est l'une des composantes les plus marquantes de l'évolution démographique des pays d'Afrique, au sud du Sahara, au cours de ces dix dernières années. Malheureusement, aucune étude scientifique systématique n'a été réalisée au cours de la décennie écoulée, qui permettrait de chiffrer d'une manière à peu près sûre ce phénomène. À partir des données récentes, recueillies dans la documentation disponible pour quelques pays, nous allons essayer d'en mesurer l'ampleur et de mettre en évidence le rôle prépondérant joué par les migrations.

Le phénomène urbain en Afrique noire n'est pas né de la colonisation européenne, car bien avant cette époque, il a existé de grandes cités, hauts lieux des cultures négroïdes, des capitales d'États centralisés, des centres commerciaux, etc.[7]. De certaines de ces grandes cités sont issues des grandes métropoles en Afrique de l'Ouest, telles que Bamako et Ouagadougou. La plupart des villes africaines, telles que nous les connaissons actuellement, sont des villes coloniales et d'anciens postes de contrôle administratif et militaire dont le gonflement des effectifs de population résulte de l'effet combiné de la mise en place par les colons européens des équipements socio-économiques (travaux d'urbanisme, ports, hôpitaux et dispensaires, écoles), etc.; des structures administratives pour un meilleur encadrement des populations; des industries pour la transformation de produits locaux et des établissements commerciaux.

Pierre Vennetier[8], en faisant volontairement abstraction de la période précoloniale, distingue trois phases principales de la croissance des villes africaines.

La première phase va du début de la colonisation à 1940. Au cours de cette période, les grandes villes africaines étaient peuplées par un nombre non négligeable de fonctionnaires et d'employés du commerce, de l'industrie, du transport, de la construction et des services domestiques. En 1940, on comptait parmi les grandes villes d'Afrique noire, la ville de Dakar avec ses 125 000 habitants; les villes de Léopoldville — aujourd'hui Kinshasa — (50 000 habitants), Abidjan (22 000 habitants) et Douala (60 000 habitants en 1947) étaient classées parmi les villes moyennes.

La deuxième étape de la croissance des villes africaines se situe entre 1940 et 1955. De nombreux acteurs s'accordent à reconnaître que c'est après la Deuxième Guerre mondiale, entre 1945 et 1955, que la croissance des villes en Afrique au sud du Sahara connaîtra une accélération des plus spectaculaires, en raison de trois facteurs principaux: la création d'un nouveau marché de travail; l'immigration massive des Européens; l'exode massif de ruraux et autres Africains.

Ainsi on dénombrait, en 1955, plusieurs villes africaines de plus de 100 000 habitants. On pouvait citer les villes de: Dakar (228 000 habitants), d'Abidjan (120 000 habitants), de Kinshasa (350 000 habitants) et de Lumbubashi (150 000 habitants). Des villes comme Brazzaville (96 000 habitants), Lomé (73 000 habitants) et d'autres villes actuellement capitales d'États telles que Yaoundé, Cotonou, Libreville et N'Djamena, avec moins de 60 000 habitants étaient classées comme des villes moyennes.

La troisième étape, qui part de 1955 à nos jours, est caractérisée par une accentuation de la croissance de la population des zones urbaines. L'ampleur de ce mouvement se traduit aujourd'hui par l'existence de nombreuses villes de plus de 400 000 habitants dont au moins trois, soit Kinshasa, Abidjan et Dakar, comptent plus d'un million d'habitants; une dizaine d'autres villes comptent plus de 500 000 habitants, parmi lesquelles Brazzaville (586 000 habitants en 1984), Lumbubashi (544 000 en 1984) et Bamako (430 000 en 1976). On pense qu'à l'heure actuelle les villes de Yaoundé et de Douala comptent plus de 700 000 habitants chacune. Cette dernière période est aussi marquée par l'apparition de nombreux centres urbains secondaires dont la taille de la population oscille entre 10 et 50 000 habitants dans la plupart des

pays d'Afrique noire, alors qu'on observe presque un vide dans la classe 50 à 100 000 habitants. Un autre fait qui découle des données africaines est la faible proportion de la population urbaine par rapport à la population totale: 29 % pour le Cameroun en 1976, 41 % pour le Congo en 1974 et 31 % pour le Sénégal en 1976. Cette caractéristique de la population urbaine traduit la nature récente de l'essor urbain, marqué par la prépondérance dans le pays d'une ou deux villes, l'une d'elles étant la capitale administrative et politique. En effet, la plupart des pays d'Afrique noire sont caractérisés par un système urbain macrocéphale — cas du Sénégal, du Mali, du Togo, de la Centrafrique, du Burundi, du Niger, du Burkina Faso — ou bicéphale — cas du Cameroun et du Congo. Le Zaïre a un système urbain plutôt diversifié, caractérisé par la présence de nombreux centres urbains secondaires de plus de 100 000 habitants, même si la capitale Kinshasa a plus de 2 500 000 habitants.

L'accroissement démographique dû au mouvement naturel dans les zones urbaines d'Afrique noire est sûrement supérieur à ce qu'il est en milieu rural, en raison surtout d'une faiblesse relative de la mortalité. Mais ce fait ne saurait expliquer totalement la croissance rapide de la population urbaine. Yves Marguerat et Ayikoé Amavi[9] notent que, dans l'espace de onze ans, de 1970 à 1981, la population urbaine du Togo a presque doublé, avec un taux de croissance démographique annuel moyen de près de 6,0 %, contre 2,8 % pour l'ensemble du pays et 2,4 % pour la population rurale. On note également le poids prépondérant de la croissance de la capitale dans cette évolution: Ouagadougou, 9,9 %; Brazzaville, 6,8 % et Kinshasa, 5,1 %. Dans chacun de ces pays on peut distinguer trois types de villes:

— Les villes de croissance rapide, qui sont surtout des grandes métropoles. Cette rapidité de la croissance peut s'expliquer par l'importance des fonctions économiques, politiques et administratives qui sont dévolues à ces villes: cas de Brazzaville, Pointe-Noire, Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Kinshasa.

— Les villes de croissance moyenne qui sont, dans le cas du Zaïre, de grandes villes, et des villes moyennes dans les deux autres cas. Il s'agit dans tous les cas de métropoles, qui subissent l'influence des grandes métropoles et sont caractérisées par la prépondérance d'une ou deux fonctions essentielles.

— Les villes de croissance faible, voire même négative. Il s'agit des cas de villes caractérisées par la prépondérance d'une fonction et une conjoncture économique plutôt défavorables, consécutives à une baisse relativement importante du niveau des activités économiques: cas de Nkayi au Congo, Bukavu, Kananga, Bandundo Mbandaka au Zaïre.

Cette typologie, qui n'a qu'un caractère indicatif et non exhaustif, illustre cependant assez bien le rôle joué par les migrations dans la croissance urbaine dans les pays d'Afrique noire, car il est incontestable que cet accroissement, largement supérieur à l'accroissement naturel, traduit une migration nette positive en faveur des villes. Dans le cas particulier de Kinshasa, le professeur Nzita Kikhela[10] estime que le taux de croissance démographique, dû aux migrations entre 1955 et 1977, se situe entre trois et quatre par an.

Tendances récentes des mouvements migratoires en Afrique noire francophone

Dans la plupart des recensements démographiques réalisés en Afrique noire au cours de ces dernières années, les migrations ont été appréhendées à partir des questions se rapportant aux lieux de naissance et de résidence actuelle des individus. Au Cameroun, lors du recensement de 1976, on a en outre les informations se rapportant à l'avant-dernière résidence des individus et à la durée d'installation au lieu de résidence actuelle. Certes, ces questions ne permettent pas, par leur nature, d'avoir une vue complète de l'ensemble des flux migratoires réels entre les différentes régions; cependant, les données qui en sont issues ont l'avantage de couvrir l'ensemble du pays et de faire ressortir les principaux courants migratoires.

Migrations internes

L'analyse des tendances récentes des migrations internes en Afrique noire se fera à partir de quelques cas précis, pour lesquels la documentation disponible, quoique insuffisante, permet d'en appréhender les caractéristiques essentielles. Ainsi nous aborderons tour à tour le cas du Sénégal, du Mali, du Burkina Faso, du Cameroun, du Congo et des pays des Grands Lacs, à savoir le Burundi, Rwanda et Zaïre.

• *Cas du Sénégal*

D'après les résultats de l'enquête démographique de 1960, du recensement de la population de 1976, le nombre de migrants-durée de vie[11] s'est considérablement accru de 1960 à 1976, passant de 329 520 à 672 438 soit une augmentation de 104 %. Parallèlement à cette augmentation, on note un accroissement de la proportion des individus impliqués, dans la redistribution de la population: 10,8 % en 1960, 12,5 % en 1970 et 13,4 % en 1976.

La région de Cap-Vert, qui abrite la ville de Dakar (949 920 habitants en 1976), est celle qui bénéficie le plus de ces flux avec un solde migratoire largement positif. Ce pouvoir d'attraction et de fixation de la zone du Cap-Vert s'explique par la forte concentration des activités modernes dans la zone qui, en dépit de la présence de quelques villages faiblement peuplés, peut être considérée comme une zone totalement urbaine. Le bassin arachidier qui couvre 18 % du territoire et abrite près de 42 % de la population est la région où l'on enregistre de tout temps de forts contingents de départ. On pense que l'épuisement des sols, les problèmes de l'eau et le surpeuplement relatif du bassin peuvent expliquer ces départs massifs. Le solde migratoire est toujours négatif, malgré un fort courant d'immigration en direction surtout des principales villes de la région: Kaomak, Diourbel et Thiès, et de la région rurale du Siné-Saloum en raison de l'extension de la culture de l'arachide.

Les régions du fleuve et de la Casamance sont essentiellement des régions pourvoyeuses de main-d'oeuvre. La région du Sénégal oriental, avec un solde migratoire positif depuis 1978, se distingue des autres régions sénégalaises à faible densité de population, en raison principalement de la mise en oeuvre du vaste projet de colonisation des Terres Neuves par le gouvernement, en vue de décongestionner les régions du bassin arachidier surpeuplé.

• *Cas du Mali*

Au Mali, lors du recensement de 1976, sur une population résidente de

6 394 918 habitants, on a dénombré 517 988 migrants interrégionaux, soit 8,1 %. Ce pourcentage apparemment faible masque d'importantes variations régionales. Ainsi, dans le district de Bamako, capitale administrative, politique et économique du pays et carrefour des grands axes de communications (terrestres, fluviales, aériennes et ferroviaires), les migrants-durée de vie représentent 35,1 % de la population. Les régions de Gao, Tombouctou, Mopti et Kayes, les plus confrontées aux effets défavorables de la grande sécheresse qui affecte les pays du Sahel, ont les pourcentages les plus faibles, respectivement 2,4 %, 7 %, 4,7 % et 5 %. Les régions de Sikasso, Ségou et Kolokoro, en raison de conditions naturelles et économiques plus favorables et de leur proximité de la capitale, présentent des situations plutôt moyennes avec respectivement 9,1 % et 6,4 %.

• *Cas du Burkina Faso*

Le Burkina Faso est l'un des rares pays d'Afrique noire francophone à avoir réalisé une enquête démographique axée sur l'étude des migrations en 1975. Au cours de la période 1969-1973, période de référence des données sur les migrations, on a dénombré 712 854 personnes âgées de cinq ans et plus au moment de l'enquête, qui ont effectué au moins une migration, dont 30 % à l'intérieur du pays. L'essentiel des migrations internes au Burkina Faso sont de type «rurales-rurales» : 54,7 % de l'ensemble des flux. On ne peut vraiment pas parler d'exode rural puisque seulement 30 % de migrants d'origine rurale s'orientent vers les zones urbaines du pays et qu'en revanche, les zones rurales reçoivent des migrants en provenance des zones urbaines. Le solde migratoire, positif pour le milieu urbain est de 17 992. Le faible pouvoir attractif des villes burkinabés est dû sans nul doute à la concurrence de la Côte-d'Ivoire, qui attire de forts contingents de ruraux burkinabés.

La région rurale Mossi est une zone d'émigration en direction des zones rurales de l'Ouest et des zones urbaines. La zone rurale de l'Ouest, qui reçoit 41 % de migrants d'origine rurale et 24 % de migrants d'origine urbaine, est une zone d'immigration. Le solde migratoire de cette zone est du reste positif, 25 808 migrants. En effet, en termes économiques, notamment sur le plan agricole, la zone rurale de l'Ouest se distingue très nettement du pays Mossi. Les terres sont fertiles et le climat plus favorable à l'élevage et à l'agriculture (coton, arachide, sésame, mil, sorgho, maïs, manioc).

• *Cas du Cameroun*

Au Cameroun, le recensement de la population et de l'habitat d'avril 1976 a permis de disposer d'une évaluation des flux migratoires interprovinciaux. Ainsi, sur une population résidente totale de 7 131 833, le nombre de migrants interprovinciaux s'élève à 679 509, soit 9,5 %. À première vue, ce chiffre peut paraître relativement faible en comparaison d'autres pays ; c'est qu'on n'a pas tenu compte des migrations interprovinciales, qui sont d'ailleurs fort nombreuses. Sur la base de l'arrondissement, on a dénombré 1 916 099 migrants, soit 27 % de la population totale, qui sont concernés par la redistribution spatiale de la population.

De façon générale, les migrations interprovinciales sont dominées par les provinces du Littoral, du Centre-Sud et du Sud-Ouest, véritables foyers d'immigration, et par les provinces de l'Ouest et du Nord-Ouest, qui sont de grandes régions pourvoyeuses de migrants. L'attrait des

migrants pour les provinces du Littoral et du Centre-Sud s'explique dans une large mesure par la présence dans ces régions des deux grandes métropoles du pays: Douala, capitale économique et ville portuaire dans le Littoral et Yaoundé, capitale administrative et politique du Cameroun dans le Centre-Sud. En effet, sur une population de 395 813 habitants en 1976, à Douala, les non-natifs de la ville comptaient pour 62 % de la population. De ce nombre, 17 % provenaient de la province du Littoral, 24 % de la province de l'Ouest, 17 % des autres provinces du Cameroun et 4 % de l'étranger.

À Yaoundé, sur une population de 291 071 personnes, les non-natifs représentaient 66 %, soit 30 % originaires de la province du Centre-Sud, 15 % originaires de la province de l'Ouest, 18 % originaires des autres provinces du Cameroun et 3 % originaires de l'étranger.

Les dernières migrations observées au Cameroun lors du recensement d'avril 1976, présentent deux autres caractéristiques lorsqu'on relève la différence de comportement migratoire, selon le sexe et l'ampleur des flux au cours des dernières années. En effet, quant au premier aspect, on observe une mobilité plus grande chez les hommes que chez les femmes: pour une moyenne générale de 27 % pour l'ensemble de la popualtion, le taux de mobilité chez les hommes est de 29 % contre 25 % chez les femmes. Selon l'ancienneté de la dernière migration, près de 50 % de ces mouvements ont eu lieu au cours des cinq dernières années, particulièrement en 1975.

• *Cas du Congo*

La situation observée au Congo, lors du recensement de 1984, révèle que sur une population de 1 805 718 personnes nées et résidentes dans le pays, 545 857 ont changé de lieu de résidence, soit un taux de mobilité de 30,2 %. Les zones urbaines, qui abritent 420 928 migrants-durée de vie, reçoivent 77 % de ces flux dont 84 % sont originaires des zones rurales. Quand bien même l'existence des phénomènes de migration de retour pourrait masquer un volume plus important de flux, ces données mettent tout de même en évidence l'ampleur de l'exode rural. Brazzaville, la capitale administrative et politique du pays, est la plus grande bénéficiaire, suivie de Pointe-Noire, capitale économique et ville portuaire.

Les autres types de migrations, soit les migrations «rurales-rurales» et les migrations «urbaines-rurales», existent certes, mais sont faiblement représentées.

• *Cas des pays des Grands Lacs: Burundi, Rwanda, et Zaïre*

Le Burundi et le Rwanda, pays à très forte densité de population, respectivement 154,3 et 258 habitants au kilomètre carré, sont caractérisés par des proportions relativement faibles des personnes résidant hors de leur province natale. On peut donc affirmer sans grand risque de se tromper que les migrations sont relativement beaucoup plus faibles que dans les autres pays sous revue. En tout cas, le mouvement d'exode rural, trait caractéristique des pays d'Afrique noire francophone, est à peine perceptible ici: on retiendra à ce propos que ces deux pays ont les taux d'urbanisation les plus faibles du continent: Rwanda, 4,6 % en 1978 et Burundi, 4,4 % en 1979.

Dans le cas du Zaïre, pays qui se distingue très nettement de ses deux voisins de par sa superficie, la taille de sa population et la diversité de ses

activités économiques, le phénomène d'exode rural doit certainement être très important si l'on en juge par la croissance des populations des grandes villes (3,2 % contre une croissance nationale moyenne de 2,3 %) et par le solde migratoire positif de la ville de Kinshasa qui est particulièrement élevé, +618 275 entre 1955 et 1977 d'après l'enquête EDOZA[12].

• *Conclusion*

Ainsi, on peut dire que les courants migratoires à l'intérieur des pays d'Afrique noire sont essentiellement entretenus par les zones rurales. Si dans quelques pays les disparités régionales internes de la croissance économique entraînent des flux de population des régions agricoles les plus pauvres vers les régions agricoles les plus riches, ou des régions agricoles surpeuplées vers des régions agricoles nouvellement mises en valeur, l'essentiel des migrations internes en Afrique noire est constitué des flux de l'ensemble des campagnes vers les villes, les grandes métropoles en tête. C'est le phénomène de l'exode rural qui exprime les inégalités de développement entre milieux rural et urbain. Par ailleurs, il n'est pas impossible que l'exode rural contribue à son tour à aggraver les inégalités entre régions de départ et régions d'accueil d'une part, et d'autre part à abaisser le niveau de vie général des populations aussi bien en zone rurale qu'en zone urbaine.

Migrations internationales

Les données relatives aux migrations internationales sont très fragmentaires et insuffisantes pour permettre une analyse sérieuse de ces mouvements. L'essentiel des informations disponibles à ce propos concerne quelques caractéristiques des immigrants internationaux dénombrés dans les pays d'accueil à l'occasion des recensements et d'enquêtes démographiques à objectifs multiples. Un seul pays dans la sous-région étudiée, le Burkina Faso, a réalisé une enquête nationale sur les migrations en 1975. Dans les paragraphes qui vont suivre, nous allons essayer, à partir des quelques données disponibles dans les pays, de dégager l'ampleur du phénomène, en distinguant deux grands groupes de pays: les pays francophones de la CEDEAO[13] et les pays francophones de la CEEAC[14].

• *Les pays francophones de la CEDEAO*

Les migrations internationales dans les pays de la CEDEAO, nées des choix économiques imposés par la colonisation, en particulier la localisation des principales cultures de ventes (palmiers, cacao, café, caoutchouc, arachide) dans les pays côtiers, sont essentiellement caractérisées par un vaste mouvement de population qui va des pays de l'intérieur vers les pays côtiers. Aujourd'hui, avec les conséquences désastreuses sur le plan économique et écologique de la sécheresse qui sévit depuis plus de vingt ans dans les pays du Sahel, ce mouvement s'est considérablement accru.

Dans ce monde en désarroi, la Côte-d'Ivoire, pays aux succès économiques remarquables au cours de ces vingt dernières années, a attiré un nombre important de travailleurs agricoles originaires des pays sahéliens (Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal) et d'autres pays. Au recensement de 1975 de la population de la Côte-d'Ivoire, on a dénombré 1 474 469 étrangers résidant dans le pays, dont 1 031 713 sont nés à l'étranger et ont donc effectué eux-mêmes l'immigration. Ainsi, la Côte-d'Ivoire se place au 1er rang des pays d'accueil en Afrique noire francopho-

ne, par le nombre de ses immigrés qui représentent 22 % de la population totale.

Parmi les pays d'émigration, les pays de la CEDEAO fournissent 96,5 % des expatriés de la Côte-d'Ivoire. À eux seuls les Burkinabés en représentent plus de la moitié. Viennent ensuite les ressortissants des pays frontaliers suivants: Mali 24 %, Guinée 6,7 % et Ghana 3,2 %. L'attraction de la Côte-d'Ivoire s'exerce bien au-delà des pays de la CEDEAO, puisque en 1975 on comptait 52 527 immigrés, originaires des pays non-membres de la Communauté.

Les migrations des Burkinabés en Côte-d'Ivoire remontent aux années 30 avec la loi sur le travail forcé de 1925 à 1948, puis les opérations du SIAMO[15] en territoire du Burkina Faso, alors Haute-Volta, de 1951 à 1960[16]. Ces cadres institutionnels ont assuré un approvisionnement régulier de travailleurs burkinabés pour les travaux de plantations et les besoins des entreprises privées en Côte-d'Ivoire. Ce mouvement, qui s'est perpétué jusqu'à nos jours, se traduit par une forte concentration des immigrants du Burkina Faso en zone rurale ivoirienne, près des ⅘, alors que les autres migrants africains sont beaucoup plus attirés par la ville, Abidjan principalement.

Les données de l'enquête sur la migration au Burkina Faso, pour la période 1969 à 1973[17], mettent en évidence l'ampleur de l'immigration burkinabée en Côte-d'Ivoire, qui représente 89 % de l'ensemble des mouvements de sortie, ce qui en fait la principale région exportatrice de main-d'oeuvre à l'étranger. Un autre trait des migrations burkinabées méritant d'être signalé est l'existence d'un contre-courant: en effet, les hommes effectuent assez souvent plusieurs migrations en Côte-d'Ivoire, de durée relativement courte, entrecoupées par des séjours de retour assez prolongés au pays natal.

Au recensement de 1975, au Burkina Faso, on avait estimé le nombre d'émigrés à 334 715; en 1985, ce nombre est passé à 727 371, témoignant ainsi d'une accélération du mouvement. Les difficultés économiques actuelles du Burkina Faso, aggravées par les effets de la sécheresse, peuvent en grande partie expliquer cet exode. Ceci est aussi vrai pour les autres pays du Sahel, confrontés aux mêmes difficultés économiques et climatiques.

L'immigration étrangère dans les autres pays de la CEDEAO est presque exclusivement limitée aux ressortissants des pays frontaliers; on note aussi la présence des ressortissants des autres pays qui coopèrent avec le pays hôte.

L'exemple du Sénégal, qui retusa sans doute le plus grand nombre d'immigrants d'origine étrangère, est révélateur: 118 782 résidents d'origine étrangère en 1976 dont 34 948 nés au Sénégal, sur une population totale estimée à 5 068 216 habitants.

• *Les pays de la CEEAC*

Les pays de la CEEAC représentent la partie la moins peuplée du continent et l'immensité de son territoire, ajoutée aux conditions naturelles qui limitent l'utilisation des routes en toute saison, pose de sérieux problèmes de communication, tant à l'intérieur des États qu'entre États frontaliers. L'économie de traite et l'exploitation minière, qui ont dominé la vie économique de ces pays à l'époque coloniale, n'ont pas suscité de grandes migrations de main-d'oeuvre. Les migrations internationales dans ces pays se sont développées surtout après les indépendances.

Deux pays, le Zaïre et le Gabon, se distinguent nettement des autres par l'ampleur de ces mouvements.

Le Gabon est un véritable «Eldorado», généreusement pourvu de richesses naturelles, mais qui manque d'hommes. En l'absence de données quantitatives sur les migrations internationales au Gabon, empruntons ces quelques réflexions de Bourges[18], parlant de Port-Gentil, deuxième ville du Gabon et capitale économique:

> «Des puits et raffineries de pétrole à la monumentale usine de contreplaqués de la compagnie forestière du Gabon, sans oublier les autres unités de transformation du bois, déroulage, lattes, maisons préfabriquées, la ville développe une intense activité qui fait appel aux côtés des Gabonais, tant aux cadres et aux techniciens européens qu'à une nombreuse main-d'oeuvre africaine. Sénégalais et Voltaïques recrutés dans le bâtiment, Congolais et Centrafricains dans les industries locales, Béninois, Togolais et Camerounais dans le commerce ou les taxis constituent une moderne tour de Babel... La dure loi du travail brasse les populations.»

On sait aussi que le Gabon a dû signer des conventions avec le Burkina Faso et le Bénin, pour l'entrée au Gabon des travailleurs de ces pays.

Le Zaïre est un autre colosse aux potentialités économiques immenses, qui attire bon nombre de travailleurs étrangers. Le professeur Ngondo a Pitshandenge de l'Université de Kinshasa (Zaïre) écrit: «L'effectif d'individus dénombrés comme étrangers en 1984 marque une diminution sensible par rapport à 1970. De 932 042 unités en 1970, les étrangers ne seraient plus qu'au nombre de 637 605 individus, soit une diminution de 31,6 %. Leur part relative est passée à 4,3 % en 1970 à 2,1 % de la population totale en 1984»[19]. Une telle diminution est impressionnante et ne peut s'expliquer, en supposant les données de bonne qualité, que par des retours massifs des étrangers dans leur pays d'origine, hypothèse somme toute vraisemblable quand on sait qu'à plusieurs reprises le gouvernement de ce pays a procédé à des expulsions d'étrangers et la crise économique actuelle n'est plus un élément favorable à l'immigration étrangère au Zaïre.

L'état actuel des statistiques migratoires au Zaïre ne permet pas un classement des étrangers selon la nationalité. Toutefois, le Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés[20] indique qu'au 31 décembre 1986, il y avait 298 700 réfugiés au Zaïre. La plupart (240 500) viennent de l'Angola et ont trouvé refuge dans la province du Shaba, dans le Bas-Zaïre, ainsi qu'à Kinshasa. Quelques 15 000 réfugiés ougandais vivent dans le Haut-Zaïre et dans le Nord-Est du pays. Environ 23 000 réfugiés, principalement des Burundais et des Rwandais, se trouvent dans la région du Kivu et 5 500 autres à Kinshasa. Dans tous les cas la proportion des étrangers vivant au Zaïre est encore relativement faible.

Au Cameroun, lors du recensement de 1976, on a dénombré 198 199 immigrants internationaux, c'est-à-dire des personnes non camerounaises de nationalité, venues s'établir au Cameroun. Ici encore, la proportion de la population étrangère est relativement faible: 2,8 %. La plupart des étrangers sont originaires des pays limitrophes: à eux seuls les Nigériens représentent plus de 50 % du total. Les étrangers originaires des pays frontaliers sont localisés dans les zones proches de la frontière avec leur

pays, tandis que les autres sont fortement représentés dans les deux grandes métropoles du pays. Les réfugiés tchadiens sont installés dans la région de Poli dans la province de l'extrême nord du Cameroun.

Dans le cas du Congo, la proportion de la population résidente d'origine étrangère est passée de 3,9 à 4,7 %, de 1974 à 1984. Ce sont encore les ressortissants des pays voisins qui sont les plus nombreux, principalement les Zaïrois, dont la proportion est passée de 40,9 à 57,7 % de la population étrangère totale, de 1974 à 1984. La baisse du cours du Zaïre et la baisse du pouvoir d'achat qui en résulte pour les travailleurs, a entraîné un afflux d'artisans (maçons, menuisiers, peintres) et de commerçants zaïrois au Congo, où la situation économique (pétrole) est meilleure. Près des ¾ des Zaïrois sont installés en zone urbaine. On note aussi un fort contingent de ressortissants des pays de la CEDEAO, principalement dans les grandes villes où ils s'adonnent au commerce de détail.

L'immigration étrangère dans les autres pays est très faible sauf au Burundi, où le HCR signale la présence de 267 500 réfugiés au 1er janvier 1985. Au Rwanda, en 1978, on a dénombré 44 958 ressortissants étrangers et 64 146 personnes nées à l'étranger, ce qui y dénote bien la faiblesse de l'immigration internationale. La situation économique de ces pays (Rwanda, Burundi, République centrafricaine et Tchad) aux potentialités naturelles plus maigres, ainsi que leur caractère continental peuvent expliquer en partie cet état de choses. Dans le cas particulier du Tchad confronté à de nombreux déchirements politiques, c'est l'émigration qui domine: on signale un peu partout dans les pays voisins de forts contingents de réfugiés tchadiens.

• *Conclusion*

Au terme de cette revue des tendances récentes des migrations en Afrique noire, on peut dire qu'il y a comme une accélération des migrations tant internes qu'internationales, bien que ces dernières ne concernent encore que quelques pays.

Les migrations internes dans cette partie du continent sont essentiellement caractérisées par l'exode rural, qui entraîne une urbanisation galopante et engendre ainsi des déséquilibres dans la distribution spatiale de la population.

Les migrations internationales, quant à elles, n'intéressent par leur ampleur et leurs implications politiques, économiques, sociales et démographiques, que quelques pays. Cependant, les rapports du Haut Commissariat des Nations-Unies font état de la montée du nombre des réfugiés dans la plupart des pays: ce qui est un type récent de migrations internationales avec des problèmes nouveaux évidents.

Les politiques migratoires en Afrique noire francophone

Perceptions et politiques gouvernementales relatives à la distribution spatiale de la population et aux migrations internes

D'après les enquêtes des Nations-Unies sur les problèmes de population effectuées en 1976 et 1978 auprès des États membres de l'Organisation, la plupart des gouvernements africains considèrent que, parmi les problèmes démographiques associés aux difficultés de développement, la distribution spatiale de la population vient en tête. En effet, on peut noter qu'aucun pays parmi les dix-sept concernés dans la présente étude n'estime complètement accep-

table la distribution spatiale de sa population: trois pays l'estiment inacceptable dans une certaine mesure (Guinée, Tchad et Burundi) et les treize autres, inacceptable dans une large mesure[21].

En effet, l'exode rural est un courant migratoire qui tend à dépeupler les campagnes en drainant tous ses éléments les plus potentiellement actifs vers les grandes métropoles, particulièrement la capitale. Il en résulte pour l'agriculture une diminution notable de la production puisqu'il s'agit, en Afrique noire francophone, d'une agriculture faiblement mécanisée, qui a besoin de beaucoup de bras. Ainsi se posent les problèmes de l'appauvrissement des campagnes, de l'autosuffisance alimentaire et des recettes budgétaires à l'exportation des produits sur le plan national. Dans les grands centres urbains, facteur très important de la croissance démographique et de la population active, l'exode rural accentue le déséquilibre entre l'offre et la demande d'activité, et favorise ainsi le développement de graves problèmes ruraux, économiques et politiques tels que: la délinquance, le chômage, la pauvreté et la misère, l'émergence des bidonvilles, la criminalité, etc.

Si l'on examine les réponses apportées par les gouvernements aux problèmes posés notamment par l'exode rural, c'est-à-dire le départ massif des populations des campagnes vers les villes, aucun pays n'envisage de les augmenter; sept pays — Bénin, Burkina Faso, Guinée, Niger, Tchad, Burundi et Rwanda — s'abstiennent de toute intervention sur ces flux. La majorité des pays qui se proposent d'agir sur eux, axent leurs interventions dans le sens d'une réduction de l'exode rural; on compte dans ce groupe de pays: Côte-d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Sénégal, Togo, Cameroun, Congo, Gabon et Zaïre. Un seul pays, la République centrafricaine se propose d'intervenir dans le sens d'un renversement des flux.

Les stratégies adoptées dans les pays d'Afrique noire pour contrôler les flux migratoires, qu'ils considèrent comme excessifs, sont de trois ordres[22].

Une première stratégie consiste à rediriger les migrants qui se destinaient vers la métropole vers d'autres centres urbains: c'est la stratégie des pôles de croissance, qui a été expérimentée dans bon nombre de pays comme la Côte-d'Ivoire, le Cameroun et le Gabon. Dans le cas particulier du Gabon, les fêtes de l'Indépendance, célébrées tour à tour dans les divers chefs-lieux de régions, amènent à créer de toutes pièces des infrastructures nouvelles: pistes d'avions, routes bitumées, équipements hôteliers, hospitaliers, scolaires, implantations des activités économiques modernes (usines, commerces), etc. En Côte-d'Ivoire le transfert de la capitale administrative et politique à Yamoussokro et la politique de promotion des villes moyennes s'inscrivent dans ce cadre. La mise en oeuvre de cette stratégie suppose une concentration de moyens économiques importants et l'implantation d'entreprises publiques et privées dont le dynamisme doit avoir un effet d'entraînement sur les autres activités socio-économiques.

La deuxième stratégie consiste à rediriger les migrants en surnombre des zones rurales à fortes pressions démographiques, vers des zones rurales ayant des possibilités de développement. Les projets de colonisation des Terres Neuves, dans la région du Sénégal oriental et l'opération Yabassi-Bafang dans l'Ouest du Cameroun, s'inscrivent dans ce cadre. La mise en oeuvre de cette stratégie suppose la

disponibilité des terres libres et potentiellement viables économiquement.

La troisième stratégie est celle qui consiste à essayer de retenir les migrations rurales à leur source, ou du moins de les ralentir, en mettant un accent particulier sur le développement des zones rurales. La mise en oeuvre de cette stratégie appelle des interventions vigoureuses dans le domaine agricole, notamment la réforme agraire et l'action sur les prix agricoles et les salaires des travailleurs de ce secteur, mais aussi dans le domaine social, économique et culturel. Cette stratégie, communément appelée «développement rural intégré», soulève, en ce qui concerne son application, de nombreuses difficultés: action de longue haleine et multidimensionnelle, ressources financières et humaines importantes, qui font qu'elle n'a jamais été exécutée à l'échelle d'un pays entier.

Ainsi les politiques de redistribution spatiale mises en oeuvre dans les pays africains ont été le plus souvent vouées à l'échec parce qu'elles ne s'intéressent qu'à un aspect du problème, en l'absence d'une stratégie globale plus cohérente. D'un autre côté, la crise économique mondiale qui frappe plus durement les pays de la sous-région en réduisant les ressources tant intérieures qu'extérieures des gouvernements, limite de façon évidente leurs possibilités d'action.

Perceptions et politiques relatives aux migrations internationales

D'après les résultats de l'enquête menée par les Nations-Unies[24], la plupart des pays de la sous-région perçoivent l'immigration et l'émigration comme étant démographiquement sans importance et désirent plutôt maintenir ces mouvements à leur niveau actuel. Le Gabon et la Côte-d'Ivoire, principaux pôles d'attraction, estiment au contraire que les niveaux actuels de l'immigration sont trop importants et optent pour des politiques en faveur d'un freinage de ce courant dans l'avenir, mais du maintien de la population immigrante déjà établie. Le gouvernement gabonais envisagerait en ce sens de demander aux gouvernements des pays fournisseurs traditionnels de main-d'oeuvre leur assistance pour réduire les flux d'immigrants, car ceux-ci, semble-t-il, contribuent à augmenter le chômage. Dans le cas de la Côte-d'Ivoire, son appartenance à la CEDEAO l'oblige à lever les obstacles juridiques limitant le mouvement des ressortissants des pays de la Communauté au travers de ses frontières.

On constate toutefois que les migrations internationales ne font pas encore, en Côte-d'Ivoire, l'objet d'une politique explicite, car l'absence de contingentement de l'immigration et de contrôle strict aux frontières constitue de fait une volonté d'ouverture.

De nos jours, les difficultés économiques auxquelles sont confrontés la plupart des pays, les obligent à effectuer des contrôles plus sévères des documents d'identité et des visas, de sorte que les mouvements de pays à pays deviennent de plus en plus difficiles en dépit de grandes unions économiques africaines (CEAO[24], UDEAC[25], CEPGL[26]) qui prônent la libre circulation des personnes et des biens.

D'une manière générale, dans la plupart des États africains, il n'y a pas de politique migratoire explicite, qu'il s'agisse des migrations internes ou des migrations internationales. Certes, des pays ont pu signer des conventions avec d'autres en matière de migration — c'est le cas du Sénégal et du Mali avec la France, du

Burkina Faso avec la Côte-d'Ivoire — mais c'est surtout l'appartenance des pays à des organisations sous-régionales qui prônent la libre circulation des biens et des personnes à laquelle s'ajoute la perméabilité des frontières, qui est un élément favorable aux migrations internationales inter-africaines.

En ce qui concerne les migrations internes, la plupart des États qui ne sont pas satisfaits des courants actuels, pensent qu'ils devraient agir, mais finalement très peu d'actions concrètes sont entreprises dans ce sens avec succès et l'exode rural se développe de plus en plus.

*
* *

Malgré le caractère très fragmentaire des données disponibles, les migrations en Afrique noire connaissent une ampleur considérable au cours des vingt dernières années.

Sur le plan interne, les migrations sont essentiellement dominées par l'exode rural qui contribue assez directement à une croissance rapide et massive; dans le cas des pays du Sahel, la sécheresse qui sévit depuis les années 70 contribue à amplifier le phénomène. Les migrations venues des zones rurales sont généralement constituées de jeunes de moins de 25 ans, ayant un niveau d'éducation plus ou moins élevé, mais sans qualifications professionnelles, fuyant la pauvreté et la misère des campagnes et désireux d'obtenir des conditions de vie meilleure en ville, principalement la capitale.

Les conséquences néfastes sur le plan économique, social et politique de tels mouvements sont considérables, aussi bien pour les collectivités de départ et d'arrivée que pour la nation toute entière. En effet, les grandes villes qui attirent un afflux massif de migrants ruraux en quête de travail se retrouvent avec une main-d'oeuvre qui augmente beaucoup plus rapidement que le nombre d'emploi dans l'industrie moderne et dans les autres branches d'activités du secteur structuré. En conséquence, une fraction très importante de cette main-d'oeuvre se consacre à des activités peu productives — secteur non structuré — ou se retrouve carrément au chômage. Dans les zones rurales, le vieillissement et la diminution en nombre de la population active, dans la mesure où la mécanisation agricole est inexistante, posent de sérieux problèmes de main-d'oeuvre à l'agriculture. De là jaillissent des problèmes d'auto-suffisance alimentaire des populations, notamment l'approvisionnement des grands centres urbains, la hausse de prix des denrées alimentaires d'origine agricole, la malnutrition, etc., engendrés par une baisse de production agricole. L'État, qui voit ses recettes budgétaires à l'exportation tomber du fait de la baisse de la production et des cours mondiaux, est souvent obligé de consacrer une part importante de ses ressources à l'importation des denrées alimentaires. Certes, l'exode rural n'explique pas à lui seul tous les maux auxquels sont confrontés les gouvernements africains; toujours est-il que ce phénomène contribue pour une large part à aggraver les problèmes économiques, sociaux et politiques de ces pays. Ainsi le phénomène migratoire dans les pays d'Afrique noire, par sa nature, son ampleur et ses implications pour le développement économique et social, est devenu un facteur important de la pauvreté, de la misère, du sous-développement, alors qu'en d'autres lieux et en d'autres temps, ce mouvement était jugé profitable pour le développement. Il est donc essentiel pour ces pays de comprendre les

causes, les déterminants et les conséquences des migrations pour le développement économique et social (milieu rural et urbain). Ainsi seront-ils en mesure de saisir la nature et le processus de développement et de formuler les politiques appropriées destinées à influencer ces flux de façon socialement désirable.

Dans la plupart des travaux effectués jusqu'à ce jour dans les pays de la sous-région, l'accent a surtout été mis sur les études quantitatives et sur celles des facteurs non économiques (facteurs physiques, culturels, sociaux, etc.) des migrations. Certes, ces facteurs non économiques sont pertinents dans des études de ce type, cependant de nombreux économistes semblent être d'accord sur le fait que la migration «rurale-urbaine» peut être expliquée principalement par l'influence des facteurs économiques: toute politique économique et sociale qui affecte les revenus réels rural et urbain, exerce une influence directe ou indirecte sur la nature et l'ampleur du courant migratoire.

Ainsi, il importe, dans la formulation des politiques de développement, de prendre en compte les interactions entre les migrations et la distribution spatiale de la population d'une part, et les variables économiques d'autre part, de manière à dégager des options de politique économique et sociale favorables à la promotion des aspects positifs des migrations. Les politiques relatives aux migrations et à la distribution spatiale de la population ne peuvent pas se suffire à elles-mêmes; elles doivent être compatibles avec les objectifs et les programmes globaux de développement. Chercher à freiner la croissance urbaine ou à maintenir les populations rurales dans le milieu d'origine, sans que cela ne s'inscrive dans le cadre général de la politique du développement, est une opération vouée à l'échec, car bien souvent on se heurte aux conséquences non voulues d'autres politiques économiques et sociales qui diminuent ou neutralisent purement et simplement l'effet désiré.

De la réunion du groupe d'experts à Hammamet (Tunisie) en 1983, sous l'égide des Nations-Unies et dans le cadre des préparatifs de la conférence internationale sur la population de Mexico, on peut retenir la déclaration suivante: «Pour résoudre le problème de l'exode rural, les programmes de développement rural devraient être axés sur l'amélioration du revenu et du bien-être des paysans, au lieu de se concentrer exclusivement sur la mobilité de la population rurale. Les gouvernements qui souhaitent exercer une influence sur la répartition de la population et l'activité économique devraient envisager une approche équilibrée, intégrant des stratégies de développement rural, des mesures axées sur le développement des petites villes et les villes moyennes et des mesures concernant les villes dominantes et les grandes villes»[27].

Dans cette déclaration, les politiques relatives aux migrations ne visent pas l'arrêt des migrations, mais plutôt le contrôle de la mobilité de la population afin de tirer le meilleur parti d'une situation qui, sans cela, serait grave de conséquences.

C'est pourquoi, pour être capable de prendre des décisions en toute connaissance de cause, il importe de bien comprendre la nature du phénomène migratoire, ses causes, ses déterminants et ses conséquences. La situation qui prévaut actuellement dans la plupart des pays d'Afrique noire est caractérisée par une absence notoire de données. Aussi ces pays devraient être plus fermement enga-

gés dans les études statistiques des populations, de manière à combler les lacunes dans ce domaine.

Tout le problème est dès lors de savoir dans quelle mesure les pays d'Afrique noire, durement frappés par la crise économique mondiale, seront capables financièrement, administrativement et politiquement, de promouvoir des politiques cohérentes de développement rural intégré et d' *aménagement du territoire*.

Notes

1 J.C. CALDWELL, «La sécheresse dans le Sahel et ses conséquences démographiques», *Cahiers OLC*, n° 8, décembre 1975, p. 37-42.

2 E. NDOYE, «Migrations des pionniers Mourid Wolof vers les Terres Neuves», *Les migrations contemporaines en Afrique de l'Ouest*, Oxford, International African Institute, 1974, p. 371-383.

3 J.C. BARBIER, «Opération de développement et histoire des populations: cas de l'opération Yabassi-Bafang (Cameroun)», *Cahiers ORSTOM*, Ser. sci. hum. vol. XVI, n° 1-2, 1979, p. 129-152.

4 Y. MARGUERAT, «Réflexions provisoires sur la décadence des villes secondaires au Cameroun», *La croissance en Afrique noire et à Madagascar*, Éd. CNRS, Paris, 1972, p. 841-845.

5 *Situation économique du Sénégal, 1959-1979*, Direction de la statistique, Dakar, p. 13-15.

6 S. AMIN, *Les migrations contemporaines en Afrique de l'Ouest*, Oxford, International African Institute, 1974, p. 6.

7 A.N. COTTEN et Y. MARGUERAT, «Deux réseaux urbains africains: Cameroun et Côte d'Ivoire», IGT et ORSTOM, cité par Touré Moriba, dans *Actes du colloque de démographie d'Abidjan*, Abidjan, volume II, 1979, p. 8.

8 P. VENNETIER, «La poussée urbaine en Afrique noire et à Madagascar», *La croissance urbaine en Afrique noire et à Madagascar*, tome I, Éd. CNRS 1972, p. 45-62.

9 A. AMAVI et Y. MARGUERAT, *Analyse des résultats provisoires de recensement de 1981: la population de Lomé*, Lomé, ORSTOM, Direction de la statistique, 1988, p. 15.

10 NZITA KIKHELA, «La situation démographique au Zaïre à la veille du plan quinquennal: constats et suggestions pour une action syndicale», *Travaux et Recherches démographiques*, Kinshasa, Doc n° 1, 1987, D.D.K., Université du Kinshasa, p. 12.

11 Migrants-durée de vie: ceux et celles dont le lieu de naissance différait du lieu de résidence au moment du recensement.

12 I. NGONDO A PITSHANDENGE, «La dynamique de la population du Zaïre», *Travaux et Recherches démographiques*, Kinshasa, Doc. n° 3, avril 1987, D.D.K., Université de Kinshasa.

13 CEDEAO : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, créée le 29 mai 1975 à Lagos. États membres: Bénin, Cap-Vert, Côte-d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Burkina Faso, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo.

14 CEEAC: Communauté économique des États de l'Afrique centrale. États membres: Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, São Tomé et Principe, Tchad, Zaïre, Rwanda.

15 SIAMO: Syndicat interprofessionnel pour l'acheminement de la main-d'oeuvre.

16 G.N. OUAIDOU, «Situation démographique des États membres du CLLSS», *Études et travaux de l'USED*, n° 1, INSAH, USED, 1984, p. 54.

17 NATIONS-UNIES, *Population et développement en Haute-Volta*, FPA/UN/UPV-79-PO1/1, p. 214.

18 H. BOURGES et CL. WAUTHIER, *Les 50 Afriques*, Paris, Tome 2, Seuil, 1979, p. 73.

19 I. NGONDO A PITSHANDENGE, *op. cit.*, p. 26.

20 HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS-UNIES POUR LES RÉFUGIÉS, *Information MCR, Zaïre*, n° 11, mars 1987.

21 NATIONS-UNIES, «Les politiques de population en Afrique au début des années 80», *Actes du Séminaire national sur les politiques de population au Mali*, Bamako, 22-26 mars 1983, p. 135.

22 J.C. CHASTELAND, «Les politiques de population dans le Tiers Monde huit ans après Bucarest: espoirs et réalités politiques, *Politiques de population, Études et Documents*, Louvain-la-Neuve, CIACO Éditeur, 1984, p. 50.

23 NATIONS-UNIES, *Actes du Séminaire national sur les politiques de population au Mali*, p. 113.

24 CEAO : Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest, créée en 1972.

25 UDEAC: Union douanière et économique de l'Afrique centrale, créée en 1964.

26 CEPGL : Communauté économique des pays des Grands Lacs.

27 NATIONS-UNIES, *Répartition de la population et migration: incidence sur les plans de développement nationaux et internationaux*, New York, 1984, p. 27, réf. DESI. F 103.

III AFRIQUE DU NORD ET MOYEN-ORIENT

Les incidences indirectes de l'émigration au Maghreb: la situation des femmes et des enfants laissés au pays

MÉLIKA HORCHANI-ZAMITI
Centre d'études et de recherches économiques et sociales
Université de Tunis
Tunisie

Bien que la proportion des étrangers dans la population de la France n'ait pas changé depuis 50 ans (6,6 % en 1931 et 6,8 % en 1982), on assiste ces dernières années, au niveau de l'opinion publique française, à une plus grande intolérance à l'égard de la présence étrangère. Celle-ci est perçue comme étant en accroissement rapide et constituant une menace pour l'intégrité nationale.

La persistance de cette image, malgré le démenti que lui apportent les chiffres, semble imputable au changement qualitatif qui affecte l'immigration étrangère en France. L'examen du profil de la population étrangère présente en France en 1982[1] révèle: une baisse de la proportion des étrangers d'origine européenne au profit des Maghrébins qui, avec 38,4 % viennent en première position. Devenus plus «voyants» par le nombre, les Maghrébins le sont encore davantage par la différence ethnique et culturelle qui les sépare des Français.

Considérés — et se considérant eux-mêmes — comme profondément différents des Français par leur origine ethnique, leur histoire et leur culture, les immigrés maghrébins sont perçus comme non assimilables par la société d'accueil, qui semble ne les tolérer qu'à la condition qu'ils demeurent figés dans leur altérité et que leur séjour en France soit «provisoire», comme il l'a été durant plus d'un demi-siècle grâce au mécanisme de l'immigration par rotation ou «immigration de travail».

Or, actuellement, le profil de l'immigration maghrébine en France met en évidence une nette tendance à la substitution de l'immigration familiale ou «immigration de peuplement» à celle des travailleurs isolés.

Cette évolution se traduit par une diminution de la part des actifs et une augmentation de la proportion des femmes et des jeunes.

Donc, ce qui semble surprendre, voire «scandaliser» l'opinion française, c'est que les travailleurs maghrébins ont actuellement tendance à rompre l'accord tacite qui les a, jusque-là, liés à la société française et qui fait qu'ils sont considérés — et se considèrent eux-mêmes — comme une «immigration de travail» et non

comme une «immigration de peuplement».

En effet, du point de vue des partenaires concernés, l'émigration-immigration maghrébine est chargée d'une mission strictement économique: procurer au migrant les ressources dont il a besoin pour vivre et qu'il ne trouve pas dans son pays d'origine; fournir à celui-ci les devises nécessaires à son développement et apporter au pays d'accueil la force de travail qui lui fait défaut. Il s'agit là d'une conception instrumentale qui réduit l'émigration-immigration à une simple force de travail. Croire que «l'émigration-immigration de travail» peut perdurer indéfiniment, c'est sous-estimer les déterminations historiques et sociales.

Étant elle-même le résultat de l'action perturbatrice de plusieurs facteurs qui affectent le pays d'origine (colonisation, déstructuration du système communautaire qui touche la famille traditionnelle, crise du système de production, etc.), l'émigration de la main-d'oeuvre masculine va à son tour avoir des incidences qui vont accélérer les processus de changement déjà amorcés et conduire le mouvement migratoire à son terme, l'émigration des familles.

Le mouvement d'émigration-immigration maghrébine familiale ou «de peuplement» auquel on assiste actuellement — malgré les réticences des parties concernées — est en fait la conséquence directe et logique de l'émigration prolongée de la main-d'oeuvre masculine.

La crise économique a certes contribué à lever les résistances des principaux concernés (les migrants) et à accélérer le processus déjà amorcé. Mais l'évolution de la famille au Maghreb, l'accès des filles à la scolarisation et aux modèles de modernité, ajoutés aux incidences — longtemps occultées — de l'absence du père et de l'époux sont tels que «l'émigration-immigration de travail» ne semble plus possible si elle n'est accompagnée, à plus ou moins long terme, par une «émigration-immigration» des familles.

Cette étude se propose d'apporter un éclairage particulier au phénomène migratoire en envisageant ses retombées sur l'épouse et les enfants laissés au pays.

Elle a pour ambition d'apporter une contribution à l'analyse des incidences négatives de l'émigration de la main-d'oeuvre. Enclenché avec la colonisation, le processus migratoire des travailleurs maghrébins vers la France a continué à s'entretenir après la décolonisation et a connu un essor considérable durant les années 60. Si ce mouvement accuse un certain fléchissement ces dernières années, suite à la crise économique et aux mesures prises par les autorités françaises pour contrôler plus énergiquement l'entrée de la main-d'oeuvre dans leur pays, il n'a pas cessé totalement. Ces mesures ont plutôt entraîné une prolongation de la durée du séjour et favorisé le regroupement familial. Craignant d'être refoulés aux frontières au retour des congés passés au pays, les travailleurs préfèrent se faire rejoindre par leur famille.

Cependant le regroupement familial n'est favorisé ni par le pays d'accueil — qui est défavorable à l'immigration maghrébine de peuplement — ni par le pays d'origine qui est pour le maintien des familles au pays en tant que pôle d'attraction des devises (sous forme d'allocations familiales et de mandats).

Par ailleurs, l'encadrement des enfants de migrants du point de vue de l'entretien de la langue maternelle et de l'animation culturelle nationale,

étant insuffisamment assurée au pays d'immigration, beaucoup de familles craignent la déculturation de leurs enfants et les problèmes d'adaptation scolaire et sociale lors du retour, préfèrent les maintenir au pays avec leur mère.

Et ainsi, les femmes maghrébines sont appelées à jouer le rôle de pourvoyeuses de main-d'oeuvre au moindre coût pour les pays nantis, de pôle d'attraction des devises et de gardiennes de la culture nationale pour le pays d'origine.

Actuellement, malgré l'amplification du phénomène par l'opinion française, un tiers seulement des travailleurs maghrébins en France sont accompagnés de leurs familles.

L'effet de l'émigration de la main-d'oeuvre masculine est flagrant dans certains villages du Maghreb, qui connaissent du point de vue démographique un décalage important entre les groupes d'âge des deux sexes.

Cette situation qui, du point de vue économique, engendre une pénurie de main-d'oeuvre dans l'agriculture, l'artisanat, le bâtiment et les travaux publics, se traduit au niveau personnel par une grande solitude affective des femmes et des répercussions sur le développement psycho-affectif des enfants.

L'absence prolongée de l'époux et du père crée un déséquilibre dans l'ordre social généralement établi par l'homme et pour l'homme.

La distribution des rôles et des fonctions au sein de la famille et dans la société en est affectée sans qu'une réponse socialement codifiée ne soit donnée à cette situation, comme c'est le cas dans la société traditionnelle[2].

Alors que dans la société traditionnelle la vie de la famille après le départ de son chef est rigoureusement organisée, dans une société en voie de changement comme celle du Maghreb actuel, la situation est plus ambiguë. Il est implicitement demandé à la femme de faire face à la situation en palliant l'absence du conjoint, au niveau de la gestion des biens et de l'éducation des enfants notamment. Mais si elle est ainsi appelée à jouer en fait le rôle de chef de ménage, le statut équivalent à ce rôle ne lui est pas socialement reconnu. Et cette femme apparemment autonome, fait l'objet d'une étroite surveillance de la part de toute la communauté[3].

Afin de brosser une vue d'ensemble de l'effet de l'émigration sur les familles de travailleurs émigrés laissés au pays, il a été décidé de se limiter à l'étude du problème dans deux régions qui nous semblent illustrer l'effet du phénomène migratoire. Il s'agit d'une part de la situation des femmes de migrants dans un petit village particulièrement significatif du dépeuplement de certains villages maghrébins suite à l'émigration (Métlime sur la côte tunisienne); et d'autre part dans un grand centre urbain, une cité populaire de la banlieue de Tunis surnommée «Cité la France» ou «Cité des Veuves».

Situation des femmes

La solitude des femmes de migrants dans les villages

Si l'effet de l'émigration de la main-d'oeuvre masculine sur les grands centres urbains du Maghreb n'est pas perceptible de prime abord, celui-ci est flagrant à l'intérieur du pays.

En effet, on note dans certains villages maghrébins (de Kabylie en Algérie, du Rif marocain ou du Sud tunisien) que jusqu'à 80 % de la population active masculine travaillent à l'étranger et ne rentrent au pays

qu'une fois l'an, dans le meilleur des cas.

En milieu rural, la situation des femmes de travailleurs migrants paraît, de prime abord, plus supportable que celle des citadines, dans la mesure où l'adhésion à l'idéologie traditionnelle n'est pas aussi affectée par les modèles modernes qu'en ville. Le milieu coutumier fournit d'une part des valeurs qui permettent d'accepter les frustrations et les sacrifices, et d'autre part, des possibilités de soutien moral et matériel qui ne sont pas simplement formelles, comme c'est souvent le cas en ville.

La vie sociale des femmes entre elles y est plus développée, que ce soit au niveau de la famille, de la rue, du quartier et même de l'ensemble du village. Ce qui permet de pallier, dans une certaine mesure, l'absence du conjoint.

La volonté de scolariser les enfants dans leur propre langue, la crainte de leur déculturation suite à un séjour prolongé, ou bien le refus du mode de vie à l'occidentale, constituent des motifs qui aident les femmes rurales à supporter la séparation.

Par ailleurs, étant très nombreuses au village à supporter le même sort, leur situation constitue en quelque sorte la norme. Elles sont même enviées par celles dont les maris ne sont pas partis gagner leur vie à l'étranger.

La plupart des femmes parlent avec résignation de leur situation d'épouse dont le compagnon est constamment absent. Pour beaucoup d'entre elles, la séparation a commencé dès la fin de la lune de miel, le mari étant contraint de rejoindre son emploi dès la fin de son congé annuel. La décision d'émigrer est généralement prise de commun accord entre les deux conjoints dans le but de réaliser un projet: acquisition d'un logement individuel ou d'un pécule permettant de s'assurer une source de revenus stables au pays (achat d'un terrain agricole ou d'un fonds de commerce notamment). Le délai fixé, au départ, pour réaliser le projet et mettre fin à la séparation ne dépasse guère deux ou trois années. Mais aucun ménage n'a pu respecter ce délai et certains d'entre eux vivent dans cette situation «provisoire» depuis douze à vingt ans: «Ça fait douze ans que ça dure et nous sommes encore loin du but», précise l'une d'entre elles. La tentation de rejoindre l'époux les effleure souvent mais elle est écartée, au départ, parce qu'elle aurait retardé la réalisation du projet, le niveau de vie étant plus élevé en Europe; et ensuite, parce que les enfants ont atteint l'âge scolaire, et que la plupart des ménages en milieu rural tiennent à ce que les enfants fassent leurs études au pays.

Quelques rares cas ont été notés où l'on a opté pour le regroupement familial jusqu'à ce que les enfants atteignent l'âge scolaire, puis ils les renvoient au pays chez un parent, mais cette solution est culpabilisée dans une culture où la procréation est le principal fondement du mariage.

«Il y en a qui laissent les enfants chez les grands-parents ou chez des oncles à cause de l'école, et qui vont vivre avec leur mari; ça pose des problèmes. Les enfants ne travaillent pas aussi bien que lorsqu'ils sont entourés de l'affection et de la vigilance de leurs parents... Je n'aurais pas pu dormir tranquille loin de mes enfants... C'est difficile aussi de dormir sans son mari, mais que voulez-vous...», déclare l'un des femmes interrogées.

Durant tout la période de l'absence de l'époux, les contacts avec l'univers masculin sont réduits au minimum. Les femmes se meuvent dans

un univers essentiellement féminin qui se limite parfois à l'espace clos de la maison familiale, généralement gardée par une belle-mère vigilante, et aux maisons des proches voisines qui sont dans la même situation. Pour éviter les soupçons et les médisances, les déplacements nécessaires à l'extérieur (hamman, médecin ou dispensaire, visites de courtoisie) sont toujours accompagnés.

La surveillance est particulièrement serrée pour les plus jeunes.

Certaines des femmes les plus âgées finissent, grâce à l'assurance que donne la procréation de deux ou trois enfants et à l'expérience de l'autonomie acquise du fait de l'absence prolongée du conjoint, par obtenir de vivre seules avec leurs enfants. Mais si elles échappent ainsi à la tutelle directe de la belle-famille, elles n'échappent pas à la vigilance de toute la communauté. Elles n'ont, en fait, de vie sociale normale qu'une fois l'an, lorsque tout le village est au courant que l'absent est de retour. C'est la seule période de l'année où il leur est permis d'être coquettes et avenantes. Le reste du temps, même le fait de se souligner les paupières de khôl est mal vu.

C'est également la période où elles peuvent s'affirmer socialement en affichant les signes de leur réussite sociale par une consommation plutôt ostentatoire: nourriture abondante et variée, réception de nombreux parents et amis, sorties dans la voiture rapportée par le mari et qui sera vendue à son départ, circoncision des garçons célébrée avec faste, etc.

Cette vie compensatoire dure jusqu'au moment du départ de l'époux pour toute une année.

Malgré une sérénité apparente qui tranche avec les tourments des citadines, les entretiens approfondis révèlent chez les villageoises le même désarroi et le même sentiment d'abandon et de solitude profonde que chez les citadines. Les plus jeunes, qui ont généralement bénéficié de quelques années de scolarisation et qui subissent les pressions les plus grandes sont celles qui s'accomodent le moins de la tutelle de la belle-famille. C'est parmi elles que l'on rencontre le plus grand taux de fréquentation des équipements de santé.

Les femmes et la solitude dans les centres urbains

Le départ à l'étranger constitue généralement une deuxième étape dans l'itinéraire migratoire à la recherche d'un emploi; la première étape ayant conduit le ménage de sa bourgade d'origine à la grande cité urbaine. Il s'agit de familles qui du fait de l'exode rural, de l'abandon du travail de la terre et de la paupérisation qui lui est consécutive sont en voie de rupture avec le mode de vie traditionnel. La plupart d'entre elles sont réduites à la famille nucléaire et résident dans les banlieues spontanées et les cités populaires des environs de la capitale. Il s'agit, dans la majorité des cas, de ménages fondés avant l'émigration du conjoint et qui ont opté d'un commun accord pour cette solution, qui constitue un ultime recours aux problèmes économiques dans lesquels ils se débattent et auxquels l'exode rural n'a pas apporté de solution.

L'acquisition d'un logement et l'épargne d'un pécule permettant d'acquérir un moyen de subsistance stable au pays (achat d'un taxi, mise sur pied d'une petite unité artisanale de menuiserie ou de mécanique, etc.) sont les principaux mobiles qui ont incité à l'émigration.

Dans les grandes cités urbaines, il est possible de distinguer deux catégories de femmes de travailleurs

migrants: celles qui appartiennent à la classe laborieuse et qui ont toujours contribué aux besoins du ménage en travaillant elles-mêmes, et celles qui appartiennent aux classes moyennes, dont le rôle est limité à l'intérieur du foyer.

Les femmes de la première catégorie sont soit des femmes de ménage dans les administrations, les entreprises et les familles aisées, soit employées dans diverses manufactures des environs de la capitale. Ayant parfois été seules à travailler et à faire vivre le ménage avant l'émigration du conjoint, elles font mieux face à la situation que celles de la deuxième catégorie. Et si elles aspirent à rejoindre leurs conjoints, c'est pour éviter les tracasseries, ces derniers supportent mal le travail de l'épouse en leur absence et la soumettent à une véritable inquisition pour s'assurer qu'elles ne les «déshonorent» pas: ils la font surveiller par leurs propres enfants, n'annoncent jamais leur retour afin de les surprendre, refusent toute méthode contraceptive, calculent minutieusement la durée de la grossesse depuis le dernier rapport sexuel.

Les femmes de la deuxième catégorie semblent «coincées» — selon leur propre expression — dans la situation de dépendance vis-à-vis de l'absent du fait qu'elles n'exercent pas d'activité professionnelle et que dans leur milieu la femme sans homme ne compte pas.

Elles supportent d'autant moins leur situation par rapport à la belle-famille, qui se substitue au mari absent, qu'elles aspirent — compte tenu de leur niveau culturel relativement élevé — à une vie de couple au sens moderne du terme.

Elles avancent souvent des problèmes de santé (la leur ou celle de leurs enfants) pour revendiquer le regroupement familial, ou à défaut, l'autonomie par rapport à la belle-famille. Elles semblent plus nombreuses à présenter des troubles psychosomatiques et psychiques plus ou moins caractérisés et comptant un taux de consultation médicale plus élevé, autant pour elles-mêmes que pour leurs enfants.

Pour l'ensemble des femmes interrogées, le vécu de la séparation, de la solitude et des charges morales est tel qu'aucune d'entre elles n'accepterait de donner sa fille (ou sa soeur) en mariage à un travailleur émigré.

«Être constamment épiée, même par ses propres enfants... vivre normalement au maximum un mois par an, je ne souhaite ça à personne...», déclarent plusieurs d'entre elles.

Influence de l'absence du père sur les enfants

Pour essayer de mettre en évidence les répercussions de l'absence du père sur les enfants de migrants, une étude comparative a été effectuée auprès de deux groupes d'enfants vivant dans une cité populaire de la banlieue de Tunis. Il s'agit:

— d'un premier groupe de 220 enfants appartenant à 40 ménages dont le chef est migrant et vivant avec leur mère dans une cité populaire dont tout un quartier (surnommée «Cité la France» ou «Cité des Veuves») est réservé aux travailleurs émigrés;

— un groupe de 178 enfants vivant avec leurs deux parents, dans un quartier limitrophe du précédent, dans la même cité.

Les résultats de l'enquête ont révélé que malgré une aisance matérielle nettement plus grande chez les enfants de migrants (mieux habillés, mieux nourris, maisons mieux équipées):

— le taux de redoublement est d'un tiers plus élevé chez les enfants de migrants;

— le nombre d'enfants orientés vers l'enseignement court est légèrement plus élevé chez les migrants;

— les enfants de migrants sont deux fois plus nombreux à suivre un enseignement privé, plus coûteux et de niveau beaucoup plus faible que le public;

— par ailleurs, les enfants de migrants sont plus nombreux à présenter des troubles du comportement allant de la fugue à la petite délinquance. Quelques-uns présentent même des troubles de la personnalité plus caractérisés.

S'il est difficile d'attribuer directement ces troubles à l'absence du père, il a paru plus vraisemblable que les déformations de la conduite de la mère se manifestent par certaines déviations dans le développement de la personnalité de l'enfant. Deux formes de distorsions des attitudes maternelles consécutives à l'absence du père ont été constatées dans l'échantillon de familles de migrants. Chacune de ces formes entraînent chez les enfants des troubles particuliers.

Dans un certain nombre de cas, les enfants sont formés à des méthodes éducatives rigides et culpabilisantes. Ces attitudes sont développées par des mères à la forte personnalité qui, au départ du père, s'efforcent de jouer socialement son rôle. Elles veillent à ce que l'enfant ne manque de rien, mais ne lui laissent aucune autonomie, contrôlent ses sorties, ses fréquentations et manifestent une hypersollicitude anxieuse pour le travail scolaire, culpabilisant toute activité de jeu ou de détente. Souvent le père n'est évoqué que comme un moyen de chantage affectif pour mieux culpabiliser l'enfant. Élevés dans la contrainte et l'intolérance, n'étant pas acceptés en tant que personnes ayant leurs désirs propres, les enfants développent des inhibitions de toutes sortes qui se traduisent souvent par un désintérêt scolaire massif, malgré un niveau intellectuel normal. Dans certains cas, ils manifestent une agressivité mal orientée (opposition au maître, conflits avec la mère, troubles du comportement) ou des troubles fonctionnels (troubles du langage, bégaiement notamment).

Dans d'autres cas, la mère adopte une attitude empirique où contrainte et démission alternent rapidement. Il s'agit de mères infantiles — plutôt jeunes — qui supportent mal le vide affectif laissé par l'époux et tendent à reporter leur agressivité sur l'enfant. Puis, poussées par un sentiment de culpabilité, elles compensent cette agressivité par un excès d'affection. Elles semblent utiliser — consciemment ou inconsciemment — les troubles et les difficultés scolaires de l'enfant comme moyen de pression pour décider le père à revenir ou à les emmener tous avec lui. Le climat d'incertitude constante dans lequel vit l'enfant conduit, dans plusieurs cas, à un désordre de l'équilibre affectif qui se traduit notamment au niveau de la motricité (instabilité psychomotrice, labilité de l'attention, etc.), ce qui ne favorise guère le rendement scolaire. Il semble que ce type de mères qui, d'un instant à l'autre, passent de la tendresse à la répression, ne se prêtent pas à l'établissement de relations objectales stables. Leurs enfants présentent un retard considérable dans ce que R.A. Spitz appelle «la maîtrise sociale»: repli sur soi, évitement de tout contact social.

En définitive, il est possible d'affirmer que les incidences indirectes de l'émigration de la main-d'oeuvre

masculine — aussi bien celles déjà reconnues qui frappent les enfants que celles plus méconnues qui touchent les femmes — contrebalancent nettement les fameuses retombées économiques qu'on a tendance à surestimer.

Le regroupement familial semble être la première solution qui puisse pallier la séparation pénible, aussi bien pour le migrant que pour sa famille. Si les expériences effectuées dans ce sens posent actuellement un certain nombre de problèmes (problèmes d'identité engendrés par la différence culturelle, intolérance de la société d'accueil, etc.), c'est parce que les parties impliquées dans le mouvement migratoire (pays d'accueil, pays d'origine et migrants eux-mêmes) continuent à l'envisager comme provisoire.

Or, si «l'émigration de travail» qui était envisagée au départ comme conjoncturelle, a de plus en plus tendance à devenir un phénomène structurel dans les pays en voie de développement, il importe, pour en réduire le coût humain, d'adopter une attitude conséquente à son égard en la considérant comme une véritable «émigration de peuplement» où ne devraient s'engager que les personnes disposées à tenter l'aventure de la transplantation.

Notes

1 *Migrations et Sociétés*, n° 6, Fascicule sur les étrangers d'après le recensement de 1982. La Documentation française. Série «Boulier RP82/5».

2 A.-M. GOICHON, «La vie féminine au Mzab», *Études de sociologie musulmane*, Paris, Genthner, 1927.

3 M. HORCHANI-ZAMITI, «Les retombées occultées de l'émigration: la solitude des femmes de travailleurs migrants restées au pays», *Psychologie différentielle des sexes*, Tunis, Centre d'étude et de recherches économiques et sociales, 1986.

Migration de la main-d'oeuvre égyptienne vers les pays arabes producteurs de pétrole

AMIRA EL GAMMAL
Egypte

Les migrations internationales de la main-d'oeuvre constituent un phénomène si général dans l'histoire de l'humanité que c'est bien plutôt leur absence au cours d'une période qui paraît extraordinaire.

Chaque époque a ses types de migrations et de peuplement. Le survol de l'histoire des migrations nous montre non seulement la permanence du phénomène mais surtout nous permet de prendre plus pleinement conscience de la signification profonde des migrations que connaît l'époque contemporaine.

Les migrations humaines ont toujours existé. Elles dépendent étroitement dans leurs motivations, dans leurs conséquences, dans leur ampleur, dans leurs points d'impact sur l'environnement, de tout ce que Mounier appelait «les provocations de l'ambiance»[1].

L'approche quantitative des migrations est extrêmement délicate. Ce n'est pourtant qu'à partir d'une analyse assez fine de l'origine, de la destination et des causes de la migration que l'on peut saisir d'une part l'importance du phénomène et d'autre part sa signification.

Il faut donc aborder les données sur les migrations externes avec une grande prudence et ne jamais oublier que chaque situation nationale est très originale.

L'émigration temporaire vers les pays arabes producteurs de pétrole est le type d'émigration le plus récent qui est en plein essor de nos jours. Cette migration explosive affecte toutes les couches sociales: professions libérales, techniciens, ouvriers, artisans spécialisés, manoeuvres, domestiques, etc.

En dépit de l'importance de ce phénomène, il existait peu d'études sur les mouvements migratoires et les changements qu'ils provoquaient. Les écrits disponibles sur le sujet étaient le plus souvent contradictoires, même au niveau le plus élémentaire de l'appréciation quantitative, car les migrations au Moyen-Orient restent mal connues, faute de sources statistiques sérieuses que l'on pourrait utiliser sans ajustement préalable.

Étudier et analyser les principaux aspects, les causes et les conséquences de ces mouvements au niveau du monde arabe est une tâche assez difficile. Nous allons donc nous limiter à l'analyse du cas de la migration égyptienne; l'Égypte, un des plus importants exportateurs de main-d'oeuvre, si ce n'est le plus impor

tant, est un exemple représentatif du phénomène migratoire dans la région arabe. Mais le phénomène migratoire égyptien n'est pas un phénomène isolé. Pour mieux le comprendre, il faudrait le situer dans un contexte plus général: celui de la migration arabe.

Le mouvement migratoire au Moyen-Orient arabe

Le Moyen-Orient arabe a été de longue date une région de grands mouvements migratoires. Pendant près de quatorze siècles, des mouvements migratoires ont pris naissance dans la péninsule arabe. Mais ce n'est qu'après 1945, avec la découverte du pétrole et son exploitation intensive et la croissance si rapide de l'économie des États arabes producteurs, que les ressources et les possibilités d'investissements ont constitué, dans ces pays sous-développés, un foyer d'attraction drainant des dizaines de milliers de travailleurs étrangers.

La coexistence des États les plus riches du monde (Arabie Saoudite, Libye) avec quelques-uns des plus pauvres (Yémen, Égypte) fait qu'aujourd'hui les migrations internationales sont devenues une des caractéristiques dominantes du Moyen-Orient et plus particulièrement des pays riverains du Golfe arabo-persique.

La vague migratoire qui se dirige vers les Émirats du Golfe et l'Arabie Saoudite semble régionaliser les courants migratoires qui se dirigeaient jusqu'alors vers d'autres continents.

L'aspect traditionnel des mouvements de population s'efface cependant largement devant les traits caractéristiques nouveaux. La migration des commerçants et l'installation définitive dans le pays d'accueil sont rares à côté des migrations temporaires des salariés qui regagnent leur pays une fois leur contrat achevé. L'importation de main-d'oeuvre est largement organisée par le pays d'accueil, alors que les migrations traditionnelles relevaient de l'initiative de l'émigré. Le contact entre la communauté émigrée et son pays d'origine est beaucoup plus étroit et plus constant qu'il ne l'était dans les migrations intercontinentales.

Dès 1965, sous les auspices de la Ligue arabe, un accord a été conclu prévoyant la libre circulation des travailleurs entre les pays membres. Jusqu'au début des années 70, les migrations restent limitées, d'autant plus que certains exportateurs potentiels de main-d'oeuvre, comme l'Égypte, avaient adopté une politique très restrictive. Moins de 10 000 Égyptiens avaient un contrat de travail à l'étranger en 1970. La même année, le Koweït comptait 121 000 immigrés arabes, dont 41 000 Palestiniens. L'Arabie Saoudite en comptait 345 000 (dont 225 000 Yéménites), et la Libye, 107 000. Au total, il y avait environ 680 000 émigrés arabes dans les États pétroliers[2].

Le mouvement va s'accélérer considérablement après 1973, à la suite de la flambée des prix du pétrole et du développement inattendu des pays arabes riches de l'OPEP, ayant pour corollaire d'énormes dépenses d'équipement et une très forte demande de main-d'oeuvre étrangère. C'est ainsi que les Émirats s'ajouteront aux autres États pétroliers (Libye et Péninsule) comme gros importateurs. En 1975, le nombre des émigrés arabes dans les États pétroliers est estimé à 1 200 000; en 1977, les évaluations oscillent entre 1 635 000 (selon le FMI) et 2 206 000 (selon les sources égyptiennes). En 1980, on dépasse les trois millions d'émigrés dont un million et demi d'Égyptiens[3].

À y regarder de plus près, on voit que les principaux courants ne se di-

rigent pas de n'importe quel pays du pourtour, vers n'importe quel autre du Golfe.

Il est vrai que la situation économique qui prévaut dans le pays où se situent les réserves de main-d'oeuvre et la politique migratoire qui y est menée, jouent leur rôle dans le marché du travail. Par exemple, l'évolution économique récente à Oman a réduit son rôle de pourvoyeur de main-d'oeuvre, ou à l'inverse, l'évolution politique en Égypte (autorisation puis encouragement à l'émigration au début des années 70) a imposé rapidement ce pays comme l'un des premiers fournisseurs de main-d'oeuvre.

Les pays exportateurs de main-d'oeuvre envoient une proportion très variable de leur population vers les pays du Golfe. Pour quatre d'entre eux, il s'agit d'un phénomène dont *l'ampleur relative* est très élevée. On compte près d'un émigré jordanien ou palestinien vers le Golfe pour quatre résidents en Jordanie et encore à peu près un émigré vers le Golfe pour dix résidents des trois pays du Sud arabique (les deux Yémen et Oman). Le phénomène revêt une ampleur nettement moindre au Liban et en Syrie (1 émigré pour 30 et 1 pour 100 résidents, respectivement) et surtout en Égypte (1 pour 160).

C'est cependant l'Égypte qui, *en valeur absolue*, était le troisième fournisseur arabe de main-d'oeuvre aux pays du Golfe, derrière la Jordanie, la Palestine et le Yémen du Nord. En intégrant l'Irak dans les importateurs de main-d'oeuvre, l'Égypte deviendrait vraisemblablement le principal exportateur arabe de main-d'oeuvre vers le Golfe.

Plus encore que leur *importance quantitative* dans la population active des pays d'accueil (due à la sous-utilisation de la force de travail masculine et à l'absence presque totale des femmes sur le marché du travail chez les populations autochtones des pays importateurs de main-d'oeuvre), *l'importance qualitative* des travailleurs immigrés dans les pays du Golfe paraît décisive. S'ils se situent à tous les niveaux de qualification dans la population active, ils ont en effet la quasi-exclusivité des emplois qui requièrent le plus de qualifications.

Nous constatons que la main-d'oeuvre étrangère est surreprésentée aux deux extrêmes de l'échelle des qualifications. Elle occupe une place déterminante sur le marché du travail principalement dans les deux catégories de travailleurs qui font le plus défaut dans les pays pétroliers du Golfe: les travailleurs les plus qualifiés, en raison du très faible pourcentage des autochtones qui ont une formation supérieure, et les manoeuvres sans qualifications, puisque le secteur des services absorbe la plus grande part de la main-d'oeuvre autochtone non qualifiée (dans des conditions de travail et à un niveau de rémunération meilleurs, ainsi qu'avec un prestige social supérieur à celui conféré par un travail manuel, traditionnellement déprécié dans la société bédouine).

Sans trop s'appesantir ici sur la *répartition sectorielle* de la population active des pays exportateurs et importateurs de main-d'oeuvre de la région, nous remarquons que les premières vagues de main-d'oeuvre sont appelées vers le secteur de la construction: travaux d'infrastructure, mais surtout réalisations urbaines dans les villes puisque les premiers investissements sont immobiliers. Il s'agit alors d'une main-d'oeuvre nettement ou peu qualifiée que l'Arabie Saoudite recrute encore dans la région arabe, mais que les nouveaux importateurs de main-d'oeuvre recrutent en Inde et au Pakistan. Peu à

peu, la destination économique des migrants se déplace vers le secteur des services et l'on peut penser que leur qualification moyenne s'élève. L'Arabie Saoudite et le Koweït ont puisé cette main-d'oeuvre et continuent à le faire dans les secteurs secondaire et tertiaire des pays arabes du Croissant fertile et en Égypte.

Donc, au fur et à mesure de la croissance de la vente pétrolière et de la diversification économique qu'elle suscite, l'appel de la main-d'oeuvre se diversifie lui-même.

Le fait que les «nationaux» soient sans prises sur leurs problèmes par manque de compétence technique ou d'envie de les résoudre, devient une situation dangereuse. Or il semble que certains responsables des pays importateurs de main-d'oeuvre hésitent à prendre en considération les réalités concrètes de ce problème. Une étude faite en 1978[4] au profit du Bureau international du travail le soulignait déjà :

> «Bon nombre de secteurs de la société arabe du Golfe sont devenus si riches que le besoin de travailler pour atteindre cette richesse n'apparaît pas chez eux du fait même qu'ils sont devenus riches au-delà de tous leurs espoirs, sans faire le moindre effort physique. Dans de telles conditions, on comprend qu'ils ne soient pas enclins au travail. Ils ne raisonnent pas en termes de salaires et de travail.»
>
> Ce même rapport ajoute:
>
> «[...] Malgré une prise de conscience réelle des problèmes de manque de main-d'oeuvre dans leur pays respectif, aucun gouvernement dans le Golfe n'a fait d'efforts marquants pour encourager ses nationaux à entrer dans les secteurs de l'économie nationale les plus démunis d'autochtones. En particulier, aucun encouragement n'a été prodigué, envers les nationaux, pour entrer dans le secteur, de loin le plus sensible, de la fabrication et du développement de l'infrastructure industrielle.»

En fait, c'est surtout le contraire qui semble se passer. Nombre de pays ont créé pour leurs nationaux des postes dans la fonction publique; or, ces postes ne sont pas productifs, par définition. Le résultat patent, une fois encore, est le renforcement de la dépendance envers une main-d'oeuvre étrangère et l'absence de motivations pour le travail chez une population déjà nantie.

Intensité et caractéristiques du phénomène de l'émigration de la main-d'oeuvre égyptienne

Au début, il faut distinguer deux formes d'émigration. La première est l'émigration permanente à destination des États-Unis, de l'Australie, du Canada et de certains pays d'Amérique latine. La seconde est une émigration temporaire orientée vers les pays arabes de l'OPEP.

L'émigration permanente

Cette forme de migration a débuté vers la moitié des années 50 sous forme de tentatives personnelles. Le candidat devait satisfaire aux conditions sélectives du pays d'accueil, affronter les obstacles bureaucratiques égyptiens, rassembler l'importante somme nécessaire pour émigrer, couvrir les dépenses de l'installation et faire face aux risques d'une aventure incertaine. Malgré son volume relativement faible (31 649 émigrés entre 1962 et 1979) (tableau 1), cette forme de migration mérite d'être étudiée pour les raisons suivantes:

— Elle concerne les ressources les plus rares que possède le pays, à savoir la main-d'oeuvre hautement qualifiée. Ce sont les éléments les plus productifs et qui font précisément défaut, du fait de leur émigration, tant à l'échelle démographique qu'à l'échelle économique.
— Le coût de remplacement de cette ressources humaine perdue est énorme et la période de formation est longue.
— Dans le cas d'une migration permanente spontanée, les liens entre l'émigré et son pays d'origine sont rigoureusement rompus, au moins en termes économiques. Le capital humain que représente le travailleur en termes de dépenses de santé, de bien-être et d'éducation effectuées pour son compte par le pays d'origine, peut être considéré comme totalement perdu pour le pays. La contribution de l'émigrant au produit national brut devient nulle.

Comment expliquer ce mouvement? Est-il la réponse à des conditions économiques? Ou politiques? Plusieurs facteurs influencent l'exode des cerveaux.

— Le premier est relié à l'offre et la demande de personnel qualifié dans le pays en voie de développement et dans les pays industriels.

TABLEAU 1

Mouvement et direction de l'émigration permanente 1962-1979

Année	États-Unis	Australie	Canada	Brésil	Autres	Total	%/au total
1962	31	56	527	115	140	869	2,75
1963	51	541	968	115	112	1 787	5,65
1964	38	549	942	68	48	1 645	5,20
1965	41	404	972	25	37	1 479	4,67
1966	68	836	1 407	42	11	2 364	7,47
1967	266	936	1 322	52	13	2 589	8,18
1968	1 046	803	1 449	307	31	3 636	11,49
1969	3 182	1 461	947	41	14	5 645	17,84
1970	2 132	1 135	439	12	8	3 726	11,77
1971	1 245	1 312	283	21	4	2 865	9,05
1972	589	908	199	10	2	1 708	5,40
1973	433	564	245	20	12	1 274	4,03
1974	349	219	166	9	15	758	2,39
1975	182	39	112	3	19	355	1,12
1976	185	15	48	5	—	253	0,80
1977	238	18	38	1	—	295	0,93
1978	249	38	18	—	—	305	0,96
1979	87	4	5	—	—	96	0,30
TOTAL	**10 412**	**9 838**	**10 087**	**846**	**466**	**31 649**	**100,0**
%/au TOTAL	**32,9**	**31,09**	**31,87**	**2,67**	**1,41**	**100,0**	

Source: CAPMAS, «Permanent Emigration of Egyptians outside Egypt, during 1979», Le Caire, février 1980, série nº (71 – 14 334 – 80), tableau 3, p. 10.

La forte croissance de la demande en personnel qualifié dans les pays développés, en particulier aux États-Unis, avec la modification des lois et des règlements sur l'immigration, peuvent être en partie considérés comme facteurs fondamentaux de l'incitation à émigrer. Par comparaison, les pays en développement, et l'Égypte en particulier, se trouvaient dans une situation caractérisée par un nombre élevé d'ingénieurs et de chercheurs scientifiques. Le nombre de diplômés conférés par les universités spécialisées dans les formations techniques a augmenté trop rapidement pour que le développement assez lent de l'économie offre suffisamment de débouchés.

— Le deuxième concerne les différences de rémunération. Les personnels qualifiés dans les pays en développement trouvent qu'ils ne sont pas assez payés lorsqu'elles comparent leurs conditions de vie à celles de leurs homologues des pays développés.

— Le troisième facteur est celui des possibilités de recherche et des conditions de travail. Les possibilités de faire des recherches intéressantes sont très réduites ainsi que les perspectives de promotion professionnelle dans les pays en développement.

— La structure de l'enseignement peut être le quatrième facteur. Souvent ce phénomène est expliqué par la mauvaise adaptation de l'enseignement aux besoins locaux dans les pays en voie de développement.

Cette tendance à émigrer définitivement baissa considérablement en Égypte depuis 1973, l'une des causes principales de cette baisse est l'apparition d'un autre genre de migration: à savoir *la migration temporaire*, surtout vers les pays arabes producteurs de pétrole. Ce renversement de tendances peut s'expliquer par des facteurs tenant aussi bien aux pays arabes que du côté de l'Égypte.

Du côté des pays arabes, l'accomplissement de programmes d'investissements ambitieux, inconnus auparavant dans ces pays, et l'incapacité de leur population active nationale d'offrir le volume de main-d'oeuvre nécessaire a forcé ces pays à recourir à la main-d'oeuvre étrangère. Pour des raisons culturelles, ou autres, les travailleurs arabes sont préférés.

Ce mouvement a été facilité par le relâchement de la tension qui a caractérisé les relations politiques entre l'Égypte et quelques-uns des pays de la région dans les années 60. Non seulement la proportion de la main-d'oeuvre émigrée s'est accrue en volume, mais également sa structure a subi plusieurs changements.

Du côté Égyptien, immédiatement après 1973, des mesures ont été prises pour faciliter le mouvement des travailleurs égyptiens, particulièrement dans le domaine des permis de travail, des visas, etc. Le gouvernement y voyait un moyen de pallier au manque aigu de devises étrangères et au faible taux d'épargne qui caractérisaient l'économie égyptienne depuis le début des années 70. De plus, l'économie égyptienne, au sortir de la guerre d'Octobre 1973, et après plusieurs années d'économie de guerre, était réellement épuisée. Les occasions alternatives d'augmenter le revenu de toute la population active étaient limités. La seule possibilité accessible était l'émigration vers le nouveau pôle des pays arabes producteurs de pétrole, ce qui représentait, pour les travailleurs égyptiens, une meilleure solution que l'émigra-

tion permanente. Leur niveau de revenus étant plus élevé que celui auquel ils pouvaient prétendre à l'Ouest, au bout de quelques années, ils auraient ainsi la chance d'accumuler une forte épargne pour satisfaire leurs besoins. De plus, ces occasions de travail leur étaient offertes dans un milieu culturel similaire et sans devoir s'éloigner d'une façon permanente du pays. Ajoutons aussi que des facteurs d'ordre politique ont joué un certain rôle. L'encouragement du mouvement migratoire des travailleurs égyptiens était considéré comme une réponse positive vers l'Égypte dans le cadre de la coopération des pays arabes amorcée durant la guerre d'Octobre 1973.

«Pétrole et politique libérale sont en effet étroitement liés et caractérisent la nouvelle économie des pays arabes.»

L'émigration temporaire

La migration temporaire égyptienne vers les pays arabes de l'OPEP est un exemple de flux migratoire à travers les pays en voie de développement. Les travailleurs demeurent largement à l'intérieur de cette zone. Elle est composée aussi bien de travailleurs qualifiés que non qualifiés; la qualification et la structure professionnelle sont à la fois impliquées et affectées par le mouvement. Elle est de nature temporaire, généralement pour une durée de un à quatre ans. Elle est engendrée et soutenue par des facteurs économiques et politiques fondamentaux. Les similarités culturelles entre l'Égypte et ses voisins arabes contribuent à ces flux. L'offre et la demande de la main-d'oeuvre ont exercé une pression sur les gouvernements nationaux respectifs pour l'élaboration d'une politique responsable qui régularise et facilite les mouvements de la main-d'oeuvre à travers les frontières nationales.

La question qui se pose est de savoir si le mouvement migratoire égyptien se dirige exclusivement vers les pays arabes. La réponse est affirmative. Ceci est confirmé par deux indicateurs:

— Par le mouvement des détachés du gouvernement et du secteur public en 1973. Du volume total des détachés (25 600), 24 600 se sont dirigés vers les pays arabes (97 %), 700 personnes vers les pays africains et 100 vers d'autres pays asiatiques.
— Par les mouvements liés aux contrats privés. En 1977, des 48 900 contrats privés, 48 100 ont concerné les pays arabes, 600 seulement les pays africains et 200 l'Asie et le reste du monde[5].

Nous pouvons donc négliger le pourcentage minime des émigrants quittant l'Égypte vers des pays non arabes. L'analyse de la migration temporaire supposera que la totalité du mouvement prend place à l'intérieur de la région arabe.

L'émigration temporaire est très sélective quant à l'âge, 80 % de la main-d'oeuvre migrante avait entre 15 et 35 ans, et le sexe, masculin en priorité. Pour chaque femme, il y avait cinq travailleurs hommes à l'étranger.

En ce qui concerne les branches d'activité économique, les migrants ont été appelés d'une manière générale à travailler dans le secteur moderne des pays d'accueil. Le désir de ces pays de développer rapidement les branches productives de leur économie explique cette sélectivité. Trois secteurs clés ont absorbé environ 78 % du total de la force de travail émigrante : construction (35,2 %), service (28,6 %) et commerce et finance (13,8 %).

Une étude sur l'émigration externe des Égyptiens vers les pays arabes[6] ayant pour base les données du CAPMAS a essayé d'estimer le nombre total des émigrants temporaires. Selon cette étude, le nombre absolu des migrants est en hausse tandis que le taux d'accroissement diminue à partir de 1977. Le nombre de migrants temporaires s'accroît considérablement entre 1968 et 1980, avec un taux d'accroissement de 994 % (et un taux annuel de 22 %). Entre 1968 et 1977, ce dernier taux était de 27 %, et diminuera après 1977 jusqu'à 8 % par an. Cette baisse peut être expliquée à la fois par des facteurs d'ordre économique et politique.

D'une part la demande considérable de la main-d'oeuvre en général et égyptienne en particulier ne peut durer indéfiniment. Cette demande et ces déplacements semblent être un phénomène temporaire, quand se résorbera la vague de prospérité créée par le pétrole. Les pays producteurs n'auront besoin de ce grand nombre d'immigrants qui sont venue gonfler leur population. D'ailleurs, les entrées nettes des travailleurs étrangers ont déjà commencé à diminuer, car les pays d'accueil ralentissent le rythme de leur développement pour essayer de juguler l'inflation. Ceci affectera sans doute la demande de la main-d'oeuvre en général et égyptienne en particulier. Ajoutons que la situation politique, après 1977, a sans doute affecté le mouvement migratoire malgré le fait que ni les pays ex-

TABLEAU 2

Destination des détachés du gouvernement et du secteur public (1973-1978)

Pays	1973		1974		1975	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Libye	10 459	40,8	8 734	33,9	6 826	25,1
Arabie Saoudite	7 810	30,4	8 503	33,0	10 151	37,3
Algérie	1 860	7,3	1 832	7,1	1 625	6,0
Koweït	1 730	6,7	1 730	6,7	2 510	9,2
Yémen du Nord	724	2,8	1 005	3,9	1 267	4,6
Soudan	219	0,9	230	0,9	255	0,9
Liban du Nord	104	0,4	98	0,4	104	0,4
Irak	129	0,5	469	0,8	800	2,9
Syrie	44	0,2	52	0,2	37	0,1
Tunisie	12	0,1	11	0,04	13	0,1
Jordanie	21	0,1	16	0,1	137	0,5
Maroc	15	0,1	10	0,04	25	0,1
Yémen du Sud	3	0,01	—	—	—	—
Émirats Arabes Unis	1 710	6,7	2 486	9,7	2 914	10,7
Palestine	2	0,01	1	0,01	3	0,01
Ensemble des pays arabes	**24 842**	**96,8**	**25 177**	**97,7**	**26 667**	**97,7**
Pays africains	**705**	**2,8**	**451**	**1,8**	**426**	**1,6**
Autres	**111**	**0,4**	**143**	**0,5**	**149**	**0,5**
TOTAL	**23 658**	**100,0**	**25 771**	**100,0**	**27 242**	**100,0**

Source : CAPMAS, *Major Aspects of Temporary Emigration of Egyptians outside Egypt*, Le Caire, février 1980, tableau 4, p. 54.

TABLEAU 2 (suite)

Pays	1976		1977		1978	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Libye	7 825	22,7	4 722	11,5	1 904	5,7
Arabie Saoudite	15 418	44,7	21 368	52,1	18 465	56,5
Algérie	1 671	4,8	2 235	5,5	1 071	3,2
Koweït	2 765	8,0	3 129	9,1	3 018	8,9
Yémen du Nord	1 917	3,8	1 929	4,7	2 066	6,2
Soudan	306	0,9	493	1,2	557	1,6
Liban du Nord	53	0,2	114	0,3	97	0,3
Irak	795	2,3	849	2,1	769	2,3
Syrie	33	0,1	33	0,1	17	0,1
Tunisie	13	0,1	28	0,1	12	0,03
Jordanie	87	0,3	155	0,4	184	0,5
Maroc	13	0,04	31	0,1	25	0,1
Yémen du Sud	4	0,01	5	0,01	1	—
Émirats Arabes Unis	3 678	10,6	4 616	11,3	4 127	12,3
Palestine	4	0,01	2	—	1	—
Ensemble des pays arabes	**33 982**	**98,5**	**40 309**	**98,3**	**32 812**	**97,7**
Pays africains	**331**	**1,0**	**527**	**1,3**	**566**	**1,7**
Autres	**198**	**0,5**	**192**	**0,4**	**198**	**0,6**
TOTAL	**34 511**	**100,0**	**41 028**	**100,0**	**33 576**	**100,0**

portateurs ni les pays importateurs de main-d'oeuvre n'ont pris des mesures quelconques à ce sujet (à l'exception du cas de la Libye).

Comme illustration, prenons le cas des détachés du gouvernement et du secteur public, qui a vu son nombre décliner après 1977; ce mouvement a été largement compensé, en Arable Saoudite par exemple, par la hausse considérable du nombre des travailleurs du secteur privé (tandis que les détachés de l'administration et du secteur public passent de 21 000 à 19 000 entre 1977 et 1978, le nombre de travailleurs immigrés du secteur privé a augmenté de 33 000 à 48 000 entre ces deux années.

D'autre part, les pays arabes riches en capitaux ont commencé à faire appel à une main-d'oeuvre non qualifiée d'origine asiatique, dont la concurrence avec les travailleurs égyptiens pourraient contribuer à cette situation. L'avantage de cette étude réside dans le fait qu'elle révèle à titre indicatif, l'étendue du processus d'émigration dans l'économie égyptienne.

L'orientation géographique de ces flux migratoires, montre que trois principaux pays arabes, soit l'Arabie Saoudite, le Koweït et la Libye absorbent à eux seuls environ 90 % de l'ensemble des émigrants (tableau 2). L'Irak absorbe une proportion croissante de la main-d'oeuvre, l'exode des paysans égyptiens ne cesse de s'accroître. Les données du tableau révèlent ainsi le changement structurel qu'a subi le mouvement des détachés du gouvernement et du secteur public durant la période allant de 1973 à 1978: la baisse de la part de la Libye (pour des raisons politiques), du Liban (la guerre civile) de l'Algé-

rie, et la hausse considérable de la part de l'Arabie Saoudite (le niveau de flux était de 143 % plus élevé que celui de 1973), celles du Koweït et de l'Irak, et l'apparition des nouveaux pôles d'attraction tels que le Yémen du Nord et les Émirats Arabes Unis.

Certains faits intéressants ressortent de la *structure professionnelle des émigrants*:

— La nature et la structure de la demande dans les années soixante. On note une large concentration sur les professeurs, physiciens et autres professions scientifiques et techniques. En effet, les investissements des pays arabes n'étaient dirigés que vers les services essentiels (éducation, santé...).

— Que la structure du mouvement des émigrants est complètement différente et va même à l'encontre de la structure professionnelle existante de l'économie. Ce qui explique les implications de la migration sur l'économie.

Tandis que les professions techniques et scientifiques représentent environ 5 % de la main-d'oeuvre employée, ils représentent environ en moyenne plus de 30 % de la main-d'oeuvre émigrante. La demande étrangère et par la suite le mouvement migratoire attirent les ressources de main-d'oeuvre les plus rares (c'est le même problème que pour la migration permanente). En outre, le groupe des travailleurs agricoles, qui représentent 45 % du total de la main-d'oeuvre empoyée, n'a dépassé en aucune année 3 % de l'émigration totale (ce qui n'exclut pas l'importance des effets du départ de ces travailleurs sur le produit agricole). Les employés de bureau représentent autour de 18 à 19 % entre 1970 et 1972, tandis que leur pourcentage par rapport à l'émigration totale représente 52,6 % et 63,8 % respectivement. Ce qui montre la différence entre la structure de la main-d'oeuvre nationale émigrante.

Malgré le fait que le volume des travailleurs émigrants du bâtiment a augmenté de 184 % entre 1968 et 1973, leur pourcentae au total des travailleurs de production reste plus ou moins le même (31 %). Toutefois, nous croyons que le nombre des travailleurs productifs en général, et les travailleurs du bâtiment en particulier, est extrêmement minimisé même durant les années antérieures à 1973.

Les données de 1973 à 1980, concernant cette catégorie de travailleurs, montrent leur importance accrue et l'augmentation de leur part dans l'émigration totale.

Toutes les études récentes montrent qu'à partir de 1973, le phénomène d'émigration s'est élargi pour englober toutes les professions. Cette émigration continue à éloigner en priorité techniciens et ouvriers qualifiés des différents secteurs de l'économie nationale, et outre ces professions, l'exode draine des catégories moins favorisées et même des paysans. Selon la Banque mondiale, une fois la phase de croissance accomplie, la demande de main-d'oeuvre émanant des pays pétroliers reprendra sa nature sélective. Cette étude projette l'accroissement de l'importance relative des professions scientifiques et hautement techniques dans la structure des émigrants[7].

Ainsi ces professions représentente 22 % de l'ensemble de la main-d'oeuvre arabe migrante en 1985, alors que leur pourcentage ne fut que de 16 % en 1975.

L'étude des émigrants appartenant au secteur de la construction ou universitaires, montre également que ce ne sont pas les chômeurs qui émigrent mais bien ceux qui disposent le plus souvent d'un emploi.

TABLEAU 3

Distribution de la structure professionnelle de la population active nationale (1966-1972)

Profession	1966	1978	1972
Techniciens et scientifiques	4,4 %	4,8 %	5,5 %
Administratifs et managers	1,6	1,2	1,5
Employés de bureau	5,0	5,4	5,1
Vendeurs	5,8	6,6	6,9
Employés dans les transports	3,0	21,0	18,4
Travailleurs de production	16,5		
Fermiers et travailleurs agricoles	45,6	48,5	51,6
Services	6,9	9,9	9,3
Non-classifiés	2,2	2,3	2,7
TOTAL	100,0	100,0	100,0

Source CAPMAS, *op. cit.*, p. 75

Comme nous venons de la décrire, dans ses composantes, sa structure professionnelle et son orientation géographique, la migration temporaire diffère de la migration permanente sur presque tous les points.

Le fait de pouvoir déterminer le «stock» total des émigrants égyptiens à une date précise nous semble d'une importance capitale. Cette tâche est encore plus difficile que l'étude du flux annuel des migrants.

Les résultats du recensement effectué en novembre 1976, montrent que les effectifs de la population expatriée étaient, à cette époque, de 1 425 000 Égyptiens. Ce chiffre est le seul mentionné dans les sources égyptiennes. Mais plusieurs estimations du stock de la main-d'oeuvre ont été effectuées par différentes sources; nous les groupons toutes dans le tableau suivant:

TABLEAU 4

Différentes estimations du stock des travailleurs égyptiens migrant à l'étranger

Estimation	Date de l'estimation	Source de l'estimation
250 000	1975	Arab-American Bank
350 000	1977	FMI Survey
430 000	1975	BIT «International Migration and Development in the Region», Birks & Sinclair
600 000	1976	*Idem*
600 000	1976	Ministère de la Planification
1 000 000	1976	U du C/MIT «Migration Project»
1 390 000	1976	Ministère du Travail

Selon les différentes sources, ces estimations varient de 250 000 à plus d'un million de travailleurs. Quelles estimations devons-nous croire? Voici une circonstance où le manque de données sûres et bien fondées rend l'analyse extrêmement difficile.

Devant la nette divergence entre les sources, il apparaît clairement qu'un choix parmi les sources disponibles doit être opéré afin de retenir celles qui se révèlent les plus fiables. Nous sommes ainsi conduits à conclure que les deux études les plus sérieuses dans ce contexte sont celles du BIT (Binks et Sinclair) et celle, conjointe, de l'Université du Caire et de MIT.

Pour ce qui concerne les recensements individuels des pays arabes, nous doutons de la qualité de ces données, exception faite de ceux du Koweït et de l'Irak. Peu de pays arabes possèdent le même appareil statistique sophistiqué que ces deux derniers, leurs données sont plus précises et plus sûres.

En laissant ce jugemewnt de côté et en supposant que la population migrante totale, telle qu'elle est signalée dans le recensement de 1976 est correctement évaluée, nous estimons que le nombre de travailleurs migrants est d'environ un million, sur la base du taux de participation supposé dans l'étude sérieuse de Birks et Sinclair[8].

L'ampleur et l'importance de la migration des Égyptiens se reflète donc clairement à travers ces indicateurs:

— L'effectif de la population migrante, qui atteint environ un million de travailleurs (un chiffre sous-estimé à notre avis sachant l'importance de la migration clandestine des travailleurs égyptiens surtout vers la Libye).

— Connaissant le stock des émigrants, le taux de rotation de la migration, et le renouvellement continu du flux migratoire, le nombre de personnes concernées par la migration augmente considérablement et atteint environ trois à quatre millions d'individus.

D'une manière générale, l'Égypte demeure le premier fournisseur de la main-d'oeuvre dans toute la région, puisque ses flux migratoires représentent 30 % du total de la force de travail émigrante de tous les pays arabes émetteurs.

Enfin, il est important de se rappeler les deux traits fondamentaux de la migration égyptienne vers les pays arabes producteurs de pétrole.

— Les migrations de courte durée sont privilégiées par rapport aux migrations de longue durée.

— Le remplacement de la migration de types «anciens», qui a abouti à la migration familiale que l'on observait depuis des années, par une migration du type «moderne» qui se réduit à une embauche de main-d'oeuvre pour des travaux spécifiques et de durée limitée. C'est d'ailleurs cette forme de migration «moderne» qui est presqu'exclusive dans les pays entrés les derniers dans le groupe des importateurs de main-d'oeuvre: Émirats Arabes Unis, Qatar et Oman.

Reste enfin à connaître la motivation essentielle du déplacement des travailleurs. En effet, la décision d'émigrer résulte de l'avantage relatif entre deux situations auxquelles correspondent respectivement deux séries de revenus. Le motif nécessaire et suffisant est donc toujours le même: la recherche d'un revenu supérieur permettant dans l'immédiat d'aider à faire vivre une famille restée dans le pays d'origine, et ensuite de consti-

tuer un capital destiné soit à des acquisitions foncières, soit à des constructions, soit à l'installation d'un petit commerce.

Quant on sait qu'un professeur universitaire peut gagner le double de ce qu'il avait gagné en Égypte durant les 30 ans de sa vie professionnelle, et ceci en quatre ans seulement de détachement, on comprend pourquoi ces enseignants n'hésitent pas à émigrer malgré leur statut social et leur revenu assez élevé.

L'émigration temporaire représente donc pour les travailleurs égyptiens un moyen d'amélioration de leur niveau de vie et correspond mieux à leurs aspirations que l'émigration permanente.

Elle est donc considérée par la majorité de ces travailleurs migrants comme une solution à leurs problèmes financiers, parce qu'elle leur permet d'améliorer leurs revenus.

Les différences de salaires entre le pays d'origine et le pays d'accueil nous semblent bien la déterminante principale de la décision d'émigrer.

Cette idée de différence de revenus étant prouvée, la question se pose de savoir si le processus d'émigration suscite l'apparition d'une forme spécifique d'exploitation. Il est vrai que les salaires des nationaux dépassent de loin ceux des travailleurs immigrés, mais il est vrai aussi que les salaires que perçoivent ces travailleurs sont dix fois plus élevés que ceux qu'ils touchent dans leur pays. À ce stade, nous ne pouvons pas dire que le travailleur égyptien est exploité, mais plutôt qu'il existe une politique discriminatoire entre nationaux et étrangers dans les pays d'accueil. Le concept de discrimination dans ce cas demande une analyse approfondie car c'est un concept qui recouvre des phénomènes très variés. Mais cette analyse déborde du contexte de notre étude.

Dans la mesure où le travailleur migrant égyptien connaît au préalable son salaire, la situation économique et les coûts de la vie dans le pays d'accueil, nous pensons que celui-ci n'est pas exploité. En effet, les accords de main-d'oeuvre effectués entre pays fournisseurs et des pays récepteurs ne visent pas seulement à établir un contrôle des flux, mais davantage à assurer une protection au migrant. Tout migrant qui emprunte la voie légale connaît au départ le taux de salaire qui sera le sien lors de l'embauche. Dans cette situation, nous ne pouvons pas prétendre que le migrant sera exploité par le pays d'accueil.

La mobilité de la main-d'oeuvre est-elle un facteur d'intégration ou de différenciation?

La question est de savoir si la rente pétrolière, par la mobilité du travail qu'elle suscite, constitue ou non un facteur d'intégration croissante entre les pays de la région.

En effet, la mobilité du travail n'occasionne qu'une «intégration illusoire de la région». La plupart des analyses traitent des migrations internationales au Moyen-Orient comme d'un ensemble plus ou moins équilibré d'effets positifs et d'effets négatifs, donnant l'illusion que l'on pourrait agir sur les seconds en préservant les premiers.

Nous pensons que c'est une vue trop schématique de la réalité et que les transferts de main-d'oeuvre opèrent une transformation globale (économique, démographique et sociale) dont les effets, positifs ou négatifs, s'impliquent mutuellement. Dans trois domaines, ces transformations

nous paraissent particulièrement profonds: le domaine financier, le domaine du travail et le domaine social.

Le domaine financier

Certains auteurs avancent l'argument suivant. Les migrations temporaires sont assorties de clauses qui permettent aux travailleurs de rapatrier, en devises fortes, une partie des revenus accumulés dans le pays d'accueil vers leur pays d'origine. Ce transfert de devises opèrerait une sorte de rééquilibrage des richesses puisqu'il permettrait de combler les déficits de la balance commerciale dans les pays pauvres tout en grevant la balance commerciale fortement excédentaire des pays riches producteurs de pétrole.

Selon Fargues, cet argument est fallacieux[9]. S'il est vrai que la migration provoque un transfert évident de valeurs des pays importateurs vers les pays exportateurs de main-d'oeuvre, en sens inverse du mouvement des travailleurs lorsque ceux-ci envoient des fonds dans leur pays, elle en opère un autre, moins visible, dans le sens du déplacement des travailleurs et à l'occasion de la migration. Le travailleur exporté a en effet été «produit» dans le pays exportateur de main-d'oeuvre, à un coût assumé par l'économie du pays, alors qu'il est employé dans le pays importateur de main-d'oeuvre qui n'a pas eu à en supporter le coût de production (comme cela aurait été le cas avec une main-d'oeuvre reproduite sur place). Le bénéfice d'un travailleur déjà formé, et dont, en outre, on n'assurera pas l'entretien au-delà de sa vie active puisqu'il regagnera alors son pays d'origine, constitue en fait un transfert du pays exportateur de main-d'oeuvre vers le pays importateur. Lorsqu'en plus le migrant n'est pas un chômeur dans son pays d'origine, s'ajoutent à ce transfert la perte en valeur ajoutée pour le pays exportateur de main-d'oeuvre et le gain en valeur ajoutée pour le pays importateur, qui résultent du passage d'un producteur du premier pays vers le second.

L'importateur de main-d'oeuvre bénéficie d'un travail sans charges sociales complètes, dont la rémunération ne couvre que l'entretien de la force de travail, durant la seule période où elle est consommée, ni avant ni après. Nous voulons dire par là que, si la dépense engagée par le pays exportateur pour la fourniture de main-d'oeuvre n'est pas toujours évidente — car il exporte également des chômeurs et peut ainsi alléger provisoirement la pression sur le marché de l'emploi sans qu'il y ait de manque, à gagner dans la production —, le gain du pays importateur se réalise, lui, dans tous les cas, dans la simple mesure où l'importation d'un travailleur d'emblée actif lui coûte moins cher que s'il avait dû produire cet individu et l'entretenir de sa naissance jusqu'à son entrée en activité, puis après sa sortie d'activité.

Ainsi, non seulement la possibilité de jouir d'une offre de travail à la fois illimitée et compressible à volonté, autorise l'utilisation de techniques plus faiblement capitalistiques qui réduisent les coûts de production, mais encore la rémunération bon marché de ce travail, du simple fait que le travailleur est importé plutôt que produit sur place, permet une accélération de l'accumulation du capital dans les pays pétroliers.

Si l'on avait les moyens de les chiffrer, ces transferts invisibles de valeurs des pays d'origine vers les pays d'arrivée des migrants s'avéreraient peut-être égaux, voire supérieurs à ceux qui se font en sens inverse et qui sont les plus évidents, car

seuls à apparaître dans la comptabilité.

Ainsi, en ne considérant que les flux monétaires ou non au sein de la région, il n'est pas certain que les migrations de main-d'oeuvre entraînent une réelle redistribution des richesses qui sont nées du pétrole. À la limite, il se pourrait même qu'elles accentuent les différences entre pays.

Les remises des travailleurs émigrés vers leur pays d'origine constituent, en Égypte, en Jordanie et au Yémen du Nord (pour s'en tenir aux pays de la région, mais c'est aussi le cas de l'Inde et du Pakistan) des envois de fonds considérables.

Les rapatriements de fonds, généralement en devises fortes, ont un premier effet sans aucun doute positif, en permettant d'éponger le déficit de la balance commerciale, et en entraînant une élévation sensible du niveau de vie dans les pays d'origine, au moins en termes de revenu moyen par habitant. Mais ces effets de rééquilibrage sont des effets immédiats et les effets secondaires contraires commencent à se percevoir. Tous ces transferts sont privés, et les fonds ainsi rapatriés ne sont soumis, jusqu'à présent, à aucun plan d'investissement.

Que ce soit en Égypte, en Jordanie, au Yémen ou même à Oman, on observe le même processus. D'une part ces fonds donnent lieu à des investissements non productifs dans l'immobilier notamment, qui ont pour effet d'accroître rapidement les inégalités de revenus et l'inflation: l'achat ou la construction d'immeubles par les travailleurs émigrés ont par exemple contribué pour beaucoup à la flambée des prix des loyers, particulièrement grave au Caire, mais aussi à Sana'a.

D'autre part, ces transferts d'épargne privée ont accru le pouvoir d'achat et, partant, la consommation des familles d'émigrés. La demande s'est presque exclusivement portée sur les bien de consommation importés, si bien qu'en stimulant les importations plutôt que la production, l'enrichissement consécutif à l'émigration porte sa part de responsabilité dans la détérioration de la situation de la balance commerciale que l'on observe depuis quelques années dans les pays exportateurs de main-d'oeuvre. En dernière analyse donc, les transferts privés qui s'effectuent des pays pétroliers vers les pays fournisseurs de main-d'oeuvre ont eu pour résultat d'accroître sensiblement la dépendance de ces derniers en produits finis à l'égard des pays industrialisés.

Au niveau strictement économique, les migrations de main-d'oeuvre ne paraissent pas ainsi avoir joué un rôle intégrateur dans la région puisqu'elles ont aussi bien contribué à creuser les différences entre pays qu'à accroître la dépendance externe des pays exportateurs de main-d'oeuvre pour la fourniture de biens de consommation.

Le domaine du marché du travail

On a pu croire que l'émigration vers le Golfe serait un remède au chômage et au sous-emploi dans les pays réservoirs de main-d'oeuvre, Égypte et Yémen notamment. En fait, il n'en est rien. D'abord parce qu'en tout état de cause, elle ne pourrait être qu'un palliatif, une solution de substitution provisoire à une action qui porterait sur les causes structurelles du chômage. Ensuite, parce que ce ne sont pas seulement des chômeurs qui émigrent, mais souvent aussi des actifs occupés dont le départ, s'il devient massif, peut créer une pénurie de main-d'oeuvre dans certains secteurs

de l'emploi des pays exportateurs de main-d'oeuvre.

Le secteur agricole est d'autant plus sensible à ces pénuries de travailleurs qu'il est celui où la force de travail est prépondérante dans les forces productives, et qu'il n'offre pas toujours une solution de rechange possible à un manque de main-d'oeuvre (les tentatives de mécanisation au Yémen, où la structure des terrasses permet très mal l'utilisation du tracteur, se sont souvent soldées par des échecs). Par ailleurs, une perte de main-d'oeuvre dans l'agriculture est une perte définitive, car le paysan quitte sa terre et ses moyens de production pour aller vendre sa force de travail à l'étranger et ne retourne généralement pas à l'agriculture après son retour.

Dans le cas du Yémen et d'Oman, la dégradation de l'agriculture consécutive à l'émigration des paysans vers le Golfe, la baisse de la production agricole et le recours croissant à l'importation de produits agricoles qui s'est ensuivi, ont accru la dépendance alimentaire de ces pays exportateurs de main-d'oeuvre.

De ce point de vue, les migrations de travailleurs jouent, au niveau régional, un rôle plus désintégrateur qu'intégrateur, puisqu'aucun pays de la région n'a une production agricole à même de faire face au déclin des agricultures yéménite ou omanaise, ainsi que jordanienne semble-t-il.

La pénurie de main-d'oeuvre engendrée par les migrations de travailleurs ne touche pas seulement l'agriculture, ni le Yémen et Oman. Elle atteint d'autres pays, la Jordanie et l'Égypte, malgré le chômage aigu dans ces derniers pays.

En Jordanie, par combinaison d'une forte mobilité professionnelle interne et d'une immigration étrangère de substitution aux travailleurs jordaniens émigrés, cette pénurie a pu être partiellement comblée. Un phénomène voisin s'est amorcé à Oman, où l'immigration d'agriculteurs asiatiques vient combler partiellement le vide laissé par les paysans omanais émigrés en Arabie ou au Koweït, ou simplement drainés vers des secteurs de la production plus rémunérateurs à Oman. Cependant, ces exemples de compensation ne sont pas le cas général et, en Égypte, par exemple, l'hémorragie de travailleurs qualifiés qu'a engendrée l'émigration n'est pas compensée par une mobilité professionnelle ascendante ni par l'immigration étrangère.

Cette description des situations laisse penser que, dans tous ces cas, la croissance économique des pays du Golfe se réalise aux dépens de l'équilibre du marché de l'emploi dans les pays exportateurs de main-d'oeuvre. Lorsque ce déséquilibre est résorbé par l'immigration étrangère, celle-ci ne fait que créer une autre forme de dépendance à l'égard du travail importé. Lorsqu'il ne l'est pas, les effets néfastes de l'émigration sont plus directement appréciables, d'autant plus que le manque de main-d'oeuvre n'apporte aucune solution au chômage puisqu'il concerne des catégories différentes de travailleurs.

Quant à la dépendance des pays importateurs de main-d'oeuvre du point de vue de l'emploi, elle est trop évidente pour qu'on s'y attarde: la force de travail est reproduite de façon plus exogène qu'endogène et, de plus en plus, en recrutant sur un marché de travail qui se situe hors de la région.

Le domaine social

C'est sûrement dans le domaine social que l'on connaît le moins bien les effets de la migration de la main-

d'oeuvre vers le Golfe et que des travaux sur le terrain font le plus défaut. Nous nous bornerons donc ici à mentionner, très brièvement, les aspects par lesquels la migration de main-d'oeuvre sous sa forme actuelle paraît un facteur de désintégration plus que d'intégration.

Dans les sociétés de départ, l'émigration de travailleurs affecte particulièrement les structures familiales et la répartition des revenus.

Elle affecte les structures familiales dans la mesure où c'est généralement un homme seul, souvent chef de famille — car l'émigration ne recrute pas que des célibataires — qui émigre. Or on connaît le rôle du père et du mari dans la famille au Moyen-Orient. L'émigration masculine pourrait-elle susciter, à la longue, un changement du statut de la femme? C'est possible, mais la femme qui reste dans le pays demeure généralement inactive. Il n'est donc pas certain que l'émigration des hommes favorise un changement du rôle social de la femme. A notre connaissance, les études consacrées à ce sujet sont si rares que l'on ne peut rien avancer sur ce point.

Grâce aux devises rapatriées, l'émigration modifie sensiblement la répartition des revenus. Elle peut en aplanir les inégalités, ou au contraire les accroître.

Par ailleurs, les envois de fonds permettent de toute évidence à de nombreux ménages de faire face à l'inflation. Mais le type d'investissements non productifs qu'ils favorisent contribue à accélérer cette inflation. Ce faisant, l'émigration favorise aussi l'émergence d'une classe de petits propriétaires immobiliers rentiers, directement issus d'une classe de travailleurs. Cette classe semble déjà avoir pris quelque ampleur au Yémen et en Égypte. Même si ce phénomène ne touche qu'une fraction des émigrés, la transformation d'un travailleur en rentier, lorsque ce travailleur est directement recruté à la campagne (cas du Yémen) pourrait être un facteur important de désintégration des structures sociales traditionnelles.

La baisse d'activité et de production agricole, le recours plus important aux importations qui s'en est suivi et l'accroissement considérable de la circulation d'argent dans les campagnes ont sans doute favorisé la monétarisation de rapports d'échanges, qui ne l'étaient pas auparavant.

Cela pourrait être de nature à affecter les structures traditionnelles d'autorité dans les campagnes: le prestige de l'émigré retourné, son passage d'une activité agricole à une activité de service et l'accroissement de son pouvoir d'achat ont des chances de modifier son rôle social. Voici un autre domaine où l'on ne peut avancer aucune hypothèse, faute d'enquête sur le terrain.

Les sociétés des pays d'arrivée, quant à elles, offrent l'image d'une désarticulation extrême entre, d'une part, les nationaux et les immigrés naturalisés (pour la plupart d'origine arabe) et d'autre part les étrangers.

Cette désarticulation croît avec la recherche d'une immigration de moindre coût, qui pousse au recrutement d'hommes seuls plutôt qu'accompagnés, d'Asiatiques plutôt qu'Arabes et de migrants de courte durée. Elle va également croissant avec la tendance à établir des camps dortoirs, parachevant ainsi l'isolement des travailleurs étrangers en les réduisant strictement à leur seule fonction de producteurs.

La dualité parfaite de ces sociétés met en évidence les limites de l'intégration opérée par la migration de main-d'oeuvre au Moyen-Orient.

Doit-on terminer sur une vision pessimiste ou optimiste de l'économie arabe? L'après-pétrole a commencé et rien n'est gagné! Beaucoup d'occasions ont été perdues, mais la chance majeure du monde arabe n'est pas encore épuisée, et tout reste possible.

Notes

1 E. MOUNIER, *Traité du caractère*, Paris, Seuil, oeuvre T.D., 1961.

2 M. CHATELUS, «Le monde Arabe vingt ans après», *Maghreb et Machrek*, juillet-septembre 1983, p. 36.

3 *Ibid*, p. 37.

4 J.S. BIRKS, et S.A. SINCLAIR, *Nature and Process of labour Importing: the Arabian Gulf States of Koweit, Bahrain, Qatar, and the United Arab Emirates*, Genève, WEP 2-26/WP 30, OIT, août 1978.

5 CAPMAS, *Major aspects of Temporary Emigration of Egyptians, External secondments and Private contracts*, Le Caire, janvier 1980, p. 54 et p. 122.

6 A. MOHIELDINE, *External Migration of Egyptian Labour*. Paper submitted to ILO Strategic employment Mission to Egypt, 1980.

7 BANQUE MONDIALE, *Manpower and International Migration in the Middle East and North Africa*, Washington, D.C., septembre 1980.

8 Le taux de participation est estimé à 70 % environ. Ce taux est la moyenne des différents taux dans les différents pays d'accueil, selon l'étude de Birks et Sinclair, *International Migration and development in the region*, annexe statistique, BIT, 1975.

9 Ph. FARGUES, *Réserves de main-d'oeuvre et rente pétrolière*, p. 108.

IV CARAÏBES

Tendances migratoires actuelles dans la Caraïbe: bilan et perspectives

JEAN-PIERRE GUENGANT
Centre ORSTOM de la Guadeloupe
France — Guadeloupe

ALAN B. SIMMONS
Centre for research on Latin America and the Carribean
York University
Canada — Ontario

Depuis 1950, les émigrations caraïbéennes vers les métropoles ont atteint une ampleur sans précédent. L'arrivée de ces immigrants «visibles» d'abord dans les métropoles colonisatrices européennes, puis dans les néométropoles d'Amérique du Nord à peuplement essentiellement européen, a suscité diverses études, notamment sur l'adaptation et l'intégration de ces nouveaux immigrants. En revanche, la dimension historico-culturelle de ces mouvements, ses déterminants locaux, leur impact sur les sociétés de départ, ainsi que les migrations intracaraïbéennes n'ont fait l'objet que de rares études.

Cette carence est particulièrement flagrante dans le cas des six entités géopolitiques de la région (Haïti, la Dominique, Sainte-Lucie, la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane) appartenant à l'aire «franco-créolophone» caraïbe. L'ampleur et la diversité des mouvements qui ont affecté récemment ces pays — émigrations et immigrations tant extra qu'intrarégionales, migrations de retour — posent pourtant de nombreuses questions, par exemple: quels sont les déterminants majeurs de ces mouvements? Est-il possible de mieux les maîtriser? Quelles attitudes convient-il d'adopter vis-à-vis de l'insertion et du retour des migrants?

Aussi, après une présentation des pays concernés, puis des origines historiques des migrations caraïbéennes, nous analyserons l'évolution des migrations ayant affecté la région caraïbe au cours des trente, trente-cinq dernières années, et l'éclatement des diasporas qui en est résulté. Mais, au-delà des faits et des chiffres, et sans prétendre épuiser le sujet, notre contribution s'efforcera surtout d'apporter des éléments de réponse à deux groupes de questions complémentaires.

Tout d'abord, l'usage commun d'une langue, ou plus exactement l'appartenance à un même ensemble culturel, influence-t-il réellement les migrations entre pays concernés, ainsi que les conditions d'adaptation des immigrants dans les pays d'accueil?

Au contraire, les facteurs institutionnels — liberté de mouvements, règlements d'immigration, contrôles de police — et les facteurs socio-

économiques — niveau de vie, situation de l'emploi, pression démographique — ne restent-ils pas les déterminants premiers des mouvements migratoires, quelle que soit l'aire sociolinguistique et culturelle dans laquelle ces mouvements s'inscrivent?

Le paradoxe de l'aire «francophone» caraïbe

La région caraïbe, définie ici comme l'ensemble des îles des Antilles, les trois Guyanes et Belize, comprend 28 entités géopolitiques différentes qui utilisent quatre langues officielles: l'espagnol, l'anglais, le français et le néerlandais.

Si on met de côté une colonisation française commune, le caractère dominant des six entités de la région qui utilisent totalement ou partiellement le français est paradoxalement constitué par leurs différences.

La première différence marquante entre ces pays est, comble du paradoxe, linguistique. En effet, bien que ces six entités ont bien en commun l'usage d'un créole ayant la même origine, les places respectives du français et du créole varient largement dans chacune de ces sociétés en fonction de leur histoire propre. Ainsi en Haïti, pays indépendant depuis 1804, le français reste la langue officielle, mais les deux tiers de la population, analphabète, ne s'expriment qu'en créole. À la Dominique et à Sainte-Lucie, colonies françaises jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, puis colonies anglaises jusqu'à leur indépendance à la fin des années 70, c'est l'anglais qui est la langue officielle, mais le créole reste largement utilisé dans la vie de tous les jours. Enfin, en Guadeloupe, en Martinique et en Guyane, départements français d'outre-mer (DOM), communément appelés départements français d'Amérique (DFA), le français, langue officielle, est aujourd'hui parlé par la grande majorité de la population, mais là aussi le créole reste largement le véhicule de communication de tous les jours. En toute rigueur, ces pays constituent donc une aire créolophone, ou encore franco-créolophone, totalisant au milieu des années 80, 6,2 millions d'habitants: 5 250 000 environ pour Haïti, 75 000 et 135 000 respectivement pour la Dominique et Sainte-Lucie, et 740 000 pour les DFA (330 000 environ pour la Guadeloupe, autant pour la Martinique, et 80 000 pour la Guyane), représentant 20 % environ de la population totale de la région.

Au-delà de la différence évidente de statut politique, la seconde différence importante entre ces pays tient à la nature des liens que ceux-ci entretiennent avec leur métropole ou ex-métropole. En ce qui concerne les DFA, leur statut de DOM français a, du point de vue des migrations, de multiples implications: liberté de mouvement avec la France métropolitaine, système scolaire calqué sur le système français, intégration quasi institutionnelle des marchés locaux de l'emploi avec le marché métropolitain. Pour les trois pays indépendants, les mouvements de population avec les métropoles sont évidemment contrôlés. Cependant, pour la Dominique et Sainte-Lucie, l'émigration vers le Royaume-Uni est restée libre jusqu'en 1962, date à laquelle le *Commonwealth Immigration Act* a quasiment mis fin aux possibilités d'immigration des ressortissants britanniques du Commonwealth au Royaume-Uni. Toutefois, l'adoption au milieu des années 60 par les États-Unis et le Canada de législations plus libérales en matière d'immigration a fait de ces deux pays des métropoles — ou néométropoles — d'accueil pour

les pays de la Caraïbe anglophone, y compris donc pour la Dominique et Sainte-Lucie. Pour Haïti enfin, l'ancienneté de la rupture avec la France, la faiblesse du système éducatif et l'usage dominant de l'anglais en Amérique du Nord — à l'exception notable du Québec — ont fait que les liens institutionnels et culturels avec les métropoles potentielles d'accueil des migrants, sont moins forts que dans les cas précédents.

La troisième différence essentielle entre les pays franco-créolophones de la région concerne leurs caractéristiques socio-économiques. Tout d'abord, les différences de niveau de vie sont considérables. Ainsi, en 1982 le produit national brut par habitant était estimé à 300 dollars américains pour Haïti, à 1 000 dollars environ pour la Dominique et Sainte-Lucie, et entre 4 000 et 5 000 dollars pour les DFA[1]. Ces différences reflètent largement la relation inverse qui existe entre produit national brut par habitant et l'importance du secteur agricole — d'exportation et de subsistance — dans les économies concernées, du fait de la faible productivité de ce secteur, et des faibles rémunérations qu'il offre (Simmons et Guengant, 1987)[2]. Les recensements entrepris au début des années 80, indiquent en effet qu'en Haïti 66 % de la population ayant un emploi était toujours employée dans le secteur agricole, contre 40 à près de 50 % à Sainte-Lucie et à la Dominique, et entre 10 et 15 % seulement à la Guadeloupe, à la Martinique et en Guyane[3,4,5,6,7,8]. Par ailleurs, si les taux de chômage sont partout élevés, l'importance du sous-emploi dans le secteur agricole a fait en sorte que les taux de chômage ouverts sont d'autant plus faibles que la part de la population occupée dans le secteur agricole est forte (Guengant et Domenach, 1982)[9]. Toujours d'après les résultats des recensements entrepris au début des années 80, le taux de chômage n'était ainsi «que de» 12 % en Haïti, contre 18 % à la Dominique et à Sainte-Lucie et 25 % environ à la Guadeloupe et en Martinique; la Guyane, avec un taux de 15 %, faisant figure d'exception. Du point de vue éducatif, les efforts considérables de scolarisation entrepris depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, tant dans les DFA qu'à la Dominique et à Sainte-Lucie, se sont traduits par une scolarisation apparemment complète des enfants d'âge scolaire, ainsi que par des proportions importantes de poursuite de la scolarité au secondaire. En Haïti par contre, et en dépit de progrès récents, en 1982, seulement 44 % des enfants de 6 à 14 ans étaient scolarisés et les deux tiers de la population de 15 ans et plus étaient analphabètes[10].

Enfin, les pays franco-créolophones de la région ont tous connu, dans les années 50 et 60, des croissances naturelles importantes de leurs populations qui se sont traduites par des augmentations importantes du nombre de leurs jeunes. Ceux-ci continueront à peser lourdement sur les marchés locaux de l'emploi dans les décennies à venir, et ce d'autant plus longtemps que les baisses de la fécondité seront tardives ou lentes. Là encore, on notera qu'après les baisses de la fécondité enregistrées dans les années 70, le nombre moyen d'enfants par femme se situait au début des années 80: entre deux et trois enfants dans les DFA, à quatre enfants environ à la Dominique et à Sainte-Lucie et à cinq enfants en Haïti, en relation inverse avec le produit national brut par habitant (Guengant, 1985)[10].

Coercition et stratégies d'évasion

L'origine des émigrations caraïbéennes se trouve certainement dans le contrôle coercitif très poussé de la main-d'oeuvre qui a caractérisé le système d'économie de plantation, sur lequel ont été fondées les sociétés caraïbéennes. Jusqu'au milieu du XIX[e] siècle, en effet, ce système s'est appuyé sur la traite négrière pour satisfaire ses besoins en main-d'oeuvre, et sur l'esclavage pour contrôler celle-ci, puis, jusqu'à la fin du XIX[e] et au début du XX[e] siècle, sur une immigration contractuelle soumise à des conditions de travail très contraignantes.

Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que les abolitions de l'esclavage aient été suivies du départ de nombre d'anciens esclaves des plantations où ceux-ci avaient connu la servitude. Au cours du XIX[e] siècle, deux stratégies d'évasion du travail des plantations, ne s'excluant pas nécessairement, se sont ainsi affirmées.

La première stratégie a consisté en la constitution de communautés paysannes se consacrant aux cultures vivrières, souvent combinées à d'autres productions destinées à l'obtention d'un revenu monétaire. La mise en oeuvre de cette stratégie supposait évidemment la disponibilité des terres, soit par rachat, soit par occupation de terres abandonnées ou toujours disponibles. Ainsi, en Haïti, après l'indépendance, déclarée en 1804, la plupart des anciens esclaves se sont repliés dans les «mornes», où ils ont constitué une vigoureuse économie paysanne, à l'écart des plantations concentrées dans les terres plus riches des plaines. À la Dominique, à Sainte-Lucie, en Guadeloupe, et en Guyane, dans la seconde moitié du XIX[e] siècle, une partie importante de l'ex-population servile, voire nombre d'anciens travailleurs contractuels, ont été également en mesure d'adopter cette stratégie. En Martinique par contre, où au moment de l'abolition de l'esclavage, la plupart des terres étaient déjà occupées par les plantations, la constitution de communautés paysannes a été beaucoup plus limitée.

La seconde stratégie a été l'émigration vers des pays où les possibilités d'emploi ou de rémunération étaient meilleures que dans le pays d'origine, ce aussi bien dans le secteur de plantation — là où celui-ci était en expansion — qu'en dehors de celui-ci. De la seconde moitié du XIX[e] au début du XX[e] siècle, ces possibilités ont été nombreuses dans la région. Ainsi, le développement des plantations sucrières à Trinidad, en Guyana, à Cuba, en République Dominicaine; la construction du canal de Panama, celle de voies ferrées en Amérique centrale; la découverte d'or au Vénezuela et en Guyane; l'établissement de raffineries géantes à Curaçao et à Aruba; les besoins en main-d'oeuvre non qualifiée aux États-Unis... ont été autant d'appels à l'émigration au départ des pays de la Caraïbe où les possibilités d'emplois rémunérateurs restaient limitées.

Logiquement, les pays où la stratégie paysanne ne pouvait guère se développer du fait de l'absence de terres disponibles — Barbade, Saint-Kitts-Nevis et Antigue, par exemple — ont été massivement touchés par l'émigration entre 1880 et 1920, à tel point que la population de ces pays a fortement diminué au cours de cette période (Guengant, 1985)[10]. Mais les pays où une importante paysannerie avait pu se constituer ont été également touchés par l'émigration, reflétant en cela la faiblesse économique de l'option paysanne dans des économies où le système de plantation, quoiqu'en crise, était toujours

dominant. Ainsi, des mouvements importants ont été enregistrés de la Guadeloupe, mais plus encore de la Martinique vers Panama; de Sainte-Lucie et encore de la Martinique vers la Guyane; de la Dominique vers le Venezuela; d'Haïti vers Cuba et la République Dominicaine.

Ces mouvements intrarégionaux et intracontinentaux ont largement été temporaires, et ils ont surtout concerné une main-d'oeuvre masculine, peu qualifiée et peu concernée par les barrières linguistiques. L'arrêt de ces mouvements, accompagné de rapatriements forcés dans les années 30 du fait de la crise économique mondiale, a conduit à imputer l'ampleur des migrations caraïbéennes de la période 1880-1930 à l'existence de débouchés à l'émigration. C'est oublier l'importance des facteurs locaux poussant à l'émigration dans les pays de départ, en particulier l'impact des diverses crises qui ont affecté les économies sucrières de la plupart des pays de la région dans la seconde moitié du XIX[e] siècle, et la dynamique émigratoire que ces mouvements ont créée dans les sociétés caraïbes. L'ampleur même des mouvements — un million de migrants au moins — par rapport à la population de la région de l'époque — six millions en 1880 et 10 millions en 1920 —, l'importance des envois de fonds aux familles restées sur place, la possibilité, d'investir au retour dans la terre où dans un commerce, ont été en effet autant d'éléments contribuant à faire des sociétés caraïbes des sociétés à «culture migratoire».

L'émigration vers les métropoles

Les émigrations caraïbéennes vers les métropoles, qui se sont développées à partir des années 50, apparaissent donc comme la continuation des mouvements amorcés plus de 100 ans auparavant. La crise quasi finale du secteur agricole d'exportation et de subsistance, l'aggravation des déséquilibres sur les marchés locaux de l'emploi du fait de la montée des jeunes, et l'existence de nouveaux débouchés à l'émigration dans les métropoles, expliquent largement l'ampleur sans précédent de l'émigration nette caraïbéenne enregistrée entre 1950 et 1980, et qui s'établit à 4,2 millions (tableau 1).

Cette fois-ci, quasiment tous les pays de la région ont été concernés, puisque trois pays seulement, les Bahamas, les Îles Vierges américaines et la Guyane, ont enregistré une immigration nette. À bien des égards cependant les mouvements récents constituent une rupture par rapport aux mouvements précédents. Tout d'abord, il s'est agi surtout de mouvements définitifs, concernant à la fois hommes, femmes (et dépendants), ayant en général un bagage éducatif minimum. Mais, de plus, les caractéristiques et les formes de ces migrations semblent s'être sensiblement modifiées au cours de ces dernières années.

Les années 50 ont été ainsi dominées par l'émigration de Porto Rico vers les États-Unis et celle des ressortissants des colonies britanniques vers le Royaume-Uni. Dans les années 60, l'émigration au départ de la Guadeloupe et de la Martinique vers la France s'est développée — à la suite notamment de la création, en 1962, d'un organisme officiel, le BUMIDOM (Bureau des migrations des départements d'outre-mer), chargé de faciliter ces mouvements — de même que l'émigration au départ des colonies néerlandaises, notamment du Surinam, vers les Pays-Bas s'est affirmée. Mais les années 60 ont été surtout marquées par le développement de

TABLEAU 1

Population des divers pays de la Caraïbe en 1980, et émigration nette 1950-1980 (,000)

Pays	Population au 1er janvier 1980	Émigration nette 1950-59	1960-69	1970-79	Total 1950-79
Cuba	9 748	10	475	222	707
République Dominicaine	5 525	55	175	220	450
Haïti	4 885	50	185	365	600
Porto Rico	3 184	470	212	41	723
Jamaïque	2 053	165	289	271	725
Trinidad et Tobago	1 055	—	110	94	204
Barbade	249	20	38	15	73
Guyana	759	4	53	130	187
Grenade	93	12	19	21	52
Saint-Vincent	98	10	20	15	45
Sainte-Lucie	116	13	17	19	49
Dominique	74	6	10	12	28
Antigue	66	2	5	7	14
St-Kitts-Nevis	44	6	17	8	31
Montserrat	12	4	3	1	8
Belize	145	1	7	20	28
Bahamas	208	(13)	(24)	(4)	(41)
Bermude	54	—	—	3	3
Iles Vierges américaines	96	1	(27)	(1)	(27)
Curaçao	147	5	18	17	40
Aruba	60	13	10	5	28
Surinam	361	4	27	97	128
Guadeloupe	327	4	25	50	79
Martinique	326	5	31	46	82
Guyane française	68	(2)	(8)	(8)	(18)
TOTAL	29 753	845	1 687	1 666	4 198

N.B. : — = chiffre négligeable. ( ) = immigration nette

l'émigration caraïbéenne vers les États-Unis et le Canada, suite à l'ouverture de ces pays à l'immigration non européenne, au départ notamment de Cuba, de la République Dominicaine, d'Haïti, et des ex-colonies anglaises, et ce d'autant plus pour ces derniers pays que les possibilités d'émigration vers le Royaume-Uni avaient été considérablement réduites à partir de 1962. Globalement, l'émigration nette pour les années 60 a ainsi atteint près de 1,7 million, soit le double de celle enregistrée dans les années 50.

La crise économique qui a frappé les métropoles d'accueil dans les années 70, et le renforcement des contrôles à l'immigration qui s'en est suivi ont fait croire un moment dans la région que l'émigration caraïbéenne allait diminuer. En fait, l'émigration nette pour l'ensemble des pays de la région s'est établie dans les années 70 de nouveau à près de 1,7 million.

Mais alors que certains pays ont enregistré dans les années 70 une émigration nette inférieure à celle qu'ils avaient connue dans les années 60, en particulier les pays où l'émigration avait commencé dans les années 50 — Porto Rico, Barbade, Saint-Kitts-Nevis et Montserrat par exemple — d'autres pays, et c'est le cas des pays franco-créolophones — à l'exception de la Guyane — où l'émigration a commencé plus tardivement, ont connu une augmentation de leur émigration nette au cours des années 70.

De nouvelles formes de migration

Le fait marquant des années 70 reste cependant l'apparition, sinon la prise de conscience de trois phénomènes qui constituent autant de réponses d'adaptation des migrants caraïbéens aux conditions d'accès plus difficiles aux marchés de l'emploi des métropoles, induisant une complexité croissante des mouvements migratoires. Tout d'abord, les migrations intra-régionales semblent s'être amplifiées. Ensuite, les migrations illégales se sont développées. Enfin, les migrations retour, ou encore des migrations plus circulaires se sont affirmées.

Les migrations ayant affecté les pays franco-créolophones de la région s'inscrivent bien dans le contexte général qui vient d'être décrit. Tout d'abord, ces pays ont enregistré entre 1950 et 1980 une émigration nette massive: près de 840 000 personnes, dont 600 000 environ pour Haïti, 28 000 pour la Dominique, 49 000 pour Saint-Lucie, et 80 000 environ pour la Guadeloupe comme pour la Martinique, soit 20 % environ de l'émigration nette totale enregistrée pour la région pendant cette période (tableau 1). Fait exception la Guyane, avec une immigration nette estimée à 18 000 personnes.

Ces chiffres ne reflètent toutefois qu'imparfaitement la complexité des mouvements ayant affecté ces pays. Tout d'abord, il s'agit d'estimations du solde des mouvements intervenus entre deux recensements espacés d'une dizaine d'années — six à huit ans dans le cas des DFA — ce qui, par définition, revient à ignorer les départs suivis de retours et les arrivées suivies de départs intervenus au cours de chaque période intercensitaire. Ensuite, par pays et par période intercensitaire, ces soldes ne donnent que la différence entre les mouvements, d'une part d'immigration de personnes nées en dehors du pays concerné et de retour d'anciens émigrés — qui constituent l'immigration nette des non natifs —, et d'autre part, d'émigration de natifs et de départs d'anciens immigrés — qui constituent l'émigration nette des natifs.

Pour Haïti, la Dominique et Sainte-Lucie, l'immigration est un phénomène peu important. En effet, les pourcentages de personnes nées hors d'Haïti, de Dominique et de Sainte-Lucie, trouvés dans ces pays lors de leurs derniers recensements sont faibles — respectivement 0,3 %, 2 %, et 3 %[3,4,5] — et ils ont peu varié depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Pour ces pays donc, les émigrations nettes mentionnées précédemment reflètent essentiellement l'émigration nette des natifs, c'est-à-dire les départs moins les retours éventuels d'anciens émigrés.

Il n'en va pas de même pour les DFA, puisqu'on y a dénombré en 1982, 93 000 personnes nées hors du DFA concerné: 35 000 en Guadeloupe, 26 000 en Martinique et 32 000 en Guyane, représentant respectivement 11 %, 8 % et 44 %(!) des populations

recensées dans chacun de ces départements[11] (tableau 2).

Parmi ces 93 000 «immigrants» près des deux tiers correspondent à des mouvements libres de citoyens français à destination des DFA. En effet, 50 % sont nés en France métropolitaine, ou sont constitués d'autres citoyens français nés dans un autre DOM-TOM que les DFA (41 700) ou en Afrique du Nord — 41 700 et 4 500 et 15 % — 13 600 — sont des personnes nées dans un DFA, mais recensées dans un autre DFA que celui de leur naissance, reflétant en cela des mouvements entre DFA non négligeables. Les autres immigrants qui correspondent à des migrations étrangères sont dominées par les personnes nées en Haïti, à la Dominique et à Sainte-Lucie — 18 000 au total — auxquelles il faut ajouter 2 800 personnes nées dans d'autres pays de la Caraïbe et les quelques 7 000 personnes nées au Brésil, au Surinam et en Guyana recensées en Guyane.

Les chiffres d'immigrants étrangers sont cependant probablement sous-estimés, puisque ceux-ci étant souvent en situation irrégulière dans les DFA, un certain nombre d'entre eux a vraisemblablement cherché à échapper au recensement de 1982.

Les mouvements d'immigration correspondants vers les DFA, de citoyens français comme de ressortissants des pays voisins des Antilles ou de la Guyane, ne sont pas entièrement nouveaux. Mais ceux-ci se sont

TABLEAU 2

Populations recensées dans les DFA en 1982, selon le lieu de naissance (,000)

Lieu de naissance	Guadeloupe Nombre	%	Martinique Nombre	%	Guyane Nombre	%	Total DFA Nombre	%
DFA de recensement	291,0	89,0	299,4	91,6	41,1	56,3	631,4	86,9
Inconnu	1,1	0,3	0,9	0,3	0,1	0,2	2,2	0,3
Hors DFA	34,9	10,7	26,4	8,1	31,8	43,5	93,1	12,8
dont :								
Guadeloupe	—	—	2,7	10,3	1,3	4,0	4,0	4,3
Martinique	4,7	13,4	—	—	3,6	11,3	8,3	8,9
Guyane	0,5	1,3	0,9	3,3	—	—	1,3	1,4
France	17,2	49,3	16,7	63,4	7,8	24,5	41,7	44,8
Autres[a]	1,6	4,5	1,8	6,7	1,1	3,7	4,5	4,8
Haïti	3,7	10,8	0,8	2,7	5,5	17,2	10,0	10,7
Dominique	3,9	11,1	0,2	0,8	0,1	0,1	4,2	4,5
Sainte-Lucie	0,2	0,6	1,5	5,7	1,8	5,8	3,5	3,8
Autres[b]	1,7	4,9	0,3	1,2	7,8	24,5	9,8	10,6
Reste du monde	1,4	4,1	1,5	5,7	2,8	8,9	5,8	6,2
TOTAL	327,0	100,0	326,7	100,0	73,0	100,0	726,7	100,0

a. Autres DOM-TOM et Afrique du Nord.
b. Autres Antilles, plus pour la Guyane : Brésil, Surinam et Guyana.
N.B. : — non applicable.

considérablement accélérés ces dernières années. Par exemple, le nombre de personnes nées en France métropolitaine recensées dans les trois DFA, qui n'était que de 5 400 en 1954, est passé à 23 200 en 1974 et à 41 700 en 1982, soit un doublement au cours de la dernière période intercensitaire. Mais la période 1974-1982 a surtout été marquée par le développement spectaculaire de l'immigration en provenance des pays voisins. Ainsi, alors que le nombre de personnes nées dans les Antilles non françaises recensées dans les DFA s'était maintenu autour de 6 000 de 1954 à 1974, il est passé à 20 500 en 1982, se répartissant en 10 500 Haïtiens, 4 200 Dominicains, 3 500 Saint-Luciens et 2 800 autres Caraïbéens. Globalement, entre le recensement de 1974 et celui de 1982, le nombre de personnes nées hors du DFA de recensement est ainsi passé de 50 000 à 93 000 reflétant une immigration nette dans les DFA de 43 000 au cours des quelques sept années correspondantes. Encore faut-il noter que 65 000 des 93 000 «immigrants» recensés en 1982 sont arrivés dans le DFA où ils ont été recensés après 1974, ce qui indique une forte mobilité. Les chiffres précédents suggèrent en effet — si on néglige la mortalité — que sur les 50 000 personnes nées hors du DFA de recensement dénombrées en 1974, 22 000 (soit 44 %) auraient quitté ce DFA entre 1974 et 1982, les personnes restantes, soit 28 000, ajoutées aux 65 000 nouveaux arrivants donnant bien 93 000 en 1982.

Au total, du recensement de 1954 à celui de 1982, l'analyse des résultats des divers recensements de population des DFA fait ressortir une immigration nette de non natifs de 74 000 — 27 000 en Guadeloupe, 22 000 en Martinique et 25 000 en Guyane — et une émigration nette des natifs de 229 000 — 114 000 pour la Guadeloupe, 109 000 pour la Martinique et 6 000 pour la Guyane. Les soldes migratoires trouvés pour la période 1954-1982, pour la Guadeloupe et la Martinique: −87 000 dans les deux cas, se décomposent ainsi: pour la Guadeloupe en 114 000 pour l'émigration nette des nés en Guadeloupe, compensée par une immigration nette de non natifs de 27 000; et pour la Martinique, en 109 000 pour l'émigration nette des nés en Martinique, compensée par une immigration nette de non natifs de 22 000. Quant à l'émigration nette trouvée pour la Guyane pour la même période (+19 000), elle se décompose en une immigration nette de non natifs de 25 000 diminuée d'une émigration nette des nés en Guyane estimée à 6 000.

Lorsqu'on tient compte des retours des natifs, on comprend davantage la complexité croissante des phénomènes migratoires dans la région. L'affirmation des migrations retour dans les années 70 n'est pas surprenante, puisque le développement de tels mouvements suppose l'existence préalable d'une immigration diaspora, condition qui ne s'est guère matérialisée que dans les années 70, lorsque le cumul des émigrations des années 50 et 60 a commencé à atteindre des chiffres substantiels. Toutefois, une autre condition apparaît également nécessaire au retour, à savoir la possibilité réelle de réinsertion dans le pays de naissance, c'est-à-dire soit la disposition d'un revenu, soit l'espoir d'y trouver un emploi, condition qui semble, à priori, moins bien remplie dans les trois pays indépendants considérés ici.

Pour la Dominique et Sainte-Lucie, seules les données des recensements sur les enfants nés au Royaume-Uni, aux États-Unis et au Canada,

qui sont pour la plupart des enfants de migrants retour, permettent de se faire une idée indirecte et grossière des retours[4,5]. De fait, les chiffres correspondants étant faibles, on peut penser que les retours d'anciens émigrés dans ces deux pays ont été peu importants ces dernières années. En Haïti par contre, on a dénombré, en 1982, 50 000 personnes de cinq ans et plus dont la résidence en 1977 était l'étranger[3]. Ce chiffre, qui représente un peu moins de 10 % de l'émigration nette estimée pour la période 1950-1980, inclut certainement d'authentiques migrants retour, mais il pourrait également inclure nombre d'anciens émigrés expulsés ou forcés au retour suite au renforcement des mesures de contrôle de l'immigration illégale mises en oeuvre ces dernières années par la plupart des pays de destination de l'émigration haïtienne.

Pour les DFA, en dépit des taux de chômage élevés qu'on y observe, l'intégration de leurs marchés de l'emploi avec ceux de la France métropolitaine favorise en principe la migration retour. De fait, lors des recensements de 1982, on y a dénombré 56 000 migrants retour, 24 000 en Guadeloupe, 28 000 en Martinique et 4 500 en Guyane, définis comme personnes résidant dans leur département de naissance, mais ayant séjourné plus de six mois à l'extérieur[11]. Fait remarquable, les deux tiers de ces mouvements, soit 37 000 retours, se sont produits au cours de la période intercensitaire 1974-1982.

Ainsi, paradoxalement à première vue, la diminution des soldes migratoires observée récemment pour certains pays ne traduirait pas une diminution de l'émigration, mais au contraire l'intensification des mouvements compensateurs d'immigration de non natifs et de retours au cours de ces dernières années. Ce type de phénomène concerne aussi bien les pays de la région à niveau de vie relativement élevé (Porto Rico, Barbade, Trinidad, les Bahamas) que les DFA. L'analyse des composantes des soldes migratoires observés pour les deux dernières périodes intercensitaires pour la Guadeloupe et la Martinique en fournit une bonne illustration (tableau 3).

De 1967-1974 à 1974-1982, l'émigration nette globale enregistrée pour la Guadeloupe et la Martinique a effectivement considérablement diminué, passant de −39 800 à −29 400 dans le premier cas et de −41 100 à −22 800 dans le second cas. Toutefois, compte tenu de l'augmentation de l'immigration nette de non natifs intervenue au cours de la période 1974-1982, l'émigration nette des natifs entre 1974 et 1982 a encore été: de 44 600 — soit 6 000 par an en moyenne — pour la Guadeloupe et de 34 800 — 4 700 par an en moyenne — pour la Martinique.

Pourtant, les départs des natifs au cours de la période 1974-1982 ne semblent pas avoir diminué par rapport à la période précédente. En effet, l'émigration des natifs — estimée en ajoutant les retours au solde des natifs — semble s'être maintenue à un niveau très élevé pour la Martinique: plus de 7 000 par an en moyenne, et elle aura même augmenté pour la Guadeloupe, passant de 7 300 par an en moyenne, entre 1967-1974, à 8 300 entre 1974-1982.

L'importance de la migration retour dans les DFA pour la période récente (près de 5 000 en moyenne par an entre 1974 et 1982) suggère que nous sommes peut-être passés ces dernières années d'une émigration essentiellement définitive à une émigration plus réversible, c'est-à-dire souvent suivie de retours. En effet, contrairement à ce que l'on pour-

TABLEAU 3

Décomposition des soldes migratoires 1967-74, 1974-1982, pour la Guadeloupe et la Martinique.

Chiffres pour l'ensemble de chaque période, et chiffres annuels moyens par période (,000)

Type de mouvement	Guadeloupe		Martinique		Total	
	67-74	74-82	67-74	74-82	67-74	74-82
	Ensemble de la période					
Natifs						
Émigration	−50,8	−61,0	−51,0	−52,6	−101,8	−113,6
Retours	+ 6,0	+16,4	+ 7,8	+17,8	+ 13,8	+ 34,2
Solde	−44,8	−44,6	−43,2	−34,8	− 88,0	− 79,4
Solde *nés hors DFA*	+ 5,0	+15,2	+ 2,1	+12,0	+ 7,1	+ 27,2
TOTAL	**−39,8**	**−29,4**	**−41,1**	**−22,8**	**− 80,9**	**− 52,2**
	Chiffres annuels moyens					
Natifs						
Émigration	− 7,3	− 8,3	− 7,3	− 7,1	− 14,6	− 15,4
Retours	+ 0,9	+ 2,2	+ 1,1	+ 2,4	+ 2,0	+ 4,6
Solde	− 6,4	− 6,1	− 6,2	− 4,7	− 12,6	− 10,8
Solde *nés hors DFA*	+ 0,7	+ 2,1	+ 0,3	+ 1,6	+ 1,0	+ 3,7
TOTAL	**− 5,7**	**− 4,0**	**− 5,9**	**− 3,1**	**− 11,6**	**− 7,1**

rait penser, ces migrants retour ne sont que de quelques années plus âgés que les émigrants, ce qui indique que ces migrants ont effectué des séjours en France de quelques années seulement (Picouet, 1987)[12]. Toutefois, on ne sait pas dans quelle proportion ces retours sont définitifs, nombre de retours pouvant fort bien être suivis d'une réémigration. En fait, l'intensification des mouvements migratoires combinés avec leur plus grande réversibilité concerne aussi les autres pays de la région à niveau de vie comparables à ceux des DFA — Porto Rico, Trinidad et Tobago, Barbade, Bahamas, Antilles néerlandaises — qui sont aussi, souvent, des pays d'accueil d'immigrants venus des îles les plus pauvres de la région. Ainsi, avec le développement des facilités de voyage entre les métropoles et les pays d'origine, conduisant à l'émergence de communautés caraïbéennes transnationales, le concept traditionnel d'émigration, au sens de changement durable de domicile, a certainement perdu une partie de sa signification, pour l'analyse des phénomènes migratoires.

Des diasporas éclatées

L'un des traits marquants du bilan que l'on peut tirer des migrations ayant affecté l'aire franco-créolophone caraïbe au cours des trente dernières années réside certainement dans l'extraordinaire éclatement et la diversité des statuts des diasporas concernées.

La diaspora haïtienne tout d'abord est de loin la plus dispersée et celle vivant dans les statuts les plus précaires. L'analyse des résultats des recensements effectués en Haïti et dans les divers pays d'émigration suggère en effet que sur les quelque 600 000 personnes nées en Haïti, ayant émigré entre 1950 et 1980, 400 000 environ, soit les deux tiers, se trouvaient en 1980 aux États-Unis, près de 40 000 au Canada, au moins 100 000 en République Dominicaine, 30 000 environ dans les DFA, 20 000 aux Bahamas, 10 000 en France... Autant qu'on puisse en juger, trois Haïtiens sur quatre aux États-Unis se trouvaient en situation irrégulière, et partout ailleurs les proportions des «sans papiers», quoique variable d'un pays à l'autre, étaient également importantes. En ce qui concerne la Dominique et Sainte-Lucie, les quelques 75 000 personnes ayant quitté ces deux pays, toujours entre 1950 et 1980, semblent se répartir pour 40 % environ au Royaume-Uni, près de 20 % aux États-Unis, 5 % au Canada, 20 % — soit près de 15 000 — dans les DFA, et 15 % dans les autres pays du Commonwealth de la Caraïbe, notamment à la Barbade et à Trinidad. Les proportions de «sans papiers» parmi les émigrés récents semblent être globalement de l'ordre de un sur deux, moindre donc que pour les Haïtiens, mais plus encore que dans le cas d'Haïti, les émigrations vers d'autres pays de la Caraïbe représentent une part importante de l'émigration totale : près de 35 % contre 25 %. On notera toutefois que l'émigration vers les DFA est constituée d'abord par l'émigration dominicaine vers la Guadeloupe: 8 000 environ, correspondant à un phénomène relativement récent, et par l'immigration sainte-lucienne vers la Martinique et la Guyane: 5 à 6 000, correspondant à des mouvements plus anciens.

Pour les DFA enfin, l'essentiel de l'émigration s'est bien sûr dirigée vers la France métropolitaine, quoique les migrations intra-DFA ne soient pas négligeables.

*
* *

Pour les six pays de l'aire franco-créolophone de la Caraïbe, les années 50 à 80 restent, comme pour les autres pays de la région, dominées par l'émigration vers les métropoles. L'ampleur des émigrations au départ des trois pays indépendants étudiés ici vers des pays où la langue officielle est l'anglais doit être soulignée ici. Toutefois, comme on l'a vu, les migrations à l'intérieur de l'aire franco-créolophone, quoique limitées à des mouvements à destination des DFA, sont loin d'être négligeables, et elles sont définitivement importantes par rapport aux populations de ces départements. Plus qu'une préférence des émigrants pour une destination culturellement proche, ces mouvements récents semblent plutôt le résultat de l'exacerbation de la pression migratoire dans les pays de départ, se traduisant par la recherche de nouveaux débouchés à l'émigration.

Paradoxalement à première vue, l'usage commun d'une langue avec celle du pays d'accueil, le créole, favorise une intégration par le bas de ces immigrants. Leur ignorance du français, langue officielle, et langue de promotion sociale, jointe dans nombre de cas à leur situation illégale, fait le reste. Pourtant l'immigration caraïbéenne dans les DFA a commencé à se développer il y a maintenant plus d'une dizaine d'années, et si l'on veut croire aujourd'hui qu'elle est mieux contrôlée, elle n'en concerne pas moins 40 000 personnes, auxquelles on doit ajouter les quelque 20 000 enfants de ces immi-

grants nés dans les DFA, au cours des dix dernières années. Ce devrait être suffisant pour que cette immigration cesse d'être considérée comme une affaire de police, c'est-à-dire en fait comme un non-événement.

Notes

1 BANQUE MONDIALE, *The World Bank Atlas 1985* Washington, D.C., 1985.

2 A.B. SIMMONS et J.-P. GUENGANT, «Population Flight, The Origins of the Caribbean Diaspora, 1950-1980», Workshop on Caribbean Migration and the Black Diaspora: A Comparative Perspective, Londres, Institute of Commonwealth Studies, University of London, 17-19 juin 1987.

3 Résultats anticipés du recensement général (échantillon 2.5 % extrapolé) — Institut haïtien de la statistique et d'informatique, Port-au-Prince, 1984.

4 *1980-1981 Population Census of the Commonwealth Caribbean, Dominica*, volume 1 et 3, CARICOM, Caribbean Community Secretariat.

5 *1980-1981 Population Census of the Commonwealth Caribbean, Saint Lucia*, volume 1 et 3, CARICOM, Caribbean Community Secretariat.

6 Résultats du *Recensement de la population dans les Départements d'Outre-Mer, 9 mars 1982: Guadeloupe*, Paris, Institut national de la statistique et des études économiques, 1983.

7 Résultats du *Recensement de la population dans les Départements d'Outre-Mer, 9 mars 1982: Martinique*, Paris, Institut national de la statistique et des études économiques, 1983.

8 Résultats du *Recensement de la population dans les Départements d'Outre-Mer, 9 mars 1982: Guyane*, Paris, Institut national de la statistique et des études économiques, 1983.

9 J.-P. GUENGANT et H. DOMENACH, «Diverses formes d'utilisation de la main-d'oeuvre, mesure des stocks et des flux», *Archives et Documes*, n° 54, Étude sur l'emploi aux Antilles et en Tunisie, INSEE, août 1982.

10 J.-P. GUENGANT, *Évolutions démographiques et politiques de population dans la Caraïbe*, ORSTOM/Nations-Unies, 1985.

11 Tableaux complémentaires tirés du *Recensement de la population dans les Départements d'Outre-Mer, 9 mars 1982*, Paris, Institut national de la statistique et des études économiques, 1983.

12 M. PICOUET, «Dynamique des populations antillaises en métropole», Workshop on Caribbean Migration and the Black Diaspora: A Comparative Perspective, Londres, Institute of Commonwealth Studies, University of London, 17-19 juin 1987.

Quelques caractéristiques de la migration interne et problématique de l'exode rural en Haïti

RENAND DORÉLIEN
Institut haïtien de statistique et d'informatique
Haïti

L'étude de la migration revêt une importance fondamentale pour tous ceux (chercheurs, décideurs, planificateurs, etc.) qui s'intéressent de façon toute particulière à l'évolution et aux tendances d'une population donnée. En effet, la migration est, après la natalité et la mortalité, la principale composante du volume et de la structure par âge et sexe d'une population.

L'importance croissante accordée aux mouvements migratoires est commune à la plupart des pays du monde et plus particulièrement aux pays en voie de développement qui sont confrontés à des déplacements de plus en plus fréquents des ruraux vers les villes et des villes vers la capitale, en d'autres mots à l'exode rural.

Cependant, malgré leur importance, les mouvements migratoires sont très peu connus, surtout dans un pays comme Haïti où les gens se déplacent librement d'un point à un autre du territoire national pour ne plus revenir à leur lieu d'origine sans aucun contrôle administratif. De plus, tout chercheur qui décide de se lancer dans cette voie est confronté à deux problèmes majeurs qui sont, d'une part, la rareté des informations relatives à la migration et, d'autre part, la fiabilité des informations quand elles existent.

C'est pourquoi, dans cette étude, nous nous contenterons de donner un aperçu global de la migration effectuée vers les villes de 10 000 habitants et plus, spécialement vers l'Aire métropolitaine de Port-au-Prince, qui est jusqu'à présent considérée comme la zone privilégiée de destination pour la majorité des migrants internes. L'accent sera mis surtout sur les caractéristiques de la migration interne, les causes (répulsives et attractives) de l'exode rural et ses tendances évolutives.

Étant donné que les résultats du recensement de 1982, relatifs à la migration, ne sont pas tous disponibles, cette étude se basera essentiellement sur les données du recensement de 1971 et de l'enquête à passages répétés 1971-1975.

Certaines caractéristiques de la migration interne

Tout pays, quel que soit son niveau de développement économique et social, est confronté à une mobilité interne plus ou moins importante de ses habitants. Dans les pays en voie de développement, particulièrement en Haïti, cette mobilité prend de plus

en plus d'importance, surtout avec la concentration très marquée des activités secondaire et tertiaire dans les grandes villes, et plus particulièrement dans l'Aire métropolitaine, et la détérioration de plus en plus prononcée des activités agricoles. Une telle mobilité ne peut être qu'inquiétante, surtout lorsqu'elle met en cause la réalisation des plans de développement économique et social tant dans les régions de départ que de destination.

À cet effet, il convient d'étudier les traits essentiels de cette migration afin de voir dans quelle mesure elle peut influencer le développement économique et social du pays. Pour ce faire, nous considérons tous les déplacements qui se sont effectués à l'intérieur du pays, quel que soit le département d'origine ou de destination[1].

Dans le premier tableau, nous présentons les rapports de masculinité des migrants interdépartementaux. Ce tableau indique une nette supériorité des femmes sur les hommes quand les courants migratoires sont dirigés vers l'Ouest, alors qu'on enregistre exactement l'inverse quand les courants sont dirigés vers le Sud. Sous toutes réserves, on pourrait penser que les entrants du Sud (en majorité composés d'hommes) sont attirés par les activités agricoles de ce département, quoique le tableau 1 permet de constater que plus la distance est grande entre deux départements, plus forte est la propension des hommes à migrer, tandis que les femmes prédominent là où la distance est moins grande. Les rapports de masculinité, généralement en dessous de 100, tant pour les populations résidentes que pour les natives, dénotent une certaine tendance des hommes à partir pour un pays étranger.

Une autre caractéristique intéressante de la migration interne serait de classer les migrants selon la nature des mouvements migratoires. En effet, l'intensité des courants migratoires est assez différente selon qu'il s'agissse de migrants venant d'une zone urbaine et qui se dirigent vers une autre zone urbaine, ou d'une zone rurale vers une autre zone rurale, etc. Le tableau 2, qui présente ces résultats, révèle que dans le département de l'Ouest les migrations de type urbain-urbain et rural-urbain re-

TABLEAU 1

Rapports de masculinité des migrants interdépartementaux selon les départements de naissance et de résidence — Haïti 1971

Département de naissance	Département de résidence en 1971					Total	Population native
	Ouest	Nord	Artibonite	Sud	Nord-Ouest		
Ouest	—	114	113	108	136	**111**	93
Nord	68	—	86	147	83	**76**	93
Artibonite	73	97	—	182	80	**78**	97
Sud	51	104	119	—	104	**52**	94
Nord-Ouest	59	96	75	152	—	**69**	91
TOTAL	**57**	**102**	**94**	**110**	**94**	**67**	**94**
Population résidente	88	94	95	100	92	**93**	—

Source : IHSI, Recensement de 1971

présentent 93,3 % de l'ensemble des courants migratoires. Cela prouve que les entrants de l'Ouest sont beaucoup plus attirés par l'Aire métropolitaine que par n'importe quelle autre zone de ce département, ce qui explique d'ailleurs la faible proportion des migrants de type urbain-rural et rural-rural.

Dans les autres départements, les migrations effectuées entre zones rurales semblent être les plus importantes, suivies de celles du type urbain-urbain. D'une façon générale, le tableau 2 montre que les zones rurales du pays représentent les principales sources de rejet, tandis que les zones urbaines en constituent les pôles les plus attractifs. Une proportion de 57,3 % des déplacements proviennent d'une zone rurale, tandis que 76,7 % se dirigent vers une zone urbaine.

Ce même tableau 2 montre aussi que les courants migratoires dirigés vers les zones urbaines sont prédominés par les femmes, tandis que lorsque la destination est une zone rurale, l'importance des hommes se fait nettement sentir. Cette prédominance des hommes dans les courants migratoires vers les zones rurales s'explique probablement par leur plus grande facilité d'adaptation et leur plus grande aptitude aux travaux agricoles.

Migration vers les villes de plus de 10 000 habitants

Pour l'étude de la migration vers les villes de plus de 10 000 habitants, nous considérerons d'une part les villes dont la population dépasse 10 000 habitants et d'autre part l'Aire métropolitaine qui, dans son ensemble, présente des caractéristiques nettement différentes de celles des autres villes[2], surtout en ce qui concerne les mouvements migratoires. La migration vers ces villes sera étudiée en considérant leur taux de croissance et la proportion de migrants du rural à l'urbain d'un même département.

À partir du tableau 3, on peut constater que les agglomérations de plus de 10 000 habitants ont enregistré, entre 1950 et 1971, une croissance non négligeable, quoique Haïti soit encore au stade d'une urbanisation très lente (23 % seulement de population urbaine). Cette augmentation est due non seulement à la croissance naturelle (différence entre naissance et décès), mais encore, en grande par-

TABLEAU 2

Proportions et rapports de masculinité des migrants interdépartementaux suivant la nature du mouvement migratoire — Haïti 1971

Département	Nature du mouvement migratoire							
	Urbain-Urbain		Urbain-Rural		Rural-Urbain		Rural-Rural	
	%	R.M.	%	R.M.	%	R.M.	%.	R.M.
Ouest	42,9	63	1,3	106	50,4	48	5,4	90
Nord	40,3	89	21,6	146	10,2	72	37,9	102
Artibonite	21,6	78	10,3	120	13,4	61	54,7	108
Sud	15,9	113	27,0	122	5,4	72	51,8	108
Nord-Ouest	31,4	96	17,9	133	10,4	61	40,3	95
TOTAL	**37,2**	**67**	**5,2**	**122**	**39,5**	**49**	**17,2**	**103**

Source : IHSI/DARD, «Étude de la migration interne», tableau 7, p. 31.

TABLEAU 3

Taux de croissance des villes de plus de 10 000 habitants entre 1950-1971 et entre 1971-1982

	Villes de plus de 10 000 habitants							
	Cap-Haïtien		Gonaïves		Cayes		Saint-Marc	
	50-71	71-82	50-71	71-82	50-71	71-82	50-71	71-82
Les 2 sexes	3,0	3,2	3,6	1,6	3,2	3,9	2,9	3,1
Masculin	3,0	3,7	3,8	1,7	3,3	4,8	3,1	3,1
Féminin	3,0	2,8	3,5	1,5	3,1	3,3	2,8	3,1

Source IHS. Recensement Général de 1950. Recensement de la Population de 1971 et Recensement de 1982

TABLEAU 3 (suite)

	Villes de plus de 10 000 habitants					
	Jérémie		Port-de-Paix		Jacmel	
	50-71	71-82	50-71	71-82	50-71	71-82
Les 2 sexes	2,1	0,7	4,0	0,6	1,3	1,7
Masculin	2,4	1,1	4,5	1,0	1,7	1,5
Féminin	1,9	0,3	3,9	0,4	1,2	1,9

tie, aux migrations qui s'effectuent des zones rurales vers les zones urbaines. En effet, les taux de croissance sont, pour la plupart des villes, supérieurs à 3 % l'an. Il faut signaler cependant que ces taux de croissance sont, dans toutes les villes (à l'exception du Cap-Haïtien) supérieurs chez les hommes que chez les femmes. Cela s'explique en grande partie par la forte migration des femmes de ces villes vers l'Aire métropolitaine.

Entre 1971 et 1982, la croissance des villes s'est toujours maintenue, et à un rythme encore plus élevé, mais pour certaines telles que: Gonaïves, Jérémie et Port-de-Paix, la croissance a diminuée de plus de moitié. Cela provient du fait qu'une grande partie des habitants de ces villes préfèrent aller s'installer dans l'Aire métropolitaine de Port-au-Prince, alors qu'une autre partie se dirige directement vers l'extérieur, d'autant plus que ces villes sont principalement des villes côtières.

Le tableau 4, de son côté, met en évidence l'apport non négligeable des zones rurales dans l'accroissement des principales villes d'Haïti. En effet, sur chaque cinq personnes vivant dans les villes, une au moins vient d'une zone rurale du département. L'apport de ces migrants va de 16,9 % pour la ville des Gonaïves à 34,6 % pour la ville des Cayes. L'exode rural semble être plus prononcé dans les villes du département du Sud (Cayes, Jérémie) que dans celles des autres départements. Cette migration rurale-urbaine est très sélective selon le sexe. Le rapport de masculinité, quelle que soit la ville considérée, est toujours inférieur à 60 %, ce qui met en évidence la forte prédominance des femmes dans les courants migratoires «rural-urbain». Cette prédominance féminine est très prononcée dans les villes de Jacmel, Port-de-Paix et Cap-Haïtien où le rapport de masculinité est inférieur à 50 %, alors qu'elle est la plus faible dans la ville de Saint-Marc.

TABLEAU 4

Proportion de migrants du rural à l'urbain du même département dans la population des villes de plus de 10 000 habitants et rapport de masculinité en 1971

Villes de 10 000 habitants et plus	Total	Sexe masculin	Sexe féminin	Rapport masculinité
Cap-Haïtien	20,4	16,0	23,5	47
Gonaïves	16,9	13,9	19,4	50
Cayes	34,6	27,6	39,5	55
Saint-Marc	22,0	18,0	25,1	57
Jérémie	30,6	25,3	34,7	56
Port-de-Paix	20,8	15,5	24,4	44
Jacmel	25,9	17,5	30,6	42

Source: IHSI, Recensement de la Population et du Logement de 1971, vol. II à V

Migration vers l'Aire métropolitaine

Le recensement de 1971 considère comme «Aire métropolitaine» la capitale d'Haïti (Port-au-Prince), le chef-lieu de l'arrondissement de Pétion-Ville ainsi que les zones suburbaines qui leur sont contiguës. Suivant les résultats de ce recensement, la proportion de personnes non nées dans l'Aire métropolitaine atteint 52,5 % de sa population résidente, ce qui donne déjà une idée de l'intensité des courants migratoires vers cette zone. Il serait donc intéressant d'essayer d'identifier les zones qui contribuent les plus fortement à la croissance de l'Aire métropolitaine et de voir dans quelles mesures les pouvoirs publics et les planificateurs pourront orienter leurs décisions afin d'améliorer les conditions socio-économiques des résidents, tant dans les zones de départ que dans celles de destination.

En effet, le tableau 5 montre que le reste du département de l'Ouest et le département du Sud sont beaucoup atteints par l'Aire métropolitaine: leur contribution à la population migrante de cette dernière est respectivement de 47,0 % et 36,4 %. Les migrants provenant d'une zone urbaine sont en majorité des gens du Sud (39,8 %) suivis immédiatement de ceux de l'Ouest (33,4 %), tandis que les ruraux viennent généralement de l'Ouest (54,8 %) et du Sud (34,5 %).

D'une façon générale, plus de 80 % des migrants de l'Aire métropolitaine sont des natifs de l'Ouest et du Sud. L'apport des autres départements (Nord, Artibonite et Nord-Ouest) dans la croissance de la population de l'Aire métropolitaine est plutôt faible: 17 % seulement de l'ensemble des migrants, 11 % quand les entrants viennent d'une zone rurale et 22 % quand la migration est de type interurbain. Même au cours de l'enquête (1971-1975), la situation n'a pas changé car 81 % des migrants de l'Aire métropolitaine sont originaires de l'Ouest et du Sud.

Il faut également souligner que le département du Nord-Ouest est toujours très faiblement représenté dans la migration vers l'Aire métropolitaine quelle que soit la zone considérée (tableau 5). Mis à part la distance plus ou moins longue qui sépare le Nord-Ouest de l'Ouest et le coût de transport qui est parfois trop élevé pour certains originaires du Nord-

TABLEAU 5

Migrants de l'Aire métropolitaine selon le département et la zone d'origine. Recensement 1971 et Enquête 1971-1975 (en %)

Département d'origine	Zone d'origine			
	Recensement de 1971			Enquête 1971-1975
	Urbain	Rural	Total	
Ouest	33,4 %	54,8 %	47,0 %	47,0 %
Nord	12,6	4,8	7,7	8,8
Artibonite	11,2	4,7	7,1	9,5
Sud	39,8	34,5	36,4	40,8
Nord-Ouest	3,0	1,2	1,8	2,9
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0

Ouest, il ne faut pas ignorer l'intensité de la migration externe des habitants du Nord-Ouest (vers Bahamas et les États-Unis), qui prend de plus en plus d'importance.

La migration vers l'Aire métropolitaine serait composée essentiellement de ruraux. En effet, sur chaque dix migrants de l'Aire métropolitaine, six proviendraient d'une zone rurale et quatre d'une zone urbaine. Cette prédominance rurale s'expliquerait par la forte intensité des migrants venant respectivement de l'Ouest et du Sud. En effet, le tableau 6 montre que 74,2 % et 60,3 % des migrants venant respectivement de l'Ouest et du Sud sont originaires d'une zone rurale. Cela provient du fait que ces deux départements, considérés comme les principales sources des migrants de l'Aire métropolitaine, sont à prédominance rurale. Les originaires des autres départements — bien que composés en grande partie de personnes provenant d'une zone urbaine — ne sont pas assez nombreux pour contrebalancer la proportion venant de l'Ouest et du Sud.

Les courants migratoires à destination de l'Aire métropolitaine — comme déjà mentionné — sont formés essentiellement de femmes. Le tableau 7 montre que quels que soient le département et la zone d'origine considérés, les femmes manifestent toujours une plus forte propension à migrer que les hommes. L'excédent des femmes sur les hommes est beaucoup plus accentué chez les migrants originaires des zones rurales que parmi ceux des zones urbaines, et ce-

TABLEAU 6

Migrants de l'Aire métropolitaine par département et zone d'origine en 1971 (en %)

Zone d'origine	Département d'origine					
	Ouest	Nord	Artibonite	Sud	Nord-Ouest	Total
Urbain	25,8 %	59,9 %	57,5 %	39,7 %	59,7 %	36,3 %
Rural	74,2	40,1	42,5	60,3	40,3	63,7
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

ci, quel que soit le département d'origine considéré. La supériorité numérique des femmes sur les hommes est moins prononcée parmi les originaires du Nord et de l'Artibonite et elle est plus importante chez les migrants venus du Sud. Les résultats de l'enquête (1971-1975) révèlent une faible diminution dans la proportion des hommes qui migrent vers l'Aire métropolitaine (56 % au recensement contre 53 % à l'enquête).

TABLEAU 7

Rapports de masculinité des migrants vers l'Aire métropolitaine par département et zone d'origine. Recensement de 1971 et Enquête 1971-1975

Département d'origine	Zone d'origine Recensement de 1971			Enquête 1971-75
	Urbain	Rural	Total	
Ouest	59	58	59	56
Nord	73	56	66	49
Artibonite	74	63	69	64
Sud	57	45	49	47
Nord-Ouest	65	49	58	61
TOTAL	**61**	**54**	**56**	**53**

Il serait peut-être intéressant de comparer la répartition par âge des populaions migrantes et non migrantes de l'Aire métropolitaine. À cet effet, le tableau 8 permet de constater que la population non migrante, avec 60,3 % de personnes de moins de 15 ans et un âge moyen de 16,2 ans, est nettement plus jeune que celle de la population d'arrivée. En effet, mis à part leur âge moyen relativement élevé (29,2 ans), la grande majorité des migrants de l'Aire métropolitaine (77,1 %) est âgée de 15 à 60 ans, c'est-à-dire en âge actif; ce qui laisse croire que la cause principale de la migration vers l'Aire métropolitaine est avant tout économique. Le tableau 8 est très expliatif puisqu'il montre que les non migrants diminuent à mesure qu'augmente l'âge, alors que dans la population migrante, on constate exactement l'inverse avant 40 ans. Les rapports de masculinité sont toujours inférieurs dans la population migrante que dans la population native, quel que soit l'âge considéré, ce qui met en évidence l'importance relative des femmes dans la migration vers l'Aire métropolitaine.

Quelques facteurs de répulsion dans les lieux de départ

L'analyse précédente a montré que la migration interne en Haïti concerne surtout les ruraux: sur quatre déplacements effectués à l'intérieur du pays, trois proviennent d'une zone rurale. Par conséquent, pour identifier les causes de répulsion, on se limitera aux conditions générales de vie des habitants des zones rurales.

TABLEAU 8

Distribution relative par âge et rapport de masculinité des populations migrante et non migrante de l'Aire métropolitaine

Groupe d'âge	Population migrante		Population non migrante	
	Distribution en %	Rapport de masculinité	Distribution en %	Rapport de masculinité
0 – 9	6,2	70	41,6	100
10 – 14	11,0	45	18,7	95
15 – 19	14,8	41	13,7	87
20 – 24	15,6	50	7,5	88
25 – 29	12,8	58	4,1	86
30 – 39	16,7	65	5,7	83
40 – 49	11,4	75	4,2	95
50 – 59	5,8	73	2,1	91
60 et +	5,7	49	2,4	64
TOTAL	100,0	57	100,0	93
Âge moyen	29,2	—	16,2	—
Âge médian	25,9	—	12,2	—

Baisse des possibilités agricoles

Haïti est un pays essentiellement agricole: le recensement de 1950 a dénombré 85,7 % de la population active occupée dans l'agriculture. En 1971, bien que cette proportion ait connu une certaine baisse, elle reste toujours prépondérante avec 73,3 % des actifs, pour tomber à 65,4 % en 1982. On comprend donc facilement qu'une détérioration quelconque survenue dans la production est de nature à pousser les habitants à se déplacer d'un point à un autre du territoire, en quête d'un mieux-être, d'autant plus que l'agriculture est pour eux la seule source de subsistance.

La migration de plus en plus intense de ces pauvres paysans montre combien précaires sont les conditions de vie dans nos zones rurales et la rapidité avec laquelle ces conditions se détériorent.

En effet, en 1950, près de 60 % des ménages agricoles travaillaient sur des superficies de plus d'un carreau[3]; il est inutile de rappeler qu'à cette époque le paysan pouvait suffire à sa propre consommation et à celle des membres de sa famille. Mais 21 ans plus tard, en 1971 (tableau 9), on a constaté une sorte de gonflement des ménages agricoles sur les superficies les plus faibles. Plus de 70 % d'entre eux travaillaient sur des superficies de moins de un carreau alors qu'en 1950, cette proportion représentait seulement que 39 %. Si l'on considère la plus faible tranche de superficie (0,25), on constate qu'en 1950, seulement 3,1 % des ménages y travaillaient; alors qu'en 1971, cette proportion est huit fois supérieure (26,0 %); cela veut dire, *ceteris paribus*, que les possibilités de vivre en 1971 dans une zone rurale haïtienne sont huit fois inférieures à celles qu'elles ont été il y a 21 ans. Et depuis, la situation ne cesse d'empirer.

TABLEAU 9

Ménages agricoles suivant la superficie des exploitations par département. Recensements 1950 et de 1971 (en %)

Département	Tranches de superficie en carreaux						
	0,25	0,25-0,50	0,50-1,00	1,00-2,00	2,00-3,00	3,00 et plus	Total
	Recensement de 1950						
Ouest	4,6 %	14,1 %	23,8 %	28,0 %	13,6 %	15,9 %	100,0 %
Nord	1,6	10,4	24,9	33,6	14,9	14,6	100,0
Artibonite	2,2	9,9	22,1	31,5	16,2	18,1	100,0
Sud	3,3	12,0	25,5	30,2	13,2	15,8	100,0
Nord-Ouest	2,2	12,6	26,4	28,8	13,5	16,5	100,0
TOTAL	**3,1**	**12,0**	**24,2**	**30,3**	**14,2**	**16,2**	100,0
	Recensement de 1971						
Ouest	36,1 %	21,7 %	19,2 %	14,1 %	5,0 %	3,9 %	100,0 %
Nord	22,0	20,4	24,3	19,9	6,9	6,6	100,0
Artibonite	21,7	22,4	26,0	19,9	5,8	4,3	100,0
Sud	23,3	22,5	24,8	18,4	5,8	5,2	100,0
Nord-Ouest	15,1	17,7	25,3	20,9	9,1	11,9	100,0
TOTAL	**26,0**	**21,6**	**23,4**	**17,9**	**5,9**	**5,2**	100,0

Actuellement, avec l'augmentation de la population, un nombre de plus en plus élevé de ruraux sont condamnés à travailler sur des superficies de plus en plus faibles. La même portion de terrain sur laquelle travaillait autrefois un seul individu est maintenant subdivisée, à chaque nouvelle génération, en des fractions tellement petites qu'aucune n'est de poids à assurer la subsistance d'une famille, généralement nombreuse dans les zones. Par conséquent, la seule issue est, pour la plupart, de se déplacer d'une zone à une autre, généralement vers la zone urbaine la plus proche ou vers l'Aire métropolitaine, en quête d'un mieux-être.

Baisse du revenu réel de la population rurale

Faute de sources dignes de foi, les estimations des revenus agricoles en Haïti, sont très biaisées. L'enquête socio-économique de 1970 révèle que le revenu annuel des travailleurs serait de 255 gourdes (51 $ É.-U.) en zones rurales et 450 (90 $ É.-U.) en zones urbaines.

Bien qu'il existe très peu de concordances entre les chiffres présentés par les diverses sources, le tableau 10 montre que le revenu annuel aurait diminué de 1973 à 1976, passant, dans les zones urbaines, de 1 653 gourdes (330 $ É.-U.) à 1 330 (266 $ É.-U.) et dans les zones rurales de 598 gourdes (120 $ É.-U.) à 300 gourdes (60 $ É.-U.); une diminution de près de la moitié. La situation reste à peu près la même quels que soient les départements, sauf dans les régions caféières, dans lesquelles les revenus sont plus ou moins élevés.

À défaut de l'évolution du revenu, nous considérerons, sous forme d'épargne, l'achat en bétail fait par les paysans. Le tableau 11 révèle que les

TABLEAU 10

Estimation des revenus annuels moyens en gourdes selon la résidence en 1970, 1973 et en 1976

Zone de résidence	Années 1970*	1973**	1976***
Urbain	450	1 653	1 330
Rural	255	598	300

Sources : * IHSI. Enquête socio-économique. 1970
** Ministère du Plan. Diagnostic de la situation alimentaire et nutritionnelle de la population haitienne 1980. p. 197
*** DARNDR

TABLEAU 11

Nombre de têtes de bétail et d'animaux de basse-cour pour 100 ménages par département. Recensements de 1950 et de 1971

Année	Départements Ouest	Nord	Artibonite	Sud	Nord-Ouest	Total
	Nombre de bétail					
1950	867	560	712	660	801	713
1971	450	305	386	458	530	417
% de variation	– 48 %	– 46 %	– 46 %	– 31 %	– 34 %	– 42 %
	Nombre de têtes d'animaux de basse-cour					
1950	810	770	971	829	716	839
1971	475	455	389	389	559	433
% de variation	– 42 %	– 41 %	– 60 %	– 53 %	– 22 %	– 48 %

Source : IHSI. Recensements de 1950 et de 1971 (chiffres non publiés)

possibilités d'épargne sont très faibles chez le paysan et tendent à diminuer avec le temps. La disponibilité moyenne en têtes de bétail pour 100 ménages était, en 1950, de 713, et tombe, en 1971, à 417. Les animaux de basse-cour ont également diminué entre 1950 et 1971, passant de 839 à 433.

En 1950, le département du Nord avait la plus faible disponibilité en têtes de bétail et le département du Nord-Ouest, la plus importante. En 1971, les têtes de bétail ont partout diminué, le Nord reste toujours le plus déshérité, tandis que le Nord-Ouest disposait du nombre le plus élevé.

Quant aux animaux de basse-cour, la situation a évolué de la même façon entre 1950 et 1971; c'est-à-dire qu'une baisse considérable a été enregistrée. Les départements les plus touchés par cette baisse ont été, pour les têtes de bétail, l'Ouest, le Nord et l'Artibonite, et pour les animaux de basse-cour, l'Artibonite et le Sud. D'une façon générale, les têtes de bétail ont diminué de 42 % et les animaux de basse-cour, de 48 % entre 1950 et 1971 (tableau 11). Cette diminution constatée dans la disponibilité

des têtes d'animaux peut être considérée comme une diminution dans l'épargne des paysans, par contre, baisse du niveau réel, car l'achat des animaux représente la partie du revenu qui n'a pas été consommée.

Le passage des cyclones Hazel, Ines et Flora, qui ont causé des dommages considérables, entre autres, la disparition importante de têtes de bétail surtout dans les départements de l'Ouest et du Sud, vient aggraver la situation qui, déjà, n'était pas florissante. Donc, le paysan, dépouvu de terres, de bétail et de revenu, est obligé, s'il veut survivre, de migrer vers les zones où il pense pouvoir améliorer ses conditions de vie.

Autres causes

L'augmentation de la population peut jouer d'une façon positive sur l'intensité de la migration, car malgré l'incidence encore élevée de la mortalité infantile, la natalité relativement élevée entraîne une augmentation de la proportion d'enfants à charge. Le chef de famille, se voyant dans l'impossibilité de subvenir aux besoins de sa famille qui, de son côté, s'agrandit de plus en plus, est obligé de se rendre dans une zone autre présentant de meilleures opportunités d'emploi.

Le déplacement d'un membre de la famille peut entraîner celui d'un autre ou de toute la famille. Par exemple, la migration du mari peut être accompagnée ou suivie de celle de l'épouse et plus tard celle de la famille entière.

L'instruction des enfants revêt de nos jours un caractère spécial. La plupart des paysans cherchent maintenant à fournir à leurs enfants l'instruction nécessaire. Bien qu'on ne dispose pas d'informations relatives à l'importance des déplacements effectués pour des causes éducatives, mais sachant que nos zones rurales sont, pour la plupart, assez mal pourvues en établissements d'enseignements, surtout au niveau secondaire, il est fort probable qu'un nombre relativement élevé de jeunes laissent leur zone d'origine en direction des villes et parfois même vers l'Aire métropolitaine à la recherche du pain de l'instruction.

Quelques facteurs attractifs dans les lieux d'arrivée

Il a été souligné dans l'analyse précédente que les trois quarts des déplacements internes effectués en Haïti le sont vers l'Aire métropolitaine. Par conséquent, pour essayer d'identifier les facteurs attractifs dans les lieux d'arrivée, on se limitera aux avantages qu'offre l'Aire métropolitaine aux habitants du reste du pays.

L'Aire métropolitaine dispose des meilleures infrastructures économiques et sociales. De plus, elle est pourvue des meilleures possibilités de travail, d'instruction, de loisir, etc. L'écart qui existe entre elle et le reste du pays (sur tous les points de vue) pousse la majorité des personnes qui se déplacent à la considérer comme le lieu privilégié. On va donc essayer de décrire succinctement les différents facteurs sociaux, économiques, éducatifs et autres existant dans l'Aire métropolitaine et qui poussent les gens à migrer vers cette zone.

Facteurs économiques

Le poids que représente la population de l'Aire métropolitaine dans l'ensemble du pays devient de plus en plus important. En 1971, 11,4 % de la population haïtienne résidait dans l'Aire métropolitaine; en 1982, cette proportion a atteint 14,3 %. Cette augmentation relative s'explique, en grande partie, par l'abandon

du travail de la terre par les agriculteurs. Une importance de plus en plus grande est accordée aux travaux non agricoles par les personnes nouvellement arrivées sur le marché du travail, et l'implantation de nouvelles industries aux environs de Port-au-Prince a permis de concrétiser cette volonté.

La nette préférence de l'Aire métropolitaine par les émigrants, tant urbains que ruraux, s'explique du fait que cette zone détient la plus grande capacité d'accueil. Les trois quarts des établissements industriels et commerciaux se trouvent dans cette zone. Le tableau 12, qui présente la répartition des établissements dans l'Aire métropolitaine et dans le reste du pays, donne une idée de leur concentration aux environs de Port-au-Prince.

aucune qualification, ni aucun apprentissage prolongé de la part des exécutants. Par conséquent, cela leur offre la possibilité de participer à des travaux rémunérés différents des travaux agricoles, et ils se dirigent donc vers l'Aire métropolitaine. Le choix de cette dernière zone par les migrants des autres régions du pays peut aussi s'expliquer par le fait qu'il existe une demande accrue de main-d'oeuvre peu qualifiée, surtout dans les industries de sous-traitance.

Facteurs éducatifs

En Haïti, une bonne partie des élèves qui ont réussi leur certificat d'études primaires dans les zones rurales sont obligés de discontinuer leurs études. La raison essentielle est l'inexistence quasi totale d'établissements d'enseignement secondaire

TABLEAU 12

Établissements industriels et commerciaux établis en Haïti par zone de 1970 à 1978

Année	Établissements industriels et commerciaux Nombres			Pourcentage		
	Aire métropolitaine	Reste du pays	Total	Aire métropolitaine	Reste du pays	Total
1970	1 739	755	2 494	69,7 %	30,3 %	100,0 %
1975	2 537	751	3 288	77,2	22,8	100,0
1976	2 496	708	3 204	77,9	22,1	100,0
1977	1 257	779	3 036	74,3	25,7	100,0
1977-1978	2 259	798	3 057	73,9	26,1	100,0

Sources : IHSI, Bulletin de statistique, suppléments annuels, numéros VIII, IX et X. Tableau XL-a 13

En effet, comme le démontre ce tableau, le nombre d'établissements industriels et commerciaux établis dans l'Aire métropolitaine est d'environ trois fois supérieur à celui du reste du pays. Cette concentration n'est pas sans effet sur les habitants du reste du pays, d'autant plus que ces travaux — ceux réalisés dans les industries d'assemblage par exemple — ne requièrent que très peu, sinon

dans leur localité. Les parents qui ont la possibilité se trouvent donc dans la nécessité d'envoyer leurs enfants soit dans une ville de province, soit dans la capitale, aux fins de parachever leurs études.

Les étudiants des provinces qui terminent leurs études secondaires sont obligés, s'ils veulent entrer à l'université, de se rendre à Port-au-Prince, car, à part les écoles de Droit

du Cap-Haïtien, des Cayes et des Gonaïves, qui réunissent une infime proportion des universitaires, toutes les facultés sont totalement implantées à Port-au-Prince. Quant aux écoles techniques et professionnelles, en 1980-1981, 62 % d'entre elles se retrouvaient dans l'Aire métropolitaine. Il est difficile d'estimer le nombre exact des habitants des autres régions qui se dirigent vers l'Aire métropolitaine pour des raisons éducatives, mais tout semble indiquer que leur poids est très élevé dans le nombre des migrants arrivés dans l'Aire métropolitaine.

Évolution et conséquences de l'exode rural

Pour étudier l'évolution de l'exode rural en Haïti, on considérera exclusivement l'évolution de la migration vers l'Aire métropolitaine car, comme nous l'avons déjà souligné, toutes les personnes qui ont l'intention de se déplacer d'une zone à une autre visent d'abord l'Aire métropolitaine. Il est un fait certain qu'ils sont dans la plupart des cas, obligés de transiter par un autre département, mais l'objectif visé est d'arriver à Port-au-Prince.

Ce qui serait intéressant de savoir, c'est si la migration vers l'Aire métropolitaine s'est opérée de façon uniforme au cours des années précédentes et si non, à partir de quelle époque a commencé l'accélération du mouvement migratoire. Les données du tableau 13 permettront de situer la période d'arrivée des migrants dans l'Aire métropolitaine et de suivre leurs évolution. Jusqu'en 1971, la migration vers l'Aire métropolitaine évoluait à un rythme croissant; plus la période d'arrivée est récente, plus augmente la proportion des migrants de l'Aire métropolitaine. Le tableau 13 permet en effet de constater que plus d'un tiers des migrants (34,6 %) sont arrivés durant les cinq dernières années précédant le recensement. La distribution par sexe montre que la migration féminine a évolué avec une plus grande rapidité que la masculine. Environ 70 % des femmes installées dans l'Aire métropolitaine ont une durée de résidence inférieure à 15 ans pour 65 % des hommes.

Il n'est malheureusement pas possible de se prononcer sur l'âge à partir duquel les gens se dirigent le plus vers l'Aire métropolitaine, car on ne dispose de l'âge des migrants

TABLEAU 13

Distribution relative de la population migrante de l'Aire métropolitaine selon la durée de résidence et le sexe. Recensement de 1971 (en %)

Durée de résidence (en années)	Distribution relative		
	Sexe masculin	Sexe féminin	Deux sexes
0 – 4 ans	31,5	36,3	34,6
5 – 9 ans	17,3	17,7	17,6
10 – 14 ans	15,6	15,0	15,2
15 – 19 ans	11,3	10,4	10,7
20 – 24 ans	9,2	7,8	8,3
25 – 29 ans	4,4	3,5	3,9
30 – 34 ans	3,4	3,0	3,2
35 ans et +	7,3	6,2	6,5
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**

qu'au moment du recensement et non au moment de leur migration. Toutefois, on peut supposer que la structure par âge des migrants dont la durée de résidence à Port-au-Prince est inférieure à cinq ans ne diffère pas trop de celle des migrants à leur arrivée.

L'inexistence de données récentes ne nous permet pas de cerner globalement l'intensité de la migration interne. Les données du dernier recensement (1982), relatives à la migration, n'étant malheureusement pas disponibles à l'heure actuelle, nous avons dû nous baser essentiellement

TABLEAU 14

Distribution relative et rapport de masculinité des migrants installés dans l'Aire métropolitaine depuis moins de 5 ans avant le recensement de 1971

Groupe d'âge	Distribution relative			Rapport de masculinité
	Sexe masculin	Sexe féminin	Deux sexes	
0 – 9	19,4 %	13,6 %	15,5 %	70
10 – 14	17,2	21,9	20,3	39
15 – 19	17,9	23,8	21,8	37
20 – 24	18,2	17,1	17,5	52
25 – 29	10,7	8,6	9,3	61
30 – 39	8,8	6,9	7,5	63
40 – 49	4,3	3,5	3,8	60
50 – 59	1,9	1,9	1,9	48
60 et +	1,6	2,5	2,2	31
Total	100,0	100,0	100,0	49

En effet, le tableau 14 montre que parmi les migrants installés dans l'Aire métropolitaine, environ 75 % ont moins de 25 ans. Cela prouve que la population migrante de l'Aire métropolitaine est assez jeune et que les motifs sont essentiellement éducationnels et économiques. Les rapports de masculinité excessivement faibles montrent l'importance de la migration féminine vers l'Aire métropolitaine sur celles des hommes. À côté de l'émigration internationale, qui est peut-être plus importante chez les hommes que chez les femmes, il faut aussi signaler que les opportunités de travail dans l'Aire métropolitaine sont beaucoup plus grandes pour les femmes que pour les hommes (industries d'assemblage, travaux ménagers, etc.).

sur les résultats du recensement de 1971 et de l'enquête démographique de 1971-1975 (qui sont déjà anciens) afin d'aborder le phénomène migratoire à l'intérieur du pays.

En ce qui a trait à l'évolution future de cette migration, on ne peut faire que des suppositions basées sur l'évolution passée de ce phénomène. En effet, il est un fait certain que la migration interne a évolué et pris une ampleur de plus en plus grande depuis 1971. L'Aire métropolitaine a continué de recevoir un nombre de plus en plus important d'individus venant des autres régions du pays. Cela peut être facilement vérifié, ne serait-ce qu'en considérant l'évolution de la population de l'Aire métropolitaine entre 1950 et 1982. En effet, en 1950, on a dénombré 145 066 per-

sonnes dans la capitale, en 1971, cette population est passée à 496 629 individus tandis qu'en 1982, soit 11 ans plus tard, elle a atteint le nombre de 724 002 personnes, soit un taux d'accroissement annuel de 3,5 % entre 1971 et 1982. Si la population métropolitaine continue à augmenter de cette façon, elle dépassera largement le million d'habitants avant la fin du siècle.

La raison essentielle de cette augmentation est évidemment le phénomène migratoire. Cette migration, si elle n'est pas freinée, aura des conséquences, non seulement sur la zone d'arrivée, mais aussi et peut-être d'une façon plus considérable sur les zones de départ. Il est vrai que l'effet de cette migration se fait particulièrement sentir sur le niveau de vie des habitants de l'Aire métropolitaine — augmentation du nombre de chômeurs, forte mortalité infantile dans les périphéries causée par la dégradation des conditions sanitaires, augmentation des bidonvilles, extension de la délinquance, du vol et de la prostitution, etc. Mais les effets sur les zones de départ sont aussi importants puisque les ruraux étant les plus mobiles, l'abandon des terres menace l'activité agricole dont dépend 75 % de la population du pays. Si ce phénomène n'est pas freiné, il ne sera plus possible, dans un proche avenir, de nourrir la moitié de la population haïtienne.

Pour éviter le pire, il est nécessaire que les services concernés prennent des mesures visant à diminuer les flux migratoires, sinon à les éliminer. Il faut décentraliser l'Aire métropolitaine, créer des activités parallèles dans les villes de province en y implantant certaines industries, encadrer les paysans tant du point de vue technique que financier, éduquer la masse rurale, etc.

La création de nouvelles écoles dans les régions rurales et de certaines facultés dans les villes de province serait également nécessaire afin de freiner l'afflux d'étudiants vers l'Aire métropolitaine, venus parachever leurs études. Il est assez difficile d'estimer avec suffisamment de précision le nombre de personnes qui migrent vers l'Aire métropolitaine pour des motifs éducationnels, mais tout porte à croire qu'elles sont relativement nombreuses.

Notes

1 Soulignons que seuls les cinq départements traditionnels: Ouest, Nord, Sud, Artibonite et Nord-Ouest, seront pris en compte du fait que le nouveau découpage territorial de la République d'Haïti en neuf départements n'était pas en vigueur au moment du recensement de 1971.

2 Ces autres villes sont: Cap-Haïtien, Gonaïves, Cayes, Saint-Marc, Jérémie, Port-de-Paix et Jacmel. Elles sont au nombre de sept.

3 Un carreau de terre est équivalent à 1.29 ha.

Références bibliographiques

DORELIEN, R., *Caracteristicas Demograficas y Socioeconomicas de los Inmigrantes haitianos en la República Dominicana y en los Estados Unidos*, Trabajo final de Investigacion, Santiago de Chile, CELADE, 1979, 36 p.

IHSI/DARD, *Étude de la migration interne en Haïti. Phase I: les données démographiques*, Cahier n° 4, Port-au-Prince, République d'Haïti, juin 1981, 47 p.

IHSI/DARD, *Étude de la migration interne en Haïti. Phase II: aspects socio-économiques*, Cahier n° 4, Port-au-Prince, République d'Haïti, avril 1983, 46 p.

IHSI, *Recensement Général de la Population et du Logement*, Port-au-Prince, République d'Haïti, août 1971.

IHSI, *Enquête démographique à passages répétés*, 1971-1975, Port-au-Prince, République d'Haïti, s.d.

Femmes et migrations en Haïti : un thème à explorer

CAMILLE TARDIEU
Ministère de l'Éducation
Haïti

Tant au point de vue théorique que descriptif, les études scientifiques sur la migration ne sont pas légion en Haïti. Cette même situation prévaut dans tous les domaines de la recherche scientifique. En ce qui a trait aux études sur les femmes, le vide à combler est quasi infini. Pratiquement, la littérature disponible récemment sur la femme se limite particulièrement aux investigations concernant l'intervention internationale pour la participation des femmes au développement (Agences internationales). À date, personne n'a développé de cadre conceptuel permettant de comprendre ou d'investiguer sur la condition des femmes haïtiennes: dans la société et, pourquoi pas, dans ce processus de développement qui monopolise finalement beaucoup d'investissements internationaux. Il en résulte une carence en données spécifiques sur les différents aspects de la migration ou de la situation des femmes en Haïti.

Actuellement, le chercheur dispose, en ce qui concerne l'état de la population, des données de trois recensements consécutifs (1950-1971-1982). Il est cependant impossible d'obtenir des tabulations spéciales de ces données. Il faut mentionner que la recherche socio-démographique ne suscitant pas beaucoup d'intérêt dans le secteur public, les ressources qui permettraient de répondre à ce type de besoins n'existent pas. Cette situation tend à changer actuellement dans les milieux parapublics.

Le chercheur, en Haïti, ne dispose également pas de bibliothèques ou de centres de documentation bien pourvus. La méthode de cueillette d'information la plus efficace et la plus courante est le «grapillage», au hasard des connaissances et des conversations et de la disponibilité des ouvrages au moment voulu. Ceci bien sûr est une parenthèse — tentative d'édification pour ceux qui ignorent le contexte dans lequel nous travaillons, qui limite énormément la production. D'autres chercheurs, présents aujourd'hui, et n'appartenant pas au monde occidental, confrontent vraisemblablement ce même problème. Forcément, nous sommes dans une position défavorable par rapport aux collègues du Québec, de la France ou de la Belgique, en ce qui a trait à des éléments aussi précieux que l'encadrement ou alors la critique, créatrice d'idées conductrices.

Préparer une communication sur le thème «Femmes et Migrations» représentait, en quelque sorte, un défi à l'isolement. Les réflexions qui sui-

vent doivent être perçues comme ébauche d'analyse des données existantes permettant d'initier une réflexion sur le thème «Femmes et Migrations en Haïti». À l'avenir, une étude approfondie pourrait prolonger cette démarche, en s'employant à étudier les stratégies de survie des femmes haïtiennes.

Problématique

Le point de départ de l'analyse consiste à réfuter une certaine thèse selon laquelle la migration serait, en Haïti, un phénomène touchant plus fortement les hommes que les femmes. En effet, le thème de l'émigration masculine, évoqué continuellement, écarte totalement celui de l'extrême mobilité des femmes. Le modèle traditionnel de la surreprésentation des hommes dans l'émigration s'applique de moins en moins — pour ne pas dire plus du tout — au cas d'Haïti depuis la décennie 70. Les flux migratoires vers l'Amérique du Nord accusent même — pour certaines périodes — une surféminité des immigrants haïtiens (Tardieu, 1979; Labelle, Larose et Piché, 1983). Néanmoins, plusieurs analyses continuent d'expliquer la surféminité des villes par un plus grand volume de départs masculins (Tardieu, 1980; Charles et Fanfan, 1981; Courbage, 1984). Actuellement, il faut orienter les investigations dans une autre direction. L'analyse par sexe de la population aux différents recensements apporte un éclairage important sur le sujet.

Afin de comprendre cette analyse, il faut d'emblée identifier trois types de migrations: les migrations saisonnières (vers la République Dominicaine), les migrations internationales à caractère plus définitif (actuellement, surtout vers l'Amérique du Nord) et les migrations internes. Il existe peut-être un volume migratoire favorable à la population masculine. Ce phénomène est-il vraiment appréciable sur l'ensemble de la population? Les connaissances sur le cheminement du migrant haïtien demeurent limitées. On observe, par exemple, une migration nette positive chez les hommes de 25 à 34 ans pour la période 1971-1982: ce n'est pas le cas pour les femmes (Courbage, 1984).

Les différentes analyses portant sur les trois recensements haïtiens font souvent référence à leurs limites. En général, l'utilisateur a intérêt à éviter les données détaillées et à se contenter des données d'ensemble plus fiables (population totale, rurale, urbaine, vue d'ensemble de groupes d'âge assez grands, etc.). Cette façon de procéder permet de tirer des conclusions sur les tendances générales dégagées.

À la lumière des données disponibles et des études consultées, une des premières étapes consistait à vérifier l'hypothèse selon laquelle l'émigration différentielle par sexe serait négligeable. Ce qu'il faut faire ressortir à partir de la décennie 70, c'est la nature différente de la migration féminine en général. Il faut dès à présent que toute tentative d'analyse des migrations haïtiennes ne perde pas de vue que:

— l'émigration est proportionnellement comparable pour les deux sexes (en ce concerne l'émigration à caractère définitif);
— en Haïti, les migrants urbains sont beaucoup plus souvent des femmes;
— toutes ces migrations de femmes sont, essentiellement, conditionnées par le travail domestique, et ce, à tout âge.

Éclairage

En général, les femmes sont surreprésentées dans la population haï-

tienne. Cependant, le rapport de 94 hommes pour 100 femmes calculé pour l'année 1982 (année du dernier recensement de la population) ne traduit pas obligatoirement une émigration exagérée des hommes par rapport aux femmes. Comparés à la population des États-Unis — selon le recensement de 1980 — les rapports de masculinité pour les deux pays sont presqu'identiques. En effet, on trouvait respectivement 48,6 hommes pour 100 habitants aux É.-U. contre 48,5 pour 100 en Haïti. Cet ordre de grandeur est d'ailleurs largement accepté dans toute étude de population du fait de la surmortalité masculine à tous les âges.

Si l'on en vient à parler des rapports de masculinité dans la population totale, c'est que leur analyse permet d'éclaircir des points obscurs. En fait, une relecture de la structure de la population haïtienne, partant d'objectifs différents met en évidence une problématique nouvelle. Comme pour reprendre une idée de Mireille Neptune-Anglade (*L'autre moitié du développement, 1986*), l'occultation est tellement profonde — concernant le fait féminin — qu'il faut, vraisemblablement «un requestionnement général de la situation haïtienne». Et il ne suffit pas d'être femme et chercheure pour ne pas passer à côté du problème et ne pas donner dans la facilité des analyses classiques.

Contrairement à presque toutes les analyses classiques, il semble que ce qui frappe dans la structure par sexe de la population haïtienne (recensements de 1950, 1971 et 1982), ce n'est pas le déficit masculin par rapport à l'ensemble. Sur la population totale, il faut encore prouver qu'il y a un déficit significatif. L'originalité de cette population — à la lumière du premier recensement de 1950 — apparaît déjà comme étant la surféminité des villes. Qu'on fasse le bilan depuis ce premier recensement, aucune étude spécifique n'a porté sur cette particularité.

En 1950, l'ensemble urbain représentait 377 355 habitants (soit 12 % de la population totale). On comptait alors dans les villes 76 hommes pour 100 femmes. En 1982, les villes comptent officiellement près d'un million d'habitants (soit ⅕ de la population) et finalement regroupent de plus en plus de femmes (78,2 hommes pour 100 femmes). C'est la capitale, l'Aire métropolitaine de Port-au-Prince, qui attire le plus la gente féminine avec ses 405 111 femmes (soit 56,3 % de l'ensemble) pour 314 480 hommes (tableau 1). Quant à l'ensemble rural qui représente 75 % de la population du pays, sa répartition par sexe n'en est pas moins influencée par cette surféminité des villes. En effet, on trouve en milieu rural presque autant d'hommes que de femmes 49,9 % pour 50,1 %, ce qui nous écarte tout de même de la répartition de la population totale.

D'un autre côté, l'analyse des migrations à partir du recensement de 1971 (Charles et Fanfan) révélait une propension plus forte des femmes à migrer, à l'intérieur du pays. Selon les observations, 56 femmes sur 1 000 avaient changé de lieu de résidence contre 40 hommes. Pour expliquer ce phénomène, comme toujours on passait par le raccourci suivant: «Cela est en partie dû à la forte migration internationale qui touche en majorité la population masculine, c'est-à-dire que le déplacement des hommes vers l'étranger est plus intense que celui des femmes». Il ne s'agit pas d'aller systématiquement à l'encontre de ce fait, cependant, il n'explique que partiellement une situation beaucoup plus complexe. En se limitant à l'analyse classique, on a perdu une part

TABLEAU 1

Répartition de la population par sexe selon le lieu de résidence actuel, Haïti 1982

	Hommes	%	Femmes	%	Total	%
Ensemble pays	2 449 550	48,5	2 603 639	51,5	5 053 189	100,0
Port-au-Prince (A. métro.)	314 480	43,7	405 111	56,3	719 591	100,0
Villes (5 000 hab. et +)	142 909	44,3	179 603	55,7	322 512	100,0
Rural + Petites villes	1 992 161	49,7	2 018 925	50,3	4 011 086	100,0
Rural — Petites villes	**1 870 875**	**49,9**	**1 881 709**	**50,1**	**3 752 584**	**100,0**

Source : IHSI, Résultats préliminaires du recensement général de la population, septembre 1982

primordiale et fort intéressante du problème. Pour innover, il faudra faire le point sur la relation entre le volume migratoire international et la structure par âge et sexe de la population.

Structure par âge et sexe de la population et migration

La population haïtienne est réellement caractérisée par un déficit de la population masculine, surtout entre 20 et 45 ans, et ceci est vrai pour

TABLEAU 2

Rapports de masculinité selon l'âge au différents recensements, par milieu, Haïti 1950, 1971 et 1982

Âge	Rapports de masculinité (1950)		
	Total	Urbain	Rural
0	97,6	98,8	97,4
1 — 4	98,6	99,0	98,5
5 — 9	99,0	85,6	100,6
10 — 14	104,6	77,4	108,8
15 — 19	100,4	66,2	106,5
20 — 24	83,1	60,3	87,9
25 — 29	82,4	68,5	84,7
30 — 34	82,1	78,2	82,7
35 — 39	88,4	73,8	90,1
40 — 44	104,6	91,9	106,6
45 — 49	104,3	84,4	107,9
50 — 54	105,1	78,1	109,5
55 — 59	95,8	79,3	98,5
60 — 64	93,2	59,3	98,3
65 — 69	85,4	57,5	90,5
70 — 74	84,0	45,7	90,0
75 — 79	78,7	40,8	85,5
80 — 84	70,9	30,6	77,5
85 et +	61,2	24,0	67,7
ND	112,6	153,9	102,4
TOTAL	**94,5**	**75,6**	**97,4**

Source : Institut haïtien de statistique et d'informatique

TABLEAU 2 (suite)

Âge	Rapports de masculinité (1971)		
	Total	Urbain	Rural
0	97,2	100,5	96,5
1 — 4	100,2	100,1	100,2
5 — 9	98,5	90,3	100,4
10 — 14	101,9	76,0	111,0
15 — 19	93,9	63,9	106,5
20 — 24	84,4	60,8	94,3
25 — 29	80,4	62,8	86,2
30 — 34	80,1	67,3	83,7
35 — 39	82,3	68,4	85,7
40 — 44	99,3	79,0	104,8
45 — 49	104,4	82,8	109,8
50 — 54	106,3	79,2	113,1
55 — 59	103,5	80,0	109,3
60 — 64	92,6	69,3	97,8
65 — 69	84,7	61,4	90,0
70 — 74	83,1	53,1	90,1
75 — 79	75,4	50,4	81,3
80 — 84	63,3	39,3	68,7
85 et +	56,6	34,0	61,8
ND			
TOTAL	93,3	74,1	98,9

les trois périodes censitaires (1950-1971-1982). À ces âges, selon l'année, le rapport de masculinité est inférieur ou égal à 90 hommes pour 100 femmes dans la population totale (tableau 2). Par ailleurs, si l'on en croit quelques recensements disponibles, certains pays, comme la République Dominicaine et Cuba, ont attiré, et attirent encore dans le premier cas, en majorité les hommes (tableau 3). En effet, en 1970, le recensement de la République Dominicaine fait état de 19 000 personnes nées en Haïti dont 74 % sont des hommes. La même année, à Cuba, on trouve 22 579 Haïtiens dont 89 % d'hommes.

Cette même année, 1970, pour toute l'Amérique du Nord, on trouve moins de ressortissants d'Haïti et une majorité de femmes. Cependant, avec la décennie 70, le volume migratoire des Haïtiens vers les États-Unis et le Canada dépasse très certainement le flux caraïbéen. S'agissant d'un échantillon plus important, donc plus fiable, on peut mentionner une surféminité de cette immigration. En 1980, les recensements des deux pays totalisent plus de 100 000 Haïtiens dont 52 % de femmes. On ne peut dès lors plus se baser sur les flux caraïbéens pour caractériser l'émigration haïtienne.

Vu l'impossibilité d'obtenir des estimations fiables sur l'émigration haïtienne, compte tenu des migrants clandestins, il était difficile de connaître réellement l'ampleur du phénomène. Toutefois, il est à retenir qu'avant 1970, alors que l'émigration frappait presqu'uniquement les hommes, le solde net n'avait certainement pas le pouvoir de débalancer la struc-

TABLEAU 2 (suite)

Âge	Rapports de masculinité (1982) Total	Urbain	Rural
0	95,4	109,2	92,8
1 — 4	95,6	101,8	94,4
5 — 9	96,0	88,6	97,7
10 — 14	99,9	77,6	107,5
15 — 19	96,9	68,5	109,7
20 — 24	87,4	72,8	94,2
25 — 29	78,7	76,5	79,6
30 — 34	91,4	77,8	96,4
35 — 39	90,8	73,5	92,2
40 — 44	90,1	72,1	94,6
45 — 49	102,8	74,4	108,9
50 — 54	110,8	78,0	119,5
55 — 59	105,6	77,7	112,2
60 — 64	99,8	75,2	105,1
65 — 69	95,5	71,0	100,8
70 — 74	97,1	59,4	105,0
75 — 79	81,6	61,8	85,4
80 — 84	90,0	59,2	95,4
85 et +	80,5	54,7	84,1
ND			
TOTAL	**94,1**	**78,2**	**98,7**

TABLEAU 3

Population née en Haïti selon divers recensements

Pays	Année	Hommes	%	Femmes	%	Total	%
République Dominicaine	1950	13 543	70,6	5 650	29,4	19 193	100,0
	1960	23 330	79,1	6 170	20,9	29 500	100,0
	1970	14 152	74,2	4 913	27,8	19 065	100,0
États-Unis	1960	2 239	46,5	2 577	53,5	4 816	100,0
	1970	14 021	48,1	15 147	51,9	29 168	100,0
	1980	44 901	48,6	47 494	51,4	92 395	100,0
Canada	1971					4 260	
Québec	1971	1 850	49,4	1 920	50,6	(3 790)	100,0
Cuba	1953	23 945	85,8	3 958	14,2	27 903	100,0
	1970	19 977	88,5	2 602	11,5	22 579	100,0

Source: Hobcraft, J.: recensements: Canada et États-Unis.

ture par sexe de la population. On parle, officiellement, d'environ 40 000 Haïtiens recensés en 1970 à Cuba et en République Dominicaine. Rappelons que la majorité de ces migrants, très nombreux selon d'autres sources, les «coupeurs de cannes» s'engagent pour la période de la zaffra et devraient normalement retourner au pays. Certaines thèses affirment que peu d'entre eux reviennent. On peut avancer l'hypothèse qu'ils ne rentrent pas immédiatement au pays. Dans cette optique, l'analyse par sexe et âge de la population haïtienne prend une autre dimension et fournit un nouvel élément de connaissance.

D'après les trois recensements, en milieu rural, on pouvait trouver presqu'autant de femmes que d'hommes (tableaux 1 et 2). Cependant, entre 10 et 20 ans, il existe une surreprésentation masculine anormale (jusqu'à 111 hommes pour 100 femmes). Auparavant, puisque les classes d'âges suivantes accusaient des taux de masculinité très faibles, on concluait qu'outre l'émigration différenciée selon le sexe, les hommes étaient probablement sous-déclarés aux âges adultes et que, pourquoi pas, l'âge des femmes avait été exagéré dans tous les cas: vieillissement des filles de moins de 20 ans et rajeunissement des moins de 40 ans (Tardieu 1980). Aujourd'hui, en posant la question différemment, on peut tenter une autre explication non exclusive, toutes les hypothèses citées étant valables. En admettant une fiabilité des données par sexe et âge, en milieu rural, il se pourrait qu'entre 10 et 20 ans les jeunes filles migrent de façon massive. En effet, on retrouve à la campagne près de 108 hommes en moyenne (les trois recensements), à ces âges, pour 100 femmes.

Dans le monde rural, qui représente 80 % de la population haïtienne, à partir de 20 ans et environ jusqu'à 45 ans, les rapports de masculinité traduisent une absence exagérée d'hommes. Toujours dans l'hypothèse de fiabilité des données, on peut alors conclure qu'effectivement les hommes commencent à participer à l'exode rural vers 20 ans. Mais nous le savons aussi, ils ne vont pas gonfler les villes haïtiennes, elles sont massivement féminisées. Ils partent donc à l'étranger. Ils iront en Amérique du Nord et surtout dans la Caraïbe.

Exception faite des omissions et des mauvaises déclarations d'âges, on peut affirmer, pour aller dans le même sens, que les femmes, entretemps, restent en milieu rural (tableau 2). En 1982, on y trouve, entre 20 et 44 ans, environ 91 hommes pour 100 femmes. Entre 45 et 75 ans, il faut s'interroger longuement devant les rapports de masculinité allant jusqu'à 109 et 113 respectivement en 1950 et 1971. La majorité des femmes se rajeuniraient? Il faudrait tout de même énoncer d'autres hypothèses.

Les hommes reviennent en grand nombre. Il est probable qu'ils se mettent à revenir en Haïti en vieillissant. Mais peut-on vraiment accepter un retour d'hommes en nombre tellement élevé qu'il débalance la structure par sexe de la population aux âges cités? Sauf en cas d'immigration importante à ces âges élevés ou d'une surmortalité féminine, il est difficile d'expliquer ces rapports de masculinité supérieurs à 105 hommes pour 100 femmes.

Reste alors une alternative. Quand, à 45 ans, les hommes reviennent, les femmes, qui n'étaient pas parties, se mettent à migrer. La réunion des familles éclatées doit compter pour beaucoup dans ces migrations tardives des femmes (Laguerre,

1978; Tardieu, 1979; Labelle, Larose et Piché, 1983; Neill, 1985).

Les statistiques de frontières américaines et canadiennes permettent de constater la surféminité de l'immigration haïtienne après 45 ans. Il ne s'agit pas de conclure que toutes les femmes âgées quittent le monde rural haïtien pour aller à l'étranger. Probablement que beaucoup d'entre elles vont laisser la campagne pour rejoindre en ville leurs enfants adultes, ou encore pour accompagner les jeunes qui doivent fréquenter une école urbaine (les structures scolaires étant très peu développées dans le monde rural).

La migration interne: cheminement des jeunes migrantes

En Haïti, plus une femme est jeune (avant 20 ans) plus elle est sujette à subir la migration. Le principal pôle d'attraction est Port-au-Prince, la capitale. Toutes ces jeunes filles ne vont sûrement pas en ville pour parfaire leur éducation. Cette migration précoce est, sans conteste, l'effet d'une forte demande pour les emplois de travailleuses domestiques en ville (Tardieu, 1980). Par exemple, le recensement de 1971 permettait de calculer pour le département de l'Ouest, qui comprend Port-au-Prince, un taux d'activité très élevé de 29 % chez les filles de 10-14 ans (contre 15 % chez les garçons du même âge). À cet âge, 93 % des jeunes recensés sont employés de maison et représentent 36 % de l'ensemble des employés de maison du sexe féminin et 31 % des employés de maison en général.

Dans ce département qui totalise presque toute la population urbaine du pays, 85 % des employés de maison sont des femmes. L'analyse qui permettait de mettre à jour ce phénomène portait l'accent sur la surreprésentation des jeunes filles dans l'Ouest, ainsi que dans la plupart des autres régions urbaines du pays.

À côté de la catégorie des travailleuses domestiques déclarées, il existe en Haïti une catégorie appelée «restavek», qui est une survivance de l'esclavage, où l'enfant est donné à une famille et y grandit en offrant de lourds services en échange d'une «maigre» attention. Celles-ci aussi sont des migrantes pour la plupart.

Peut-on parler de motivation à migrer dans le cas de ces très jeunes personnes? Il faudrait étudier dans l'avenir les facteurs de répulsion qui condamnent les filles bien avant les garçons à quitter le monde rural. La qualité des terres se dégradant chaque année et entraînant leur morcellement, ainsi que la poussée démographique expliquent l'exode rural en général. Mais les filles héritent-elles au même titre que les hommes? Sinon, on peut comprendre qu'elles soient forcées plus tôt à laisser leurs terres pour être prêtées (bonnes), données (restavek), vendues (prostituées). À cet âge, avant 20 ans, quelle autre alternative pour elles? Il est pratiquement inutile d'aspirer à trouver un emploi dans le monde des industries d'assemblage.

S'il est difficile de parler de motivation, parlons des aspirations de ces jeunes femmes qui travaillent au bas de l'échelle, sans statut, sans législations et sans syndicat. L'aspiration ultime de presque tout Haïtien actuellement étant un visa pour l'étranger, nous éviterons de toucher à ce rêve de plus en plus inaccessible, qui se termine parfois en odyssée bien tragique pour les *boat people*. En fin d'analyse, on peut s'interroger sur les cheminements d'une migrante, jeune et d'origine rurale: cheminements réels et cheminements rêvés.

À part l'Eldorado exclu: l'étranger. Mais étant donné la prolifération des petites marchandes dans les rues de Port-au-Prince, on a tendance à croire que la domestique, comme probablement l'ouvrière, aspire à moyen terme à le devenir. En effet, celles que l'on appelle communément «revendeuses» ne se rapprochent-elles pas de cette «idéale paysanne indépendante» portant panier au marché et libre de gérer ses bénéfices? Qu'on le veuille ou non l'adaptation au métier de domestique est perçue comme une déchéance pour une jeune Haïtienne. Cependant, très peu de possibilités d'ascension sociale lui sont actuellement offertes. À partir de ces réflexions, on pourrait imaginer un modèle de cheminement professionnel assez restreint, qui devrait faire l'objet d'un investigation plus poussée dans l'avenir (figure 1).

Ce schéma s'interprète comme suit:

1. Avant l'âge de 20 ans, quand une jeune fille laisse le milieu rural haïtien la plupart du temps c'est pour aller travailler comme domestique en ville.

2. Il est quasiment impossible d'aspirer à un travail dans le secteur ouvrier au sortir du milieu rural. Une enquête auprès d'ouvrières, réalisée par le Centre de promotion des fem-

FIGURE 1.

Modèle de cheminement de la migrante (rural / urbain)

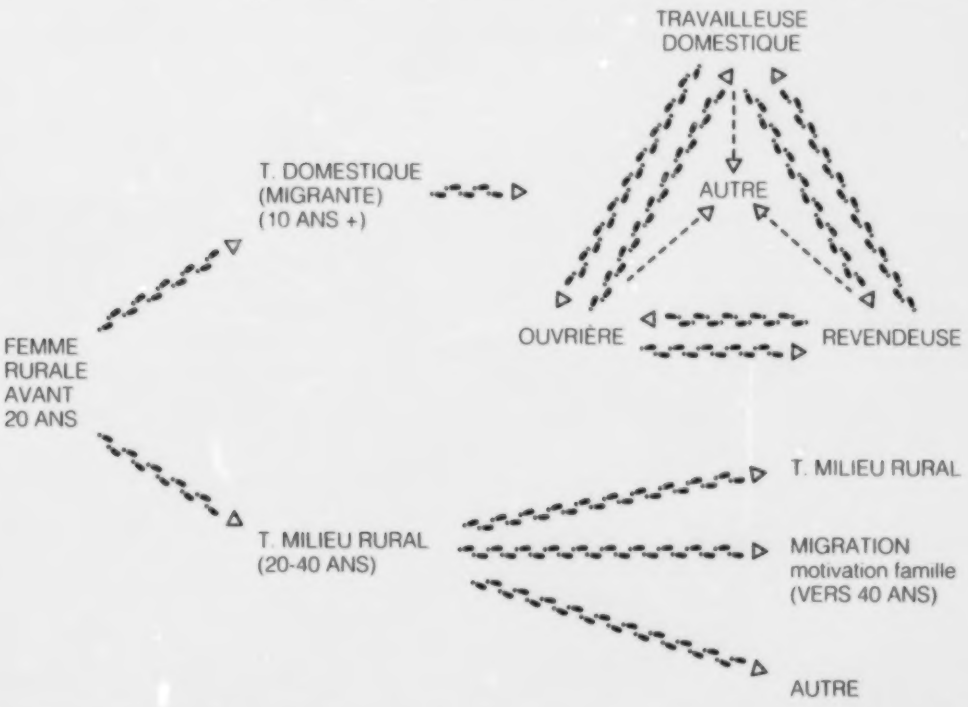

mes ouvrières (CPFO) laisse à supposer que la majorité des migrations ont moins de 10 ans dans ce secteur et plus de 10 ans à Port-au-Prince.

3. Quand on est domestique, les aspirations les plus réalistes sont de devenir ouvrière ou revendeuse.

4. Quand on est ouvrière, on aspire à avoir une petit commerce. Par exemple, 75 % des ouvrières qui participent aux activités du CPFO aspirent à avoir un petit commerce, d'une part pour obtenir la stabilité économique et d'autre part pour s'en sortir.

5. Il n'est pas exclu, au contraire, de redevenir domestique après avoir été ouvrière.

6. La sphère de survie pour ces femmes tourne autour de ces trois alternatives.

*
* *

Ce qui a été dit concernant l'extrême mobilité des femmes par rapport aux hommes peut faire l'objet de nombreuses critiques. D'après le recensement de 1971, on constatait une tendance des hommes à migrer à l'intérieur du milieu rural. Ce recensement permettait de connaître les migrants en comparant lieu de naissance et lieu de résidence et, on y trouvait une propension plus forte à migrer chez les femmes (Charles et Fanfan). Ce dernier point permet d'avancer que les femmes auraient moins tendance à retourner au point de départ, que ce soit la campagne ou le pays natal. On doit même insister sur le fait que pratiquement dans aucun des circuits ne figure la possibilité d'un retour au milieu rural pour la femme. Et à qui profite ce départ? Peut-être doublement à la famille. Considérant la pression démographique sur la terre, si les femmes partent et restent ailleurs pour s'occuper des enfants, pour trouver un travail salarié, pour faire un petit commerce, etc., cela permet à plus d'hommes de prendre la succession, même sur des lopins de plus en plus réduits.

Dans un article de *Perspectives* (juin 1987), l'auteure, Viviane Ducheine, s'interroge sur l'actuel mouvement de «retour» de la Diaspora haïtienne au pays natal. Les couples interviewés sont au nombre de quatre. Cependant la tendance décrite est nette: les maris retournent à Port-au-Prince, les épouses restent à Montréal ou à New York avec les enfants. Ici, on a interrogé des couples. Quelle aurait été la tendance dans le cas des immigrantes chefs de ménage? On peut se premettre d'imaginer que celles-ci sont les dernières à penser à un retour.

Références bibliographiques

CHANEY, E.-M., *Women in International Migration. Issues in Development Planning*. AID/OTR — 147-80-46 ; Office Women in Development, juin 1980.

CHARLES, E. et FANFAN, M.-E., *Étude de la migration interne. Phase I : les données démographiques*. Cahiers de l'UARD, n° 4. IHSI. Port-au-Prince, 1981. 47 p.

CORTEN, A., *Port-au-Sucre, prolétariat et prolétarisations. Haïti et République Dominicaine*. Montréal, CIDIHCA, 1986.

HOBCRAFT, J., *The Demographic situation in Haiti*. Santiago de Chile, CELADE, serie D, n° 96, 1978, 49 p.

IHSI, *Résultats préliminaires du recensement général (septembre 1982)*. Port-au-Prince, 1982.

IHSI, *Estimation de la migration interne en Haïti au cours de la période 1971-1982*, DARD, Port-au-Prince, 1984, 17 p.

IHSI, *Résultats anticipés du recensement général (5 septembre 1982)*. Port-au-Prince, 1982.

LABELLE, M., LAROSE, S., et PICHÉ, V., «Émigration et immigration : les Haïtiens au Québec», *Sociologie et sociétés*, SV (2), 1983, p. 73-88.

LAGUERRE, M.-S., «The impact of migration on the Haitian family and household 1978 organization», p. 446-481 in Arnaud F. Marks and René A. Ro«mer, *Family and Kinship in Middle America and the Caribbean*. Leiden and Netherlands Antilles, Institute of Higher studies (Curaçao) and the Department of Caribbean Studies, Royal Institute of Lingusitics and Anthropology, s.d.

NEIL, G., *L'immigration haïtienne au Québec : insertion et trajectoire socio-professionnelle*, Montréal, Université de Montréal, Centre de recherches Caraïbes, n° série Thèses de mémoires, 1985.

NEPTUNE-ANGLADE, M., *L'autre moitié du développement*, Paris, Éd. des Alizés et ERCE, 1986.

TARDIEU, C., *L'immigration haïtienne au Québec de 1968 à 1977*, Montréal, Université de Montréal, mémoire de maîtrise, M. Sc., Démographie, 1979, 140 p.

TARDIEU, C., *État de la population au Recensement de 1971*, Port-au-Prince, Cahiers de l'UARD, n° 2, IHSI, 1980, 113 p.

V CANADA — QUÉBEC

L'immigration et le caractère ethnolinguistique du Canada et du Québec*

RÉJEAN LACHAPELLE
Statistique Canada
Canada

Après avoir diminué jusqu'à 84 000 en 1985 en raison de la crise économique du début de la décennie, le nombre d'immigrants s'est haussé à 99 000 en 1986 et le gouvernement a annoncé une forte augmentation du niveau d'immigration pour 1987 (Emploi et Immigration Canada, 1987). La crainte des conséquences de la faible fécondité sur la croissance démographique et le vieillissement de la population, de même que l'optimisme provoqué par l'amélioration de la situation économique et la baisse du chômage, ont de nouveau créé un consensus favorable à une hausse de l'immigration.

Ce mouvement d'opinion touche tout autant les provinces anglophones que le Québec, seule province où les francophones détiennent la majorité. En 1978, le gouvernement fédéral a d'ailleurs conclu avec celui de la province de Québec une entente administrative (Cullen-Couture) en matière d'immigration. Elle permet au Québec d'exercer des pouvoirs importants en matière de recrutement et de sélection des ressortissants étrangers qui souhaitent s'établir sur son territoire (Lachapelle, 1987). L'accord constitutionnel de 1987 élargit ces pouvoirs et les étend aux services de réception et d'intégration. De plus, il garantit au Québec un nombre d'immigrants «proportionnel à sa part dans la population canadienne, avec droit de dépasser ce chiffre de cinq pour cent pour des raisons démographiques» (un dossier du Devoir, 1987, p. 25). Cette disposition, dont les modalités d'application ne sont pas encore précisées, n'est pas sans rapport avec la baisse du poids démographique du Québec dans le Canada, qui est passé de 29 % en 1966 à 26 % en 1986. Ce déclin relatif résulte de la disparition de la plus forte fécondité des Québécoises, d'un solde migratoire interprovincial négatif et d'une moindre attraction des immigrants internationaux. Le Québec n'a reçu en effet que 19 % des immigrants entrés au pays depuis 1946. Le gouvernement de cette province entend hausser cette proportion au cours des prochaines années (Communautés culturelles et Immigration, 1987).

Une forte immigration entraîne invariablement une diversification accrue du substrat ethnique, à moins, bien sûr, que les immigrants soient presque tous de même origine que la population hôte. Il s'ensuit que la hausse prévue de l'immigration, si

elle persiste durant une assez longue période, provoquera au Québec une réduction importante de la part de la population d'origine française et dans le reste du pays, une baisse de la proportion de la population de souche britannique. Dans le Canada anglophone, les vagues d'immigration passées ont déjà diminué la part des Britanniques d'origine, mais cette évolution n'a pas entamé la position dominante de l'anglais. Au Québec, en revanche, le destin du français a toujours été étroitement associé à la population d'origine française, car le français attirait peu les nouveaux venus. À l'avenir, l'attraction de cette langue auprès des immigrants sera-t-elle suffisante pour que la réduction de la fraction de la population de souche française ne provoque pas un déclin parallèle de la proportion de francophones?

Nous décrirons à grands traits dans la première partie les effets de l'immigration sur l'évolution depuis un siècle du substrat ethnique de la population canadienne. La seconde partie portera sur l'incidence de l'immigration sur la composition linguistique du Québec et du reste du pays.

Colonisation et immigration

Colonie britannique, puis Dominion et ensuite membre du Commonwealth, le Canada a longtemps accordé une préférence aux immigrants en provenance des Îles britanniques. Encore tout récemment, les Canadiens étaient d'ailleurs des sujets britanniques. La première loi sur la citoyenneté canadienne n'est entrée en vigueur qu'en 1947. Elle permit «aux sujets britanniques non canadiens et aux étrangers établis en permanence au Canada, ou à ceux qui pourraient subséquemment immigrer au Canada, de demander la citoyenneté canadienne» (Statistique Canada, 1974, p. 92).

On peut distinguer cinq grandes périodes dans le peuplement du pays par des immigrants de différentes origines ethniques. La première couvre une vaste période qui s'étend jusqu'à la création du Canada et se prolonge jusqu'en 1901. Elle est caractérisée par une faible attraction du Canada par rapport aux États-Unis. Les colons qui s'établissent alors au pays sont d'abord de souche française (avant 1760), ensuite d'origine britannique, assez rarement d'autres origines. La deuxième période va de 1901 à la Première Guerre mondiale. À la faveur du peuplement des Prairies, le Canada bénéficie du plus fort courant d'immigration de son histoire. Le mouvement ne reprendra qu'au début des années vingt et sera de nouveau interrompu par la crise économique et la Deuxième Guerre mondiale. La quatrième période s'ouvre à la fin des hostilités et prend fin en 1962, lorsque le gouvernement élimine la plupart des dispositions discriminatoires fondées sur la race et l'origine dans la sélection des candidats à l'immigration (Main-d'oeuvre et Immigration, 1974, p. 32; Whitaker, 1987). Après 1962 et surtout après 1967, les immigrants proviennent de plus en plus des pays du tiers monde.

Avant 1901

Les Britanniques qui s'établissent au Canada avant 1867— et même après — n'étaient pas à proprement parler des migrants internationaux. Certes, en venant au Canada, ils accomplissaient plus qu'une simple migration interne mais ils ne changeaient pas d'allégeance. Et il en allait de même pour les ancêtres de la plupart des Canadiens français qui ont migré au Canada durant le régime français.

En 1871, le Canada était surtout peuplé de colons et de descendants de colons. Des quelque 3,5 millions d'habitants des quatre premières provinces (Statistique Canada, 1983, p. A163), 61 % se déclaraient au recensement d'origine britannique, 31 % d'origine française et 8 % d'une autre origine (figure 1). Près de 70 % des personnes appartenant à cette dernière catégorie étaient d'origine allemande et 10 % se déclaraient de souche néerlandaise. Il y avait aussi 7 % de Noirs (21 000) et 8 % d'Amérindiens et d'Inuits (23 000), dont le nombre était sans doute sous-estimé.

La proportion de la population née à l'extérieur du Canada est passée de 16 % en 1871 à 13 % en 1901. Bon nombre des immigrants ne faisaient que passer par le Canada avant de gagner les États-Unis. Les Canadiens de naissance migraient aussi en grand nombre vers le Sud. On a estimé que le solde migratoire fut négatif à chaque décennie entre 1861 et 1901 (Urquhart et Buckley, 1965, p. 22).

En 1871, 84 % des personnes nées à l'extérieur du Canada provenaient des Îles britanniques et 11 % des États-Unis. La plupart des autres immigrants étaient nés en Allemagne. Avant le début du peuplement des Prairies, au recensement de 1891, la situation avait peu évolué: 76 % des immigrants étaient nés dans les Îles britanniques, 13 % aux États-Unis et 4 % en Allemagne. Guère plus de 5 000 personnes déclaraient la France comme pays de naissance, soit moins d'un pour cent de la population immigrée.

Peuplement des Prairies

La fin de la poussée vers l'Ouest aux États-Unis, les progrès dans la mise en valeur des terres sèches, l'accroissement de la demande internationale pour le blé et une politique dynamique d'immigration contribuèrent à attirer au Canada plus de trois millions d'immigrants entre 1896 et 1914 (Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, 1970, p. 24). En 1913 seulement, 400 000 immigrants arrivent au pays. La proportion de la population née à l'extérieur du Canada passe de 13 % en 1901 à 22 % en 1911 et se stabilise à ce niveau jusqu'en 1931. Par comparaison, aux États-Unis, dans la population blanche, la fraction des personnes nées à l'étranger a varié entre 12 et 15 % de 1860 à 1920 (Taeuber, 1972, p. 26).

Entre 1901 et 1921, la population d'origine autre que britannique, française, amérindienne ou inuit augmenta de 800 000 personnes et leur proportion passa de 10 à 15 % de la population. Plusieurs origines ethniques connaissent une croissance très rapide durant cette période : les Scandinaves passent de 31 000 à 167 000, les Juifs de 16 000 à 126 000, les Néerlandais de 34 000 à 118 000, les Autrichiens de 11 000 à 108 000, les Ukrainiens de 6 000 à 107 000, les Russes de 20 000 à 100 000, les Italiens de 11 000 à 67 000, les Polonais de 6 000 à 53 000 et les Asiatiques de 24 000 à 66 000, en dépit de l'opposition de l'opinion publique (en particulier en Colombie-Britannique) et du gouvernement à l'immigration asiatique. La diminution de la population d'origine allemande entre 1911 et 1921, de 404 000 à 294 000 s'explique sans doute par la dissimulation de cette origine après la Première Guerre mondiale (Ryder, 1955).

La croissance de la population fut particulièrement forte dans les provinces des Prairies dont le nombre d'habitants atteignit près de deux millions en 1921 (420 000 en 1901). Leur importance relative dans la population canadienne passa entre ces

deux années de 8 à 22 %. En 1931, la proportion que tenaient les origines autres que britannique ou française dans la population s'élevait à 41 % au Manitoba, 47 % en Saskatchewan et 42 % en Alberta.

Entre les deux guerres

On assiste à une nouvelle vague d'immigration entre 1923 et 1930. Elle n'a toutefois pas l'ampleur de la précédente. Les États-Unis établissent des quotas qui ont pour effet de réduire le nombre d'immigrants, surtout ceux en provenance de l'Europe de l'Est et du Sud. Le Canada restreint aussi l'immigration mais moins que son voisin du sud. Entre 1921 et 1941, la proportion des personnes d'origine ni britannique, ni française, ni amérindienne, ni inuit, progresse de 15 à 19 %.

Au cours de cette période, les immigrants se dirigent moins vers les Prairies, les terres à blé étant déjà prises. Ils ont tendance à s'établir dans les grands centres urbains, en particulier à Toronto, à Montréal et à Vancouver (Kalbach, 1970, p. 87-91), ainsi que dans les agglomérations minières et papetières.

FIGURE 1.

Origine ethnique
Canada

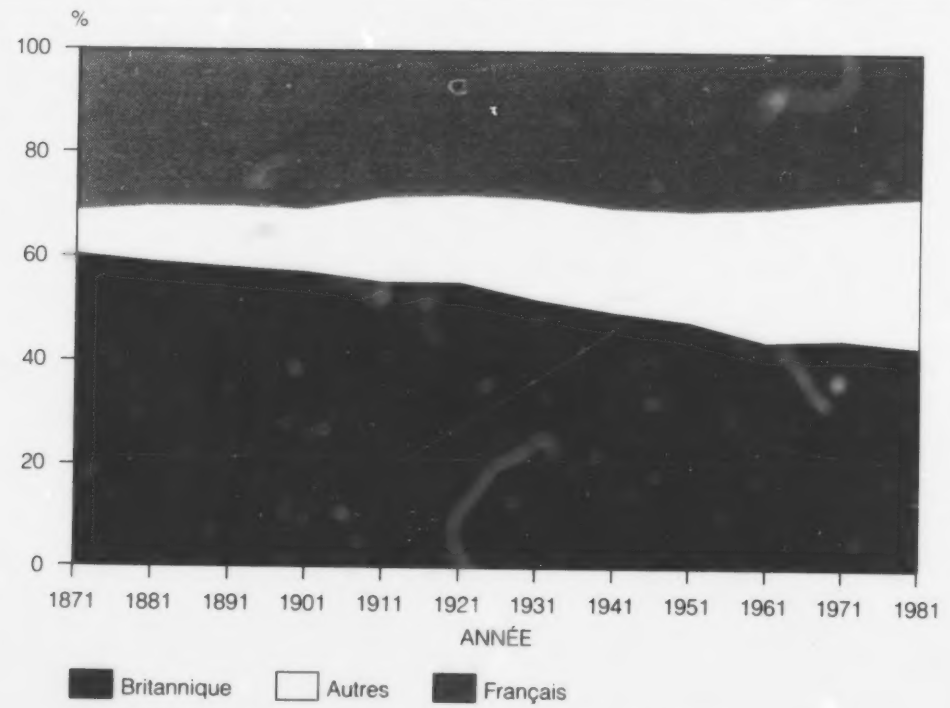

Source : Recensements du Canada

En 1931, la population née dans les Îles britanniques ne forme plus que 50 % de la population née à l'étranger; les Américains de naissance représentent 15 % et les personnes nées dans le reste de l'Europe, 31 %. Bien que peu d'entre elles proviennent d'Europe méridionale. L'immigration espagnole et portugaise est négligeable, les Grecs sont peu nombreux et l'immigration italienne est beaucoup plus faible qu'avant la guerre, le gouvernement fasciste décourageant l'émigration, sauf vers l'Afrique du Nord. Les restrictions imposées par le gouvernement canadien contribuent aussi à ce résultat.

À la fin du XIX[e] siècle, les Britanniques et les Français d'origine composaient ensemble près de 90 % de la population. Seuls les Allemands formaient alors une importante minorité. Les vagues d'immigrants des années 1903-1914 et 1923-1930 ont transformé le substrat ethnique de la population. Les «peuples fondateurs» ne représentent plus que 80 % de la population en 1941. Les Britanniques ont vu leur poids relatif diminuer de près de 60 % à 50 %; grâce à leur forte fécondité, les Français d'origine ont maintenu leur proportion à 30 %. Sur une population totale de 11,5 millions d'habitants en 1941, plusieurs autres origines ethniques rassemblent plus de 100 000 personnes: les Allemands, les Ukrainiens, les Scandinaves, les Néerlandais, les Juifs et les Italiens (Statistique Canada, 1983, p. A137-A151). Le Canada est en passe de devenir un pays multiethnique.

De l'après-guerre à 1962

Au milieu des années quarante, tous les spécialistes croyaient que la fécondité allait poursuivre sa baisse séculaire. On prévoyait alors que la croissance serait beaucoup plus faible que par le passé et qu'il s'ensuivrait un vieillissement rapide de la population. Reposant sur l'hypothèse d'une fécondité déclinante et d'un solde migratoire nul, des prévisions donnaient d'ailleurs à penser que la population passerait de 12,1 millions en 1945 à 14,6 millions en 1971 (elle a atteint en fait 21,6 millions) et qu'elle ne dépasserait pas 15 millions d'ici la fin du siècle (Charles, Keyfitz et Rosenborough, 1946). Ce diagnostic s'apparente à celui qui est proposé par les démographes depuis une quinzaine d'années (Comité mixte spécial sur la politique d'immigration, 1975, p. 5-7; Romaniuc, 1984, p. 96-98).

La crainte d'une faible croissance et d'un vieillissement de la population sera au coeur de la déclaration de Mackenzie King, alors Premier ministre, le 1[er] mai 1947, sur la politique d'immigration:

> «Le programme du Gouvernement vise à favoriser l'accroissement de la population du Canada en encourageant l'immigration. Le Gouvernement s'efforcera, au moyen de mesures législatives, de règlements et d'une administration efficace, de choisir judicieusement et d'établir en permanence autant d'immigrants que notre économie nationale peut en absorber avantageusement.» (Main-d'oeuvre et Immigration, 1974, p. 221).

Les aspects économiques de l'immigration et la notion de capacité d'absorption feront l'objet par la suite d'une étude approfondie (Timlin, 1951). Dans une annexe à cet ouvrage, un démographe, H. Lukin Robinson, démontrera que, contrairement à ce que l'on croyait, l'immigration a peu d'effet à long terme sur la structure par âge. Celle-ci dépend essentiellement du niveau de la fécondité.

Mais l'immigration avait aussi un aspect ethnique. Alexander Brady a du reste bien résumé les termes du débat entre Canadiens anglais et Canadiens français:

> «Some elements in French Canada have been frankly hostile to any aggressive encouragement of immigration because they fear that, unless the newcomers could be obtained in France and in Belgium, they would tilt the balance of numbers still more in favour of the English- speaking people. Without an inflow from abroad, the balance was likely to be shifted in the other direction.» (préface de Timlin, 1951, p. xi).

On prévoyait à l'époque qu'en l'absence d'immigration la population du Québec pourrait dépasser celle de l'Ontario en 1971. En raison de la forte fécondité des Canadiennes françaises, le poids démographique du Québec aurait augmenté de 29 % en 1941 à 32 % en 1971 (Charles, Keyfitz et Rosenborough, 1946; Lachapelle, 1977). En fait, il rassemblait cette année-là 28 % de la population du pays.

De 1946 à 1962, un peu moins de 2,2 millions d'immigrants sont entrés au Canada, soit en moyenne 127 000 par année. Le nombre d'immigrants excède 100 000 en 1948, ainsi que de 1951 à 1960. Les variations annuelles sont parfois très fortes: par exemple, l'immigration passe de 74 000 en 1950 à 194 000 en 1951 et de 282 000 en 1957 à 125 000 en 1958. Ces fluctuations ne sont pas sans rapport, avec un certain décalage, avec les mouvements du taux de chômage (figure 2). Comme durant les périodes précédentes, la politique d'immigration est «marquée par l'importance accordée aux préoccupations économiques et par le maintien du système de préférence établi selon la nationalité d'origine des immigrants» (Main-d'oeuvre et Immigration, 1974, p. 30).

La composition de la population née à l'extérieur du Canada connaît une transformation rapide entre 1941 et 1961. La proportion des personnes nées dans les Îles britanniques passe de 49 à 35 % et la part des Américains de naissance diminue de 15 à 10 %. Mais ces proportions sous-estiment l'ampleur du changement puisqu'elles sont affectées par les mouvements migratoires antérieurs à la Deuxième Guerre mondiale. Pour y voir plus clair, comparons, grâce au recensement de 1961, la composition par lieu de naissance de la population immigrée établie avant 1946 à celle de la population venue après la guerre (Kalbach, 1970, p. 153-154). La part des Îles britanniques passe de 46 à 25 %, celle des États-Unis de 16 à 5 %, celle de l'Europe du Nord et de l'Ouest de 7 à 25 %, celle de l'Europe centrale et orientale de 23 à 16 % et celle de l'Europe du Sud de 5 à 21 %. Dans l'après-guerre, l'Italie devient le deuxième pays de naissance (15 %) des immigrants après le Royaume-Uni (25 %). Suivent dans l'ordre l'Allemagne (11 %), les Pays-Bas (8 %), la Pologne (5 %), l'URSS (5 %) et la Hongrie (3 %), seul pays de l'Europe de l'Est dont l'importance relative a augmenté par rapport à l'immigration d'avant-guerre. En progrès, l'immigration française demeure très faible: elle représente 1,8 % de la population immigrée qui s'est établie au Canada après 1945, par comparaison à 0,6 % dans la population venue avant 1946.

Il s'ensuit une baisse du poids relatif de la population d'origine britannique de 50 % en 1941 à 44 % en 1961. En raison de leur forte fécondité, les Français d'origine parviennent encore à maintenir leur proportion à 30 %. Quant à la population d'origine

ni britannique, ni française, ni amérindienne, ni inuit, elle passe de 19 à 25 %. Le Canada est devenu un pays multiethnique dans lequel aucune origine ne détient la majorité.

Après 1962

L'opposition aux restrictions imposées à l'immigration des non-Blancs se fit de plus en plus vive à la fin des années cinquante. Le gouvernement devait aussi faire face aux pressions des pays du Commonwealth ayant récemment accédé à l'indépendance. Avant 1962, on accordait en effet une préférence très marquée aux immigrants provenant de Grande-Bretagne, des «vieux» pays du Commonwealth, des États-Unis et aussi, mais à un moindre degré, de France (Jones, 1986; Whitaker, 1987).

Un décret adopté en 1957 stipule que les immigrants reçus peuvent, comme les citoyens canadiens, parrainer leur conjoint, leurs enfants mineurs non mariés et leurs parents âgés provenant d'Asie et d'Afrique (Richmond et Kalbach, 1980, p. 65).

FIGURE 2.

Immigration et chômage
Canada

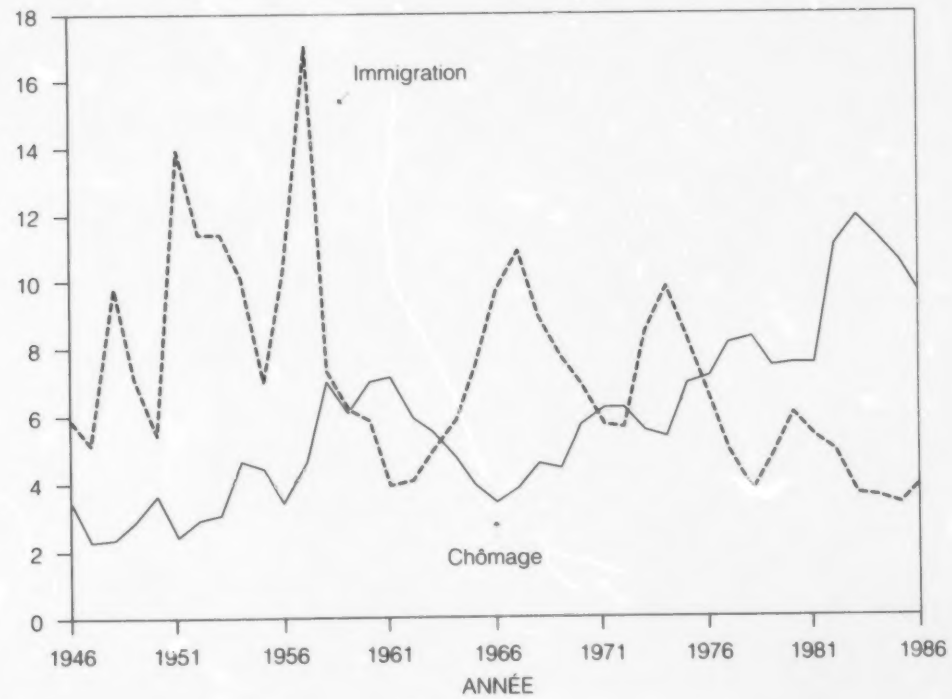

Note : L'immigration est exprimée pour 1000 habitants, le chômage en %.
Sources : Emploi et Immigration Canada et Statistique Canada

On franchit un pas plus important lorsqu'entre en vigueur un nouveau règlement le 1er février 1962. Il prévoit que la sélection des requérants non parrainés ne prendra plus en considération le pays d'origine et sera désormais basée sur l'instruction, la formation professionnelle et la compétence (Richmond et Kalbach, 1980, p. 66-67). De plus, tous peuvent désormais parrainer leurs proches parents. L'éventail complet des possibilités de parrainage fut toutefois maintenu dans sa forme antérieure seulement pour les nationaux des pays européens, des États-Unis et de quelques autres pays (Main-d'oeuvre et Immigration, 1974, p. 32). Cette distinction disparut en 1967 quand on restreignit pour tous la catégorie des immigrants parrainés.

Un peu plus de 3,3 millions de personnes ont immigré de 1963 à 1986, soit en moyenne 138 000 par année. Si les variations annuelles sont importantes dans l'ensemble de la période, celles-ci ont toutefois un caractère plus régulier qu'au cours de la période précédente (figure 2). L'immigration évolue toujours en raison inverse des variations du taux de chômage, les entrées étant freinées en période de difficultés économiques. À travers les fluctuations, on observe aussi une tendance à la baisse du taux d'immigration depuis le milieu des années cinquante, en particulier depuis 1975.

Plus de 95 % des immigrants venaient des sources traditionnelles d'immigration (Europe, États-Unis, Australie et Nouvelle-Zélande) en 1956 et en 1957. Par la suite, la proportion que représentent les nouvelles sources d'immigration progresse d'abord lentement jusqu'en 1966, année où elle compte pour 13 % du mouvement, puis rapidement jusqu'en 1976 (figure 3). Elle dépasse alors en importance les sources traditionnelles. En 1986, les sources traditionnelles ne comptent plus que pour 31 % du mouvement, dont 23 % en provenance de l'Europe et 7 % des États-Unis.

La nouvelle immigration provient surtout des pays asiatiques, d'Amérique latine et des Caraïbes. Entre 1973 et 1978, 10 % des «nouveaux immigrants» venaient d'Afrique, 50 % d'Asie et environ 40 % d'Amérique latine et des Caraïbes. La part de cette dernière région diminue après 1978 et fluctue entre 15 et 35 % selon les années, tandis que celle de l'Asie se situe entre 60 et 80 % et que celle de l'Afrique varie entre 5 et 7 %. Cette hausse de l'immigration asiatique est attribuable à l'arrivée de nombreux réfugiés indochinois depuis 1979.

Contre toute attente, la proportion que tient l'origine britannique dans la population a peu varié entre 1961 et 1981 (tableau 1). C'est d'autant plus surprenant que la question posée dans les recensements canadiens ne porte nullement sur l'appartenance ethnique actuelle des individus (qui peut changer au cours de la vie) puisqu'on y demande d'indiquer (sauf bien entendu pour ceux qui sont nés à l'étranger) le groupe ethnique ou culturel auquel appartenait l'ancêtre paternel à son arrivée en Amérique. L'immigration étant composée d'une fraction décroissante de Britanniques, on aurait dû observer une baisse appréciable de leur proportion dans la population. La contradiction découle sans doute de l'oubli de l'origine ancestrale, confortée ou non par un changement de patronyme, par un nombre croissant d'individus. Bien connu mais non quantifié, ce phénomène d'assimilation profonde n'est pas récent. La méthode de collecte

FIGURE 3.

Dernière résidence des immigrants Canada

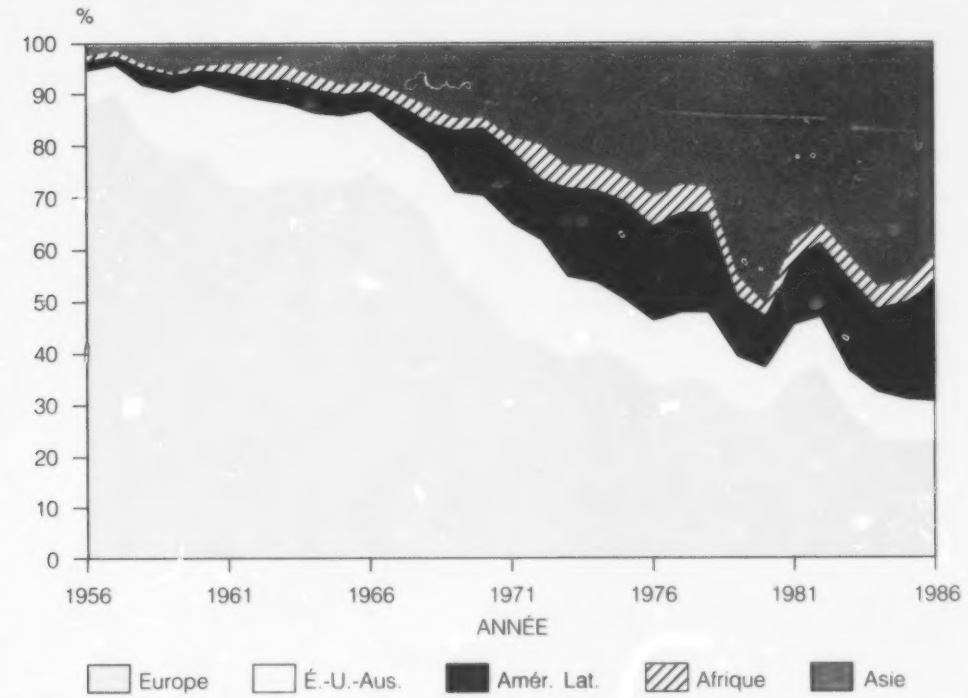

Source : Emploi et Immigration Canada

par autodénombrement, utilisée pour la première fois en 1971, lui a permis de se manifester avec plus de vigueur (Castonguay, 1976; Henripin, 1974; Lachapelle, 1981). En outre, depuis 1981, l'origine ethnique ne réfère plus seulement à la lignée paternelle et les réponses multiples apparaissent dans la statistique, ce qui rend délicates les comparaisons avec les recensements précédents.

Si le Canada n'est plus un pays biethnique, il persiste toujours dans sa dualité linguistique. En effet, en 1981, 87 % de la population a l'anglais ou le français pour langue maternelle (première langue apprise dans l'enfance et encore comprise) et seulement 7 % de la population parle le plus souvent à la maison une langue autre que l'anglais ou le français (tableau 1). Les deux groupes de langue officielle ne sont cependant pas en situation d'équilibre. La composante de langue maternelle anglaise progresse de 56 % en 1941 à 62 % en 1986 tandis que la part détenue par l'élément de langue maternelle française connaît à l'inverse une baisse régulière depuis 1951. L'immigration n'est qu'un des facteurs qui expliquent cette évolution.

TABLEAU 1

Nombre d'habitants et composition de la population selon l'origine ethnique (OE), selon la langue maternelle (LM) et selon la langue parlée le plus souvent à la maison (LPM), Canada, 1941-1986

Année	Attribut	Catégorie (en %)			Nombre d'habitants (en milliers)
		Britannique ou Anglais	Français	Autre	
1941[a]	OE	49,7	30,3	20,1	
	LM	56,4	29,2	14,5	11 507
1951	OE	47,9	30,8	21,3	
	LM	59,1	29,0	11,8	14 009
1961	OE	43,8	30,4	25,8	
	LM	58,5	28,1	13,5	18 238
1971	OE	44,6	28,7	26,7	
	LM	60,2	26,9	13,0	21 568
	LPM	67,0	25,7	7,3	
1981	OE[b]	43,0	28,0	29,0	
	LM	61,3	25,7	13,0	24 343
	LPM	68,2	24,6	7,2	
1986[c]	LM	62,1	25,1	12,8	25 309

a Non compris Terre-Neuve.

b Les réponses multiples à la question sur l'origine ethnique sont réparties uniformément entre les origines déclarées.

c Les données ne comprennent pas la population des réserves et établissements indiens partiellement dénombrés, soit environ 45 000 personnes. De plus, les réponses multiples à la question sur la langue maternelle sont réparties entre les langues composantes de manière à rendre les distributions approximativement comparables à celles du recensement de 1981 (Recensement du Canada de 1986, 1987).

Sources : Recensements du Canada de 1941, 1951, 1961, 1971, 1981 et 1986.

Région et langue

Le Québec est plus homogène au point de vue ethnique que le reste du pays (tableau 2). En effet, 81 % de la population québécoise se déclarent d'origine française en 1981, 8 % d'origine britannique et 11 % de tierce origine. Dans les autres provinces, les tierces origines représentent 35 %, l'origine britannique 56 % et l'origine française 9 %. Mais il en va autrement au plan linguistique, du fait de la faible attraction du français au Québec. Le français y est parlé habituellement à la maison par moins de 83 % de la population tandis que 88 % de la population utilisent l'anglais dans les autres provinces.

Le Canada anglais diffère peu à cet égard de l'Australie et des États-Unis. En effet, aux États-Unis, d'après le recensement de 1980 (Bureau of the Census, 1982, p. 14), 89 % de la population de cinq ans et plus ne parlent qu'anglais à la maison. En Australie, au recensement de 1981 (OCDE, 1987, p. 167), 88 % ont indiqué ne pouvoir parler qu'anglais dans la population de plus de quatre ans. Si l'on tient compte des variables plus restrictives utilisées en Australie et aux États-Unis, il semble que l'anglais soit un peu moins parlé à la maison au Canada anglais que dans les deux autres pays. Cette légère différence s'explique peut-être par l'im-

portance de la population étrangère, par la composition linguistique de l'immigration ou encore par le statut officiel du français dans l'ensemble du pays et dans certaines provinces.

La concentration des francophones au Québec et des anglophones dans les autres provinces influe sur la répartition territoriale et la composition linguistique des immigrants (Lachapelle et Henripin, 1980, p. 238-242). On s'attend en effet que les immigrants d'expression française soient plus enclins à s'établir au Québec et que ceux de langue anglaise s'installent plutôt dans les autres provinces. Mais la composition linguistique des pays d'où proviennent les immigrants étant fort différente de celle du lieu de destination, il serait étonnant que la langue majoritaire dans la population hôte ne soit pas sous-représentée parmi les immigrants, sauf peut-être quand l'immigration est faible. Il s'ensuit qu'à court terme une forte immigration pousse à la baisse la proportion du groupe majoritaire. Son incidence à long terme dépend de l'intensité des transferts linguistiques dans la population de tierce langue maternelle.

TABLEAU 2

Nombre d'habitants et composition de la population selon l'origine ethnique (OE), selon la langue maternelle (LM) et selon la langue parlée le plus souvent à la maison (LPM), Québec et reste du Canada, 1961, 1981 et 1986

Année	Attribut	Catégorie (en %)			Nombre d'habitants (en milliers)
		Britannique ou Anglais	Français	Autre	
		Québec			
1961	OE	10,8	80,6	8,6	
	LM	13,3	81,2	5,6	5 259
1981	OE[a]	8,3	80,9	10,8	
	LM	11,0	82,4	6,6	6 438
	LPM	12,7	82,5	4,8	
1986	LM[b]	10,4	82,8	6,8	6 532
		Reste du Canada			
1961	OE	57,2	10,0	32,7	
	LM	76,8	6,6	16,7	12 979
1981	OE[a]	55,5	9,0	35,5	
	LM	79,4	5,3	15,4	17 905
	LPM	88,2	3,8	8,1	
1986	LM[b]	80,0	5,0	14,9	18 776

a. Les réponses multiples à la question sur l'origine ethnique sont réparties uniformément entre les origines déclarées.
b. voir la note c du tableau 1.
Source : Recensements du Canada de 1961, 1981 et 1986.

Ces deux phénomènes, langue maternelle des immigrants et mobilité linguistique, n'expliquent parfois qu'une faible part de l'évolution de la composition linguistique de la population. Les différences de fécondité et les migrations internes ont d'ailleurs joué un rôle prépondérant au Québec (Lachapelle et Henripin, 1980). On s'en tiendra néanmoins dans la suite aux facteurs associés à l'immigration internationale.

Immigration et langue

Au Canada anglais, les personnes nées à l'étranger représentent 19 % de la population en 1981 (tableau 3) par rapport à 6 % aux États-Unis en 1980 (Bureau of the Census, 1982, p. 14). La fraction observée chez les Américains est d'ailleurs inférieure à celle relevée dans la population du Québec (8 %).

À l'est de Montréal, dans les provinces de l'Atlantique comme dans les autres régions du Québec, la proportion de la population immigrée est inférieure à 5 %. Cette fraction atteint 16 % à Montréal, comme dans l'ensemble du Canada. Dans la métropole du pays, Toronto, 38 % de la population est née à l'extérieur du pays.

La plus grande diversité linguistique du Québec ne s'explique pas par l'immigration, celle-ci y étant plus faible qu'au Canada anglais. Encore que la population immigrée est plus souvent de langue maternelle anglaise à l'extérieur du Québec (46 %) qu'elle n'est de langue maternelle française dans cette province (22 %). Le Québec parvient néanmoins à attirer et à retenir près de 80 % des personnes de langue maternelle française qui s'établissent au pays. Mais celles-ci sont peu nombreuses et ne représentent que 4 % de la population immigrée dans l'ensemble du pays.

Le Canada a deux systèmes migratoires distincts, le premier centré sur les régions à majorité anglophone,

TABLEAU 3

Proportion de la population née à l'étranger et composition de la population immigrée selon la langue maternelle, Canada et régions, 1981 (en %)

Région	Langue maternelle			Population immigrée
	Anglais	Français	Autre	
Canada	43	4	53	16
Québec	21	22	57	8
RMR de Montréal[a]	22	18	60	16
Reste du Québec	21	44	35	2
Reste du Canada	46	1	53	19
Atlantique	72	5	23	4
Ontario	44	1	55	24
RMR de Toronto	42	1	57	38
Reste de l'Ontario	47	1	52	16
Ouest et Nord	47	1	52	18

a. La région métropolitaine de recensement (RMR) comprend la ville éponyme et sa banlieue.
Source : Recensement du Canada de 1981.

le second ne débordant que peu les régions à majorité francophone. D'où qu'ils viennent au Canada, les migrants internes de langue maternelle française se dirigent le plus souvent vers les régions à majorité francophone, tandis que ceux du groupe anglais ou du tiers groupe gagnent surtout les régions à majorité anglophone. On a expliqué cette structuration de l'espace migratoire par les coûts différentiels associés d'une part à la recherche d'informations sur les occasions migratoires et d'autre part à l'adaptation linguistique et culturelle (Lachapelle et Henripin, 1980, p. 239). Si ces facteurs influent aussi sur l'immigration internationale, on doit s'attendre à ce que les immigrants en provenance des pays de la francophonie s'établissent dans une plus forte proportion au Québec.

Le Québec attire et retient en effet plus de la moitié des personnes immigrées nées dans un pays de la francophonie, par rapport à 11 % de ceux nés dans d'autres pays (tableau 4). Son taux d'attraction atteint un sommet pour les personnes nées en Haïti (96 %). Puis viennent dans l'ordre les pays ou groupe de pays suivants: le Maghreb (79 %), la France (66 %), l'Égypte (63 %), les autres territoires francophones de l'Amérique (61 %), les pays de la francophonie africaine (57 %), le Liban et la Syrie (36 %), les autres pays européens de la francophonie (35 %) et les pays de la péninsule indochinoise (26 %). Cette dernière proportion correspond au poids de la population du Québec dans le pays.

Les personnes nées dans un pays de la francophonie ne représentent toutefois qu'un quart de la population immigrée du Québec. Et il ne semble pas que la Charte de la langue française de 1977 et l'Entente Cullen-Couture de 1978 aient provoqué une augmentation de l'immigration en provenance de ces pays. À en juger d'après les statistiques de frontières compilées selon le lieu de dernière résidence permanente, 36 % des immigrants qui comptent s'installer au Québec sont venus d'un pays de la francophonie entre 1973 et 1978, par rapport à 49 % entre 1979 et 1984. Mais cette hausse est attribuable en totalité à l'accroissement de l'immigration en provenance d'Indochine, qui ne concerne guère plus le Québec que le reste du pays. En effet, si l'on considère l'ensemble des pays francophones à l'exclusion des pays indochinois, leur importance relative dans le flux d'immigration à destination du Québec passe de 33 % au cours de la période 1973-1978 à 31 % entre 1979 et 1984. La hausse de la part relative d'Haïti n'a pu compenser la baisse de l'immigration en provenance de France ainsi que de l'ensemble Liban-Syrie.

Mobilité linguistique

Environ 55 % de la population immigrée a une langue maternelle autre que l'anglais ou le français (tableau 3). Sauf dans les régions à faible immigration où cette proportion diminue jusqu'à moins de 25 %, on observe des variations assez faibles d'une région ou d'une province à l'autre. L'effet à long terme de ces immigrants sur la composition linguistique dépend d'une part de l'intensité avec laquelle ils transmettent leur langue d'origine à leurs enfants et d'autre part du choix qu'ils font entre l'anglais et le français quand ils effectuent un transfert linguistique.

Un peu plus de la moitié des enfants de moins de 15 ans dont la mère a une langue maternelle autre que l'anglais, le français ou une langue amérindienne, ont eux-mêmes pour langue maternelle l'une ou

TABLEAU 4

Part du Québec dans la population immigrée résidant au Canada et répartition de la population immigrée vivant au Québec, par pays de naissance, 1981 (en %)

Pays de naissance	Population née à l'extérieur du Canada	
	Part du Québec dans le Canada	Vivant au Québec
Total	13,6	100,0
Europe	12,6	61,9
France	66,1	7,1
Autres pays de la francophonie[a]	34,5	2,8
Tous les autres pays	11,0	52,0
Amérique	17,0	19,2
Haïti	96,2	4,9
Autres territoires de la francophonie[b]	60,8	0,1
Tous les autres pays	13,1	14,2
Afrique du Nord	69,3	5,1
Maghreb[c]	79,0	2,5
Égypte	62,7	2,6
Libye	22,4	—
Autres pays d'Afrique	9,6	1,2
Pays de la francophonie[d]	57,3	0,6
Autres pays	4,7	0,5
Asie	11,9	12,2
Liban et Syrie	36,4	1,9
Indochine	26,4	3,3
Autres pays	8,3	7,1
Autres pays	5,7	0,4
Pays de la francophonie[e]	51,4	25,8
Autres pays	10,8	74,2

a. Belgique, Suisse, Luxembourg, Monaco et Andorre.
b. Martinique, Guadeloupe, Guyane française ainsi que Saint-Pierre et Miquelon.
c. Algérie, Maroc et Tunisie.
d. La liste des pays est la même que dans le rapport du Haut Conseil de la francophonie (1986, p. 19-20).
e. Y compris l'Égypte et l'Indochine.
Source : Recensement du Canada de 1981.

l'autre des langues officielles (tableau 5). Et la fraction atteint les deux tiers quand on considère plutôt la langue qu'ils parlent habituellement à la maison. Quel que soit le critère utilisé, la mobilité linguistique est plus faible au Québec que dans le reste du Canada, à Montréal qu'à Toronto. Ainsi, à Montréal, 55 % de ces enfants parlent toujours à la maison la langue maternelle de leur mère, contre 39 % à Toronto. L'écart varie toutefois d'un groupe linguistique à l'autre (tableau 6). Il est en général négligeable pour les langues dont la persistance est faible (ou, en d'autre mots, dont la mobilité linguistique est élevée), soit l'allemand, l'ukrainien et le chinois. La différence est plus importante pour le grec (73 % à Montréal et 45 % à Toronto, en comparant la langue parlée à la maison par les enfants à la langue maternelle de leur mère) ainsi que pour l'italien (59 % à Montréal et 37 % à Toronto). Elle est toutefois assez faible pour l'espagnol (60 % à Montréal et 51 % à Toronto) et surtout pour le portugais (63 % à Montréal et 58 % à Toronto). Le groupe grec a la plus forte persistance linguistique à Montréal; à Toronto il prend le troisième rang derrière les groupes portugais et espagnol.

Ces écarts peuvent difficilement s'expliquer, du moins à première vue, par des différences dans la durée de séjour puisque, pour chaque groupe, la proportion des enfants dont la mère est née au Canada varie peu entre Montréal et Toronto. D'autre part, chacun des groupes est plus nombreux à Toronto qu'à Montréal, ce qui devrait faciliter la persistance des langues minoritaires à Toronto. D'ailleurs, dans cette région métropolitaine, 57 % des enfants de moins de 15 ans ont une mère née à l'étranger, contre 23 % à Montréal (en considérant les enfants vivant soit dans une famille époux-épouse soit dans une famille monoparentale dirigée par une femme).

Tous les transferts linguistiques ou presque se font vers l'anglais à Toronto. À Montréal, quand un enfant utilise à la maison une langue différente de la langue maternelle de sa mère, il emploie dans 75 % des cas l'anglais; le français est utilisé une fois sur quatre. L'usage de l'anglais prédomine dans plus de 80 % des transferts intéressant les enfants issus

TABLEAU 5

Enfants de moins de 15 ans vivant dans une famille époux-épouse. Proportion des enfants dont la langue maternelle ou la langue parlée à la maison est la même que celle de l'épouse, pour l'ensemble des langues autres que l'anglais, le français ou une langue autochtone, Canada et régions, 1981 (en %)

Région	Caractéristique de l'enfant	
	Langue maternelle	Langue parlée à la maison
Canada	44	33
Québec	65	54
dont RMR de Montréal	66	55
Reste du Canada	41	30
dont RMR de Toronto	50	39

Source : Recensement du Canada de 1981

des groupes allemand, chinois, grec, italien et ukrainien. Sauf pour le groupe chinois, l'immigration est à la baisse dans tous ces groupes, notamment dans les deux plus importants, l'italien et le grec, dont le pays d'origine connaît maintenant un solde migratoire positif (Simon, 1986).

En revanche, les transferts en provenance des groupes portugais et espagnol se font dans un peu plus de la moitié des cas vers le français. Et la proportion augmente des enfants de 10-14 ans (45 % pour le groupe portugais et 48 % pour l'espagnol, d'après la langue d'usage au foyer) aux enfants de moins de cinq ans (respectivement 62 % et 70 %), ce qui suggère une hausse du pouvoir d'attraction du français par rapport à celui de l'anglais au cours des années soixante-dix.

TABLEAU 6

Enfants de moins de 15 ans vivant dans une famille époux-épouse. Proportion des enfants dont la langue maternelle (LM) ou la langue parlée à la maison (LPM) est la même que la langue maternelle de l'épouse, et orientation vers l'anglais des transferts linguistiques, selon la langue maternelle de l'épouse pour les langues autres qu'officielles ou autochtones, régions métropolitaines de recensement de Montréal (M) et de Toronto (T), 1981 (en %)

Langue maternelle de l'épouse	Région métropolitaine de recensement	Mobilité linguistique		Proportion des transferts vers l'anglais[a]	
		LM	LPM	LM	LPM
Toutes	M	66	55	72	73
	T	50	39	100	100
Allemand	M	24	15	86	87
	T	20	10	100	100
Ukrainien	M	50	29	85	88
	T	39	27	99	100
Italien	M	75	59	79	81
	T	51	37	100	100
Chinois	M	37	31	89	89
	T	38	29	100	100
Grec	M	82	73	83	88
	T	57	45	100	100
Portugais	M	74	63	41	48
	T	67	58	99	100
Espagnol	M	69	60	42	39
	T	62	51	100	99
Autre	M	51	43	68	68
	T	46	36	100	99

a. Le complément à 100 correspond à la proportion des transferts vers le français

Source : Recensement du Canada de 1981

Dans les groupes à mobilité linguistique moyenne, l'écart entre Montréal et Toronto est plus élevé pour ceux qui adoptent massivement l'anglais à Montréal et plus faible pour ceux qui penchent plutôt vers le français. Cela donne à penser que la plus forte persistance linguistique à Montréal résulte du faible pouvoir d'attraction du français. Quand il se renforce, les différences s'atténuent entre Montréal et Toronto.

Par rapport au Canada anglais, le Québec doit surmonter plusieurs handicaps pour baser sa croissance démographique sur l'immigration. D'abord, les autres provinces attirent proportionnellement plus d'immigrants de langue maternelle anglaise (45 % du flux) que le Québec n'attire d'immigrants de langue maternelle française (20 à 25 %). D'autre part, les quelque 55 % d'immigrants de tierce langue maternelle persistent davantage dans leur langue d'origine au Québec qu'ailleurs au pays, et lorsqu'ils font un transfert linguistique, ils s'orientent au Québec plus souvent vers l'anglais que vers le français.

*
* *

En moins d'un siècle, le substrat ethnique de la population canadienne a subi une importante transformation. Essentiellement biethnique à la fin du XIX[e] siècle, la population est devenue au début des années soixante une mosaïque dans laquelle sont représentées à peu près toutes les ethnies d'Europe. Et l'immigration se diversifie encore par la suite. Depuis 1976, la majorité des nouveaux venus provient de pays du Tiers Monde. Déjà multiethnique, le Canada pourrait devenir une société multiraciale au cours du prochain siècle.

La diversité ethnique n'a cependant pas entamé la dualité linguistique du pays, les langues issues de l'immigration subsistant rarement au-delà de la génération qui les a introduites. Les descendants des immgirants acquièrent souvent l'anglais comme langue maternelle. Cette situation a permis le maintien d'un équilibre séculaire entre les groupes anglais et français, la forte fécondité des francophones compensant jusqu'en 1950 les gains que procuraient aux anglophones l'immigration et les transferts linguistiques

Le surcroît de fécondité des francophones s'est progressivement rétréci et a disparu vers le milieu des années soixante. Par la suite, à l'échelle du Canada, les francophones ont eu le plus souvent une fécondité inférieure à celle des anglophones. Cette évolution a mis en relief les effets déséquilibrants de l'immigration et des transferts linguistiques sur l'évolution de la composition linguistique du pays ainsi que sur le poids démographique du Québec dans le Canada.

Pour pallier les insuffisances de la fécondité, on propose souvent de recourir massivement à l'immigration. Au Québec, la persistance d'une forte immigration va d'évidence provoquer une réduction de la fraction de la population d'origine française. On ne sait pas cependant si cette évolution provoquera une baisse appréciable de la fraction des francophones. Pour y voir plus clair, il faudrait mesurer mieux et pouvoir expliquer les facteurs de variation et d'évolution de la mobilité et de l'orientation linguistique des différents groupes issus de l'immigration. Il faudrait aussi mieux connaître les interrelations entre la migration internationale, les transferts linguistiques et la migration interne. Dans le passé et en particu-

lier dans le dernier quart de siècle, l'adoption de l'anglais comme langue d'usage provoquait une hausse de la propension à quitter le Québec et à gagner les autres provinces, ce qui réduisait à terme l'incidence de l'immigration sur l'accroissement de la population et à la fois atténuait les effets défavorables des transferts linguistiques sur la proportion des francophones (Lachapelle et Henripin, 1980, p. 221-223).

Note

* L'auteur, et non Statistique Canada, assume la responsabilité pleine et entière des idées exprimées dans ce texte. Version révisée, février 1988.

Références bibliographiques

BUREAU OF THE CENSUS. *Provisional Estimates of Social, Economic, and Housing Characteristics*, 1980 Census of Population and Housing, Washington, D.C., U.S. Department of Commerce, 1982, p. 14.

CASTONGUAY, Charles, «Quelques remarques sur les données du recensement de 1971 concernant la langue et l'origine ethnique», *Cahiers québécois de démographie*, vol. 5, nº 3 (spécial), 1976, p. 211-241.

CHARLES, Enid, Nathan KEYFITZ et H. ROSENBOROUGH, *Future Population of Canada*, Ottawa, Burau fédéral de la statistique, Bulletin F-4, 1946.

COMITÉ MIXTE SPÉCIAL SUR LA POLITIQUE D'IMMIGRATION, *Rapport au Parlement*, Ottawa, Première session de la trentième législature (1974-1975), 1975.

COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME, *Livre IV, L'apport culturel des autres groupes ethniques*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1970.

COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET IMMIGRATION, *Consultation sur les niveaux d'immigration. Détermination des niveaux d'immigration pour le Québec en 1988 et en 1989 : antécédents et considérations*, Québec, Gouvernement du Québec, 1987.

EMPLOI ET IMMIGRATION CANADA, *Consultations sur les niveaux d'immigration de 1988 à 1990. Points à examiner*, Ottawa, 1987.

HAUT CONSEIL DE LA FRANCOPHONIE, *Rapport sur l'état de la francophonie dans le monde*, Paris, La Documentation française, 1986.

HENRIPIN, Jacques, *L'immigration et le déséquilibre linguistique*, Rapport préparé pour l'Étude sur l'immigration et les objectifs démographiques du Canada, Ottawa, Information Canada, 1974.

JONES, Richard, «Spécificités de l'immigration française au Canada au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale», *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 2, nº 2, 1986, p. 127-141.

KALBACH, Warren E., *The Impact of Immigration on Canada's Population*, 1961 Census Monographs, Ottawa, The Queen's Printer for Canada, 1970, p. 87-91 et p. 153-154.

LACHAPELLE, Réjean, «Prévisions démographiques et processus de décision», *Cahiers québécois de démographie*, vol. 6, nº 3 (spécial), 1977, p. 267-279.

LACHAPELLE, Réjean, «L'évolution de la composition ethnique et linguistique», dans Raymond Breton, Jeffrey G. Reitz et Victor F. Valentine, *Les frontières ethnoculturelles et la cohésion du Canada*, Montréal, Institut de recherches politiques, 1981, p. 31-61.

LACHAPELLE, Réjean, «Immigration et politique d'immigration au Québec», préface à Yuri Oryschuk (sous la direction de), *Les communautés culturelles du Québec originaires de l'Europe du Nord*, Montréal, Fides, 1987, p. 6-11.

LACHAPELLE, Réjean et Jacques HENRIPIN, *La situation démolinguistique au Canada*, Montréal, Institut de Recherches politiques, 1980, p. 238-242, p. 221-223.

MAIN-D'OEUVRE ET IMMIGRATION, *Étude sur l'immigration et les objectifs démographiques du Canada. 2. Le programme d'immigration*, Ottawa, Information Canada, 1974.

OCDE, *Les enfants de migrants à l'école*, Paris, Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement, 1987.

RECENSEMENT DU CANADA DE 1986, «Langue maternelle : données ajustées de 1986», Ottawa, Statistique Canada, Division des statistiques sociales, du logement et des familles, 1987.

RICHMOND, Anthony H. et Warren E. KALBACH, *Degré d'adaptation des immigrants et leurs descendants*, Étude analytique du recensement de 1971, Ottawa, Statistique Canada, 1980.

ROMANIUC, A., *La fécondité au Canada. Croissance et déclin*, Ottawa, Statistique Canada, nº 91-524F au catalogue 1984.

RYDER, N.D., «The Interpretation of Origin Statistics», *Canadian Journal of Economics and Political Science*, vol. 21, nº 4, 1955, p. 466-479.

SIMON, Gildas, «La nouvelle donne migratoire en Europe du Sud», *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 2, nº 1, 1986, p. 9-35.

STATISTIQUE CANADA, *Annuaire du Canada 1974*, Ottawa, Information Canada, 1974.

STATISTIQUE CANADA, *Statistiques historiques du Canada*, 2e édition, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, 1983.

TAEUBER, Irene B., «Growth of the Population of the United States in the Twentieth Century», dans Commission on Population Growth and the American Future, Research Reports, Volume I, *Demographic and Social Aspects of Population Growth*, Edited by Charles Westoff and Robert Park, Jr., Washington, D.C., Government Printing Office, 1972, p. 17-84.

TIMLIN, Mabel F., *Does Canada Need More People?*, Toronto, Oxford University Press, 1951.

UN DOSSIER DU DEVOIR, *Le Québec et le Lac Meech*, Montréal, Guérin littérature, 1987, p. 25.

URQUHART, M.C. (ed.) et BUCKLEY, K.A. (ass. ed.), *Historical Statistics of Canada*, Toronto, Macmillan, 1965.

WHITAKER, Reg, *Double Standard, The Secret History of Canadian Immigration*, Toronto, Lester & Orpen Dennys Limited, 1987.

Immigration, politique et société : le cas du Québec

DANIEL LATOUCHE
Institut national de la recherche scientifique
Université du Québec
Canada — Québec

Au Canada, l'immigration est sous la responsabilité conjointe des gouvernements fédéral et provincial. Dans la mesure où le contrôle sur les entrées et les sorties a toujours été au coeur de stratégies conduisant à l'établissement des états-nations, une telle dualité a de quoi surprendre.

En effet, sans l'idée de fermeture, la notion de territoire, et par conséquent celle d'État, ne peut exister. Tout déploiement dans l'espace d'une forme d'organisation collective aussi complexe que celle de l'État moderne exige au préalable une démarcation précise entre ceux qui sont à «l'intérieur» et ceux qui sont à «l'extérieur». Sans ce caractère fermé, l'État ne peut prétendre à la légitimité et à l'appui de ses citoyens à qui on procure ainsi un sentiment d'appartenance exclusive[1].

Le «cas» canadien est d'autant plus surprenant que l'immigration a joué un rôle déterminant dans la mise en place de la société canadienne. On aurait donc pu s'attendre à ce que le gouvernement central refuse de partager ses responsabilités dans ce secteur.

Mais loin de se résorber, ce «dédoublement» de personnalité, en matière d'immigration est en voie de recevoir un nouvel élan. En effet, à l'automne 1987, tous les gouvernements canadiens se sont entendus pour accorder des pouvoirs accrus aux administrations provinciales en ce qui a trait à la sélection et à l'établissement des immigrants.

L'objectif de cet article est triple : d'abord décrire le caractère particulier de la situation canadienne, ensuite expliquer cette absence de monopole de la part de l'autorité centrale, et finalement évaluer l'impact éventuel d'un rôle accru pour le Québec en matière d'immigration.

Le contrôle étatique sur l'immigration

Tous les pays fédéraux accordent à leur gouvernement central une responsabilité prioritaire, sinon exclusive, pour toutes les questions relatives à l'immigration. Comme la diversité des populations — diversité ethnique, religieuse ou raciale — est souvent à l'origine de ces régimes fédéraux, ce qui risque d'en bouleverser l'équilibre interne, et l'immigration est certainement un facteur perturbateur par excellence, et le plus souvent réservé à l'autorité centrale.

Ainsi au Nigéria, l'immigration est exclusivement du ressort du gouvernement de Lagos, alors qu'en Inde,

le centralisme constitutionnel en matière d'immigration inclut même les pèlerinages à l'étranger. En Yougoslavie, l'immigration ne fait pas partie de cette liste, pourtant fort longue, de sujets (tarifs, commerce extérieur, contrôle des changes) où un consensus interrégional est requis à la Chambre des républiques et des provinces avant que le gouvernement central puisse agir.

Certes, quelques régimes fédéraux accordent une place à leurs états fédérés, mais dans tous les cas cette place va en se rétrécissant. Aux États-Unis, la constitution américaine de 1787 pourtant si précise sur tant de sujets, est fort silencieuse pour ce qui est de l'immigration. Durant le premier siècle de la nouvelle république, ce sont surtout les États (*States*) qui furent appelés à intervenir sous la forme de taxes de débarquement et de règlements pour préserver la santé publique[2]. Ce n'est qu'en 1882 que la pression des industries et l'incapacité financière des autorités locales eurent finalement raison des dernières réticences fédérales. La Cour suprême décidait alors d'accorder l'entière responsabilité de ce secteur à Washington.

En Suisse, la constitution reconnaît aux cantons et communes un droit de regard en la matière, mais il s'agit surtout du droit d'être consulté. C'est le gouvernement fédéral qui détermine chaque année le nombre total de «permis» de travail ainsi que leur distribution entre les cantons[3].

En République fédérale d'Allemagne, l'immigration est placée sous la responsabilité exclusive du gouvernement central. Les états fédérés se sont vus accorder certaines compétences en matière de réfugiés, mais ils ne peuvent les exercer que si elles sont compatibles avec les politiques fédérales.

En Australie, où la constitution ne reconnaît aucune compétence formelle aux États en matière d'immigration, ces derniers ont réussi à s'y tailler une place importante, mais uniquement à cause de la volonté maintes fois exprimée par l'administration centrale de les impliquer activement dans l'élaboration et la gestion des politiques d'immigration.[4].

Cette centralisation n'implique pas que les États fédérés sont absents du processus de détermination et d'application des politiques. En Allemagne, la collaboration des états est requise, mais c'est à cause de leurs responsabilités en matière d'éducation, de travail et de bien-être social. En Suisse, ce sont les cantons qui ont la responsabilité de la répartition des travailleurs étrangers entre les divers secteurs industriels. Cette responsabilité est cependant davantage liée à l'existence de structures de concertation en matière d'emploi qu'à une volonté politique des cantons de se donner leur propre politique d'immigration.

En général, les États sous-nationaux, pourtant de plus en plus actifs en matière d'activités internationales, n'ont pas fait de l'immigration une de leur voie d'entrée dans ce secteur[5].

Ce sont davantage les questions d'économie, de promotion commerciale, de transports et de culture qui ont permis leur intrusion sur la scène internationale.

Aux États-Unis par exemple, il a fallu attendre 1979 pour que la réunion annuelle de l'Association nationale des Gouverneurs émette sa première déclaration en matière d'immigration, avec un appui formel à la décision du Président Carter d'ouvrir les portes du pays aux réfugiés indochinois[6]. En 1982 les gouverneurs

sont de nouveaux intervenus, mais ce geste faisait suite à la décision du gouvernement fédéral de cesser sa contribution financière au titre des programmes de relocalisation des réfugiés.

Dans l'ensemble, ces interventions des États s'apparentent aux activités de lobbying si fréquemment utilisées par les autorités locales pour faire infléchir des politiques fédérales dont on juge les coûts inacceptables. L'ouverture d'une base militaire, le choix d'un site d'enfouissement de déchets toxiques ou la fermeture d'une ligne ferroviaire suscitent des réactions similaires.

À l'occasion, des questions morales se mêlent à des calculs économiques pour amener les États américains à poser des gestes qui peuvent prendre l'allure, à cause de leur force provocante, de véritables contre-politiques d'immigration. C'est le cas de la décision récente de quelques États d'appliquer à leur manière les directives fédérales sur les réfugiés politiques («Mouvement sanctuaire») et le contrôle de l'immigration illégale[7]. Mais, des motivations électorales ne sont cependant pas totalement absentes dans la mesure où certains gouverneurs qui aspirent à des postes électifs nationaux n'hésitent pas à utiliser l'immigration pour se démarquer de leurs rivaux.

La présence de fortes concentrations ethniques impose parfois de telles stratégies. Pourtant, même en Californie où l'immigration illégale a des répercussions économiques importantes, le gouvernement de l'État n'a pas cru bon de se donner sa propre politique d'immigration. On se contente d'escarmouches symboliques.

Le cas canadien est donc unique non pas seulement à cause du caractère officiel de cette dualité de responsabilités, mais surtout à cause de l'intensité et de l'accroissement de l'implication provinciale. Ainsi l'Ontario «recrute» des immigrants depuis 1947, alors que le gouvernement provincial décidait de lancer un pont aérien pour transporter 10 000 immigrants britanniques à Toronto[8]. Le Québec quant à lui possède même un ministère de l'Immigration distinct, ce qui n'est pas le cas de la majorité des pays souverains. Pour ces deux provinces, il ne s'agit pas seulement de compléter des initiatives fédérales mais d'utiliser l'immigration à l'intérieur des politiques de main-d'oeuvre et de développement économique. Nous y reviendrons. Voyons d'abord comment ce pays a pu en arriver à un tel degré de décentralisation.

Où sont donc passées les politiques canadiennes d'immigration?

L'article 95 du *British North America Act*, qui a donné naissance à la fédération canadienne, spécifie qu'un parlement provincial «peut faire des lois en ce qui regarde l'immigration dans cette province» et que ces lois seront en vigueur dans la mesure «où elles ne seront pas contraires aux lois du Parlement du Canada». Le même article précise aussi que l'État fédéral possède la capacité juridique de légiférer pour ce qui concerne les questions d'immigration affectant le pays tout entier ou une province particulière. C'est ce qu'il est convenu d'appeler une responsabilité constitutionnelle conjointe, avec prédominance du gouvernement central en cas de conflit.

Une étude des débats politiques qui ont entouré la création de l'union fédérale canadienne ne nous renseigne guère sur les motivations des Pères de la Confédération. À aucun mo-

ment, cette question n'a-t-elle soulevé de passion et jamais les défenseurs du projet, ou leurs opposants, ont-ils cru bon d'y faire référence. On retrouve bien quelques mentions à l'immigration mais c'est le plus souvent pour souligner que l'ouverture du chemin de fer transcontinental allait éventuellement attirer des milliers d'immigrants[9].

Pourtant les représentants canadiens français de l'époque auraient eu amplement raison de s'inquiéter de l'empiètement britannique. Dans son célèbre rapport sur la rébellion avortée de 1837-1838, Lord Durham n'avait-il pas consacré un chapitre complet aux politiques d'immigration de Londres, accusant ces dernières d'être en partie responsables de l'impasse politique dans laquelle il avait trouvé ces colonies du Canada?

Tant que cette immigration anglaise s'était limitée, comme ce fut le cas jusqu'en 1778, à quelques colons et administrateurs, le «problème» canadien était demeuré simple. La reconnaissance du catholicisme des nouveaux sujets, l'acceptation du régime juridique local et d'habiles manoeuvres toutes empreintes de l'esprit de l'*indirect rule* avaient amplement suffi à une administration anglaise protestante et largement minoritaire pour encadrer une société majoritairement catholique et française[10].

L'arrivée de 6 000 colons loyalistes et la première vague d'immigration en provenance des Îles britanniques allaient modifier l'équilibre démographique sans pour autant le renverser. Trop nombreux pour passer inaperçu, mais trop peu nombreux pour imposer sa volonté, cet élément britannique vint compliquer sérieusement la vie des administrateurs coloniaux.

Au hasard de leurs cheminements personnels, ces nouveaux arrivants évitèrent judicieusement tous les scénarios qui auraient permis une solution démo-politique au «problème» canadien. En 1840, Londres se retrouvait donc avec une situation fort complexe:

— en refusant de se concentrer exclusivement au Haut-Canada, les immigrants ont empêché cette colonie d'émerger rapidement au statut de colonie dominante, ce qui aurait grandement facilité la mise en place d'un cadre constitutionnel unitaire;
— en se dirigeant en nombre substantiel vers le Bas-Canada, ces immigrants contribuent à y créer une minorité importante avec laquelle il faudra compter, mais sans toutefois qu'on puisse en faire le noyau d'une politique d'assimilation.
— en évitant de se concentrer à Montréal, cette minorité dans la minorité était à son tour condamnée à l'éparpillement géographique et politique.

Pour pallier à cette géopolitique linguistique compliquée, Lord Durham proposa une révision du cadre politique afin de permettre à la majorité anglaise du Haut-Canada de joindre ses forces à la minorité anglaise du Bas-Canada lorsque le besoin s'en ferait sentir. Mais conscient des difficultés, il s'empressa aussi d'ajouter que seule une politique d'assimilation bienveillante appuyée sur l'immigration massive de sujets britanniques pouvait régler le problème à long terme. Pour permettre à cette politique d'assimilation à la base de donner sa pleine mesure, on évita soigneusement les mesures excessives telles les transferts de population ou les interdits linguistiques.

Alors qu'il aurait été possible entre 1840 et 1867 de submerger le Québec sous une mer d'immigrants, rien de tout cela ne survint. À partir de 1850, le nombre de nouveaux arrivants, qui avait atteint 110 000 en 1847, se stabilise et lorsque le rythme des arrivées reprend de nouveau à partir de 1875, seule une minorité de ces derniers choisit de s'établir au Québec. En quelques années, toutes les régions québécoises voient leur population francophone atteindre des sommets. Ainsi entre 1851 et 1871, les francophones passent de 30 % à plus de 50 % de la population de l'Outaouais. La Gaspésie et les Cantons de l'Est connaissent des évolutions similaires.

À Montréal, la situation aurait pu se révéler explosive puisqu'en 1871 la population française atteignait à peine les 60 %. Mais la moitié de la population anglophone est en fait d'origine irlandaise et celle-ci n'entretient pas des relations les plus cordiales avec les autres groupes d'origine britannique[11]. De plus, Irlandais et Canadiens sont catholiques, ce qui permet à l'autorité religieuse, sinon d'éliminer, du moins de tempérer les conflits parfois violents qui ne manquent pas de surgir entre deux populations qui se disputent les mêmes emplois.

L'absence de sentiment d'urgence explique en bonne partie le peu de fermeté manifestée par le gouvernement du Québec pour faire respecter, après 1867, sa présence constitutionnelle dans le dossier de l'immigration. Entre 1867 et 1875, les ministres canadiens responsables de l'immigration se rencontrèrent à de multiples reprises pour tenter de définir leurs sphères réciproques de responsabilité[12]. Pendant quelques années, les provinces et le gouvernement fédéral maintinrent chacun des réseaux distincts d'agents d'immigration à l'étranger. Mais peu à peu les provinces en vinrent à abandonner tout intérêt en la matière.

Jusqu'en 1945, les gouvernements provinciaux canadiens choisirent donc de se tenir à l'écart du champ de l'immigration et les politiques canadiennes en la matière furent entièrement le résultat des interactions entre les agences du gouvernement central, les compagnies ferroviaires préoccupées par l'ouverture de nouveaux territoires et les compagnies minières à la recherche de main-d'oeuvre.

Durant cette période, les questions d'immigration furent rarement considérées sous l'angle du fédéralisme. La nécessité de peupler les nouveaux territoires de l'Ouest, les besoins de main-d'oeuvre et la volonté de se donner un marché intérieur viable expliquent davantage l'évolution des politiques d'immigration que la nature particulière du partage des responsabilités constitutionnelles en la matière. Il s'agit de l'un des seuls domaines dont l'évolution n'a pas été influencée par des considérations constitutionnelles ou des querelles fédérales-provinciales. C'est aussi l'un des secteurs d'activités où le pays aura été le moins innovateur.

Il ne faut cependant pas chercher de signification politique particulière à cette absence des provinces. Dans le cas du Québec, cet abandon tient aussi à la faiblesse de ses capacités d'intervention, faiblesse caractéristique de la situation québécoise d'avant 1960. Jusqu'à la Révolution tranquille des années 60, le gouvernement provincial n'arrivait pas à intervenir dans des domaines pourtant de compétence provinciale exclusive comme l'éducation et les affaires sociales. On voit mal alors quelle cons-

tellation de forces politiques et économiques auraient pu le pousser à se donner une politique d'immigration.

Le maintien d'un haut taux de fécondité et la stabilité relative des équilibres démolinguistiques à l'échelle du pays contribuèrent aussi à la «décision» du Québec de ne pas utiliser toute sa marge de manoeuvre constitutionnelle en la matière. En fait, jusqu'au début du XX[e] siècle, le Québec est davantage caractérisé par un surplus qu'une pénurie de population. L'exode vers les États-Unis et l'Ouest canadien en furent les manifestations les plus marquantes. De plus, la pénurie, à partir des années 30, de territoires disponibles à la colonisation rendait moins urgent le recours à l'immigration dans la mesure où l'on avait toujours associé l'immigration et la mise en valeur de nouvelles terres agricoles[13].

Il ne faut pas non plus exagérer la portée, et surtout l'efficacité de ce haut degré de centralisation en matière de politiques d'immigration. Ce qui caractérise les politiques canadiennes entre 1867 et 1945, c'est davantage le fossé séparant les intentions des politiques de leur portée réelle. C'est par défaut qu'une politique de laisser-aller s'est installée. Ainsi, à plusieurs reprises, on a tenté sans succès de limiter l'entrée au pays de catégories dites «indésirables» pour devoir ensuite se raviser devant l'impossibilité de mettre ces directives en application. Contrairement aux États-Unis où dès 1920 est mis sur pied un système fort complexe de quotas nationaux, le gouvernement canadien n'a jamais pu décider d'orientations aussi précises en la matière, et surtout les faire appliquer.

Entre 1867 et 1945, l'histoire des politiques canadiennes d'immigration est celle d'un éternel recommencement, de réactions *ad hoc* et de bonnes intentions. Ainsi, en 1896, le nouveau ministre de l'Intérieur, C. Sifton, met sur pied une politique agressive de recrutement à l'étranger allant jusqu'à payer des primes aux compagnies maritimes pour chaque immigrant britannique ainsi «recruté». Ce fut un échec et le Canada dû alors ouvrir ses portes aux arrivants de l'Europe de l'Est, ce que cherchaient précisément à éviter les lois en vigueur. En 1906 et 1910, le gouvernement fédéral tenta à nouveau de se donner une politique plus restrictive et sélective en prévoyant un contrôle étroit aux frontières et des mesures de déportation pour ceux jugés indésirables. Pourtant les années 1912-1914 furent les «meilleures» pour ce qui est du nombre d'immigrants, avec 900 000 nouveaux arrivants dont 40 % en provenance de l'Europe de l'Est et de l'Europe centrale[14].

Parmi les raisons de ces échecs, mentionnons la dépendance économique du Canada face aux États-Unis, le peu de marge de manoeuvre autonome sur la scène internationale, le contrôle quasi exclusif confié aux compagnies de transport et la faible articulation des intérêts économiques autochtones[15].

Le fait que près de la moitié des immigrants qui débarquèrent alors au pays repartirent éventuellement vers les États-Unis, où ils furent rejoints par bon nombre de Canadiens, a rendu difficile toute coalition d'intérêts autour de l'immigration et ne facilita pas l'émergence sur la scène politique et syndicale d'assocations d'immigrants. La peur des agitateurs socialistes a certes existé au Canada et s'est quelques fois traduite en mesures répressives, mais en aucun cas elle ne peut être comparée à la situation américaine. Même un observateur aussi sympathique à la thèse de la

répression qu'A. Avery est forcé de conclure que le radicalisme de bon nombre de travailleurs immigrants n'eut guère d'impact durable sur un syndicalisme canadien largement contrôlé par les centrales américaines et peu sensible à la différence ethnique[16]. À ce titre, le contraste avec l'impact des travailleurs immigrants sur le syndicalisme américain a de quoi surprendre.

À la limite, c'est l'absence d'un impact substantiel de l'immigration sur le développement d'un capitalisme autochtone, la concentration des immigrants dans les territoires de l'Ouest, peu développés et sans base manufacturière, et le peu de maturité du capitalisme canadien qui rendirent possible et même tout à fait acceptable cette absence de l'État canadien du domaine de l'immigration.

L'arrivée bien tardive du Québec

L'histoire de l'intervention québécoise dans le domaine de l'immigration est généralement articulée autour de quelques dates qui avec les années ont fini par prendre l'allure de véritables symboles: la création du ministère de l'Immigration en 1968, sa transformation en ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration en 1981 ainsi que les accords fédéraux-provinciaux de 1971, 1975 et 1978[17].

Reprises dans tous les documents et discours officiels, ces dates donnent l'impression d'une marche inexorable du Québec vers la plénitude de ses responsabilités et d'une lutte politique de tous les instants pour forcer le gouvernement central à lui reconnaître un rôle particulier.

Mais est-ce vraiment ainsi que les choses se sont passées? Comment expliquer qu'Ottawa ait choisi de faciliter la tâche au Québec alors qu'il aurait pu se contenter de laisser à cette province la responsabilité sur les aspects plus «provinciaux» du dossier de l'immigration, notamment l'éducation, les cours de langue et l'intégration sociale et culturelle[18]?

Si on se replace dans le contexte tendu des années 1968-1976, alors que le Premier ministre fédéral Pierre Trudeau décidait d'en finir avec les velléités autonomistes du Québec, cette attitude d'Ottawa apparaîtra surprenante. Qu'en 1978 le gouvernement fédéral accepte de signer l'entente Cullen-Couture avec le gouvernement «séparatiste» du Parti québécois, est-il explicable uniquement grâce à l'habileté proverbiale des négociateurs québécois?

Le fait qu'il s'agisse d'un domaine à responsabilité partagée a certes empêché Ottawa de proclamer une quelconque exclusivité en la matière. Mais en matière d'immigration, la suprématie fédérale a toujours été telle que des lois provinciales ont parfois été jugées invalides alors qu'elles ne contredisaient en aucune façon la législation fédérale. Dans les rares cas où des lois provinciales affectant les immigrants ont été déclarées constitutionnelles, jamais les tribunaux canadiens ont-ils invoqué une quelconque responsabilité provinciale directe en la matière pour le faire. C'est à travers leurs responsabilités en matière de propriété, de franchises électorales et de terres publiques que les provinces ont quelques fois réussi à convaincre les tribunaux de préserver leur marge de manoeuvre.

Il ne fait donc aucun doute qu'au milieu des années 60 le gouvernement central avait en main tous les outils juridiques pour limiter le Québec à des activités symboliques dont le seul objectif aurait été de «complé-

ter» les initiatives fédérales en la matière. L'étude de Jacques Brossard, rédigée en 1965 en visant à déterminer les possibilités d'action du Québec en matière d'immigration, ne laisse aucun doute à ce sujet. L'auteur y souligne qu'Ottawa n'a même pas à démontrer qu'une mesure provinciale est incompatible avec sa propre législation pour qu'elle soit jugée *ultra vires*. Il suffit que les tribunaux jugent qu'elle n'ajoute rien à la législation fédérale pour qu'elle soit rejetée[19].

La mécanique et les stratégies des négociations constitutionnelles qui s'ouvrent officiellement en 1967-1968 offrent-elles une meilleure explication à cette arrivée tardive certes, mais combien réussie du Québec? On pourrait en effet soutenir que ces ententes sectorielles entre Ottawa et Québec ont pu être signées parce que les deux acteurs ont voulu ainsi démontrer leur bonne foi ou qu'ils ont préféré ne pas devoir recourir aux tribunaux pour des raisons stratégiques.

Malheureusement, une analyse détaillée de tout le dossier constitutionnel démontre que la question de l'immigration n'y a jamais occupé qu'une position très périphérique[20]. Jusqu'à la publication en 1985 des nouvelles propositions québécoises en matière de révision constitutionnelle, il ne sera jamais fait mention de l'immigration[21]. Jamais le ministère québécois de l'Immigration ne fut appelé à participer à l'élaboration des demandes et des stratégies constitutionnelles québécoises entre 1968 et 1984.

La thèse voulant que le gouvernement fédéral ait opté pour une politique conciliatrice dans le secteur de l'immigration ne résiste pas à l'analyse non plus, surtout dans le cas de l'entente Cullen-Couture de 1978. À aucun moment la signature de cette entente fut-elle utilisée par Ottawa comme un signe de sa bonne volonté.

L'explication d'une marche inexorable du Québec vers la plénitude des pouvoirs étatiques y compris ceux sur l'immigration, n'est guère plus satisfaisante. Au moment de la création du Ministère québécois en 1968, cette question n'est en aucune façon à l'ordre du jour des débats publics au Québec. Durant les années 1960-1965, on ne trouve aucun groupe, aucun parti politique, aucun éditorial pour réclamer une implication accrue de l'État québécois en matière d'immigration. La création, en 1965, d'un Service de l'immigration au sein du ministère de l'Éducation passe totalement inaperçue.

Alors que dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'économie, l'État québécois s'est rapidement donné des instruments d'intervention pour mettre en application des stratégies de réforme et de changement, tel ne semble pas avoir été le cas en matière d'immigration. Le Ministère est mis sur pied avec des moyens limités et, jusqu'au milieu des années 70, est financé en grande partie à même des contributions fédérales, le seul ministère québécois à dépendre ainsi aussi étroitement d'Ottawa.

On peut même se demander si ce n'est pas par hasard que le Québec s'est retrouvé avec un ministère de l'Immigration.

En effet, le 10 février 1965, le gouvernement libéral de Jean Lesage annonce donc la création d'un Service de l'immigration pour prendre la relève du bureau qui, au ministère de l'Éducation, s'occuperait des questions d'équivalences de diplômes et d'échange de professeurs. C'est la négociation d'une entente fédérale-provinciale en matière de formation professionnelle qui semble avoir mo-

tivé ce changement d'affectation. En effet, c'est parce qu'il voulait recevoir d'Ottawa des sommes auxquelles il estimait avoir droit, sans pour autant reconnaître au gouvernement fédéral le droit de légiférer dans ce secteur, que le gouvernement québécois recourut ainsi au subterfuge de créer une filière immigration et lui donner même une existence administrative officielle. Une fois l'impasse résolue, on ne devait plus guère parler d'immigration.

Il faut attendre le 4 mai 1967 pour que le ministre d'État à l'Éducation, Marcel Masse, annonce à la surprise générale que le gouvernement de l'Union nationale a l'intention de se doter d'un véritable ministère de l'Immigration, proposition qui sera finalement concrétisée l'année suivante. Un seul thème domine toutes les analyses et tous les discours de l'époque: l'intégration massive — à plus de 90 % — des immigrants à la minorité anglophone est une situation intolérable à laquelle il faut remédier rapidement en créant un ministère de l'Immigration.

Les raisons alors données pour ce dangereux état de fait sont multiples et on en retrouve les traces dans les premiers schémas organisationnels du Ministère[22]:

1. C'est la communauté francophone qui est la principale responsable de cette assimilation massive, ayant toujours fait preuve d'indifférence, sinon d'hostilité à l'égard des nouveaux arrivants.
2. Le gouvernement fédéral est lui aussi coupable en ce qu'il n'a pas suffisamment sensibilisé les immigrants à la dualité culturelle du pays et n'a pas fait tous les efforts nécessaires pour augmenter le nombre d'immigrants francophones venant s'établir au Québec.
3. Par son incurie, le gouvernement québécois a laissé la situation se détériorer en ne prenant pas les mesures appropriées pour sensibiliser la majorité francophone, pour créer des conditions favorables à l'adaptation et pour définir clairement les règles du jeu.

De cette analyse allaient découler les principes et le mode de fonctionnement sur lesquels allait se constituer le Ministère.

1. Priorité à la collaboration avec Ottawa, qui possède l'expertise (sans compter la priorité législative) en ce domaine et dont il ne faut pas heurter les sensibilités.
2. Priorités aux politiques d'adaptation et de sensibilisation du milieu face aux immigrants.

Ces deux priorités furent évidemment bien reçues à Ottawa puisqu'elles ne remettaient pas en cause la priorité constitutionnelle du gouvernement central et qu'elles faisaient du gouvernement québécois un support administratif. Contrairement à bon nombre d'autres inititatives québécoises prises à la même époque, celle-ci ne déclencha donc pas de guerre politique.

Le premier organigramme du Ministère montre bien toute l'importance accordée à la dimension «adaptation et intégration». Le Ministère est alors divisé en cinq grands services:

1. Un Service de l'information chargé de mieux renseigner les Québécois sur la question de l'immigration.
2. Une Direction de l'établissement principalement préoccupée des questions d'accueil et de recherche d'emploi.
3. Une Direction générale de l'adaptation pour «faciliter l'intégration des immigrants à la société québécoise et plus particulièrement à la Communauté francophone»[23].

4. Une Direction générale des groupes ethniques pour favoriser les contacts avec ces communautés[24].
5. Un Commissariat général qui agit à la fois comme «ombudsman» des immigrants et comme enquêteur dans les situations spéciales.

Sauf pour le Service à l'étranger de la Direction de l'établissement, toutes les activités du Ministère sont donc monopolisées par l'intégration des immigrants. Ce Service à l'étranger est lui-même très réduit. En 1971, il n'est toujours constitué que de quatre fonctionnaires québécois oeuvrant à l'intérieur de la Délégation du Québec à Paris et d'un agent d'information en poste au Bureau du Québec à Milan. Ottawa n'a donc pas de quoi s'inquiéter.

En septembre 1968, les premiers affrontements linguistiques éclatent entre des néo-québécois désireux d'avoir accès à l'école anglaise et les tenants du monopole de l'école française. Ils expliquent en bonne partie cette préoccupation quasi exclusive pour l'adaptation et le tournant linguistique que prend alors la problématique de l'immigration. Les interrogations du ministre Masse y trouvent leur source. En 1969, cette orientation est de nouveau confirmée par un amendement à la loi du Ministère qui mandate ce dernier, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, à prendre toutes les mesures pour voir à ce que les immigrants acquièrent une bonne connaissance du français.

En fait, l'intérêt du Ministère pour les questions de sélection est si peu développé qu'à plusieurs reprises, entre 1970 et 1973, le ministre de l'Immigration se sent justifié de proposer un gel sinon une réduction du nombre d'immigrants. On préfère se concentrer sur l'organisation des cours de langue et sur l'épineuse question de l'accès au marché du travail.

En 1975, l'action du Ministère est de nouveau réorientée. L'immigration cesse désormais d'être perçue exclusivement à travers le prisme de l'intégration culturelle et linguistique. Pour la première fois, on l'intègre à une problématique plus large, à la fois démographique

> «Aujourd'hui on ferme des écoles élémentaires, demain ce seront des polyvalentes, des Cégeps et des universités, après demain ce seront des usines et des magasins».

et économique

> «Le Québec connaît à la fois un taux de chômage élevé et des pénuries inquiétantes de main-d'oeuvre dans certains secteurs»[25].

Ce changement se traduit par une augmentation considérable des effectifs du Ministère. On passe ainsi de 100 à 479 fonctionnaires entre 1969 et 1975[26]. Pendant la même période le budget saute de 1,8 millions à 6,8 millions, alors que la contribution fédérale tombe d'un sommet de 74 % en 1971 à 55 % en 1976.

Comment expliquer un tel retournement. Certainement pas par une diminution des tensions linguistiques qui continuent de croître pendant toute cette période.

La création au sein du Ministère d'un Service de la recherche (1971) et sa transformation en Direction autonome en 1973 a joué un rôle déterminant dans ce changement de perspective. Entre 1971 et 1973, les thèmes de recherches avaient été étroitement liés à la perspective d'adaptation et intégration, jusque-là dominante au Ministère. La signature, en octobre 1975, d'une nouvelle entente Ottawa-Québec par laquelle le Québec se trouvait dorénavant associé officielle-

ment au processus de recrutement et de sélection des immigrants, força ce service et tout le Ministère à modifier son approche dans la mesure où le Québec devait maintenant se prononcer sur les demandes de visas d'emploi temporaire d'étrangers non-immigrants et sur les critères de sélection qu'il comptait dorénavant appliquer.

La décision du gouvernement québécois, apparemment prise en 1975, de doter le Québec d'une politique intégrée des ressources humaines n'est pas étrangère non plus à ce revirement de perspective, car c'est au ministère de l'Immigration qu'on demande d'effectuer les études nécessaires. Il est probable que, sans le changement de gouvernement survenu en novembre 1976, le ministère de l'Immigration serait aussi devenu celui de la Population. Paradoxalement, c'est la publication par Ottawa d'un Livre vert sur l'immigration et où l'on faisait de cette dernière un élément d'une politique «nationale» de la population, qui força le gouvernement québécois à s'intéresser à ce dossier.

La collaboration étroite qui s'instaura dès le début entre les fonctionnaires fédéraux (en poste au Québec) et ceux du nouveau Ministère a contribué aussi à sa façon à cette évolution. En fait, bon nombre de cadres supérieurs fédéraux insatisfaits des conditions de travail d'Ottawa vinrent renforcer l'équipe québécoise. Ce sont eux, bien plus que les nombreux plans de réorganisation et les déclarations ministérielles, qui permirent la concrétisation de cette réorientation. Tout à coup le Ministère québécois se retrouvait avec une équipe de direction bien structurée et de très haute qualité.

Finalement, c'est à l'évolution même des politiques fédérales de l'immigration qu'on doit faire appel pour expliquer cette transformation et la facilité avec laquelle le Québec a pu se tailler une place.

En effet, il avait fallu attendre 1947 pour que le gouvernement fédéral fasse connaître la politique à long terme du gouvernement en matière d'immigration. Pour la première fois, un gouvernement canadien sentait alors le besoin de se donner une politique cohérente et de ne plus être à la merci des courants migratoires internationaux, des pressions du secteur privé ou des aléas des décisions américaines.

Après la création du ministère fédéral de l'Immigration et de la Citoyenneté en 1949, les responsables fédéraux tentèrent, fort timidement il va sans dire, d'établir un minimum de consultation avec des représentants des provinces. Mais la première rencontre n'eut lieu qu'en 1953 et ce n'est qu'en 1957 que le Québec délégua un observateur à ces réunions que tous les participants, par ailleurs, s'empressèrent de qualifier d'inutiles.

En fait, entre 1945 et 1960, le gouvernement central eut le monopole exclusif des politiques dans ce domaine, sans qu'aucune province ne sente le besoin d'intervenir directement pour contrer ses prétentions hégémoniques.

À partir de 1960, le gouvernement fédéral décida d'ajuster sa politique d'immigration aux cycles économiques afin de bien s'assurer que les qualifications des immigrants correspondraient aux emplois dont avait effectivement besoin le Canada. En 1962, un règlement prévoyait pour la première fois que les futurs immigrants seraient évalués sur la base de leur niveau d'éducation et de compétence professionnelle. En même temps on fait passer au second plan les considérations de pays d'origine.

On ne modifia cependant en rien le cadre général défini en 1947 et qui faisait de l'expansion du marché intérieur canadien l'objectif premier de la politique canadienne d'immigration.

On est frappé par la lenteur et la bureaucratisation extrême avec laquelle de nouvelles politiques d'immigration fédérale sont mises en place durant cette période[27]. Ainsi, en décembre 1962, le Premier ministre Pearson annonçait la publication prochaine d'un Livre blanc sur l'immigration. Ce Livre blanc n'allait finalement être publié qu'en 1966. Les premiers règlements furent rendus publics en avril 1967 et appliqués à partir d'octobre de la même année. Il fallut donc près de quatre ans pour que de simples ajustements à la loi d'immigration puissent être mis en oeuvre.

À ces lenteurs s'ajoutent le manque de volonté politique et l'incapacité administrative de faire appliquer la loi. Ainsi, quelques semaines après l'entrée en vigueur de ces mesures, Ottawa réinstaurait de nouveau la pratique, abrogée en 1950, de permettre aux immigrants déjà au pays de demander et d'obtenir de façon quasi automatique le statut d'immigrant reçu (*landed immigrant*). On préférait ainsi légaliser une situation, telle l'immigration en provenance de Hong Kong, que de tenter de l'enrayer.

Une fois pris dans cet embrayage d'ajustements et d'exceptions à la pièce, le gouvernement fédéral n'eût d'autres choix que de permettre à ces immigrants «illégaux» d'en appeler d'une éventuelle décision négative. Cette autre ouverture fit boule de neige, suscitant encore davantage d'entrées soi-disant illégales. Dès 1969, l'engorgement des procédures d'appel était tel que des délais de cinq, voire dix ans, étaient considérés comme normaux. En attendant que le tribunal d'immigration puisse statuer sur leurs cas, il fallait permettre à ces nouveaux arrivants de travailler, ce qui rendait de plus en plus improbable leur éventuelle déportation. En attendant une décision finale, ces «immigrants reçus» obtenaient *de facto* la permission de faire venir au Canada leurs dépendants et les membres de leur famille.

Le Canada se retrouva donc rapidement dans la situation qu'on avait voulu éviter à tout prix: une immigration non contrôlée, composée en majeure partie de travailleurs peu qualifiés et sans articulation avec le marché de l'emploi au Canada.

Ainsi, entre 1952 et 1970, alors que le Canada passe lentement d'une politique de laisser-faire à une de plus grand contrôle étatique, le gouvernement fédéral rencontre quant à lui de multiples difficultés à définir, mettre en place et appliquer une politique d'immigration qui ait des dents. Les délais, les incohérences et le recours à l'ad hoc, au temporaire, à l'exceptionnel, furent le plus souvent la règle. Les changements fréquents de gouvernement survenus entre 1962 et 1968, les difficultés économiques auxquelles est confronté le Canada et les modifications accélérées, surtout à partir de 1973, de la structure économique du pays, n'ont fait que favoriser ce climat d'improvisation.

Dans un tel contexte, on comprendra qu'il fut relativement facile au Québec de poser des gestes qui, sans passer tout à fait inaperçus, ne contredisaient pas une politique fédérale qui n'en était plus à ses premières incohérences.

La volonté manifeste, exprimée dans la Loi sur l'immigration qui voit finalement le jour en 1978, de donner à l'État canadien un outil législatif extensif et flexible pour gérer la politique d'immigration, a aussi favorisé

l'émergence du Québec comme acteur autonome. Pour la première fois, le gouvernement fédéral décidait de se donner un cadre global assorti de tous les moyens appropriés. Avec cette loi, le gouvernement canadien transforme radicalement sa vision du rôle d'une politique d'immigration. Celle-ci cesse de devenir un simple appareillage réglementaire visant à régulariser l'impact sur le Canada de facteurs extérieurs à celui-ci pour devenir, au même titre que la politique scientifique, la politique culturelle ou la politique de la santé, un outil d'intervention. Bref, l'immigration devient à son tour une «capacité» de l'État canadien.

Marquée au coin d'un souci de planification et d'une volonté d'utiliser l'immigration dans le cadre d'une volonté de restructuration économique, cette nouvelle politique de l'immigration a facilité l'acceptation par Ottawa d'une implication plus grande du Québec, dans la mesure où celle-ci permettait une meilleure planification et une gestion plus efficace des ressources. L'entente Cullen-Couture, qui vint concrétiser cette approche, doit être comprise non pas tant comme un gain du Québec, acquis au terme d'une négociation serrée et sur la base d'un rapport de force favorable, mais comme la conséquence d'une nouvelle vision du rôle de l'immigration, qui cesse d'être considérée comme un simple attribut de la souveraineté canadienne pour devenir un élément d'encadrement de la main-d'oeuvre.

Il ne faudrait pas imputer au gouvernement central des intentions stratégiques exagérées, mais on peut penser que la décentralisation opérationnelle, qui est au coeur de l'entente Cullen-Couture, a facilité plus qu'elle n'a retardé la nouvelle orientation qu'Ottawa voulait voir donner à l'immigration.

Le nouveau contexte constitutionnel

En septembre 1987, le premier ministre fédéral et les dix premiers ministres provinciaux sont tombés d'accord pour apporter d'importantes modifications à la constitution canadienne, notamment au chapitre de la nomination des juges à la Cour suprême, de la formule d'amendement constitutionnel ainsi que des limites imposées au pouvoir du gouvernement central d'intervenir financièrement dans les secteurs de juridiction provinciale. Trois dispositions de l'accord concernent le domaine de l'immigration:

1. *Que sur demande d'un gouvernement provincial «le gouvernement du Canada négocie avec lui en vue de conclure, en matière d'immigration ou d'admission temporaire des aubains dans la province, un accord adapté aux besoins et à la situation particulière de celle-ci».*
2. *Un tel accord n'a «d'effet que dans la mesure de sa compatibilité avec les dispositions des lois du Parlement du Canada qui fixent des normes et objectifs nationaux relatifs à l'immigration et aux aubains, notamment en ce qui concerne l'établissement de catégories générales d'immigrants, les niveaux d'immigration au Canada et la détermination des catégories de personnes inadmissibles au Canada».*
3. *«La Charte canadienne des droits et libertés s'applique aux accords ayant ainsi force de loi et à toute mesure prise sous leur régime».*

Ces trois articles seront ajoutés à la constitution canadienne de 1867, elle-même déjà considérablement mo-

difiée en 1982. L'accord de juin 1987 stipule aussi que, dans les meilleurs délais, le gouvernement du Canada concluera avec celui du Québec une entente qui:

a. incorporera les principes de l'entente Cullen-Couture en ce qui concerne la sélection à l'étranger et au Canada des immigrants indépendants, des étudiants et des travailleurs temporaires, et de la sélection des réfugiés à l'étranger ainsi que les critères économiques régissant la réunification des familles et les parents aidés;

b. garantira au Québec, sur le total annuel établi par le gouvernement fédéral pour l'ensemble du Canada, un nombre d'immigrants, y compris les réfugiés, proportionnel à sa part de la population canadienne, avec droit de dépasser ce chiffre de cinq pour cent pour des raisons démographiques;

c. engagera le Canada à retirer les services — à l'exception de ceux qui sont relatifs à la citoyenneté — de réception et d'intégration, y compris l'intégration linguistique et culturelle, des ressortissants étrangers désireux de s'établir au Québec lorsque des services sont fournis par le Québec, pareil retrait devant s'accompagner d'une juste compensation.

Lorsque cette entente sera complétée, elle sera incorporée à la constitution au même titre que les articles précédents.

Précisons aussi que cet accord définit certains principes pour baliser toute interprétation future de la constitution canadienne. Ces règles auront donc un impact direct sur l'interprétation qui pourra être donnée des nouvelles dispositions en matière d'immigration. Ces règles d'interprétation sont au nombre de quatre:

1. Toute interprétation de la Constitution du Canada doit concorder avec:
   a. la reconnaissance de ce que l'existence de Canadiens d'expression française, concentrés au Québec mais présents aussi dans le reste du pays, et de Canadiens d'expression anglaise, concentrés dans le reste du pays mais aussi présents au Québec, constitue une caractéristique fondamentale du Canada;
   b. la reconnaissance de ce que le Québec forme au sein du Canada une société distincte.
2. Le Parlement du Canada et les législatures des provinces ont le rôle de protéger la caractéristique fondamentale du Canada visée à l'alinéa 1.a.
3. La législature et le gouvernement du Québec ont le rôle de protéger et de promouvoir le caractère distinct du Québec visé à l'alinéa 1.b.
4. Le présent article n'a pas pour effet de déroger aux pouvoirs, droits ou privilèges du Parlement ou du gouvernement du Canada, ou des législatures ou des gouvernements des provinces, y compris à leurs pouvoirs, droits ou privilèges en matière de langue.

Une bonne dose de familiarité avec les méandres des négociations constitutionnelles canadiennes est nécessaire pour saisir les subtilités, juridiques et politiques, de ces diverses modifications. Les nouveaux articles constitutionnels traitant de l'immigration, les propositions d'un nouvel accord Canada-Québec sur l'immigration et ces quatre nouvelles règles d'interprétation constitutionnelle définissent un environnement dynamique dont on ne peut encore mesurer toute l'étendue.

Mentionnons d'abord que les nouveaux textes précisent les pouvoirs du gouvernement fédéral en matière d'immigration, chose que n'avait pas fait la constitution de 1867, notamment en ce qui a trait aux normes et objectifs des politiques d'immigration, des nivaux d'immigration et de la détermination des catégories dites inadmissibles. L'accord de 1987 fait de ces questions la responsabilité exclusive de l'État fédéral, alors que le texte de 1867 se contentait d'énoncer le principe d'une prédominance globale des interventions fédérales en matière d'immigration.

Ce nouveau texte prévoit que des accords particuliers pourront être conclus entre l'État fédéral et les États provinciaux, et tenant compte de la situation particulière de chacun de ces États. Tous les États provinciaux canadiens, et pas uniquement le Québec, pourront donc se prévaloir de cette clause, qui ne précise cependant pas l'envergure que pourraient prendre ces accords et ne définit pas ce qui est entendu par les «particularismes» de chaque province.

Le principe de la priorité des lois fédérales est maintenu et on précise même que la Charte fédérale des droits et des libertés, qui reconnaît le droit à la liberté de mouvement à l'intérieur du pays et le droit à un enseignement dans la langue de son choix, continuera d'avoir priorité.

Ces clauses ne contribuent guère à définir le rôle exact que chaque palier de gouvernement jouera dans l'établissement et la conduite des futures politiques d'immigration. On y prévoit seulement que des accords pourront être conclus, possibilité que n'excluait pas officiellement la Constitution de 1867. La seule précision apportée par le nouveau texte concerne les responsabilités exclusives de l'État fédéral. Il est encore trop tôt pour prévoir si l'ajout de telles précisions ira dans le sens d'une extension ou d'une limitation du rôle fédéral.

Les principes définissant l'éventuelle entente qui sera conclue entre Québec et Ottawa sont plus riches de signification. On prévoit d'abord officialiser ce qui n'était jusqu'ici qu'un arrangement administratif (l'entente Cullen-Couture) concernant le rôle du Québec pour chacune des trois grandes catégories d'immigrants reconnues par la loi de 1978: les immigrants indépendants, les familles et les réfugiés. Le Québec continuera donc de jouer un rôle prépondérant pour ce qui est de la sélection des immigrants indépendants, la sélection à *l'étranger* des réfugiés et les critères prévalant à la réunification des familles. À ce chapitre, il s'agit d'un gain constitutionnel important pour le Québec.

Le principe garantissant au Québec un plancher minimum du nombre d'immigrants avec un droit de dépassement de cinq pour cent est sans contredit l'élément le plus original de cet accord. Une telle précision ne se retrouve dans aucun autre texte constitutionnel. Il est cependant difficile de prévoir comment ce principe s'appliquera dans les faits.

Finalement, notons aussi que le gouvernement fédéral entend accorder au Québec la priorité, sinon l'exclusivité administrative pour ce qui est de l'adaptation et de l'intégration.

Il ne fait donc aucun doute que l'accord constitutionnel de 1987 pourra modifier considérablement la dynamique des débats entourant l'immigration au Québec. Mais un examen même sommaire de la période 1867-1945 devrait suffire à nous convaincre que les textes juridiques n'ont qu'une influence fort limitée lorsqu'il est question d'immigration. Si le gou-

vernement du Québec décidait de faire de l'immigration la pierre angulaire d'une éventuelle politique de la population, on peut penser qu'alors il n'hésitera pas à utiliser toute la marge de manoeuvre — et même un peu plus — qu'il vient d'acquérir.

Notes

1 Ce texte s'inspire largement de la perspective élaborée par Aristide Zolberg. Voir «International Migration Policies in Changing World System», dans W. McNeill and R. Adams (eds.) *Human Migrations: Patterns and Policies*. Bloomington Indiana University Press, 1978, p. 241-286; «Contemporary Transnational Migrations in Historical Perspective», Patterns and Dilemnas», dans M. Kritz, et al. (eds.), *Global trends in Migration*. New York, Center for Migration Studies, 1981, p. 15-81.

2 Voir à ce sujet B.J. Klebaner, «State and Local Immigration Regulation in the United States Before 1882», *International Review of Social History*, nº 3, 1958, p. 269-295. Pour une vue générale du droit comparé en matière d'immigration, voir J. Brossard, *L'Immigration*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1967 et Daniel Kubat, *The Politics of Migration Policies*, New York, Center for Migration Studies, 1979.

3 Voir les divers articles dans T. Hammar (ed.), *European Immigration Policy: A Comparative Perspective*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985.

4 Pour une perspective critique sur la contribution de l'immigration à l'économie politique de l'Australie, voir J. Collins, «A Political Economy of Post War Immigration», dans E.L. Wheelwright and K. Buckley (eds.), *Political Economy of Australian Capitalism*, vol. 1, Sydney, Australia and New Zealand Book Company, 1975, p. 105-130.

5 La littérature sur les relations internationales des États fédérés est aujourd'hui fort imposante; voir à ce sujet le numéro spécial de la revue *International Journal*, nº 41, été 1986 ainsi que celui de *Publius* vol. 14, nº 4, 1984. On n'y trouvera cependant aucun article sur l'immigration.

6 Voir J.M. Kline, *State Government Influence in U.S. International Economic Policy*, Lexington, Lexington Books, p. 121-122.

7 Dans la cause *Gonzales v. Peoria*, la Cour d'appel a reconnu aux gouvernements locaux, que ce soit les états ou les municipalités, le droit de collaborer ou non aux requêtes du Département fédéral chargé de l'*Immigration and Naturalization Act*. Sur cette cause et sur toute la jurisprudence l'entourant, on consultera J.S. Berck, «Immigration Law: Local Enforcement of Federal Immigration Laws», *Harvard International Law Journal*, nº 25, 1984, p. 477-483; voir aussi M.H. Shuman, «Dateline Main Street: Local Foreign Policies», *Foreign Policy*, nº 65, 1986, p. 154-174.

8 Sur les activités ontariennes, voir F. Hawkins, *Canada and Immigration*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1972, p. 201-213. On consultera aussi les «classiques» sur l'évolution des politiques d'immigration au Canada: A.A. Richmond, *Post-War Immigrants in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1967; A.G. Green, *Immigration and the Post-War Canadian Economy*, Toronto, McMillan, 1976; D.C. Corbett, *Canada's Immigration Policy: A Critique*, Toronto, University of Toronto Press, 1957.

9 C'est l'argument développé par Georges Brown qui insiste sur le fait que le pays n'a que ses grands espaces à offrir aux immigrants alors que d'autres pays ont des subsides d'établissement et de transport. Avec l'union des colonies, proclame-t-il, on peut s'attendre à ce que plus d'un million d'immigrants choisissent le Canada! Voir P.B. Waite, *The Confederation Debates in the Province of Canada, 1865*, Toronto, McClelland and Stewart, 1963, p. 68.

10 Il n'existe pas à proprement parler d'histoire de l'immigration au Québec. On consultera toutefois F. Harvey, «La question de l'immigration au Québec: genèse historique», dans *Le Québec français et l'école à clientèle pluri-ethnique. Contributions à une réflexion*, Québec, Éditeur officiel, 1987, p. 1-56.

11 Voir A. Charbonneau et R. Maheu, *Les aspects démographiques de la question linguistique*, Rapport de recherche pour la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec, Québec, Éditeur officiel, 1973.

12 Voir R.A. Vineberg, «Federal-provincial relations in Canadian Immigration», *Administration publique du Canada*, vol. 30, nº 2, 1987, p. 299-317.

13 Cette explication m'a été suggérée par Réjean Lachapelle.

14 Voir à ce sujet D.J. Hall, «C. Sifton: Immigration and Settlement Policy, 1896-1905», dans H. Palmer (ed.), *The Settlement of the West*, Calgary, Comprint Publishing, 1977, p. 60-85; E. Cashmore, «The Social Organization of Canadian Immigration Law», *Canadian Journal of Sociology*, vol. 13, nº 4, 1979, p. 409-429; M.F. Timlin, «Canada's Immigration Policy, 1896-1910», *Canadian Journal of Economics and Political Science*, vol. 20, nº 4, 1960, p. 517-532; D.M. McDougall, «Immigration into Canada, 1851-1920», *Canadian Journal of Economics and Political Science*, vol. 27, nº 2, 1961, p. 162-175.

15 À cause de son statut de Dominion, le Canada dut tenir compte des volontés de la Grande-Bretagne avant d'élaborer ses politiques d'immigration. Ainsi, en 1922, l'*Empire Settlement Act* prévoyait que le Canada viendrait en aide aux agriculteurs britanniques désireux d'immigrer au Canada.

16 La conclusion de son livre est sans appel: «For many Ukrainians and Finnish workers in Canada, cultural assimilation was too high to pay even for the proletarian revolution», D. Avery, *Dangerous Foreigners. European Immigrant Workers and Labour Radicalism in Canada, 1896-1932*, Toronto, McClelland and Stewart, 1979, p. 143.

17 Ce sont (1) l'accord de 1971 entre les ministres Cloutier et Lang autorisant la présence dans les ambassades canadiennes, d'agents québécois de l'immigration, (2) l'entente entre les ministres Bienvenue et Andras (1975) à la suite de laquelle le gouvernemnt fédéral s'engageait à consulter le Québec en matière de volume et de procédures d'immigration, et (3) l'entente Cullen-Couture de 1978 accordant au Québec des responsabilités accrues en matiere de sélection des immigrants.

18 Dans l'autre secteur d'activités où les responsabilités constitutionnelles sont partagées entre les deux paliers de gouvernement, celui de l'agriculture, les relations sont moins harmonieuses. Ottawa n'ayant pas fait preuve de la même «compréhension». Voir A.F. Cooper, «Subnational Activity and Foreign Economic Policy Making in Canada and the United States: perspectives on Agriculture», *International Journal*, nº 12, 1986, p. 655-673.

19 J. Brossard, *op. cit.*, p. 124-132. À l'époque, cet auteur, dont les vues pro-québécoises sont pourtant au-dessus de tout soupçon, est contraint de conclure que tout ce que le Québec peut espérer en la matière, c'est de prendre en charge les examens médicaux, encourager les sociétés privées d'accueil, faire de la publicité et s'occuper des cours de langue!

20 La seule référence formelle à l'immigration prend la forme d'une «demande» québécoise de 1968, soumise à l'intérieur d'un simple document de travail, à l'effet que l'intégration des immigrants soit reconnue comme étant de la compétence exclusive des provinces. Voir *Document de travail présenté par le Québec au Comité permanent des fonctionnaires sur la Conférence constitutionnelle*, le 17 juillet 1968, p. 34-37 et cité dans ministère des Affaires intergouvernementales: *Les positions traditionnelles du Québec sur le partage des pouvoirs, 1900-1976*, Québec, Éditeur officiel, 1978, p. 67.

21 Dans son rapport publié en 1979 la Commission sur l'Unité Canadienne (Commission Pépin-Robarts) recommandait cependant (1) que l'établissement et l'intégration des immigrants soient de compétence exclusivement provinciale, (2) que la définition des critères de sélection et des niveaux d'immigration soit de compétence concurrente mais avec prépondérance provinciale. Curieusement, cette proposition ne fut pas reprise par le gouvernemewnt du Québec. Quand au Parti libéral du Québec, alors dans l'Opposition, ses propres recommandations publiées en 1980 demeurent bien endeça des propositions de la Commission. Il y est même dit qu'attribuer «des pouvoirs plus étendus aux provinces dans le domaine de l'immigration nierait l'existence même d'une citoyenneté commune et compromettrait la libre circulation des personnes sur le territoire canadien» (Parti libéral du Québec, *Une nouvelle fédération canadienne*, Montréal, 1980, p. 88). Pourtant c'est précisément ce que le gouvernement libéral allait demander et obtenir en 1987!

22 Cet important discours de M. Masse est résumé dans F. Hawkins, *op. cit.*, p. 219-221. Il semble que M. Masse ait été grandement influencé par la publication, l'année précédente, du livre de Rosaire Morin, *L'immigration au Canada*, Montréal, Éditions de l'Action nationale, 1966. M. Morin, fort actif dans les milieux nationalistes, allait éventuellement devenir directeur général des États généraux du Canada français.

23 Ministère de l'Immigration, *Rapport annuel 70-71*, Québec, Éditeur officiel, 1972, p. 35.

24 Devant le peu d'activités de cette Direction (visites officielles, tournées folkloriques), elle sera fusionée en 1971 avec la Direction de l'adaptation.

25 Ministère de l'Immigration, *Rapport annuel 1973-74*, Québec, Éditeur officiel, 1975, p. 11.

26 Ministère de l'Immigration, *Rapport annuel 1973-74*, p. 12. Ces chiffres sont cependant gonflés par la titularisation des enseignants travaillant dans les COFI.

27 C'est ce qui ressort des analyses suivantes: A.H. Richmond and G.L. Rao, «Recent Development in Immigration to Canada and Australia», *International Journal of Comparative Sociology*, 17, 34 (1979), p. 183-205; W.L. Man, «Canadian Immigration Policies since 1962», *Canadian Public Policy*, vol. 1, nº 2, 1975, p. 196-208; L. Parai, «Canada's Immigration Policy and Management», *International Migration Review*, vol. 9, nº 4, 1975, pp. 449-479.

DEUXIÈME PARTIE

Insertion des migrants dans les pays de la francophonie

VI EUROPE FRANCOPHONE

Insertion sociale et professionnelle des jeunes maghrébins issus de l'immigration

GEORGES ABOU SADA
Institut de recherche sur les sociétés contemporaines
Centre national de la recherche scientifique
France

L'immigration maghrébine en Europe

Un point d'histoire

L'émigration des travailleurs maghrébins (Algériens, Marocains, Tunisiens) vers les pays industrialisés de l'Europe occidentale est restée limitée jusqu'en 1914. C'est avec la Première Guerre mondiale que la France, puissance colonisatrice qui avait réussi entre 1830 et le début du XX[e] siècle à dominer les trois pays du Maghreb, va mobiliser un grand nombre des travailleurs de ces pays pour combattre avec ses armées ou pour faire tourner des usines abandonnées par leurs ouvriers devenus provisoirement soldats.

Jusqu'à nos jours, la France reste le pays européen qui accueille la plus forte concentration de migrants maghrébins et ce, bien que dans les deux dernières décennies une certaine réorientation des flux migratoires s'était opérée amenant quelques dizaines de milliers de ces travailleurs vers d'autres pays tels que la Belgique, la République fédérale d'Allemagne, les Pays-Bas et la Suède.

De 1914 à 1945, cette émigration reste liée aux fluctuations de la conjoncture économique et aux changements de la situation politique en métropole et dans les autres pays européens. Longtemps l'émigration maghrébine n'a concerné que des hommes isolés: célibataires ou mariés, mais dont la famille est restée dans le pays d'origine. Au début de ce processus migratoire, l'émigré maghrébin, qui était dans tous les cas ou presque d'origine algérienne, venait en Europe, seul, pour un temps limité et avec une mission précise[1]. Son expatriation devait apporter à sa famille et à la communauté rurale dont il est issu, les moyens financiers indispensables à leur survie et à la reproduction de cette société paysanne que le colonialisme destructurait.

À partir des années 50 pour les Algériens et le milieu des années 60 pour les Marocains et les Tunisiens, l'émigration touchera les femmes et les enfants. L'émigration familiale n'a pu se développer qu'avec la transformation des rapports sociaux traditionnels dont le phénomène migratoire lui-même est en partie responsable.

Ces changements ont permis l'apparition de nouvelles conditions sociales et économiques sans lesquelles ce flux migratoire n'aurait pu prendre de l'ampleur.

L'installation des familles dans les pays récepteurs a contribué à allonger la période de séjour des migrants et par là à stabiliser les communautés immigrées. De ce fait, l'interrogation sur la condition et le devenir social, professionnel et culturel des jeunes immigrés maghrébins de la deuxième génération, nés dans les pays d'accueil ou venus y résider dès leur jeune enfance, retrouve une pertinence indiscutable.

Mais la situation de ces jeunes est loin d'être indépendante de celle de leurs aînés et de leurs parents, dans la mesure où ils reproduisent à leur niveau les éléments constitutifs de la condition de l'immigré maghrébin, qui a une place dans la structure sociale des pays d'accueil[2] assez spécifique.

Les aspects quantitatifs

Dans la période récente, on dénombrait dans six pays de l'Europe occidentale 1 757 200 personnes d'origine maghrébine[3]. La répartition de ces personnes était inégale selon les pays: la France regroupait 80,6 % d'entre eux contre 5 % dans la République fédérale d'Allemagne, 6,8 % dans les Pays-Bas, 7,7 % en Belgique, 0,1 % en Suède et 0,3 % en Suisse. Cette répartition différente se traduit aussi par des différences quant à la part de cette immigration par rapport à l'ensemble des communautés immigrées présentes dans ces pays: alors qu'ils représentaient en France 38,4 % des immigrés, ils ne représentaient que 21,7 % au Pays-Bas, 15,3 % en Belgique et 1,7 % en RFA.

L'importance de l'immigration maghrébine en France nous incite à centrer l'analyse sur les conditions de son insertion et notamment celles de sa composante jeune dans ce dernier pays. En France, durant la période intercensitaire, l'immigration dans son ensemble (ainsi que l'immigration maghrébine) a connu des modifications qualitatives qui ont transformé profondément ses caractéristiques. Nous analyserons principalement trois de ces modifications:

a. Augmentation du caractère familial de l'immigration, qui compte de plus en plus de femmes. Ainsi la répartition hommes — femmes pour l'immigration maghrébine en 1982 était la suivante:
   — 61,7 % d'hommes et 38,3 % de femmes pour les Algériens;
   — 61,1 % d'hommes et 38,9 % de femmes pour les Marocians;
   — 61,8 % d'hommes et 38,2 % de femmes pour les Tunisiens.

   La part des femmes parmi l'immigration maghrébine reste néanmoins inférieure à celle des immigrations anciennes où elle atteint 43 % chez les Italiens, 47,3 % chez les Espagnols et 47 % chez les Portugais. Toutefois, ce qu'il importe de souligner, c'est le remplacement de sa féminisation d'un recensement à un autre.

b. Le rajeunissement de l'immigration qui comporte de plus en plus de jeunes. En effet, les moins de vingt-cinq ans sont de plus en plus nombreux. Ils atteignaient 47,6 % pour les Algériens, 50,2 % pour les Marocains, 47,1 % pour les Tunisiens. Ces pourcentages sont nettement plus élevés que ceux de l'ensemble des étrangers (40,5 %) et de la population française (36,2 %).

   Ce rajeunissement est dû à la fois aux regroupements familiaux (c'est notamment le cas de la communauté marocaine) et aux naissances. Les

naissances d'origine étrangère représentaient en 1981, 12,5 % soit 88 371 naissances sur 703 337. Les naissances d'origine maghrébine s'élevaient à 45 960, soit 52 % des naissances d'origine étrangère et elles se répartissaient de la manière suivante : 20 810 naissances pour les Algériens, 17 013 pour les Marocains et 8 137 pour les Tunisiens. Le poids important des naissances d'origine maghrébine se retrouve au niveau de l'appareil scolaire où le pourcentage de ces élèves scolarisés est nettement plus important que celui de leurs parents par rapport à l'ensemble de l'immigration.

c. Les deux facteurs précédents ont contribué à abaisser le taux d'activité de la population immigrée maghrébine pour les rapprocher de ceux de la population française. Ainsi, en 1982, le taux d'activités des Algériens était de 40 %, celui des Marocains de 38,9 % et celui des Tunisiens de 40,2 %, contre 42,2 % pour l'ensemble des étrangers et 43,4 % pour la population française.

L'immigration maghrébine: une situation d'ensemble plus difficile que celle des autres communautés

D'une façon générale, les travailleurs maghrébins ont une situation sociale et professionnelle plus précaire que celle de l'ensemble des travailleurs immigrés. Cette situation est explicable à la fois par les caractéristiques propres de cette immigration (moindres qualifications), par les types de travaux qu'elle réalise (emplois peu qualifiés, travail posté, bas salaire) et par les conditions historiques dans lesquelles elle est arrivée en France. C'est ce qui ressort de l'examen de trois indicateurs de cette situation sociale et professionnelle.

Les types d'activités des travailleurs maghrébins

En 1982, les travailleurs immigrés occupent un emploi sur seize (6,2 % de la population active). Cette proportion s'élève à un pour six dans le bâtiment (génie civil), à un pour dix dans les industries intermédiaires (fonderies, métaux, caoutchouc, matières plastiques, matériaux de construction). Elle est de un pour douze dans les industries de biens d'équipement et dans celles des biens de consommation (notamment dans l'industrie automobile où elle atteint un pour sept, et le textile-habillement, un pour dix).

La répartition sectorielle des travailleurs maghrébins, comme le montre le tableau 1, présente des particularités par rapport à celle de l'ensemble des travailleurs immigrés.

Pour les Algériens, on constate une forte présence dans l'industrie, et le bâtiment par rapport à l'ensemble des travailleurs immigrés et une présence moins importante dans l'agriculture. Pour les Marocains, il faut souligner leur forte présence dans l'agriculture (travailleurs saisonniers dont un grand nombre d'entre eux ont été régularisés lors de l'opération menée en 1981-1982) et dans l'industrie. Par contre, leur part est nettement inférieure au niveau du bâtiment et du service. C'est l'immigration maghrébine la plus récente, et qui semble connaître la situation la plus difficile.

Les Tunisiens sont fortement représentés dans les services et le bâtiment, à un degré nettement moindre dans l'industrie et l'agriculture.

L'examen de la répartition des salariés maghrébins dans les secteurs d'activité économique montre donc des différences de comportements entre les travailleurs des trois nationali-

TABLEAU 1

Population active étrangère ayant un emploi par secteur et nationalité (en %)

Nationalité	Secteur d'activité				
	Agriculture	Industrie	Bâtiment	Services	Total
Algériens	0,8	35,7	25,1	38,3	100,0
Marocains	13,2	40,8	19,1	26,7	100,0
Tunisiens	3,4	29,6	26,0	40,8	100,0
Ensemble des travailleurs immigrés	4,4	33,6	22,3	39,5	100,0

Source : INSEE

tés. Mais, en plus des variations internes aux nationalités maghrébines, il faut remarquer les différences avec la moyenne de l'ensemble des salariés immigrés.

La qualification des travailleurs maghrébins

Par rapport à l'ensemble des salariés immigrés, les Maghrébins sont globalement moins qualifiés. On constate qu'il y a parmi eux plus de manoeuvres, plus d'ouvriers spécialisés et moins d'ouvriers qualifiés.

En 1982[4], ce sont les travailleurs marocains qui semblent être les moins qualifiés: 93,8 % d'entre eux sont des ouvriers contre 90,6 % pour les Algériens et 86,3 % pour les Tunisiens. Leur arrivée récente et leurs conditions de recrutement (ils sont venus travailler dans des secteurs en crise, soit les mines et l'automobile) expliquent, sans doute, une telle situation (tableau 2).

Ce sont les Tunisiens qui bénéficient de la situation la plus avantageuse: moins d'ouvriers, plus d'em-

TABLEAU 2

Répartition des salariés maghrébins selon leur qualification (en %)

Nationalité	Manoeuvres	O.S.	O.Q.	Total ouvriers
Marocains	14,4	43,0	36,5	93,8
Algériens	16,2	37,5	36,9	90,6
Tunisiens	18,8	33,3	34,2	86,3
Ensemble	14,0	33,1	37,3	84,4

Source : Ministère du Travail (enquêtes-emplois 1982)

TABLEAU 2 (suite)

Nationalité	Employés	Agents de maîtrise, techniciens, dessinateurs	Cadres	Ensemble
Marocains	49,9	0,7	0,3	100,0
Algériens	7,4	1,4	0,4	100,0
Tunisiens	10,6	1,9	0,9	100,0
Ensemble	9,8	1,9	0,9	100,0

ployés, d'agents de maîtrise, de techniciens et de cadres. Rappelons, à cet égard, qu'en général les Tunisiens sont mieux scolarisés et ont souvent suivi des stages de préformation et de formation professionnelle: la Tunisie a très vite réussi à développer un réseau scolaire assez efficace qui a permis de hausser le niveau d'instruction de sa population. Les jeunes émigrés tunisiens qui suivaient la filière officielle de «placement» recevaient des stages de formation professionnelle avant leur départ du pays. Un certain nombre de travailleurs tunisiens qui venaient en France pour suivre des stages dans les centres AFPA (Association nationale pour la formation professionnelle des adultes), dans le cadre des accords bilatéraux, restaient en France après leur formation.

Les catégories socioprofessionnelles

C'est le recensement général de la population qui fournit les statistiques relatives à la répartition des travailleurs immigrés selon les catégories socioprofessionnelles. Les travailleurs immigrés, dans l'ensemble, et plus particulièrement les Maghrébins, sont présents dans toutes les catégories socioprofessionnelles, mais avec des concentrations diverses. Le plus grand nombre d'entre eux se retrouve dans les catégories ouvrières, notamment les non qualifiés, et parmi le personnel de service. Cette situation reflète, en réalité, la fonction de l'immigration: force de travail d'appoint utilisée dans une certaine conjoncture économique ou pour les nécessités de la reconstruction d'abord et le maintien de la croissance ensuite, elle était indispensable compte tenu de la pénurie de la main-d'oeuvre autochtone. Mais, au fil des années, sa présence a permis de restructurer le marché de l'emploi et a rendu possible le déplacement de la main-d'oeuvre nationale vers les emplois les plus stables, les moins pénibles, les mieux rémunérés et les plus qualifiés. Cette fonction est encore plus évidente quand on examine la position sociale et professionnelle

TABLEAU 3

Répartition de 100 actifs selon la catégorie socio-professionnelle au recensement de 1982

Catégorie socio-professionnelle	Français	Immigrés	Algériens	Marocains	Tunisiens
Agriculteurs exploitants	6,7	0,6	—	0,1	0,2
Artisans, commerçants, entrepreneurs	8,1	4,0	3,9	2,0	4,4
Cadres supérieurs, professions libérales	8,4	3,3	0,7	0,9	2,0
Professions intermédiaires	17,7	5,2	2,5	1,9	3,9
Employés	23,7	10,1	11,0	7,1	10,5
Personnel de service	3,5	7,0	3,5	3,7	4,8
Ouvriers qualifiés	16,8	25,4	26,6	22,0	25,9
Ouvriers non qualifiés	12,6	38,1	46,8	47,7	42,7
Ouvriers agricoles	1,1	3,5	0,6	12,0	2,9
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	1,4	2,8	4,4	2,6	2,7
TOTAL	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

de la main-d'oeuvre maghrébine, dont la présence en France est le sous-produit d'une situation historique de dépendance de leurs pays d'origine à l'égard de la métropole coloniale (tableau 3).

L'analyse rapide de quelques indicateurs de la situation sociale et professionnelle de l'immigration maghrébine démontre sa situation spécifique sur le marché du travail, qui fait d'elle l'une des catégories ouvrières les plus vulnérables. Il est clair que cette situation pèse lourdement sur la condition et le devenir des jeunes issus de cette immigration.

Les jeunes maghrébins héritent et reproduisent cette situation difficile

La présence des jeunes enfants d'immigrés dans les pays d'accueil pose le problème des conditions de reproduction sociale des conditions de vie et de travail des immigrés. L'analyse de leur place sur le marché du travail de la société d'emploi qui a fait appel à leurs parents, soulève une question importante: dans quelles mesures se reproduisent à leur niveau les conditions sociales et économiques qui ont déterminé la place de leurs aînés sur ce même marché du travail? La suite de ce texte apporte quelques éléments de réponse à cette question.

Une situation scolaire difficile

Malgré l'idéologie égalitaire sous-jacente à toutes les réformes de l'Éducation nationale, l'école en France reste sélective et son fonctionnement se fait au détriment des enfants issus des catégories sociales défavorisées et culturellement démunies.

Héritiers d'une situation difficile que détermine et aggrave leur condition de fils d'immigrés maghrébins, leurs difficultés commencent très tôt et l'influence de leur milieu va peser de tout son poids et cela bien avant leur arrivée sur le marché du travail. C'est d'abord au niveau de leur scolarité qu'on peut mesurer les effets d'un tel héritage.

L'appareil scolaire en France réserve aux enfants d'origine étrangère une place quelque peu particulière: non qu'il ne tienne compte de leurs spécificités sociales et culturelles, mais il relègue la plupart d'entre eux dans les filières et les sections où ils n'obtiennent, en général, aucun diplôme[5]. Ces difficultés scolaires et cette situation d'échec sont décelables dans les statistiques: le pourcentage des élèves d'origine étrangère par rapport à l'ensemble de la population

TABLEAU 4

Répartition des élèves selon la nationalité et le cycle d'enseignement dans le primaire (en %)

Nationalité	Enseignement				
	Préélémentaire	Élémentaire	Initiation	Classe spéciale	Total
Français	38,7	60,1	0,0	1,2	100,0
Algériens	35,5	61,0	0,4	3,1	100,0
Marocains	37,8	59,1	0,7	2,4	100,0
Tunisiens	41,9	55,2	0,3	2,6	100,0
Italiens	27,5	69,9	0,3	2,3	100,0
Portugais	28,9	60,1	0,1	1,2	100,0

Source: Ministère de l'Éducation nationale, année 1985-86.

scolarisée diminue progressivement à mesure que cette dernière accède aux classes supérieures. Ainsi, durant l'année scolaire 1985-1986, les enfants d'origine étrangère représentaient 11,6 % des effectifs scolarisés dans l'école primaire et seulement 7,2 du second degré.

L'examen minutieux des données statistiques sur la répartition des scolaires maghrébins par niveau et par type d'enseignement montre que le déroulement de leur scolarité varie de l'itinéraire moyen des scolaires étrangers et de celui des scolaires nationaux.

Ils sont plus nombreux que d'autres dans les classes spéciales. C'est surtout vrai pour les Algériens qui, avec 3,1 % dans cette filière, dépassent les élèves d'autres nationalités, y compris les Portugais (tableau 4). Leur pourcentage est moins élevé dans le deuxième cycle long et ils sont plus fréquemment que les autres orientés vers le deuxième cycle court (l'enseignement technique), qu'ils quittent souvent d'ailleurs sans obtenir de diplôme. Les mêmes constatations sont à faire en ce qui concerne l'orientation vers les CPPN (classes préprofessionnelles de niveau) et les CPA (classes professionnelles d'apprentissage) où l'on trouve une forte concentration de Maghrébins, notamment des Marocains (tableau 5).

À noter que les Maghrébins constituent 44,1 % des élèves d'origine étrangère scolarisés dans le second degré dont 26,7 % Algériens, 13,1 % Marocains et 4,3 % Tunisiens.

Ce constat statistique montre que les élèves d'origine étrangère et plus particulièrement ceux d'origine maghrébine subissent, dans l'appareil scolaire en France, un processus d'élimination qui les éloigne du cycle d'enseignement long en les rejetant vers l'enseignement technique ou vers la vie active dès la fin de la scolarité obligatoire. Les causes de cet échec scolaire sont à chercher à plusieurs niveaux: l'origine sociale, les différences culturelles, les difficultés linguistiques, le mode de fonctionnement de l'appareil scolaire, l'insuffisance de structures d'accueil adéquates, la non-formation et la non-sensibilisation des maîtres à ces problèmes, l'inexistence des projets pédagogiques cohérents auxquels peuvent être associés les parents d'élèves qui, dans les conditions actuelles de la scolarité, sont écartés. Cette situa-

TABLEAU 5

Répartition des élèves en pourcentage de chaque nationalité selon le niveau d'enseignement du second degré (en %)

Nationalité	1er cycle[a] CPPN-CPA	2e cycle court	2e cycle long	Total
Français	59,4	2,6	14,8	23,2	100,0
Algériens	60,5	4,4	24,4	10,7	100,0
Marocains	62,5	5,5	21,2	10,8	100,0
Tunisiens	65,2	3,6	19,5	11,7	100,0
Ensemble étrangers	60,8	4,4	21,6	13,2	100,0

a. Y compris les sections d'éducation spécialisées et les groupes de classes ateliers (SES-GCA) qui ne sont pas distinguées pour l'année scolaire 1985-86. Les pourcentages d'élèves dans ces classes en 1982-83 étaient respectivement de 7,8 %, 7,1 %, 7,0 %, 5,7 % et 1,9 %.

Source : Ministère de l'Éducation Nationale.

tion est déterminante pour leur insertion sociale et professionnelle, car au moment de leur entrée sur le marché du travail, ils n'ont pas d'acquis (diplôme, formation) à valoriser ou à faire connaître.

L'insertion professionnelle

Il faut éviter de considérer ce groupe de jeunes comme s'il était homogène. En effet, ils ont des itinéraires familiaux, personnels, scolaires et productifs différents. Selon que l'on soit garçon ou fille, nés en France ou non, appartenant à telle ou telle communauté, on constate des différences. Il importe donc de se garder des généralisations hâtives.

Les performances scolaires, les diplômes obtenus et les niveaux de qualification acquis déterminent les conditions dans lesquelles ces jeunes arrivent sur le marché du travail et par là, leurs modalités d'insertion professionnelle. L'analyse de leurs conditions de scolarisation a démontré que la plupart de ces jeunes arrivent sur le marché du travail dans une situation assez défavorable, notamment dans le contexte de crise où le chômage est assez développé. La persistance du chômage renforce les rôles des employeurs et leurs pratiques de sélection. Ils demandent toujours davantage de diplômes et de qualifications. Ce qui, d'une part, dévalorise certains diplômés, et d'autre part, pénalise lourdement les non-diplômés et leurs sans-qualifications, qui sont ainsi rejetés dans des situations marginales sur le marché du travail.

Dans ce contexte, on peut dire que le diplôme ne vaut que ce que vaut socialement le diplômé. Dans la mesure où le chômage a profondément changé les conditions d'insertion sur le marché du travail, le capital social devient plus important que le diplôme pour trouver un emploi. Cela pose bien évidemment la question de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés d'origine immigrée, et plus particulièrement parmi eux les Maghrébins, dont l'image sociale est assez négative et dont les parents, compte tenu de leurs caractéristiques socio-économiques, ont peu de possibilités de les soutenir dans leurs démarches.

L'analyse des modalités d'insertion professionnelle des jeunes enfants d'immigrés ne peut se faire, sans tenir compte du contexte général de l'emploi et de la situation de l'ensemble des jeunes sur le marché du travail. Or, dans les dix dernières années, les possibilités d'emploi pour les jeunes se sont restreintes et ce pour plusieurs raisons:

— la contraction de l'emploi industriel et la stagnation de la croissance d'emplois dans le tertiaire. Ce sont les secteurs qui emploient traditionnellement la plus forte proportion des jeunes qui enregistrent la plus forte diminution de cette proportion. C'est le cas notamment de la réparation et le commerce automobile, de l'industrie du cuir et de la chaussure, des industries du bois et meubles, des textiles et habillement. Jusqu'au milieu des années 60, l'entrée des jeunes sur le marché du travail se faisait sans grandes difficultés quels que soient leur niveau scolaire et leur qualification et ce, à cause de la pénurie persistante de main-d'oeuvre. Par la suite, les données s'inversent;

— le développement de l'activité féminine, notamment du groupe 25-54 ans. C'est la disparition ou tout au moins l'atténuation de la fameuse courbe de double cloche concernant l'activité féminine. Actuellement, 66 % des femmes de ce groupe sont actives. C'est certai-

nement le taux d'activité qui, en France, semble avoir le plus influé sur l'évolution de l'emploi des jeunes. Une partie des emplois qui leur était destinée est occupée par ce surplus de main-d'oeuvre féminine;

— les problèmes démographiques posés par l'arrivée sur le marché du travail des générations à effectifs élevés. Cette situation coïncide avec des départs en retraite limités dans la mesure où ces départs concernent les générations issues des classes creuses nées durant la Première Guerre mondiale.

De ce fait, le chômage des jeunes, qui constitue un problème structurel en France, est plus élevé que dans la plupart des pays de l'OCDE. En 1987, la France n'était dépassée à ce niveau que par l'Italie, l'Espagne et la Grande-Bretagne. Les moins de 25 ans, qui ne représentent en France que 18 % de la population active, représentent 47 % des chômeurs. En résumé, trois conclusions s'imposent:

— premièrement, il apparaît qu'en France la situation des jeunes soit plus défavorable que dans les autres pays européens;

— deuxièmement, les jeunes en France sont pénalisés par rapport aux autres groupes d'âges;

— troisièmement, les jeunes filles connaissent des difficultés plus graves encore que celles des jeunes garçons.

Ce contexte général nous aide à comprendre la situation particulière des jeunes enfants d'immigrés. En 1982, on en dénombrait parmi les 15-24 ans 31 % au chômage: 27 % pour les garçons et 37 % pour les filles. Les jeunes actifs, qui ne représentaient que 14 % de l'ensemble de la population active, constituaient un tiers des chômeurs (31 %).

Compte tenu de leurs caractéristiques et du contexte dans lequel se trouve l'immigration maghrébine, les jeunes de ces communautés se trouvent par rapport aux jeunes nationaux dans une situation dont la précarité a un caractère plus durable. Toutes les enquêtes empiriques menées, sur le devenir de la seconde génération en général, et maghrébine en particulier, et sur ses modalités d'insertion dans la structure sociale en France relèvent cette situation. Cette précarité, nous l'avons mesurée au cours de nos enquêtes au moyen de plusieurs indicateurs[6]:

— un taux de chômage élevé ainsi que l'allongement de la durée du chômage. Cette situation les oblige à une succession de petits boulots entrecoupés par des périodes de chômage ou de stages;

— l'instabilité au travail: parmi les jeunes maghrébins nous avons souvent fait le constat d'un fort *turn-over*;

— l'inadéquation entre qualification, formation et travail: parmi eux, les rares qualifiés ont du mal à trouver un emploi correspondant à la formation et à la qualification obtenues. Certains des jeunes que nous avons rencontrés, pressés de travailler, ont dû renoncer à certaines exigences salariales ou de statut et à la reconnaissance de leurs diplômes pour prendre le travail proposé, afin d'assurer les rentrées d'argent nécessaires à l'équilibre fragile du budget familial;

— l'aggravation de la situation de l'emploi pénalise les catégories des jeunes sans qualifications, dans la mesure, où elle les rejette vers les circuits officiels d'introduction sur le marché du travail (Agence nationale pour l'emploi), alors que dans l'ensemble, ils sont habitués aux

circuits informels. L'obligation pour eux de passer par les circuits de recrutement anonymes et impersonnels fait jouer la sélection à leur détriment. Là, on peut distinguer entre les jeunes Portugais et les jeunes Maghrébins. En effet, les premiers, dont la condition parentale sur le marché du travail est meilleure que celle des seconds, continuent à utiliser les filières informelles, notamment familiales, pour entrer dans la vie active;

— le racisme et le rejet de certains employeurs: sur le marché de l'emploi, ils se heurtent aux restrictions que mettent à leur égard les artisans et les commerçants, sous prétexte du contact direct qu'exigent certains métiers entre eux et la clientèle, et l'hostilité de celle-ci à leur endroit. On refuse de les employer et on préfère engager des nationaux dont la présence ne serait ni remarquée ni choquante;

— le statut juridique: leur statut d'étrangers les exclut de beaucoup d'emplois offerts par l'administration et les services publics. D'ailleurs, ils sont parfois rejetés de ces emplois alors qu'ils ont opté pour la nationalité française;

— la rigidité du marché du travail: le cloisonnement de ce marché et leurs conditions d'insertion leur laissent peu d'opportunités pour une promotion professionnelle. Tout au plus, ils peuvent espérer, avec l'avancement en âge, stabiliser leur emploi et augmenter légèrement leurs salaires. Peu d'entre eux auront l'occasion d'acquérir la formation et la qualification qui permettront un changement sensible de leur situation;

— le chômage a allongé la période entre la sortie de l'école et l'insertion professionnelle. Cette situation incite les jeunes à prolonger leur séjour dans la famille d'origine et à retarder le mariage;

— les jeunes Maghrébins sur le marché du travail ont un comportement différent de celui d'autres jeunes d'origine étrangère. Ils prolongent souvent la période de chômage ou de recherche de premier emploi parce qu'ils souhaitent choisir le type de travail qui peut leur assurer un minimum de mobilité professionnelle ou sociale. Ils ne veulent pas faire ce que les aînés font. Chez ces jeunes, on décèle en effet des comportements de refus de certains emplois et de certaines conditions de travail. Mais il est bien évident que souvent de tels comportements ne peuvent être que provisoires, compte tenu de la pression familiale et sociale qui les pousse à «normaliser» leur situation;

— la précarisation de l'emploi de ces jeunes reflète leurs caractéristiques qui intéressent certains employeurs à la recherche d'une main-d'oeuvre mobile, docile, disponible, résistante et interchangeable. En cela, leur situation est comparable à celle des travailleurs immigrés des années 60, qui constituerait un facteur de flexibilité et de souplesse largement utilisé par les entreprises.

Ce tableau, qui peut paraître pessimiste pour certains, nous l'avons constitué à partir de nos observations et des résultats de nos enquêtes menées auprès de ces jeunes. Il laisse entrevoir le domaine des actions possibles en faveur de ces jeunes et de leurs familles. Car une telle situation ne peut durer sans une multiplication des risques d'explosion sociale.

Notes

1 Voir A. Sayad, «Les trois âges de l'émigration algérienne», *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 15, 1977.

2 Cf. G. Abou Sada, «La situation des jeunes Maghrébins en Europe», document présenté à la conférence tripartite organisée par le BIT à Grenade en mai 1981. Cf aussi G. Abou Sada et J.P. Tricart, «La condition de la deuxième génération des immigrés», Cresge, 1978. Voir G. Abou Sada et H. Milet, «Générations issues de l'immigration: mémoires et devenirs», *Actes de la Table Ronde du GRECO 13, tenue à Lille du 12 au 14 juin 1985*, Paris, Arcantère, novembre 1986.

3 Voir le rapport SOPEMI 1986 (OCDE-Paris). Les données chiffrées concernant la France datent de 1982; pour la Belgique elles sont de 1983; pour les autres pays, elles sont de 1985.

4 D'après les données de l'enquête-emploi réalisée tous les trois ans par le ministère du Travail dans les entreprises de dix salariés et plus.

5 Si la plupart des enfants d'immigrés échouent, on ne peut ignorer la minorité de ceux qui réussissent et accèdent à l'enseignement supérieur. Z. Zeroulou, *Mobilisations familiales et conditions de scolarisation des enfants: le cas de l'immigration algérienne*, Thèse de doctorat de 3e cycle soutenue à l'Institut de sociologie, Université de Lille I sous la direction de Michel Simon et Claude Dubar, décembre 1985.

6 «La condition de la deuxième génération», *op. cit.*
«La situation des jeunes maghrébins en Europe», op. cit.
G. ABOU SADA et Z. ZEROULOU, «Les attitudes des jeunes face au travail», OMINOR, janvier 1986.
G. ABOU SADA, H. MILLET et Z. ZEROULOU, «La participation des travailleurs immigrés à la formation professionnelle continue», OMINOR, octobre 1986.

Femmes immigrées en France et en Europe francophone: bilan et perspectives

MIRJANA MOROKVASIC-MÜLLER
Institut de recherche sur les sociétés contemporaines
Centre national de la recherche scientifique
France

Participation des femmes dans la migration

Dans ses célèbres lois, Ravenstein (1885, 1889) avait déjà souligné les conditions dans lesquelles les femmes étaient «plus migratrices que les hommes». De nombreux chercheurs ont depuis attiré l'attention sur la présence des femmes ou leur prédominance dans certains mouvements migratoires — migrations transocéaniques (Houston *et al*, 1984) par exemple, ou migrations internes, comme en France (Bourdieu, 1962; Stockman, 1983).

Les migrations internationales vers l'Europe ont, par contre, été pendant longtemps traitées comme un phénomène quasi exclusivement masculin. Ceci n'a pas été sans incidence sur les politiques d'immigration ou d'insertion des étrangers où le migrant est défini comme un homme actif, et la migrante, comme sa compagne ou membre de famille à charge. Il est vrai que les statistiques disponibles sur la population globale et notamment sur la population active permettent effectivement de conclure sur une constante prédominance, au niveau global, des hommes immigrés. Il faut souligner cependant que la part des femmes n'a jamais été négligeable: dans les années 60 et 70, il y avait 84 femmes pour 100 hommes étrangers en Belgique, 79 en Suisse et 67 en France (UN, 1979). Par ailleurs, la part des femmes a toujours varié beaucoup d'une nationalité à l'autre.

En 1982, sur l'ensemble des étrangers des deux sexes en France, il y avait 42,8 % de femmes, soit un taux qui dépasse même celui de la période après la Deuxième Guerre mondiale et qui, après une baisse jusqu'en 1962, a augmenté progressivement (tableau 1). Cette tendance à la rééquilibration dans la population étrangère totale s'est particulièrement accentuée dans la période après 1975. En chiffres absolus, cela représente un peu plus d'un million et demi de personnes de sexe féminin (ou 5,7 % de la population féminine totale), dont environ un million de femmes adultes, sur un total de 3 680 000 personnes étrangères. Minoritaires parmi les étrangers, les femmes sont majoritaires parmi les Français par acquisition: 1 463 000 au total, dont 804 000 ou 56,4 % de femmes (tableau 2). Par conséquent, si on additionne les personnes d'origine étrangère et les étrangers, l'écart entre le nombre de femmes (2 380 000) et celui des hommes (2 726 000) se réduit.

celui des hommes (2 726 000) se réduit.

Quant à la population active, les femmes immigrées représentaient en 1982, 3,9 % de la population active féminine totale. Sur 100 femmes étrangères, 23,4 % étaient actives (le taux qui, pour la population totale, Françaises et étrangères comprises, était de 34,5 %). Sur une population de 15 à 65 ans, le taux d'activité était de 38,1 % pour les étrangères et 54,1 % pour l'ensemble de la population (tableau 3). Dans les deux cas toutefois, le taux d'activité des étrangères reste toujours en-dessous de celui atteint en 1946.

Compte tenu d'une très forte concentration des étrangers actifs en Île-de-France et surtout à Paris, un actif sur cinq est étranger et parmi les femmes, une sur huit est étrangère dans la capitale (INSEE, 1986).

Le taux d'activité varie beaucoup selon les nationalités: il est le plus élevé chez les femmes yougoslaves ou mauriciennes, bien au-dessus de la moyenne pour les Portugaises, mais en-dessous pour les femmes marocaines, algériennes, tunisiennes et turques, par exemple. Il faut également souligner que le taux d'activité des femmes immigrées, mis en évidence dans diverses études empiriques ponctuelles, est toujours plus élevé que le taux officiel (Leonetti et Levi, 1979; Morokvasic, 1980, 1987b). Par ailleurs, les emplois occupés généralement par les femmes immigrées échappent souvent au repérage statistique à cause de leur irrégularité et pour cette raison, les taux officiels que nous citons ici ne reflètent que partiellement le comportement économique de ces femmes.

Le taux de chômage des femmes étrangères est de 20 % (contre 12 % pour les hommes étrangers). Parmi les chômeurs n'ayant jamais travaillé, on trouve presque deux fois plus d'étrangères que d'étrangers (INSEE, 1986, p. 72). Le taux de chômage des étrangères est également deux fois plus élevé que celui des femmes autochtones.

En Belgique, le taux d'activité des femmes immigrées âgées de 15 ans et plus a été de 26,4 % en 1960 et de 30,9 % en 1970. Il faut souligner que ce taux est plus élevé que celui des autochtones. La tendance a été encore plus marquée au Luxembourg, où l'écart est de plusieurs points, et surtout en Suisse, où le taux d'activité des femmes étrangères était plus que le double de celui des femmes autochtones dans les mêmes tranches d'âge (70 %) en 1960. L'écart est en train de se réduire car le taux d'activité des femmes autochtones est en augmentation, tandis que celui des étrangères en Suisse a baissé. Il demeure toujours très élevé, comme le montrent certaines études sur le terrain (Ley, 1979).

On peut donc constater que les femmes constituent une part importante de la population immigrée en France et dans la région francophone de l'Europe en général. Les chiffres que nous venons de citer montrent également qu'il ne s'agit pas d'un fait nouveau mais que les femmes participaient depuis longtemps déjà aux migrations vers cette région de l'Europe. La féminisation des flux dont on parle tant, n'est pas un phénomène aussi brusque qu'on le laisse supposer et il est notamment moins important qu'en RFA. Or, malgré cette présence, elles sont pendant très longtemps restées les oubliées de la recherche et des politiques. On peut même dire que la seule présence numérique des femmes immigrées qui, d'ailleurs, n'a pas connu de grands

changements, n'aurait pas suffi à susciter l'intérêt pour cette catégorie de population immigrée. Comme nous le verrons plus loin, d'autres facteurs ont contribué à sortir les femmes de leur invisibilité.

De l'«absence» à la reconnaissance

Si on se réfère à la production écrite sur la migration depuis une trentaine d'années à peu près — période qui correspond aux migrations contemporaines dites de main-d'oeuvre — on peut distinguer deux scénarios[1] selon lesquels fonctionnent les mouvements migratoires: l'un, le principal, dont les protagonistes sont les hommes, l'autre, qui concerne les femmes. La référence au premier est généralement considérée comme suffisante pour rendre compte des moments clé des processus migratoires dans leur ensemble; le second, par contre, se dégage à partir du premier et n'existe qu'en complément de celui-ci et non de façon autonome.

Selon le scénario principal, dans un premier temps ou «âge», il s'agit des migrations «tournantes», les hommes seraient seuls. C'est le temps de la temporalité du travail jusqu'à l'usure, de l'acceptation de n'importe quelles conditions sous prétexte que «ce n'était pas pour longtemps». Dans les travaux et les médias, l'attention est attirée sur le sort des travailleurs immigrés isolés de leurs familles restées au pays. «La plus haute des solitudes» est celle des hommes, nous dit Tahar Ben Jelloun (1974).

Quant aux femmes, il n'en est pratiquement pas question dans cette première phase. Le scénario selon lequel fonctionnerait leur migration à elles est tout autre et se trouve décalé dans le temps. Elles ne seraient pour ainsi dire jamais à l'origine de l'émigration dans ce contexte où la migration est définie essentiellement comme économique: elles viennent «rejoindre leurs maris» dans le cadre du regroupement familial. Le fait que les femmes puissent être à l'origine de l'émigration familiale, cas plus rare certes, ou celui, plus fréquent mais mal connu, de l'émigration des femmes seules à la recherche du travail, n'ont été «découvertes» que bien plus tard. Bien que nombreuses, ces femmes sont traitées comme des exceptions. Il est donc généralement admis que les femmes «suivent ou subissent l'émigration des hommes», à moins d'être déjà marginalisées ou marginalisables dans leurs sociétés d'origine et pour cette raison engagées dans l'émigration indépendamment des hommes (Andezian et Streiff, 1981). Compte tenu d'un tel postulat sur l'origine de l'émigration des femmes, il n'est point surprenant qu'il n'y ait pour ainsi dire pas d'analyse sérieuse des causes spécifiques, économiques ou autres, de l'émigration de celles-ci (Morokvasic, 1984, 1986, 1987b).

Tandis que l'émigration-immigration (des hommes) serait essentiellement une émigration-immigration du travail, celle des femmes apparaît essentiellement comme non économique, donc «non légitime» du point de vue de la migration de travail. C'est donc en tant que «femmes d'immigrés» que les migrantes sont supposées entrer sur la scène. Dans le temps où la majorité des immigrés entraient en France en dehors du circuit organisé et cherchaient une admission au travail ou une régulatisation ultérieure sur place, les femmes entraient comme «familles» et cherchaient à régulariser leur situation dans le cadre du regroupement familial. D'où la confusion fréquente au niveau du discours de recherche ou de politique entre le

mode d'introduction au pays et le statut réel après cette introduction qui, lui, peut changer et change. Cette confusion est aussi sans cesse perpétuée. Car, s'il était clairement admis que l'immigration familiale était l'une des portes d'entrée sur le marché du travail, des mesures prises alors à leur encontre risqueraient d'éliminer ce que ce volant de main-d'oeuvre potentielle ait de plus intéressant et attrayant à savoir sa flexibilité et sa vulnérabilité.

Comme les femmes immigrées ne sont pas destinées (toujours d'après ce scénario) à une insertion par l'économique, les questions qu'on se pose à leur propos sont généralement en dehors de l'économique, notamment les questions d'insertion, d'adaptation, souvent posées en termes d'assimilation (ou de non-assimilation) à la culture dominante de la société réceptrice. Leur condition est formulée en termes de «problèmes sociaux» et elles sont censées emprunter le chemin des cours d'alphabétisation, de préformation et enfin, bien que rarement, celui de la formation, pour mieux s'ingérer dans la société française. Le contenu de ces cours visait, pendant très longtemps, plutôt l'apprentissage de la vie «moderne» (supposée méconnue), que l'entrée dans la vie active de ces femmes.

Le profil de femme immigrée qui se dégage de ce scénario est celui de la femme passive, assistée, se débrouillant mal dans le monde moderne et analphabète. L'approche qui paraît la plus adéquate par rapport à ce type de femme est l'assistance et l'attitude misérabiliste.

Quant au travail ingrat, mal payé et souvent sans sécurité quelconque, auquel les femmes immigrées accèdent après un certain temps passé au pays (et, selon le scénario, après l'assimilation des modèles autochtones des «femmes hors foyer» — comme si le modèle de «femme au foyer» était le leur), ce travail-là apparaît comme un don de la société d'accueil.

La légitimation de la présence des femmes dans ce contexte des migrations économiques, dont celles-ci étaient considérées comme exclues au départ, pouvait se faire à condition, d'une part, de reconnaître leur participation économique (c'est-à-dire reconnaître qu'elles aient aussi un rôle «légitime» à jouer), et, d'autre part, de dépasser la problématique jusque-là privilégiée, notamment la mobilité de la main-d'oeuvre salariée, pour l'ouvrir à d'autres domaines.

Lorsque, vers 1974-1975, la problématique de la migration des femmes attira l'attention des chercheurs et auteurs divers, des pouvoirs publics et des médias, c'était moins le résultat d'un bouleversement important de la place qu'occupaient les femmes dans l'ensemble de la population immigrée que l'effet de la conjugaison de plusieurs facteurs favorables à ce changement:

— premièrement, il s'agit de la prise de conscience féministe et l'essor des études sur la place des femmes dans la société qui ont stimulé la réflexion et la recherche sur les femmes, même en dehors de l'approche féministe;
— deuxièmement, il s'agit de la «découverte» du rôle économique des femmes immigrées (donc, dans un contexte où les immigrés n'étaient intéressants qu'en tant qu'actifs — femmes immigrées — devenaient «sociologisables» car aussi actives). Ceci est parallèle à un intérêt accru, au niveau de la recherche, pour les types d'activité en dehors du cycle formel, notamment diverses formes du travail non déclaré et le trafic de main-d'oeuvre clandestine;

— enfin, la suspension de la migration de travail et le changement progressif des principales composantes des flux migratoires ont conduit à une multiplication des interrogations et des pistes de recherche au-delà de la problématique de main-d'oeuvre (sous-entendu salariée).

Protagonistes véritables

Le moment où les femmes apparaissent enfin comme les protagonistes véritables des migrations coïncide donc avec la fermeture des frontières à la migration économique et à la période du regroupement familial. Ainsi, et selon le scénario principal toujours, avec l'arrivée des femmes, les immigrés se stabilisent: nous assistons à la conversion progressive de la migration de travail en migration de peuplement. Le regroupement familial est donc la jonction des deux scénarios, le début de la stabilisation de la population immigrée ou la «fin des immigrés» (Gaspard et Servan Schreiber, 1983). Ces immigrées, en tant que travailleurs et géniteurs à la fois, sont à l'origine de la formation des communautés culturelles au sein de sociétés d'immigration qui désormais ne peuvent plus se définir uniquement comme des sociétés nationales.

Dans la période qui a suivi la suspension de l'immigration de main-d'oeuvre en 1973-1974, plusieurs moments me paraissent importants pour comprendre la place et le rôle des femmes immigrées aujourd'hui, plus particulièrement en France: le regroupement familial, la procédure de régularisation exceptionnelle et le mouvement associatif des années 80, issu de l'immigration.

La fermeture des frontières aux actifs n'a pas stoppé la migration; elle continue avec l'entrée des familles, des clandestins et des demandeurs d'asile. Les femmes constituent une part très importante de ces flux et elles sont notamment les principales bénéficiaires du regroupement familial. Pour cela, elles ont été les plus touchées par de nombreux changements de réglementation sur l'arrivée des familles depuis 1974, que nous ne pouvons d'ailleurs qu'esquisser ici. Dans un premier temps, le regroupement familial est soumis à un certain nombre de conditions (logement et ressources suffisantes, stabilité de séjour en France du chef de la famille et contrôle médical à l'entrée pour la famille); il ne s'agit donc pas d'un droit. L'immigration familiale est ensuite totalement fermée, puis admise pour certaines familles, avant de reprendre de nouveau en 1975. Le décret du 29 avril 1976 reconnaît le regroupement familial comme un droit; mais un autre décret suspend l'immigration familiale de nouveau en 1977, excepté pour les familles qui s'engagent à ne pas travailler. Après une annulation de ce dernier décret par le Conseil d'État et réaffirmation du droit au travail des familles, ce droit est encore remis en cause en 1979. Seuls les Portugais entrés dans le cadre du regroupement familial pourront accéder au travail. Enfin, après un assouplissement de la procédure de 1981 à 1984, l'immigration familiale n'est désormais possible que par la procédure d'introduction. Ces méandres de la réglementation montrent la volonté du gouvernement de contrôler les flux migratoires et notamment l'accès à l'emploi des conjoints. Cet accès étant limité par la réglementation, les femmes ont été obligées de se tourner vers les emplois non déclarés, irréguliers et mal payés et naturellement sans aucune protection sociale. Une autre source d'irrégularité, tant au niveau du sé-

jour qu'au niveau du travail pouvait être l'avis défavorable à une demande de regroupement familial (environ 40 % dans la région parisienne). Toutefois, la loi du 17 juillet 1984 institue le titre unique de séjour et de travail (carte de résident) qui est automatiquement délivré aux conjoints des travailleurs eux-mêmes titulaires de la carte de résident. Cette loi traduit la volonté du gouvernement de faciliter l'insertion en France des populations étrangères déjà stabilisées[2].

La régularisation exceptionnelle de 1981-1982 avait pour but d'absorber une grande partie des travailleurs clandestins, très nombreux notamment dans des secteurs à la recherche de la flexibilité et du contournement du système salarial rigide. Pour bénéficier de la procédure, il fallait prouver sa présence en France au 1er janvier 1981 et avoir un contrat d'engagement d'une durée d'au moins un an. Cette dernière disposition excluait un bon nombre des femmes comme candidates à la régularisation, leurs emplois étant irréguliers et instables. Le législateur n'a pas tenu compte des spécificités de l'emploi des femmes immigrées caractérisé justement par la discontinuité dans l'embauche. La majorité des femmes a régularisé sa situation au titre de séjour et non au titre de travail, ce qui laisse supposer un important volant de main-d'oeuvre toujours disponible pour des emplois précaires et non déclarés. Effectivement, les femmes ne représentaient que 17 % des régularisés (Marie, 1983), le taux qui n'était qu'à peine plus élevé dans certains secteurs traditionnellement féminins, comme la confection (Morokvasic, 1987a).

Ni le regroupement familial, ni la régularisation ne garantissaient aux femmes immigrées l'accès à une existence autonome. D'ailleurs, leur titre de séjour pouvait rester longtemps lié au titre de leur mari.

Cependant, avec l'essor du mouvement associatif depuis 1981, auquel les femmes immigrées contribuent pour une part importante, de nouvelles possibilités se sont progressivement ouvertes à elles et elles ont su les saisir. Elles participent et animent de nombreuses associations où elles définissent leur propres besoins et revendiquent leurs droits. Souvent animées par des jeunes femmes de «la seconde génération», ces associations cherchent des nouvelles formes d'insertion et notamment l'insertion par l'économique, de plus en plus fréquemment en dehors du salariat. De nombreux projets se concrétisent par la création de petites unités de production ou de services, soit à partir du mouvement associatif, soit en dehors de celui-ci.

Pour la première fois aussi et de plus en plus, les femmes immigrées participent à la production du discours sur elles-mêmes à travers les médias, par la création artistique, par leur participation à l'espace politique et économique. Elles affirment leurs différences et refusent l'alternative «assimilation ou ségrégation» à laquelle étaient confrontées leurs mères.

Absentes du discours sur la migration il y a à peine une quinzaine d'années, aujourd'hui les femmes immigrées sont des interlocutrices qu'on ne peut plus ignorer. Leur présence ne s'explique pas par une féminisation massive des flux comme on le laisse entendre parfois, mais par un changement qualitatif de leur participation à leur société de résidence où mouvements associatifs et nouveaux rôles économiques tiennent une place importante.

TABLEAU 1

Étrangers en France de 1946 à 1982

	Total	Hommes	%	Femmes	%
1946	1 744 000	1 002 000	57,4	742 000	42,6
1954	1 765 000	1 083 000	61,4	682 000	38,6
1962	2 170 000	1 340 000	61,8	830 000	38,2
1968	2 621 000	1 592 000	60,7	1 029 000	39,3
1975	3 442 000	2 061 000	59,9	1 381 000	40,1
1982	3 680 000	2 104 000	57,2	1 576 000	42,8

Sources: Recensements de population de 1946 à 1982, INSEE.

TABLEAU 2

Français par acquisition par sexe (en %)

	Femmes	Hommes
1946	56,3	43,7
1954	54,6	45,4
1962	55,6	44,4
1968	56,1	43,9
1975	56,3	43,7
1982	56,4	42,8

Source: Recensements de population, INSEE.

TABLEAU 3

Taux d'activité des femmes en France (en %)

	Ensemble	Étrangères[a]	Ensemble	Étrangères[b]
1946	37,4	31,9	55,8	41,8
1962	27,9	20,0	45,7	30,8
1968	28,0	20,3	45,7	34,1
1975	30,3	21,6	49,3	37,1
1982	34,5	23,4	54,1	38,1

a. La part des femmes actives dans l'ensemble de la population féminine.
b. La part des femmes actives dans la population féminine de 15-65 ans.
Source: Recensements de population, INSEE.

Notes

1 Je ne parle pas des itinéraires ou des *trajectoires* migratoires, mais des *scénarios* construits sur la base des données partielles et partiales...

2 Cependant, le régime des visas préfectoraux obligatoires pour certains ressortissants de pays en dehors de la CEE, représente un nouveau système de contrôle, y compris pour les résidents en possession de la carte unique.

Références bibliographiques

ANDEZIAN, S. et J. STREIFF, *Les réseaux sociaux des femmes maghrébines immigrées en Provence-Côte d'Azur*, Thèse de doctorat de 3e cycle, Université de Nice, 1981.

BEN JELLOUN T., *La plus haute des solitudes*, Paris, Seuil, 1977.

BOURDIEU, P., «Célibat et condition paysanne», *Études rurales*, n° 5-6, 1962 p. 32-136.

HOUSTOUN, M., R. KRAMER et J.M. BARRETT, «Female Predominance of Immigration to the United States since 1930 : A First Look», *International Migration Review*, vol. 18, n° 4, 1984, p. 908-963.

INSEE, *Recensement général de la population de 1982, Les Étrangers*, Paris, La Documentation française, série Migration et Sociétés, 1986.

LEONETTI, I. et F. LEVI, *Femmes et immigrées*, Paris, La Documentation française, 1979.

LEY, K., *Frauen in der Emigration*, Hubert, Freuenfeld et Stuttgart, 1979.

MOROKVASIC, M., *Yugoslav Migrant Women in France, RFG and Sweden*, Rapport de recherche, FNSP, Paris, 1980.

MOROKVASIC, M., «Émigration des femmes: suivre, fuir ou lutter», *Nouvelles questions féministes*, n° 13, 1986, p. 65-75.

MOROKVASIC, M., « Recours aux immigrés dans la confection à Paris » dans *Bilan de la lutte contre le trafic de main-d'oeuvre 1986*, Paris, La Documentation française, 1987a.

MOROKVASIC, M., *Jugoslawische Frauen in Westeuropa. Emigration und danach*, Frankfurt am Main, Stroemfeldö-Roter Stern, 1987b.

MOROKVASIC, M. (Guest editor), «Women in Migration», *International Migration Review*, vol. 18, n° 4, 1984, p. 886-1293.

RAVENSTEIN, E.G., «The Laws of Migration», *Journal of the Royal Statistical Society*, vol. 2, n° 48, 1885, p. 167-227 et vol. 2, n° 52, 1889, p. 242-301.

STOCKMAN, N., «Les femmes dans la migration régionale en France», *Studi Emigrazione*, vol. 20, n° 70, 1983, p. 205-213.

UN, *Labour and Migration in Europe*, ECE, Genève, 1979.

VII AFRIQUE SUBSAHARIENNE

L'insertion des migrants: une préoccupation en Afrique subsaharienne sahélienne.

NASSOUR G. OUAIDOU
Institut du Sahel
Mali

En cette moitié de l'année 1987, l'humanité a vécu la naissance de son cinq milliardième membre. La distribution spatiale de ces cinq milliards d'individus entre les cinq continents du globe terrestre est la résultante des différentes formes de migrations qu'a connues et que connaît encore notre planète.

En effet, notre histoire humaine est parsemée de récits ayant trait aux déplacements de nombreuses personnes jeunes, adultes ou âgées. Qu'il s'agisse d'exodes, d'invasions, de colonisations, de conquêtes et même de traites d'esclaves, tous ces mouvements ont modulé petit à petit la distribution spatiale actuelle de la population mondiale.

Les particularités différentielles de ces mouvements résident, cependant, dans leur intensité, leur durée ou encore leur direction d'une époque à une autre.

Avec l'expansion économique des pays industrialisés et ceux producteurs de pétrole, s'est développé, vers ces pays, un courant migratoire intense en provenance des pays en voie de développement, courant auquel n'a pas échappé la partie sahélienne[1] de l'Afrique qui nous intéresse dans le cadre de la présente communication. Mais depuis le choc pétrolier de 1973 et la récession économique qui s'en est suivie avec son corollaire de chômage, des mesures d'arrêt ou de restriction de l'immigration ont été prises par les pays d'accueil, surtout les pays industrialisés. Le développement d'un climat xénophobe à l'endroit des immigrés aidant, on parle de plus en plus d'insertion (dans les pays d'accueil) ou de réinsertion (dans les pays d'origine) de ces derniers.

L'insertion ou la réinsertion des immigrés, telle est l'une des préoccupations de notre rencontre. Comment cette préoccupation se manifeste-t-elle dans les pays sahéliens membres du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS)? Quelles sont les actions menées dans ce sens et quelles sont les perspectives qui s'ouvrent dans ce domaine? Une réponse complète à toutes ces questions suppose connue l'ampleur du phénomène migratoire, avec toutes ses caractéristi-

ques: flux, types, stocks, et directions.

Aussi, pour essayer de livrer quelques éléments de réponse à ces questions, la présente communication traite-t-elle de l'ampleur et des caractéristiques du phénomène migratoire dans les États membres du CILSS et de l'insertion des migrants et position politique des États sahéliens.

Le phénomène migratoire dans les pays sahéliens

Migrations précoloniales

Les migrations ont un caractère permanent depuis des époques très anciennes dans le Sahel. Elles ont revêtu, selon les périodes et les régions concernées, des formes diverses et ont intéressé différentes catégories d'hommes illustrant ainsi un contenu toujours différent touchant intimement aux conditions de vie, à l'histoire et au mode de vie des populations.

Sans trop nous attarder sur la nature, les causes et les conséquences des migrations dans les pays sahéliens à l'époque précoloniale, il semble que les déplacements de populations à cette époque aient eu une importance et joué un rôle non négligeable.

Une information diffuse et dispersée à travers une documentation ethnologique, historique et les récits légendaires, permet d'en saisir les développements. Outre les migrations provoquées par les guerres, l'esclavage, les pèlerinages religieux, la traite négrière, etc., il en existe d'autres plus spécifiquement liées à un mode vie: nomadisme pastoral, activités de pêche et agriculture itinérante.

En général, les migrations ont évolué en relation avec l'expansion politique, le rayonnement économique, culturel et religieux de grands centres, capitales ou carrefours commerciaux des anciens empires d'Afrique occidentale.

L'implantation actuelle des populations dans ces régions résulte d'intenses mouvements de brassage de populations jusqu'à leur stabilisation avec la fin des conquêtes coloniales et les «pacifications» françaises, espagnole, portugaise et anglaise de la région soudano-sahélienne, à l'exception des populations nomades.

De nouvelles conditions politiques et économiques serviront dorénavant de cadre à la poursuite et au développement des courants de migrations avec, en particulier, les choix qui ont prévalu en matière de mise en valeur de la sous-région par l'économie coloniale.

Migrations et mise en valeur des anciennes colonies d'Afrique occidentale, 1920-1960

Les seules formes de migrations traditionnelles ayant survécu à l'organisation du marché ouest-africain dans le moule de l'économie coloniale, sont celles qui sont liées aux activités de pêche continentale et au nomadisme pastoral. Ce n'est pas par hasard. En effet, en raison des difficultés particulières d'exploitation, mais aussi parce que ces secteurs ne correspondaient pas aux besoins de son propre marché, l'économie coloniale ne s'est pas intéressée aux ressources qu'elle aurait pu tirer des possibilités existantes dans la pêche et l'élevage. Par ailleurs, les régions à vocation pastorale n'ont généralement pas été intégrées étroitement et de façon rapide à l'économie mondiale.

Les besoins économiques et financiers de l'économie mondiale dans cette sous-région africaine se sont fondamentalement orientés vers l'exploitation des ressources minières

et des ressources agricoles. Et de ce fait certaines formes de migrations localisées, liées aux activités agricoles traditionnelles, ont été perturbées dans la mesure où la mobilité des populations fut soumise au contrôle administratif avec le découpage colonial de l'Ouest africain et qu'en même temps furent introduites les cultures commerciales.

Les zones précises de mise en valeur choisies par l'économie coloniale imprimeront aux courants migratoires des directions précises qui n'ont d'ailleurs pas changé aujourd'hui. Il s'agit d'un mouvement qui va des campagnes vers les centres urbains en expansion à l'intérieur d'une colonie, qui se combine ou se greffe à un mouvement encore plus large qui va des pays de l'intérieur vers les pays côtiers.

Les relations existantes entre les pays comme la Côte-d'Ivoire, le Ghana, le Sénégal, la Sierra Léone d'une part et les pays comme le Niger, le Burkina Faso, le Mali d'autre part, ont illustré très tôt ce type de migration.

Sur un plan plus général, la consolidation de l'économie de marché faisait de grands progrès. L'imposition des populations et la monétarisation se présentent comme les principaux facteurs dans la politique coloniale de pénétration des formations économiques et sociales africaines.

La désagrégation des rapports économiques et sociaux qui s'en suit aura de nombreuses implications, complexes, dont l'une des plus importantes sera la modification des rapports existants entre l'homme, la terre, le travail et sa production en rapports, dorénavant perçus à travers un aspect rémunérateur. Le besoin de se procurer de l'argent pour toute une série de raisons (événements familiaux, impôts, satisfaction de nouveaux besoins, etc.) oblige les populations à quitter leur territoire pour se mettre en quête d'un travail rémunérateur.

Pour des raisons de rentabilité, des cultures de rente apparaissent localisées surtout dans les pays côtiers, qui se spécialisèrent dans la production de palmistes, de cacao, de café, de caoutchouc, d'arachide et de coton, produits d'exportation par excellence nécessitant une main-d'oeuvre abondante à tous les stades de leur production.

La demande de cette main-d'oeuvre donnera aux migrations leur caractère économique qui persistera même après l'abolition des dispositions coercitives (travail forcé en avril 1946) et autres accords sur la fourniture de main-d'oeuvre entre pays, notamment dans les colonies françaises.

Dans le cadre de ces activités, le Ghana et la Côte-d'Ivoire ont attiré un nombre important de travailleurs agricoles originaires des pays sahéliens (Mali, Niger, Burkina Faso), auxquels s'ajoutent des migrants venant d'autres pays côtiers et des régions septentrionales de ces deux pays.

Pour le cas particulier de la Côte-d'Ivoire et des migrations des Burkinabés vers ce pays, il a été acheminé entre 1933 et 1959 vers les régions ivoiriennes quelque 683 418 individus[2], soit une moyenne annuelle d'environ 25 000 personnes. Un autre exemple que l'on peut citer dans le cadre de cette politique migratoire coloniale est celui du développement de la culture arachidière au Sénégal.

En effet, le Sénégal a été la première de toutes les possessions françaises en Afrique occidentale à «bénéficier» d'un plan cohérent de mise en valeur dès 1885, avec la construc-

tion du chemin de fer et la spécialisation d'une surface importante du pays dans la production arachidière. En très rapide expansion entre 1914 et 1930-1940, la production de l'arachide a cependant connu des difficultés réelles: dégradation rapide du revenu paysan, surpopulation par rapport aux surfaces cultivables, désaffection des paysans pour cette culture.

La nouvelle politique mise en oeuvre pour redresser la production fut de convertir de nouvelles régions à cette culture. La «colonisation des terres neuves» fit appel en abondance à la main-d'oeuvre saisonnière en attendant que l'accroissement démographique de la population locale permanente permette de se passer de cette main-d'oeuvre saisonnière. Samir Amin écrit que l'apport de cette main-d'oeuvre de «navétanes»[3] a été chiffré à 60 000 travailleurs par an entre 1935 et 1940, 40 000 entre 1949 et 1958, 11 000 entre 1952 et 1968[4].

Le rôle coercitif joué par la métropole coloniale apparaît également avec la mise en valeur de l'office du Niger qui a nécessité l'apport d'un grand nombre de travailleurs burkinabés.

Ce qui ressort de ces politiques de mise en valeur, c'est leur caractère localisé et leurs implications plus ou moins contraignantes dans l'approvisionnement de la main-d'oeuvre qui leur est nécessaire.

Les migrations ainsi provoquées, liées au développement du salariat agricole, n'excluent pas la persistance d'anciennes formes ou l'émergence de nouvelles formes de migration, mais elles restent les plus frappantes par le nombre des individus touchés et sont typiques de la période qui va approximativement de la fin de la Première Guerre mondiale aux environs des années 60.

Il faut enfin faire mention des ponctions importantes effectuées au sein des populations dans les pays sahéliens, par les puissances coloniales, pour les besoins des deux premières guerres mondiales.

Migrations, développement industriel et urbanisation

À partir de 1960, on peut dire que les courants de migrations déjà soulignés dans les pages précédentes se sont stabilisés quant aux directions imprimées à ces mouvements dès les années 1920/1930. C'est une direction qui va des pays de l'intérieur vers les pays côtiers essentiellement.

L'expérience sénégalaise plus ancienne dans ce domaine est un peu plus explicite: le plan d'industrialisation dont le pays a bénéficié dès les années 30 a drainé dans la région du Cap-Vert (qui concentre l'essentiel des activités industrielles, commerciales et bancaires, et par conséquent du travail salarié), une population nombreuse venant de l'intérieur du pays et de l'étranger, de sorte que cette région présente le solde migratoire positif de loin le plus élevé des trois régions d'immigration au Sénégal: Cap-Vert, le Sénégal oriental et le Siné Saloum.

Ainsi le processus d'industrialisation ou de développement urbain ira de pair avec un exode rural accentué par les sécheresses successives qu'a subies la région sahélienne. Avec l'afflux des ruraux vers les villes sans que l'espoir d'y trouver du travail soit atteint, se sont développés chômage et sous-emploi avec leur corollaire de problèmes sociaux.

Parmi les causes complexes et nombreuses de cet exode rural, mentionnons quelques-unes de celles

dressées en 1968 par Hance[5], à savoir: la diminution de la fertilité des sols, la détérioration et la dégradation des périodes de jachères, dues à un labourage et à un élevage trop intensifs; l'utilisation des terrains situés sur les pentes escarpées; la diminution du rendement des récoltes et la tendance à adopter des cultures moins exigeantes à l'égard de la terre comme le manioc; la désorganisation du système de culture traditionnelle; la disette, la famine et la malnutrition; les querelles pour la possession des terres, la fragmentation de la terre, l'exploitation de dimensions trop réduites, l'apparition d'une population de paysans sans terre. Cet exode explique la croissance exponentielle des centres urbains de quelques pays, comme le montre le tableau 1.

TABLEAU 1

Croissance de la population urbaine de la capitale, de l'ensemble de la population en pourcentage de la population vivant dans les centres urbains d'au moins 20 000 habitants (en %)

Pays	Taux de croissance de la population urbaine totale	Taux de croissance de la capitale	Taux de croissance de l'ensemble de la population	Proportion de la population vivant dans les centres d'au moins 20 000 habitants	Nombre de centres
Burkina Faso	5,9[a]	8,9[c]	1,7[c]	5,5[g]	4
Cap-Vert	3,8	4,8	0,9	27,6[h]	2
(1970-1980)					
Gambie	4,6[a]	3,4[b]	4,5[b]	13,1[i]	2
Mali	6,13	8,4	2,5	11,6[j]	9
(1960-1976)					
Mauritanie	13,2	23,5[k]	2,5[d]	13,5[k]	3
Niger	6,6[e]	11,5[e]	2,7[e]	7,5[l]	5
Sénégal	2,9[a]	7,0[l]	2,6[l]	32,0[m]	10
Tchad	7,2	7,8	2,1	17,8[n]	9
(1975-1980)					

Notes
a. Estimation pour la période 1975-1980.
b. Période 1963-1973.
c. Période 1966-1975 et 1960-1975.
d. Période 1962-1977 et 1965-1977.
e. Période 1960-1977.
f. Période 1978-1982.
g-m. Proportion aux recensements de 1975, 1980, 1973, 1976, 1977, 1977, 1976.
n. Estimation de 1978.
Source: note a, Section des statistiques démographiques et sociales de la CEA.
Sources: notes g à n, Nassour, G. Ouaidou, «Situation démographique des pays sahéliens», dans *Études et travaux de l'USED*, no 1.

Cette situation se retrouve en un assez grand nombre de zones rurales dans le Sahel comme dans l'Afrique de l'Ouest en général.

Migrations internationales de la période postcoloniale à nos jours

La complexité du phénomène migratoire et la faiblesse de l'appareil statistique des pays sahéliens font qu'il est très difficile de déterminer exactement non seulement le nombre des Sahéliens vivant hors de leur pays d'origine, mais aussi les flux annuels et les directions empruntées.

Quelques études spécifiques menées sur la question fournissent néanmoins des indications. Ainsi, selon une étude de l'OCDE/BM[6], la Côte-d'Ivoire constitue l'une des principales directions empruntées par certains migrants de la partie occidentale de la région sahélienne.

En effet, sur une population non ivoirienne de 1 475 000 au recensement de 1975, 88 % étaient ressortissants du Burkina Faso (52,5 %), du Mali (24 %), du Niger (2,2 %) et du Sénégal (1,3 %). La migration vers la Côte-d'Ivoire n'est que la conséquence de la politique migratoire coloniale, renforcée par le boom économique que ce pays a connu après l'indépendance. En dehors de la Côte-d'Ivoire, les Sahéliens migrant vers le Nigéria, les pays de l'Afrique centrale et orientale, le Soudan (pour les Tchadiens), l'Algérie (surtout pour les Maliens), pour ne citer que ces pays.

Hors du continent africain, la France reste le principal pays d'accueil des migrants en provenance du Sahel, surtout de la vallée du fleuve Sénégal. Ces migrants constituent le fort pourcentage des immigrés d'Afrique noire en France. Sur les migrations de la vallée du fleuve Sénégal, plusieurs études ont été faites dont la plus récente a été entreprise et exécutée conjointement par l'Unité socio-économique et démographique de l'Institut du Sahel et le Centre de développement de l'OCDE[7]. L'histoire de cette migration remonte à la période coloniale. De la fin de la Deuxième Guerre mondiale jusqu'en 1959, ce furent d'abord les compagnies françaises de navigation qui, pour pallier leur déficit en personnel d'entretien, firent appel à la main-d'oeuvre africaine, principalement Soninké ou Toucouleur. Cette filière a joué un rôle important dans le développement de l'émigration des ressortissants de la vallée vers la France. Puis ils prirent ensuite le relais en d'autres secteurs de l'économie française. L'essor des migrations sahéliennes de la vallée du fleuve Sénégal vers la France à partir de 1960-1962 repose, selon Gérard Rémy[8] sur la conjonction de deux facteurs historiques. Le premier est lié à la marche de l'Algérie vers son indépendance, et le second est dû aux besoins croissants de l'économie française en main-d'oeuvre banale et bon marché.

Craignant un reflux des travailleurs algériens du fait de l'indépendance certaine de l'Algérie, l'État français a dû consentir à ouvrir davantage ses frontières à l'immigration étrangère, particulièrement en provenance des États africains du sud du Sahara, qui viennent d'accéder à l'indépendance.

Au nombre de deux mille en 1953, les travailleurs immigrés africains en France seront 30 000 en 1963 et d'environ 60 000 à 70 000 en 1972-1973. Sur ce total, d'environ 70 000 Africains immigrés en France, en 1973, 35 000 étaient Maliens, 24 000 Sénégalais, 10 000 Mauritaniens et le reste provenait d'autres pays d'Afrique au Sud du Sahara.[9]

L'examen des résultats de l'enquête conjointe OCDE-Institut du Sa-

hel, réalisée aussi bien en France que dans la vallée du fleuve Sénégal, indique la jeunesse de cette population résidant en France. Sur 100 travailleurs immigrés en France, en provenance de la vallée du fleuve Sénégal, 79 % sont âgés entre 20 et 39 ans. Ce groupe d'âge correspond à celui des émigrés enregistrés par l'enquête. Le rapport de masculinité — 85 hommes pour 100 femmes — que donne la même enquête montre que l'émigration vers la France, dans cette partie sahélienne, est beaucoup plus le fait des hommes que celui des femmes.

Tel peut être décrit le phénomène migratoire dans les pays sahéliens, en attendant que des données statistiques plus fiables ne précisent davantage son ampleur, ses causes et conséquences, surtout du côté des pays de départ.

L'insertion des migrants et position politique des États membres du CILSS

Parler de l'insertion des migrants revient à référer à la crise économique mondiale née avec le premier choc pétrolier des années 70. Si, au début des années 60, lorsque se développaient en direction de l'Europe occidentale des flux migratoires de travailleurs, dont ceux en provenance du Sahel, on y voyait une marque de nouvelle dynamique de développement, la situation a changé avec le choc pétrolier de 1973. Depuis cette date, la plupart des pays occidentaux industriels prirent la décision unilatérale d'interrompre les flux d'immigration.

De plus, pour être compétitives dans la lutte acharnée de conquête de marché, les industries ont besoin de restructuration et de remodernisation d'où le développement de la robotique et de l'informatique. Toutes ces décisions de restructuration ne peuvent se faire qu'au détriment de la main-d'oeuvre la moins qualifiée, celle occupant la base de l'échelle socio-professionnelle à laquelle appartient la majorité des travailleurs immigrés sahéliens. La crise économique, traînant en son sillage, le chômage aidant, a favorisé l'apparition à l'endroit de ces immigrés, d'un climat de xénophobie qui n'est d'ailleurs pas le seul apanage de l'Europe; les exemples dans les pays d'immigration d'Afrique ne manquent pas.

À la décision des gouvernements européens de fermer leurs frontières aux travailleurs étrangers s'ajoute celle d'encourager les retours de migrants dans leurs pays d'origine et ce grâce à des incitations financières. Ainsi a été soulevée la question d'insertion ou de réinsertion des travailleurs immigrés ou des immigrés dans leur ensemble.

Quelles ont été les réactions des pays sahéliens à ce sujet? Pour répondre à cette question, nous nous référerons à l'étude déjà signalée, exécutée conjointement par l'OCDE et l'Institut du Sahel. Le champ d'investigation, bien que restreint, puisque ne portant que sur trois des neuf pays membres du CILSS, ne manque pas d'intérêt.

À la suite de cette étude, les deux institutions convoqueront à Dakar, du 27 février au 1er mars 1984, un colloque international qui a regroupé d'un côté les associations syndicales des travailleurs immigrés en France et de l'autre, les gouvernements des pays d'origine, en l'occurence ceux du Mali, du Sénégal et de la Mauritanie et celui du pays d'accueil, la France. L'acte final présenté à ces gouvernements s'est penché sur les aspects suivants liés à la migration elle-même: les conditions d'entrée et de séjour dans les pays d'accueil; les droits sociaux et culturels; la formation des travailleurs immigrés et les

dispositions conventionnelles et le financement des actions à entreprendre.

Nous donnons *in extenso*, ci-dessous, les cinq recommandations contenues dans cet acte.

S'agissant des mouvements migratoires, le colloque:

— souhaite l'éradication des causes de l'émigration par la fixation des populations de la vallée du fleuve Sénégal sur leur territoire, grâce à la mise en oeuvre par les États de programmes économiques et sociaux conçus pour engager tous les natifs de cette sous-région dans les actions de développement intégré;

— prend acte de la volonté politique du gouvernement français d'arrêter l'immigration, tout en assurant une meilleure insertion des travailleurs immigrés qui désirent rester sur son territoire et en aidant ceux qui souhaitent retourner dans leurs pays d'origine.

S'agissant des conditions d'entrée et de séjour des travailleurs natifs de la vallée du fleuve Sénégal en France, le colloque:

— forme le voeu que le gouvernement français prenne dans les délais raisonnables, les mesures nécessaires pour traduire dans les faits les engagements pris par le président de la République française, de créer une carte unique de séjour de dix ans pour tous les travailleurs étrangers;

— souhaite que les conditions d'accueil des ressortissants des trois États, dans les administrations françaises, soient humanisées et que leurs démarches soient facilitées;

— demande au gouvernement français de veiller au strict respect des Conventions sur la libre circulation.

S'agissant des droits sociaux et culturels, le colloque:

— demande qu'il y ait une égalité de traitement entre les travailleurs français et travailleurs ressortissants des trois États susnommés en matière de droits sociaux annexes et en matière d'information des travailleurs sur leurs droits par la reconnaissance aux associations des travailleurs immigrés à siéger dans tous les organismes français d'information;

— recommande que le paiement des pensions d'invalidité aux travailleurs revenus dans leurs pays d'origine s'effectue par un organisme approprié;

— exige que les droits des travailleurs obligés de cotiser dans les régimes complémentaires de retraite et rentrant dans leurs pays puissent bénéficier des prestations correspondantes;

— suggère que les États membres de l'OMVS[10] organisent dans la mesure du possible des colonies de vacances dans leurs pays d'origine, des enfants de la deuxième génération;

— demande à ce que soient reconnus aux travailleurs émigrés de la vallée du fleuve Sénégal, formellement dans les conventions bilatérales, le droit à accéder à un logement décent et particulièrement dans les foyers; le droit à une éducation culturelle et religieuse conforme aux conceptions de leur milieu d'origine, par la mise en place de structures d'éducation culturelle et religieuse adéquates,

dont la création suppose une participation financière des États d'origine et de l'État français; le droit à une protection sanitaire similaire à celle assurée aux autochtones.

S'agissant de la formation des travailleurs, le colloque:

— demande à ce qu'une formation continue et une formation de reconversion soient réellement assurées aux travailleurs émigrés qui souhaitent rester en France, dans les mêmes conditions que les nationaux français;

— souhaite que le retour s'effectue par accord bilatéral entre la France et chacun des États riverains du fleuve Sénégal, en vue de garantir les droits des travailleurs qui désirent rentrer dans leurs pays d'origine en mettant particulièrement l'accent sur les problèmes qui risquent de se poser aux travailleurs salariés qui reviennent occuper chez eux des emplois non salariés sur le plan des droits à la retraite;

— forme le voeu que les États riverains du fleuve Sénégal mettent en place très rapidement des structures adéquates capables de prendre en charge tous les problèmes des travailleurs qui souhaitent revenir, en étroite collaboration avec l'Institut du Sahel et l'OMVS;

— demande notamment aux autorités des États riverains du fleuve Sénégal, de prendre toutes mesures tendant à alléger les formalités administratives de retour, à consentir, si possible, des exonérations fiscales et douanières pour le matériel importé en vue du travail, à associer les représentants des associations de travailleurs à toutes les décisions qui les concernent et à prêter une attention aux problèmes de droit foncier.

S'agissant des conventions conclues en matière de droits d'établissement par les États de l'OMVS avec la France, le colloque:

— souhaite leur révision, afin que leurs dispositions soient désormais fondées non plus sur le principe de la réciprocité, mais sur celui de l'inégalité compensatrice.

— invite les États membres de l'OMVS à se concerter pour harmoniser leurs points de vue dans la perspective de la révision des conventions;

— encourage ces mêmes États à étudier la possibilité de mettre en place une convention multilatérale de sécurité sociale qui assure la protection des droits de leurs ressortissants;

— et demande aux mêmes États d'harmoniser sinon d'unifier leurs législations de travail et de sécurité sociale.

S'agissant de la mise en oeuvre de ces recommandations,

Le colloque, tout en reconnaissant le rôle pionnier de la Caisse centrale de coopération économique (CCCE) dans le financement des projets de réinsertion:

— demande aux États riverains de la vallée du fleuve Sénégal d'élargir les sources de financement en faisant également appel à d'autres organismes, afin de permettre la réalisation de projets viables et durables;

— suggère aux États susnommés de prendre contact avec le Bureau international du travail (BIT) pour obtenir son concours dans l'étude des solutions aux problèmes liés au retour des travailleurs de la Vallée dans leurs pays d'origine;

— recommande aux États riverains du fleuve Sénégal d'utiliser les services du Comité intergouvernemental sur les migrations (CIM), compte tenu de la vocation et de l'expérience de cet organisme, en vue de promouvoir et de faciliter le retour des cadres dans leurs pays d'origine.

Enfin, le colloque:

— recommande aux associations de travailleurs émigrés en France et aux consuls de leurs pays de se concerter régulièrement et de poursuivre le dialogue engagé au cours de ces assises.

Cet ensemble de recommandations n'est pas seulement spécifique à la migration sahélienne de la Vallée, mais peut également s'appliquer à d'autres cas de migrations.

Les perspectives heureuses dans les politiques d'insertion ou de réinsertion ne peuvent être entrevues que dans le cadre d'une coopération franche et sincère entre pays d'origine et pays d'accueil.

Pour reprendre les mots de M. Jonas Widgren[11], sous-secrétaire d'État suédois à l'immigration, «les grandes migrations internationales ne sont pas une solution aux futurs problèmes mondiaux», ce qu'il faut c'est effectivement un effort soutenu en faveur des pays d'origine afin que soient éradiquées ou même atténuées les causes qui sont à la base des départs de chez eux de millions d'exilés.

Notes

1 La partie sahélienne en question est celle regroupant les États membres du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) que sont le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Gambie, la Guinée-Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Tchad et le Sénégal.

2 DIRECTION DE LA STATISTIQUE. *Quelques aspects de la migration en Côte-d'Ivoire: synthèse des données disponibles*. Abidjan, juin 1986. p. 30.

3 Navétane: nom sous lequel est désignée la main-d'oeuvre d'origine étrangère au Sénégal.

4 Samir AMIN. *L'Afrique de l'Ouest bloquée*. Paris, Éditions de Minuit, 1971.

5 Cité par E. Van de Walle. «Population et développement», dans *Croissance démographique et évolution socio-économique en Afrique de l'Ouest*. The Population Council, 1973.

6 K.C. ZACHARIAH et Julien CONDÉ. *Migration in West Africa. Demographic aspects. A joint World Bank-OECD Study*. Washington D.C., Oxford University Press, 1981.

6 B. ZANOU. *Analyse des résultats du recensement général de la population d'avril 1975 — Ensemble de la Côte-d'Ivoire*. Abidjan, Direction de la statistique, 1983.

7 Julien CONDÉ, Pap Syn DIAGNE *et al*. *Les migrations internationales sud-nord, une étude de cas: les migrants sahéliens, mauritaniens et sénégalais de la vallée du fleuve Sénégal en France*. Paris, OCDE, 1986.

8 Gérard, RÉMY. «Vers l'asservissement d'une société», *Revue Tiers Monde*, tome XVIII, n° 69, janvier-mars 1977. Paris, PUF, 1977, p. 138-162.

9 Marie-Thérèse ABELA DE LA RIVIÈRE. «Les Soninké du Mali et leur émigration en France». *Études maliennes*, n° 7, 1973.

10 OMVS: Organisation de mise en valeur de la vallée du fleuve Sénégal regroupant le Mali, la Mauritanie et le Sénégal.

11 Cité par Robert Solé dans la sélection hebdomadaire du journal *Le Monde* du 14 juillet 1987, «Le nouveau visage de l'immigration: l'Europe prend des couleurs».

Insertion socio-économique et culturelle des migrants dans les pays africains au sud du Sahara

SIDIKI COULIBALY
Centre de recherche pour le développement international
Sénégal

LINDA DEMERS
Agence canadienne de développement international
Canada

Deux dimensions essentielles à l'étude de l'insertion des migrants: le «temps» et l'«espace». L'insertion des migrants se doit d'être comprise par rapport à divers éléments temporels: époque et âge à laquelle la migration s'est faite et durée de la migration. L'insertion des migrants se doit aussi d'être comprise par rapport au milieu d'origine du migrant, à son milieu de destination et d'accueil, et à la distance socio-économique et culturelle les séparant. La migration et le migrant — c'est-à-dire l'événement et l'individu — doivent aussi être situés par rapport à la famille et aux modèles résidentiels, aux sexes, aux classes sociales, aux liens entre lieu d'origine et de destination (Gregory, 1987).

Très peu d'études en Afrique au sud du Sahara se sont intéressées spécifiquement au thème de l'insertion des migrants, et elles ne touchent généralement que quelques aspects des éléments mentionnés plus haut. Ainsi, beaucoup d'études ont été menées pour mesurer le volume des migrations, les directions, caractéristiques, causes, etc. Mais le problème des expulsions des réfugiés, des droits du migrant, la difficulté pour le migrant à trouver un travail en ville, les difficultés financières et économiques des pays d'accueil et les problèmes politiques posés par le chômage et par le taux de croissance élevé des capitales africaines militent de plus en plus pour une meilleure compréhension de l'insertion des migrants dans leur milieu d'accueil.

Le présent document passera en survol les divers éléments de la questions, mais fidèle reflet de la littérature existante, il n'apportera que très peu, sinon des éléments de réflexion.

Insertion sur le marché du travail

L'insertion du migrant sur le marché du travail dépend en grande partie des caractéristiques socio-démographiques et économiques du migrant et du motif de la migration. La plupart des études sur la migration en Afrique ont montré que les migrants sont concentrés dans les groupes d'âge 15-39 ans et sont souvent des hommes (Coulibaly *et al*, 1980; Gregory, 1986; Adepoju, 1974, 1982; Zachariah et Condé, 1981; Boutillier *et al*, 1977; Gregory, 1974). La migra-

tion des femmes n'a commencé à prendre de l'importance que dans la dernière décennie, et particulièrement en Afrique australe et dans certains pays d'Afrique occidentale (Thadani et Tadoro, 1978; Coulibaly *et al*, 1980; Izzard, 1985; Lacey, 1986; Okojie, 1984; Findley, 1987; Diop, 1987; Brown, 1980; Pittin, 1984). La majorité de ces migrants est sans qualifications professionnelles et est peu éduquée même si dans certains cas, le niveau d'instruction de certains immigrants est plus élevé que celui des originaires du lieu de destination (Okojie, 1984; Lacey, 1986; Knight and Sabot, 1982; Coulibaly, 1978; Pittin, 1984; Boutillier, 1975).

Enfin, la plupart des études concluent que le motif principal du départ est la recherche d'un emploi, même si pour les femmes la raison principale est d'«accompagner le mari». Cette raison donnée par les femmes a commencé à être battue en brèche par des études plus fines où l'on se rend compte que le départ des femmes est aussi lié à des raisons économiques (Findley, 1987; Lacey, 1986; Coulibaly, 1986; Cohen, 1969). La migration obéissant donc, dans la majorité des cas, à des motifs économiques, l'insertion sur le marché du travail du migrant reste donc d'une importance capitale. En outre, on sait qu'une insertion économique harmonieuse facilitera l'insertion socioculturelle. Si la préoccupation première du migrant est la recherche de travail, quelle stratégie utilise-t-il pour s'insérer dans le marché du travail à son lieu de destination?

Plusieurs études ont essayé d'expliquer la relation entre migration de travail et les différents calculs économiques et non économiques que le migrant fait dans sa décision de migrer (Knight and Sabot, 1982; Gregory *et al*, 1980; White, 1983; Boutillier *et al*, 1977; Boutillier, 1975; Gregory, 1974). Dans le cadre africain, de plus en plus d'études montrent que la décision du migrant est moins une décision individuelle que collective (Coulibaly *et al*, 1980; Saint-Pierre *et al*, 1986; Cohen, 1969; Bell, 1981). Elle s'insère dans un processus global de stratégies des ménages et des familles. L'insertion sur le marché du travail, tout en dépendant donc de cette décision de base collective, est influencée aussi par les caractéristiques de la zone de destination, du milieu du travail, des caractéristiques de la structure d'accueil, du type de migration, etc.

En effet, selon la destination assignée au migrant, l'insertion sera différente. L'insertion sur le marché du travail des migrants burkinabés vers l'aménagement de la vallée des Volta, vers les rizières de la vallée du Kou, ou celle des Sérères vers les Terres Neuves, ou encore celle des migrants vers les zones des plantations de la Côte-d'Ivoire, seraient différentes de l'insertion sur le marché du travail à Abidjan, Ouagadougou, Dakar ou Dar Es-Salaam. Dans les pôles de développement économique ruraux, le migrant s'insère dans un cadre tracé avec des règles qu'il faut suivre. Il n'a pas besoin de développer une stratégie pour trouver le travail. Il détient un travail dès son recrutement comme migrant. Le problème qui risque de se poser est son adaptation au milieu de travail qui lui a été assigné. Acceptera-t-il de faire ce qui est exigé pour la culture en zone irriguée dans la vallée du Kou et des Terres Neuves? L'adaptation ici est plutôt socioculturelle.

En ville, l'insertion pose une autre série de problèmes. Les caractéristiques des migrants sont telles que la majorité n'ont pas les qualifications

nécessaires pour prétendre aux postes exigeant un certain niveau de formation académique ou technique. La filière souvent exploitée est le secteur dit informel. Elle semble être la porte d'entrée privilégiée des migrants arrivant en ville. Les différents réseaux relationnels, omniprésents dans le contexte de la migration africaine, jouent ici un rôle important.

Plusieurs scénarios sont possibles. Le migrant a été appelé par un membre de la famille déjà présente au lieu de destination. Dans ce cas, avant son arrivée, un emploi est déjà trouvé soit dans le secteur formel, soit dans le secteur informel (Muwonge, 1980; Rempel, 1981; Coulibaly *et al*, 1980; Locoh, 1987; Ouédraogo, 1987; Boutillier *et al*, 1977). Après un certain temps dans cet emploi, le migrant aura la possibilité d'en changer si une meilleure opportunité se présente. Ceci explique en partie la grande mobilité des travailleurs migrants en ville (Dureau, 1985, 1987; Dupont, 1987; Lootvoet 1987; Boutillier, 1975).

Dans le cas où le migrant est recruté par une agence dans son pays d'origine ou par une agence dans le lieu d'arrivée (comme c'est le cas dans les conventions bilatérales entre pays africains (Côte-d'Ivoire — Burkina Faso; Burkina Faso — Gabon; Afrique du Sud et les pays comme le Lesotho, la Zambie, le Botswana, le Swaziland, etc.), la question de l'insertion sur le marché du travail se pose différemment: les problèmes seront plutôt d'ordre socio-culturel.

Si le migrant arrive, à son lieu de destination, recommandé à une parenté, à une association villageoise, culturelle, religieuse, etc., il semble que dans la majorité des cas le groupe d'accueil donnera le gîte et le couvert au nouveau arrivant et essayera de lui trouver un emploi, utilisant ses réseaux relationnels de connaissance (Ouédraogo, 1987; Findley, 1987; Locoh, 1987; Diop, 1987; Dureau, 1987; Cohen, 1969; Herry, 1987; Lootvoet, 1987). Le premier emploi est souvent dans le secteur informel où travaille le logeur (apprenti, travail de ménage, etc.). Le migrant, tout en prenant appui sur ce premier travail, essayera d'en trouver un permanent et plus rémunérateur ailleurs.

Ce cheminement a amené quelques auteurs à croire que dans certaines villes africaines, par exemple, il y a une sorte de spécialisation par région d'origine, par ethnie (Lootvoet, 1987). Si cette spécialisation par ethnie existe en effet, cela veut dire que l'insertion du migrant sur le marché du travail urbain sera d'autant plus facilitée, mieux assurée et mieux garantie mais en même temps, plus «coercitive». À l'opposé, si elle n'existe pas, cela signifie que le migrant aura davantage de liberté concernant le choix de ses activités et plus d'indépendance vis-à-vis de sa communauté. Plusieurs études sont nécessaires pour faire la part entre ces deux hypothèses. Cependant, le peu d'études qui existent montrent que l'on peut trouver des ressortissants d'une même nationalité ou d'un même groupe culturel à l'intérieur d'une gamme de métiers, mais il est difficile de dire qu'il y a cloisonnement du marché du travail urbain (Dureau, 1987; Dupont, 1987; Lootvoet, 1987).

Ainsi les différents facteurs à prendre en ligne de compte pour étudier l'insertion des migrants dans le marché du travail, aussi bien urbain que rural, sont d'ordre démographique (âge, sexe, durée de résidence, etc.), socio-culturel (nationalité, ethnie, etc.), socio-économique (niveau d'éducation, qualifications professionnelles, etc.), les ressources

conventionnelles (diplômes, capital financier), les ressources non conventionnelles (appartenance à différentes associations ethniques, politiques, religieuses, de promotion scolaire, à des clubs, etc.). Enfin, il faut tenir compte du fait que souvent le migrant traverse une frontière nationale; en tout état de cause, l'insertion sur le marché du travail demande une étude plus globale du contexte socio-économique et politique dans lequel s'effectue le mouvement.

Insertion socio-culturelle

L'aspect socio-culturel de l'insertion des migrants a été étudié de façon parcellaire et les études portent surtout sur la déstructuration de la famille et sur l'adaptation psychologique des migrants aux contextes urbains (Yacoob, 1983; Delaney, 1975; Beiser, 1980; UNECA, 1985; Izzard, 1985; Okojie, 1984; Pittin, 1984; Kleis, 1981; Locho, 1987; Coulibaly, 1978). Par exemple, certaines études montrent que l'individu passe d'un milieu familial où les décisions sont prises par la collectivité, à un milieu urbain où il doit le plus souvent s'assumer tout seul, être responsable de ses actes et en subir les conséquences (Yacoob, 1983; Locho, 1987; Trincaz, 1987; Boutillier *et al*, 1977). Ce processus amène une nouvelle vision de soi-même qui a des répercussions sur la relation entre le migrant et son lieu d'origine et les rapports de pouvoir entre lui et sa famille (Quesnel *et al*, 1975; Boutillier *et al*, 1977; Massey, 1983; Murray 1980; Abasiekong, 1979; Saint-Pierre *et al*, 1986). Selon son adaptation à sa nouvelle situation individuelle, l'insertion sera plus ou moins réussie.

D'autres études, au contraire, montrent que la migration ne change pas les rapports entre l'individu et son milieu de départ, vu les liens souvent étroits existant entre l'origine et la destination du migrant, et le fait que la famille continue à avoir un poids aussi important sur l'avenir de l'individu (Abasiekong, 1979; Locho, 1987; Pittin, 1984; Cohen, 1969; Herry, 1987; Bell, 1981). Dans ce sens, l'insertion spécifiquement sur le plan social et culturel prend une importance différente, parce que l'on continue de faire partie intégrante de la famille, et peut être vue comme un processus dynamique et multiforme. Certes ce processus peut être différent si l'on parle du mouvement à l'intérieur d'un même pays ou entre deux pays différents. En fait, nous devons penser dans ces cas à l'individu non pas comme un élément isolé, mais comme un élément appartenant à un groupe. La notion d'unité familiale comme unité de reproduction économique et sociale ou d'unité collective de gestion des ressources, correspondrait mieux à l'unité collective dans laquelle continue d'être intégré le migrant. Le concept de «ménage confédéré» et de «famille transnationale» semble ici très approprié (Piché, 1987; Dandler et Balan, 1987).

Les découpages politico-géographiques des pays africains rendent l'étude de l'insertion culturelle et sociale souvent très complexe. Un migrant hausa traversant les frontières internationales pour aller dans la région de Kano, au Nigéria, aura moins de problèmes d'insertion socio-culturelle que s'il allait s'installer dans le sud de son pays où les groupes ethniques sont différents. Le Turka du sud-ouest ou le Lobi auraient moins de problèmes à s'insérer soit au Sénégal, soit au Mali ou en Côte-d'Ivoire que s'ils devaient s'installer sur le plateau Mossi. Les réalités politiques cependant font que l'insertion socio-culturelle est rendue plus difficile du fait des nationalismes exacerbés par les difficultés éco-

nomiques. Les expulsions pour cause de la soi-disante non-adaptation des migrants aux politiques et structures sociales du pays d'accueil maintenant font légion en Afrique (Government of Nigeria, 1985; Voirin, 1983).

Bien sûr, certaines études montrent souvent le désintérêt des migrants pour une insertion socio-culturelle permanente. L'objectif étant de «faire son temps» dans le milieu de destination et de repartir vers le village ou le pays d'origine. La ville n'est qu'un lieu de passage, et si on s'y installe, c'est pour mieux repartir un jour. Il est vrai que tous ne repartent pas, mais le désir exprimé de le faire est signe d'une insertion ou d'une volonté limitée (Trincaz, 1987; Abasiekong, 1979; Coulibaly *et al*, 1980; Ouédraogo, 1987; Bell, 1981). Il faudrait de nouveau mentionner l'impact des associations de diverses sortes dans l'insertion socio-culturelle. Les associations ont un rôle clé pour recréer le milieu d'origine, pour maintenir des liens privilégiés avec la zone de départ, pour éviter l'isolement ou l'assimilation totale par le milieu de résidence. De plus, l'appartenance ou non à ces associations peut être une mesure du désir d'insertion et de son éventuelle profondeur dans le milieu de résidence.

La migration n'entraîne pas seulement un besoin d'insertion pour le migrant, mais également une adaptation de la part des membres de sa famille qui n'ont pas migré. Dans le cas, par exemple, des travailleurs en Afrique du Sud, il y a une insertion socio-culturelle face aux réalités économiques qui bouleverse les normes traditionnelles de la famille. Du fait de l'absence des hommes, la majorité du temps, les femmes prennent de plus en plus des rôles dévolus à l'homme. De ce fait, elles sont de plus en plus impliquées dans le circuit de travail dans les zones urbaines parce qu'elles se retrouvent seules à subvenir aux besoins de leurs enfants.

Aspects juridiques de l'insertion

Des neuf à dix millions de réfugiés dans le monde, l'Afrique en compte plus de la moitié. Les causes de ces déplacements forcés sont de plusieurs ordres: famines, guerres, calamités naturelles, etc. Plusieurs de ces réfugiés, comme les migrants de travail, ignorent leurs droits et devoirs en pays d'origine et d'accueil.

Dans le cadre des organisations régionales et entre certains pays africains, plusieurs conventions ont été signées pour garantir et fixer les droits et devoirs de chacun dans le cadre de la libre circulation des personnes et des biens entre les pays (Voirin, 1983). Les garanties concernant la sécurité sociale n'intéressent que les salariés, c'est-à-dire les migrants travaillant dans le secteur formel, ou dit moderne. Même dans ce cadre, les questions de primauté nationale rendent souvent caduques les dispositions des conventions internationales signées dans le cadre du BIT et que très peu de pays africains ont ratifié (Voirin, 1983). En fait, il n'y a pas consciemment une législation faite en fonction de la nationalité; un migrant travaillant dans le secteur moderne, recruté selon les normes du pays jouit des mêmes prérogatives que les nationaux. Mais certaines prestations seront difficiles à obtenir si le migrant quitte le pays (invalidité, vieillesse, survivants, etc.). À cela s'ajoutent les discriminations vis-à-vis des migrants à cause des «inégalités de fait qui se produisent, en nombre non négligeable, dans certains pays d'immigration massive où les employeurs, en dépit des prescriptions légales, se refusent à affilier leur personnel étranger au régime de sécurité sociale» (Voirin, 1983).

Cependant, plusieurs conventions bilatérales ou multilatérales ont été signées ou sont en voie de l'être et visent à préserver les droits des migrants et des réfugiés, du moins sur le plan de la sécurité sociale. Nous pouvons citer les conventions entre le Mali, le Sénégal, la Mauritanie et la France; entre le Mali, la Mauritanie et le Sénégal; la Mauritanie et le Sénégal. Des conventions signées et abandonnées: Côte-d'Ivoire et Burkina Faso (alors Haute-Volta) et Burkina Faso et le Gabon. Parmi les conventions sous-régionales, citons: la convention de l'Organisation commune africaine et mauricienne (OCAM); celle de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC), de la Communauté économique de l'Afrique centrale (CEAO), de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), des États membres de la Commission du travail de l'Afrique australe (SALC) et de la CEDAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest). Des problèmes de coordination se posent au niveau de ces différentes conventions, mais elles sont un instrument, imparfait certes, mais qui pourra éventuellement permettre de mieux tenir compte des droits des personnes déplacées en Afrique. L'OUA, qui a mis sur pied un comité pour mieux travailler au problème, pourrait apporter la dimension continentale nécessaire.

Le respect des différentes conventions est une question de volonté politique. Cette volonté politique est souvent faible du fait de la situation économique difficile des pays africains. Cependant, les expulsions intempestives n'empêcheront pas les mouvements de continuer et il faudrait accepter le fait que les réfugiés dans certains pays sont là pour y rester et qu'il faudrait à un moment ou à un autre, penser à leurs droits et devoirs.

*
* *

Le thème sur l'insertion des migrants est d'importance vu la situation socio-économique très difficile des pays africains et le problème de plus en plus aigu des réfugiés.

Il reste cependant que l'étude de l'insertion des migrants en Afrique au sud du Sahara est à faire. Le thème a été peu touché: c'est l'une des conclusions du Séminaire international sur l'insertion des migrants en milieu africain, organisé en février 1987, à Lomé, Togo, par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), l'Université du Bénin à Lomé, et l'ORSTOM, et qui regroupait onze pays de l'Afrique de l'Ouest ainsi que des chercheurs de l'ORSTOM, du Canada et du Brésil.

Le Séminaire de Lomé a beaucoup insisté sur la coopération et le travail en équipe multidisciplinaire. Sans que la liste soit exhaustive, mentionnons ici, en guise de conclusion, que le Séminaire a proposé que les participants se penchent sur les thèmes de recherche suivants:

— les stratégies d'insertion des migrants sur le marché du travail urbain;
— l'impact des politiques des pouvoirs publics sur l'insertion des migrants;
— l'insertion des migrants à travers les filières migratoires;
— les répercussions des migrations sur les structures et les comportements économiques, sociologiques et démographiques des ménages et des familles.

Cette rencontre de Montréal pourra certes aider à la concrétisation de ce désir de coopération exprimé par le Séminaire de Lomé, coopération où tous et chacun pourront profiter de l'expérience de l'autre.

Références bibliographiques

ABASIEKONG, Edet, M. «Migrant Urban Workers and Rural Property Ownership : A Case Study of Migrants in Calabar, Nigeria», *International Review of Modern Sociology*, vol. 9, nº 1, January-June 1979, p. 49-59.

ADEPOJU, A., «Migration and Socio-economic Links between Urban Migrants and their Home Communities in Nigeria», *Africa*, octobre 1974.

ADEPOJU, A., *Medium Size Towns in Nigeria : Research and Policy Prospects*, UNESCO, selected studies on the dynamics, patterns and consequences of migration, vol. IV, nº 53, 1982.

BEISER, Morton, «Coping with Past and Future : A Study of Adaptation to Social Change in West Africa», *Journal of Operational Psychiatry*, vo. II, nº 2, 1980, p. 140-154.

BELL, Morag, «Modern Sector Employment and Urban Social Change: A Case Study from Gaborone, Botswana», *Canadian Journal of African Studies*, vol. 15, nº 2, 1981, p. 159-176.

BOUTILLIER, J.L., «Données économiques concernant les migrations de la main-d'oeuvre voltaïque», dans *Enquête sur les mouvements de population du pays Mossi (Haute-Volta). Les migrations de travail Mossi*, fascicule I, Ouagadougou, ORSTOM, 1975, p. 147-204.

BOUTILLIER, J.L., QUESQUEL, A. et VAUGELADE, J., «Systèmes socio-économiques Mossi et migration de travail», *Cahiers de l'ORSTOM, Sciences humaines*, nº 4, Paris, 1977, p. 361-381.

BROWN, Barbara B., Women, *Migrant Labour and Social Change in Botswana*, Working Papers, nº 41, Boston, African Studies Center, Boston University, 1980, 21 p.

COULIBALY, Sidiki, *Les migrations voltaïques: les origines, les motifs et les perceptions de politiques*, Montréal, Thèse de Ph.D., Université du Montréal, novembre 1978.

COULIBALY, Sidiki, GREGORY, Joel W. et PICHÉ, Victor, *Les migrations voltaïques: Tome I, Importance et ambivalence de la migration voltaïque*, Ottawa et Ouagadougou, CRDI, INSD et CVRS, 1980, 144 p.

COULIBALY, Sidiki, «Migrations internationales et développement: le cas de la Haute-Volta», dans *Population et développement en Afrique*, Hedi Yemai (ed.), Dakar, CORDESRIA, 1986, p. 203-248.

DANDLER, Joyce et BALAN, Jorge, «Marriage Process and Household Formation: Migration in the Cochabamba Region (Bolivia) and Bolivian Migrants in Buenos Aires (Argentina)», communication présentée au Séminaire international sur l'insertion des migrants en villes africaines, Lomé, CRDI-ORSTOM-Université du Bénin, février 1987, 47 p.

DELANEY, Mark W., *Migrants in voluntary Association in a Rural Setting: The Case of The Cameroons Development Corporation*, International Studies Association, Comparative interdisciplinary Studies Section, Working Paper nº 41, University of Pittsburg, March 1975, 42 p.

DIOP, Marième, «Les femmes migrantes de Basse Casamance à Dakar: conditions de vie et de participation au développement des zones de départ», communication présentée au Séminaire international sur l'insertion des migrants dans les villes africaines, Lomé, CRDI-ORSTOM-Université du Bénin, février 1987, 44 p.

DUPONT, Véronique, «Insertion différentielle des migrants dans les marchés du travail de trois villes moyennes de région de plantation (Sud-Ouest Togo)», communication présentée au Séminaire international sur l'insertion des migrants dans les villes africaines, Lomé, CRDI-ORSTOM-Université du Bénin, février 1987, 18 p.

DUREAU, Françoise, *Migration et urbanisation: le cas de la Côte-d'Ivoire*, Thèse de doctorat, Paris, IDP — Université de Paris I, 1987, 654 p.

DUREAU, Françoise, «Migrations et dynamisation des villes de l'intérieur en Côte-d'Ivoire, des entrepreneurs face à la crise économique», communication présentée au Séminaire international sur l'insertion des migrants dans les villes africaines, Lomé, CRDI-ORSTOM-Université du Bénin, février 1987, 21 p.

FINDLEY, Sally E., «Autonomous Female Migrants in African Cities: A Review of their Motivations and Experience», communication présentée au Séminaire international sur l'insertion des migrants dans les villes africaines, Lomé, CRDI-ORSTOM-Université du Benin, février 1987, 30 p.

GREGORY, Joel W., *Underdevelopment, Dependency and Migration in Upper-Volta*, Ithaca, Cornell University, Thèse de Ph.D., 1974.

GREGORY, Joel W., COULIBALY, Sidiki et PICHÉ, Victor, «Vers une explication des courants migratoires voltaïques», *Labour Capital and Society*, vol. 13, nº 1, Montréal, McGill University, Centre for Developing Area Studies, avril 1980, p. 76-103.

GREGORY, Joel W., «Migration and Urbanization Trends», communication présentée au Séminaire «Economic Consequences of Population Trends in Africa», Nairobi, UIESP et University of Nairobi, décembre 1986, 80 p.

GOVERNMENT OF NIGERIA, «On the Reviewed Expulsion of Illegal Migrants from Nigeria», Press Reports, *Population and Development Review*, vol. II, nº 3, September 1985.

HERRY, Claude, «Insertion des migrants en milieu urbain: l'exemple de Marodi», communication présentée au Séminaire international sur l'insertion des migrants dans les villes africaines, Lomé, CRDI-ORSTOM-Université du Bénin, février 1987, 27 p.

IZZARD, Wendy, «Migrants and Mothers : Case Studies from Botswana», *Journal of Southern African Studies*, vol. II, nº 2, April 1985, p. 258-280.

KLEIS, Gerald W., «Comparative Perspectives on Migrant Adaptation: Asian Refugees and African Sojourners», *Journal of Asian and African Studies*, vol. XVI, nº 3-4, July and October 1981, p. 269-274

KNIGHT, J.B. et SABOT, R.H., «From Migrants to Proletarians: Employement Experience, Mobility and Wages in Tanzania», *Oxford Bulletin of Economics and Statistics*, vol. 4, nº 3, August 1982, p. 199-226.

LACEY, Linda, «Women in the Development Processe: Occupational Mobility of Female Migrants in Cities in Nigeria», *Journal of Comparative Family Studies*, vol. XVII, nº 1, Spring 1986, p. 1-18.

LOCHO, Thérèse, «Structures familiales et accueil des migrants dans les villes africaines», communication présentée au Séminaire international sur l'insertion des migrants dans les villes africaines, Lomé, CRDI-ORSTOM-Université du Bénin, février 1987, 22 p.

MASSEY, David, «Class Struggle and Migrant Labor in South African Gold Mines», *Canadian Journal of African Studies*, vol. 17, nº 3, 1983, p. 429-448.

MOODIE, Dunbar T., «The formal and Informal Social Structure of a South African Gold Mine», *Human Relations*, vol. 33, nº 8, 1980, p. 555-574.

MURRAY, Colin, «Migrant Labour and Changing Family Structure in the Rural Periphery of Southern Africa», dans *Journal of Southern African Studies*, 1980, p. 139-156.

MUWONGE, J.W., «Patterns of Low Income Settlements and Mobility in Nairobi, Kenya», *Africa Demography Working Papers* n° 4, Population Studies Center, University of Pennsylvania, October, 1980, 20 p.

OKOJIE, Christina, E.E., «Female Migrants in the Urban Labour Market: Benin City, Nigeria», Canadian Journal of African Studies, vol. 18, n° 3, 1984, p. 547-562.

OUÉDRAOGO, Dieudonné, «Quelques repères sur l'insertion des migrants dans les villes burkinabés», communication présentée au Séminaire international sur l'insertion des migrants dans les villes africaines, Lomé, CRDI-ORSTOM-Université du Bénin, février 1987, 32 p.

PICHÉ, Victor, «L'immigration haïtienne au Québec: modalités d'insertion», communication présentée au Séminaire international sur l'insertion des migrants dans les villes africaines, Lomé, CRDI-ORSTOM-Université du Bénin, février 1987, 25 p.

PITTIN, Renée, «Migration of Women in Nigeria: The Hausa Case», *International Migration Review*, vol. 18, n° 4, Winter, Center for Migration Studies, 1984, p. 1293-1314.

QUESQUEL, A., et VAUGELADE, Y., «Les mouvements de population Mossi, démographie et migration», dns *Enquête sur les mouvements de population à partir des pays Mossi (Haute-Volta), II. Les migrations de travail Mossi*, fascicule I, Ouagadougou, ORSTOM 1975, p. 6-146.

REMPEL, M. *Rural Urban Labour Migration and Urban Unemployment in Kenya*, International Institute for Applied Systems Analysis, Luxemburg, Austria, October 1981.

SAINT-PIERRE, Marie-Hélène, GREGORY, Joel, W. et SIMMONS, Alan B., «Structure démographique des ménages et comportement migratoire en Haute-Volta (Burkina Faso)», dans *Démographie et sous-développment dans le Tiers Monde*, Montréal, Centre for Developing Area Studies, McGill University, 1986, p. 111-142.

SOUTHALL, Roger, «Migrants and Trade Union in South Africa Today», *Canadian Journal of African Studies*, vol. 20, n° 2, 1986, p. 161-185.

THADANI, V.N. et TODARO, M.P., *Towards a Theory of Female Migration in Developing Countries*, New York, The Population Council, 1978, 36 p.

TRINCAZ, Pierre, «L'importance de la famille dans la migration des Serer du Bassin arachidier vers Dakar», communication présentée au Séminaire international sur l'insertion des migrants dans les villes africaines, Lomé, CRDI-ORSTOM-Université du Bénin, février 1987, 7 p.

UNECA, «Measures to Facilitate the Return and Reintegration of Highly Skilled Migrants into African Countries», dans *International Migration*, vol. XXIII, n° 1, 1985, p. 197-232.

VOIRIN, M., «La sécurité sociale des travailleurs migrants en Afrique», *Revue internationale du travail*, vol. 122, n° 3, mai-juin 1983, p. 347-361.

WHITE, Luise, «A Colonial State and an African Petty Bourgeoisie: Prostitution, Property and Class Struggle in Nairobi, 1936-1940», in Frederic Cooper (ed.), *Struggle for the City: Migrant Labour, Capital and the State in Urban Africa*, vol. 8, London, SAGE series on African Modernization and Development, SAGE Publications, Beverley Hill, London, 1983, p. 167-194.

YACOOB, May, *Ahmadiyya and Urbanization — Migrant Women in Abidjan*, Working Papers n° 75, Boston, African Studies Center, Boston University, 1973, 17 p.

ZACHARIAH, K.C. et CONDÉ, Julien, *Migration in West Africa: Demographic Aspects*, Washington D.C., World Bank-OECD, Oxford University Press, 1981.

L'insertion des femmes migrantes dans les villes africaines: le cas du Sénégal*

FAMA HANE BA
Bureau régional pour l'éducation en Afrique
UNESCO
Sénégal

Depuis la proclamation de l'Année internationale de la femme et de la Décennie de la femme, de nombreuses études et recherches ont été menées sur la condition des femmes, leur participation au développement, leurs conditions de travail, par des instituts de recherche, des gouvernements, des institutions internationales et organisations non gouvernementales, des associations de femmes ou seulement préoccupées par les problèmes des femmes. Ces études ont permis, entre autres, de révéler combien le rôle des femmes dans l'économie avait été jusqu'ici sous-estimé. Elles montrent, en particulier en ce qui concerne les pays africains au sud du Sahara, leur rôle éminemment important dans le processus de développement, la reproduction de la force de travail et leur marginalisation par rapport à la répartition des fruits de la croissance. Les données statistiques disponibles jusqu'alors, et qui ne prenaient en considération que le travail de la femme au foyer, étaient en grande partie responsables de la sous-estimation de son rôle. La Décennie de la femme et les importants efforts fournis en matière de recherche ont permis de battre en brèche bien des idées reçues, notamment celles qui prétendaient que le taux d'activité des femmes en milieu rural africain est beaucoup plus faible que celui des hommes (BIT, 1984).

Cependant, malgré les importants résultats obtenus par des études spécifiques sur la situation des femmes dans différents domaines, la Décennie de la femme ne semble pas avoir opéré un changement fondamental — ou tout au moins créé les conditions de ce changement — de mentalité et d'approche au niveau de la recherche. C'est ainsi que, pour le domaine qui nous réunit aujourd'hui, celui des migrations, beaucoup d'études ont été menées sur les causes et les conséquences de ces dernières aussi bien dans les zones de départ que dans les zones d'arrivée, et quelques-unes sur l'insertion des migrants. Cependant l'attention a porté essentiellement, sinon exclusivement, sur les hommes. Très peu d'études ont porté sur les femmes migrantes et, généralement, en rapport avec les hommes. En conséquence, les migrations des femmes n'ont été examinées qu'en rapport avec celles de leurs familles, en particulier des époux. La marginalisation dont les femmes ont été l'objet dans l'étude des migrations est manifeste et procède du vieux préjugé

selon lequel les mouvements migratoires des femmes n'ont qu'une importance économique limitée, compte tenu du faible taux d'activité de ces dernières. Dès lors,la femme ne pouvait trouver de place dans les modèles économiques de la migration qui ont dominé jusqu'ici les idées sur les migrations (Findley, 1987).

S'agissant plus particulièrement de l'insertion des migrantes dans les zones d'arrivée, la situation est encore plus critique. D'abord le phénomène d'insertion des migrants d'une manière générale a été peu étudié en Afrique et, lorsqu'il l'a été, le problème de l'insertion économique a dominé; quant aux femmes, à peine sont-elles mentionnées. Le séminaire organisé conjointement par le Centre de recherche pour le développement international (CRDI), l'Institut de recherche scientifique pour le développement (ORSTOM) et l'Unité de recherche démographique (URD) de l'Université du Bénin sur le thème de l'insertion des migrants a constitué un important pas dans ce domaine.

Or, des études récentes sur les femmes migrantes ont montré que les migrations autonomes prennent une importance de plus en plus grande. Compte tenu du statut spécifique des femmes, ces résultats montrent non seulement la nécessité d'étudier les caractéristiques différentielles des migrations féminines et masculines mais aussi la situation particulière des femmes migrantes, invitant ainsi à des interrogations méthodologiques sur l'étude des processus migratoires, en particulier le statut des migrantes. Ces études sont d'autant plus importantes et urgentes que les phénomènes migratoires et leur corollaire, l'urbanisation, ont pris une ampleur sans précédent au cours de la dernière décennie. Dans ce contexte, les politiques de population que les gouvernements africains envisagent de mettre en oeuvre, les stratégies et prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme auront-elles des chances de succès si elles ne se fondent pas sur une connaissance scientifique du statut réel de la femme?

Position du problème

Lorsqu'on veut étudier le problème de l'insertion des femmes migrantes, plusieurs questions se posent. Quelles sont les méthodologies d'approche les plus appropriées? Quelles sont les raisons essentielles des migrations? Quel rôle les conditions économiques et sociales, la culture et la langue jouent-elles dans l'insertion des migrants? Les liens culturels et la communauté de langue ne sont-ils pas des catalyseurs de l'insertion, surtout sociale? Peut-on étudier globalement le problème de l'insertion des femmes migrantes, sans tenir compte des couches et classes sociales d'origine? Le statut social de la femme migrante (célibataire, mariée ou divorcée) n'induit-il pas des modèles d'insertion très variés? Enfin, quelle place les politiques et actions occupent-elles dans les stratégies d'insertion?

Il n'est pas possible, dans le cadre de cette communication, de tenter de répondre à toutes ces questions, pour l'ensemble des pays considérés, du fait non seulement des difficultés énormes de se procurer des données fiables, mais aussi du temps très limité dont nous avons pu disposer.

Nous nous contenterons en conséquence d'aborder ces questions de manière générale dans le texte, et d'étudier l'exemple du Sénégal de manière plus spécifique pour illustrer nos propos dans deux cas d'espèces: les migrations internes et autonomes des femmes casamaçaises à Dakar et les migrations internationales de fem-

mes arabes de Mauritanie dans le cadre familial.

L'insertion des femmes migrantes

Quelques caractéristiques générales des migrations en Afrique

Le problème de l'insertion des femmes migrantes dans les villes africaines ne peut être abordé sans être placé dans le contexte global des phénomènes migratoires en Afrique. Dans la mesure où ce sujet sera abordé de manière approfondie dans d'autres communications, nous nous contenterons d'en rappeler les grands traits :

Industrialisation, urbanisation et processus démographique n'entrent pas dans les mêmes rapports d'unité et de contradiction selon qu'il s'agit de l'Europe du XIX[e] siècle ou des pays du Tiers Monde dans leur situation présente. Dans le premier cas, l'accroissement de la production agricole et sa modernisation ont libéré une partie de la main-d'oeuvre paysanne au profit des industries naissantes, ce qui a contribue à renforcer l'urbanisation. Dans le second cas, trois facteurs essentiels méritent d'être retenus:

— le rythme accéléré de l'urbanisation est certes lié à l'accroissement rapide de la population, mais surtout à la destruction des écosystèmes du monde rural, à la crise des systèmes de production agricoles et au caractère massif de l'exode rural qui en découle;

— l'industrialisation n'est pas fondée sur les ressources locales et les capitaux nationaux, ni tournée d'abord vers la satisfaction des besoins intérieurs en liaison avec une orientation économique visant à développer le pouvoir d'achat du plus grand nombre, des paysans en premier lieu. En un mot, il s'agit d'une industrialisation extravertie;

— les politiques d'aménagement du territoire suivies, lorsqu'il y en a, (implantation d'infrastructures économiques, sociales, culturelles et de communication notamment), sont généralement déséquilibrées, favorisant la capitale du pays, certaines régions et quelques centres urbains.

Migrations féminines et insertion

Dans les structures sociales traditionnelles africaines, la migration des femmes faisait jusqu'ici l'objet d'une régulation stricte. C'est la raison pour laquelle, jusqu'à ces dernières années, les femmes ont surtout émigré pour accompagner leur époux ou rejoindre les membres de la famille: 55 % des migrantes dans la zone sahélienne (Condé et Diagne, 1985), 74 % des migrants vers les villes secondaires au Togo (Dupont, 1985).

Cependant, au fur et à mesure que les conditions de vie se détériorent dans les zones rurales, détérioration accélérée par la crise économique internationale et la sécheresse qui sévit dans les pays sahéliens, les migrations autonomes des femmes pour raison économique prennent de plus en plus d'importance. Les difficultés d'accès des femmes aux ressources (moyens de production, principalement la terre et les inputs) et à la formation sont également des causes qui les poussent de plus en plus à l'exode.

D'après une étude menée par Findley en 1987, les raisons économiques semblent désormais dominer parmi celles avancées par les femmes en Afrique. Elle estime ainsi que plus de la moitié des femmes (52 %) émigrent pour raison économique. Les raisons économiques regroupent la

recherche d'un emploi (24 %), l'amélioration du niveau d'éducation (8 %), l'accroissement du bien-être économique (6 %), le soutien aux enfants (6 %) et la mobilité professionnelle (2 %). Les migrations pour accompagner l'époux ou d'autres membres de la famille ou par suite d'un mariage représentent 31 %. Les raisons personnelles et la recherche de l'indépendance ne comptent que pour 5 % de l'effectif interrogé. Treize pour cent des personnes interrogées ont fourni des raisons autres que celles explicitées plus haut. Si certains aspects de cette classification sont contestables, et si les raisons avancées peuvent être différentes des véritables causes, on peut tout de même retenir de ces données: l'importance prise par la recherche d'un emploi (24 %) comparée à l'affiliation (31 %), d'où une acuité plus grande du problème de l'insertion des migrantes. Un autre élément important à noter dans cette étude est la très faible proportion des femmes migrantes pour mobilité professionnelle, seulement 2 %. Il y a plusieurs raisons à cela, dont les plus importantes nous semblent être: d'une part, le niveau d'études généralement bas chez les femmes migrantes, reflet d'une situation plus générale liée à l'inégalité des chances des hommes et des femmes dans les domaines de l'instruction et de la formation; et, d'autre part, les contraintes des structures patriarcales et la ténacité des préjugés à l'égard des femmes célibataires migrantes. Compte tenu du caractère limité des migrations féminines pour mobilité professionnelle, nous n'en ferons pas l'étude ici. Nous pouvons tout de même avancer que ces femmes connaissent pratiquement les mêmes problèmes d'insertion économique que leurs soeurs non migrantes. Au plan social et culturel, l'insertion sera généralement facilitée par la communauté de langue (langue officielle d'importation) et le niveau social, du moins lorsque la migration se situe au niveau interne ou en Afrique d'expression française. Nous axerons par conséquent l'essentiel de l'analyse sur les migrantes analphabètes ou d'un niveau éducatif peu élevé.

• *Insertion économique*

Nous n'avons pas pu disposer de données systématiques et générales sur la répartition des migrantes selon le niveau d'études et le type d'emploi dans les zones d'arrivée, mais quelques études entreprises dans certains pays (Sénégal, Togo, Côte-d'Ivoire, Burkina Faso, Zaïre, etc.) permettent sinon de tirer des conclusions définitives, du moins de formuler des hypothèses. Le cas spécifique du Sénégal confirmera ces hypothèses, pour l'essentiel.

Il convient avant tout de souligner le rôle extrêmement important que jouent les relations familiales, villageoises, tribales et même régionales dans les processus de migration, rôle mis en évidence par plusieurs auteurs d'études sur les migrations.

Il est nécessaire de rappeler également les caractéristiques du marché de l'emploi, dominé par un secteur moderne extraverti aux possibilités d'embauche extrêmement limitées, et l'émergence spontanée d'un secteur dit non structuré ou informel, qui joue un rôle de plus en plus important dans la régulation du marché de l'emploi.

L'insertion des migrantes dans le secteur moderne est extrêmement limitée en raison notamment de l'exiguïté du marché, du niveau d'études généralement beaucoup plus bas et des discriminations que les femmes subissent dans l'emploi en raison no-

tamment de leur rôle de reproductrices et de leur statut au sein de la famille. Les quelques rares migrantes qui arrivent à s'insérer dans ce secteur ont des emplois de moindre qualité que les hommes, vivent des conditions de travail pénibles et perçoivent des salaires plus bas dans les branches à faibles qualifications (industries alimentaires, vendeuses, emplois de maison, etc.).

La structure économique d'accueil la plus importante pour les migrantes est le secteur non structuré, ceci, compte tenu de l'incapacité du secteur moderne à répondre à la demande d'emploi croissante. On note une expansion rapide du rôle des migrantes (comme pour les autres femmes, du reste), dans le petit commerce notamment, et les services. L'insertion économique des migrantes, aussi bien dans le secteur moderne que dans le secteur non structuré, et encore plus dans ce dernier, passe par toute une série de réseaux complexes familiaux et non familiaux. Des sous-secteurs sont même mis sur pied au sein d'une communauté de migrants afin de répondre à ses besoins spécifiques.

Le problème de l'insertion économique est de plus en plus important au fur et à mesure que les migrations pour raison économique s'accroissent. En effet, les femmes concernées par ce type de migration doivent se prendre en charge et contribuer à l'entretien de la famille laissée au village. Un échec sur le plan de l'insertion économique peut avoir, à leur niveau, de graves conséquences sociales telles que la prostitution ou, dans le meilleur des cas, le retour au village. Par contre, contrairement à leurs soeurs vivant en famille, elles ont généralement l'avantage de ne pas être astreintes au nécessaire travail de reproduction sociale (préparation des repas et l'élevage des enfants).

• *Insertion sociale*

Au plan social, les problèmes d'insertion proviennent généralement des conditions de vie et d'habitation, de l'instabilité des emplois et des contraintes liées au statut social de la femme. Tous ces problèmes sont exacerbés lorsque les différences culturelles sont importantes entre communautés de migrantes et populations autochtones. L'insertion de ce point de vue est facilitée lorsque la migration a lieu vers les zones géographiques et culturelles proches. Nous avons déjà évoqué l'organisation des migrants dans le cadre de réseaux communautaires et culturels qui prennent en charge, sous une forme ou sous une autre, la première installation, la recherche de l'emploi, l'envoi des revenus de migrations et les retours périodiques. Cet état de fait témoigne certes de la volonté pour chaque groupe de migrants de préserver son identité culturelle mais il révèle aussi les difficultés d'insertion économique et sociale que rencontrent les migrants nouvellement arrivés, compte tenu de la quasi-inexistence de politiques officielles d'insertion des migrants. Cette stratégie, qui est le prolongement de celle de la famille en ce qui concerne la migration, réduit de manière significative les conséquences négatives des migrations sur la situation et le statut des migrantes. Les migrations féminines entreprises dans ce cadre conduisent très rarement à la prostitution. À l'exception des élites ayant un niveau d'éducation élevé qui émigrent pour mobilité professionnelle, la plupart des femmes migrantes connaissent une vie difficile et sont obligées de mener une lutte quotidienne pour entretenir leurs familles. Elles sont ainsi

amenées, dans certains cas, à exercer deux activités en plus des travaux domestiques.

La vie est particulièrement difficile pour les migrantes autonomes qui se situent en dehors du circuit traditionnel d'insertion. C'est au sein de ces dernières que la prostitution sévit le plus, se révélant ainsi, à notre sens, comme une des conséquences les plus dramatiques de l'échec de l'intégration économique et sociale des migrantes dans les villes. Ce phénomène, qui semble frapper les jeunes femmes célibataires, touche de plus en plus — et facilement — les jeunes rejetées du système scolaire, poussées par les dures conditions de vie à la campagne, mais également par l'aspiration à un niveau et à un style de vie que les emplois actuellement disponibles pour les migrantes de même origine sociale ne peuvent leur fournir. Ce dernier phénomène mérite une étude plus approfondie compte tenu de son impact sur le statut et la promotion de la femme.

Au regard de ce qui précède, l'étude du cas du Sénégal est édifiant à plus d'un titre.

L'insertion des migrantes au Sénégal: le cas des femmes migrantes de Basse-Casamance et des Hartaniyat[1] mauritaniennes

Considérations générales

Jadis intégré dans le circuit migratoire soudano-sahélien puis dans ceux de l'ensemble colonial français de l'Afrique-Occidentale française (AOF), le Sénégal s'ouvre chaque jour davantage à tous les horizons culturels par le biais des migrations internationales. Ces communautés de migrants très diversifiées comprennent l'assistance technique des pays du Nord, le personnel des sociétés, banques et organismes multinationaux africains ou autres, les cadres expatriés, les réfugiés politiques, des hommes d'affaires, des étudiants et des élèves mais aussi et surtout des paysans de condition sociale modeste en provenance de la Guinée, de Guinée-Bissau, de Gambie, de Mauritanie et du Mali en particulier. Le français en tant que langue de communication, continue d'y jouer un rôle prépondérant et marque d'un sceau particulier les flux migratoires outre-mer dans lesquels il est impliqué. Par ailleurs, les migrations internes définitives ou saisonnières sont particulièrement importantes et essentiellement orientées vers le Cap-Vert.

Il convient d'insister sur la place particulière de Dakar et de la région du Cap-Vert. La densité de la population dans la région du Cap-Vert serait de 1 540 habitants au km^2. Comparativement, la région la plus peuplée, celle de Thiès, abriterait 94 habitants au km^2. Regroupant environ 52 % des citadins du pays, Dakar et sa périphérie abritent 88 % des entreprises industrielles et 80 % des emplois du secteur moderne. Si 77 % des médecins du Sénégal, 75 % des pharmaciens, 62 % des sages-femmes sont concentrés dans la région du Cap-Vert, il s'agit là de la perpétuation d'une situation «privilégiée» bien ancienne. «Dakar et sa région ont presque exclusivement bénéficié depuis la période coloniale jusque dans les années 70 des efforts d'investissements publics, de la concentration des services administratifs et sociaux et de la localisation des secteurs économiques à haute productivité et à haut revenu.»

L'urbanisation accélérée de la région du Cap-Vert est particulièrement préoccupante. Actuellement, un Sénégalais sur quatre vit à Dakar. Si cette tendance se maintient, dans

quinze ans la moitié de la population du pays résidera à Dakar.

Une enquête par la Société nationale d'étude pour le développement (SONED), menée à Dakar en 1980, permet d'identifier l'origine des migrants (tableau 1).

TABLEAU 1

Répartition de la population migrante à Dakar, selon la région d'origine

Fleuve	26,2 %
Thiès	22,5
Diourbel	14,4
Siné Saloum	12,3
Casamance	12,2
Louga	10,6
Sénégal oriental	1,8
TOTAL	**100,0**

Source: SONED, 1980.

L'exemple des femmes migrantes de Basse-Casamance à Dakar[2]

Le phénomène migratoire semble être apparu en Casamance et avoir pris de l'ampleur avec le commerce atlantique. Mais c'est surtout depuis 1960 qu'il a connu des proportions importantes. En 1980, sur une population estimée à 225 000 habitants, la Basse-Casamance comptait 33 500 migrants, soit à peu près 15 %. Quarante-deux pour cent de ces migrants étaient des hommes célibataires, 48 % des filles non mariées, 9 % des hommes mariés et 1 % des femmes mariées. Les raisons invoquées pour expliquer cette migration sont essentiellement la recherche du travail saisonnier (55 % des migrants et 80 % des migrantes) ainsi que la poursuite des études (30 % des migrants et 15 % des migrantes).

Si la destination des migrants est assez diversifiée, Dakar vient en tête avec 42 %. Suivent par ordre d'importance décroissante: la Basse-Casamance (32 %) — il s'agit là d'une migration régionale — la Gambie (18 %) et les autres villes (8 %). La durée moyenne de la migration saisonnière est de huit mois et les départs se situent entre octobre et mars. Si en octobre on enregistre 46 % de départs, le maximum est atteint durant le dernier trimestre: janvier (87 %), février (97 %) et mars (100 %). Le retour se situe généralement entre juin (15 %) et octobre (100 %), permettant ainsi la participation aux travaux agricoles.

Marième Diop, en recourant à la méthode d'enquête par sondage et à l'enquête participation en milieu rural dans cinq villages du département de Bignona[3], est parvenue à des résultats très intéressants.

Sur une population totale de 4 398 habitants, ces villages comptent 490 migrants (11,1 %) qui se répartissent comme suit: 218 hommes et 272 femmes. La population active se chiffre à 2 509 personnes dont 1 211 hommes et 1 298 femmes. Les migrants représentent donc une proportion de 18 % de la population active masculine et les migrantes à peu près 20 % de la population active féminine, ce qui prouve que les femmes ont plus tendance à émigrer dans cette zone.

Les motifs de départ évoqués tels qu'ils figurent au tableau 2 montrent

une nette prédominance des migrations pour des raisons économiques, même parmi les femmes.

D'après l'enquête menée à Fass (quartier de Dakar) uniquement au niveau des femmes (374), les raisons de la migration seraient principalement le manque d'activités productrices de revenus (97,3 % des réponses), confirmant ainsi les idées déjà avancées quant à l'importance des motifs économiques chez les femmes; seulement 5,3 % d'entre elles évoquent le manque d'infrastructure et 2,4 % l'attraction de la vie urbaine. Moins de 2 % des personnes interrogées mentionnent la dureté des travaux domestiques.

nés par le phénomène migratoire (80,6 % de l'effectif total). On note également que l'émigration féminine commence à un âge très jeune (18 % appartiennent à la tranche des migrantes qui ont entre 10-15 ans).

Au point de vue du statut matrimonial, c'est le célibat qui domine avec 67,3 %. Moins du quart des femmes sont mariées et seulement 9,4 % des femmes sont veuves ou divorcées.

L'enquête confirme que la majorité des migrantes est analphabète (53 %) et que celles qui ont accédé au système d'éducation ont à peine dépassé l'enseignement primaire. Seulement 4,2 % ont pu accéder à l'enseignement secondaire.

TABLEAU 2

Causes des migrations dans 5 villages du département de Bignona au Sénégal

Cause	Effectifs	%
Recherche du travail	294	60,2
Raison familiale	48	9,8
Raison de santé	25	5,1
Affaires	7	1,4
Études	96	19,6
Autres	9	1,8
Pas de réponse	40	8,1

Source M. Diop, 1987

Pour ce qui est de l'orientation de migrations, les remarques déjà évoquées se confirment également au niveau des femmes. En effet, 62 % des migrantes se rendent à Dakar, 18,6 % en Gambie et 19,4 % vers les autres centres secondaires en Casamance.

Les résultats de l'enquête révèlent que 65 % des migrantes ont moins de 25 ans. Celles de la tranche d'âge 26-35 ans représentent le quart des effectifs et moins de 10 % sont âgées de plus de 35 ans. Pour l'essentiel, donc, les filles et les femmes et jeunes adultes sont les plus concer-

Du point de vue de leurs activités professionnelles, 85,9 % de l'effectif total sont des employées de maison: bonnes (59,4 %), lingères (43 %), de cuisinières (6,1 %) femmes de ménage (5,3 %), commerçantes (5,8 %), ouvrières (2,6 %) secrétaires (2,6 %). Les sans-travail représentent 1,6 % et 1,8 % d'entre elles sont des élèves.

Selon cette enquête, les salaires mensuels des migrantes interrogées varient entre 5 000 et 20 000 FCFA[4]. Soixante-deux pour cent gagnent entre 5 000 et 15 000 FCFA et à peine 19 % gagnent 20 000 FCFA ou plus.

Neuf pour cent n'ont pas déclaré leurs revenus.

Les migrantes vivent des conditions sociales très difficiles. Elles occupent des chambres surpeuplées, peu confortables, généralement des baraques sans eau, sans électricité ni équipement sanitaire pour un loyer mensuel variant entre 500 et 1 000 FCFA par individu.

Elles consentent des sacrifices importants pour soutenir la famille restée au village en numéraire et en nature. Les envois pécuniaires annuels déclarés se situent entre 3 000 et 40 000 FCFA selon les revenus: les sommes envoyées sont destinées pour 62 % des personnes interrogées à l'entretien de la famille, pour 39 % au paiement des impôts et pour 15 % à d'autres fins. Il convient de noter qu'une ou plusieurs destinations peuvent être citées par une même personne. La contribution des migrantes en nature répond aux besoins alimentaires (38 %), vestimentaires (39 %), en petits matériels (31 %), et aux autres besoins (12 %).

Malgré l'importance des distances qui séparent lieux de résidence et lieux de travail, peu de migrantes utilisent le transport urbain (28 %). En règle générale, elles marchent, se réveillant de très bonne heure, surtout pour celles qui résident dans l'un des quartiers périphériques de Dakar (Pikine, Guédiawaye, les Parcelles assainies) pour se rendre sur les lieux de travail (66 %).

Il n'est pas facile pour l'émigrante de trouver du travail. Certaines d'entre elles y passent un à trois mois (74 %), quelques-unes quatre à six mois (8 %), une minorité plus de sept mois (1 %). Dix-sept pour cent des personnes interrogées ne donnent aucune réponse.

La majorité (52 %) recourt au «porte-à-porte». Peu d'entre elles accèdent à un emploi par le service de la main-d'oeuvre (2 %), et un nombre important y accède par l'entremise d'un parent (39 %). Sept pour cent ne donnent pas de réponse.

L'association villageoise est le cadre d'organisation par excellence des migrantes: 84,1 % des personnes interrogées en sont membres, et seulement 15,1 % n'y ont pas adhéré. Moins de 1 % ont réservé leur réponse. Par contre, les associations départementales et régionales semblent n'attirer que très peu les migrantes; les associations politiques exercent encore moins d'attrait (seulement 12,7 % s'y intéressent). C'est dire le poids très important du village et en particulier de la famille patriarcale sur l'individu. Certaines décisions de l'association sont réputées inviolables et les «récalcitrants» s'exposent à des sanctions sévères, à des amendes, à la quarantaine, voire à la correction.

Les migrantes semblent disposer de temps libre pour le repos et les loisirs. Selon les résultats de l'enquête de Mme Diop, elles emploient 54 % de leur temps libre (c'est-à-dire le week-end en général) aux travaux domestiques dans le domicile du tuteur ou dans le lieu d'habitation commun.

Du fait, donc, de l'emprise de l'association villageoise et de ses activités, du fait du caractère réduit de leur temps libre, les migrantes sont peu intégrées dans leur milieu d'accueil et ne participent presque pas aux activités de quartier (hormis les animations culturelles propres à l'association villageoise: bals, théâtres, danses folkloriques).

Arrivant dans les centres urbains à l'âge de onze ans et demi, les migrantes participent aux mouvements saisonniers pour une période maximale de sept ans. Ensuite elles retournent au village pour se marier: ce retour a souvent un caractère défini-

tif. Quelques fois, avec la permission du mari, elles reviennent en ville pour un séjour limité afin de renouveler leur trousseau ou de préparer une cérémonie familiale.

Il est frappant au niveau de l'étude de constater que ce séjour urbain prolongé n'entraîne pas l'acquisition d'une formation ou d'un perfectionnement professionnel: «Lorsque les femmes retournent au village, elles se retrouvent dans la même situation socio-économique que celles qui ne sont jamais sorties du terroir.»

Est-ce à dire que la migration n'aura finalement servi qu'à peu de choses? Non! Incontestablement, par la plus grande ouverture d'esprit qu'elle acquiert, par le renforcement de son poids économique au sein de la famille, la migrante améliore ses rapports aussi bien avec ses parents qu'avec son époux. Ainsi, par exemple, la soumission au mariage arrangé est de plus en plus battue en brèche.

Les Hartaniyat mauritaniennes à Dakar

Les migrants saisonniers mauritaniens constituent une communauté importante au Sénégal: entre 40 000 et 60 000 selon les estimations des autorités consulaires, dont plus de 80 % se regrouperaient dans la région du Cap-Vert. Une enquête est actuellement en cours pour appréhender leurs conditions spécifiques par l'intermédiaire de l'Association des ressortissants mauritaniens au Sénégal, laquelle regroupe plus de 500 membres. Les premières indications que l'on peut en retirer grosso modo sont les suivantes:

Ce sont généralement des H'rätïn, c'est-à-dire d'anciens esclaves (les Maures blancs ou Beydän s'adonnant surtout aux activités commerciales plus ou moins stables qui conduisent souvent à une émigration temporaire ou définitive; temporaire au niveau des petits et moyens commerçants, définitive au niveau des grands commerçants). Les H'rätïn appartiennent à des communautés tribales différentes: Tajakanët, Lemtuna, Idëg J'mollâ, Hijjaj et diverses tribus Ahël Giblä, originaires de la région de Trarza.

Jusqu'en 1979, la migration des H'rätïn a surtout concerné les hommes, très rarement les familles et exceptionnellement les femmes célibataires. Hommes d'âge mûr (40 ans et plus), femmes et enfants restaient d'une manière générale dans les villages ou «addäbay» exerçant surtout les métiers de gardiens, de manutentionnaires, de restaurateurs («dibiterie») et de vendeurs d'eau ou «jaay ndox»..

Mais depuis 1980, on assiste à un accroissement de la migration des ménages, lié sans aucun doute, selon les informations disponibles, à l'aggravation de la sécheresse et à la crise du système de production agricole. Ces ménages ont tendance à ne retourner au village que tous les trois à cinq ans. L'on commence à enregistrer également des migrantes célibataires, mais presque exclusivement parmi les Tajakanët. Pourquoi les Tajakanët?

De toutes les tribus mentionnées, c'est celle dont les traditions commerciales sont les plus développées et les plus anciennes, d'où une plus grande ouverture au monde extérieur et un poids moins lourd de la tradition arabe bien connue de confination de la femme au foyer. Ces migrantes s'adonnent généralement au petit commerce (couscous de mil et «l'aysh» — pâte ou gâteau de mil) pour répondre aux besoins des commerçants et autres travailleurs mauritaniens, surtout dans les quartiers de Dakar-Plateau où on note une concentration importante de gardiens, de Yaraax, où prédominent les marchands

de bétail, de la Médina, qui constitue le centre commercial mauritanien par excellence. Pour illustrer le succès de ces migrantes, on cite généralement le cas de Lallë Babu, qui a eu beaucoup de succès dans ce domaine et dont les gains se chiffreraient à 150 000 FCFA par mois. Quelques rares femmes d'autres tribus se livrent à des activités qui ne dépassent pas la porte de la concession du ménage: vente de cigarettes, de bonbons et d'arachides grillées.

Les migrants maures sont peu liés au milieu d'accueil. Fêtes, loisirs, visites se passent dans le cercle fermé de la communauté. Les H'rätïn ne participent pas du tout à la vie de leur quartier. Leur habitat est très précaire et sommaire (maisons en construction, baraques, rarement chambres en dur). Les problèmes sociaux les plus graves auxquels ils sont confrontés sont les difficultés d'accès aux soins de santé et à l'éducation, mais également la prostitution.

Notons le cas particulier des «pourrognes» et des Ahël Giblä. Les «pourrognes» sont des H'rätïn dont l'émigration remonte à l'époque coloniale. De nationalité sénégalaise, ils s'expriment parfaitement en wolof, sont pour la plupart assimilés tout en continuant à parler le hassaniya plus ou moins bien. De patronyme Faal, Joop, Kunta, ce sont eux qui exercent généralement le métier de bouchers aux abattoirs, certains d'entre eux se retrouvant au sein d'autres catégories socio-professionnelles, y compris les couches supérieures de la société sénégalaise. Ils représentent l'exemple le mieux réussi d'insertion.

Sur la rive sénégalaise, jouxtant le Trarza et le delta mauritanien, vivent également depuis plusieurs décennies des Maures originaires de Mauritanie. Ils sont de nationalité sénégalaise depuis 20-30 ans. Étant donné l'interpénétration de ces tribus de part et d'autre du fleuve Sénégal, il est très difficile de faire la différence entre Sénégalais et Mauritaniens en leur sein. On observe, du reste, le même phénomène au niveau des Haal Pulaar'en, des Wolof et des Soninke. Souvent, profitant de cet état de fait, ils sont titulaires de deux pièces d'identité dont ils font usage en fonction de leurs intérêts du moment.

Notons aussi le cas spécifique des petits commerçants Beydän ou Maures blancs, il n'arrive presque jamais qu'on les trouve en ménage. Dans la majorité des cas, les «Wagaaf» (ou vendeurs) sont de jeunes célibataires. Dans le cas où le propriétaire ou le Wagaaf est marié, il préfère souvent laisser sa femme et ses enfants dans son lieu d'origine et rentrer tous les deux ou trois ans. Il y a plusieurs raisons à cela: d'abord la promiscuité et les conditions de vie très difficiles de la boutique (en général, deux pièces exiguës, dont l'une sert de lieu de vente, l'autre de magasin et dortoir, et exceptionnellement une troisième de lieu d'habitation); ensuite le manque d'intégration du petit commerçant Beydän dans le milieu social d'accueil; et enfin les difficultés d'assurer l'éducation des enfants (étude du Coran, études primaires et secondaires arabes) et enfin l'accès difficile et onéreux aux services sanitaires.

Si cet exemple offre à première vue pratiquement tous les éventails de modèles d'insertion, il est nécessaire de mener des études plus approfondies de leurs mode de fonctionnement respectifs.

*
* *

Les difficultés d'insertion des migrantes s'aggravent de plus en plus. En effet, les zones de destination sont surchargées. Prenons quelques exemples. Si la tendance actuelle se poursuit, dans quinze ans, Dakar risque de regrouper plus de la moitié de la population du Sénégal. Nouakchott regrouperait déjà 600 000 habitants sur une population totale estimée à 1 500 000 habitants! La persistance de la sécheresse, la destruction des écosystèmes agraires dans les pays du Sahel ouest-africain — par exemple la crise des systèmes de production agricole et les politiques déséquilibrées d'aménagement du territoire ont contribué largement à cette aggravation.

C'est pourquoi il ne suffit pas d'aider à l'insertion des migrantes; il importe en premier lieu de créer des conditions économiques et sociales susceptibles d'améliorer la vie des population des zones de départ, d'offrir du travail à la population active et de répondre à leurs besoins sociaux et éducationnels. L'éducation en matière de population, aussi bien dans les zones de départ que dans les zones d'arrivée, pourrait également apporter une contribution appréciable dans ce domaine.

La profondeur de la crise suscite cependant beaucoup d'interrogations. Dans quelle mesure ne réveillerait-elle pas les particularismes nationaux tragiquement illustrés par les récentes expulsions d'immigrés africains du Nigéria? Que deviendraient alors dans de telles circonstances les engagements pour la libre circulation des hommes et des biens pris au sein de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO), de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CDEAO), de l'Organisation de mise en valeur de la vallée du fleuve Sénégal (OMVS), de la Communauté économique des États des Grands Lacs (CEEGL), etc.? Il est permis de s'en inquiéter lorsqu'on assiste à la remise en cause, par certains grands pays, de la coopération internationale au profit de la coopération bilatérale — coopération généralement soumise à leurs intérêts exclusifs, sans considération aucune pour l'avenir des population du Tiers Monde.

Du fait des processus migratoires, de l'ouverture qu'ils offrent en particulier aux migrantes, de l'allégement incontestable du poids de la famille patriarcale et de «l'idéologie phallocrate», la situation des femmes connaît sans doute une amélioration, si minime soit-elle. Pour la renforcer et lui donner une signification véritable, il ne s'agit pas simplement de définir une politique d'insertion des migrants. globale et cohérente, mais également d'accorder toute son importance au volet spécifique des migrantes en se dotant d'une politique de promotion de la femme.

La question traitée précédemment mérite qu'on s'y attarde davantage. Dans les zones de départ comme celles d'arrivée, les femmes contribuent par leur travail à l'entretien de la famille et permettent de produire et de reproduire la force de travail à bas prix, maintenant ainsi la compétitivité des prix des produits exportés. C'est pourquoi si dans les zones de forte émigration l'importance de l'étude du statut des femmes restées au village a toujours été soulignée, la situation des migrantes mérite au moins la même attention. Mais, comme d'une manière générale les études sur l'insertion et le mode de vie des migrants sont quasi inexistantes, le problème lié à l'insertion des femmes n'apparaît sous certains aspects qu'en filigrane. Il est urgent de remédier à cet état de fait.

Nous ne saurions terminer sans souligner le rôle des zones économiques préférentielles, de la culture et des langues de communication dans la détermination des courants migratoires. Il en est ainsi par exemple, entre les zones à caractéristiques humaines, sociales et culturelles très proches: Sénégal — Guinée, Guinée-Bissau — Guinée, Côte-d'Ivoire — Burkina Faso, Zaïre — Burundi, Mauritanie — Sénégal, etc. La langue française et la zone franc exercent un impact encore plus important sur une aire géographique bien plus large. C'est pourquoi, tout en restant ouvert à toutes les zones économiques et culturelles, le monde francophone devrait travailler à tirer le meilleur parti de tous ces avantages, dans la définition des politiques migratoires, afin que l'émigration ne signifie pas ouverture sans restriction pour les uns, ouverture sélective pour les autres.

Notes

* Les idées exprimées dans ce document sont celles de l'auteure et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO.

1 Hartani (masculin), Hartaniyë (féminin): il s'agit d'esclaves affranchis de race noire — au pluriel H'ratin et Hartaniyat.

2 Nous nous sommes inspirés des études de A. Hamer, 1980 et de M. Diop, 1982.

3 Il s'agit des villages suivants: Diagobel, Tendimane, Djimande, Kapara et Dadiana.

4 50 francs de la Communauté financière africaine (FCFA) équivalent à un franc français. Un dollar canadien équivaut à 250 FCFA.

Références bibliographiques

ATTAHI, K., «Analyse de quelques effets des politiques publiques d'habitat et d'emploi sur l'insertion des migrants dans les villes ivoiriennes».

Ba, F.H., «Les migrations vers les centres urbains au Sénégal: Problématique de l'intervention des pouvoirs publics», communication présentée au Séminaire international sur l'insertion des migrants dans les villes africaines, Lomé, CRDI-ORSTOM-Université du Bénin, février 1987.

DIOP, M., «Les femmes migrantes de Basse Casamance à Dakar: conditions de vie et de participation au développement des zones de départ», communication présentée au Séminaire international sur l'insertion des migrants dans les villes africaines, Lomé, CRDI-ORSTOM-Université du Bénin, février 1987, 44 p.

DUPONT, V., «Insertion différentielle des migrants dans les marchés du travail de trois villes moyennes de région de planification (Sud-Ouest Togo)», communication présentée au Séminaire international sur l'insertion des migrants dans les villes africaines, Lomé, CRDI-ORSTOM-Université du Bénin, février 1987.

DUREAU, F., «Migrations et dynamisation des villes de l'intérieur en Côte-d'Ivoire: des entrepreneurs face à la crise économique», communication présentée au Séminaire international sur l'insertion des migrants dans les villes africaines, Lomé, CRDI-ORSTOM-Université du Bénin, février 1987.

FINDLEY, S.E. «Autonomous Female migrants in African Cities: A review of their motivations and experiences», communication présentée au Séminaire international sur l'insertion des migrants dans les villes africaines, Lomé, CRDI-ORSTOM-Université du Bénin, février 1987, 30 p.

FNUAP, *Women, Population and Development: a strategy for Participation*.

GREGORY, J.W., «L'insertion des migrantes en ville: interrogations méthodologiques», communication présentée au Séminaire international sur l'insertion des migrants dans les villes africaines, Lomé, CRDI-ORSTOM-Université du Bénin, février 1987.

MILBERT, I., «Nouveaux thèmes de recherche sur l'insertion des migrants dans la ville, quelques aspects des recherches en langue anglaise: identification des thèmes et des équipes», communication présentée au Séminaire international sur l'insertion des migrants dans les villes africaines, Lomé, CRDI-ORSTOM-Université du Bénin, février 1987.

NATIONS UNIES, *Les stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme*.

UNESCO, Bureau régional pour l'éducation en Afrique: livre de référence en éducation en matière de population, vol. 1, Dakar, 1986.

YAPI Diahou A., « La périlleuse intégration des citadins cultivateurs à Abidjan ».

VIII AFRIQUE DU NORD ET MOYEN-ORIENT

L'émigration des Libanais dans certains pays francophones

BOUTROS LABAKI
Institut des sciences sociales
Université libanaise
Liban

Parmi les nombreux pays où une émigration libanaise est signalée, les pays entièrement ou partiellement francophones ont une place de choix. En effet, parmi le groupe de pays qui constituent la famille francophone, on signale la présence d'une émigration libanaise dans les pays suivants: France, Belgique, Suisse, Luxembourg, Algérie, Maroc, Mauritanie, Sénégal, Guinée, Côte-d'Ivoire, Mali, Burkina Faso, Niger, Tchad, République Centrafricaine, Bénin, Togo, Cameroun, Gabon, Zaïre, Rwanda, Burundi, Djibouti, Canada, Haïti, Guadeloupe, Martinique et Guyane.

Cette émigration qui, dans l'ensemble date de plusieurs décennies, a été facilitée par la francophonie partielle des Libanais et par l'appartenance au même empire colonial de beaucoup de pays francophones, entre les deux Guerres mondiales.

L'étendue du sujet m'a amené à limiter mon propos à l'émigration libanaise dans trois pays: la France, le Sénégal et la Côte-d'Ivoire. Le choix a été guidé tant par les données disponibles que par l'importance des communautés libanaises de ces pays. Nous avons aussi voulu exposer deux types d'émigration : l'une à vocation définitive vers un pays industriel, la France, l'autre à vocation provisoire vers deux pays en développement, le Sénégal et la Côte-d'Ivoire.

L'émigration libanaise vers un pays industriel: la France

Situation générale

Sans remonter aux Phéniciens à Marseille, ni aux savants libanais qui travaillèrent au Collège Royal ou à la Sorbonne au XVI[e] siècle, la présence libanaise actuelle en France remonte à la fin du siècle passé, et était surtout une présence d'intellectuels, de journalistes, d'hommes politiques, d'étudiants et de religieux. Elle se développa sous le Mandat français (1918-1943) et fut alimentée par un flux d'hommes d'affaires, de professions libérales et d'étudiants.

Après la Deuxième Guerre mondiale, certains militaires libanais des «Troupes françaises du Levant» choisirent de rejoindre l'armée française; le lot des étudiants alla en grossissant d'année en année et à partir des années 60, le *brain-drain* commença à alimenter cette émigration de même qu'un certain nombre d'émigrés libanais repliés d'Afrique occidentale[1].

Le nombre total des Libanais résidant en France va rapidement augmenter surtout depuis 1975, comme il apparaît au tableau 1.

TABLEAU 1

Nombre de Libanais résidant en France (1963-1982)

Année	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Nombre	2 910	3 035	3 424	3 541	3 854	3 769	4 587
Année	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Nombre	5 117	5 079	5 155	5 313	4 997	5 862	1 654
Année	1977	1978	1979	1980	1981	1982	
Nombre	14 131	14 296	14 862	13 725	14 644	13 527	

Sources: Ambassade du Liban à Paris — Ministère de l'Intérieur, Paris, cité par Violette Dagher, «Acculturation: cas des Libanais en France», thèse de 3e Cycle, 1984, Université de Paris V, p. 40.

Quant à la répartition géographique de cette population, elle s'établissait comme suit en 1981 :

TABLEAU 2

Répartition géographique des Libanais en France

Zone	Nombre de Libanais y résidant en 1981
Île-de-France	8 146
Marseille	888
Lyon	589
Bordeaux	564
Toulouse	448
Lille	402
Nice	397
Montpellier	344
Grenoble	336
Autres	2 530
Total	**14 644**

Source: Ministère de l'Intérieur, Paris, cité par Violette Dagher, *op. cit.*, p. 42.

L'exode des cerveaux

Un phénomène d'exode de compétences est aussi décelable vers ce pays surtout après 1975. Nous avons des données le concernant à partir de la période 1962-1966 (tableau 3).

TABLEAU 3

Nombre de compétences libanaises ayant obtenu un permis de travail en France (1962-1966)

Profession	Ingénieurs	Spécialistes en sciences de la nature	Professeurs	Total
Nombre	129	24	1	**154**

Source: U.N. General Assembly, 23 rd Session, «Outflow of trained personnal from developing countries», New York, A 7294 (Table 1-B), 5 November 1968

Ce phénomène s'est accéléré depuis, comme on peut le voir au tableau 4.

TABLEAU 4

Émigration des compétences libanaises entre 1963 et 1983 en France

Profession	France 1963-1983
Professionnels et artisans	2 700 — 3 400
Ingénieurs	400 — 600
Médecins	214 — 320
Scientifiques (sciences de la nature)	85 — 112
Infirmières spécialisées	80 — 94

Source: Union culturelle libanaise mondiale, Beyrouth

Croissance et plafonnement de la population estudiantine libanaise en France

Cependant, la population estudiantine est l'un des groupes qui connut la plus forte croissance.

Le nombre d'étudiants aurait dans cette population augmenté de 837 en 1964-1965 à 5 100 en 1978-1979. Leur nombre total oscillerait autour de 5 000 étudiants pour l'année universitaire 1985-1986[2].

La migration d'entreprises libanaises vers la France[3]

Un autre groupe important dans la communauté libanaise de France est constitué par les hommes d'affaires libanais et leurs employés. Un des plus anciens groupes d'importance installé à Paris est le groupe INTRA, avec ses diverses institutions dont:

— la INTRA Bank Branch;

— la Société foncière du Liban; Société foncière franco-libanaise SA;

SAL du 24 Champs-Élysées; SAL du 25 Champs-Élysées; SAL du 28 Champs-Élysées;

— la Société civile d'études et de documentation bancaires et financières SA du Hall Montaigne;

— Les Chantiers navals de la Ciotat.

Certaines institutions ont été vendues et de nouvelles acquisitions ont été faites dernièrement.

On doit aussi signaler, avant 1975, l'implantation de la Banque libanaise pour le commerce.

Puis une série d'implantations bancaires libanaises ont lieu à Paris à partir de 1974 et surtout 1975, favorisées par le «boom pétrolier» et surtout les guerres du Liban. Ces deux phénomènes engendrent une présence massive des agents économiques libanais sur les marchés régionaux et internationaux, une intensification des échanges entre la France et le Moyen-Orient, et l'éclipse de Beyrouth en tant que centre bancaire régional. Cette implantation en France avait pour objectifs de récupérer la clientèle libanaise expatriée, d'offrir des services plus complets aux clients de manière à les retenir et à en attirer d'autres, de conserver la clientèle arabe qui avait choisi Beyrouth comme principal centre d'activité. Elle visait également à réaliser une expansion devenue difficile au Liban, cherchant à éviter des réglementations bancaires nationales et à profiter des courants commerciaux et financiers croissants entre l'Orient arabe et le reste du monde.

Cette implantation prit la forme de bureaux de représentation, de succursales puis, de plus en plus, de filiales. Elle fit appel à des cadres et des salariés libanais, mobiles et facilement adaptés en France.

Douze ans après le début des guerres au Liban, les banques libanaises suivantes avaient pignon sur rue à Paris[4] (tableau 5).

Cette brève énumération ne prétend pas épuiser toute l'activité des

TABLEAU 5

Banques libanaises à Paris

Nom de la banque	Période d'installation à Paris
BLF (F)	
Méditerrannée (F)	
BLC (F)	Avant 1975
Saudi Leb. Bank	1976
Crédit Suisse	
Trad CL	
Banorabe	
Byblos (F)	1980
Audi (F)	
Bemo (F)	1976
Wedge (F)	
CCF M.-O. (F)	
Leb. Arab BK	
BNBSL	
Fransabank SA	1984 (1978, Bureau de représentation)
ADCOM	

hommes d'affaires libanais en France. Elle vise uniquement à en donner quelques exemples.

Aspects culturels et sociaux de l'émigration des Libanais en France

Aux étudiants et entreprises, il faut ajouter un grand nombre d'intellectuels, d'artistes et de membres de professions libérales (médecins, chercheurs, scientifiques, avocats, écrivains, journalistes, musiciens, poètes, peintres, etc.) installés en France.

Cette communauté libanaise en France est encadrée par un certain nombre d'institutions.

Les branches de l'Union culturelle libanaise mondiale (UCLM), le Club libanais de Marseille, le Club franco-libanais de Nice, les églises et les lieux de culte des différentes communautés libanaises à Paris et à Marseille, et un ensemble d'associations de divers genres dans certaines villes, sont les institutions qui encadrent et animent la communauté libanaise de France. De même, plusieurs périodiques (dont huit hebdomadaires) sont publiés par la communauté libanaise de France. Ces associations (et ces publications) sont alimentées par plusieurs groupes professionnels, régionaux, religieux, politiques que comprend la communauté libanaise de France.

De même, Paris compte cinq maisons d'édition libanaises, quatre librairies et trois galeries de tableaux[5].

En guise de conclusion de cette partie sur l'immigration libanaise en France, nous pouvons aisément constater que la connaissance que nous avons de ce mouvement migratoire est limitée malgré quelques travaux universitaires relativement récents quoique partiels[6].

L'émigration libanaise au Sénégal

La période de l'après-guerre et de l'indépendance (1945-1975)

Cette émigration a commencé à la fin du XIX[e] siècle. Interrompue au cours de la Deuxième Guerre mondiale, cette émigration reprend dès la fin des hostilités et s'accélère dans les années qui suivent.

On comptait en 1951 et en 1952 respectivement 5 821 et 7 454 émigrés libanais[7]. Entre 1956 et 1969, le nombre annuel des immigrés libanais entrés au Sénégal évolue comme suit (tableau 6):

Nous pouvons suivre leur activité économique à partir d'une enquête menée en 1968 sur le monde des affaires sénégalais[8] qui nous donne une idée assez précise du rôle économique des Libanais après l'indépendance sénégalaise (acquise en 1960). En effet, ces premières années amenèrent des modifications dans les milieux d'affaires sénégalais.

Progressivement remplacées par l'Office de commercialisation de

TABLEAU 6

Émigrés libanais entrés au Sénégal en 1956-1969

Année	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
Nombre	340	215	225	214	111	95	75	85
Année	1964	1965	1966	1967	1968	1969	TOTAL	
Nombre	111	115	85	76	66	78	1 891	

Source: Nabil Harfouche, *L'expression libanaise dans le monde*, Jounieh, 1974, p. 52.

l'arachide, après avoir fonctionné comme «organismes stockeurs» d'arachides, les maisons de commerce libanaises qui achetaient la graine ont profité d'un transfert de propriété des centres de groupages et des usines de décorticage de l'arachide des sociétés européennes vers elles et vers des maisons sénégalaises. Elles ont même installé de nouvelles usines de décorticage dans certaines localités[9].

Les Libanais étaient aussi actifs comme quotataires du riz suite à la nationalisation de l'importation de cette denrée et de celles de grands produits ivoiriens. On signalait dans cette activité huit commerçants libanais dont Zehbi et Noujaim[10].

De même, les Libanais restaient actifs dans le quartier de commerce de Dakar comme grossistes, semi-grossistes et détaillants dans les tissus et la quincaillerie et, dans une moindre mesure, dans les secteurs du riz, du sucre, des biscuits, des concentrés de tomates, de l'huile, du savon et de la farine[11].

Mais leur activité était répartie dans les chefs-lieux de province où l'on comptait quelque 250 grossistes libanais.

Dans le commerce de détail, on signale une évolution de l'activité des Libanais vers les grandes surfaces (le groupe Filfili en particulier)[12].

De même les commerçants libanais contrôlaient avec leurs collègues africains, 70 % du commerce de gros et de demi-gros de la noix de cola à l'intérieur du Sénégal[13].

Dans le secteur du commerce du bétail et de la viande, le groupe Filfili avait un circuit totalement autonome, possédant des abattoirs propres et sa charcuterie. Il portait une concurrence sévère aux bouchers européens[14].

Dans le commerce des fruits et légumes, les intermédiaires libanais (Nadra Filfili, Assaad et autres) étaient particulièrement actifs entre les producteurs africains et les marchés intérieurs et extérieurs[15].

Des commerçants libanais de Dakar (Fourjali, Bokazi et autres) financés par Filfili, s'activaient dans le commerce des oeufs[16].

Cette période a vu aussi des Libanais s'activer dans le domaine de la restauration et de la pâtisserie orientale, ouvrant des restaurants où l'on servait (comme à Beyrouth) le chawarma, les falafels, les poulets rôtis et des pâtisseries où Sénégalais et Libanais dégustaient le baklava, les knéfés, surtout lors du jeûne du Ramadan[17].

De même, on signalait un pharmacien libanais à M'Bow.

Des Libanais continuaient à être présents dans la petite hôtellerie qui ne réussit pas à s'agrandir. Dans chaque ville, le petit hôtel libanais cotôyait le ou les grands hôtels européens[18].

On peut aussi signaler à l'époque, le rôle des tournées d'artistes libanais qui jouaient un rôle dans l'animation de la vie culturelle et de loisirs de la capitale dakaroise (pièces de Georges Schéhadé, tournées de Feyrouz, Sabah)[19].

Une activité importante des hommes d'affaires libanais au Sénégal est à relever dans le domaine des transports[20].

Le plus important transporteur du Sénégal, à l'époque, était le Libanais Michel Khoury (78 véhicules). De même Antoine Khoury avait la concession du transport des hydrocarbures pour la compagnie Shell. D'autres s'activaient dans le transport des matériaux de construction. À Thiès, où se concentraient les parcs les plus importants de la région Thiès-M'Boz, il n'y avait que des Li-

banais dans ce secteur; dans le Siné-Saloum, de nombreux Libanais opéraient à Fatick (dont Michel Khoury), de même qu'à Kaolack (Michel Aboud, Jamil David, Daoud Hindi). En Casamance, les parcs des Libanais étaient à Zinguicher (Chélala). Un Libanais, Tabet, présidait le syndicat des transporteurs routiers du Sénégal.

Un phénomène intéressant a été le début de reconversion des Libanais dans l'industrie de transformation, reprenant le mouvement amorcé entre les deux Guerres (et signalé plus haut). On peut signaler ici: Wéhbé dans les boissons gazeuses (Seven Up et Mission), Noujaim dans les bonbons et confiseries orientales (Halawa) et Filfili dans les conserves[21].

Un dernier secteur où les Libanais avaient un apport décisif était la construction de luxe et les immeubles, en particulier dans la région du Plateau à Dakar. Ce secteur était essentiellement financé par des capitaux libanais[22].

Enfin, vers la fin des années 60, l'Université de Dakar comptait plus de 100 étudiants libanais, principalement dans les disciplines suivantes: médecine, art dentaire et sciences techniques.

Ce qui donnait l'espoir d'une troisième ère d'activité pour les Libanais au Sénégal (après le commerce des débuts et la diversification postérieure à 1960), celle-ci tournée vers les professions libérales et techniques[23]. On peut signaler dans ce domaine comme dentiste le Dr Bachir, comme médecin, les docteurs Nehmé Issa, Bachir et Joseph Roukos Diab[24].

La situation actuelle et ses problèmes

Cependant, dès cette époque, des réclamations commençaient à se faire jour, demandant que certains commerces, et notamment le détail, soient réservés aux Sénégalais et soustraits au commerce notamment des Libanais[25].

En 1979, un observateur sénégalais signalait que face à la concurrence de plus en plus vive des nationaux sénégalais, dont la présence dans le circuit commercial est aujourd'hui très forte, le «Libanais» est amené, depuis une dizaine d'années, à se reconvertir dans la petite et moyenne entreprise (PME). Non sans succès du reste. Déjà sa relative facilité à épouser le rythme d'une société en pleine mutation, au lendemain de l'indépendance, lui avait fait déserter la campagne où il avait élu domicile dans le sillage du colonisateur français au cours de la dernière décennie du siècle dernier. D'intermédiaire entre le paysan Serere ou Wolof — dont il troquait la production contre divers produits alimentaires ou manufacturés — et les établissements coloniaux installés en ville, le «Libanais, après la nationalisation de la commercialisation des produits agricoles, a transféré ses activités dans les grandes villes et dans certains gros villages»[26].

En 1970, leur nombre était estimé à 20 000[27]. Ici aussi leur activité principale était le commerce: surtout le commerce de gros, dont ils contrôlaient plus de 6 % en 1979, le commerce de demi-gros dont ils contrôlaient 33 %, et enfin le commerce de détail dont ils contrôlaient plus de 6 % en 1979, alors qu'il était entre leurs mains à la veille de l'indépendance. Leur activité principale est centrée dans l'alimentation, les tissus et le petit équipement ménager.

Le même observateur signale qu'actuellement, après avoir édifié de solides fortunes personnelles dans le commerce ou hérité de pères qui ont passé toute leur vie derrière le comptoir d'une des boutiques qui jalonnait

l'avenue Lamine-Guèye à Dakar, de nombreux Libanais — jeunes pour la plupart — ont pris le risque d'investir dans le secteur industriel. Encouragés dans leurs initiatives par le gouvernement sénégalais qui accueille à bras ouverts tout projet créateur d'emplois, ces nouveaux industriels interviennent essentiellement dans l'industrie alimentaire (biscuiteries, minoteries, boulangeries, confiseries, boissons gazeuses...), le textile (bonneteries surtout), la parfumerie, les matières plastiques (sacs, seaux, récipients divers, chaussures), l'imprimerie et la papeterie, le travail du cuir, la savonnerie, l'immobilier, l'hôtellerie, et dans diverses prestations de services tels la location de voiture, les transports, la restauration...

Le symbole le plus achevé de cette reconversion reste l'importante unité agro-industrielle créée par M. Nadra Filfili à Sébikotane, à environ une cinquantaine de kilomètres de Dakar. Véritable complexe, les Établissements Filfili comptent outre une société agricole exploitant de vastes plantations d'agrumes et de légumes, élevant des animaux de boucherie et des volailles, une charcuterie industrielle et deux grands supermarchés situés dans le centre-ville. Une partie non négligeable de la production est exportée. Réussite exemplaire d'un homme parti pratiquement de rien. Elle n'est pas sans rappeler un peu celle de Abdou Karim Borji, dont le nom a été donné à une des rues de Dakar. Il avait acquis de son vivant une certaine célébrité, surtout de par ses réalisations dans le secteur de l'immobilier.

Et notre observateur de conclure: «Mais l'image du Libanais, juché sur ses balles de tissus, proposant une belle étoffe à une clientèle exclusivement féminine rameutée à grands coups de tam-tam par un batteur wolof est certainement en passe de disparaître de l'imagerie populaire.» Quelque deux cents Libanais fréquentent l'Université de Dakar. Plus de la moitié sont inscrits en médecine, en pharmacie et en chirurgie dentaire. Viennent ensuite, par ordre de préférence, les sciences économiques, le droit et les lettres (la langue arabe surtout). Beaucoup d'entre eux — souvent issus d'une famille très modeste — n'envisagent plus de prendre la succession de leurs parents à la tête de la boutique familiale. De plus en plus, ils ambitionnent d'exercer une profession libérale: avocat, médecin, dentiste, pharmacien, expert-comptable, architecte, etc.

Ces jeunes gens préfigurent-ils ce que sera demain la communauté libanaise au Sénégal? Après avoir longtemps dominé le commerce — surtout de demi-gros — le «Libanais» est aujourd'hui confronté à l'émergence, dans ce secteur, d'une bourgeoisie d'affaires nationale dotée d'un solide appétit. Soutenue à un moment donné par l'État qui déboursa plusieurs centaines de millions de francs CFA au titre de «prêts aux particuliers», cette bourgeoisie nationale, en fait quelques dizaines de personnes, a pris pied dans la citadelle du commerce de demi-gros et de détail et dans certains secteurs comme la boulangerie.

Pour le «Libanais», cet afflux soudain de concurrents signifie une réduction d'activités, donc de marge bénéficiaire. Ceux qui en avaient les moyens — ils ne sont pas légion — se sont alors tournés vers la PME, souvent en association avec quelques Européens qui avaient du mal à surmonter seuls les sérieuses difficultés économiques que connaît l'industrie locale. Les autres? Certains ont trouvé un salut — précaire il est vrai — dans le prêt-à-porter de luxe vendu

souvent à crédit aux jeunes employés des établissements de la place, avec qui ils engagent, chaque fin de mois, une véritable course contre la montre pour arriver les premiers au guichet de la banque ou des chèques postaux! À ce jeu, le commerçant, qui bénéficie presque toujours de la complicité d'un agent de ces établissements financiers, est rarement perdant.

D'autres ont investi dans l'immobilier, les locations des voitures et autres prestations de services. Mais la plupart, sans grands moyens financiers, continuent à vivre dans l'univers chatoyant de leurs tissus, comme ils l'ont toujours fait depuis vingt, trente, voire quarante ans.

Les guerres qui sévissent au Liban depuis 1975 ont amené près de 10 000 Libanais au Sénégal, portant leur nombre à près de 30 000.

À la fin de cette partie sur l'émigration libanaise au Sénégal, nous pouvons conclure que la communauté libanaise du Sénégal qui a connu une diversification qualitative de ses activités remarquable au cours des dernières années, ainsi qu'une croissance rapide de sa démographie, se trouve dans une passe difficile due aux problèmes de l'économie du pays d'accueil et à l'afflux d'émigrés de la mère patrie, chassés par les guerres, celles du Liban-Sud en particulier.

L'émigration libanaise en Côte-d'Ivoire

Ce mouvement a commencé au début du siècle et s'est prolongé entre les deux Guerres mondiales.

Quelque peu freinée au cours de la Deuxième Guerre mondiale, cette émigration a repris après.

En 1951 et 1952, on y recensait 1 344 et 1 590 Libanais[28] et 1 854 en 1960[29]. Nous disposons, par ailleurs, de données statistiques concernant l'afflux des Libanais en Côte-d'Ivoire au cours de la période 1956-1969, que nous reproduisons ci-après (tableau 7).

Dans ce tableau, nous pouvons constater un déclin du nombre d'entrées, à partir du milieu des années 50, et une stabilisation au cours des années 60.

Situation actuelle

En 1970, leur nombre était estimé à près de 12 000[30]: ce nombre s'est rapidement accru depuis 1975 et en 1979, il se situait entre 18 000 et 20 000 personnes[31]. Une estimation de 1982 évaluait les Libanais à 60 000 personnes[32] (tableau 8).

TABLEAU 7

Émigrés libanais entrés en Côte-d'Ivoire (1956-1969)

Année	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
Nombre	380	360	215	221	120	220	136	140
Année	1964	1965	1966	1967	1968	1969	TOTAL	
Nombre	111	95	127	118	136	97	2 476	

Source: Nabil Harfouche, *op. cit.*, p. 51

TABLEAU 8

Estimation du nombre des Libanais en Côte-d'Ivoire (1970-1982)

1970	1975	1979	1980	1981	1982
12 000[a]	18 000[b]	20 000[c] 30 000[d]	50 000[e]	40 000[f]	60 000[g]

Source: a Note 30
b Note 31
c Note 31
d *Le Monde Libanais*, n° 2, Beyrouth, 1979, p. 30
e *Le Monde Libanais*, n° 4, Beyrouth, 1980, p. 30
f *Al-Safir*, 30 janvier 1981
g Note 32

Ces estimations sont un peu trop «estimatives». Mais faute de meilleures données, nous les utilisons.

Elles indiquent en tout cas une tendance à l'accélération de l'émigration libanaise vers la Côte-d'Ivoire depuis 1975.

L'activité économique

L'activité économique des Libanais, qui a débuté dans le commerce du détail, s'est diversifiée vers l'import-export, l'immobilier, l'industrie et les services.

En 1979, on estimait leurs investissements dans l'industrie ivoirienne à près de 20 milliards de francs CFA (soit 400 millions de FF). De même, on estimait que 60 % des immeubles du pays leur appartenaient (50 % à Abidjan et 80 % à l'intérieur). Globalement, on considérait que les Libanais contrôlaient 1,46 % de l'ensemble du secteur économique moderne du pays (fortunes immobilières non comprises)[33].

Nous avons, d'autre part, des estimations des parts des hommes d'affaires libanais dans certaines activités où ils occupent des positions prépondérantes et, cela, pour 1979 et 1982, que nous reproduisons au tableau 9.

Les Libanais sont présents dans presque tous les domaines de l'activité économique en Côte-d'Ivoire. Nous allons passer en revue une série d'exemples illustrant cette présence.

— Dans l'agriculture, l'élevage et les forêts: la présence des Libanais substantielle s'est amenuisée. Seuls deux ou trois émigrés y sont encore signalés. Il convient d'y noter l'activité de Salim Ferhat, qui possède 40 hectares de terres non loin d'Abidjan et y cultive des produits de consommation tels que le maïs. De même, il faut signaler son activité comme exploitant forestier[34].

— Dans la construction: on peut signaler l'activité de Nazih Zaher et de sa société Africof, en plus des activités du groupe Michel Murr et d'autres sociétés libanaises installées depuis 1975

— Dans l'industrie manufacturière: le Comité des industriels libanais d'Abidjan signalait dans une étude publiée le 1er octobre 1978, que 79 usines à Abidjan appartenaient à des Libanais. Elles occupaient 10 % de la main-d'oeuvre industrielle ivoirienne. Le pays compte à peu près 800 usines.

Parmi les industriels libanais, on peut citer I. et A. Oueiss (manufacture d'imprimerie et de cartonnage, 100 personnes, 35 % du marché des boîtes

TABLEAU 9

Part des Libanais dans certaines activités économiques en Côte-d'Ivoire (en %)

Activités	Part des Libanais en 1979	Part des Libanais en 1982
Commerce de la chaussure	83	—
Commerce des tissus	66,2	58
Commerce de confection	—	35
Commercialisation du café et du cacao	—	12
Commerce d'intermédiaire	—	60
Distribution d'essence	69,5	—
Agences de voyage	32	58
Fabrication d'articles d'habillement	37	30 à 40
Fabrication de boîtes de carton et d'étiquettes	—	35
Fabrication de produits en papier	—	10
Fabrication de bicyclettes	—	15
Menuiserie	25	—
Confiserie	—	80
Fabrication de produits plastiques	25	40

Sources : pour 1979, Dominique Lagarde, art. cit., p. 27.
pour 1982, Maroun Labaki, art. cit., p. 19-23, d'après les chiffres de la Centrale des bilans ivoirienne.

et étiquettes); F. Fakhry (Société africaine de bonneterie, 300 salariés fixes, 300 saisonniers, 30 % à 40 % du marché de la confection); E. et E. Dagher (montage de 10 000 bicyclettes par an, 15 % du marché total); B. Nasr (SOTIPA, produits en papier, 50 % du marché); Nazih Nasr (plusieurs sociétés industrielles, dont la scierie de bois E.B.); Sélim Farhat (7 usines qui emploient 750 employés, no 1 des industriels libanais de Côte-d'Ivoire; actif dans l'agro-alimentaire: Pepsi Cola, boissons gazeuses, gomme à mâcher); Nasri Abou Sleimane et Ali Fawaz (Polyplastic: plastique, 300 employés, 40 % de la production locale); Roger Abi Nader (confiserie: leader du secteur, 80 % de la production, 300 employés, gomme à mâcher Hollywood, sous licence General Foods); Moustafa Khalyl (usine de plastique à Abidjan, 190 ouvriers, travaille pour le marché local et l'exportation: produits plastiques, câbles électriques, chaussures, tuyaux, etc.).

Dans l'importation, on peut signaler Michel Bou Daou (Société africaine d'importation: quincaillerie, matériaux de construction et Selim Farhat (automobiles Honda, électroménager).

Dans le commerce intérieur, on compte 1 000 à 1 200 commerçants, contrôlant 60 % du commerce d'intermédiaire, 35 % du commerce de confection et 58 % du commerce des tissus. Signalons parmi eux[35] Elie Kharrat (20 % du marché des tissus africains), Nagib Zahr (plusieurs sociétés: 12 % du commerce intermédiaire du café et du cacao); Mohamed et Mahmoud Zein (commerce de bois) ainsi que Ibrahim Baroud (tissus).

Dans les transports[36], on peut mentionner l'activité de Toubia Athkar (58 % de l'activité des agences de voyages, la première agence de Côte-d'Ivoire, particulièrement active dans le domaine aérien) et de Nagib Zahr (société de transport).

Dans le secteur touristique[37], signalons le restaurant Al-Arz à Abidjan ainsi que l'hôtel Terminus de Hassan Hamka.

Dans le secteur des assurances[38], signalons l'activité de Ali Bilal et de la Libano Suisse, dont le gros de l'activité se situe à Bouaké et à l'intérieur du pays en général.

Dans le secteur bancaire[39], mentionnons l'activité de l'Union des Banques en Côte-d'Ivoire (BANAFRIQUE) qui est une société anonyme ivoirienne, société soeur de la Banque du Liban et d'Outre Mer.

Au Barreau, signalons l'activité des avocats Chadia Zein et Hussein Mohamed Zein[40].

Dans le domaine médical, on comptait 26 médecins libanais couvrant dix spécialités exerçant en Côte-d'Ivoire dont 24 à Abidjan et deux à Bingerville; les médecins se sont dotés d'un Comité exécutif présidé par le Dr Farid Haddad[41]. Sept dentistes, trois pharmaciens et un kinésithérapeute exercent à Abidjan.

Finalement, on ne saurait oublier parmi les hommes d'affaires libanais, Ali Sabbah, Akel Berro, Toufic Nassar, Ibrahim Farrane, Riad Raad et Youssef Sahyouni.

Les activités sociales et culturelles

Après avoir passé en revue l'essentiel de l'activité des Libanais en Côte-d'Ivoire, il est important de mentionner les institutions qui encadrent cette communauté et leurs activités. Parmi elles, nous pouvons citer[42] le Club libanais d'Abidjan; l'École Libanaise d'Abidjan; le Village SOS pour enfants, construit par les Libanais près de la capitale; la branche ivoirienne de l'UCLM; la Maison maternelle, réalisée par la branche ivoirienne de l'UCLM; la maison de la Mission libanaise, créée par Mgr Naamatallah Khoury, curé de la paroisse maronite d'Abidjan; l'Association islamique et sa branche féminine, l'Association Al-Zahra. Elle a fondé une école qui dispense des programmes en langue arabe. Elle offre son aide aux orphelins à la Croix-Rouge ivoirienne, ainsi qu'aux personnes dans le besoin. L'Association Al-Zahra a aussi offert à la Croix-Rouge ivoirienne des dispensaires, des ambulances et une école primaire.

À la fin de cette partie, nous pouvons conclure que la communauté libanaise de Côte-d'Ivoire, malgré son ancienneté, a connu un développement spectaculaire depuis 1975: croissance démographique, diversification de l'activité professionnelle, diversification de l'encadrement institutionnel et renforcissement des liens.

C'est une des rares communautés d'émigrés qui allie la croissance et la prospérité avec la maturité, la diversification et l'intégration.

*
* *

L'émigration libanaise vers les pays francophones est, comme l'ensemble de l'émigration libanaise, due à une série de causes internes au Liban: croissance démographique, détérioration de la situation économique du monde rural, développement d'un système éducatif peu adapté aux besoins du pays et surtout, depuis 1975: une série de guerres quasi ininterrompues.

Cependant, ces pays francophones ont exercé un attrait sur les migrants libanais: la France, à cause des facilités découlant de la francophonie partielle des Libanais, le Sénégal et la Côte-d'Ivoire pour cette même raison, à laquelle s'ajoute la présence d'une communauté libanaise consistante dès avant 1975.

Cependant, le comportement migratoire des Libanais est différent en France et en Afrique occidentale francophone.

La plupart des émigrés en France ont tendance à s'intégrer progressivement et leurs remises vers le Liban sont faibles ou nulles.

Alors que la plupart des émigrés vers le Sénégal et la Côte-d'Ivoire cherchent en cours ou en fin de carrière, soit à retourner au Liban, soit à se replier vers la France ou d'autres pays; leurs remises au Liban sont en général importantes.

Les tendances récentes des deux types de mouvements migratoires, vers la France et vers l'Afrique occidentale francophone, ont cependant les caractéristiques communes suivantes:

— forte croissance démographique depuis 1975 (date du début des guerres au Liban);
— diversification de l'activité économique et adaptation aux nouveaux besoins;
— diversification des institutions d'animation et d'encadrement socio-culturels.

Cependant, ces tendances récentes divergent par le fait qu'alors que l'intégration économique est réalisée dans les deux types de migration, l'intégration socio-culturelle est plus avancée en France qu'en Afrique occidentale francophone, d'où le caractère définitif du premier type de migration et le caractère «provisoire» du second type.

Notes

1 Boutros LABAKI, «Les Libanais en France: qui sont-ils?», *Le Commerce du Levant*, 5 mai 1986, Beyrouth, p. 23.

2 *Ibid.*

3 Revue *Fortune*, numéro de décembre 1966.
Rapport Économique Libanais, nos 1, 2, 3 et 4, 1985-86, Beyrouth.
Hichma BSAT, «10 ans d'évolution bancaire 1975-84», *Al Nahar*, 25 mai 1985, Beyrouth.
Roger MELKI, «14 banques libanaises sur le marché français», *Le Commerce du Levant*, 4 juin 1984, Beyrouth.

4 *L'Orient Le Jour*, 24 mai 1981, Beyrouth.

5 Boutros LABAKI, *art. cit.*, p. 26.
Le Monde libanais, n° 2, 1979, Beyrouth.
Le Monde libanais, n° 5, 1980, Beyrouth.

6 Violette DAGHER, *Acculturation: cas des Libanais en France*, Thèse de 3è Cycle, Université de Paris V, 1984.
M. NADI, *La communauté libanaise en Île-de-France*, Thèse de 3è Cycle, Université de Paris I, 1983.

7 Michel ASMAR, *Émigration libanaise et développement en Afrique occidentale française*, Mémoire de diplôme d'études approfondies en sociologie du développement, Institut des Sciences sociales, Université Libanaise, Rabiyé, 1984, p. 50 et 63. Basé sur le «Recensement de la population non autochtone de l'AOF en juin 1951, Dakar», Haut Commissariat de l'AOF, Service de la Statistique.

8 Samir AMIN, *Le monde des affaires sénégalaises*, rPais, Éditions de Minuit.

9 S. AMIN, *op. cit.*, p. 57-59.

10 S. AMIN, *op. cit.*, p. 70-71.

11 S. AMIN, *ibid.*

12 Entrevue avec M. Georges Doumith, économie contrôleur principal à la Banque du Liban, émigré de retour et fils d'émigré libanais au Sénégal.

13 S. AMIN, *op. cit.*, p. 93.

14 S. AMIN, *op. cit.*, p. 101.

15 S. AMIN, *op. cit.*, p. 115.

16 S. AMIN, *op. cit.*, p. 116.

17 Georges Doumith, entrevue citée.

18 S. AMIN, *op. cit.*, p. 156-157; Georges Doumith, entrevue citée.

19 S. AMIN, *ibid.*; Georges Doumith, entrevue citée.

20 S. AMIN, *op. cit.*, p. 118-122.

21 S. AMIN, *op. cit.*, p. 146-147; Georges Doumith, entrevue citée.

22 S. AMIN, *op. cit.*, p. 162.

23 Georges Doumith, entrevue citée.

24 Georges DOUMITH, *Who's who in Lebanon*, Beyrouth, 1983 et observations de l'auteur à Dakar en 1974.

25 S. AMIN, *op. cit.*, p. 185.

26 Moriba MAGASSOUBA, «Les Libanais d'Afrique, commerce, business et petites motos au Sénégal: la communauté libanaise», *Demain l'Afrique*, 7 mai 1979, Paris.

27 Nabil HARFOUCHE, *La diaspora libanaise dans le monde*, Jounieh, 1974.
Moriba, MAGASSOUBA, *art. cit.*

28 Michel ASMAR, *op. cit.*, p. 55-72.

29 *Le Commerce du Levant*, 19 mai 1985, p. 17.

30 Nabil HARFOUCHE, *op. cit.*, p. 75-76.

31 Dominique LAGARDE, «Les Libanais d'Afrique au haut de l'âge d'or», *Demain l'Afrique*, 7 mai 1979, Paris, p. 26.

32 Maroun LABAKI, «Une communauté libanaise active et bien intégrée», *Le Commerce du Levant*, 15 décembre 1982, Beyrouth, p. 19.

33 Dominique LAGARDE, *art. cit.*, p. 27.

34 *Le Commerce du Levant*, 15 novembre 1982, Beyrouth, p. 10-20.

35 *Le Commerce du Levant*, *Ibid.*; *Al-Safir*, 17 février 1981, Beyrouth.

36 *Le Commerce du Levant*, *art. cit.*

37 *Al-Safir*, *art. cit.*

38 Al-Safir, *art. cit.*
Le Commerce du Levant, *art. cit.*, p. 27.

39 ASSOCIATION DES BANQUES DU LIBAN: *Almanach des banques au Liban, 1984-1985*, Beyrouth, p. 35.

40 *Al-Safir*, *art. cit.*

41 *Rapport de la branche ivoirienne de l'UCLM*, en date du 15 février 1985, Abidjan.

42 *Le Monde libanais*, n° 7, 1983, Beyrouth.
Le Monde libanais, n° 4, 1980, Beyrouth.
Al-Safir, 17 février 1980, Beyrouth.
G. DOUMITH, *op. cit.*

L'apprentissage du français par les immigrants québécois d'origine arabe et la communication interculturelle

RAJA HAMMOUD
Alis technologies inc.
Canada — Québec

Le devenir de la société québécoise se caractérisera par le vieillissement et la diminution relative de la population francophone d'origine locale ainsi que par l'arrivée au Québec d'un nombre sans cesse croissant d'immigrants de souche francophone et non francophone.

Cette perspective laisse entrevoir les possibilités suivantes: danger de juxtaposition de ces deux populations (autochtone et immigrante), plutôt que véritable osmose; danger de clivage, de polarisation, de tension sociale.

Mais aussi l'adoption de mesures: favorisant l'intégration des nouvelles populations à la population autochtone; ou, plus négativement, l'adoption de politiques et d'attitudes plus réticentes à l'égard des nouvelles populations.

D'où le besoin de repérer les facteurs qui sont de nature à faciliter et favoriser non seulement la cohabitation pacifique des deux populations, mais plus précisément l'intégration des nouveaux arrivants à la société québécoise, dont la langue dominante est le français. Cette intégration est un processus complexe qui peut s'étaler sur plusieurs années de la vie d'une personne, et qui peut aussi s'étaler sur plus d'une génération. Tout dépend en effet de plusieurs facteurs interreliés; l'écart entre la langue et la culture du pays-source et le Québec, l'âge et la situation au moment de l'arrivée, et enfin les conditions mêmes entourant l'arrivée, l'accueil et le soutien fournis aux nouveaux arrivants.

Nous soutenons qu'une intégration réussie passera par une phase d'insertion du nouvel arrivant dans l'environnement québécois, et que cette insertion passe au premier plan par l'apprentissage du français, s'il s'agit d'un non-francophone.

D'autre part, comme il est question d'une démarche d'intégration et non d'assimilation, nous estimons que le plus grand soin se doit d'être apporté à inscrire cet enseignement et cet apprentissage du français dans une démarche d'identification et de prise en compte du bagage culturel propre au nouvel arrivant; c'est la condition même d'un sain pluralisme, fondé sur l'acceptation de la diversité culturelle comme facteur d'enrichissement et de développement dynamique.

En bref, au premier plan de l'intégration, une phase dite d'insertion;

et à l'avant-scène de l'insertion, l'acquisition de la langue de la majorité.

L'apprentissage et la maîtrise de la langue française par les immigrants ne découlent pas seulement de l'appropriation d'un autre code linguistique mais aussi de la compréhension et de l'utilisation de cette langue comme outil de communication avec la communauté linguistique qui la parle. En d'autres termes, celui qui apprend le français comme langue seconde doit non seulement acquérir les règles et le vocabulaire de cette langue, mais également un bagage métalinguistique qui lui permette d'utiliser la langue française comme le fait le locuteur natif. En ce qui a trait plus particulièrement au vocabulaire, en plus d'acquérir les équivalents de traduction des mots, ce dernier doit aussi acquérir la connotation spécifique qui sous-tend ces termes dans la culture québécoise.

La signification d'un mot dans une langue et celle de son équivalent de traduction dans une autre langue sont rarement tout à fait identiques. Or, dans la plupart des méthodes d'enseignement d'une langue seconde, un équivalent de traduction en langue cible est souvent présenté comme ayant un sens identique au terme en langue source; même si la méthode ne fait pas spécifiquement appel à la langue maternelle, il est rare que l'enseignement du vocabulaire fasse ressortir les nuances de sens qui peuvent exister entre un terme et son équivalent de traduction.

Ces constatations prennent appui sur une étude que nous avons réalisée (Hammoud, 1982), où nous nous sommes intéressés plus particulièrement au sens des termes arabes qui doivent être enseignés à des francophones. Comme il n'existe pas de données scientifiques portant sur les dimensions de la signification du vocabulaire tant arabe que français, il a fallu procéder à la cueillette des données nécessaires en milieux francophones et arabophones. En particulier, nous avons tenté de déterminer les caractéristiques du sens de 350 substantifs français dans un population de 750 francophones à Québec, ainsi que de leurs équivalents de traduction chez une population de 750 arabophones à Beyrouth. Cette étude du vocabulaire a été menée dans le but de servir de base à l'enseignement du vocabulaire arabe aux francophones ou du français aux arabophones.

En ce qui concerne la détermination du sens du mot, trois dimensions nous semblent particulièrement pertinentes, soit la dimension concrétude-abstraction des mots (Paivio, 1971), l'imagerie (la faculté d'évoquer des images mentales) (Paivio, 1971) et les champs d'association (c'est-à-dire l'ensemble des assocations rattachées à un terme donné) dans un laps de temps déterminé (Paivio, Yville et Madigan, 1968). Donc, le sens d'un terme et de son équivalent de traduction peuvent varier en fonction de ces trois dimensions. Il devient dès lors primordial de connaître les nuances de sens d'un terme et de son équivalent de traduction pour chacune de ces trois dimensions si l'on veut appréhender la réalité connotative du vocabulaire en langue seconde.

Les résultats de cette enquête ont démontré qu'en ce qui concerne le degré de concrétude, les francophones et les arabophones se distinguent considérablement pour les 326 termes analysés. Alors que les francophones ont partagé la liste de mots entre concrets et abstraits (162 concrets, 144 abstraits et 20 moyennement concrets), les arabophones ne semblent pas séparer ces mots de la même façon (166 concrets, 131 moyennement concrets et 29 abstraits).

En ce qui concerne le degré d'imagerie, les arabophones perçoivent un nombre plus grand de mots comme évoquant plus d'images que ne le font les francophones. Cependant, à l'intérieur de ce profil général, il faut noter que francophones et arabophones ont un point de convergence: les mots les plus concrets sont aussi ceux qui évoquent le plus d'images chez les uns et les autres. À l'opposé, plus les mots sont abstraits, plus grande est la divergence de perception entre les deux groupes quant à l'imagerie. Ces observations confirment, entre autres, l'étude de Paivio, Yville et Madigan (1968). C'est donc dire que le niveau de fécondité ou de production au plan de l'imagerie, loin d'être une constante intellectuelle, constitue une réalité qu'il faut mesurer de façon spécifique selon le substrat culturel propre à la langue cible, tout en tenant compte des rapports spécifiques pouvant exister entre la langue cible et la langue première du sujet. Ainsi, l'apprentissage du français comme langue seconde n'aura pas la même connotation pour un vietnamien ou un arabe.

Pour ce qui est du champ d'association (*m*), l'analyse a fait ressortir que le nombre moyen de réponses produites augmente dans la mesure où il s'agit de mots classés comme concrets par les deux groupes; par contre, s'agissant de mots abstraits ou moyennement concrets, c'est la diversité des réponses qui augmente et ce, dans les deux groupes.

Quant au recoupement des associations fréquentes entre les mots français et arabes, il s'établit à un niveau moyen de 38,25 %, légèrement plus élevé pour les mots concrets, plus faible pour les mots plus abstraits. Ces résultats appuient notre hypothèse d'un écart culturel entre des mots équivalents de deux langues, et notre préoccupation qu'il faut trouver une méthode pouvant réduire cet écart (voir annexes).

En résumé, les profils de signification des mots tels qu'établis à partir des mesures d'imagerie, de concrétude, de champ et de diversité d'associations ne sont généralement pas les mêmes pour les arabophones et les francophones.

Quant au volet de l'enseignement, nous avons ainsi comparé l'efficacité de trois méthodes d'apprentissage du vocabulaire, soit la méthode du champ d'associations développée dans cette recherche, qui s'appuie sur la dimension culturelle de chaque langue, la méthode des mots-crochets élaborés par Paivio et la méthode traditionnelle de traduction directe ou de mémorisation simple. Les deux premières méthodes reposent sur le modèle théorique du double codage mis à jour par Paivio en 1971, selon lequel la mémoire emmagasinerait ses acquisitions selon deux systèmes principaux de représentation: l'imagerie et les assocations verbales. Alors que la méthode traditionnelle de mémorisation par coeur n'utilise que l'encodage verbal simple, cette méthode servira de contrôle dans la comparaison avec les deux premières.

Quant à l'expérimentation proprement dite, nous avons d'abord établi au moyen d'un pré-test, tenu avec la séance initiale d'aprentissage, que les étudiants de trois groupes avaient un niveau comparable de connaissance en l'occurrence de non-familiarité avec le vocabulaire arabe concerné et une connaissance équivalente à la lecture et de l'écriture de cette langue.

L'analyse des résultats des épreuves de rappel à court et à moyen terme, sous forme de traduction directe ou inverse, démontre la perfor-

mance supérieure du groupe du champ d'associations qui est basé sur la rencontre de deux cultures; les résultats du deuxième groupe dénotent une plus grande fluctuation, alors que l'apprentissage initialement bon du troisième groupe ne résiste pas à l'épreuve du temps, si court soit-il. La méthode suivie par le premier groupe l'a donc conduit à un apprentissage plus stable et plus efficace.

Rappelons que notre expérimentation s'est déroulée auprès de groupes homogènes d'étudiants francophones de niveau universitaire. Qu'en serait-il du ou des champs d'associations à fournir, advenant une situation d'apprentissage où se côtoieraient des sujets de plusieurs origines linguistiques dans un contexte multiculturel, où seraient réunis des sujets ne partageant pas le même bagage académique? Seules des études ultérieures pourraient déterminer la nature et l'ampleur de l'adaptation à faire.

Il demeure un fait: les conclusions auxquelles nous arrivons découlent de l'analyse de résultats provenant d'une expérimentation conduite dans une situation d'apprentissage réel dans une classe. Ce qui fournit d'autant plus d'appui quant au caractère prometteur de la méthode du champ d'associations, basée sur la rencontre de deux cultures.

Il nous semble en effet que la méthode du champ d'assocations est suffisamment probante pour ouvrir sur des recherches plus poussées. Élaborée en milieu scolaire mais s'appuyant sur la réalité culturelle véhiculée tant par le vocabulaire de la langue maternelle que celui de la langue cible, cette méthode peut générer des effets psychologiques positifs sur l'apprentissage et la performance dans une langue seconde. Exploitant les deux dimensions de l'encodage verbal et de l'imagerie, cette méthode est stimulante en ce qu'elle augmente considérablement le potentiel toujours fertile des associations personnelles et culturelles à travers lesquelles s'effectue l'apprentissage linguistique et langagier.

Sur un plan plus large, ces recherches nous ont mis sur la voie des pistes suivantes.

1. La langue est l'expression d'une personnalité culturelle spécifique. À ce niveau, on ne peut détacher la langue de la personne, de la société qui la parle, pas plus dans le cas de l'arrivant non-francophone que du Québécois autochtone.
2. Notre recherche a révélé que les mêmes termes, utilisés en arabe ou en français par des échantillons significatifs de Libanais arabophones et de Québécois francophones, renvoient de façon importante à des représentations mentales différentes (voir les exemples dans les annexes ci-jointes); plus le vocabulaire utilisé est abstrait, plus la signification se différencie dans l'une ou l'autre langue, à tel point que l'on peut douter de l'existence d'une signification commune. Au-delà donc du choc des langues, il faut savoir repérer le choc des bagages sémantique et culturel propres aux uns et aux autres. Ces bagages ont vite fait de renvoyer à l'imaginaire, à l'univers mental et affectif, aux valeurs intimes les plus caractéristiques des uns et des autres.
3. Une stratégie de communication et d'insertion, s'inscrivant dans une perspective d'intégration et non d'assimilation, doit absolument prendre en compte non seulement l'aspect utilitaire de l'instrument

linguistique, mais aussi son aspect d'acculturation.

4. Nous suggérons, en conclusion, pour le bénéfice des uns et des autres, arrivants et autochtones, que l'enseignement du français aux immigrants non francophones ouvre aussi à l'acculturation de ces derniers aux valeurs de la majorité.

Il serait souhaitable que l'enseignement donné aux Québécois francophones fasse une meilleure place à l'enseignement de plusieurs langues étrangères et surtout fasse une meilleure place à l'éveil aux valeurs propres aux populations de nouveaux arrivants, dont l'apprentissage du français n'équivaut en rien au reniement de leur identité.

Il serait également souhaitable que des programmes spéciaux soient conçus, à l'intention des représentants québécois ayant charge de relations avec l'étranger (corps diplomatique, affaires, politique, etc.) afin de les sensibiliser à l'importance de tenir compte des valeurs différentes, que masque parfois le recours à une langue commune. Ce qui peut être facilement le cas lorsque se rencontrent, par exemple, des Africains, des Arabes, des Européens et des Nord-Américains ayant en commun l'usage du français.

Références bibliographiques

HAMMOUD, R., *Utilisation de l'image mentale et du champ d'associations dans l'enseignement du vocabulaire arabe à des débutants adultes francophones*. Thèse de doctorat, Université Laval, 1982.

PAIVIO, A., *Imagery and verbal process*, New York, Holt, Rinehart and Winston, 1971.

PAIVIO, A., YVILLE, J.C. et MADIGAN, S.A., «Concreteness, imagery and meaningfulness values of 925 Nouns», *Journal of Experimental Psychology*, Monopaph Supplement, 76 (1, pt.2), 1968.

Annexe tirée de: Hammoud, Raja

Utilisation de l'image mentale et du champ d'associations dans l'enseignement du vocabulaire arabe à des débutants adultes francophones

Thèse de doctorat. Université Laval
Octobre 1982

AGRESSION	fréquence absolue français	fréquence absolue arabe	إعتداء
viol	21	5	إغتصاب
violence	15	—	عُنف
force	8	3	قُوّه
mal	8	—	سوء
colère	6	—	غَضَب
haine	6	3	كَراعيه
homme	6	—	رَجُل
attaque	5	10	هُجوم
vol	5	8	سَرقه
blessure	4	—	جُرح
dangereux	4	—	خطر
femme	4	—	إمرأه
peur	4	—	خَوف
agresse	3	7	تَعَدّي
bataille	3	—	مَعَركه
battre	3	3	ضَرب
défense	3	—	دِفاع
dur	3	—	قاسي
guerre	3	9	حَرب
méchant	3	—	خبيث
tuer	3	9	قَتل
victime	3	—	ضَحيّه
injustice	—	9	ظُلم
ennemi	—	9	عَدو
meurtre	—	7	جَريمه
droit	—	6	حَقّ
liberté	—	5	حُرّيّه
terre	—	5	أرض
prison	—	4	سِجن
criminel	—	3	مُجرِم
mort	—	3	مَوت

AIGLE	fréquence absolue français	fréquence absolue arabe	نِسر
nuage	21	—	غَيم
vol	20	10	طَيَران
oiseau	15	19	طائِر
proie	13	—	فَريسه
(grand) nord	12	—	الشّمال (أقصى)
montagne	11	—	جَبَل
nid	9	—	عُشّ
aile	8	4	جَناح
animal	8	5	حَيَوان
prédateur	7	—	نَشّال
bec	6	4	مِنقار
ciel	6	—	سَماء
grandeur	6	4	عَظَمَه
plume	6	9	ريشَه
puissance	6	—	قُدرَه
danger	5	—	خَطَر
griffes	5	—	مَخالِب
noir	5	—	سَوَد
rapace	5	—	كاسِر
symbole	5	—	رَمز
agressif	4	—	عُدواني
féroce	4	3	شَراسَه
force	4	28	قُوّه
méchant	4	—	خَبيث
serre	4	—	قِمّة جَبَل
air	3	—	هَواء
agile	3	—	رَشيق
États-Unis	3	—	الولايات المتّحده
emblème	3	—	رايه
fort	3	5	عَنيف
grâce	3	—	لَطافه
peur	3	—	خَوف
pattes	3	—	قَوائِم
vautour	3	—	نِسر
viande	3	—	لَحم
effroyable	—	5	مُخيف
plane	—	4	تَحليق
orgueil	—	4	كِبرياء
roi	—	4	مَلِك
courageux	—	3	شُجاع
victoire	—	3	نَصر

BRUTALITÉ	fréquence absolue français	fréquence absolue arabe	شَراسَه
policier	13	—	شُرْطي
force	12	11	قُوَّه
hommes	11	—	رِجال
dur	10	—	قاسي
violence	7	5	عُنْف
rude	6	—	خَشِن
guerre	5	—	حَرْب
coups	4	4	ضَرْب
douceur	4	—	رِقَّه
matraque	4	—	مِطْرَقَه
viol	4	—	إغْتِصاب
agression	3	—	عُدْوان
bataille	3	—	مَعْرَكَه
blessure	3	—	جُرْح
douleur	3	—	أَلَم
maladie	3	—	مَرَض
peine	3	—	أَسى
haine	—	15	كُرْه
sauvagerie	—	14	هَمَجِيَّه
animal	—	13	حَيَوان
dévorer	—	6	إفْتِراس
tuer	—	6	قَتْل
colère	—	5	غَضَب
être humain	—	5	إنْسان
lion	—	5	أَسَد
immortalité	—	4	عَدَم أَخْلاق

CABANE	fréquence absolue français	fréquence absolue arabe	كوخ
bois	35	—	خَرْج
sucre	16	—	سُكَّر
forêt	15	—	غابَه
maison	14	16	بَيْت
refuge	13	5	مَأْوى
oiseau	8	—	عُصْفور
enfant	6	—	طِفْل
toit	6	—	سَقْف
jeu	5	—	لُعْب
bois rond	4	8	خَشَب
branches	4	—	أَغْصان
cachette	4	—	مَخْبَأ
feu	4	—	نار
nature	4	3	طَبيعَه
printemps	4	—	رَبيع
vacances	4	—	عُطْلَه
arbre	3	—	شَجَرَه
bûcheron	3	—	حَطّاب
chalet	3	—	مَسْكَن جَبَلي
chasse	3	—	صَيْد
chaud	3	—	ساخِن
coucher	3	—	نَوْم
habitation	3	3	مَسْكَن
lieu	3	—	مَكان
neige	3	—	ثَلْج
peinture	3	—	دِهان
petite	3	5	صَغير
soleil	3	—	شَمْس
solitude	3	3	عُزْلَه
pauvreté	—	24	فَقْر
simplicité	—	6	بَساطَه
froid	—	5	بارِد
paille	—	4	قَشّ
beau	—	3	جَميل
faim	—	3	جوع
malheureux	—	3	تَعيس

FAUTEUIL	fréquence absolue français	fréquence absolue arabe	مَقْعَد
reposer	30	—	إسْتِرَاح
confort	28	—	رَفَاهِيَه
salon	21	—	صالون
télévision	17	—	تِلِفْزيون
asseoir	15	20	جُلوس
chaise	15	14	كُرْسي
divan	9	3	ديوان
détente	7	—	إسْتِرَاحَه
lecture	7	—	مُطَالَعَه
meuble	7	—	أَثاث
relaxation	7	—	إسْتِرْخاء
berçant	6	—	هَزّار
bras	4	—	سَاعِد
coussin	4	—	أَرِيكَه
discussion	4	—	مُنَاقَشَه
moelleux	4	—	لَيِّن
mou	4	—	رَخو
tissu	4	—	قِماش
vieux	4	—	قَدِيم
cuir	3	—	جِلْد
décoration	3	—	زِينَه
dur	3	—	قاسي
maison	3	3	بَيْت
sommeil	3	—	نَوْم
velours	3	—	مُخْمَل
bois	—	14	خَشَب
étude	—	7	دِرَاسَه
professeur	—	6	أُسْتَاذ
école	—	5	مَدْرَسَه
table	—	5	طَاوِلَه
été	—	4	صَيْف
menuisier	—	4	نَجّار
métal	—	3	مَعْدَن
université	—	3	جَامِعَه

FEMME	fréquence absolue français	fréquence absolue arabe	إمْرَاه
beauté	25	17	جَمال
homme	18	4	رَجُل
enfant	15	4	طِفْل
sexe	11	—	جِنْس
mère	10	13	أُمّ
amour	9	12	حُبّ
libération	9	—	تَحْرِير
douceur	8	—	نُعومَه
épouse	7	10	زَوْجَه
tendresse	6	18	حَنان
vie	5	9	حَيَاه
être	4	—	كائِن
féminisme	4	8	أُنوثَه
sensualité	4	—	حِسِّيَّه
travailleuse	4	—	عامِلَه
fille	3	3	فَتَاة
gentille	3	—	لَطِيفَه
humain	3	5	إنْسان
intelligence	3	—	ذَكاء
affection	—	9	عاطِفَه
don	—	8	عَطاء
amoureuse	—	5	حَبِيبَه
maîtresse	—	5	رَبّة مَنْزِل
maternité	—	5	أُمومَه
éduquée	—	4	مُتَعَلِّمَه
bonheur	—	3	سَعادَه
élevée	—	3	مُؤَدَّبه
veiller	—	3	سَهَر

GUERRE	fréquence absolue français	fréquence absolue arabe	حَرْب
mort(s)	19	24	مَوْت
fusil	17	3	بُنْدُقِيَّه
bombe	16	9	قُنْبُلَه
sang	12	8	دَم
armes	9	10	سِلَح
tuer	9	9	قَتْل
misère	8	18	شَقاء
paix	8	3	سَلام
soldats	7	3	جُنود
avion	6	—	طائِرَه
destruction	6	47	دَمار
meurtre	6	—	جَريمَة قَتْل
peur	6	6	خَوْف
armée	5	3	جَيْش
Iran	5	—	إيران
tristesse	5	4	حُزْن
Iraq	4	—	العِراق
tuerie	4	—	مَجْزَرَه
Vietnam	4	—	فيتنام
angoisse	3	—	ضيق
enfant	3	—	طِفْل
famine	3	8	مَجاعَه
folie	3	—	جُنون
maladie	3	—	مَرَض
mondiale	3	—	عالَمِيَّه
rationnement	3	—	تَقْنين
stupide	3	—	غَبي
violence	3	—	عُنْف
déracinement	—	8	تَشْريد
balles	—	7	رَصاص
déteste	—	6	أَكْرَه
perte	—	6	خَسارَه
orphelins	—	5	يَتامى
canon	—	4	مَدْفَع
douleur	—	4	أَلَم
obus	—	4	قَذيفَه
blessé	—	3	جَريح
combat	—	3	مَعْرَكَه
souffrance	—	3	عَذاب

HABITUDE	fréquence absolue français	fréquence absolue arabe	عادَه
mauvaise	12	7	سَيِّئَه
routine	10	4	رَتابَه
manger	11	—	أَكْل
bonne	7	6	حَسَنَه
manie	7	—	هَوَس
coutume	5	3	تَقاليد
dormir	5	3	نَوْم
fumer	4	—	تَدْخين
répétition	4	3	تِكْرار
souvent	4	—	غالِباً
toujours	4	—	دائِماً
vie	4	—	حَياة
étudie	3	—	دَرْس
jour	3	—	يَوْم
nouveau	3	—	جَديد
parler	3	—	تَكَلُّم
tic	3	—	غَزَه
travailler	3	5	عَمَل
amour	—	3	حُبّ
pratique	—	3	مُمارَسَه

HISTOIRE	fréquence absolue français	fréquence absolue arabe	تاريخ
conte	19	4	قِصَّه
Québec	12	—	كيبك
enfant	9	—	طِفْل
géographe	9	—	جُغْرافيا
passé	9	8	ماضي
Canada	8	—	كَنَدا
raconter	8	—	يَرْوي
drôle	6	—	مُضْحِك
vie	6	6	حَياة
ancien	5	6	قَديم
cours	5	—	مادّه دِراسيّه
étude	5	—	دِراسَه
patrimoine	5	4	تُراث
pays	5	—	بَلَد
ancêtre	4	5	أَجْداد
école	4	—	مَدْرَسَه
époque	4	—	عَصْر
intéressant	4	—	مُثير لِلإهْتِمام
livre	4	—	كِتاب
peuple(s)	4	12	شُعوب
lire	3	—	قَرَأَ
mensonge	3	—	كَذِب
plate	3	—	سَخيف
récit	3	—	حِكايَه
rire	3	—	ضَحِك
civilisations	—	13	حَضارات
guerre	—	12	حَرْب
événements	—	10	أَحْداث
nation	—	8	أُمّه
savoir	—	8	عِلْم
jours	—	7	أَيّام
gloires	—	6	أَمْجاد
naissance	—	6	ميلاد
arabes	—	5	عَرَب
patrie	—	5	وَطَن
injustice	—	4	ظُلْم
légende	—	4	أُسْطورَه
temps	—	4	زَمان
avenir	—	3	مُسْتَقْبَل
bonheur	—	3	سَعادَه
expérience	—	3	تَجْرِبَه
génération	—	3	جيل
humain	—	3	إنْسان
souvenir	—	3	ذِكْرى

HOMME	fréquence absolue français	fréquence absolue arabe	رَجُل
femme	23	4	إمْرَأَه
humain	16	7	إنْسان
force	15	15	قُوّه
masculin	15	—	مُذَكَّر
sexe	12	—	جِنْس
grand	8	4	طَويل
intelligence	8	—	ذَكاء
amour	7	3	حُبّ
mariage	7	—	زَواج
société	7	4	مُجْتَمَع
beauté	6	—	جَمال
terre	6	—	أَرْض
travail	6	4	عَمَل
animal	5	—	حَيَوان
père	5	6	أَب
courage	4	—	شَجاعَه
pénis	4	—	عُضْو الذَّكَر
pouvoir	4	—	قُدْرَه
mari	—	9	زَوْج
frère	—	5	أَخ
affection	—	4	حَنان
avenir	—	4	مُسْتَقْبَل
cousin	—	4	إبن العَم أو الخال
enfants	—	4	أَوْلاد
entrain	—	4	نَشاط
oncle	—	4	عَم أو خال
amant	—	3	حَبيب
besoin	—	3	حاجَه
camarade	—	3	رَفيق
patrie	—	3	وَطَن

POLITIQUE	fréquence absolue français	fréquence absolue arabe	سياسة
Lévesque	10	—	ليفيك
Trudeau	8	—	تريدو
gouvernement	7	4	حكومة
homme	7	—	رجل
provinciale	5	—	تابع للمقاطعة
argent	4	—	مال
constitution	4	—	دستور
élection	4	—	إنتخاب
mensonge	4	8	كذب
Parti Québécois	4	—	الحزب الكيبكي
pouvoir	4	—	سلطة
problèmes	4	—	مشاكل
Québec	4	—	كيبك
Ryan	4	—	راين
Bourassa	3	—	بوراسا
député	3	—	نائب
économique	3	—	إقتصادي
fédéral	3	—	فيدرالي
Iran	3	—	إيران
merde	3	—	غائط
ministre	3	—	وزير
parti	3	—	حزب
pays	3	—	بلد
politicien	3	—	سياسي
puissance	3	—	بأس
référendum	3	—	إستفتاء
chicane	—	6	خلاف
président	—	6	رئيس
drapeau	—	6	علم
diplomatie	—	5	دبلوماسية
patrie	—	5	وطن
ruse	—	5	دهاء
état	—	4	دولة
guerre	—	4	حرب
juridiction	—	4	حكم
liberté	—	4	حرية
système	—	4	نظام
chef	—	3	رئيس
démocratie	—	3	ديموقراطية
tricherie	—	3	غش
socialisme	—	3	إشتراكية

POMME	fréquence absolue français	fréquence absolue arabe	تفاح
rouge	34	22	أحمر
fruit	33	23	فاكهة
arbre	22	10	شجرة
verte	17	—	خضراء
compote	15	—	فاكهة مطبوخة
pommier	14	—	شجرة تفاح
bon	11	9	طيب
manger	11	—	أكل
automne	9	—	خريف
tarte	9	—	رقائق بالفاكهة
juteux	8	—	كثير العصير
santé	8	5	صحة
ronde	7	—	مدورة
verger	7	3	بستان
fleur	6	—	زهر
pépins	6	—	بزر
sucre	6	—	سكر
Adam	5	—	آدم
gros	5	—	ضخم
api(d')	4	—	تفاح صغير
cueillette	4	—	قطاف
délicieux	4	13	لذيذ
dent	4	—	أسنان
dessert	4	—	حلوى
dur	4	—	قاسي
été	4	3	صيف
feuille	4	—	ورق
Île d'Orléans	4	—	جزيرة أورليون
mûr	4	—	ناضج
sûr	4	—	حامض
vitamine	4	—	فيتامين
confitures	3	—	مربيات
goût	3	—	طعم
jus	3	—	عصير
pelure	3	—	قشر
queue	3	—	ذنب
tire	3	—	قبقبته
ver	3	—	دودة
Liban	—	13	لبنان
nourrissant	—	13	مغذي
jaune	—	12	أصفر
montagne	—	7	جبل
beauté	—	4	جمال
utile	—	4	مفيد
couleur	—	3	لون
joue	—	3	خدود
rafraîchis-sant	—	3	منعش

IX CARAÏBES

L'insertion des immigrants haïtiens en Guyane française

RÉGINE CALMONT
Centre guyanais d'études et de recherches
Université de Martinique-Guyane
France — Guyane

Un contexte administratif, démographique et économique particulier

Située sur la façade nord de l'Amérique du Sud, la Guyane, ancienne colonie française, est un département français depuis 1946. Dès le début de la colonisation, en 1635, et jusqu'aux lois d'assimilation de 1946, pendant cette période de trois siècles environ, la Guyane, dont l'histoire se confond avec celle de la politique coloniale de la France, a été caractérisée par son sous-peuplement. Elle était à l'écart des grands flux migratoires de la traite des Noirs et comportait seulement un petit nombre de population blanche qui exploitait la colonie sous la forme d'habitations reposant sur une main-d'oeuvre servile et produisant des denrées tropicales destinées à l'exportation exclusive vers la métropole. Cependant, l'éloignement de la colonie par rapport à celles des Antilles, ainsi que les difficultés naturelles et le sous-peuplement, en ont fait une colonie pauvre et très peu développée.

La politique coloniale de la France, tout au long des siècles, a été et est encore à l'heure actuelle de peupler ce pays afin d'amorcer son développement économique.

Dès le XVIII[e] siècle, l'idée de la France, qui venait de perdre le Canada lors du traité de Paris en 1763, était de faire de la Guyane une colonie de peuplement blanc, comme le montrent les innombrables tentatives spectaculaires de peuplement par les Français ou autres Européens, tentatives se soldant généralement par des échecs dus à une très mauvaise organisation de l'accueil et de l'instauration des migrants.

La plus tristement célèbre étant l'expédition de Kourou qui, en 1763, a concerné 10 000 à 15 000 personnes installées dans la région du Kourou et qui s'est terminée par la mort de la quasi-totalité des colons. La conséquence en a été le triste renom de la Guyane devenu le pays de l'enfer.

En 1946, les lois d'assimilation transforment la colonie de la Guyane en département français d'outre-mer.

Quels sont les aspects principaux que présente ce département, âgé aujourd'hui, d'une quarantaine d'années?

Du point de vue démographique, la Guyane est un pays sous-peuplé:

100 000 habitants en 1985 pour 90 000 km_2, soit une densité de 1,1 h/km_2.

Sur le plan de l'économie, c'est un pays sous-développé qui a paradoxalement un niveau de vie relativement élevé du fait de la solidarité nationale et donc des transferts monétaires. L'économie repose sur un secteur primaire (agriculture, forêt, pêche, mines) qui occupe seulement 15 % des actifs; un secteur secondaire embryonnaire (bâtiment, artisanat), 20 % des actifs; et un tertiaire largement hypertrophié à cause de la faiblesse des deux premiers secteurs puisqu'il occupe à lui seul 65 % des travailleurs[1].

Bien que la population guyanaise soit faible, elle est polyethnique et la Guyane est un véritable kaléidoscope humain. Une répartition des habitants de la Guyane par lieu de naissance donne les résultats suivants en 1985[2]:

— 40 % sont nés en Guyane;
— 16,5 % en France;
— 4,8 % sont nés aux Antilles françaises;
— 9,9 % sont nés dans le continent sud-américain, dont 68 % au Brésil;
— 23,9 % sont nés dans la Caraïbe, dont 93 % d'Haïtiens;
— 5,9 % sont nés en Asie et dans d'autres pays du monde.

La seconde particularité de la population est le recul en pourcentage des «nés en Guyane», alors que la population ne cesse d'augmenter. En 1967, ils représentent 65,3 % de l'ensemble de la population pour passer à 56 % en 1982. En 1985, la population née en Guyane ne comptait plus que pour une proportion de 40 %. La population guyanaise est le résultat de migrations successives qui ont atteint la Guyane: vagues sainte-lucienne, indonésienne, brésilienne, française de métropole, haïtienne, pour les principales. Les phénomènes migratoires en Guyane sont multiformes puisque les migrations ont été organisées, mais aussi spontanées, légales et clandestines, frontalières et planétaires. Elles ont concerné aussi bien quelques centaines de personnes que plusieurs milliers de migrants, qui sont des réfugiés économiques, mais aussi des réfugiés politiques. À l'heure actuelle, la dernière vague migratoire est celle des Haïtiens, en voie de tarissement sous les effets de facteurs complexes qui s'interpénètrent. Mais immédiatement, une nouvelle migration s'y substitue: celle des réfugiés politiques en provenance du Surinam. Forte de 18 000 personnes environ, la Communauté haïtienne est le résultat d'une migration de fait à laquelle il n'a pas été fait appel, et est essentiellement clandestine. C'est dans le contexte démographique et économique particulièrement complexe d'un département français qui n'a pas sa propre politique d'immigration que sont arrivés les Haïtiens[3]. L'insertion des Haïtiens sera donc liée à de nombreux facteurs, aussi différents les uns que les autres tels les facteurs économiques, démographiques, culturels, sociologiques mais aussi politiques.

L'interaction de ces différents facteurs va faire apparaître des problèmes de coexistence entre les Haïtiens et la population d'accueil, ce qui limite le champ d'action des Haïtiens face à une société apparemment semblable mais qui leur laisse peu de chances de s'exprimer.

En effet, l'arrivée de chaque groupe de migrants provoque l'émergence du problème «identitaire» endémique, et la population créole numériquement craint d'être noyée par les

différentes populations allogènes qui arrivent.

En outre, le métissage de la culture africaine et des apports européens, auquel s'ajoute la force d'une assimilation aux concepts européens, en particulier depuis la départementalisation, va accentuer la fragilité d'une identité qui essaie avec difficulté de se construire depuis la fin de l'esclavage.

L'absence d'une identité affirmée et confirmée, car elle est constamment remise en question par les nombreuses et différentes vagues migratoires, entraîne une fragilité de la société guyanaise, qui n'arrive pas à accuser le choc culturel causé par la présence brutale de 20 000 Haïtiens, et explique cette réaction de rejet de la part des Guyanais.

L'immigration haïtienne en Guyane: une immigration brutale et massive

L'arrivée des premiers Haïtiens en Guyane correspond à une immigration organisée de travailleurs agricoles haïtiens entre 1963 et 1967. Cette migration reposait sur la volonté de développer le secteur agricole en Guyane, par l'introduction de la culture du vétiver afin d'en tirer des huiles essentielles pour l'exportation.

L'entreprise commanditaire était celle de Ganot, située dans la région de Fond-des-Nègres dans la presqu'île du Sud d'Haïti.

Très rapidement, et consécutivement à la migration organisée, une immigration spontanée numériquement plus importante va voir le jour. Cette progression rapide de l'immigration haïtienne (qui est confirmée par l'évolution des entrées officielles) ne s'est pas faite d'une façon régulière et on peut distinguer plusieurs phases.

De 1967 à 1973, c'est la mise en place du flux migratoire, avec notamment l'attrait des chantiers de la base spatiale de Kourou (la communauté haïtienne passe d'une centaine à un millier de personnes).

À partir de 1974 et jusqu'en 1979, les différentes mesures prises par les gouvernements américain et canadien pour fermer leurs frontières à l'immigration haïtienne commencent à faire leur effet et détournent en partie les flux vers la Guyane. Il en résulte pour ce pays des arrivées massives et le nombre des entrées officielles (qui était de l'ordre de 200 à 300 par an) dépasse 1 000 annuellement, culminant à la fin de la décennie 70 : 1 600 entrées en 1978, 1 800 en 1979.

En 1980, l'exigence du visa fait brutalement chuter le nombre des entrées qui descend au-dessous de la barre de 1 000 par an.

De 1981 à 1984, on assiste à une reprise du flux: un millier d'entrées comptabilisées en 1983, 1 300 en 1984. Cet accroissement est dû en partie à une politique hésitante du nouveau gouvernement français en matière d'immigration, politique favorable cependant à la régularisation des clandestins. Mais ces entrées «officielles» ne constituent en fait qu'une faible proportion des entrées totales puisque la «filière» surinamienne assure désormais l'essentiel des entrées de migrants haïtiens en Guyane.

Depuis 1985, la communauté haïtienne semble se stabiliser à 22 000 personnes, c'est-à-dire plus de 20 % de la population guyanaise totale. Aujourd'hui, en 1987, les Haïtiens vivant en Guyane sont estimés à un chiffre compris entre 16 000 et 18 000 personnes.

La grande majorité des Haïtiens de Guyane est clandestine. Jusqu'en 1980, pour avoir excédé le séjour de trois mois autorisé sans régulariser la situation; et à partir de 1980 pour être entrée illégalement en territoire français.

Par ailleurs, plus de la moitié de la population haïtienne vient d'un milieu rural pauvre de la région centrale de la presqu'île du Sud (région d'Aquin, Miragoane, Léogane) et aussi, mais secondairement, des banlieues pauvres de la capitale haïtienne. Elle se caractérise par sa grande pauvreté, son manque de formation et de qualification et son taux élevé d'analphabétisme. Une enquête menée en 1985 dans un bidonville haïtien de la banlieue cayennaise a révélé que 48 % des résidents étaient des analphabètes totaux et quand on y ajoute la catégorie de ceux qui disent «lire un peu», on arrive à un taux de 60 %[4]

Cependant, ces migrants ne font pas partie des couches les plus pauvres d'Haïti, qui ne peuvent, elles, revenir ou emprunter les sommes nécessaires au voyage. Aussi, la constitution en une dizaine d'années d'une communauté égale au cinquième de la population du pays d'accueil ne pouvait se faire sans qu'il y ait un choc culturel, rendant problématique toute insertion de la population migrante.

L'immigration haïtienne et l'économie guyanaise

L'intégration des Haïtiens à la vie économique guyanaise ne se fera pas aisément, en raison du manque de dynamisme économique et de l'absence de projet économique cohérent sollicitant une main-d'oeuvre disponible et donc facteur d'insertion. Le manque de dynamisme économique se traduit, en 1982, par un chômage qui concerne 15,7 % de la population active guyanaise.

Le tiers des Haïtiens (31,6 %) sont des chômeurs, taux deux fois plus élevé que la population active globale. En outre, le chômage touche 26 % des hommes, mais 44 % des femmes.

La répartition des travailleurs haïtiens selon les grands secteurs de l'activité économique guyanaise est la suivante: 18,2 % travaillent dans le secteur primaire (agriculture); 52,2 % (plus de la moitié) travaillent dans le secteur secondaire (ouvriers dans le bâtiment, artisans); 29,6 % (plus du quart) travaillent dans le secteur tertiaire.

Au niveau des catégories socio-professionnelles, ce sont surtout, pour le secteur primaire, des indépendants et des ouvriers agricoles; pour le secondaire, des ouvriers et des manoeuvres des entreprises en bâtiment; et enfin le secteur tertiaire regroupe des commerçants mais surtout des employés de commerce et enfin une très grande masse de gens de maison, femmes de ménage ou autre personnel de service (jardiniers).

Aussi, la situation dans l'emploi correspond aux catégories de professions que les Guyanais ne veulent plus assurer de par leur niveau de scolarisation parce qu'elles sont peu rémunératrices.

L'insertion économique des Haïtiens se révèle difficile du fait du chômage qui s'étend et donc des emplois insuffisants. Elle est étroitement liée aux caractères de l'économie guyanaise qui comporte des secteurs de production peu étendus et un secteur tertiaire hypertrophié. L'activité économique est donc peu productive, malgré le niveau de vie paradoxalement élevé en particulier dans le contexte géographique caraïbe, qui

s'explique par les transferts monétaires du fait de la départementalisation.

Cependant, la situation de sous-emploi n'a pas toujours été celle décrite. On peut en effet déceler deux tendances de l'emploi liées au développement économique et dont il résulte des situations variables dans l'offre d'emplois.

De 1974 à 1978, les migrants haïtiens s'intègrent assez facilement sur le marché du travail car ils constituent la main-d'oeuvre nécessaire à la mise en place du «Plan Vert», dans son volet concernant l'agriculture essentiellement et très secondairement l'exploitation forestière[5].

Mais cette tendance ne va pas se poursuivre pour deux raisons: d'une part le Plan Vert voit arriver ses limites et les crédits consacrés au développement de l'agriculture chutent dès 1978 et ce jusqu'en 1984, tandis que parallèlement la migration haïtienne s'accroît très rapidement.

L'État est en retrait par rapport à ses projets et ce désengagement porte sur les objectifs du développement, qui prennent une nouvelle orientation consistant à améliorer ce qui existe au lieu de créer des exploitations nouvelles. Les évolutions antinomiques du développement économique créateur d'emplois et de l'afflux de main-d'oeuvre étrangère auront pour conséquences l'arrivée sur un marché du travail limité et restreint d'une main-d'oeuvre haïtienne abondante. C'est ainsi qu'on se rend compte qu'au sein de la communauté, l'ancienneté de la résidence en Guyane privilégie la possession d'un emploi. En effet, ce sont les migrants et particulièrement les migrants d'après 1978-1980 qui sont en situation de chômage.

Il a fallu cinq années (1980-1985) avant que la nouvelle situation économique de la Guyane soit connue à Haïti et que ce pays cesse de jouer le rôle d'émetteur de main-d'oeuvre vers un pays aux emplois mythiques. À l'heure actuelle, la situation s'aggrave pour toutes les catégories de populations guyanaises: les demandes d'emploi ont augmenté de 18 % de 1984 à 1985 et les demandes non satisfaites ont augmenté en fin de période de 34 %. La main-d'oeuvre étrangère, qui augmente de 35 % par an, a conduit les autorités à mener une politique restrictive de l'emploi, privilégiant ainsi les autochtones en délivrant moins de cartes de travailleurs étrangers. La délivrance des cartes a baissé de 1984 à 1985 et comptait officiellement, en 1987, 600 demandeurs d'emploi étrangers dans le pays. Or, l'immigration est essentiellement clandestine. Cette situation a conduit les travailleurs haïtiens à se cantonner dans les ghettos de l'emploi au niveau le plus bas: jardiniers, coupeurs d'herbes, «tondeurs» de gazon des zones suburbaines, plus généralement des «jobeurs» entraînant aussi la naissance de stéréotypes à partir de l'activité.

L'Haïtien est assimilé au coupeur d'herbes en guenilles et on l'imagine difficilement avoir une activité demandant des qualités intellectuelles. Il est celui qui fait «n'importe quoi», de manière à survivre. C'est ainsi qu'à une question qui sollicite un Guyanais pour un travail non-qualifié, la réponse est généralement: «Je ne suis pas un Haïtien»[6].

Pour s'en sortir économiquement, certains travailleurs temporaires ont mis en place un système dans lequel ils travaillent pour plusieurs patrons, selon un roulement bien précis qui leur permet de travailler quotidiennement chez différentes personnes du même quartier. Il existe donc une situation à deux niveaux: au ni-

veau des Guyanais, chaque banlieusard a son «Haïtien» et peut le «passer» à ses amis et au niveau du travailleur, celui-ci peut compter sur son compatriote pour le remplacer en cas d'absence. Par ailleurs, une entente tacite se réalise entre les deux niveaux qui s'interpénètrent quand un jardinier utilise le matériel d'un patron pour travailler chez un autre patron.

Plus généralement, c'est au niveau du secteur informel, des activités souterraines que se fait l'insertion sur le plan de l'économie guyanaise.

Les difficultés de l'insertion sociale

En Guyane, il n'existe pas de véritable politique d'accueil et d'intégration des migrants, et ce, d'autant plus que la migration n'est pas le résultat d'une politique d'immigration conçue par les responsables. C'est une immigration de fait qui s'est imposée à la société d'accueil. L'intégration est individuelle, en fonction de relations interpersonnelles très variables, de la durée de la résidence, etc.

L'immigration massive des Haïtiens a plutôt créé des situations sociales difficiles par une insuffisance des structures d'accueil. C'est ainsi que la Guyane s'est retrouvée en quelques années déficitaire sur le plan de l'infrastructure sanitaire et sociale, et le réajustement de ces infrastructures s'est traduit en matière de coût causé par la migration haïtienne.

L'insertion sociale et juridique

En effet, c'est sur le plan sanitaire que l'insertion des migrants est la mieux réalisée, du fait du principe français sur le plan médical qui veut que tout malade se présentant à l'hôpital pour des soins soit automatiquement admis et que la prise en charge des non-assurés relève de l'aide médicale. Ainsi, toute personne est soignée quelle que soit sa situation au regard de la Sécurité sociale. S'il en bénéficie, les frais d'hospitalisation sont couverts par la dotation de la Sécurité sociale que reçoivent les établissements hospitaliers. S'il n'en bénéficie pas, un dossier est constitué et une procédure a lieu, aboutissant à la prise en charge des frais par les différentes collectivités locales. Autrement dit, qu'ils soient réguliers ou clandestins, assurés sociaux ou non, les migrants haïtiens sont insérés au même titre que les Français. Or, du fait d'un habitat de structure bidonvilloise, la population immigrée est constituée d'individus à risque médical important. De 1980 à 1981, le nombre d'étrangers admis dans les hôpitaux a augmenté de 70 % et les dépenses engagées, de 259 %.

En outre, le système français a mis en place, dans le cadre de la protection de l'enfance, des centres de Protection maternelle et infantile (PMI) permettant une surveillance gratuite de tous les enfants de la naissance à la sixième année. Le même système existe pour les enfants de six à quatorze ans, toujours à titre gracieux.

Enfin, les femmes enceintes bénéficient gratuitement du suivi de leur grossesse, dès les premiers jours et jusqu'à l'accouchement. En 1982, 43 % des grossesses suivies en PMI étaient haïtiennes[7].

C'est sans doute le système de la scolarisation qui offre le plus de possibilité à l'intégration des enfants d'immigrés. La scolarisation en Guyane est essentiellement gratuite, les établissements privés étant fortement minoritaires. Les jeunes étrangers ont donc la possibilité de suivre une scolarisation au cours de leur adolescence. Celle-ci étant obligatoire, les éco-

les élémentaires sont donc obligées d'accepter tous les enfants de quelque origine qu'ils soient, ce qui a entraîné une importante augmentation des effectifs des établissements d'accueil depuis quelques années. De 1978 à 1982, les enfants étrangers ont contribué en moyenne pour 60 % à la croissance de la population scolaire.

Face aux problèmes de l'intégration des enfants de migrants, le Centre de formation et d'information pour la scolarisation des enfants de migrants (CEFISEM) a été créé et a pour but de mettre en place un système de scolarisation adapté. prenant en compte les spécificités de l'enfant étranger et leur permettant de maîtriser la langue française. Le centre académique du CEFISEM se trouve en Guyane (et non aux Antilles, comme cela se fait généralement), c'est dire l'importance que l'on attache à l'intégration des enfants de migrants malgré les problèmes qui subsistent encore.

En matière juridique, la population haïtienne est en majorité clandestine. Cependant, lorsque les immigrants contribuent à l'économie guyanaise en trouvant un emploi, ils sont en mesure de faire régulariser leur situation.

En 1985, une vaste opération de régularisation des «régularisables» a eu lieu. On considère comme «régularisables» ceux qui ont une carte leur permettant de travailler dans les secteurs dans lesquels ils ne concurrencent pas la population guyanaise, et ceux qui ont des enfants nés en Guyane ou un conjoint guyanais. Sur les 20 000 Haïtiens, moins de la moitié (9 000) s'est présentée pour régulariser sa situation mais on estime que 6 000 autres seront régularisés, les autres devront retourner dans leur pays d'origine.

À l'heure actuelle, l'opération est entièrement arrêtée et plus aucune inscription à des fins de régularisation n'est acceptée. L'attitude du gouvernement est d'aider les Haïtiens à retourner chez eux, en leur facilitant les moyens d'y parvenir (en leur payant le titre de transport par exemple).

Les problèmes de l'insertion

C'est sur le plan de l'accueil de la communauté haïtienne par la société réceptrice que l'intégration a été et reste la plus difficile. Le cumul de très nombreux facteurs peut expliquer les problèmes de l'accueil des Haïtiens en Guyane. Ces facteurs peuvent être d'ordre technique, d'ordre politique ou encore d'ordre psychologique.

Les Haïtiens ont déclenché un important choc culturel dont il a résulté de nombreux problèmes de cohabitation renforcée par une ségrégation spatiale évidente.

En ce qui concerne les facteurs techniques, ils se traduisent par des problèmes dont l'origine se situe au niveau de l'insuffisance soudaine des structures d'accueil.

Avant de réajuster leur capacité et de réorienter une partie de l'éducation, il y a eu une période de flou, de vide, d'insuffisance de ces structures, très mal ressentie par les autochtones et qui a terni les relations interpersonnelles.

Le problème du coût de l'immigration a été repris par les hommes politiques et la cause avancée du déficit des hôpitaux, a été la présence d'une forte immigration haïtienne (en particulier la migration récente).

À cela, on peut ajouter l'inquiétude entretenue par l'insuffisance des écoles maternelles (non obligatoires) au moment où arrivent à l'âge de la

scolarisation des enfants haïtiens non compatiblisés et ne faisant pas partie des perspectives puisque les parents sont clandestins (les enfants nés de mères haïtiennes constituent le quart des naissances guyanaises).

Ainsi sont nées des situations conflictuelles entre Guyanais et Haïtiens, les uns et les autres ayant toujours des chefs d'accusation. De plus, il existe une réelle ségrégation spatiale née du système d'accueil (familial) des nouveaux migrants par la communauté en place, mais aussi de la pénurie et de la cherté des logements en Guyane, situation qui dure déjà depuis bien des années.

L'absence générale de logements dans le département a eu pour conséquence une augmentation des loyers à des niveaux extraordinairement élevés, ne rendant accessibles des logements qu'à certaines catégories sociales. Le Guyanais moyen et l'Haïtien n'y trouvent pas leur compte.

Les Haïtiens ont donc mis en place des stratégies du logement qui ont déterminé différents types de l'habitat immigré : dans le centre de la ville, ils habitent les immeubles anciens et vétustes, inoccupés et squattérisés, ou encore leurs cours intérieures dans lesquelles ils construisent des chambres, sorte de reproduction des banlieues populaires de la capitale haïtienne.

Dans la périphérie de Cayenne, les migrants habitent dans les cités où ils louent des chambres à 100 francs par mois[8]. Dans les quartiers suburbains, ils ont créé des bidonvilles dans lesquels ils s'entassent sans confort et surtout dans un hygiène déplorable.

La société guyanaise et la politique de l'immigration

Des facteurs d'ordre politique ont agi dans un sens défavorable à l'accueil des migrants haïtiens au sein de la société créole. Il s'agit de la politique française visant au développement économique de la Guyane.

En 1974, le Secrétaire d'État aux Départements d'Outre-Mer présente le plan de développement de la Guyane, appelé Plan Vert. Le développement économique dans un pays sous-peuplé tel que la Guyane devant s'appuyer sur l'immigration, le Secrétaire d'État propose d'envoyer 30 000 Français dans le département dont la population s'élève à l'époque à 57 500 habitants. Devant la réaction populaire, les débats soulevés et l'émoi provoqué (on a parlé de «génocide par substitution»), le projet est enterré pense-t-on.

Immédiatement après, en 1975, des bruits circulent sur l'arrivée de 50 000 Cambodgiens en Guyane. Ces «bruits» sont officiellement démentis mais en 1976, soit une année plus tard, ils se confirment de nouveau et en 1977, le gouvernement français annonce officiellement l'arrivée des Cambodgiens. À la fin de l'année, 500 Hmongs, et deux ans plus tard, 500 autres s'installent en Guyane.

Il se déclenche une violente polémique politique alimentée par les élus de gauche, hostiles à cette nouvelle migration.

La raison essentielle avancée est l'absence de concertation du gouvernement français avec les élus locaux, en ce qui concerne la politique d'immigration en Guyane.

Durant deux années, le débat se poursuit, tandis que parallèlement la migration haïtienne se met en place, prend de l'importance, mais le phénomène est occulté par le problème des migrants asiatiques.

Ce n'est qu'à partir de 1980 que l'attention populaire et celle des élus s'orientent puis se focalisent sur la migration haïtienne. La société créole

guyanaise, déjà lassée par les projets migratoires gouvernementaux, tant ceux portant sur les Français que ceux portant sur les populations du Sud-Est asiatique, rejette l'importante migration haïtienne[9] qui se manifeste sans doute par sa contribution économique, mais surtout par les différents problèmes qu'elle pose réellement.

Les Haïtiens sont donc arrivés dans le contexte psychologique difficile d'une population qui craint pour l'avenir de son identité et une conjoncture socio-politique qui se caractérise par une grande méfiance des populations venues de l'extérieur.

Depuis 1976 et jusqu'en 1980, pendant quatre années, la société créole est en plein bouillonnement car le débat essentiel porte sur l'immigration. L'explosion socio-politique aura lieu en 1983 quand, sur la proposition des élus locaux et devant l'importance prise par l'immigration clandestine haïtienne, sera réalisée une réflexion générale sur l'immigration et ses conséquences en Guyane. Celle-ci débouchera sur la rédaction d'un document où seront consignées *Trente mesures pour une politique de l'immigration en Guyane*.

Le problème identitaire des créoles guyanais

Un des facteurs de l'accueil puis de l'intégration sociale se situe au niveau de l'identité culturelle des créoles guyanais. L'identité culturelle des créoles guyanais pose problème car elle n'a pas pu se construire puis s'affirmer au sortir de l'esclavage. Des événements historiques tels que l'orpaillage (30 à 40 ans après l'abolition) ont abouti à la désintégration d'une nouvelle société villageoise en formation en dispersant ses habitants vers les placers isolés et dispersés de l'intérieur forestier de la Guyane.

À partir de la départementalisation, de nombreuses vagues migratoires aux formes variées se surimposent aux populations des anciens villages, qui essaient de se restructurer économiquement et socialement avec le reflux des orpailleurs vers le littoral. Chaque vague migratoire remet en question une identité non encore construite, qui se révèle donc fragile et qui suscite la crainte des autres. L'arrivée des Haïtiens a suscité au sein d'une société créole, qui venait d'être troublée quelques années plus tôt, une large crise d'identité s'accompagnant de réactions de mépris et de rejet. On peut se demander si une des origines de cette crise ne se retrouve pas dans les deux facteurs opposés que sont les ressemblances et les dissemblances avec la communauté haïtienne.

En effet, les deux sociétés créoles ont une histoire coloniale commune et appartiennent à la même sphère culturelle. Mais une différenciation au sein des deux sociétés va s'introduire avec l'indépendance d'Haïti, dès le début du XIX[e] siècle, et l'élaboration de la première république noire qui a pour conséquence la rupture avec le monde européen. Les disparités historiques et sociales vont s'accentuer quand la Guyane va passer du statut de colonie à celui de département.

Les écarts seront apparemment fondamentaux puisque c'est généralement de la différence (surtout au sein d'une population semblable) que surgit le problème de l'identité. En effet, les différences existent.

Les Haïtiens ont, de par leur histoire, un siècle et demi de colonisation de moins, ce qui a permis le maintien à un certain degré des valeurs africaines, alors que parallèlement la colonisation maintenue en Guyane et, depuis un demi-siècle, la

départementalisation et l'assimilation culturelle à la civilisation occidentale qui l'accompagnent, va aboutir à la perte et à la dévalorisation des traditions culturelles africaines.

La suprématie d'une politique conduite par les Blancs imposant leurs propres valeurs va déterminer un rapport des Guyanais métis à la civilisation des Blancs et la conséquence importante sera le rejet et le mépris des civilisations noires non assujetties culturellement aux Européens. De ce fait, en Guyane, les Haïtiens au même titre que les Noirs réfugiés [10], ne sont pas acceptés et sont classés au plus bas dans l'échelle sociale, car ils sont les représentants d'une africanité encore rejetée dans le système des valeurs, même si le renouveau de l'être et le renouveau culturel passe aujourd'hui par le ressourcement africain. Les Haïtiens se trouvent donc bloqués et se heurtent dans leur volonté relative d'intégration à l'obstacle que constitue le problème identitaire. De leur côté, les Haïtiens vont déclencher des processus de construction identitaire (guyanisation forcée ou revendication de l'appartenance ethnique).

Ainsi la situation psychosociale guyanaise est des plus originales et paradoxales par rapport aux situations classiques qui veulent que la revendication, après une crise de l'identité culturelle, soit le problème des populations migrantes confrontées à un nouveau système social du fait de la migration. En Guyane, c'est la population d'accueil qui vit une situation de crise d'identité provoquée par l'arrivée de migrants. Cette inversion résulte d'un rapport de force numérique en faveur des groupes allogènes.

Par ailleurs, on peut se demander si la situation de crise de l'identité ne permet pas aux créoles guyanais de construire et de définir celle-ci par rapport aux migrants mêmes qui l'ont provoquée et qui agissent comme un miroir. Le problème qui subsiste vient du fait que les Guyanais vivent l'identité comme étant figée et ne la considèrent pas comme évolutive, alors qu'elle résulte d'une dynamique issue de la pression des autres groupes ethniques.

Les intervenants politiques face à l'immigration

L'attitude des intervenants politiques face à la migration est peu différente de celle de la population créole guyanaise.

Des hypothèses variées peuvent expliquer ces comportements passionnels et teintés de xénophobie, qui n'incitent pas à mettre en place une politique positive de l'immigration, même à long terme.

Pour des raisons de politique électoraliste, les élus locaux prennent en charge le problème de l'identité, confortant ainsi les populations dans leur attitude de rejet. C'est ainsi qu'en proposant une série de mesures restrictives à l'immigration en 1984 ils les justifient par «un souci de protection de l'identité guyanaise elle-même, laquelle risque très vite d'être noyée par les apports extérieurs, avec toutes les conséquences que cela peut avoir au niveau social, politique, économique et culturel...» [11]. En 1987, la position se confirme face à la migration européenne avec la présence à Kourou du Centre spatial français: «Avec l'immigration clandestine (notamment des Haïtiens) puis la récente arrivée des réfugiés en provenance du Surinam, nous risquons de ne plus être dans notre propre pays» [12].

Ce comportement des intervenants politiques révèle une ambiguïté dans leur attitude, quand on sait que la problématique du développement

économique du département guyanais passe nécessairement par l'immigration, dont le double objectif est un apport au niveau de la main-d'oeuvre, en même temps qu'une revalorisation numérique du marché de consommation. La migration actuelle contribue d'une façon indiscutable, malgré les forts taux de chômage, à un maintien de l'économie à son niveau actuel, qui est faible. Or, elle est rejetée et le plus grand souhait de tous, sauf des patrons qui tirent profit de la pléthore de main-d'oeuvre, est le retour des Haïtiens dans leur pays d'origine. Ainsi, les projets de développement économique sont devenus secondaires par rapport à la mobilisation identitaire, devenue prioritaire, et l'immigration, un enjeu politique. Les décideurs en se positionnant avec ambiguïté et surtout dans le seul discours face à la migration haïtienne, ont contribué à restreindre l'accueil social.

L'État français a une attitude peu différente des décideurs locaux, mais moins ambiguë. Cette attitude varie en fonction des différents groupes de migrants. En 1985, entrent clandestinement en Guyane, des Laotiens venus d'Argentine en passant par le Brésil, et des Haïtiens qui sont passés par le Surinam. Les premiers sont installés en milieu rural tandis que les seconds sont soit refoulés, soit expulsés, comme c'est le cas le plus fréquent. Cette attitude préférentielle en faveur des Asiatiques semble bien être, de la part du gouvernement français, un choix politique d'une population asiatique attachée historiquement à la France.

Aux différents niveaux politiques, il existe une très grande réserve face à l'immigration haïtienne, qui devient un obstacle à l'intégration.

Par ailleurs, les relations intracommunautaires se manifestent par une solidarité, certes, mais celle-ci se développe parallèlement à l'individualisme qui affaiblit les relations interethniques, se caractérisant par une auto-exploitation (en matière d'emploi et de logement) et une distanciation à l'intérieur du groupe des anciens résidents par rapport aux nouveaux, des travailleurs par rapport aux chômeurs, des réguliers par rapport aux clandestins. L'insertion à l'intérieur de la société guyanaise ne peut donc se faire qu'individuellement, selon des modalités et des stratégies mises en place par chacun.

Aujourd'hui, vingt ans après l'arrivée des premiers Haïtiens, mais douze années après le début de la véritable vague migratoire, on soupçonne les prémisses d'une évolution dans les attitudes guyanaises face à la migration. Le changement s'amorce mais reste ténu et en filigrane à l'horizon.

En effet, deux événements vont stimuler l'insertion. Il s'agit d'une part de la chute de Duvalier en 1986, qui infléchit le flux migratoire car l'événement est porteur d'espoirs et d'autre part, et cette fois en Guyane, la fin de la dictature favorise le retour à Haïti des Haïtiens mal intégrés, des chômeurs, des femmes célibataires avec enfants et sans avenir, dans une Guyane en crise. Agissant dans le même sens, la guerre au Surinam va bloquer la trajectoire de la clandestinité en faisant de ce pays une sorte d'écran entre Haïti et la Guyane, tandis que l'afflux des réfugiés surinamiens en Guyane va provoquer l'ascension des Haïtiens dans l'échelle sociale qui s'est établie en Guyane, les derniers arrivés étant toujours au bas de l'échelle.

De même que l'arrivée des Haïtiens avait élevé les migrants dans la hiérarchie sociale, l'arrivée des Suri-

namiens va jouer un rôle semblable en faveur des Haïtiens.

Ces différents facteurs et leurs conséquences démographiques ont déjà pour premiers résultats l'amenuisement du réservoir de main-d'oeuvre que constituent les Haïtiens, qui réclament maintenant des salaires officiels. Le réajustement des salaires, lié à la stabilisation dans l'emploi, qui devient plus régulier, est déjà un premier pas vers une insertion économique plus globale.

Les projets de développement économique, de mise en place d'infrastructures importantes comme le barrage hydroélectrique, devraient jouer un rôle créateur d'emplois pour une main-d'oeuvre déjà sur place si, paradoxalement, on ne fait pas appel à d'autres migrants.

Côté guyanais, l'arrêt du flux migratoire et la politique du retour à Haïti ont créé un sentiment de soulagement ; les Haïtiens ne sont déjà plus les sujets d'un débat passionné. Par ailleurs, la population guyanaise se focalise sur les problèmes existant à la frontière guyano-surinamienne : guerre et aussi accueil des réfugiés entièrement confiés à la logistique militaire française qui a permis la construction de quatre camps, trois en toile et le plus récent fait de construction en bois, tandis qu'est projetée la scolarisation des enfants des réfugiés pour l'année à venir.

On peut déjà prévoir une insertion plus rapide des Haïtiens au sein de la société guyanaise, mais elle sera d'abord régionale car elle concernera les zones d'installation des réfugiés, c'est-à-dire la région côtière occidentale, dans laquelle il existe une certaine harmonie par rapport aux autres régions guyanaises.

Cette insertion doit progressivement s'étendre à l'ensemble du littoral afin que les Haïtiens fassent partie intégrante de la société plurale guyanaise.

Notes

1 Selon le recensement de l'INSEE, 1982.

2 Estimations personnelles.

3 L'immigration et la politique de l'immigration sont du ressort de l'État français.

4 R. CALMONT, *Immigration et immigrants en Guyane française*, Thèse de 3è cycle en cours.

5 Le «Plan Vert» est un programme de développement économique de la Guyane reposant essentiellement sur l'exploitation des ressources agricoles et forestières.

6 Au moment de la migration brésilienne qui a précédé celle d'Haïti, l'expression était «je ne suis pas un Brésilien».

7 Club Soroptimist, *L'immigration en Guyane*, 1983.

8 Le loyer des chambres était de 350 francs par mois. En 1985, et dans le cadre de la lutte contre l'immigration clandestine et les «marchands de sommeil», le Préfet de la Guyane a pris des décrets abaissant autoritairement les loyers à environ 100 francs par mois.

9 Certains élus se posent la question de savoir si l'arbre de 1 000 Hmongs n'a pas caché la forêt de 20 000 Haïtiens.

10 En Guyane et au Surinam, les Noirs réfugiés sont les descendants directs des esclaves qui avaient, à l'époque coloniale, fui les habitations esclavagistes et reconstitué leur mode de vie tribal.

11 E. CASTOR, *La Guyane, les grands problèmes, les solutions possibles*, Paris, Éd. Caribéennes, 1984, p. 70.

12 N. DORIAC, *Immigration et politique en Guyane française*, communication au colloque du Grand Orient de France, Cayenne, 1987.

Négriers d'eux-mêmes

JEAN-CLAUDE ICART
Canada — Québec

L'année 1986 aura été doublement faste pour les *boat people* haïtiens de la Floride. Ce fut d'abord le renversement de Jean-Claude Duvalier, le 7 février, puis, le 6 novembre, le président Reagan signait la loi Simpson-Rodino, qui prévoit notamment l'octroi de la résidence permanente à tous les étrangers vivant aux États-Unis avant le 1er janvier 1982. Environ 40 000 *boat people* haïtiens pourront profiter de cette disposition. Cela met donc un terme à une formidable bataille juridique et politique, qui a duré près de 15 ans. Cette lutte épique a grandement contribué à faire de ce flux des *boat people* le courant migratoire le plus célèbre à partir d'Haïti, même s'il ne représente qu'une infime fraction de cette véritable diaspora haïtienne, forte de plus d'un million de membres.

L'une des raisons pour lesquelles je m'y suis intéressé est qu'à mon avis c'est en Floride que s'est posé le problème fondamental de toute l'émigration haïtienne. Ceci, je vais essayer de le montrer en situant d'abord ce courant dans l'ensemble de l'émigration haïtienne, puis dans le contexte régional caraïbe. Nous savons en effet que le principe explicatif d'un fait social doit être recherché dans la structure du système des relations historiques dans lequel il est inséré, plutôt que dans la représentation que s'en font les acteurs.

L'émigration haïtienne

Après l'Indépendance survenue le 1er janvier 1804, nous observons une absence totale de véritables courants migratoires à partir d'Haïti durant tout le XIXe siècle. Le pays vit coupé du reste du monde, entouré de puissances colonialistes et esclavagistes. Haïti devient donc *le* Tiers Monde, au sens de tierce personne, c'est-à-dire l'intrus dans le monde, et toute son histoire sera celle d'une longue lutte contre l'isolement. Outre l'appui accordé aux peuples opprimés du monde, une importante tentative de briser cet isolement survint en 1825, quand Haïti accepta, contre la reconnaissance de son indépendance, une très lourde dette envers la France. Il fallut au pays plus d'un siècle pour s'en acquitter. Cette mesure permit donc au capital français de siphonner la plus-value créée sans avoir à intervenir au niveau des rapports de production à l'intérieur de la formation sociale haïtienne.

Le XXe siècle sera radicalement différent, et verra deux importantes périodes migratoires sous l'occupa-

tion américaine et sous le régime duvaliériste.

L'occupation américaine

À la faveur de la Première Guerre mondiale, qui accapare les puissances européennes, les États-Unis vont assurer et consolider leur emprise sur le bassin Caraïbe. L'occupation militaire d'Haïti par les Américains (1915-1934) sera la plus longue de la Caraïbe. Elle a été l'aboutissement d'une longue série d'efforts à partir de la fin du XIX[e] siècle. Les Américains visaient à éliminer toute influence des pays européens en Haïti, afin d'éviter que le passage entre Cuba et Haïti, une importante voie d'accès au canal de Panama, ne tombe sous le contrôle d'une puissance européenne. Leur premier choix pour l'installation d'une base militaire dans cette zone était le môle Saint-Nicolas, dans le nord-ouest d'Haïti. Devant le refus des autorités haïtiennes, cette base fut installée du côté cubain, à Guantanamo.

L'occupation américaine fut également motivée par des intérêts économiques. Cependant, la formation sociale haïtienne s'étant montrée très résistante à la pénétration capitaliste (en raison notamment de la structure foncière), il fut plus facile pour le capital américain de développer les territoires voisins. Ils jetèrent ainsi les bases d'une importante industrie sucrière en République Dominicaine et à Cuba. L'abondante force de travail nécessaire à cette entreprise sera recrutée principalement en Haïti. Entre 1913 et 1934, plus de 400 000 travailleurs haïtiens iront à Cuba. Au cours de la même période, ils seront presque aussi nombreux à prendre le chemin de la République Dominicaine. Ce mouvement commence à la faveur de la «substitution de la prépondérance américaine à la prépondérance française en Haïti». Il s'intensifie après 1915, date de l'occupation; il culmine en 1920, à l'époque de l'écrasement de la résistance armée des paysans haïtiens. Il connaît un sérieux ralentissement après 1928, la Grande Dépression s'annonçant déjà, et il prend fin avec le retrait d'Haïti de l'armée américaine.

Ces migrations sucrières, mieux connues sous le nom de traite verte, furent d'une telle importance qu'elles laissèrent leur empreinte dans la structure de la population haïtienne. Haïti hérite donc du rôle de réservoir de main-d'oeuvre de la région. En d'autres termes, l'intégration d'Haïti à la sphère économique américaine se fera surtout par l'exportation de la force de travail. Ainsi, l'occupation n'entraînera-t-elle aucun changement vraiment fondamental à la structure interne de l'économie haïtienne. Haïti devient donc une néo-colonie américaine, c'est-à-dire une formation sociale dominée par le capital américain, mais où les rapports de production de type capitaliste n'ont pas encore vraiment pris racine. Il faudra donc créer les conditions favorisant l'établissement de tels rapports. Ce travail sera entrepris durant l'occupation et aboutira au gouvernement des Duvalier.

Le régime duvaliériste

L'implantation des rapports de production capitaliste en Haïti s'est réalisée à la suite d'un conflit avec le secteur non capitaliste de cette formation sociale. En termes politiques, cela signifie qu'il y a eu affrontement avec les couches dominantes de ce secteur: grands dons (propriétaires terriens), chefs de section, spéculateurs, hougans (prêtres vaudous)... Duvalier leur propose une fraction noire de la petite bourgeoisie comme personnel politique. Au cours des an-

nées 60, cette coalition, avec l'appui d'un secteur de la bourgeoisie *compradore*, va établir et consolider son emprise sur l'appareil d'État, et s'imposer comme seul interlocuteur valable face aux Américains. Au cours de cette période, on a l'impression d'assister à un renforcement du secteur non capitaliste.

Ces années 60 seront également marquées par une reprise de l'émigration, et environ 20 000 personnes quittent le pays chaque année. La traite verte se poursuit faiblement vers la République Dominicaine et de nouvelles destinations apparaissent (Bahamas, Guyane, Antilles françaises...). Mais cette période sera surtout marquée par le départ de personnel qualifié. Entre 1959 et 1967, près de 300 techniciens et professionnels émigrent chaque année. Ces personnes se dirigent surtout vers les centres, à savoir l'Europe de l'Ouest et l'Amérique du Nord.

Vers 1970, un certain flou, qui avait pu égarer certains quant à la véritable nature de classe du régime duvaliériste, se dissipe. Le contrôle du pouvoir politique (appareil d'État et appui de Washington) assure aux dons (les grands propriétaires fonciers) que ce n'est pas à leur détriment que se développeront les rapports de production capitalistes, qui peuvent alors commencer à vraiment s'implanter dans le pays. La coalition duvaliériste va alors se rallier d'importants secteurs de l'élite traditionnelle, écartés jusque-là du pouvoir, et la paysannerie quant à elle réalise de plus en plus qu'elle est complètement piégée, nombre de ses leaders traditionnels n'étant plus qu'une cinquième colonne de la bourgeoisie. Et «le duvaliérisme emplissant tout l'espace, il n'y a plus que la mer autour d'Haïti» (Hurbon, 1982).

Les années 70 verront donc une succession de coups très durs portés aux couches populaires. De nombreux paysans seront expulsés de leurs terres, à la suite de contestations de leurs titres de propriété, ou bien parce qu'ils seront forcés de vendre ou encore parce qu'ils ne pourront plus continuer à cultiver des terres qu'ils occupaient en fermage. Quelques révoltes seront brutalement réprimées. Les impôts augmentent ainsi que les prix. La sécheresse et les cyclônes continuent, dans certaines régions, l'oeuvre de destruction entreprise par le pouvoir. Une épidémie de fièvre porcine africaine détruira 35 % du cheptel porcin. Les porcs autorésistants seront exterminés sur les conseils de l'USAID. Leur disparition marque la fin d'un fragile équilibre, car ils étaient considérés comme les véritables «tirelires» du paysan haïtien. Enfin de nouvelles lois sur la succession accentueront le morcellement des terres.

Au cours de ces années 70, 35 000 à 40 000 personnes quitteront le pays chaque année. Ce sont surtout des travailleurs, ouvriers et paysans qui partent. La traite verte s'intensifie et s'oriente vers de nouveaux pôles dans la Caraïbe. Une nouvelle entente est signée avec le gouvernement dominicain en 1972 pour l'embauche de *braceros* (coupeurs de canne) haïtiens. Toujours au début des années 70, l'administration française facilite l'entrée de travailleurs haïtiens en Guadeloupe, la main-d'oeuvre locale devenant trop revendicatrice. Cette administration fera également appel aux travailleurs haïtiens pour réaliser son Plan Vert en Guyane française.

La présence haïtienne augmente de façon très sensible dans la plupart des territoires des Antilles. La migration vers les centres, Amérique du Nord et Europe, subit également

d'importantes transformations. On notera surtout la baisse constante des immigrants de type *brain-drain*, parallèlement à l'accroissement des immigrants ouvriers. Ceci est particulièrement visible au Québec et en France. Une autre grande caractéristique de la période duvaliériste est l'augmentation phénoménale de la migration vers les États-Unis, qui sont devenus la destination principale. Plus d'un demi-million d'Haïtiens y vivent au début des années 80.

Les années 70 verront aussi un très important accroissement des migrants internes en Haïti: c'est donc dans un même élan que la paysannerie, arrachée à sa terre, se dirigea vers les villes haïtiennes, où elle va fournir la main-d'oeuvre nécessaire au développement industriel (surtout les usines d'assemblage) et déborde les frontières nationales, se répandant dans les territoires voisins et partout où sa force de travail est requise. Et elle arrive ainsi jusqu'en Floride.

Les boat people haïtiens

Ce flux débute véritablement le 9 décembre 1972, quand 65 Haïtiens débarquent sur la plage de Pompano, au nord de Miami, après 19 jours en mer à bord d'une vieille barcasse de pêche. Au début, le mouvement est plutôt lent et timide. À partir de 1978, le courant s'accélére, les arrivées se font plus régulières et l'on remarque de plus gros bateaux. Le mouvement culminera en 1980, quand on dénombra plus de 2 000 arrivées certains mois. En 1981, des mesures draconiennes permettront aux autorités américaines de réduire très sensiblement ce flux, sans toutefois jamais parvenir à l'arrêter complètement, et ce, jusqu'à ce jour. Dès décembre 1972, ces *boat people* sollicitèrent l'asile politique à leur arrivée aux États-Unis. Leurs demandes furent rejetées, mais ils allèrent en appel. Les autorités américaines mirent tout en oeuvre pour les retourner en Haïti, leur déniant même le droit à un procès équitable. En fait, un véritable plan d'action fut mis sur pied afin de les expulser aussi vite que possible. Dans ce cadre-là, les nouveaux arrivants étaient immédiatement détenus. S'ils étaient libérés, le permis de travail ne leur était pas accordé. Ils n'étaient pas informés de leur droit à demander l'asile et d'avoir recours aux services d'un avocat. S'ils le faisaient, les entrevues étaient conduites de manière expéditive.

Les choses s'améliorèrent un peu en 1980, à l'époque de l'arrivée massive des réfugiés cubains de Mariel, mais dès 1981, les vieilles pratiques reprirent. En mai de cette année, les services d'immigration américains résolurent d'emprisonner les nouveaux venus jusqu'à ce qu'une décision finale soit rendue dans leurs cas, ce qui techniquement pouvait prendre des années. Le Centre de détention de Krome, près de Miami, devint rapidement surpeuplé et en juillet, les autorités américaines entreprirent de disperser les détenus un peu partout aux États-Unis, en créant de véritables camps de concentration à Porto Rico, au Texas, au Kentucky, en Virginie de l'Ouest, à New York, etc. L'administration Reagan alla plus loin encore. À partir du 11 octobre 1981, en vertu d'un accord avec le gouvernement de Jean-Claude Duvalier, les autorités américaines purent intercepter les embarcations des *boat people* dans les eaux internationales et les remettre de force aux autorités haïtiennes.

En juin 1982, certaines de ces pratiques furent condamnées par les tribunaux américains. L'administration Reagan prit alors les mesures nécessaires pour légaliser son action. Les nouveaux arrivants seront donc

de nouveaux sujets à la détention (à moins de se réfugier dans la clandestinité). Et cette fois, les tribunaux n'y pourront plus rien...

La grande question qui s'est posée à propos de ce courant migratoire est donc la suivante: s'agit-il de réfugiés politiques ou de réfugiés économiques? Ce fut là l'objet de la bataille juridique acharnée qui a duré près de quinze ans. Nous avons fait de la dimension économique de ce phénomène le point de départ de notre analyse. Cet aspect nous semble avoir été quelque peu occulté dans le débat juridique, autant chez les représentants de la communauté haïtienne que du côté de l'administration américaine. Nous avons donc posé que nous avions affaire à une migration de travail. Dans cette optique, ces «gens de bateau» n'étaient pas différents des dizaines de milliers d'Haïtiens qui vivaient illégalement aux États-Unis dans les grandes métropoles du Nord comme New York, Boston ou Chicago, sans être tellement inquiétés par les autorités américaines. Ils n'étaient pas non plus différents de ces dizaines de milliers d'Haïtiens qui travaillent un peu partout dans la Caraïbe (Bahamas, République Dominicaine, Guadeloupe, Guyane française, etc.) en situation d'illégalité ou avec des statuts extrêmement fragiles. Cependant, le mouvement des *boat people* haïtiens vers le Floride nous est apparu comme un courant migratoire ambigu et bâtard, se situant à la croisée de deux grands axes, au carrefour où se rencontrent le «Nord» et le «Sud».

Nous avons vu un peu plus haut que l'émigration haïtienne s'est développée durant le XX[e] siècle et selon deux grands axes. Il y a d'une part une émigration vers la périphérie, c'est la traite verte par laquelle Haïti remplit sa fonction de réservoir de main-d'oeuvre de la Caraïbe. Elle a été particulièrement importante à l'époque de l'occupation américaine et durant la seconde partie du régime duvaliériste, le gouvernement de Jean-Claude Duvalier. D'autre part, l'émigration vers les centres (Amérique du Nord et Europe) a marqué toute la période duvaliériste. Le mouvement des *boat people* haïtiens vers la Floride relève autant de la traite verte que de l'émigration vers les centres. En effet, la Floride n'est pas qu'un état américain, c'est aussi, et même surtout un territoire caraïbe.

La Caraïbe floridienne

La Caraïbe, que l'on appelle aussi bassin Caraïbe, ou encore Méditerranée américaine, est un ensemble spatial qui regroupe, autour du Golfe du Mexique et de la mer des Caraïbes, non seulement l'Amérique centrale et les Antilles, mais aussi les Guyanes (et même le Nord-Est du Brésil), des parties du Vénézuéla, de l'Équateur et de la Colombie, du Mexique, ainsi que des sections du Sud des États-Unis. C'est le naturaliste Alexander Humboldt qui fut sans doute le premier à proposer cette vision de la région dans son célèbre *Cosmos, ou description physique du monde*, au début du XIX[e] siècle.

Ce concept sera très vite repris par les Américains qui l'appliqueront à la stratégie militaire et s'efforceront, dès la fin du XIX[e] siècle, d'avoir leur *mare nostrum*. Plus près de nous, dans le *Document de Santa Fe*, qui définit la politique actuelle des États-Unis face à l'Amérique latine, on parle encore de la «Méditerranée du Nouveau-Monde». Elle y est présentée comme un enjeu, un objet de convoitise pour les puissances étrangères.

L'économie caraïbe

Le bassin Caraïbe est un ensemble économique dominé par les États-Unis. En 1981, les États-Unis y avaient des investissements directs de 22,5 milliards de dollars et fournissaient au moins 25 % des importations totales de presque tous les pays de cette zone. L'économie de cette région est caractérisée par les produits agricoles tropicaux, les produits miniers (pétrole, bauxite, nickel...), le tourisme et les services (particulièrement les services financiers), et l'aide étrangère. Le secteur manufacturier est relativement peu développé et se limite généralement à l'agro-industriel et aux usines d'assemblage. La structure de l'économie caraïbe apparaît donc passablement déformée et dépendante. Cette situation est aggravée par la mono-ressource.

La Floride est intégrée à cette économie caraïbe, d'abord parce que c'est là qu'est située la capitale régionale, Miami. Depuis 25 ans environ, Miami s'est affirmée comme la véritable métropole de la Caraïbe: lieu de la décision économique, lieu de la consultation (juridique, financière ou médicale), lieu où consomment et investissent les bourgeoisies, lieu où débarquent les travailleurs immigrants. La Floride est également caraïbe par la structure de son économie. Outre les activités bancaires, cet état semble s'être spécialisé dans le recyclage de la force de travail usée (les touristes et les retraités). C'est également un état agricole réputé pour ses légumes d'hiver et ses agrumes. Un autre élément à avoir renforcé l'appartenance caraïbe de la Floride est le développement de son industrie sucrière. Le sucre est en effet l'un des principaux dénominateurs communs de la Caraïbe, et c'est son étude qui fournit la meilleure perspective pour saisir les mécanismes fondamentaux de l'économie de cette région. De plus, la canne à sucre a été directement responsable de beaucoup plus de migrations de travail que toute autre culture dans l'histoire, à l'exception peut-être du coton.

Avant 1960, la canne à sucre est négligeable dans l'économie de la Floride. Le grand démarrage a lieu après la Révolution castriste. Le marché américain se ferme alors aux exportations de Cuba, notamment le sucre, à qui il faut trouver des substituts. Les vagues d'exilés anti-castristes en Floride apporteront savoir-faire et capitaux. De 1960 à 1982, la superficie cultivée en canne à sucre passera de 50 000 à 348 000 acres, et la production de 1,5 million à plus de 10 millions de tonnes! La canne à sucre est actuellement la troisième culture de la Floride, ce qui en fait le premier producteur aux États-Unis, avec plus du tiers de la production américaine de sucre de canne, et 10 % du sucre consommé aux États-Unis. Récolter la canne est un travail pénible et mal payé. Il n'y a pratiquement pas d'Américains qui font ce travail, car il n'y a pratiquement pas d'Américains prêts à accepter les conditions offertes. L'industrie sucrière floridienne doit donc faire appel à de la main-d'oeuvre étrangère. Celle-ci vient essentiellement des Antilles.

L'insertion socio-économique des boat people

Durant la belle saison, on compte autour de 100 000 saisonniers agricoles dans le Sud de la Floride, et les réfugiés haïtiens représentent plus de 10 % de cette main-d'oeuvre (les autres étant surtout des Mexicains et des Antillais anglophones). Ainsi, d'octobre à avril, ils participent à la récolte de fruits, de légumes et de cannes à sucre. En mai, ils se dirigent vers le Nord de l'État pour ramasser

des fraises et des tomates puis continuent leur route. En effet, la Floride est le point de départ d'un courant de migrants agricoles qui remontent tout le long de la côte Est, jusqu'à la frontière canadienne. Ayant désespérément besoin de travailler, ignorant les lois qui pourraient les protéger, méconnaissant les prix du marché, souvent incapables de s'exprimer en anglais, incertains quant à leur statut, ayant gardé une certaine méfiance vis-à-vis toute autorité gouvernementale en raison de leurs expériences malheureuses en Haïti, les réfugiés haïtiens ont été accueillis comme une vraie bénédiction par les recruteurs de la côte Est. Et ainsi, après la Floride, ils poursuivent leur route plus au Nord, et vont récolter des pacanes en Géorgie, des pêches, des concombres ou du tabac dans les Carolines et la Virginie, des légumes d'été dans le Maryland, le Delaware, le Connecticut et le New Jersey, des pommes ou des pommes de terre à la fin de la saison dans la Nouvelle-Angleterre ou le Nord de l'État de New York. En septembre, ils redescendent en Floride et quelques semaines plus tard, recommencent le même circuit.

Depuis la Deuxième Guerre mondiale, les Portoricains ont été le groupe de saisonniers agricoles le plus important sur la côte Est américaine. À partir du milieu des années 70, leur nombre a cependant commencé à diminuer et semble être entré dans une phase de déclin irréversible, passant de plus de 20 000 en 1969 à 4 000 en 1977. Cela est peut-être dû aux gros efforts de syndicalisation de cette main-d'oeuvre. Une autre hypothèse serait que cette main-d'oeuvre ait trouvé ailleurs des débouchés plus intéressants. Cependant, les Portoricains n'ont jamais été très nombreux en Floride.

Après la guerre de Sécession, le Sud des États-Unis a pu continuer à profiter de l'abondante force de travail noire libérée par la destruction du mode de production esclavagiste. L'exploitation de cette main-d'oeuvre était encore possible grâce à l'aliénation des droits civils et politiques des Noirs, et grâce à la discrimination raciste. Cependant, les difficultés de l'industrie de l'acier en 1918, puis, la Deuxième Guerre mondiale, amenèrent le Nord à faire appel en masse à cette main-d'oeuvre. L'agriculture sudiste ne put soutenir la concurrence. Vers la fin des années 50, les relations raciales devinrent intenables dans le Sud, et l'effondrement de ce système de travail devint imminent. Le coup de grâce fut assené par le *Civil Rights Movement* des années 60, qui permit aux Noirs d'accomplir de réels progrès. Beaucoup d'entre eux purent accéder à de meilleurs emplois et l'agriculture cessa de bénéficier de cette main-d'oeuvre captive. Le capital sudiste dut alors se tourner vers l'embauche de travailleurs étrangers : Mexicains, Centraméricains, Caraïbéens.

Par conséquent, au moment de l'arrivée des *boat people* haïtiens en Floride, il y avait indéniablement un important appel de main-d'oeuvre dans cet État. Or, c'est la demande qui constitue le facteur critique dans la génération d'une migration de travail. L'insertion économique des réfugiés haïtiens a donc pu se réaliser sans difficulté majeure et, à ce niveau, ils se rapprochent des Mexicains dans le Sud-Ouest des États-Unis en raison de leur forte présence dans le secteur agricole. Soulignons ici que les Mexicains ne sont pas confinés à l'agriculture, mais sont également très présents dans les services, ainsi que les emplois peu ou pas qualifiés des industries légères du

Sud-Ouest. De même, à Miami, on retrouve de très nombreux réfugiés haïtiens dans le secteur manufacturier (industries légères, vêtements, entrepôts), de même que dans les emplois secondaires: entretien de jardins ou de terrains de golf, personnel domestique, travail au noir, emplois subalternes dans la restauration ou l'hôtellerie. Le chômage relativement élevé dans cette population (plus de 20 %) s'explique en grande partie par le caractère saisonnier de la production agricole ou encore le caractère occasionnel, temporaire ou à temps partiel des emplois secondaires. Il convient aussi de souligner que c'est le sous-emploi chronique dans les centres urbains qui permet aux fermes de disposer rapidement de la main-d'oeuvre saisonnière nécessaire à leurs activités.

Capitalisme et libertés individuelles

Les réfugiés haïtiens en Floride sont le seul segment de la traite verte à se trouver dans le centre, tous les autres sont dans la périphérie. Sur le plan politique en effet, *South Florida* est une terre du nord, elle fait partie du pays où fleurit le capitalisme le plus avancé de la planète, les États-Unis d'Amérique.

Plusieurs auteurs ont souligné que le courant floridien est nettement différent du reste de l'émigration haïtienne aux États-Unis. Du point de vue économique, cette différence se situe au niveau de l'utilisation de ces *boat people* comme réserve de main-d'oeuvre agricole par le capital américain. C'est par cette fonction qu'ils s'apparentent à la traite verte, c'est-à-dire à l'ensemble de la migration haïtienne dans la Caraïbe.

Plusieurs éléments confirment cette appartenance des *boat people* à la traite verte; une grille pour l'analyse des migrations de travail peut très bien rendre compte de cette migration et, en Floride, il y a eu indéniablement appel de main-d'oeuvre. Mais ces migrants pouvaient aussi se qualifier comme réfugiés politiques et ont fait valoir leurs droits à ce titre.

Nous remarquons que les deux grandes vagues migratoires à partir d'Haïti correspondent aux deux périodes les plus répressives de l'histoire d'Haïti. De plus, quel que soit le critère retenu, Haïti est le pays le plus pauvre de la Caraïbe. Le secteur capitaliste y est bien trop fragile pour que la seule dynamique de développement économique ait pu générer d'importantes migrations. Pour arracher à sa terre cette paysannerie haïtienne, farouchement attachée à ses jardins, jalouse et fière de son indépendance, il a fallu avoir recours à des mécanismes extra-économiques dont le principal fut la répression politique. Cette surintervention du politique dans la libération de la force de travail constitue la principale caractéristique de l'émigration haïtienne.

L'émigration de type *brain-drain* des années 60 a été la première à se diriger vers le centre. Elle était davantage perçue comme une émigration politique. Elle a pourtant pu légaliser sa présence sans avoir à utiliser cet argument, les compétences professionnelles de ses membres s'étant avérées suffisantes. Mais, avec l'arrivée des couches moins favorisées de la population haïtienne, des solutions individuelles devenaient beaucoup plus difficiles.

Dans la Caraïbe, l'une des principales caractéristiques de l'émigration haïtienne est son illégalité. Et justement, les *boat people* ont attaqué de front en Floride, ce qui les a rendus tellement vulnérables partout ailleurs dans la Caraïbe et en a fait les *braceros* les plus recherchés de cette ré-

gion. Cela, ils y sont parvenus en montrant le rôle fondamental de la répression politique dans l'émigration haïtienne. Ils y sont aussi parvenus grâce à un cadre civil et légal qui leur a fait cruellement défaut ailleurs dans la Caraïbe (ce qui explique que leurs voix aient pu être étouffées). Nous voulons parler de la législation américaine et de l'appui de nombreuses associations civiles et religieuses. Leur revendication du statut de réfugié a été perçue comme une intrusion dans un monde privilégié, le monde des droits et des libertés individuelles d'où ils auraient dû être exclus. C'est là l'explication de l'acharnement des autorités américaines contre ce groupe relativement restreint.

En conclusion, les *boat people* haïtiens furent considérés par l'administration américaine comme des «réfugiés économiques», non pas parce qu'ils venaient d'un pays les plus pauvres au monde, non plus parce que les autorités américaines ignoraient ou méconnaissaient la répression qui sévissait dans l'Haïti des Duvalier, mais plutôt parce que leur présence aux États-Unis répondait à des impératifs de l'économique américaine.

Le retour des migrants aux Antilles françaises et en Guyane

PIERRE-LEVAL SAINTE-ROSE
Centre d'études et de recherches caraïbéennes
Université des Antilles et de la Guyane
France-Martinique

L'émigration antillaise vers la Métropole (la France) est désormais un phénomène d'importance. Les résultats du recensement de mars 1982 sur la population totale de personnes nées dans les DOM (départements français d'outre-mer) et installées en France métropolitaine sont là pour en attester.

S'il est vrai que la migration antillaise «de masse» est un phénomène récent[1] — on peut en situer l'origine vers 1963, avec la création du BUMIDOM.[2] — aujourd'hui, plus d'un Antillais sur cinq vit en Métropole. Depuis un quart de siècle, le courant migratoire antillais vers la Métropole n'a cessé de se renforcer. Ainsi, en 1982, ce sont 24,1 % des Martiniquais, 23,1 % des Guadeloupéens et 13,4 % des Guyanais (nés dans le DOM considéré) qui vivent en Métropole.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. De la même manière, de 1968 à 1982, la population migrante des DFA (départements français d'Amérique) a presque triplé pour la Martinique (34 816 à 94 940), plus que triplé pour la Guadeloupe (26 344 à 87 320) et doublé pour la Guyane (4 384 à 9 180)[3].

TABLEAU 1

Évolution de la part des personnes nées dans un DOM résidant en Métropole sur l'ensemble de celles nées dans un même DOM aux recensements de 1954, 1958, 1975 et 1982

Date des recensements		Guadeloupe		Martinique	
dans les DOM	en Métropole	Total des nés[a]	dont résidant en Métropole[b]	Total des nés	dont résidant en Métropole
jui. 1954	mai 1954	227 316	2,8 %	243 913	3,8 %
oct. 1967	mars 1968	324 292	8,1	342 132	10,2
oct. 1974	fév. 1975	356 489	14,9	356 448	17,5
mars 1982	mars 1982	378 311	23,1	394 319	24,1

a. Total des personnes nées dans un DOM : les personnes nées dans un DOM et résidant dans le même DOM ou en Métropole.
b. Les nombres absolus figurent au tableau 2.

TABLEAU 2

Évolution démographique des populations nées dans les DOM, recensées en Métropole

	1954	1962[a]	1968	1975	1982	1968-75	1975-82
Guadeloupe	6 380		26 344	53 200	87 320	102 %	54 %
Martinique	9 240		34 816	62 265	94 940	79	52
Guyane	1 860		4 384	6 275	9 180	43	46
Réunion	3 180		16 548	34 985	74 200	111	112
Ensemble DOM	20 660	38 740	82 092	156 725	266 600	91	70

a. Les regroupements opérés lors du dépouillement du recensement de 1962 ne permettent pas d'isoler chaque DOM
Source : INSEE, Les populations des DOM-TOM en France métropolitaine : sondage au 1er avril, *op. cit.*

Les Antillais en France

Les migrants antillais, en France, comptent plus de femmes que d'hommes. En 1982, on compte 48 % d'hommes contre 52 % de femmes, alors qu'en 1962 les hommes étaient plus nombreux que les femmes.

C'est une population jeune où les moins de 15 ans sont plus nombreux (caractère familial de la migration). Les effectifs dans les classes 15-34 ans (notamment au niveau des 20-29 ans) ont été multipliés par 6 — contre 5 en moyenne aux autres âges — sur vingt ans (de 1962 à 1982).

On observe une nette diminution de la proportion de personnes âgées qui peut s'expliquer en partie, par des retours au pays à l'âge de la retraite.

La population migrante est installée essentiellement dans la région parisienne. Sur dix personnes nées dans les DOM, recensées en Métropole en mars 1982, six résident dans la région d'Île-de-France. Toutefois, depuis 1975, les migrants s'installent aussi en province et, en particulier, dans la région Rhône-Alpes.

Pour avoir la population totale des «originaires des DOM», il faut tenir compte des «enfants des familles»[4] nés en Métropole, soit 128 400 personnes[5], ce qui porte le total des originaires des DOM à 402 000 personnes.

On constate une forte progression du nombre des actifs en 1982: 69 % de plus par rapport à 1975. Le taux

TABLEAU 3

Comparaison de la structure par âge de la population recensée en Métropole et de la population totale de la France métropolitaine et de la population étrangère en 1982 (en %)

	Français	Personnes nées dans les DOM-TOM	Étrangers
0 à 14 ans	20,3	13,7	25,7
15 à 24	15,9	23,5	14,8
25 à 34	15,6	33,1	18,3
35 à 64	33,9	26,1	33,6
65 ans ou plus	14,3	3,6	7,6

d'activité de cette population (actifs nés dans les DOM-TOM recensés en Métropole) passe de 58 % en 1975 à 60 % en 1982. La proportion d'actifs étant beaucoup plus élevée chez les Antillais que chez les Guyanais.

Sur dix chômeurs nés dans les DOM-TOM, recensés en mars 1982, six sont arrivés entre les deux recensements (entre 1975 et 1982).

TABLEAU 4

Taux de chômage des personnes nées dans les DOM-TOM recensées en Métropole en 1982 — Comparaison avec la population française totale et avec la population étrangère (en %)

	Ensemble		dont arrivés depuis le 1er janvier 1982	
	Total	dont femmes	Total	dont femmes
Ensemble des actifs nés dans les DOM-TOM	12,7	15,5	20,1	24,5
Guadeloupe	12,9	14,5	21,1	24,0
Martinique	11,2	12,9	18,9	21,0
Guyane	11,8	14,8	21,6	25,1
Réunion	14,6	29,9	19,9	28,0
Ensemble des actifs français	8,4	11,4		
Ensemble des actifs étrangers	14,0	20,1		

TABLEAU 5

Rapport de la population active à la population en âge d'activité correspondante (15-64) en 1982 (en %)

	Les deux sexes	Hommes	Femmes
Français	65,8	77,3	54,6
Nés dans les DOM-TOM, recensés en Métropole	73,9	80,1	68,0

Le taux d'activité des femmes, très élevé en 1968, continue de progresser plus rapidement que celui des hommes, réduisant ainsi, d'un recensement à l'autre, l'écart entre les deux sexes. Ce sont les femmes, et en particulier les femmes arrivées récemment qui comptent le plus de chômeurs.

Au recensement de 1982, les «originaires des DOM-TOM» en France métropolitaine occupent en quasi-totalité un emploi salarié (87,7 % des 151 000 actifs). Cet emploi appartient au tertiaire (80 %), soit 20 % de plus que la moyenne pour l'ensemble des Français, elle-même en augmentation

TABLEAU 6

Répartition par activité économique des actifs ayant un emploi en 1982 (en %)

	Primaire	Secondaire	Tertiaire
Français	8,5	32,8	58,7
Nés dans les DOM-TOM, recensés en Métropole	0,3	20,7	78,8

de 6 % par rapport à 1975. Les emplois du tertiaire sont occupés plus par les femmes que par les hommes (90 % contre 71 %) et plus par les Antillais que par les Réunionnais. Une proportion de 53,5 % des 147 700 salariés nés dans les DOM-TOM sont employés dans la fonction publique[6], les services publics[7] ou les collectivités locales[8] — (1/3 de moins pour l'ensemble de la population salariée française). Ce sont plutôt les femmes, les migrants anciens (arrivés avant le 1er janvier 1975) et les Antillais.

La migration de retour

Le retour est le corollaire de toute migration à des degrés divers. L'importance, la nature et les caractéristiques de la migration antillaise impliqueraient, à plus ou moins brève échéance, un mouvement de retour vers le pays d'origine.

Deux facteurs externes à la migration antillaise vont inciter les migrants antillais au retour: la crise économique en France métropolitaine — ses incidences sur l'emploi et le climat social — et la nouvelle politique de migration mise en place par les pouvoirs publics avec la création de l'ANT[9] en février 1982 pour remplacer le BUMIDOM[10].

Depuis 1975, le marché de l'emploi ne cesse de se dégrader et le nombre de chômeurs augmente en Métropole. En dépit des mesures prises par les pouvoirs publics pour faciliter l'emploi des Antillais et assurer leur formation professionnelle pour les mettre en adéquation avec la nature des offres d'emploi — convention de l'ANT avec l'ANPE[11] et l'AFPA[12] — ceux-ci sont touchés durement par la crise de l'emploi ainsi que par les réactions de rejet de la population métropolitaine qui s'y rattachent.

Une telle situation, qui n'a pas manqué de s'aggraver de jour en jour, conduit les pouvoirs publics à mettre en oeuvre une politique de retour au pays systématique dès 1982 en facilitant pour ceux qui le désirent, une réinstallation dans le département d'origine, à l'occasion d'une reprise d'activité salariée ou de création d'entreprise[13] et en organisant le retour et la réinsertion au pays d'origine des Antillais qui accèdent à la retraite[14], de ceux qui ont des problèmes de santé, d'adaptation ou des difficultés d'insertion.

Le retour périodique[15], par la prise en charge totale ou partielle des frais du voyage par l'ANT[16], peut conduire à des retours définitifs. Du BUMIDOM à l'ANT, on peut dire que l'on passe de la migration «aidée et organisée» au retour «aidé et encouragé».

Le retour est donc à l'ordre du jour dans les relations entre les DOM et la Métropole. Mais que représente-t-il quantitativement? Peut-on en faire une évaluation statistique et

quelles informations une telle étude peut-elle apporter sur la structure de la «population de retour»? La connaissance de cette «population de retour» et l'établissement d'une typologie des retours ne sont-ils pas le point de départ, la matière pour une étude psychosociologique sur les raisons du retour, le vécu et le bilan du retour?

À partir des résultats des recensements de la population des DOM d'octobre 1974 et de mars 1982 effectués par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), un traitement complémentaire[17] des données a permis d'évaluer la «population de retour» avant 1974, en 1974, puis du 1er janvier 1975 au 9 mars 1982.

Ce sont les questions n° 7 et 8 des bulletins individuels[18] qui nous ont permis l'étude du phénomène des migrations «retour»: retour des natifs du DOM. La question 7 portait sur l'existence d'un séjour de plus de six mois hors du DOM (Martinique), le lieu du dernier séjour et la date de retour; la question 8 portait sur la date d'arrivée des personnes nées hors du DOM (Martinique).

Ne sont prises en compte que les personnes nées dans le département, c'est-à-dire les personnes dont le domicile de la mère, au moment de la naissance est en Martinique. La notion de retour est établie par l'existence d'un séjour hors de la Martinique dépassant six mois. Plusieurs lieux de séjour (hors de la Martinique) ont été retenus.

Le premier tri a consisté à isoler la population née en Martinique et qui a changé de résidence. Plusieurs variables[19] ont été utilisées pour connaître les caractéristiques de la «population retour»:

1. L'existence et le lieu d'un séjour hors du DOM (Martinique).
2. Le sexe.
3. L'âge (génération) par groupes quinquennaux.
4. L'année de retour correspondant au dernier séjour de plus de six mois hors de Martinique.
5. Le lieu de résidence au 1er janvier 1975.
6. La commune de domicile de la mère au moment de la naissance.
7. Le code des communes de la Martinique.
8. Le niveau détaillé des diplômes.
9. Le type d'activité: situation de la personne la semaine précédant le passage de l'agent recenseur (dernière semaine entière du lundi 0 heure au dimanche 24 heures).
10. L'âge (génération) par groupe d'âges.
11. La catégorie socio-professionnelle détaillée.
12. Le statut professionnel.
13. L'activité économique en 15 points.
14. La profession regroupée en deux chiffres.
15. La catégorie socio-professionnelle regroupée.

Si l'on considère les personnes ayant changé de résidence par rapport au domicile de leur mère à leur naissance avant 1974, en 1974, du 1er janvier 1975 au 9 mars 1982, leur nombre s'élève à 100 317 pour la Martinique, 92 139 pour la Guadeloupe et 41 218 pour la Guyane.

Selon le tableau 7, 70 092 (70 %) Martiniquais, 65 242 (71 %) Guadeloupéens et 35 845 (87 %) Guyanais ont changé de résidence mais n'ont pas fait de séjour à l'extérieur du DOM. Par contre, 27 717 (28 %) Martiniquais, 23 749 (26 %) Guadeloupéens et 4 547 (11 %) Guyanais ont

TABLEAU 7

Existence et lieu d'un séjour hors du DOM de 1967 à 1982

Lieu de séjour	Martinique		Guadeloupe		Guyane	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Pas de séjour ext.	70 092	69,87	65 242	70,81	35 845	86,96
Autre DOM	3 142	3,13	1 948	2,11	560	1,35
Métropole	22 902	22,83	20 242	21,97	3 406	8,26
Ailleurs	1 395	1,39	1 314	1,43	474	1,15
Extérieur sans autre indication	278	0,28	245	0,25	107	0,25
NR ou NE	2 508	2,50	3 148	3,42	826	2,03
TOTAUX	**100 317**	**100,0**	**92 139**	**100,0**	**41 218**	**100,0**

quitté leur département plus de six mois pour aller dans un autre DOM ou en Métropole, ailleurs ou à l'extérieur sans autre indication (tableau 8).

TABLEAU 8

Retours d'après les lieux de séjour hors du DOM de 1967 à 1982

Lieu de séjour	Martinique		Guadeloupe		Guyane	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Autre DOM	3 142	11,34	1 948	8,20	560	12,32
Métropole	22 902	82,63	20 242	85,24	3 406	74,91
Ailleurs	1 395	5,03	1 314	5,53	474	10,42
Extérieur sans autre indication	278	1,00	245	1,03	107	2,35
TOTAUX	27 717	100,0	23 729	100,0	4 547	100,0

Les séjours en Métropole représentent pour la Martinique 83 %, pour la Guadeloupe 85 % et pour la Guyane 75 % des séjours à l'extérieur.

Les femmes qui reviennent sont un peu plus nombreuses que les hommes: 51 % contre 49 % dans les trois DOM (tableau 9).

TABLEAU 9

Retours de Métropole par sexe de 1967 à 1982

Sexe	Martinique		Guadeloupe		Guyane	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Hommes	11 216	48,97	10 018	49,49	1 661	48,77
Femmes	11 686	51,00	10 224	50,51	1 745	51,23
TOTAUX	**22 902**	**100,0**	**20 242**	**100,0**	**3 406**	**100,0**

TABLEAU 10

Retours de Métropole par groupe d'âges de 1967 à 1982

Groupe d'âge	Martinique Effectif	%	Guadeloupe Effectif	%	Guyane Effectif	%
0 à 4 ans	88	0,38	62	0,31	24	0,70
5 à 9	499	2,18	501	2,48	136	3,99
10 à 14	1 136	4,96	1 094	5,40	244	7,16
15 à 19	1 411	6,16	1 522	7,52	323	9,48
20 à 24	2 305	10,06	2 530	12,50	392	11,51
25 à 29	3 152	13,76	2 982	14,73	489	14,36
30 à 34	3 156	13,78	2 784	13,75	418	12,27
35 à 39	2 611	11,40	2 249	11,11	317	9,31
40 à 44	2 145	9,37	1 632	8,06	226	6,64
45 à 49	1 512	6,60	1 172	5,79	175	5,14
50 à 54	1 083	4,73	821	4,06	142	4,17
55 à 59	886	3,87	752	3,71	135	3,96
60 à 64	837	3,65	642	3,17	124	3,64
65 à 69	726	3,17	547	2,70	101	2,97
70 à 74	555	2,42	417	2,06	85	2,50
75 à 79	370	1,62	235	1,16	42	1,23
80 ans ou plus	392	1,71	230	1,14	30	0,88
NR ou NE	38	0,17	70	0,35	3	0,09
TOTAUX	**22 902**	**100,0**	**20 242**	**100,0**	**3 406**	**100,0**

Plus de 65 % de ceux qui reviennent sont âgés de moins de 40 ans. À 60 ans et au-delà, il y a moins de 13 % de retours (tableau 10).

Une première constatation s'impose: les «vieux» ne reviennent pas en grand nombre, comme dans d'autres migrations (la Corse, par exem-

TABLEAU 11

Retours de Métropole par année de 1974 à 1982

Année	Martinique Effectif	%	Guadeloupe Effectif	%	Guyane Effectif	%
Avant 1974	6 464	28,22	4 576	22,61	818	24,02
1974	964	4,21	821	4,06	121	3,55
1975	1 204	5,28	944	4,66	200	5,87
1976	1 470	6,42	1 203	5,94	252	7,40
1977	1 559	6,80	1 510	7,46	264	7,75
1978	1 912	8,34	1 854	9,16	303	8,90
1979	2 428	10,60	2 422	11,97	327	9,60
1980	2 582	11,27	2 599	12,84	420	12,33
1981	3 393	14,82	3 278	16,19	551	16,18
1982	697	3,04	731	3,61	89	2,61
NR ou NE	229	1,00	304	1,50	61	1,79
TOTAUX	**22 902**	**100,0**	**20 242**	**100,0**	**3 406**	**100,0**

ple). Toute politique de retour des pouvoirs publics, relative à cette classe d'âge, devra en tenir compte.

Les retours de Métropole avant 1974, depuis le précédent recensement, sont globalisés et couvrent plusieurs années, c'est-à-dire la période de sept ans comprise entre les recensements de 1967 et de 1974. On peut donc évaluer en moyenne les retours pour cette période à 924 par an pour la Martinique, 654 pour la Guadeloupe et 117 pour la Guyane.

Le rythme des retours augmente à partir de 1975 chaque année et ce jusqu'à 1981, où ils atteignent le nombre de 3 393 en Martinique, 3 278 en Guadeloupe et 551 en Guyane, soit près de quatre fois plus qu'en 1974 pour chaque DOM. Cette progression est à rapprocher de celle de la «migration de départ». Il faut noter que le chiffre de 1982 ne représente que deux mois de l'année (janvier et février) puisque le recensement a débuté en mars et s'est poursuivi en avril (tableau 11).

À ce stade de l'examen des résultats de l'étude statistique, on peut d'ores et déjà remarquer que les retours compensent les départs. Dans une certaine mesure, cela explique la faible variation de la population résidant dans les DOM entre les deux recensements. Pour la Martinique par exemple, les retours compensent les départs pour huit communes: Bellefontaine, Case-Pilote, Ducos, Fort-de-France, le Lamentin, la Trinité, Le Robert, Schoelcher. Mais le plus remarquable, c'est le caractère urbain de cette «migration de retour», *environ 62 % des retours se fixent dans les villes de Fort-de-France, Le Lamentin et Schoelcher.*

Une proportion de 30 % de ceux qui reviennent n'ont aucun diplôme (tableau 12). La Guadeloupe détient le record avec plus de 35 %. Il y a nettement plus de Guyanais (près du

TABLEAU 12

Retours de Métropole par niveau de diplôme de 1967 à 1982

Diplôme	Martinique		Guadeloupe		Guyane	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Aucun diplôme	6 324	30,23	6 445	35,19	800	27,11
CEP, DFEA	2 387	11,41	1 924	10,50	341	11,56
BEPC, BE seulement	3 192	15,26	2 685	14,66	394	13,35
CAP, BEP seulement ou avec CEP	1 732	8,28	1 729	9,44	528	17,89
CAP, BEP, BEPC	1 031	4,93	830	4,53	172	5,83
BEP, BEI, etc. avec ou sans BEPC	137	0,66	188	1,02	30	1,02
Bac de technic. BT avec ou sans BEPC	483	2,31	332	1,81	62	2,10
Bac général avec ou sans Bac tec.	2 666	12,74	2 044	11,16	271	9,18
Bac + 2	925	4,42	667	3,64	114	3,86
Diplôme supérieur	1 983	9,48	1 425	7,80	228	7,73
NR ou NE	59	0,28	45	0,25	11	0,37
TOTAUX	**20 919**	**100,0**	**18 314**	**100,0**	**2 951**	**100,0**

double) titulaires du CAP ou BEP (seul, ou avec CEP). Néanmoins, 40 % environ de ceux qui reviennent ont un ou plusieurs diplômes inférieurs au baccalauréat. La proportion est de 50 % pour la Guyane. Ce sont 29 % des Martiniquais, 25 % des Guadeloupéens et 23 % des Guyanais qui ont le baccalauréat ou un diplôme plus élevé à leur retour.

De 56 % (Guadeloupe) à 62 % des personnes qui reviennent ont travaillé, mais 21 % sont chômeurs ou chômeuses, ou ne travaillent plus (personnes au foyer), pour la Martinique et la Guadeloupe, et 13 % seulement pour la Guyane. Enfin, de 8 à 10 % sont des retraités (tableau 13).

TABLEAU 13

Retours de Métropole par type d'activité de 1967 à 1982

Type d'activité	Martinique		Guadeloupe		Guyane	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
A travaillé	12 236	58,49	10 307	56,28	1 834	62,15
Chômeur/chômeuse	2 809	13,43	2 560	13,98	225	7,62
Personne au foyer	1 470	7,03	1 444	7,88	172	5,83
Élève, étudiant stagiaire FPA	1 339	6,40	1 468	8,02	301	10,20
Service militaire	143	0,68	121	0,66	27	0,92
Retraité(e)	2 103	10,05	1 514	8,27	293	9,93
Autres inactifs	696	3,33	671	3,66	80	2,71
Inactifs	19	0,09	48	0,26	—	—
NR ou NE	104	0,50	181	0,99	19	0,64
TOTAUX	**20 919**	**100,0**	**18 314**	**100,0**	**2 951**	**100,0**

TABLEAU 14

Retours de Métropole par catégorie socio-professionnelle regroupée de 1967 à 1982

Catégorie socio-professionnelle regroupée	Martinique		Guadeloupe		Guyane	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Agriculteur exploitant	120	0,58	190	1,03	14	0,47
Salarié agricole	112	0,54	48	0,87	—	—
Patron industrie com.	976	4,66	1 206	6,59	133	4,51
Profession libérale et cadres supérieurs	1 663	7,99	1 417	7,74	228	7,73
Cadres moyens	3 713	17,75	2 676	14,61	462	15,65
Employés	3 012	14,39	2 547	13,91	522	17,69
Ouvriers	1 144	5,45	908	4,96	227	7,69
Person. service	977	4,66	775	4,23	139	4,71
Autres actifs	407	1,95	329	1,80	84	2,85
Personnes sans emploi	8 579	41,00	7 826	42,73	1 098	37,21
NR ou NE	216	1,03	372	2,03	44	1,49
TOTAUX	**20 919**	**100,0**	**18 314**	**100,0**	**2 951**	**100,0**

Or, les chômeurs représentent déjà aux Antilles 30 % de la population active. Les retours de «chômeurs» viennent donc gonfler les chiffres du chômage.

Le tableau des retours par catégorie socio-professionnelle regroupée (CSPR) montre que les personnes sans emploi sont nombreuses, soit 37 à 43 % suivant les départements, que les cadres moyens (15 à 18 %), les employés (14 à 18 %) et les professions libérales ou cadres supérieurs (8 %) représentent ensemble à peu près autant (37 à 44 %) que les personnes sans emploi.

Au tableau 12, on remarque que 30 à 35 % de ceux qui reviennent n'ont aucun diplôme (27 % pour la Guyane), et au tableau 13, que 13 à 14 % (8 % pour la Guyane) sont chômeurs. Ceci démontre sans doute que la migration en Métropole n'est pas positive pour tous, sur le plan professionnel.

Les salariés du secteur privé représentent de 23 à 28 % des retours et ceux du secteur public de 52 à 65 %, soit près de 90 % de l'ensemble des retours ayant un statut professionnel. Près de 9 à 15 % d'entre eux sont dans la catégorie «indépendant à son compte» (tableau 15).

Les chiffres élevés du secteur public s'expliquent par les nombreuses mutations de fonctionnaires. Nous avons vu, lors de l'étude des Antillais résidant en Métropole, que 53,5 % sont employés dans la fonction publique.

Les activités économiques dont relèvent les personnes qui reviennent sont, dans l'ordre décroissant: les services non marchands (37 à 47 %); les services marchands (20 à 21 %); les transports et télécommunications (10 à 12 %); le commerce: 7 à 9 % (tableau 16).

TABLEAU 15

Retours de Métropole par le statut professionnel de 1967 à 1982

Statut professionnel	Martinique		Guadeloupe		Guyane	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Indépendant à son compte	1 298	10,60	1 523	14,78	171	9,32
Employeur	314	2,57	250	2,43	21	1,15
Aide familiale	26	0,21	44	0,43	7	0,38
Apprenti sans contrat	19	0,16	27	0,26	4	0,22
Salarié du secteur privé	3 441	28,12	2 909	28,22	413	22,52
Salarié titulaire secteur public	6 248	51,06	4 692	46,52	973	53,05
Salarié non-titulaire secteur public	805	6,58	688	6,67	226	12,32
Autre	40	0,33	45	0,44	7	0,38
NR ou NE	45	0,37	129	1,25	12	0,66
TOTAUX	**12 236**	**100,0**	**10 307**	**100,0**	**1 834**	**100,0**

TABLEAU 16

Retours de Métropole par l'activité économique (15 postes) de 1967 à 1982

Activité économique	Martinique		Guadeloupe		Guyane	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Agric. sylvic. pêche	269	0,20	338	3,28	25	1,36
Ind. agro. al.	179	1,46	147	1,43	7	0,38
Prod. et distr. d'énergie	172	1,41	101	0,98	30	1,63
Ind. biens intermédiaires	99	0,81	115	1,12	7	0,38
Ind. biens d'équipement	50	0,41	52	0,55	9	0,49
Ind. biens cons.	480	1,17	151	1,46	19	1,04
Bât. Génie civil et agricole	480	3,92	593	5,75	72	3,93
Commerce	967	7,90	933	9,05	157	7,47
Transport et télécom.	1 176	9,62	1 023	9,93	218	11,89
Serv. marchands	2 601	21,26	2 051	19,90	356	19,41
Location et crédit bail imm.	37	0,30	37	0,30	12	0,65
Assurances	58	0,47	56	0,54	8	0,44
Organismes fin.	314	2,57	336	3,26	37	2,02
Serv. non march.	5 142	42,02	3 841	37,27	860	46,89
Représent. étr. en France	11	—	—	—	—	—
NR ou NE	548	4,48	534	5,18	37	2,02
TOTAUX	**12 236**	**100,0**	**10 307**	**100,0**	**1 834**	**100,0**

TABLEAU 17

Existence et lieu d'un séjour hors du DOM, par le sexe, 1967 à 1982 (en %)

Lieu de séjour	Martinique		Guadeloupe		Guyane	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Pas de séjour extérieur	42,03	57,97	44,00	56,00	49,02	50,98
Autre DOM	60,32	39,69	70,07	29,93	50,89	49,11
Métropole	48,97	51,03	49,49	50,51	48,77	51,23
Ailleurs	55,63	44,37	58,83	41,17	54,64	45,36
Extérieur sans autre indication	52,52	47,82	47,35	52,65	42,99	57,01
NR ou NE	52,07	47,93	54,67	45,33	51,33	48,67

Dans le cas d'un séjour dans un autre DOM ou de séjour «ailleurs», les hommes sont nettement plus nombreux que les femmes, en ce qui concerne les départements antillais, mais ce n'est pas vrai pour la Guyane, pour la catégorie «autre DOM» (tableau 17).

De 20 à 49 ans, ce sont les retours d'hommes qui sont légèrement supérieurs alors que, à partir de 50 ans et jusqu'à 80 ans ou plus, les retours de femmes sont nettement plus nombreux et augmentent pour chaque groupe d'âge, pour atteindre près de 70 % de 70 à 74 ans en Guadeloupe.

TABLEAU 18

Retours de Métropole par âge et par sexe, 1967 à 1982 (en %)

Groupe d'âge	Martinique		Guadeloupe		Guyane	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
0 à 4 ans	55,68	44,32	46,77	53,23	62,50	37,50
5 à 9	47,70	52,30	53,89	46,11	49,26	50,74
10 à 14	47,45	52,55	51,37	48,63	50,82	49,18
15 à 19	47,48	52,52	47,37	52,63	49,85	50,15
20 à 24	52,15	47,85	52,77	47,23	54,34	45,66
25 à 29	49,18	50,82	49,30	50,70	46,22	53,78
30 à 34	50,41	49,59	49,60	50,40	46,65	53,35
35 à 39	50,52	49,48	51,89	48,11	53,00	47,00
40 à 44	52,59	47,41	54,96	45,04	55,31	44,69
45 à 49	51,65	47,35	51,71	48,29	45,14	54,86
50 à 54	48,94	51,06	49,33	50,67	51,41	48,59
55 à 59	46,28	53,72	42,15	57,85	45,19	54,81
60 à 64	46,71	53,29	47,04	52,96	48,39	51,61
65 à 69	43,53	56,47	40,22	59,78	35,64	64,36
70 à 74	38,02	61,98	32,37	67,63	37,65	62,35
75 à 79	32,43	67,57	34,47	65,53	40,47	59,53
80 ans ou plus	38,78	61,22	39,13	60,87	26,67	73,33

TABLEAU 19

Retours de Métropole par année et par sexe, 1967 à 1982 (en %)

Année	Martinique		Guadeloupe		Guyane	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Avant 1974	53,06	46,94	53,76	46,24	48,90	51,10
1974	46,89	53,11	44,46	55,54	48,76	51,24
1975	47,76	52,24	44,91	55,01	45,50	54,50
1976	46,26	53,74	46,72	53,28	50,00	50,00
1977	45,61	54,39	50,20	49,80	46,59	53,41
1978	46,34	53,66	47,14	52,86	43,56	56,44
1979	46,50	53,50	48,02	51,98	49,54	50,46
1980	49,42	50,58	49,10	50,90	48,10	51,90
1981	46,60	53,40	48,41	51,59	51,54	48,46
1982	49,50	50,50	52,12	47,88	50,56	49,44
NR ou NE	65,94	34,06	55,26	44,74	60,66	39,34

À partir de 1974, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à revenir. D'autres résultats de tris croisés, dont les tableaux ne figurent pas dans cet article en raison des limites qui nous ont été imparties, permettent de remarquer que ce sont surtout les hommes qui retournent sans diplôme. Sinon, leurs diplômes sont soit inférieurs au baccalauréat, soit supérieurs.

Les femmes reviennent plutôt avec des CAP, BEP, BEPC ou avec le baccalauréat et, éventuellement, le baccalauréat + 2.

Ce sont surtout les hommes qui ont travaillé. Les femmes sont chômeuses, personnes au foyer, ou bien élèves, étudiantes, stagiaires FPA ou retraitées.

Les hommes qui reviennent sont agriculteurs exploitants, salariés agricoles, patrons de l'industrie et du commerce, appartiennent à des professions libérales ou sont cadres supérieurs, cadres moyens, ouvriers, ou font partie d'autres catégories d'actifs (artistes, clergé, armée et police).

Les femmes sont petits commerçants, cadres supérieurs techniques et intellectuels du secteur public, employées de bureau, femmes de ménage, personnels de service titulaire du secteur public, personnes sans emploi.

Les hommes sont plutôt «indépendants à leur compte», employeurs, aide familial, apprentis sous contrat et salariés du secteur privé, alors que les femmes sont surtout salariées du secteur public.

Les hommes sont plus nombreux dans les activités primaires (agriculteurs, pêcheurs, marins), dans le commerce et dans les métiers de type ouvrier, excepté dans la chimie et assimilé, l'alimentation, la couture, la chapellerie, la tapisserie et la matelasserie, où les femmes dominent.

Les hommes sont également plus nombreux comme dessinateurs et techniciens, ingénieurs et cadres techniques supérieurs, dans les métiers administratifs, sauf dans les emplois de bureau. Les femmes dominent dans les services, la santé, les services sociaux et l'enseignement.

Pour ce qui est de l'activité économique, les femmes se situent dans le commerce, dans les services marchands, les assurances, les organismes financiers ainsi que dans les services non marchands et dans les représentations étrangères en France (organismes internationaux).

De 20 à 34 ans, les retours augmentent fortement chaque année. De 35 à 64 ans, la progression est très faible, de 1976 à 1981. De 65 à 69 ans, on observe un accroissement important des retours ainsi que de 75 à 79 ans.

Il y a dans chaque groupe d'âge, à partir de 15 ans et jusqu'à 80 ans ou plus, un nombre important de personnes sans diplôme. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les femmes ne sont pas les moins diplômées.

Les chômeurs et les chômeuses sont plutôt des jeunes de 20 à 34 ans. Les personnes au foyer se répartissent à chaque groupe d'âge de 25 à 34 ans.

Les agriculteurs exploitants ont de 20 à 59 ans; les salariés agricoles, de 20 à 49 ans; les membres des professions libérales, de 25 à 59 ans, ainsi que les cadres moyens, les employés et les ouvriers. Les personnels de service ont de 20 à 49 ans et les «sans emploi», de 16 à 49 ans.

Les retours des non diplômés et de ceux qui ont des diplômes inférieurs au baccalauréat augmentent très nettement chaque année. Par contre, ceux qui ont un niveau supérieur au baccalauréat ne sont guère plus nombreux à revenir d'année en année. La progression est faible. Le nombre de ceux qui ont travaillé augmente légèrement. Par contre, le nombre de chômeurs ou chômeuses qui reviennent a doublé en un an (Martinique: 472 en 1980, 904 en 1981). Sont plus nombreux à rentrer chaque année les élèves, les étudiants, les stagiaires FPA, les retraités et les autres cas d'inactivité.

*
* *

L'analyse que nous venons de faire des résultats de l'étude statistique est loin d'être exhaustive, compte tenu de la masse d'informations qu'elle apporte.

On peut cependant brosser rapidement le profil dominant de celui, ou plutôt de celle qui revient. C'est, en effet, le plus souvent une femme qui a entre 20 et 44 ans, qui s'installera de préférence dans une ville importante, qui n'a aucun diplôme, ou tout au plus un diplôme inférieur au baccalauréat, qui a travaillé, qui est soit salariée du secteur privé soit salariée du secteur public, comme employée de bureau dans les services de santé, dans les services sociaux, ou encore dans l'enseignement.

Notes

1 Pierre-Leval, SAINTE-ROSE, *Le jeune Antillais face à la migration: analyse du couple attrait-répulsion dans le phénomène migratoire*, Paris, Éd. Caraïbéennes, coll. «Regards», 1983, 160 p.

2 BUMIDOM, Bureau des migrations intéressant les départements d'outre-mer.

3 INSEE, *Les populations des DOM-TOM en France métropolitaine: sondage au 1er avril*, F. Guillot, S. Hemery et C.V. Marie, Paris, 1985, 157 p.. Extrait du recensement général de la population de 1982.

4 Sont recensés comme «enfants des familles» les enfants de moins de 25 ans, célibataires et qui vivent dans le même ménage que leur(s) parent(s).

5 INSEE, op. cit., p. 53.

6 Postes et télécommunications, Éducation nationale, divers.

7 RATP, EDF.

8 Mairie de Paris et des villes de la Région parisienne.

9 ANT: Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer.

10 Cf. note 2.

11 ANPE: Agence nationale pour l'emploi.

12 AFPA: Association nationale pour la formation professionnelle des adultes.

13 Aides à la création d'entreprises: aides à la formation (technique, à la gestion) et aides au voyage de retour.

14 Voyages de reprise de contact pour les retraités.

15 Colonies de vacances pour les jeunes, pour «mieux vivre son identité».

16 Service ANT-Voyages, 20, rue Léon-Jouhaux, 75010 Paris.

17 Le traitement informatique des données a été réalisé par l'INSEE en avril 1985.

18 INSEE, *Résultats du recensemnet de la population dans les départements d'outre-mer, 9 mars 1982*, Martinique, p. 9-14.

19 INSEE, Division des DOM-TOM, *Dictionnaire du recensement général de la population des départements d'outre-mer de 1982*, Tome 1, Codes bruts, juin 1982; Tome 2, Codes calculés, février 1984.

X CANADA-QUÉBEC

L'intégration linguistique des immigrants allophones de la région métropolitaine de Montréal

CALVIN VELTMAN ET
CLAUDE PANNETON
Département d'études urbaines
Université du Québec à Montréal
Canada — Québec

Si le processus de transfert linguistique est bien compris pour les minorités linguistiques natives d'un pays, celui de l'insertion linguistique des immigrants n'a jamais fait particulièrement l'objet d'une modélisation au Canada. Nous présenterons au cours de ce texte un tel modèle de l'intégration linguistique des immigrants allophones en fonction de l'âge de l'immigrant à son arrivée au pays et le temps écoulé depuis cet événement. De plus, nous tiendrons explicitement compte des connaissances linguistiques de l'immigrant à son arrivée au Québec, notamment de sa capacité de parler le français et l'anglais.

Méthodologie

L'échantillonnage

Procédant d'un questionnaire élaboré conjointement par des chercheurs de l'Université du Québec à Montréal (UQÀM), de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), de l'Institut québécois de recherche sur la culture (IQRC), quatre enquêtes ont été réalisées auprès des communautés arabe, arménienne, chinoise et portugaise[1]. Pour les Portugais et les Arabes, il s'agit d'un échantillon puisé à même l'annuaire téléphonique. Il résulte d'une sélection systématique du tiers des noms à consonnance portugaise ou arabe à travers le un cinquième des pages de l'annuaire. Pour les Arméniens et les Chinois, l'échantillon de base a été constitué à partir de listes de noms disponibles pour ces deux communautés. Ainsi, pour chacun des groupes, il a été retenu environ 200 ménages pour un total de plus de 700 personnes.

De plus, nous avons, pour les besoins de la présente étude, retenu uniquement les allophones qui ont déclaré un lieu de naissance autre que le Canada. Nous parlerons donc au cours de ce texte d'immigrants allophones et non pas de l'ensemble des immigrants membres des quatre groupes soumis à l'étude[2]. De la même manière, les allophones nés au Canada sont exclus de l'analyse.

Définition de la pratique linguistique à l'arrivée

La pratique linguistique des immigrants au moment de leur arrivée au Canada est mesurée par les ni-

veaux de connaissance de la langue anglaise et de la langue française. Cette pratique tient également compte de la qualité[3] de celle-ci. Pour simplifier l'analyse, nous avons regroupé les différents niveaux de connaissance en quatre groupes distincts:

— Ainsi, les immigrants qui ne parlaient ni l'anglais ni le français à leur arrivée, et ceux qui parlaient peu l'anglais ou le français ont été regroupés parmi ceux qui ne possédaient *aucune connaissance préalable de l'anglais et du français.*

— Les immigrants qui parlent relativement bien ou très bien l'anglais ont été regroupés comme ayant *une connaissance préalable de l'anglais.*

— Les immigrants qui parlaient relativement bien ou très bien le français ont été regroupés comme ayant *une connaissance préalable du français.*

— Ceux qui ont déclaré parler relativement bien ou très bien l'anglais et le français ont été répartis parmi ceux ayant *une connaissance préalable des deux langues.* Précisons à ce sujet que la connaissance préalable du français et de l'anglais ne fait aucunement référence à la prédominance de l'une ou de l'autre langue.

Définition de la pratique linguistique actuelle

L'indicateur choisi pour représenter la pratique linguistique actuelle est celui défini par la langue d'amitié. Cet indice présente l'avantage d'être plus proche de la réalité vécue des enfants et des adolescents que la langue la plus souvent parlée au foyer. Les enfants se parlent très souvent dans une langue d'accueil alors qu'ils continuent à échanger avec leurs parents dans la langue maternelle (Veltman et Ioannou, 1984; Veltman, 1985).

Résultats

Période d'arrivée des groupes allophones

Le tableau 1 présente pour chacun des groupes ethniques retenus la période d'arrivée au Québec. Ainsi, ce tableau révèle que nous sommes en présence de quatre groupes qui montrent manifestement des mouvements migratoires différents. D'une part, les Portugais et les Arméniens font partie d'une immigration plus ancienne. En fait, 78,7 % des Portugais sont arrivés avant 1975, dont 47,9 avant 1970 tandis que 51,8 % des Arméniens sont arrivés avant 1970. D'autre part, l'immigration du groupe chinois est plus récente car 59,5 % des Chinois sont arrivés au Québec depuis 1970, dont 32,3 % entre les années 1975 et 1979. Finalement, le groupe arabe présente un profil migratoire intermédiaire, plus proche cependant de celui des Chinois que de celui des Arméniens ou des Portugais.

La connaissance préalable de l'anglais et du français des immigrants allophones

Le tableau 2 présente le niveau de connaissance préalable de l'anglais et du français pour chacun des groupes retenus. Nous observons, dans un premier temps, que 45,7 % du groupe arabe avaient une connaissance de l'anglais et du français à l'arrivée, et que 26,2 % avaient uniquement une connaissance du français. Pour le groupe arménien, 43,0 % possédaient une connaissance de l'anglais et du français tandis que 31,2 % n'avaient aucune connaissance de l'anglais et du français. Nous retrouvons 63,2 % du groupe chinois

TABLEAU 1

Période d'arrivée des groupes allophones, région métropolitaine de Montréal, 1985 (en %)

Groupe	Période d'arrivée				Total	(N)
	1981 1985	1976 1980	1971 1975	Avant 1970		
Arabe	12,6	37,4	28,4	25,2	100,0	(246)
Arménien	10,4	26,9	10,9	51,8	100,0	(407)
Chinois	27,2	32,3	20,9	19,6	100,0	(507)
Portugais	3,4	17,9	30,8	47,9	100,0	(441)
TOTAL	14,0	27,5	21,5	37,0	100,0	(1 601)

TABLEAU 2

Connaissance préalable du français et de l'anglais des groupes allophones, région métropolitaine de Montréal, 1985 (en %)

Groupe	Niveau de connaissance des langues d'accueil			
	aucune connaissance préalable	connaissance de l'anglais	connaissance du français	connaissance des deux
Arabe	14,8	13,3	26,2	45,7
Arménien	31,2	12,5	13,3	43,0
Chinois	63,2	29,3	2,6	4,9
Portugais	83,1	2,5	9,1	5,3
TOTAL	52,8	15,2	10,8	21,2

qui n'avaient aucune connaissance de l'anglais et du français à l'arrivée, et 29,3 % qui possédaient uniquement un connaissance de l'anglais. Et, 83,1 % du groupe portugais n'avaient aucune connaissance préalable de l'anglais et du français.

Les groupes allophones qui ont été retenus présentent donc des niveaux de connaissance préalable du français et de l'anglais relativement différents. Ainsi, les Arabes maîtrisaient souvent les deux langues; les Arméniens possédaient, soit un bilinguisme français-anglais, soit une absence de connaissance de ces deux langues; les Chinois et les Portugais n'avaient en général aucune connaissance préalable ni du français ni de l'anglais.

Connaissance linguistique préalable par période d'arrivée

Selon le tableau 3, la connaissance linguistique préalable des immigrants allophones varie peu dans le temps. La moitié environ ne connaissait ni le français ni l'anglais et cela, pour toutes les périodes d'arrivée. Fait exceptionnel, la connaissance du français a été plus forte durant la période 1975-1980 mais semble avoir régressé à son niveau plus ou moins habituel dans la dernière période. En même temps, le bilinguisme français-anglais a aussi régressé depuis 1980 au profit de la connaissance de l'anglais[4]. Est-ce un signe des nouvelles tendances de l'immigration récente?

TABLEAU 3

Connaissance préalable du français et de l'anglais par période d'arrivée des groupes allophones, région métropolitaine de Montréal, 1985 (en %)

Période d'arrivée	Niveau de connaissance des langues d'accueil				
	aucune connaissance préalable	connaissance de l'anglais	connaissance du français	connaissance des deux	(N)
1981-1985	56,2	21,2	9,7	12,9	(226)
1976-1980	49,2	13,5	16,5	20,8	(443)
1971-1975	55,9	18,1	8,6	17,3	(347)
1970 et avant	52,2	12,4	8,7	26,7	(596)
TOTAL	**52,7**	**15,2**	**11,0**	**21,1**	**(1 612)**

Pratique actuelle selon la connaissance linguistique préalable

Le tableau 4 présente pour l'ensemble des groupes la pratique linguistique actuelle définie par la langue d'amitié. Dans l'ensemble, la pratique unilingue de la langue du groupe demeure fortement présente quelque soit le niveau de connaissance préalable des deux langues d'accueil. Ainsi, pour ceux qui parlaient déjà le français et l'anglais à leur arrivée au pays, 46,6 % conservent tout de même leur langue maternelle comme langue d'amitié.

Pour rendre plus clair l'attrait relatif du français par rapport à l'anglais, faisons abstraction des pratiques linguistiques qui impliquent à la fois ces deux langues. Nous retrouvons donc un chiffre qui présente l'incidence du français et de l'anglais, que ces langues soient utilisées en tout ou seulement en partie. Cet indice, composé du pourcentage des allophones qui parlent exclusivement le français et de celui de ceux qui pratiquent un bilinguisme entre le français et la langue d'origine, est présenté au bas du tableau 4. Il en va de même pour la langue anglaise.

Il ressort que le niveau de connaissance préalable détermine l'orientation linguistique des immigrants allophones[5]. Pour les immigrants ayant une connaissance spécifique de l'anglais ou du français, l'option est relativement évidente, c'est-à-dire en faveur de la langue connue dès l'arrivée. Parmi les allophones ne connaissant ni le français ni l'anglais au préalable, les deux langues arrivent ex-aequo. Fait étonnant, chez ceux qui parlaient déjà les deux langues à l'arrivée, le français est largement privilégié comme langue d'adoption.

Structure de la mobilité linguistique des immigrants allophones

Pour présenter la pratique linguistique actuelle selon l'âge à l'arrivée au pays, nous avons réalisé une série de graphiques en cumulant respectivement les pourcentages selon le type de pratique. Afin d'alléger la lecture des graphiques, nous avons procédé de nouveau au regroupement des pratiques unilingues et des pratiques bilingues impliquant la langue du groupe (la langue maternelle). Toute pratique du français comme langue d'amitié, utilisé exclusivement ou avec la langue d'origine, sera présentée comme une pratique de langue française[6].

TABLEAU 4

Pratique linguistique actuelle selon la connaissance préalable du français et de l'anglais des groupes allophones, région métropolitaine de Montréal, 1985 (en %)

Pratique linguistique	Niveau de connaissance des langues d'accueil			
	aucune connaissance préalable	connaissance de l'anglais	connaissance du français	connaissance des deux
Française	9,5	2,0	22,7	16,1
Anglaise	9,6	19,6	1,7	7,1
Française-anglaise	3,1	1,2	2,2	2,9
Française-langue du groupe	8,2	2,1	12,7	15,2
Anglaise-langue du groupe	6,5	10,6	0,6	4,8
Française-anglaise langue du groupe	2,2	0,0	3,3	7,3
Unilingue langue du groupe	60,9	64,5	56,8	46,6
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0
Indice de francisation	17,7	4,1	35,4	31,3
Indice d'anglicisation	16,1	30,2	2,3	11,9
(N)	(852)	(245)	(181)	(341)

Ainsi, nous retrouvons dans le bas du graphique la pratique française; au-dessus, la pratique anglaise; la pratique bilingue française et anglaise; et finalement, dans le haut du graphique, l'espace représente la pratique unilingue définie par un usage exclusif de la langue du groupe, donc de la langue maternelle comme langue d'amitié.

Immigrants sans connaissance préalable du français ou de l'anglais

La figure 1 présente les données relatives aux immigrants allophones n'ayant aucune connaissance préalable ni de l'anglais ni du français selon la période de résidence. Rappelons que ce groupe forme un peu plus de la majorité des immigrants allophones. Ce graphique fait clairement ressortir que la pratique linguistique unilingue demeure relativement importante et ce, quelle que soit la période de résidence. En fait, même après un séjour prolongé au Québec, la majorité converse avec leurs amis dans leur seule langue d'origine.

Ce même graphique révèle aussi deux autres phénomènes intéressants. D'abord, les nouveaux immigrants semblent mieux intégrés aux groupes d'accueil que les plus anciens. Notons à cet égard que le taux d'unilinguisme dans la langue du groupe descend de 60 % chez ceux qui résident au Québec depuis plus de quinze ans, à environ 55 % chez la cohorte précédente (résidents depuis 10 à 14 ans). Les plus récents immigrants n'ayant pas eu le temps de compléter leur cheminement linguistique, nous ne savons pas si cette régression des langues d'origine continuera à l'avenir.

Ensuite, ce graphique montre la régression de l'anglais comme langue d'accueil. Cette langue domine nettement chez les immigrants arrivés il y a plus de dix ans alors que le français

FIGURE 1.

Immigrants allophones ayant aucune connaissance préalable de l'anglais et du français selon la période de résidence, région métropolitaine de Montréal, 1985

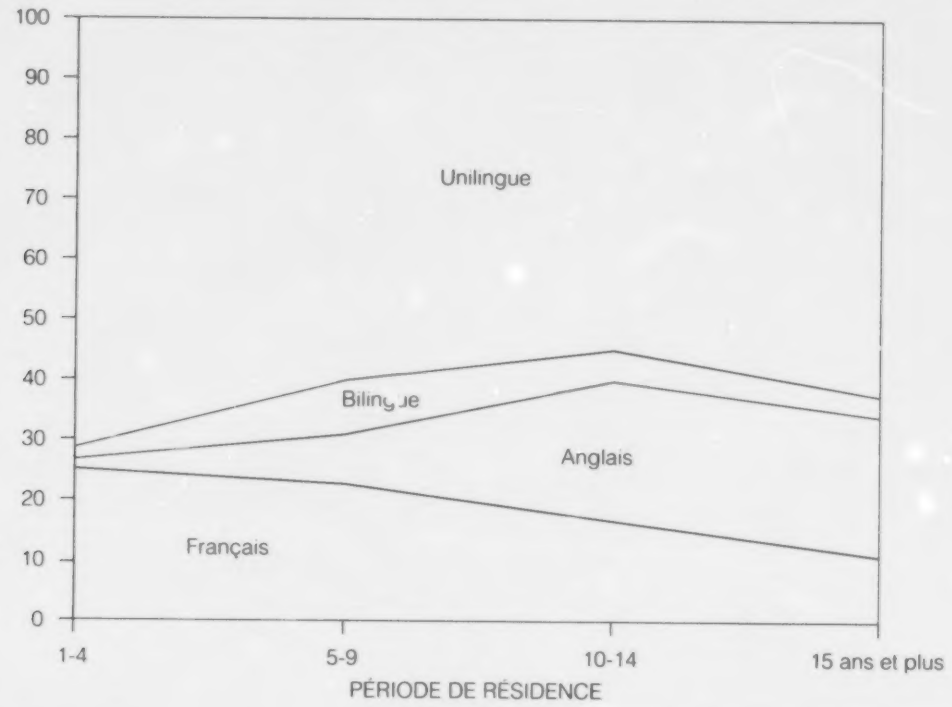

l'a remplacé chez les plus récents arrivés. Que ce changement coïncide avec la mise en place d'une réglementation linguistique n'est guère surprenant.

La figure 2 présente les mêmes données selon l'âge à l'arrivée. Il apparaît que l'âge à l'arrivée est significatif à l'égard de l'intégration linguistique. Ainsi, plus les immigrants allophones sont jeunes à l'arrivée au Québec, plus ils sont sujets à adopter une langue nationale comme langue d'usage. L'inverse est également vrai. Plus les immigrants sont âgés à leur arrivée au Québec, plus ils conservent leur langue maternelle comme langue d'amitié. La rupture se produit d'ailleurs entre quinze et dix-neuf ans. Elle s'explique d'ailleurs par le fait que les enfants et les jeunes adultes ont plus de contacts avec la culture environnante (école, loisirs...). Quant à la répartition française-anglaise de la mobilité linguistique, le français prime chez les jeunes adultes alors que l'anglais reçoit une part plus importante chez ceux qui étaient très jeunes à leur arrivée au pays.

FIGURE 2.

Immigrants allophones ayant aucune connaissance préalable de l'anglais et du français selon l'âge à l'arrivée, région métropolitaine de Montréal, 1985

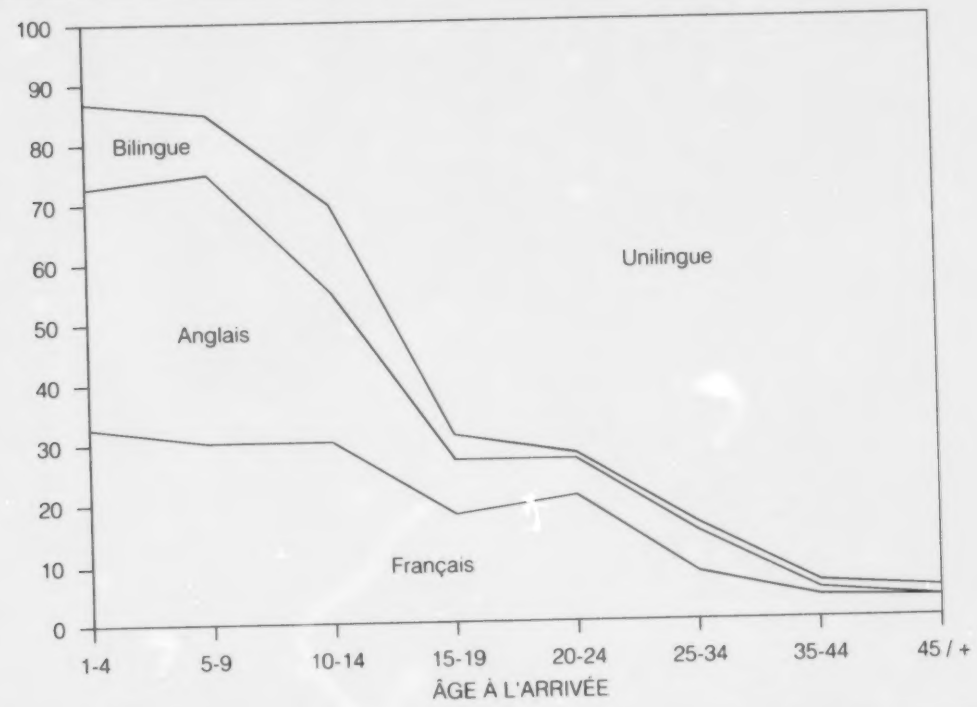

Cependant, ce graphique ne tient pas explicitement compte de la durée de résidence au Québec, un facteur qui s'avère extrêmement important pour la modélisation de la mobilité linguistique (Veltman, 1987a, 1987b). Les figures 3, 4, 5 et 6 détaillent la pratique linguistique pour chacune des périodes de résidence selon l'âge à l'arrivée.

Considérons tout d'abord les immigrants qui viennent d'arriver au Québec (figure 3). Déjà, la majorité des jeunes ont ajouté une langue nationale à leur pratique amicale. Ayant moins de contacts avec la société d'accueil, les plus jeunes enfants conservent un peu mieux leur langue d'origine que leurs aînés. Seuls les immigrants âgés d'au moins quinze ans au moment de leur arrivée parviennent à garder leur langue maternelle comme langue exclusive de l'amitié. Notons également l'importance de la pratique française chez ce groupe de nouveaux immigrants.

Après cinq à neuf ans de résidence (figure 4), près de 90 % des trois groupes les plus jeunes pratiquent au moins en partie une langue nationale comme langue d'amitié. Par ailleurs,

la mobilité linguistique des adultes reste très limitée.

La figure 5 révèle que la pratique unilingue de la langue maternelle a presque disparu après dix à quatorze ans de résidence au Québec chez ceux qui sont arrivés en enfance. Notons aussi qu'une certaine mobilité linguistique s'instaure chez les immigrants adultes du groupe allophone, probablement comme résultat de l'intégration linguistique de leurs enfants dans les deux groupes d'accueil. Quant à l'origination francophone-anglophone, l'anglais domine nettement chez les plus jeunes alors que le français est plus présent chez les adultes du groupe[7].

La figure 6 est à toutes fins utiles identique à la figure 5, l'emplacement des courbes et la répartition de la pratique française-anglaise étant très similaires. Cela suggère d'une part que la mobilité linguistique se termine à l'intérieur de quinze ans et d'autre part que les deux groupes d'immigrants, selon la période de résidence, présentent un comportement semblable d'intégration linguistique.

Cette analyse suggère donc que l'âge de l'immigrant à son arrivée et

FIGURE 3.

Immigrants allophones ayant aucune connaissance préalable de l'anglais et du français selon une période de résidence de 1 à 4 ans par l'âge à l'arrivée, région métropolitaine de Montréal, 1985

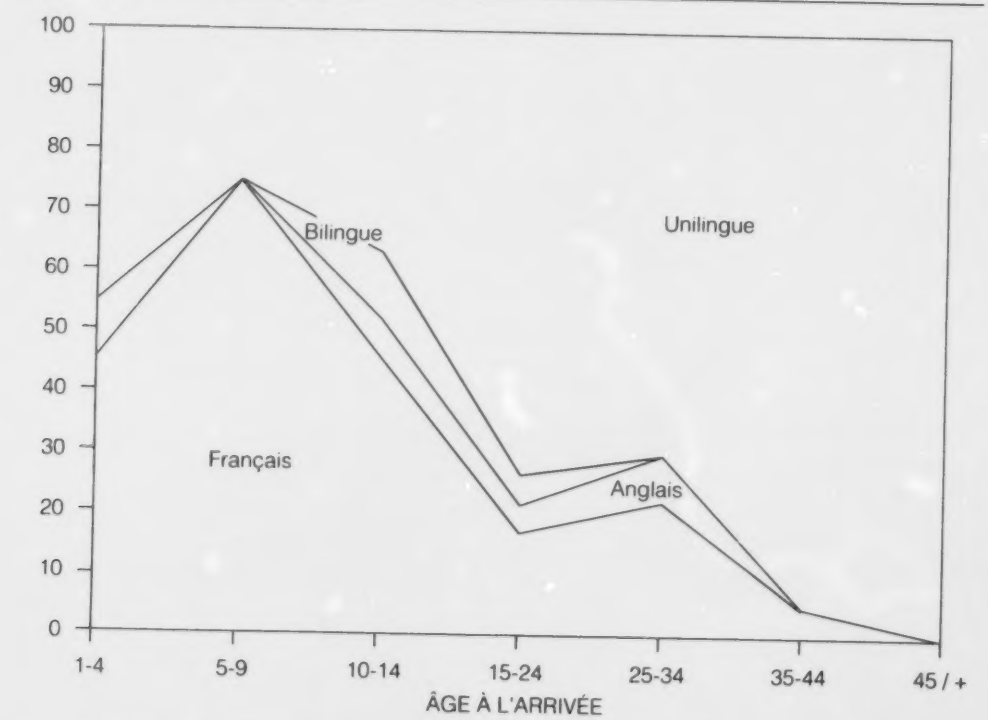

FIGURE 4.

Immigrants allophones ayant aucune connaissance préalable de l'anglais et du français selon une période de résidence de 5 à 9 ans par l'âge à l'arrivée, région métropolitaine de Montréal, 1985

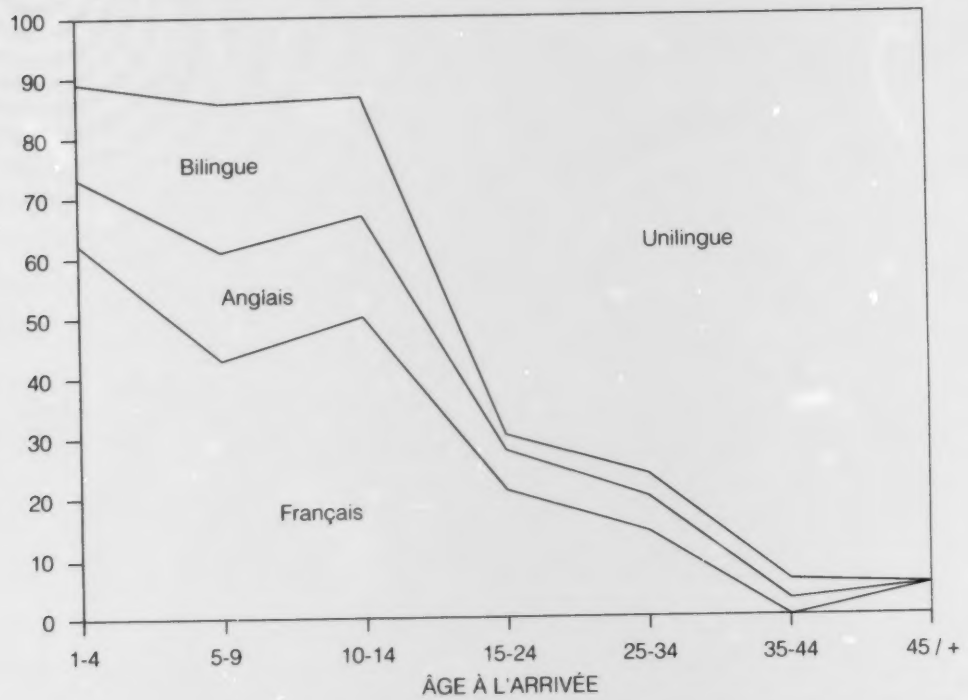

sa durée de séjour au pays sont fortement liés à sa pratique linguistique. De plus, notre analyse révèle une évolution des choix linguistiques, de l'anglais chez les immigrants qui sont arrivés avant 1970 au français chez les immigrants arrivés depuis[8].

Immigrants parlant français au préalable

Examinons maintenant la pratique linguistique des allophones qui parlaient déjà le français au moment de leur arrivée au pays. Rappelons que ce groupe représente 10,8 % des effectifs allophones. Vu le nombre restreint des effectifs, nous ne pouvons pas faire une analyse très détaillée de l'évolution de leur pratique. En fait, le nombre est déjà si petit que les courbes évoluent de façon très irrégulière. Néanmoins, ce graphique présente la même allure générale, à savoir que les plus jeunes opèrent une mobilité linguistique plus poussée que les plus âgés. Cependant le taux de mobilité chez les 15 à 44 ans est de loin supérieur à celui observé chez les immigrants qui ne parlaient pas français au préalable (figure 2). D'ailleurs, ce graphique indique une certaine valorisation de l'anglais, ce qui s'explique fort probablement par la

composition du groupe, les nouveaux venus privilégiant le français alors que ceux qui sont arrivés avant 1970 optaient un peu plus pour l'anglais.

FIGURE 5.

Immigrants allophones ayant aucune connaissance préalable de l'anglais et du français selon une période de résidence de 10 à 14 ans par l'âge à l'arrivée, région métropolitaine de Montréal, 1985

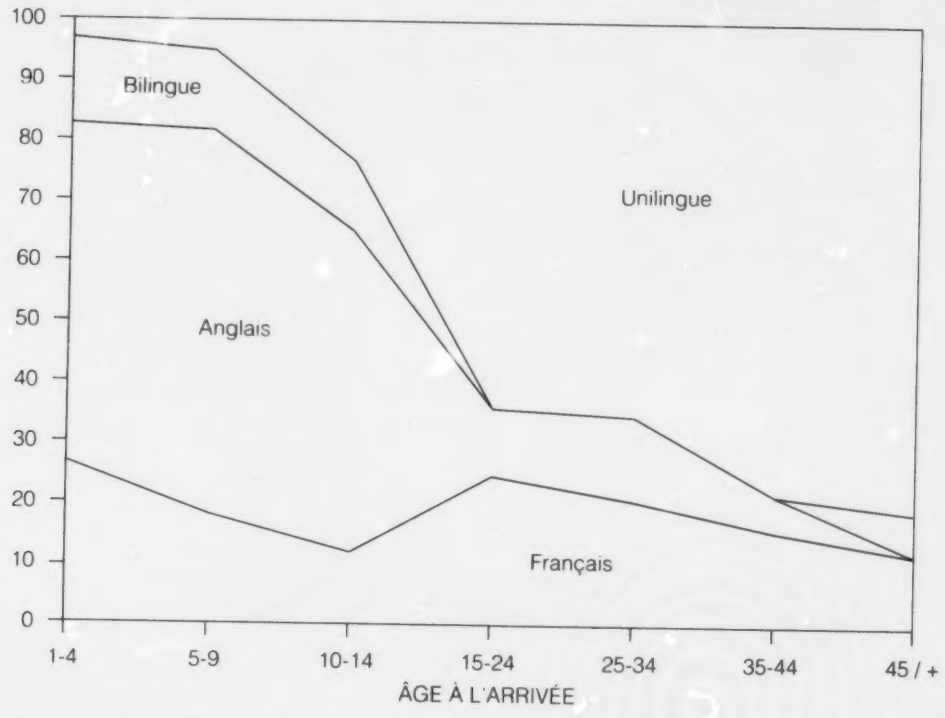

FIGURE 6.

Immigrants allophones ayant aucune connaissance préalable de l'anglais et du français selon une période de résidence de 15 ans et plus par l'âge à l'arrivée, région métropolitaine de Montréal, 1985

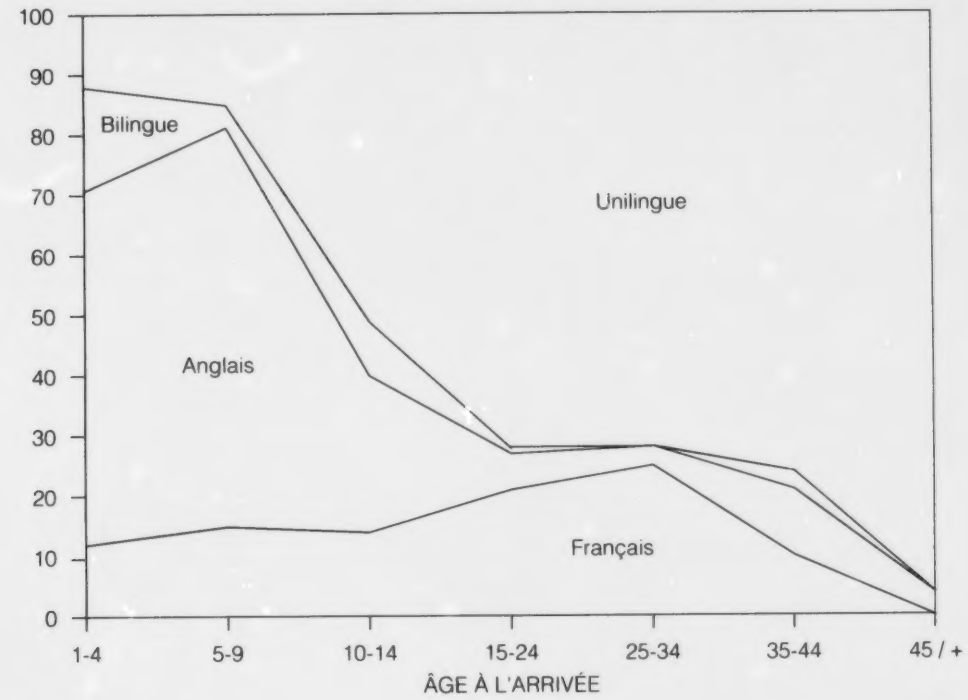

Immigrants parlant l'anglais au préalable

La figure 8 présente pour les immigrants allophones connaissant au préalable l'anglais (15,2 % des effectifs) des courbes ayant une allure maintenant familière. Comme dans le cas précédent, l'ensemble de ceux qui sont arrivés avant l'âge adulte adopte une langue nationale comme langue d'usage, ici l'anglais. Ceux qui étaient plus âgés à l'arrivée, tout comme chez les personnes connaissant le français au préalable, pratiquent une mobilité linguistique plus forte que celle observée chez les immigrants unilingues.

FIGURE 7.

Immigrants allophones ayant uniquement une connaissance préalable du français selon l'âge à l'arrivée, région métropolitaine de Montréal, 1985

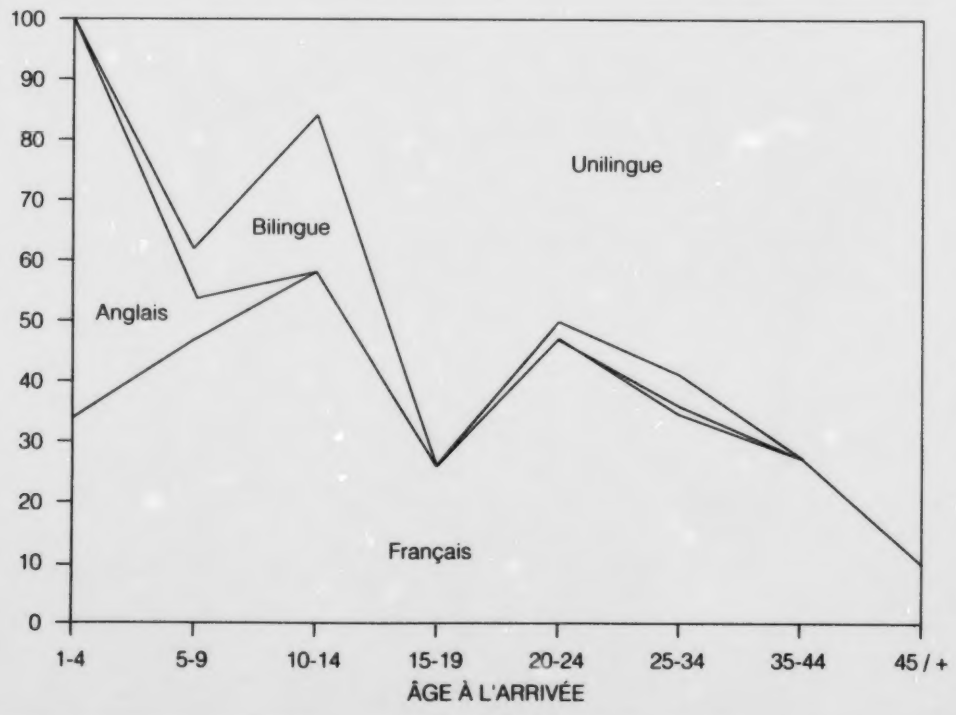

FIGURE 8.

Immigrants allophones ayant uniquement une connaissance préalable de l'anglais selon l'âge à l'arrivée, région métropolitaine de Montréal, 1985

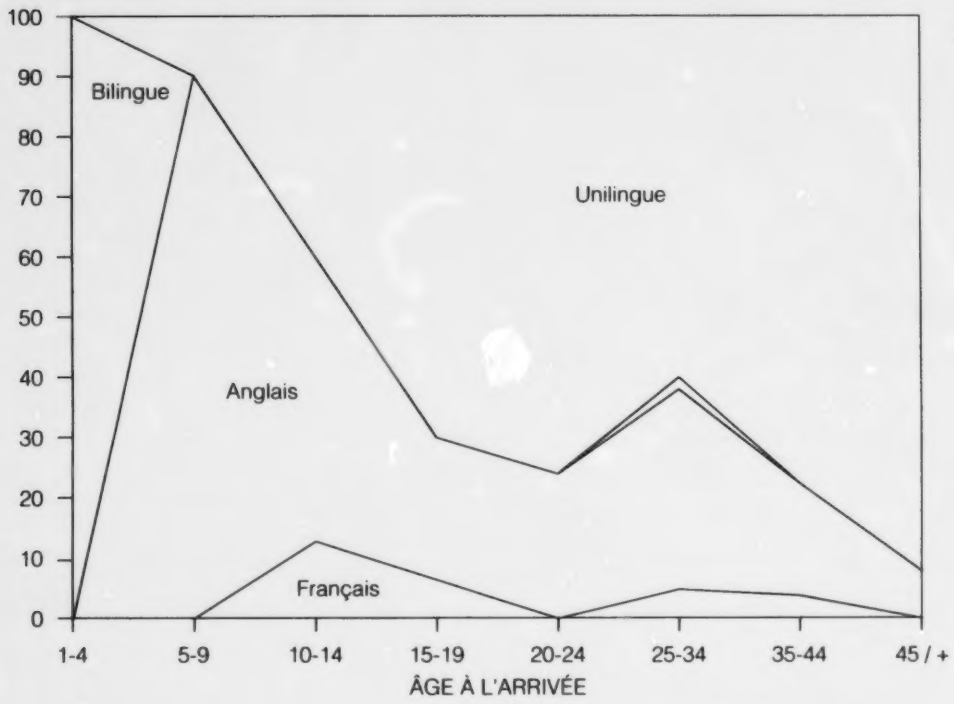

Immigrants parlant les deux langues au préalable

Pour les immigrants allophones ayant une connaissance préalable des deux langues (figure 9), même les adultes opèrent généralement une mobilité linguistique vers une ou plusieurs langues d'accueil. Rappelons que ce groupe forme 21,2 % du total de l'échantillon. Selon ce graphique, le français prime nettement chez les immigrants qui avaient au moins quinze ans au moment de l'arrivée au Québec, alors que l'anglais domine chez ceux qui étaient alors plus jeunes. Pourtant les personnes ayant une pratique bilingue et âgées de 0-14 ans ne forment que 3,1 % du groupe. Nous pouvons donc convenir d'ignorer ces données, faute d'un échantillon plus substantiel.

FIGURE 9.

Immigrants allophones ayant une connaissance préalable de l'anglais et du français selon l'âge à l'arrivée, région métropolitaine de Montréal, 1985

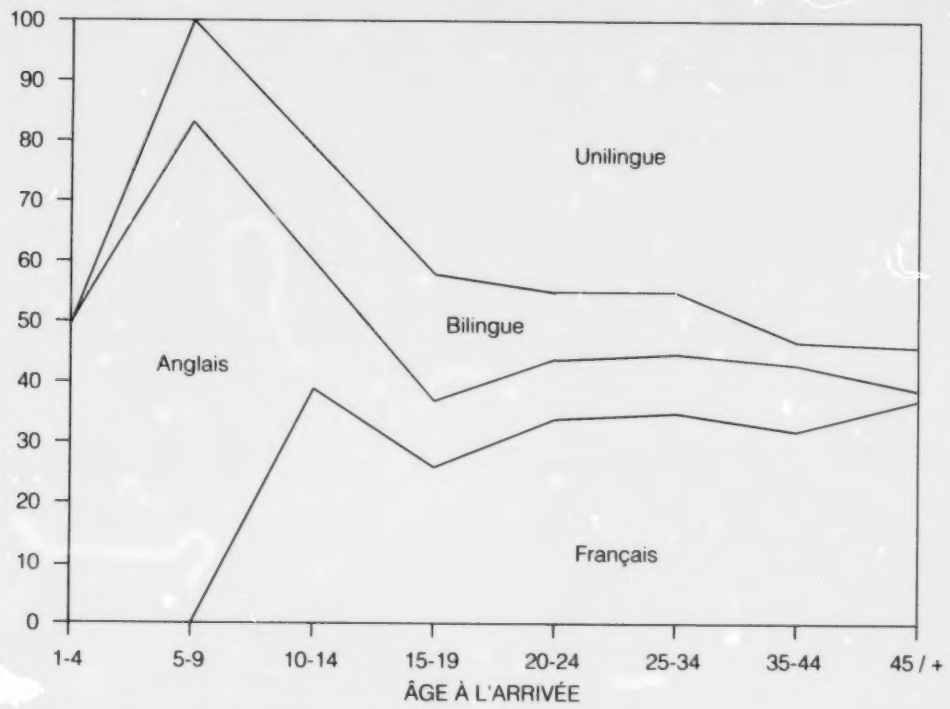

Commentaires

L'analyse que avons effectuée de la mobilité linguistique des immigrants allophones s'inscrit très bien dans la ligne de pensée développée dans notre examen de l'assimilation linguistique des immigrants hispano-américains (Veltman, 1987b). En fait, la hauteur et la forme des courbes présentées sur les graphiques 1 à 6 sont tout à fait comparables à celles observées chez les immigrants de langue espagnole aux États-Unis. Dans les deux cas, la jeunesse adoptera une langue d'accueil comme langue d'amitié alors que les personnes âgées d'environ quinze ans et plus conserveront généralement leur langue maternelle.

La parenté des deux situations est intéressante parce que les hispanophones américains manifestent un taux d'assimilation inférieur aux autres minorités linguistiques dans ce pays. La situation montréalaise semble donc favoriser, du moins chez les immigrants, une meilleure conservation des langues allophones, que ce que l'on observe généralement aux États-Unis.

L'originalité de la situation montréalaise tient toutefois à la répartition des immigrants entre les deux groupes d'accueil. À ce chapitre, notre

analyse suggère fortement que la connaissance préalable du français ou de l'anglais détermine largement la voie de l'assimilation linguistique.

En supposant que les quatre groupes présentés dans cet article sont représentatifs du comportement linguistique des immigrants allophones, il est évident que le Québec a tout intérêt à privilégier l'arrivée d'immigrants qui ne connaissent déjà pas l'anglais. Tous les autres groupes semblent s'intégrer maintenant à la communauté francophone, du moins depuis la mise en place de la législation linguistique, y compris ceux qui ne parlaient ni français ni anglais au moment de leur arrivée. Il s'agit là d'un renversement de la tendance observée chez les immigrants qui sont arrivés au Québec avant 1970.

Pourtant, l'immigration au Québec a subi de profondes transformations depuis les années 80, et tout particulièrement à l'égard du niveau de connaissance préalable de l'anglais et du français des immigrants. En fait, le nombre de ceux qui ne maîtrisaient aucune des deux langues officielles a baissé depuis 1980, passant de 53,0 % à 34,4 % (MCCI, 1978-1986). Le nombre de ceux qui avaient une connaissance préalable des deux langues a passé de 8,3 % à 14,0 % depuis 1981. Le nombre de ceux qui maîtrisaient uniquement le français a baissé depuis 1981, passant de 30,8 % à 20,7 %. Et finalement, depuis 1980 il y a une augmentation nette de ceux qui avaient une connaissance de l'anglais, passant de 18,0 % à 30,6 %. Il semble donc qu'un plus grand nombre d'immigrants s'intégreront dorénavant à la communauté anglophone.

En tout cas, à long terme, l'impact de l'immigration internationale sur l'équilibre linguistique québécois dépend non seulement de l'efficacité des programmes de francisation mis en place par le gouvernement du Québec, mais également des connaissances linguistiques des immigrants avant qu'ils n'arrivent au pays.

Notes

1 L'enquête auprès du groupe portugais était réalisée par l'équipe UQÀM-INRS dirigée par Calvin Veltman, alors que les trois autres étaient effectuées sous la direction de Gary Caldwell à l'IQRC, que nous tenons à remercier.

2 Pour cette raison, la répartition de la connaissance linguistique préalable des immigrants ne rejoint pas les statistiques publiées par le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration.

3 La question concernant la pratique préalable s'énonce ainsi : «À votre première arrivée au Québec, parliez-vous le français (ou l'anglais)?» ; et la question concernant la qualité de la pratique se formule comme suit : «Comment parliez-vous le français (ou l'anglais) quand vous êtes arrivés au Québec?».

4 Cette analyse est conforme à celle du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (voir *La Presse*, le 18 juillet 1987, p. A-10).

5 Cette analyse cache certaines différences relativement importantes entre les groupes étudiés. Il apparaît que les allophones arabes et portugais sont nettement plus francophiles que les deux autres groupes. D'ailleurs, le groupe arabe fait preuve d'une mobilité linguistique de loin la plus élevée, quelle que soit la connaissance préalable du français ou de l'anglais.

6 Des graphiques plus détaillés tels que présentés lors du Séminaire sont également disponibles.

7 Comme les enfants pouvaient fréquenter les écoles anglaises, il est fort possible que les parents, tout en privilégiant eux-mêmes la langue de la majorité québécoise, ont envoyé leurs enfants à l'école anglaise.

8 Cette conclusion suppose une interprétation longitudinale des données, ce qui n'est pas en principe autorisé à partir d'une seule enquête. La logique qui permet une telle pratique est exposée dans notre travail sur les Hispano-américains (Veltman, 1987b).

Références bibliographiques

MINISTÈRE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION DU QUÉBEC. 1978-1986. *L'immigratin au Québec : bulletin statistique annuel*, vol. 8 à 14.

VELTMAN, C., *Language Shift in the United States*, Amsterdam, Éditions Moutons, 1983, 432 p.

VELTMAN, C. et IOANNOU, Tina, *Les Grecs du quartier Parc-Extension*, Montréal, INRS-Urbanisation, 1984.

VELTMAN, C., *L'intégration sociolinguistique des Québécois d'origine portugaise*, Montréal, UQÀM et INRS-Urbanisation, 1985, 107 p.

VELTMAN, C., *L'avenir du français aux États-Unis*, Québec, Conseil de la langue française, 1987a, 192 p.

VELTMAN, C., *The Future of the Spanish Language in the United States*, Interim Report to the Hispanic Policy Development Project, 1987b, 184 p.

L'insertion des réfugiés d'Asie du Sud-Est au Canada

LOUIS-JACQUES DORAIS
Département d'anthropologie
Université Laval
Canada — Québec

En tant que phénomène historique, politique et social, l'exil des réfugiés d'Asie du Sud-Est a déjà fait couler beaucoup d'encre. Au Canada comme dans la plupart des autres pays d'accueil, leur installation et leur insertion ont donné lieu à bon nombre d'études de toutes sortes. Dans une bibliographie publiée en 1983, la chercheure albertaine Doreen Indra relevait pas moins de 225 titres canadiens en sciences sociales portant sur ce groupe (Indra, 1983). Au plus fort de la crise des réfugiés de la mer, deux recueils d'articles de spécialistes (Adelman, 1980; Tepper, 1980) sont venus faire le point sur les causes et les résultats du phénomène. Un colloque national sur l'adaptation a suivi quelques années plus tard (Nann *et al.*, 1984). Fin 1987, deux ouvrages collectifs, portant respectivement sur l'adaptation des réfugiés d'Asie du Sud-Est au Canada (Chan et Indra, 1987) et au Québec (Chan et Dorais, 1987), venaient de paraître. De plus, un livre sur la structure des communautés ethniques qu'ils y ont constituées était en voie de publication (Dorais, Chan et Indra, à paraître).

Au vu de cette abondante documentation, il n'est donc pas nécessaire de revenir ici sur les tenants et les aboutissants du mouvement de masse qui, depuis 1975, a dispersé de par le monde plusieurs centaines de milliers de réfugiés originaires du Viêt-Nam, du Cambodge (ou Kampuchéa) et du Laos. Ce que j'aimerais plutôt faire, c'est de mettre en lumière certains points importants concernant l'insertion de ces gens en terre canadienne: distribution spatiale, problème d'adaptation, structure communautaire et rapports avec la francophonie nord-américaine.

Les réfugiés d'Asie du Sud-Est au Canada

Au Canada comme ailleurs dans le monde, les personnes originaires des pays de l'ancienne Indochine appartiennent à trois vagues migratoires d'inégale importance: immigrés d'avant 1975, réfugiés de la première vague (1975-1977) et réfugiés de la mer et des camps (de 1978 à aujourd'hui).

Les tout premiers ressortissants d'Indochine à s'établir au Canada, en 1950-1951, étaient étudiants. Originaires du Viêt-Nam, ils venaient poursuivre ici des études universitaires, à Montréal et à Québec. Ils furent

suivis, en 1954, par une vingtaine de religieusees carmélites appartenant au Carmel de Hanoï. Opposées au régime communiste, celles-ci immigrèrent au Québec, où on les installe dans un couvent de la région du Lac-Saint-Jean. Ces femmes sont donc sans doute les premières personnes originaires d'Asie du Sud-Est à avoir été accueillies au Canada en tant que réfugiées.

Pour ce qui est des étudiants, ils arrivèrent en nombre croissant à partir de la fin des années 50. Aux Vietnamiens, toujours majoritaires, vinrent bientôt se joindre quelques Cambodgiens et Laotiens. Beaucoup de diplômés retournèrent chez eux à la fin de leurs études, mais la majorité préfèra s'installer au Canada pour y occuper un emploi. Comme les garçons étaient nettement plus nombreux que les filles, on assista à plusieurs mariages mixtes.

La plupart de ces gens avaient choisi de fréquenter des établissements où l'on enseignait dans leur principale langue seconde, le français: Université Laval de Québec, Université de Montréal, Université de Sherbrooke et Université d'Ottawa. Après leurs études, ils s'installèrent presque tous dans des villes à majorité ou à forte minorité francophone: Montréal, Québec, Ottawa, Sherbrooke, Chicoutimi, Moncton. Au Canada anglais, seule l'agglomération de Toronto jouit d'un certain pouvoir d'attraction, à cause de sa prospérité économique, mais aussi parce qu'elle attira quelques opposants au régime pro-américain de Saïgon, qui, après leurs études aux États-Unis, demandèrent l'asile politique au Canada.

En janvier 1975, à la veille des événements qui allaient bouleverser les pays de l'ancienne Indochine, on pouvait estimer à environ 1 400 personnes les résidents canadiens — et leurs enfants nés ici — originaires du Viêt-Nam (90 % des effectifs), du Cambodge (6 %) et du Laos (4 %). Ils se répartissaient comme suit (cf. Nguyên et Dorais, 1982):

Montréal	700
Québec	275
Ottawa-Hull	120
Toronto	100
Sherbrooke	40
Chicoutimi et Trois-Rivières	40
Moncton et provinces maritimes	25
Reste du Canada	100

L'année 1975 fut témoin de l'arrivée de la première grande vague de réfugiés. Il s'agissait le plus souvent de personnes appartenant aux classes moyennes urbaines, qui avaient réussi à quitter le Viêt-Nam du Sud ou, dans une moindre mesure, le Cambodge et le Laos, avant l'instauration du pouvoir communiste. Leur choix du Canada comme pays d'asile était souvent lié au fait qu'ils y possédaient déjà de la famille — enfants, frères ou soeurs venus ici comme étudiants — ou qu'ils parlaient assez couramment le français. Ce type de choix explique pourquoi plus de 60 % des quelque 7 000 réfugiés d'Asie du Sud-Est arrivés entre 1975 et 1977 s'installèrent au Québec.

Les choses allaient changer avec l'arrivée de la dernière vague: réfugiés de la mer vietnamiens et sino-vietnamiens; Cambodgiens et Laotiens ayant traversé la frontière vers les camps de Thaïlande. Devant l'ampleur du problème posé par l'installation de ces gens, qu'on avait décidé d'accueillir à bras ouverts (60 049 nouveaux arrivants en 1979 et 1980 selon Emploi et Immigration Canada, 1982), les divers paliers de gouvernement décidèrent de les disperser à travers tout le pays. De 1978 à 1981, chaque province canadienne partici-

pa à l'accueil. Ainsi, par exemple, sur les 24 819 réfugiés d'Asie du Sud-Est arrivés au Canada en 1979, 38 % furent envoyés en Ontario, 24 % dans les provinces des Prairies et les territoires nordiques, 22 % au Québec, 11 % en Colombie-Britannique et 5 % dans les provinces de l'Atlantique (Lanphier, 1981, p. 123).

Cette vague était beaucoup plus hétérogène que les deux premières. Si les personnes originaires du Viêt-Nam formaient toujours la majorité, leurs effectifs se subdivisaient maintenant en Vietnamiens proprement dits (environ 45 %) et Chinois du Viêt-Nam (55 %). Les Cambodgiens et Laotiens, quant à eux, voyaient leurs effectifs augmenter de beaucoup. À partir de 1979, ils constituèrent de 20 % à 40 % de tous les réfugiés d'Asie du Sud-Est accueillis chaque année au Canada. Chez eux également, la composante chinoise n'était pas négligeable (environ 25 % des Cambodgiens et 20 % des Laotiens du Québec, selon Deschamps, 1985, p. 11). Sur le plan socio-économique, les réfugiés les plus récents appartenaient à des milieux assez diversifiés: commerçants (surtout d'origine chinoise), professionnels, ouvriers, militaires et paysans (surtout Cambodgiens et Laotiens).

À partir de 1982, le nombre d'arrivées diminua sensiblement, mais le mouvement ne cessa jamais complètement. Maintenant encore, le Canada continue à recevoir chaque année quelques milliers de réfugiés d'Asie du Sud-Est. Il s'agit souvent de personnes parrainées par des membres de leur famille installés au pays depuis le début des années 80. Ce qui caractérise la période post-1981, ce sont les migrations internes à l'intérieur du pays. Motivées par la recherche d'emploi et les regroupements familiaux, elles ont passablement modifié la carte des implantations indochinoises au Canada.

À l'heure actuelle, Toronto a détrôné Montréal en tant que métropole des réfugiés. On y retrouve en effet plus de 30 000 personnes originaires des anciens pays d'Indochine. Il s'agit en bonne partie de Sino-Vietnamiens, qui se sont bien intégrés semble-t-il à l'importante communauté chinoise de la Ville-Reine. Les Sino-Vietnamiens et autres Sino-Indochinois sont aussi majoritaires dans l'ouest du Canada (Vancouver, Edmonton, Calgary, Winnipeg) ainsi qu'à Ottawa.

Montréal compte actuellement une population sud-est asiatique d'environ 25 000 personnes dont 11 500 Vietnamiens, 7 500 Chinois d'Indochine, 4 000 Cambodgiens et 2 000 Laotiens. Dans le reste du Québec, les quelque 2 500 réfugiés, concentrés surtout à Québec (1 900 personnes) et à Sherbrooke, sont majoritairement vietnamiens et cambodgiens. Il est à noter que plus de 50 % des Cambodgiens installés au Canada vivent au Québec. D'autres, moins nombreux, résident dans la région torontoise, alors que les Laotiens se retrouvent surtout à Montréal et dans la basse vallée du fleuve Fraser, en Colombie-Britannique. Signalons aussi la présence au Canada de quelques centaines de Hmong, installés surtout dans la région de Kitchener-Waterloo, dans le sud de l'Ontario, ainsi qu'à Sherbrooke (50 personnes), au Québec.

Les problèmes d'adaptation

Évidemment, tous ces gens ont eu, et ont encore, un certain nombre de difficultés à s'adapter à leur vie nouvelle. Le passage de l'Asie du Sud-Est à l'Amérique du Nord ne s'est pas fait sans heurts, surtout dans les dures conditions qui étaient celles de l'exil.

On a beaucoup écrit à ce sujet. Il était en effet naturel pour les chercheurs et les intervenants de s'intéresser avant tout aux problèmes d'adaptation des nouveaux venus. On a parlé par exemple de leurs difficultés à s'insérer sur le marché du travail, surtout en période de crise économique. En ce qui concerne les réfugiés accueillis au Québec entre novembre 1979 et mai 1980, Deschamps écrit ce qui suit:

> «Au terme de la première année, les indicateurs d'intégration économique que l'on observe pour les réfugiés indochinois sont en effet loin d'atteindre les moyennes québécoises et, par rapport à cette norme, ils sont moins souvent actifs (70 % contre 78 % pour l'ensemble de la population active du Québec âgée de 20 à 34 ans) et souffrent davantage du chômage (22 % contre 13 %). L'inactivité relativement importante des réfugiés amène ainsi 17 % d'entre eux à s'inscrire à des cours (notamment les hommes) et les 13 % qui restent à demeurer à la maison (essentiellement les femmes, 80 %)» (Deschamps, 1982, p. 16-18).

Après deux ans de séjour, en raison, sans doute, de la crise économique, la situation socio-professionnelle de l'échantillon de Deschamps s'était dégradée, le taux de chômage étant passé à 32 %. Parmi les répondants (personnes ayant complété le questionnaire), il était plus élevé chez les hommes (33 %) que chez les femmes (31 %). Chez ces dernières cependant, on trouvait une forte proportion (23 %) de personnes demeurant à la maison, ce qui explique que seulement 47 % d'entre elles (contre 61 % des hommes) détenaient un emploi (Deschamps, 1985, p. 17). La proportion totale de répondants détenant un emploi après deux ans au Canada était plus élevée chez les Cambodgiens (64 %) que les Laotiens (59 %) ou les Vietnamiens (57 %).

Au sujet du type d'emploi occupé, Deschamps dit que:

> «Les deux catégories professionnelles où l'on retrouve toujours le plus grand nombre de travailleurs sont celles des occupations liées aux activités des secteurs du traitement des matières premières (47 %) et des services (27 %). Loin derrière et aux deux extrêmes de l'échelle occupationnelle, les empois de manutention et d'opérateurs ainsi que les postes semi-professionnels recrutent chacun 6 % des répondants actuellement occupés, pour ne laisser qu'une faible représentation des réfugiés parmi les emplois de bureau (4 %), de la vente (3 %), du secteur primaire (2 %) ou des autres catégories d'occupations (5 %).» (Deschamps, 1985, p. 23).

L'insertion au marché du travail, quand elle est possible, s'effectue donc surtout dans le secteur des emplois manuels non spécialisés. Le traitement des matières premières, les services et la manutention regroupaient, en 1982, 80 % des réfugiés d'Asie du Sud-Est arrivés au Québec en 1979-1980. Cette situation semble assez caractéristique de ce qui se passe ailleurs au Canada, quoique le contexte local puisse entraîner certaines variations dans la distribution occupationnelle. À Toronto par exemple, à cause de la présence de plusieurs milliers de réfugiés sino-indochinois, le secteur commercial est beaucoup plus développé qu'ailleurs. À Québec par contre, où les activités industrielles sont peu nombreuses, les occupations des réfugiés vietnamiens et cambodgiens (les données manquent pour les Laotiens) ar-

TABLEAU 1

Profil occupationnel des réfugiés vietnamiens et cambodgiens à Québec en 1985-1986 (en %)

Occupation	Vietnamiens	Cambodgiens
Professionnels	13,5	5,0
Commerce et vente	10,0	7,5
Secteur primaire (agriculture)	0,0	17,5
Traitement des matières premières	27,0	14,0
Employés de services	44,5	52,5
Divers	5,0	3,5

rivés après 1976 se répartissent de façon très différente. En 1985-1986 en effet, le profil occupationnel de ces gens présentait la configuration (en pourcentage des personnes détenant un emploi à temps plein ou partiel représentée au tableau 1 (données tirées de Dorais et Pilon-Lê, 1986 et 1987):

Chez les réfugiés vietnamiens de Québec, le taux global d'inactivité (personnes en chômage, aux études, à la retraite ou demeurant à la maison) était de 52,5 % de l'ensemble des adultes, alors que chez les Cambodgiens, il ne dépassait pas 38,5 %.

On peut donc constater que l'adaptation à la vie socio-économique canadienne pose un peu partout problème. Plusieurs réfugiés ont souffert de déclassification professionnelle. D'autre vivent sous le seuil de la pauvreté. Ces difficultés économiques s'ajoutent aux traumatismes causés par le départ forcé du pays d'origine. Chan et Lam (1983) ont analysé le fort sentiment d'aliénation personnelle et de privation socio-économique que les Sino-Vietnamiens de Montréal disent ressentir et qui se manifeste, entre autres, à travers leurs rêves. Ce type de sentiment est sans doute partagé par les autres groupes de réfugiés d'Asie du Sud-Est.

L'adaptation à la vie canadienne a pu être facilitée par le système du parrainage. Au Canada en effet, comme aux États-Unis, les autorités gouvernementales ont encouragé les groupes privés de citoyens à prendre en charge l'accueil des nouveaux arrivants:

> «Entre 1979 et 1981, plus de quarante mille Canadiens, regroupés entre amis, collègues, travailleurs d'usine, à l'intérieur d'une Église ou d'une congrégation religieuse, d'un quartier, d'une entreprise ou d'une famille se sont engagés à prendre en charge des réfugiés, soit pour un an, soit jusqu'à ce qu'ils puissent pourvoir eux-mêmes à leurs besoins. Les engagements contractuels de ces parrains avec le gouvernement allaient de la fourniture d'un logement meublé, d'articles ménagers, d'aliments et d'argent de poche jusqu'au paiement des primes d'assurance et d'autres services, en passant par la réception, le transport et l'aide pour trouver un emploi» (Trân Quang Ba, 1984, p. 282).

Le parrainage ne donna cependant pas toujours les résultats escomptés. Outre les conflits de personnalité et les incompréhensions qui se développèrent parfois entre parrains et

parrainés, on reproche au système d'avoir favorisé une approche à courte vue des problèmes d'adaptation (Neuwirth et Clark, 1981). Ainsi par exemple, on a souvent eu tendance à encourager les réfugiés à accepter des emplois non spécialisés ou temporaires, sans penser à leur insertion à long terme au marché du travail. Les parrains ont parfois aussi sous-estimé l'importance de l'apprentissage linguistique et de la formation professionnelle.

On peut se demander si le système de parrainage — et de prise en charge par le gouvernement, dans le cas des réfugiés non parrainés — en poussant les nouveaux arrivants à devenir autonomes le plus vite possible, n'a pas freiné leur adaptation à long terme. Il aurait peut-être mieux valu, comme on le fait en France, les regrouper pour quelques mois dans des centres provisoires d'hébergement, afin de leur faciliter, par un encadrement total, l'apprentissage systématique du mode de vie nord-américain.

La dispersion initiale des réfugiés sur l'ensemble du territoire canadien s'est aussi heurtée à un désir profond de leur part à retrouver, quand c'était possible, ceux de leurs parents qui vivaient ailleurs au pays. La famille joue en effet un rôle primordial en Asie du Sud-Est et en définitive, c'est peut-être l'unité familiale qui peut le mieux contribuer à faciliter l'adaptation des réfugiés, en leur permettant de mettre leurs ressources économiques, sociales et émotives en commun avec celles de leurs proches. Dans cette optique, certains chercheurs (Chan et Lam, 1983; Trân Quang Ba, 1984) soulignent l'importance primordiale du programme de réunification des familles, qu'ils considèrent comme étant le plus à même de répondre aux désirs profonds des réfugiés et, par là, d'améliorer leur qualité de vie.

La structure communautaire

Au-delà de la famille, c'est sans doute la communauté ethnique qui est la mieux placée pour répondre aux besoins spécifiques des réfugiés et contribuer au maintien de leur langue et de leur culture. Malgré la date relativement récente de leur arrivée, les Vietnamiens, Cambodgiens et Laotiens du Canada ont créé de nombreux organismes et institutions leur permettant d'organiser leur vie communautaire, afin de mieux prendre leur insertion en mains.

Les Vietnamiens par exemple possèdent des associations ethniques dans toutes les grandes villes canadiennes. La majorité d'entre elles sont affiliées à la Fédération canadienne des Associations vietnamiennes. D'autres, aux effectifs beaucoup moins nombreux, relèvent de l'Union générale des Vietnamiens du Canada, le seul organisme sud-est asiatique à exprimer son accord avec la situation politique actuelle dans les pays de l'ancienne Indochine.

Selon leurs objectifs, les associations vietnamiennes peuvent se subdiviser en organismes politiques, culturels, religieux ou d'entraide. Beaucoup d'entre elles ont leur siège social à Montréal, où on en compte une bonne trentaine: Association des anciens combattants vietnamiens, Association des médecins vietnamiens au Canada, Union pour la libération du Viêt-Nam, Association des bouddhistes vietnamiens, Union des catholiques vietnamiens, Association des personnes âgées vietnamiennes, Association des femmes, Association des réfugiés de la mer, etc. Les activités de ces organismes sont multiples: aide matérielle et morale aux réfugiés

qui viennent d'arriver, services d'accompagnement, de traduction et d'interprétariat, cours de langue vietnamienne pour les enfants, organisation de manifestations culturelles ou sociales (la célébration du Nouvel An lunaire par exemple), etc. Plusieurs d'entre eux publient une revue ou un bulletin de liaison.

On retrouve la même floraison d'institutions ethniques chez les Cambodgiens et les Laotiens. Le développement de ces institutions est cependant limité par deux facteurs: le poids démographique moindre des communautés en question et l'absence quasi totale chez elles d'une couche de diplômés universitaires, établis au pays depuis les années 50 et 60 et bien intégrés à la société d'accueil. Il n'en reste pas moins qu'on retrouve à Montréal, Toronto et Vancouver de dix à vingt associations khmères ou laotiennes, qui ont le même type d'objectifs et d'activités que leurs équivalents vietnamiens.

En y regardant de plus près cependant, on peut constater que la structure communautaire ne repose pas sur les mêmes bases d'un groupe de réfugiés à l'autre. Chez les Vietnamiens, un clivage fondamental existe entre partisans et adversaires (la grande majorité) du régime actuellement en place à Hanoï. Ces derniers comprennent à leur tour des personnes qui affirment hautement leur anticommunisme et d'autres qui préfèrent ne pas trop clamer publiquement leurs opinions politiques. Les premières appartiennent surtout à la dernière vague de réfugiés (ceux qui ont quitté le Viêt-Nam à partir de 1978), alors que les secondes font partie de la première vague (réfugiés de 1975-1977) ou du groupe des anciens étudiants arrivés avant 1975. Dans les vieilles communautés de Montréal, Québec, Ottawa ou Toronto, ces clivages et divergences de vues s'incarnent dans un système complexe et dynamique de réseaux sociaux, de groupes d'opinion et même, comme on l'a vu, d'associations dûment constituées.

Chez les Cambodgiens, la structure communautaire — la vie associative en particulier — est plutôt dominée par l'appui moral accordé à l'un ou l'autre des factions anti-gouvernementales actuellement en place dans le pays d'origine. Dans les grandes communautés cambodgiennes du Canada, Montréal et Toronto par exemple, cette situation a entraîné un certain dédoublement des associations et institutions ethniques. Elle empêche aussi, au dire de certains dirigeants khmers, la formation d'une fédération nationale regroupant l'ensemble ou la majorité des associations cambodgiennes du pays.

Chez les Laotiens, on assiste à une sorte d'atomisation de la vie associative. C'est ainsi qu'il existe dans la région de Montréal près d'une dizaine d'associations laotiennes, pour une population totale d'environ 2 000 personnes. Cela semble être lié au fait que les Laotiens de la diaspora tentent de reconstituer ici une organisation sociale faite de micro-communautés centrées sur la personne d'un leader respecté, qui fait office d'intermédiaire entre ses commettants et la société d'accueil. Ces groupes ne pouvant dépasser quelques centaines de membres, il est normal qu'ils se multiplient lorsque les effectifs démographiques le permettent.

Chez les Sino-Indochinois enfin, la vie communautaire peut prendre des formes diverses, selon le lieu et le moment. Dans les grandes métropoles (Toronto, Montréal, Vancouver), ils possèdent leurs propres associations et institutions ethniques. Ailleurs par contre, ils peuvent soit s'identifier, au

choix, aux communautés vietnamienne, cambodgienne ou chinoise (c'est le cas à Québec) ou, au contraire, ne pas avoir de vie associative du tout (comme à Victoria, en Colombie-Britannique (Woon, 1985). Dans tous les cas cependant, ils semblent se désintéresser totalement de la politique asiatique.

Chez tous les groupes donc — sauf dans certaines communautés sino-indochinoises — les associations ethniques fournissent à leurs membres un cadre de référence et un appui social très importants. Avec d'autres institutions (pagodes bouddhiques et autres lieux de culte, commerces ethniques, médias d'information), elles contribuent à la reproduction d'un mode de vie conforme aux habitudes culturelles et aux valeurs profondes des réfugiés. De façon un peu paradoxale, elles facilitent donc ainsi l'adaptation de ces derniers à un milieu social qui leur est a priori tout à fait étranger.

Réfugiés d'Asie du Sud-Est et francophonie

Dans l'esprit des autorités canadiennes, l'adaptation des réfugiés du Viêt-Nam, du Cambodge et du Laos devait être rendue plus facile du fait qu'ils étaient réputés déjà connaître le français ou l'anglais. On supposait en effet qu'un siècle de présence française et vingt ans d'influence américaine avaient eu des conséquences linguistiques certaines. Le gouvernement du Québec en particulier considérait les ressortissants des pays de l'ancienne Indochine comme une population francophone ou, à tout le moins, aisément francophonisable:

> «En 1975-1976, on avait alors cru que la venue des réfugiés vietnamiens au Québec ne poserait pas de difficultés linguistiques particulières dans la mesure où la longue période de colonialisme français avait marqué ce pays au point de faire du français la langue seconde de la majorité d'entre eux» (Deschamps, 1982, p. 29).

Il est vrai que les premières vagues d'immigration en provenance d'Asie du Sud-Est comptaient une très forte proportion de personnes dont la principale langue seconde était le français: étudiants et étudiantes arrivés au Canada avant 1975; réfugiés de 1975-1977 appartenant aux couches moyennes et supérieures de la population. Chez ces derniers cependant, on pouvait déjà noter que la connaissance du français était loin d'être universelle. Les personnes moins scolarisées, les femmes, les jeunes en général, avaient plutôt tendance à ne parler que leur langue maternelle ou à posséder quelques notions d'anglais.

L'arrivée des réfugiés de 1979-1980 et des années subséquentes allait confirmer cette tendance. Lanphier (1981, p. 125) cite des statistiques intéressantes à cet égard. Parmi les quelque 25 000 ressortissants du Viêt-Nam, du Cambodge et du Laos arrivés au Canada pendant l'année 1979, 6 % connaissaient déjà l'anglais, 3 % le français, 2 % les deux langues, mais 89 % ne parlaient aucune des deux. Chez les chefs de famille, la connaissance des langues officielles était un peu plus répandue (12 % parlaient l'anglais, 6 % le français et 4 % les deux langues), mais une écrasante majorité (78 %) ne connaissait ni la langue de Shakespeare, ni celle de Molière.

Cette situation a eu deux conséquences principales. Sur le plan de l'insertion, l'ignorance de l'une ou l'autre des langues officielles a constitué un obstacle de taille — peut-être le plus important — à l'adaptation

des réfugiés. Partout au Canada, on y a pallié en organisant des cours d'anglais ou de français langues secondes. Au Québec, cette formation linguistique s'est donnée — et se donne encore — dans les COFI (Centres d'orientation et de formation des immigrants), organismes gouvernementaux (ils dépendent du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration) offrant aux adultes jusqu'à trente semaines d'enseignement du français à plein temps (les enfants disposant, eux, de classes d'accueil à l'intérieur des écoles).

La seconde conséquence découlant de la situation linguistique telle qu'elle se présente, c'est qu'il serait illusoire — voire un peu malhonnête à mon avis — de considérer les réfugiés d'Asie du Sud-Est comme des «alliés» ou des «partisans» de la cause francophone. Même au Québec, la grande majorité d'entre eux se considèrent avant tout comme des Vietnamiens, Cambodgiens, Laotiens ou Chinois d'outre-mer, résidant en Amérique du Nord. Grâce à leurs médias d'information et à leurs contacts personnels, il se tiennent constamment au courant de qui se passe dans les autres communautés de la diaspora. Si besoin est, ils n'hésitent aucunement à immigrer ou à aller se chercher un conjoint ou une conjointe ailleurs au Canada ou aux États-Unis. Pour eux donc, la langue seconde la plus utile est sans contredit l'anglais, qui leur sert pour ainsi dire de passe-partout à travers l'Amérique.

Cela ne signifie pas que les réfugiés d'Asie du Sud-Est installés au Québec rejettent le français. Loin de là. Cette langue est maintenant devenue la langue seconde usuelle — ou même la langue première, chez certains enfants — de la majorité de ces Néo-Québécois. Lors d'entrevues effectuées avec les responsables de diverses associations vietnamiennes, en 1983, tous les répondants affirmaient unanimement que quand on vit au Québec, la connaissance du français est nécessaire. On ajoutait cependant du même souffle que l'anglais était lui aussi essentiel, et on allait jusqu'à souhaiter que les COFI puissent assurer une formation dans les deux langues officielles du Canada.

La recherche dans le cadre de laquelle ces entrevues ont été faites (Dorais, Pilon-Lê *et al.*, 1984) a d'autre part montré que même si tous les enfants de réfugiés apprennent obligatoirement — depuis la Loi 101 — le français à l'école, ce n'est pas nécessairement cette langue qui va s'imposer à long terme. Les jeunes semblent s'identifier beaucoup plus à la langue dominante de leur quartier qu'à celle de la maison ou de l'institution scolaire. Lors de l'enquête ci-haut mentionnée, nous nous sommes rendus compte que dans plusieurs quartiers de Montréal et de sa banlieue (le Centre-Ville, Côte-des-Neiges, Saint-Laurent, Brossard, etc.), les jeunes Vietnamiens étaient en fait trilingues. Ils parlaient leur langue d'origine avec leurs parents, le français en classe et l'anglais partout ailleurs, y compris dans les corridors et la cour de leur école.

Il n'en reste pas moins que ces jeunes, s'ils continuent à habiter le Québec, conserveront sans doute une certaine connaissance du français, comme deuxième ou troisième langue. La participation des Vietnamiens, Cambodgiens et Laotiens à la francophonie canadienne et nord américaine me semble donc être avant tout un phénomène individuel. Les réfugiés d'Asie du Sud-Est ne constituent pas des communautés francophones, ou à dominante francophone, mais ils forment plutôt des groupes dont certains membres —

plus nombreux au Québec qu'ailleurs — parlent français. J'ai souvent eu le plaisir de converser dans ma langue maternelle avec des Vietnamiens, Cambodgiens ou Laotiens habitant Ottawa, Toronto, Vancouver, ou même Washington ou la Nouvelle-Orléans. Il existe à Moncton, au Nouveau-Brunswick, un groupe d'une cinquantaine de Vietnamiens dont la langue seconde usuelle est le français. Mais il s'agit là de cas d'espèce. Pour la majorité des réfugiés, l'usage d'une langue seconde dépend de considérations avant tout pratiques.

*
* *

En venant au Canada, les réfugiés d'Asie du Sud-Est cherchaient essentiellement la paix et la tranquillité, le répit à l'égard d'une situation de vie qui leur était devenue intolérable. Nous avons vu que leur insertion s'est heurtée et se heurte encore à plusieurs problèmes d'ordre économique, psychologique et linguistique, mais que par contre, la présence de la famille et l'intervention de communautés ethniques bien organisées pouvaient faciliter leur adaptation.

En fait, au-delà des difficultés de toutes sortes et des tentatives occasionnelles de manipulation (par rapport à la question francophone par exemple), nous devons, en tant que Québécois, Canadiens ou citoyens des autres pays hôtes, faciliter l'accueil et l'intégration de ces exilés, dans le plein respect de leur langue, de leur culture et de leurs valeurs propres. En effet, malgré leur profond désir d'adaptation, ils garderont toujours la nostalgie du pays natal, comme nous le rappelle une jeune réfugiée maintenant installée au Québec:

> «Maintenant, je suis habituée au soleil qui s'éloigne pour appeler l'hiver et au soleil qui s'approche pour faire éclater les bourgeons; le mal du pays s'en va. Notre famille du Viêt-Nam, nous l'aimons toujours et nous prions pour elle. Un jour, l'arc-en-ciel de l'espérance fera le pont et nous nous reverrons....» (Doan, 1984, p. 150).

Références bibliographiques

ADELMAN, Howard, *The Indochinese Refugee movement: The Canadian Experience*, Toronto, Operation Lifeline, 1980, 165 p.

CHAN, Kwok Bun et DORAIS, Louis-Jacques, *Adaptation linguistique et culturelle: l'expérience des réfugiés d'Asie du Sud-Est au Québec*, Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme, 1987, 220 p.

CHAN, Kwok Bun et INDRA, Doreen Marie, *Uprooting, Loss and Adaptation: The Resettlement of Indochinese Refugees in Canada*, Ottawa, Canadian Public Health Association, 1987, 195 p.

CHAN, Kwok Bun et LAM, Lawrence, «Resettlement of Vietnamese-Chinese Refugees in Montreal, Canada: Some Socio-psychological Problems and Dilemnas», *Canadian Ethnic Studies*, vol. XI, nº 1, 1983, p. 1-17.

DESCHAMPS, Gilles, *Étude longitudinale sur l'adaptation socio-économique des réfugiés indochinois au Québec: bilan après un an de séjour*, Montréal, Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 1982, 63 p.

DESCHAMPS, Gilles, *Étude longitudinale sur l'adaptation socio-économique des réfugiés indochinois au Québec: la deuxième année de séjour*, Montréal, Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 1985, 124 p.

DOAN, *L'eau de la liberté (du Vietnam au Québec)*, Montréal et Paris, Éditions Paulines et Médiaspaul, 1984, 151 p.

DORAIS, Louis-Jacques, CHAN, Kwok Bun et INDRA, Doreen Marie, (éds), *Ten Years Later: Indochinese Communities in Canada*, à paraître.

DORAIS, Louis-Jacques, PILON-LÊ, Lise, NGUYÊN, Bong, Quy, NGUYÊN, Huy, et KALEY, Rosine, *Les Vietnamiens du Québec: profil sociolinguistique*, Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme, 1984, 224 p.

DORAIS, Louis-Jacques et PILON-LÊ, Lise, *Exil en terre froide: la communauté vietnamienne de Québec*, Québec, Université Laval, Département d'anthropologie, 1986, 254 p.

DORAIS, Louis-Jacques et PILON-LÊ, Lise, *Les communautés cambodgiene et laotienne de Québec*, Québec, Université Laval, Département d'anthropologie, 1987, 200 p.

EMPLOI ET IMMIGRATION CANADA, *Les réfugiés indochinois: la réponse canadienne, 1979 et 1980*, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services, 1982, 35 p.

INDRA, Doreen Marie, *Social Science Research on Southeast Asian Refugee Settlement in Canada*, Ottawa, Canadian Asian Studies Associations, 1983, 35 p.

LANPHIER, Michael, «Canada's Response to Refugees», *International Migration Review*, vol. 15, nº 1-2, 1981, p. 113-130.

NANN, R., JOHNSON, P. et BEISER, M., (éds), *Refugee Resettlement: Southeast Asians in Transition*, Vancouver, University of British Columbia, 1984.

NEUWIRTH, Gertrud et CLARK, Lynn, «Indochinese Refugeese in Canada: Sponsorship and Adjustment, *International Migration Review*, vol. 15, nº 1-2, 1981, p. 131-140.

NGUYEN, Bong Quy et DORAIS, Louis-Jacques, *Monographie sur les Vietnamiens établis dans l'est du Canada*, Ottawa, Ministre d'État au Multiculturalisme, 1982, 81 p.

TEPPER, Elliot L., éd, *D'un continent à l'autre: les réfugiés du Sud-Est asiatique*, Ottawa, Association canadienne d'études asiatiques, 1980, 263 p.

TRAN, Quang Ba, «L'accueil canadien aux réfugiés d'Asie du Sud-Est», *Recherches sociologiques*, vol. XV, nº 1, 1984, p. 267-290.

WOON, Yuen Fong, «Ethnic Identity and Ethnic Boundaries: The Sino-Vietnamese in Victoria, British Columbia», *The Canadian Review of Sociology and Anthropology*, vol. 22, nº 4, 1985, p. 534-558.

Multiples visages: les femmes immigrées au Québec*

MICHELINE LABELLE
Département de sociologie
Université du Québec à Montréal

MARIANNE KEMPENEERS
Département de sociologie
Université de Montréal
Canada — Québec

Les femmes sont de plus en plus nombreuses à émigrer dans les pays capitalistes avancés. Qu'elles viennent gonfler la population active comme travailleuses aux qualifications fort diversifiées, qu'elles interviennent dans le secteur informel de l'économie ou que, comme ménagères, elles assurent le soutien des membres immigrés de leur famille (conjoints, parentes, etc.), elles jouent un rôle fondamental dans les activités de production et de reproduction des pays importateurs de main-d'oeuvre.

Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, 914 000 immigrés ont été admis au Québec. Près de la moitié (439 000) étaient des femmes. En 1981, 270 000 d'entre elles y résidaient encore, représentant près de la moitié de la population étrangère du Québec, 8 % de l'ensemble des Québécoises et 18 % des Montréalaises. La majorité, soit 88 %, résident dans la métropole[1].

L'importance croissante des femmes dans la population étrangère s'observe également ailleurs. Aux États-Unis, Mortimer et Bryce-Laporte[2] ont mis en évidence les caractéristiques majeures de la «nouvelle immigration» des décennies 70 et 80: transformations des sources de l'immigration internationale (la Caraïbe, l'Amérique latine et l'Asie ayant évincé l'Europe comme principales régions pourvoyeuses de main-d'oeuvre immigrée), importance des illégaux et des réfugiés, et proportion de femmes supérieure à celle des hommes dans les flux migratoires annuels.

En Europe de l'Ouest, on observe depuis la fin des années 70, par suite d'un fort mouvement de réunification des familles, une nette augmentation de la proportion des femmes dans la population totale et dans la population active immigrée. Du tiers de la population totale immigrée en 1975, les femmes du Tiers Monde et de la «périphérie» européenne sont passées en 1980 à 40 % de la population migrante et à 25 % de la population active immigrée[3].

Dans certains pays de l'Europe de l'Ouest, les femmes ont un taux de participation au marché du travail supérieur, même s'il varie beaucoup selon les groupes d'immigration, à celui

des nationales. Cependant, on note que dans tous les pays cette participation demeure largement sous-estimée, compte tenu d'une part du statut de parrainage qui masque souvent leur accès au marché du travail et d'autre part de leur rôle dans l'économie informelle et le travail au noir, en expansion[4].

Qui sont ces femmes? D'où viennent-elles? Quelles qualifications apportent-elles? Comment s'insèrent-elles dans le marché du travail québécois? C'est à ces questions que nous tenterons de répondre, non sans procéder à l'analyse des changements qui caractérisent les flux migratoires féminins au cours des deux dernières décennies et non sans saisir l'insertion différentielle des immigrées sur le marché du travail[5]. Enfin, à partir du cas des Haïtiennes du Québec, nous illustrerons comment un même groupe d'immigration peut s'insérer de façon polarisée.

Les femmes: une composante importante des migrations de travail au Québec

Au Canada et au Québec, la participation des femmes dans les flux migratoires annuels est plus importante qu'en Europe de l'Ouest, et ce depuis des décennies, en raison de la politique de réunification des familles en vigueur, mais aussi de demandes spécifiques en main-d'oeuvre. Avant 1974, les entrées des femmes étaient légèrement inférieures aux entrées des hommes[6], puis la situation s'est inversée car la gestion de crise a affecté l'admission de certains types de travailleurs immigrés «indépendants» soit les personnes soumises à un processus de sélection opérant d'après les critères liés principalement à la demande de main-d'oeuvre. En corollaire, la catégorie des personnes «parrainées» à titre de membres de la famille a augmenté, cette catégorie comportant une main-d'oeuvre potentielle non sélectionnée à ce titre. Ainsi en 1982, 1983, 1984 et 1985, les femmes représentaient respectivement 50,4 %, 51,6 %, 50,8 %, 50 % des entrées au Québec[7].

Historiquement, cette tendance récente à la féminisation des flux migratoires n'est pas un phénomène nouveau dans certains groupes d'immigration. En effet, la représentation des femmes dans l'immigration internationale varie considérablement selon le pays d'origine. Ainsi, de 1911 à 1941, leur proportion dans la population étrangère varie de 44 % à 48 %; dans le cas des femmes en provenance des États-Unis, du Royaume-Uni et des Antilles, la proportion est toujours supérieure à 50 %[8]. Il y aurait lieu de pousser les recherches quant au rôle de ces femmes sur le marché du travail québécois.

Le cas des femmes de la Caraïbe (Trinidad, Tobago, Barbades, Jamaïque et plus tard Haïti), entrées au Québec de 1955 à 1980, illustre cette surreprésentation. Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer. En 1955, le gouvernement fédéral adoptait un programme de recrutement de domestiques antillaises anglophones, étant donné la pénurie de main-d'oeuvre européenne et nationale dans le secteur des services personnels. Par la suite, avec la réforme des services de la santé et de l'éducation au Canada et au Québec — réforme qui eut lieu au cours des années 60 —, et parallèlement à la levée officielle par le gouvernement fédéral des mesures de restriction dues à la race ou à l'ethnie en 1967, de nombreuses femmes antillaises entrèrent à titre d'infirmières et d'enseignantes. Enfin, l'autonomie des flux migratoires féminins en provenance de la Caraïbe peut s'expli-

quer par la situation particulière d'indépendance des femmes de cette région du monde quant à leur rôle de productrices et de reproductrices[9]. En effet, elles sont souvent, dans les milieux populaires, seules responsables de leurs enfants et de membres de la famille élargie.

La composition ethnique de la population féminine immigrée: un renversement remarquable des sources d'immigration

On observe dans les dernières décennies une nette transformation de la composition ethnique de l'immigration internationale au Canada et au Québec. En 1961, 94,4 % des femmes immigrées du Québec proviennent du Royaume-Uni (22,9 %); des États-Unis (13,3 %) et de l'Europe (58,2 %); 5,6 % proviennent de «pays autres». Au cours des années 70, les femmes de la Caraïbe, de l'Asie et de l'Afrique prennent une importance accrue parmi les principaux groupes d'immigrées de telle sorte qu'elles représentent 30 % de la population féminine née à l'extérieur, au recensement de 1981[10].

En 1981, six groupes principaux constituent la moitié de la population féminine immigrée: les Italiennes

TABLEAU 1

Répartition de la population féminine immigrée recensée au Québec en 1971 et 1981, selon les 15 principaux pays de naissance, Québec 1981.

1971				1981			
Rang	Pays de naissance	Nombre	%	Rang	Pays de naissance	Nombre	%
1	Italie	41 715	17,9	1	Italie	41 415	15,8
2	Royaume-Uni	35 745	15,4	2	Royaume-Uni	23 510	9,0
3	États-Unis	25 805	11,1	3	États-Unis	22 595	8,6
4	France	15 625	6,7	4	France	17 055	6,5
5	Grèce	12 515	5,4	5	Haïti	14 025	5,3
6	Pologne	10 610	4,6	6	Grèce	13 805	5,2
7	Allemagnes[a]	10 350	4,5	7	Portugal	10 585	4,0
8	URSS	8 420	3,6	8	Pologne	9 550	3,6
9	Portugal	5 890	2,5	9	Allemagnes[a]	8 560	3,2
10	Hongrie	5 095	2,2	10	URSS	6 990	2,6
11	Belgique	4 165	1,8	11	Égypte	6 480	2,4
12	Roumanie	3 575	1,5	12	Viêt-Nam	5 200	1,9
13	Chine	2 815	1,2	13	Belgique	4 540	1,7
14	Tchécoslovaquie	2 500	1,1	14	Maroc	4 460	1,7
15	Espagne	2 325	1,0	15	Hongrie	4 255	1,6
Sous-Total		187 150	80,5	Sous-Total		193 025	73,9
Autres pays		45 295	19,5	Autres pays		67 965	26,0
TOTAL		232 445	100,0	TOTAL		260 990	100,0

a. Comprend la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande.

Source: Recensement 1981, compilations spéciales, in A. Lamotte, *Les autres Québécoises: étude sur les femmes immigrées et leur intégration au marché du travail québécois*, Montréal, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 1985, p. 67.

(16 %), les Britanniques (9 %), les Américaines (8 %), les Françaises (6 %), les Haïtiennes (5 %) et les Grecques (5 %). Si on examine les quinze principaux groupes d'immigration, on note un réaménagement, entre les deux recensements, dans l'ordre d'importance des groupes d'immigration, au profit des Haïtiennes, des Égyptiennes, des Vietnamiennes et des Marocaines (tableau 1).

Ces changements dans la composition ethnique de la population ne se produisent pas seulement au Québec. Toronto et Vancouver voient également changer leur visage «multiethnique» au cours des années 60. Ils sont attribuables aux modifications intervenues dans les politiques fédérales d'immigration, lesquelles ont prédominé au Québec jusqu'en 1978, date de l'entente Cullen-Couture, qui, pour la première fois, accordait au Québec des pouvoirs en matière de sélection des immigrants. Si l'on ne peut toujours pas parler d'autonomie provinciale en matière d'immigration, il reste que cette entente a cependant permis, par le biais du recrutement à l'étranger, de contrôler en partie les entrées internationales au Québec qui, jusque-là, étaient entièrement soumises à la réglementation fédérale.

En effet, pour stimuler la croissance économique de l'après-guerre, le gouvernement fédéral recourt au parrainage des immigrés par des citoyens canadiens ou des résidents permanents, et à l'établissement de «personnes déplacées» en provenance de l'Europe dévastée par la guerre. Le parrainage est un jeu efficace qui permet de combler les besoins en main-d'oeuvre non qualifiée, sans trop modifier la composition ethnique de la population.

Car jusque dans les années 60, l'immigration est considérée comme un privilège accordé au terme de sérieuses restrictions quant à la race et à l'appartenance ethnique, inscrites dans la loi et les réglementations. La loi fédérale de 1952 accorde au Gouverneur en conseil le pouvoir de prohiber ou de limiter l'admission des étrangers pour des raisons de nationalité, d'origine géographique, de mode de vie, de difficultés d'adaptation d'ordre climatique (les Noirs), etc. Une hiérarchie ethnique explicite prévaut dans les réglementations[11]. De 1946 à 1961, deux millions d'immigrés entrent au Canada, dont une forte majorité en provenance d'Europe du Sud[12].

À la fin des années 50, des transformations importantes affectent l'activité économique de la structure du marché du travail, et modifient les besoins en main-d'oeuvre internationale. Le gouvernement fédéral tentera de rationaliser sa politique d'immigration en la présentant comme l'un des volets de sa politique de main-d'oeuvre.

Pour attirer les immigrés qualifiés (professionnels, chercheurs, techniciens, ouvriers qualifiés, etc.) et pour contrôler plus étroitement l'immigration de travailleurs non qualifiés, l'État introduira une grille de sélection, basée sur des critères professionnels et éducationnels, dont l'objectif est d'ajuster l'offre à la demande de main-d'oeuvre dans les domaines spécialisés, à court et à moyen terme.

S'ils ont cette qualification professionnelle ou techniques, les non-Européens peuvent désormais immigrer plus facilement. En effet, en 1962, le gouvernement commence à abolir certaines des mesures de discrimination raciale et ethnique que contenait la loi de 1952. Une politique d'immigration discriminatoire sur le plan racial ou ethnique entre

en contradiction avec le rôle que le Canada souhaite jouer, sur le plan international et dans le Commonwealth, par suite de l'indépendance de plusieurs pays, et avec les relations économiques qu'il veut élargir en Asie et dans les Antilles[13]. Sur le plan intérieur, les groupes ethniques discriminés (Noirs de la Caraïbe, en particulier) revendiquent. Mais plus encore, la prospérité économique croissante en Europe, la création de la Communauté économique européenne, les ouvertures offertes pour les migrations intracontinentales en Europe ont entraîné une réduction du nombre d'immigrés européens[14].

L'effet de tels changements dans les politiques fédérales est net: de 1966 à 1972, l'immigration européenne diminue de 87 % à 57 %, celle des pays du Tiers Monde s'élève à 23 %[15]. Par ailleurs, la situation de crise économique et politique dans plusieurs pays du Tiers Monde (Asie du Sud-Est, Liban, Haïti, Amérique latine) provoque un exode de réfugiés qui ira en augmentant, surtout au cours des décennies 70 et 80.

Parallèlement au Québec, survient la Révolution tranquille, marquée par le développement et l'extension des services sociaux, des services de santé et d'éducation, et l'intervention de l'État-Providence. Dans la foulée des restructurations sociales et économiques en cours, une partie de la main-d'oeuvre immigrée a pu accéder à des postes en demande. C'est dans ce contexte qu'a lieu la diversification ethnique des flux migratoires, telle que l'illustrent les données relatives aux femmes immigrées citées plus haut. Les programmes humanitaires d'accueil des réfugiés ont été également déterminants. Ceci explique en partie que, pour l'ensemble de la période 1971-1980, Haïti se classe au premier rang des pays d'immigration, le Viêt-Nam

TABLEAU 2

Taux d'activité et taux de chômage de la population québécoise de 15 ans et plus, née au Canada et à l'extérieur, selon le lieu de naissance et le sexe, Québec, 1981

Lieu de naissance	Taux d'activité			Taux de chômage		
	F	H	Total	F	H	Total
Afrique	60,24	85,49	73,94	12,18	7,82	9,45
Antilles	67,04	80,64	73,08	17,24	13,22	15,27
Amérique latine	58,77	82,31	69,76	17,60	9,50	13,14
Asie	52,50	78,15	66,14	11,33	8,26	9,40
Sous-total	59,33	80,85	70,15	14,28	9,52	11,52
Europe du Sud	51,96	83,90	68,85	9,84	4,74	6,55
Autres pays d'Europe	42,95	74,68	58,75	7,89	4,43	5,69
Amérique du Nord (É.-U.)	38,13	64,53	49,41	9,44	8,78	6,05
Sous-total	42,08	73,24	57,24	8,13	4,78	6,05
Océanie et autres pays	58,15	85,68	72,56	10,14	8,36	9,04
Population née à l'ext. TOTAL	**49,80**	**78,12**	**64,37**	**10,71**	**6,17**	**7,91**
Population née au Canada TOTAL	**47,30**	**75,50**	**61,00**	**12,90**	**10,10**	**11,20**

Source: Recensement 1981, compilations spéciales, in A. Lamotte, op. cit., p. 38.

au quatrième, l'Inde au neuvième, le Liban au dixième[16].

Une intégration différentielle sur le marché du travail

Des taux d'activités élevés, des taux de chômage disparates, une concentration dans un éventail restreint de secteurs d'emplois, telles sont les principales caractéristiques qui touchent la population féminine immigrée, au recensement de 1981.

Comme en 1971, le taux global d'activité[17] de la population féminine immigrée est légèrement supérieur à celui de la population née au Canada: cela autant chez les femmes (50 % des femmes immigrées sont actives contre 47 % des nationales) que chez les hommes (78 % des immigrés contre 76 % des nationaux) (tableau 2).

Par ailleurs, ce taux d'activité varie considérablement selon le pays de naissance et la période d'immigration, et révèle la grande hétérogénéité de la main-d'oeuvre immigrée au Québec. Les plus forts taux d'activité se retrouvent chez les Antillaises (67 %), les Africaines (60 %) et les Latino-Américaines (59 %), groupes qui représentent la «nouvelle immigration» (tableau 2).

Le taux global de chômage est plus difficile à interpréter. On sait en effet que, d'une façon générale, il sous-estime la réalité, surtout dans le cas des femmes[18]. Ce taux global de chômage, pour l'ensemble de la population immigrée, est légèrement inférieur à celui de la population née au Canada (11 % contre 13 %). L'écart est légèrement plus marqué chez les hommes (6 % contre 10 %) (tableau 2).

Il est particulièrement important chez les femmes du Tiers Monde, et surtout chez celles qui ont immigré *entre 1971 et 1981* (ce que ne révèle pas le tableau 2), dans un contexte de crise économique. Chez ces femmes, résidant depuis dix ans ou moins au Québec, le taux de chômage officiel grimpe à 23 % chez les Antillaises, 19 % chez les Latino-Américaines, 14 % chez les Asiatiques du Sud-Est, alors que les Européennes du Sud, comme les femmes du Tiers Monde arrivées avant 1971 semblent connaître une situation moins difficile[19]. En fait, cette variation des taux suggère une insertion différentielle dans le marché du travail.

La concentration ou la surreprésentation par rapport à la population active nationale, dans un nombre restreint de secteurs économiques et d'emplois, caractérise l'insertion dans le marché du travail des travailleuses et des travailleurs immigrés. Or, ceci apparaît comme une constante dans tous les pays importateurs de main-d'oeuvre et tient au rôle structurel de la main-d'oeuvre immigrée. Nous voulons dire par là qu'elle est non substituable en raison de la demande pour certains types de postes rejetés par les nationaux, et en raison de la sélection exercée à l'admission et des mécanismes auto-régulateurs qui canaliseront cette force de travail dans des secteurs et emplois particuliers: allophonie, réseaux ethniques d'embauche, orientation des centres de main-d'oeuvre, etc. En Europe de l'Ouest, par exemple, on a signalé la présence disproportionnée des femmes immigrées dans des ghettos spécifiques d'emploi féminin — domesticité, hôtellerie, industrie du vêtement, du cuir et de la chaussure, petit commerce, soins infirmiers, services d'entretien ménager, industrie de produits métalliques et électroniques — et leur rôle crucial dans l'économie informelle et le travail au noir[20].

L'incorporation des immigrées au marché du travail canadien et québécois présente les mêmes signes de surconcentration dans certains types d'emploi et de dissimilarité par rapport à la population active nationale. Cependant, la main-d'oeuvre immigrée (masculine et féminine) tend à se distribuer de façon bipolaire dans les catégories socio-professionnelles qualifiées et les catégories manuelles du secteur de la fabrication et du secteur des services. Cette situation tient aux besoins spécifiques en main-d'oeuvre qualifiée et non qualifiée, et aux politiques particulières qui en ont assuré la gestion[21].

En 1981, 310 625 immigrés font partie de la population active du Québec, ce qui représente 10 % de la main-d'oeuvre totale. De ce nombre, 106 525 personnes sont des femmes, et elles constituent 34 % de la main-d'oeuvre immigrée, 10 % des travailleuses québécoises et 4 % de la main-d'oeuvre totale.

Selon Lamotte (1985), l'activité de travail salariée des femmes s'exerce dans quelques secteurs et emplois limités. Ainsi, en 1981, 72 % des immigrées sont concentrées dans deux secteurs: les manufactures (32 %) et les services (40 %). Les autres travailleuses sont réparties dans le commerce (14 %), la finance (6 %), le transport (4 %) et l'administration publique (2 %). De plus, les immigrées sont surreprésentées à l'intérieur de ces secteurs mêmes. Ainsi, dans le secteur manufacturier, 70 % des ouvrières exercent leur activité dans le textile, la bonneterie et le vêtement. Dans les services, on les retrouve surtout dans le secteur de la santé, les services sociaux, les services personnels, l'hébergement et la restauration[22]; elles y occupent des emplois très diversifiés.

Si l'on examine maintenant la répartition par *groupes professionnels* (tableau 3), on note certaines polarisations intéressantes. La catégorie des emplois de «bureau et vente», qui regroupe 46 % des femmes actives nées au Canada, ne compte que 33 % d'immigrées. Dans la catégorie des emplois de «cols bleus» du secteur secondaire (industries de transformation, fabrication, montage, réparation, etc.) et des services, on compte 42 % des immigrées à comparer à 26 % des nationales. Par contre, on remarquera que 26 % des immigrées occupent des emplois de direction, de type professionnel ou technique, à comparer à 28 % des nationales.

Ces concentrations de la main-d'oeuvre féminine immigrée suggèrent une grande hétérogénéité et une insertion différentielle dans un marché du travail segmenté en fonction de rapports de classe, de rapports de sexe et de rapports liés à l'ethnie.

À un pôle, se situe la «fraction racialement et/ou ethniquement et sexuellement catégorisée de la classe ouvrière»[24] que constituent les travailleuses des manufactures (bonneterie, vêtement, textile, cuir, chaussure, etc.), des services personnels, de l'entretien ménager industriel, de l'hôtellerie, etc. Ces femmes proviennent d'Europe du Sud (Italiennes, Grecques, Portugaises, Espagnoles arrivées avant ou au cours des années 60) et du Tiers Monde (Latino-Américaines, Caraïbéennes, Asiatiques arrivées entre 1971 et 1981). Majoritairement peu scolarisées et allophones mais non exclusivement, comme en témoignent les professionnelles du Tiers Monde qui, arrivées en période de crise et dans des conditions d'exil, ont subi une déqualification majeure dès leur arrivée au Québec, ces femmes se retrouvent dans des enclaves pluriethniques

d'emploi. C'est ici le lieu des postes manuels et exécutants, mal payés, souvent non syndiqués, précaires, n'offrant aucune voie de promotion, peu ou pas d'avantages sociaux et présentant une forte «discontinuité» ou un fort taux de rotation dans l'emploi[25].

TABLEAU 3

Répartition de la main-d'oeuvre féminine occupée, née au Canada et à l'extérieur, selon la profession, Québec, 1981

Profession	Née à l'extérieur du Canada (a)		Née au Canada (b)	
	N	%	N	%
Personnel professionnel et de direction				
Directrices	6 035	5,66	51 195	5,46
Professionnelles des Sciences pures	1 680	1,57	11 470	1,20
Professionnelles des Sciences sociales	1 780	1,60	17 790	1,87
Membres du clergé	405	0,38	5 870	0,61
Enseignantes	6 860	6,43	72 650	7,63
Personnel médical	8 705	8,17	93 965	9,87
Autres professionnelles	2 000	1,87	13 590	1,42
Sous-total	27 465	25,78	266 530	28,02
Catégories intermédiaires				
Personnel administratif	27 145	25,48	359 785	37,82
Travailleuses dans la vente	7 520	7,06	75 855	7,97
Sous-total	34 665	32,54	435 640	45,80
Cols bleus				
Travailleuses dans les services	13 340	12,52	130 755	13,74
Trav. dans ind. de transformation	3 120	2,92	20 775	2,18
Usineures	410	0,38	2 345	0,24
Trav. fabri.-montage-réparation	24 175	22,69	58 960	6,19
Travailleuses du bâtiment	190	0,17	2 105	0,22
Trav. exploitation des transports	220	0,20	3 895	0,40
Autres travailleuses	2 945	2,76	30 160	3,17
Sous-total	44 400	41,68	248 995	26,17
TOTAL	**106 525**	**100,00**	**951 165**	**100,00**

Source : Recensement de 1981, Compilations spéciales, MCCI, Statistique Canada, Catalogue 92-919, vol. 1, série provinciale-population, tableau 1, in A. Lamotte, *op. cit.*, p. 48 (données revisées, 1988).

TABLEAU 3 (suite)

Profession	Main-d'oeuvre totale (c)		Importance des immigrées
	N	%	(a/c) %
Personnel professionnel et de direction			
Directrices	57 230	5,41	10,54
Professionnelles des Sciences pures	13 150	1,28	12,77
Professionnelles des Sciences sociales	19 570	1,28	9,09
Membres du clergé	6 275	0,59	6,45
Enseignantes	79 510	7,51	8,62
Personnel médical	102 670	9,70	8,47
Autres professionnelles	15 590	1,47	12,82
Sous-total	293 995	27,79	9,34
Catégories intermédiaires			
Personnel administratif	386 930	36,58	7,01
Travailleuses dans la vente	83 375	7,88	9,01
Sous-total	470 305	44,46	7,37
Cols bleus			
Travailleuses dans les services	144 095	13,62	9,26
Trav. dans ind. de transformation	33 895	2,25	11,18
Usineures	2 755	0,26	13,05
Trav. fabri.-montage-réparation	83 135	7,86	29,07
Travailleuses du bâtiment	2 295	0,21	8,27
Trav. exploitation des transports	4 115	0,38	5,34
Autres travailleuses	33 105	3,12	8,89
Sous-total	193 395	27,73	15,13
TOTAL	1 057 695	100,00	10,07

En effet, au cours de la décennie 70 et jusqu'à ce jour, le secteur «mou» des manufactures a connu de fortes fluctuations qui s'inscrivent dans le contexte d'une économie de crise et la concurrence des importations étrangères. Dans l'industrie du vêtement en particulier, on note un taux important de fermetures d'usines et de faillites d'entreprises, impliquant diverses stratégies de réorganisation de la production: relocalisation vers l'Ontario dans certains cas, fermetures d'entreprises syndiquées suivies de réouvertures sous une nouvelle «raison sociale», sans syndicat, recours à la sous-traitance et au travail à domicile.

Les enclaves multiethniques que comportent ces secteurs s'alimentent à même plusieurs groupes en concur-

rence. Des mécanismes précis de maintien de l'ethnicité, articulés à ceux qui relèvent du statut d'admission, concourent à la reproduction de places spécifiques réservées à ces femmes: l'allophonie à l'arrivée, qui se perpétue après plusieurs années; l'importance des réseaux ethniques d'embauche; la précarité du statut dans le cas des travailleuses illégales ou la vulnérabilité des dernières arrivées; la discrimination envers d'autres groupes, etc.

À l'autre pôle, se trouve une fraction plus qualifiée des immigrées, oeuvrant dans les secteurs de l'enseignement, des services de santé et des services sociaux de l'administration. Salaires élevés, possibilités de promotion, syndicalisation, faible taux de chômage caractérisent les emplois dits «professionnels» ou qualifiés de ces secteurs. Ce groupe se compose de femmes provenant du Royaume-Uni, de France, des États-Unis et d'autres pays européens à l'exception de l'Europe du Sud, immigrées avant 1971, de même que de travailleuses de la Caraïbe, d'Afrique, d'Asie (Philippines en particulier) et d'Amérique latine arrivées entre 1961 et 1971[26], soit dans un contexte de prospérité économique et de développement des services des appareils d'État, qui est celui de la Révolution tranquille évoquée plus haut.

Quant aux catégories intermédiaires qui regrouperaient 33 % de la main-d'oeuvre féminine immigrée, elles recouvrent également des situations et des conditions sociales diversifiées: secrétaires, vendeuses de petits commerces dans les quartiers ethniques ou de boutiques de mode dans les grands centres d'achat, employées des administrations, etc. Égyptiennes, Marocaines, femmes d'Europe centrale et orientale, Américaines oeuvrent dans ces secteurs.

La description qui précède ne tient pas compte de la polarisation qui peut s'exercer à l'intérieur d'un même groupe d'immigration ou d'une même communauté ethnique, par suite d'une origine sociale, de modalités dans le procès migratoire, d'une insertion à l'arrivée et d'un déroulement de la trajectoire socio-professionnelle également différenciés. Le cas des Haïtiennes du Québec servira à illustrer notre propos.

Le cas des Haïtiennes du Québec

Deux vagues migratoires distinctes ont formé la communauté haïtienne à Montréal, laquelle compte plus de 30 000 personnes en 1981. La première, qui s'étend de 1968 à 1972, comporte une proportion élevée de professionnels, originaires des petites bourgeoisies de Port-au-Prince, du Cap-Haïtien ou d'autres villes de province, fuyant une dictature dans laquelle ils ne peuvent se mouvoir, et un sous-développement incapable d'absorber la surproduction relative des diplômés d'université. Il s'agit alors d'immigrants «indépendants», très fortement scolarisés, destinés à une activité socio-professionnelle qualifiée. De 1968 à 1972, 25 % à 30 % des femmes qui émigrent, et 50 % à 60 % des hommes ont treize ans et plus de scolarité. Soixante-dix pour cent des femmes projettent de travailler comme enseignante ou infirmières. Près du tiers se destinent par ailleurs aux manufactures et à la domesticité[27]. Contrairement aux personnes entrées par la suite, leur insertion dans la société québécoise se fait dans des conditions favorables.

1974 est une année charnière et signale l'arrivée massive d'immigrés haïtiens des couches populaires. Avec la deuxième vague migratoire, impliquant des catégories sociales

nouvelles, le nombre d'immigrés «indépendants» diminue, alors que celui des parrainés augmente pour devenir rapidement majoritaire. En 1977, ils représentent plus de 80 % des immigrants et immigrantes reçus au Canada. Au cours de la période 1975-1980, la proportion des femmes ayant treize ans et plus de scolarité n'est plus que de 5 % comparativement à 12 % pour les hommes. La part des femmes se destinant aux manufactures passe de 5 % en 1968 à 50 % au cours de la période 1973-1977[28].

L'analyse des caractéristiques propres à ces deux vagues migratoires permet de mieux saisir les particularités socio-démographiques que révèle le recensement de 1981. En effet, les Haïtiennes se démarquent des autres immigrées par une proportion élevée de femmes séparées ou divorcées, donc responsables de familles proche et étendue[29]; par une forte bipolarité quant au niveau d'instruction: femmes créolophones exclusivement, analphabètes ou peu scolarisées, et femmes francophones, fortement scolarisées. En effet, 10 % des Haïtiennes ont une scolarité universitaire (sans diplôme) (contre 6 % pour les nationales, 8 % pour l'ensemble des immigrées).

Leur participation sur le marché du travail était remarquable en 1981, leur taux global d'activité étant de 65 %. Le niveau de participation est supérieur non seulement à l'ensemble des nationales mais aussi à celui de l'ensemble de leur consoeurs immigrées. Par ailleurs, ce sont les Haïtiennes qui ont le taux global de chômage le plus élevé; près de 25 % sont des chômeuses.

Si on répartit les Haïtiennes selon de grands groupes professionnels, on constate une surreprésentation encore plus marquée dans certains types d'emplois. Vingt-quatre pour cent ont des emplois professionnels et techniques (particulièrement dans la santé et l'éducation, tout comme les Antillaises anglophones) comparativement à 26 % pour l'ensemble des immigrées et à 27 % pour les nationales, distribuées dans des secteurs plus diversifiés. Par contre, 47 % sont employées dans le secteur secondaire, à comparer à 28 % pour l'ensemble des immigrées et 11 % pour les nationales, et sont à 80 % regroupées dans le textile, la bonneterie et le vêtement[30]. Enfin, le reste des Haïtiennes se retrouvent dans les services, personnels surtout, et les emplois de bureau.

Un analyse qualitative des récits de vie d'environ 60 femmes haïtiennes vivant au Québec, et portant sur les trajectoires socio-professionnelles respectivement en Haïti et au Québec, témoigne de «destins de classe et de femme» fort opposés[31]. Faute de pouvoir faire témoigner ces femmes dans les limites de ce texte, nous résumerons quelques-unes des conclusions auxquelles nous sommes parvenues.

La majorité des ouvrières interviewées avait exercé divers types de métiers avant d'émigrer: domestiques, lavandières, paysannes, couturières, commerçantes à domicile ou au marché, *Madan Sara* (commerçantes intermédiaires), vendeuses, etc. Comme c'est la coutume en Haïti, de nombreuses femmes cumulaient plus d'une activité économique et ont acquis une formation sur le tas non négociable au Québec. Le passage au Québec a eu pour effet de niveler et d'uniformiser immédiatement leur expérience dans des places de prolétaires et des secteurs restreints de l'activité économique.

En effet, à partir de l'examen des multiples postes qu'elles ont occupés depuis leur arrivée au Québec, on remarque une concentration exclusive, tout au long de la trajectoire socio-

professionnelle, dans les deux seuls secteurs des manufactures et des services (services personnels surtout et entretien ménager), de véritables enclaves pluriethniques, comme on l'a dit plus haut.

Comme pour d'autres groupes de femmes immigrées, les trajectoires des travailleuses haïtiennes présentent une importante *discontinuité*, caractéristique de l'activité féminine salariée en milieu ouvrier. Lorsqu'il ne s'agit pas carrément de mises à pied par suite d'une faillite ou d'une fermeture de l'usine, ou d'une éviction d'un sous-traitant de l'entretien ménager, ce sont les mauvaises conditions de travail qui poussent à quitter un emploi. Les témoignages à cet effet sont multiples: bas salaires, conflits avec les patrons, harcèlement sexuel, pénibilité des conditions de travail, etc. Cette discontinuité n'est cependant pas synonyme de longues interruptions: comme les responsabilités familiales s'étendent à la famille élargie restée au pays, les Haïtiennes doivent assurer une présence maximale sur le marché du travail. Les importants transferts de devises qu'elles effectuent témoignent de leurs obligations morales.

Enfin, c'est chez les femmes de milieu populaire que l'on trouve le plus de témoignages sur le racisme, qui prévaut entre autres dans le logement et le milieu de travail. Les pratiques discriminatoires liées à la couleur sont perçues dans les mises à pied, l'affectation aux tâches, le niveau des salaires et le harcèlement sexuel.

Les récits soulignent la difficulté à intégrer, au Québec, le travail domestique au travail salarié: le manque de temps, la fatigue physique et nerveuse, les difficultés de partage avec le conjoint, l'isolement au foyer, l'éloignement de la famille étendue en témoignent. La structure des ménages a changé: en effet, l'unité familiale se rétrécit et se nucléarise, ou encore, l'on voit apparaître des ménages monoparentaux ou composés de femmes seules. Par ailleurs, la structure d'aide liée à la domesticité et à l'institution des *ti moune* en Haïti (parents pauvres confiés sans salaire à une famille, recevant nourriture et logement contre services domestiques) n'existe plus pour ces travailleuses. La stratégie de recours au réseau de parenté se fera dès lors dans d'autres directions. Plusieurs laissent les enfants au pays, tant qu'ils ne vont pas à l'école. D'autres font venir une parente à qui elles confient la garde des enfants.

Arrivées au Québec, plus tôt (avant 1970) et plus jeunes que les femmes précédentes, les Haïtiennes de la petite bourgeoisie avaient acquis une expérience de travail avant d'émigrer dans les secteurs suivants: l'enseignement, la santé, les emplois de bureau et les services. Plusieurs étaient en processus de formation au moment de leur départ et une fois au Québec, de nombreuses femmes ont poursuivi leur formation académique: pédagogie, médecine, pharmacie. Celles qui ont travaillé dès l'arrivée l'ont fait dans la foulée de leur formation et à l'aide de circuits professionnels formels.

L'intégration au travail ne s'est pas faite sans difficulté: l'obtention du droit de résidence pour une femme médecin, la reconnaissance ou non d'un diplôme (enseignantes, pharmaciennes), les démarches d'équivalences, l'obligation de faire des stages ou de passer des examens constituent les principaux obstacles rencontrés.

Au moment de l'enquête, les Haïtiennes interviewées oeuvraient essentiellement dans le secteur de

l'éducation et des services, comme salariées ou travailleuses autonomes, ou dans celui des affaires et de l'administration publique. Les postes de travail des salariées sont caractéristiques du marché primaire du travail: bien payés, syndiqués, permanents (pharmacienne en milieu hospitalier, enseignante, médecin, infirmière, secrétaire, etc.).

Au cours de leur carrière au Québec, le passage d'un secteur d'activité à l'autre est assez peu fréquent. Le profil professionnel des femmes de la petite bourgeoisie apparaît donc plus *linéaire* que celui des Haïtiennes polarisées.

La discontinuité dans l'emploi est également beaucoup moins importante: ainsi plusieurs femmes vivant au Québec depuis 12-14 ou 16 ans ont changé une ou deux fois d'emploi seulement. Les raisons le plus souvent invoquées pour expliquer le changement d'emploi sont liées à une *promotion*, ou encore à la maternité. Les interviewées n'ont jamais invoqué les mises à pied ou des conditions de travail difficiles comme raisons de départ. De plus, aucune d'entre elles n'a jamais bénéficié d'assurance-chômage et du bien-être social, au contraire du premier groupe de femmes.

Les Haïtiennes de la petite bourgeoisie font moins état de pratiques discriminatoires dans leur milieu de travail. Oeuvrant dans le secteur public et parapublic, elles connaissent leurs droits et savent se défendre. Les attitudes racistes se manifestent dans les blagues, les commentaires sur la culture d'origine, etc.

De meilleures conditions de travail, moins de discontinuité dans l'emploi, une trajectoire socio-professionnelle plus linéaire, moins de discrimination dans le milieu de travail marquent donc les trajectoires socio-professionnelles des Haïtiennes de la petite bourgeoisie, par comparaison avec les travailleuses prolétarisées.

L'articulation de leur travail rémunéré à leur travail domestique, au moment où elles avaient des enfants sous leur responsabilité, s'est faite de façon également fort différente dans ce groupe. Si, à l'instar des premières, elles témoignent de l'absence quasi totale de participation des conjoints aux tâches domestiques, elles ont pu bénéficier fort souvent de domestiques haïtiennes (parents ou autres) à qui elles déléguaient beaucoup de travaux ménagers. La différence d'avec le pays d'origine, c'est qu'ici elles n'ont pu avoir plusieurs domestiques comme il est de pratique courante dans la petite bourgeoisie haïtienne. La structure des ménages étant plus réduite au Québec (moins de familles étendues), l'implication immédiate du réseau de parenté a également changé.

Une immigration féminine, diversifiée sur le plan ethnique et social, surreprésentée dans certains types d'emplois pour lesquels il y a demande chronique ou conjoncturelle, caractérise le Québec, comme d'ailleurs le Canada et les États-Unis. Polarisée quant à sa formation et son insertion dans le marché du travail, la spécificité de la migration féminine infirme la vision globalisante que certains peuvent avoir des «immigrées» comme totalité prolétarisée. Une partie des immigrées oeuvre dans ce que l'on a appelé le marché primaire du travail, dans des conditions objectivement comparables à celles des Québécoises des mêmes secteurs et ce, en dépit des heurts potentiels liés à l'altérité culturelle. Il s'agit ici d'un marché caractérisé par la sécurité d'emploi, des salaires relativement élevés, des voies de promotion, des avanta-

ges sociaux, etc. Une autre partie des immigrées constitue une fraction racialement (et/ou ethniquement) catégorisée de la classe ouvrière, oeuvrant sur le marché secondaire du travail, à l'instar des Québécoises de ces secteurs, avec des salaires bas, un travail précaire, dur, etc. Par ailleurs, tout un pan de leur insertion dans l'économie informelle demeure encore assez méconnu. Quels sont les réseaux et les modalités d'exploitation et d'enfermement qui structurent ici l'insertion des femmes? Quel est le rôle de l'ethnicité dans ces niches informelles? Autant de questions à élucider.

Enfin, à l'intérieur même d'une communauté ethnique, on peut observer des clivages considérables liés à l'origine sociale, aux modalités du procès migratoire, à la conjoncture dans laquelle l'insertion première se produit et aux mécanismes de blocage qui en assureront par la suite la reproduction. Le cas des Haïtiennes du Québec illustre tout particulièrement ces clivages à l'intérieur d'un groupe d'immigration.

Notes

* Ce texte est la version intégralement reproduite d'un article actuellement sous presse pour publication au *Bulletin international d'études féministes* (Aix-en-Provence). La communication présentée lors du Séminaire organisé par le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec était un résumé de cet article. La reproduction de cette version intégrale a été autorisée par le comité de rédaction du BIEF.

1 D. DESROSIERS, *Quelques groupes de femmes québécoises: similitude et/ou divergence quant aux caractéristiques socio-démographiques (Colombie, Grèce, Haïti et Portugal)*, Montréal, UQÀM, Département de sociologie, 1985, p. 7.

2 E.M. MORTIMER, et R.S. BRYCE-LAPORTE (éds.), *Female Immigrants to the United States: Caribbean, Latin American and African Experiences*, Washington, Research Institute on Immigration and Ethnic Studies, Smithsonian Institution, 1981, p. XV.

3 A. PHIZACKLEA (ed.), *One Way Ticket, Migration and Female Labor*, London, Routledge & Kegan Paul, 1983, p. 2.

4 A. PHIZACKLEA, *Ibid*. Voir aussi: M. MOROKVASIC, «Birds of Passage are also Women», *International Migration Review*, 1984, vol. 18, p. 887; et R. SILBERMAN, «Femmes immigrées, une discrimination supplémentaire», dans *GRECO 13, Recherches sur les migrations internationales*, CNRS, 1982, p. 111-130.

5 En dépit des limites attachées à la catégorisation officielle des professions qui masquent, entre autres choses, des statuts de travail différents sous la même rubrique (travailleuses autonomes, propriétaires de niveaux divers versus salariées, même si l'on estime ces dernières à environ 92% des immigrées ayant un revenu d'une activité de travail) ou encore une hiérarchie d'occupations réelles sous une même catégorie socio-professionnelle, nous serons en mesure de dégager la surreprésentation qui spécifie la main-d'œuvre immigrée à certains postes et dans certains secteurs.

6 A. LAMOTTE, *Les autres Québécoises: étude sur les femmes immigrées et leur intégration au marché du travail québécois*, Montréal, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 1985, p. 14.

7 *L'immigration au Québec*, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Bulletin statistique annuel, vol. 10, 1982-1983; vol. 11, 1984; vol. 12, 1985.

8 A. LAMOTTE, *op. cit.*, p. 66.

9 Voir M. LABELLE, S. LAROSE et V. PICHÉ: «Politique d'immigration et immigration en provenance de la Caraïbe anglophone au Canada et au Québec, 1900-1979», *Canadian Ethnic Studies*, vol. 15, nº 2, 1983, p. 3-24; M. LABELLE, S. LAROSE et V. PICHÉ, «Emigration et immigration: les Haïtiens au Québec», *Sociologie et sociétés*, vol. 15, nº 2, 1983, p. 72-88.

10 A. LAMOTTE, *op. cit.*, p. 22-23.

11 L. PARAI, «Canada's Immigration Policy, 1962-1974», *International Migration Review*, vol. 9, nº 4, 1975, p. 447-449.

12 *Ibid*.

13 F. HAWKINS, «Canadian Immigration Policy and Management», *International Migration Review*, vol. 8, nº 2, 1974, p. 141-153.

14 F. HAWKINS, *Canada and Immigration Policy: Public Policy and Public Concern*, Montréal et Londres, McGill-Queen's University Press, 1972, p. 362.

15 M. LABELLE, S. LAROSE et V. PICHÉ, *op. cit.*, 1983.

16 *L'immigration au Québec*, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Montréal, 1984, p. 24.

17 Le taux d'activité est la proportion de la population active à l'intérieur de la population âgée de plus de quinze ans.

18 M.H. ST-PIERRE, *La spécificité du chômage féminin*, Mémoire de maîtrise, Département de démographie, Université de Montréal, 1980.

19 A. LAMOTTE, *op. cit.*, p. 40.

20 Voir A. PHIZACKLEA, *op. cit.* et M. MOROKVASIC, *op. cit.*. Voir également S. CASTLES, H. BOOTH et T. WALLACE, *Here for Good, Western Europe's New Ethnic Minorities*, London, Pluto Press, 1984.

21 M. BOYD, «Immigration Policies and Trends: A Comparison of Canada and the United States», *Demography*, vol. 13, nº 1, 1976, p. 83-104.

22 A. LAMOTTE, *op. cit.*, p. 40 et 84.

23 Il faut souligner le caractère composite en termes de la catégorie «personnel médical», par exemple, qui comprend à outrance aussi bien des médecins, des surveillantes, des infirmières diplômées, que des aide-infirmières et autres personnels auxiliaires.

24 A. PHIZACKLEA, *op. cit.*

25 M. LABELLE, D. MEINTEL, G. TURCOTTE et M. KEMPENEERS, «Immigrées et ouvrières: un univers de travail à recomposer», *Cahiers de recherche sociologique*, vol. 2, nº 2, 1984, p. 9-47; également M. LABELLE, G. TURCOTTE, M. KEMPENEERS, et D. MEINTEL, *Histoires d'immigrées: itinéraires d'ouvrières colombiennes, grecques, haïtiennes et portugaises de Montréal*, Montréal, Boréal, 1987; A. LAMOTTE, *L'intégration des Néo-Québécois dans les services d'entretien ménager d'édifices publics*, Montréal, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Direction de la recherche, 1982.

26 A. LAMOTTE, *op. cit.*, 1985, p. 62-63.

27 Il s'agit ici d'«intentions d'emploi» révélées par les statistiques de frontières. Voir M. LABELLE, S. LAROSE et V. PICHÉ, «Émigration et immigration: les Haïtiens au Québec», *Sociologie et sociétés*, vol. 15, nº 2, 1984, p. 73-88.

28 *Ibid*., p. 85-87.

29 D. DESROSIERS, «Colombiennes, Grecques, Haïtiennes et Portugaises immigrées au Québec: caractéristiques socio-économiques», *Cahiers québécois de démographie*, vol. 12, nº 12, p. 335; M. LABELLE, G. TURCOTTE, M. KEMPENEERS et D. MEINTEL, *op. cit.*, 1987.

30 D. DESROSIERS, *Ibid*, p. 340.

31 En 1982, une équipe multidisciplinaire (anthropologues, démographes, sociologues) du Centre de recherche Caraïbes et de l'UQAM, dirigée par Micheline Labelle, Serge Larose et Victor Piché, réalisait une enquête en profondeur auprès de 77 Haïtiens et Haïtiennes issus de groupes sociaux différents: *la petite bourgeoisie* et le *prolétariat* haïtiens au Québec. Parallèlement une équipe de chercheures de l'UQAM dirigée par Micheline Labelle et Deirdre Meintel, multidisciplinaire également, menait depuis 1981, 80 entrevues auprès d'ouvrières immigrées appartenant à quatre groupes ethniques: Grecques, Portugaises, Colombiennes et Haïtiennes. Dans les deux recherches, la technique privilégiée a été le récit de vie ou de pratique axé sur les trajectoires socio-professionnelles dans le pays d'origine et au Québec.

TROISIÈME PARTIE

Bilans et perspectives

XI Bilans régionaux (Rapports des présidents et secrétaires)

Europe francophone

Présidente: DANIELLE JUTEAU-LEE
Secrétaire: GILLES DESCHAMPS

Le fait d'aborder et de limiter l'analyse des phénomènes migratoires dans le cadre de l'Europe francophone soulève un certain nombre de problèmes par la nature théorique de ce regroupement géographique. La France, la Belgique, la Suisse et le Luxembourg, qui constituent ensemble l'essentiel de cette Europe française par la langue, sont en partant des réalités politiques, sociales, culturelles, économiques et même linguistiques ayant leur caractère propre. Au-delà des nuances qu'il faut faire déjà au niveau des politiques d'immigration préconisées par ces différents pays, les migrations internationales observées et les problématiques de l'insertion des migrants dans ces pays comportent aussi leurs spécificités. On oppose ainsi souvent les expériences belge et française à celles de la Suisse et du Luxembourg.

Ceci dit, la francophonie n'est pas pour autant une notion totalement abstraite, tout au moins sur le plan des migrations. L'analyse des migrations intraeuropéennes par exemple, bien que déterminées avant tout par la proximité géographique et la nature des rapports économiques que les pays d'Europe entretiennent entre eux — qui font notamment que l'Allemagne dispose d'un pouvoir d'attraction particulièrement évident — indique en effet que le caractère francophone, latin ou germanique du pays de destination n'est pas indépendant des choix migratoires. La répartition des migrations observées entre les 21 pays du Conseil européen autour de 1980 montre à l'évidence l'existence d'échanges migratoires importants entre pays francophones et les préférences que manifestent les migrants originaires des pays latins (Italie, Espagne, Portugal) pour cette Europe francophone.

Les quatre pays constituant l'Europe dite francophone partagent cependant surtout un niveau de développement économique comparable et appartiennent, de ce fait, au même univers économique. Pour cela, ils ont été historiquement soumis aux mêmes pressions du système migratoire et ils y ont répondu de façon analogue.

Durant les années 50 et 60, période de reconstruction puis de croissance, les politiques migratoires développées par les pays d'Europe francophone après la Deuxième Guerre mondiale ont été conçues

comme des instruments de développement essentiellement économique et pour satisfaire provisoirement et ponctuellement les besoins conjoncturels de main-d'oeuvre. À cette fonction première de l'immigration en Europe, la France et la Belgique associaient aussi à cette époque, au contraire de l'Allemagne ou de la Suisse, une fonction démographique et souhaitaient ainsi, en partie, un établissement définitif des migrants et de leur famille à des fins de peuplement.

Plus récemment et avec la crise des années 1973-1974, la situation économique de l'ensemble des pays occidentaux s'est rapidement dégradée. L'immigration, associée à la croissance, n'avait en principe plus sa raison d'être avec l'accroissement du chômage. D'ailleurs, les avantages attribués à l'immigration de travailleurs étrangers comme outils de régulation des cycles économiques sont alors curieusement devenus autant d'inconvénients. L'ensemble des pays européens et l'Europe francophone ont en conséquence choisi de fermer leurs frontières aux travailleurs étrangers. Avec le souci de rendre ces mesures plus efficaces, la France et la Belgique ont en outre mis de l'avant des programmes d'incitations au retour en pays d'origine pour les travailleurs étrangers établis dans ces deux pays.

Encore aujourd'hui, les pays d'Europe pratiquent toujours cette politique mais, paradoxalement, les mesures prises n'ont pas atteint leurs objectifs et semblent n'avoir eu qu'un impact restreint sur la dynamique migratoire. En dépit des mesures restrictives et parfois draconiennes qui ont été mises en place, l'importance relative de la population étrangère est en effet restée constante, voire s'est augmentée et les raisons invoquées pour expliquer ce premier paradoxe sont de deux ordres.

Au-delà de la fermeté des décisions politiques prises à partir de 1973-1974, la fermeture des frontières n'a pas été totale. Elle a notamment épargné l'immigration familiale et humanitaire qui l'une et l'autre ont pris une importance croissante durant les quinze dernières années et on constate aujourd'hui qu'elles ont déjà contribué à modifier substantiellement les caractéristiques de la population étrangère, en particulier pour estomper les différences de statut social ou économique qui permettaient auparavant de distinguer à la marge les étrangers des nationaux.

Le second ordre de raisons tient à l'inertie de la dynamique migratoire elle-même devant laquelle les contrôles frontaliers ont été relativement inopérants. Les oscillations de la détermination politique ont également contribué à une certaine inconstance et à la porosité des opérations de contrôle. L'importance de l'immigration clandestine s'est en conséquence considérablement accrue en sorte que l'immigration internationale a changé de nature et de statut sans réduction de son volume.

Plus paradoxalement encore, la part relative de la population active, à laquelle se destinait d'abord le blocage frontalier, s'est également maintenue en dépit d'une détérioration progressive des conditions de travail de la population des travailleurs étrangers.

Ce double paradoxe montre à l'évidence le rôle que jouent aujourd'hui les migrations internationales dans la structure économique européenne. Avec l'expérience de ces quinze dernières années, le phénomène migratoire apparaît aujourd'hui comme relativement irréductible à la

fois parce qu'il possède sa propre dynamique, sa propre énergie et ses propres ressources sur lesquelles les décisions politiques ont, en définitive, peu de prise et parce qu'il est devenu un des leviers du développement économique des sociétés occidentales. Toute réduction sensible des effectifs étrangers aurait des conséquences sans doute plus dommageables pour les économies européennes qu'un retour aux politique antérieures à 1973-1974. On évoque ainsi de plus en plus souvent l'intérêt que pourrait avoir une réouverture éventuelle des frontières puisque les migrations conservent leur fonction régulatrice des cycles conjoncturels et que d'importants secteurs d'activité économique, voire des secteurs entiers, dépendent de la main-d'oeuvre étrangère.

En même temps qu'ils constatent l'irréversibilité de leur engagement dans la dynamique migratoire internationale, les pays d'Europe francophone prennent également conscience des multiples effets de la migration des personnes sur leurs sociétés. Ces migrations les ont déjà transformées autrement que dans leurs économies et l'immigration des migrants soulève aujourd'hui un ensemble de questionnements nouveaux qui animent les débats publics, politiques et scientifiques.

Ce développement dans l'appréhension du phénomène migratoire a de quoi surprendre pour des pays qui ont une expérience séculaire des migrations internationales. Sans doute en raison du caractère provisoire de l'immigration et d'une conception plutôt assimilatrice de l'intégration, l'insertion des migrants, pourtant inhérente à toute politique d'immigration, ne constituait pas, jusqu'à récemment, une préoccupation sociale ou politique d'ensemble et relevait au premier chef du comportement que les immigrants choisissaient eux-mêmes d'adopter face à la société d'accueil.

Aujourd'hui, il apparaît clairement que l'approche de la problématique de l'intégration des migrants en Europe a changé. Elle s'exprime notamment par une plus grande sollicitude à l'égard des difficultés d'intégration que connaissent différentes composantes sociales ou culturelles de la population étrangère, en particulier les jeunes, les Maghrébins, les femmes immigrées, dont on découvre l'existence en marge du modèle traditionnel, c'est-à-dire de l'immigration des travailleurs temporaires (masculins selon le stéréotype généralement partagé) admis pour des raisons strictement économiques.

On attache désormais une importance accrue à la situation scolaire, à l'insertion professionnelle, au capital social et à l'ensemble des facteurs liés à la reproduction sociale de la population immigrante. L'on commence également à reconnaître tout au moins dans certains milieux la présence des femmes immigrantes au sein des processus de migration et d'insertion. Cette prise en considération des femmes contribue elle aussi à l'élargissement des perspectives et des analyses présentées. Ces dernières se soucient davantage d'appréhender les migrations de façon plus globale en étendant, par analogie, la problématique de la complémentarité versus celle de la concurrence aux sphères démographiques, sociales, éventuellement politiques, et à celle des relations interethniques.

Le développement de ces préoccupations scientifiques (mais aussi politiques) relativement nouvelles résulterait toutefois de cette tendance lourde qui fait que les sociétés européennes en arrivent aujourd'hui à

constater qu'en préconisant une politique d'immigration temporaire et utilitaire de la main-d'oeuvre étrangère, elles se trouvent aujourd'hui en présence d'un phénomène permanent qui les ont déjà transformées démographiquement, socialement, économiquement et culturellement.

Mentionnons, en guise de conclusion, que la reconnaissance du caractère permanent de l'immigration peut avoir des incidences au niveau des pratiques, des politiques et des discours tant sociologiques que non sociologiques. En effet, les migrations permanentes, la reconnaissance surtout de ce caractère semblent entraîner dans leur sillon des pratiques et des politiques qui touchent aussi bien l'insertion socio-culturelle que l'insertion économique. Elles suscitent, d'entrée de jeu, des débats qui traversent la société et qui affectent la totalité de son fonctionnement institutionnel.

Il faut également examiner l'effet des migrations permanentes sur la représentation qu'une société se donne d'elle-même et sur les idéologiques, assimilationnistes, pluralistes, multiculturalistes, qu'elle articule. Cet effet se manifeste également dans les discours scientifiques ainsi qu'en témoignent par exemple les analyses des sociologues britanniques, français, américains, canadiens et québécois.

C'est dans ce contexte que la sociologie des relations ethniques en Amérique du Nord prend tout sen sens. En effet, les préoccupations des chercheurs nord-américains à l'égard des «problèmes» d'adaptation et d'intégration socio-culturelles relèvent moins d'une perversion fonctionnaliste que d'une situation de fait.

À notre avis, le processus d'insertion dans son ensemble et les mécanismes qui l'accompagnent devraient être examinés dans le cadre d'une analyse globale des rapports sociaux ethniques, c'est-à-dire en fonction des pratiques, des politiques et des idéologies qui visent à reproduire ces rapports ou à les transformer. Par transformation des rapports sociaux ethniques, nous entendons la transformation des différenciations et des hiérarchisations ethniques, ces différenciations hiérarchisées renvoyant à un ordre de classement des privilèges, de la distribution inégalitaire du pouvoir, du prestige et des biens. Une telle analyse porterait nécessairement sur les aspects économiques, politiques, juridiques et idéologiques des rapports sociaux ethniques. Elle favoriserait également l'examen de la face matérielle et de la face idéologico-discursive de ces rapports; enfin, elle tiendrait compte des coûts matériels et idéels liés à la reproduction sociale de la population immigrante et de la société en général.

Plusieurs questions pourraient alors être posées et analysées dans une perspective comparative. Mentionnons, à titre d'exemple, les thèmes suivants: la question de l'insertion économique, l'influence déterminante de la valeur sociale accordée aux migrantes, les conséquences résultant de la gestion étatique accrue des rapports sociaux ethniques.

Afrique subsaharienne

Président: MUMPASI LUTUTALA
Secrétaire: FRANCINE BERNÈCHE

L'étude des tendances migratoires et de l'insertion des migrants dans les pays d'Afrique subsaharienne n'a intéressé jusqu'ici que peu de chercheurs africains. De l'avis des participants à ce séminaire, ce désintérêt serait à la fois cause et conséquence d'une absence de données pertinentes et fiables. En effet, comme le fait remarquer M. Raphaël Mfoulou dans sa communication: «De tous les phénomènes démographiques étudiés dans la plupart des pays d'Afrique noire francophone, les migrations sont les moins bien documentées»; de plus, les données recueillies et le plan général d'analyse de ces données sont souvent très limitatifs.

Pourtant, les travaux présentés dans le cadre de ce panel démontrent que ce phénomène mérite davantage d'attention, à l'instar des investigations sur la fécondité et le planning familial. Les gouvernements africains n'ont-ils pas reconnu et affirmé que les migrations et la distribution spatiale de leur population comptaient parmi les problèmes les plus sérieux (avec ceux liés à la morbidité et à la mortalité) qu'ils connaissent (Nations Unies, 1983 et 1984)?

*
* *

En effet, pour ce qui est des *migrations internes*, les pays francophones d'Afrique font face à d'importantes migrations rurales-urbaines, lesquelles influencent largement la distribution spatiale de leur population. Aussi assiste-t-on, nous dit M. Mfoulou, à une explosion urbaine, elle-même dominée par une ou deux grandes villes dans chaque pays, généralement les capitales politiques et administratives ou économiques. Cette concentration urbaine engendre des problèmes socio-politiques énormes, de sorte que les villes finissent par accaparer et dissiper tous ou presque tous les fruits du «développement». En outre, ces migrations touchent davantage les populations jeunes et dynamiques, sans qualifications professionnelles ou en cours de scolarisation. Deux conséquences en résultent. D'abord, le départ de ces jeunes migrants dévitalise leur milieu rural d'origine et aggrave les inégalités socio-spatiales, au profit des villes. Et ceci est d'autant plus vrai que plusieurs travaux s'accordent pour montrer que l'impact de ces migrations sur les milieux d'origine est loin d'être positif. Par ailleurs, il a été démontré que les villes vers lesquelles se dirigent ces migrants réussissent de moins en moins à satisfaire les «ambitions» de ces derniers, étant donné l'exiguïté du secteur formel de l'économie capitaliste qui ne peut ab-

sorber ces nouveaux venus. Les migrations rurales-urbaines demeurent donc les plus remarquées et en quelque sorte les plus «redoutées», même s'il existe aussi des migrations rurales-rurales et urbaines-rurales de plus ou moins grande ampleur.

Plusieurs autres faits caractérisent les migrations internes en Afrique subsaharienne. Signalons tout d'abord l'importance des migrations circulaires, ces va-et-vient constants entre l'agriculture de subsistance et le travail salarié. Signalons aussi la sédentarisation des nomades, qui s'intensifie depuis les années de sécheresse et pose de graves problèmes d'insertion socio-économique. Signalons l'accroissement des migrations autonomes des femmes, dont les déplacements ont été traditionnellement associés aux migrations familiales, les femmes étant jusqu'à maintenant vues comme les accompagnatrices de leur mari. Signalons enfin l'ambiguïté ou l'ambivalence de la migration, dont témoignent les opinions sur le phénomène et les intentions migratoires, montrant ainsi que la migration est perçue à la fois comme une bonne et une mauvaise chose.

En dépit de la reconnaissance des problèmes occasionnés par les migrations internes, il ne semble pas, note M. Mfoulou, que ce phénomène ait fait l'objet de politiques fructueuses. Ce serait le cas au Sénégal et au Cameroun, où l'on a essayé avec plus ou moins de succès de réorienter les migrations vers des zones rurales en développement. Les économies rurales africaines sont malheureusement trop dépendantes du marché international où, entre autres, se fixent les prix des produits agricoles. Cette étroite dépendance face au système économique international — et aux durs effets de sa crise — ne permettrait donc pas aux gouvernements africains de disposer des moyens nécessaires pour mettre en oeuvre les politiques préconisées. Dans ce contexte, c'est une solution collective qui s'impose, plutôt que des tentatives isolées.

Il faut dégager de ce qui précède que l'explication du phénomène migratoire en Afrique subsaharienne doit surtout distinguer la cause profonde que nous venons d'évoquer des causes immédiates de ce phénomène: monétarisation de l'économie, concentration urbaine des infrastructures socio-économiques, abandon des zones rurales, détérioration accrue des conditions de vie et difficultés d'accès aux ressources et à la formation, surtout pour les femmes... C'est ici, nous semble-t-il, qu'il faut situer la problématique de l'insertion des migrants: hommes et femmes sont obligés de développer toutes sortes de mécanismes pour s'insérer dans un système qui paraît «inébranlable».

*
* *

Les *migrations internationales* en Afrique peuvent être subdivisées en deux grandes catégories: migrations à l'intérieur et migrations à l'extérieur du continent africain. Pour ce qui est des migrations intracontinentales, disons tout d'abord que peu de pays d'Afrique francophone connaissent des échanges migratoires de grande ampleur. Le mouvement le plus important semble être celui des réfugiés, nombreux en Côte-d'Ivoire, au Zaïre et au Gabon. Ainsi, comme le rappelle M. Sidiki Coulibaly, l'Afrique compterait plus de la moitié des neuf à dix millions de réfugiés à travers le monde. Mentionnons également les échanges migratoires touchant les pays du Sahel, pays d'émigration surtout, à l'exception du Sénégal, le principal pays d'immigration dans la

région tout en étant la source de migrations vers l'extérieur du continent.

Si l'on en croit certaines manifestations récentes, on peut considérer que les migrations intracontinentales prennent de plus en plus d'importance, non seulement en termes de flux, mais aussi en ce qui a trait aux implications socio-politiques qui en découlent. Ainsi, les expulsions d'immigrants opérés par le Nigéria et le Gabon témoignent du rôle de «bouc émissaire» joué par les travailleurs «étrangers» et des conséquences néfastes auxquelles mène l'exacerbation des nationalismes en période de crise économique. Ces expulsions semblent avoir imposé des modifications aux trajectoires migratoires à l'intérieur du continent africain.

Le mouvement migratoire vers l'extérieur du continent reste relativement plus faible qu'entre pays africains; il semble par ailleurs suivre un réseau dont les liens se sont tissés à l'époque de la colonisation. Il n'est donc pas surprenant que les pays de l'Afrique de l'Ouest envoient la grande majorité de leurs migrants vers la France, l'ancienne métropole. Le mouvement le plus important est sans doute celui des migrants en provenance de la vallée du fleuve Sénégal (Maliens, Mauritaniens, Sénégalais) à destination de la France. Cette émigration a, comme l'a souligné M. Nassour Guaidou, toute une histoire qui remonte même au siècle dernier... Un véritable «espace migratoire francophone» serait cependant en train de se dessiner, à l'intérieur duquel certains migrants africains passent de leur pays d'origine aux différents pays francophones du monde occidental.

Enfin, bien qu'estimée comme étant numériquement faible, la migration des cadres à l'extérieur du continent constitue un problème important pour le développement des pays africains. Les conditions difficiles de travail, la méconnaissance des travaux effectués par des professionnels africains et la préférence accordée aux experts étrangers semblent expliquer ce mouvement migratoire, qu'il faudrait encore mieux cerner.

*
* *

Il ressort des diverses études abordant le thème de l' *insertion des migrants* que l'adaptation en milieu rural ou urbain ne peut être dissociée de l'insertion sur le marché du travail, qui en constitue la clef. La plupart des migrants ont en effet comme motivation commune, la recherche d'un emploi. Leurs modalités d'insertion varient cependant suivant les zones de destination, les milieux de travail et les structures d'accueil, ce qu'a bien montré M. Coulibaly dans sa communication. Elles se différencient également suivant le sexe, une situation de fait qui s'impose dans la mesure où l'accroissement des migrations autonomes des femmes met en évidence leur statut spécifique dans l'ensemble du phénomène migratoire. Comme l'a souligné Mme Fama Hane Ba, il est de première importance que l'on s'intéresse enfin à la situation particulière des migrantes, car l'étude de cette question rejoint celle, plus large, de la promotion de la femme et des politiques qui devraient être adoptées en ce sens.

L'insertion sur le marché du travail dans les pays africains subsahariens se caractérise, dans l'ensemble, d'une double façon. Cette insertion passe tout d'abord par toute une série de réseaux de relations familiales ou non-familiales qui facilitent l'insertion du migrant, mais exercent aussi un contrôle sur son mode de vie. Même lorsqu'il migre seul, l'individu

fait le plus souvent partie d'une «chaîne migratoire» grâce à laquelle il obtient hébergement et soutien dans la recherche d'un emploi, mais qui lui impose également des devoirs face aux membres de la famille restée dans le village d'origine. Dans ce contexte, les constats d'échec peuvent entraîner des conséquences graves, tout particulièrement dans le cas des migrantes autonomes pour lesquelles la prostitution, par exemple, pourra devenir la seule issue possible.

En milieu urbain, les nouveaux venus sont largement orientés vers le secteur informel de l'économie, dont l'émergence constitue la seconde caractéristique de l'insertion sur le marché du travail en Afrique. Les capacités réduites d'emploi dans le secteur formel, dit moderne, de l'économie ont en effet entraîné le développement d'un secteur informel où se retrouvent en bonne partie les migrants et surtout les migrantes, davantage orientées vers le «petit commerce».

C'est dans sa dimension socio-culturelle que la question de l'insertion des migrants est sans doute le moins bien étudiée. Pourtant, les distances culturelles risquent d'aggraver les problèmes que connaissent déjà les migrants, problèmes reliés à l'emploi, à l'habitat, aux conditions de vie, comme les a décrits Mme Hane Ba pour les migrantes. Ces distances ne sont pas nécessairement liées aux frontières qui, comme on le sait, présentent souvent en Afrique un caractère artificiel. Elles peuvent toutefois s'exprimer différemment dans les zones rurales et dans les villes ou encore être ressenties avec plus ou moins d'acuité selon les situations, allant de l'isolement à la prise en charge par les associations ou les réseaux d'entraide. Il reste, conclut M. Coulibaly, que l'insertion socio-culturelle des migrants «poserait moins de problèmes en Afrique, si «la notion de nationalité» n'y constituait pas un tel enjeu politique».

Si aucune politique gouvernementale ne s'est directement intéressée à l'insertion des migrantes et migrants africains dans les sociétés réceptrices, plusieurs conventions bilatérales et multilatérales ont par ailleurs été signées dans le but de garantir les droits de ces personnes. Elles ne sont malheureusement pas toutes respectées, comme en témoignent les expulsions récentes. Pourtant, c'est l'égalité de traitement avec les travailleurs nationaux qui est légitimement revendiquée dans ces conventions et qui constitue également le principe de base sous-tendant les recommandations adoptées lors d'un colloque international tenu à Dakar en 1984 et dont M. Nassour Ouaidou nous a rappelé la teneur. Portant spécifiquement sur les mouvements migratoires entre les pays du Sahel et la France, ce colloque a fait ressortir la nécessité de garantir les droits des travailleurs africains non seulement dans le pays récepteur, mais aussi dans leur propre pays d'origine, puisque la *réinsertion* est devenue le nouveau problème des migrants africains qui, dans une conjoncture économique difficile, sont retournés à la «case départ» par les pays d'immigration.

L'insertion des migrants et migrantes de l'Afrique subsaharienne constitue donc un processus dynamique et multiforme qui se situe souvent dans le cadre de «stratégies familiales», un processus dont l'étude approfondie reste cependant à faire. Mais au-delà de cette observation et des mesures pouvant être prises pour faciliter l'insertion des migrants et migrantes dans les sociétés réceptrices, c'est — selon l'avis de tous les

participants à ce séminaire — vers l'éradication des causes profondes du phénomène migratoire en Afrique que les efforts doivent être concentrés, causes étroitement liées à l'extraversion d'une économie dépendante des marchés internationaux.

Afrique du Nord et Moyen-Orient

Présidente: NORMA SALEM
Secrétaire: DENISE HELLY

Au moment où les courants migratoires du Monde arabe subissent une pause forcée, il est utile d'amorcer une réflexion sur la situation nouvelle et les perspectives futures, vu la relance économique dans les pays industrialisés et la baisse dramatique de l'activité économique dans les pays arabes producteurs de pétrole ainsi que le maintien de hauts taux de natalité.

Le Monde arabe sert à nous rappeler la complexité du phénomène migratoire car c'est une région qui a toujours été géographiquement ouverte aux mouvements des gens de l'est vers l'ouest (mais aussi de l'ouest vers l'est) et du sud au nord (mais aussi du nord au sud). La simple vue d'une carte permet de déceler tout de suite la position stratégique de cette région située au carrefour de trois continents, pénétrée de trois mers (Méditerranée, Rouge, Golfe), où les montagnes et les fleuves ne représentent pas des frontières infranchissables mais — au contraire — ont été utilisés en tant que moyens de transport et de communication. Pour dire tout simplement que le phénomène de migrations n'est pas nouveau au Monde arabe et, en fait, avec l'expansion arabo-islamique du VII[e] et VIII[e] siècle, la migration a été constitutive de cette culture qui définit la région ou le sous-système lui-même. Parmi les nombreux pays où une immigration arabe est signalée, les pays francophones ont une place de choix. D'après monsieur Labaki, on signale la présence d'une immigration arabe (libanaise) dans 23 pays non arabes.

D'autre part et à travers l'histoire de migrations du Monde arabe, on observe que la migration est un phénomène complexe, qui ne pourrait être réduit à la seule dimension démographique ou bien économique mais recèle également des aspects politiques (ou militaires avec les différentes conquêtes), autant que des aspects idéologiques et culturels. Ainsi, le Monde arabe subit une migration assez particulière (que nous ne pourrons analyser ici) car la création de l'État d'Israël donne lieu à une substitution de la population autochtone palestinienne par des immigrants juifs.

Tendances migratoires actuelles

Durant le XX[e] siècle, on se trouve face à quatre moments migratoires. L'un débute au XIX[e] siècle avec la migration de Libanais et de Syriens vers l'Égypte et, plus tard, vers les Amériques et l'Afrique. Ce courant est enclenché par un début de transformation capitaliste en Grande-

Syrie, c'est-à-dire la transformation de la structure de la propriété foncière et le développement de l'agriculture commerciale (plus particulièrement les mûriers et les vers à soie) et, dans un deuxième temps, par les débuts d'une structure industrielle avec l'établissement de filatures de soie dans le mont Liban. Le blocage de cette amorce d'industrialisation et le développement d'une dépendance du marché européen (plus particulièrement l'exportation de la soie crue) furent des causes majeures. D'après certains rapports, plus d'un tiers de la population libanaise émigra durant la priode d'entre-guerre avec la stabilisation de la situation économique au Liban et les restrictions sur l'immigration légiférées aux États-Unis et au Canada.

Le deuxième moment de la migration contemporaine survient à la suite de la décolonisation. Dans un premier temps, on observe l'émigration des minorités d'origines européennes qui avaient été intimement liées aux puissances colonisatrices (Français pieds-noirs du Maghreb, Italiens de la Libye, pratiquement tous les groupes qui peuplent l'Alexandrie de Lawrence Durrell) mais aussi, et à contre-courant, l'immigration de Juifs européens en Palestine et l'établissement de l'État d'Israël. Dans un deuxième temps, la décolonisation n'amena pas le décollage économique tant attendu. Ce retard permit ou induit plutôt, le départ de membres des classes moyennes (effectivement un *brain-drain*) qui, voyant leur mobilité sociale se bloquer et leurs conditions de travail se détériorer, se dirigèrent vers les sociétés industrialisées européennes et nord-américaines en pleine expansion durant l'après-guerre. Ce deuxième courant survint dans la plupart des pays arabes mais fut particulièrement important dans le cas de l'Égypte.

Cette même expansion économique des pays européens provoqua aussi et surtout un très large courant d'émigration de travailleurs peu qualifiés et devant constituer une masse de main-d'oeuvre dans les secteurs d'infrastructure et en croissance: bâtiment, industrie lourde (automobile et mines). À la différence des émigrés qualifiés partant vers l'Amérique du Nord, les travailleurs arabes en Europe se trouvèrent et demeurent dans une situation bien plus précaire car leur statut social et économique est défini par la nature de leur fonction — travailleurs servant à aplanir les différences entre l'offre et la demande en main-d'oeuvre peu qualifiée — et par la perception que leur séjour n'est que temporaire. Ce statut précaire permet évidemment aux pays d'arrivée de reporter le coût de la reproduction sociale de cette main-d'oeuvre migrante sur les pays de départ. Au-delà des implications économiques de cette situation (gains immédiats en devises par les remises des travailleurs contre les coûts à long terme de la reproduction sociale), la communication de madame Mélika Zamiti nous démontre les conséquences graves des difficultés psychologiques de ces familles divisées et comment les femmes et les enfants laissés au pays subissent la migration de leurs hommes.

Le ralentissement de la croissance économique durant les années 70 puis la récession et les efforts de restructuration durant les années 80 entraînèrent de la part des pays européens des réactions visant le contrôle de ce courant d'immigration et sa diminution. Malgré, ou plus vraisemblablement à cause de ces efforts, on observe depuis les années 80 une transformation de ce courant en une

immigration de peuplement du fait de l'arrivée et de l'établissement des familles des travailleurs. Ce qui nous rappelle la phase dite de *settlement* des immigrants aux États-Unis et au Canada au début du siècle.

Enfin, un quatrième courant d'émigration entre pays arabes caractérisa la période d'après-guerre, particulièrement à la suite du boom de 1973 alors que les pays pétroliers arabes nécessitèrent une main-d'oeuvre nombreuse, qualifiée et non qualifiée. Avec son poids démographique excédentaire, c'est l'Égypte qui fut un large pourvoyeur de ce mouvement de migrants se rendant en Arabie Saoudite, au Koweït, dans les Émirats et en Libye. Même un pays plus nanti du point de vue démographique, tel l'Irak, fit appel à l'immigration arabe pour combler ses besoins de main-d'oeuvre. La communication de madame Amira El Gammal nous indique des possibilités de comparaison entre les courants de migration vers les pays industrialisés et les courants de migration interarabe. Alors que l'immigration arabe en Amérique du Nord est sollicitée en vertu de sa haute qualification et que l'immigration arabe en Europe est vouée à combler les besoins de main-d'oeuvre non qualifiée, les migrations interarabes font appel à toutes les catégories de main-d'oeuvre, de la plus hautement qualifiée à la moins qualifiée. Alors que l'immigration arabe en Amérique du Nord est permanente et comporte une coupure avec les pays d'origine et que les immigrants arabes en Europe sont en voie de stabilisation (de *settlement*), alors que la migration interarabe apparaît encore plus fluide et précaire si l'on se rappelle les mesures draconiennes prises pour la contrôler, telle l'expulsion dramatique de travailleurs tunisiens de la Libye en 1986.

Insertion des migrants

Les modes d'insertion des immigrants arabes ont été présentés de deux points de vue: l'un socio-économique, l'autre psycholinguistique. La communication de monsieur Boutros Labaki nous rappelle que les migrations du Monde arabe ne se dirigent pas seulement vers les pays occidentaux en plein essor industriel mais aussi vers des pays colonisés et sous-développés tels la Côte-d'Ivoire et le Sénégal. Cette migration illustre le mouvement d'émigration vers des sociétés agraires coloniales, basées sur une double forme d'agriculture — de subsistance et de plantation et ne disposant d'aucune amorce de structure industrielle. Des nouveaux venus — dans ce cas, des Libanais mais ailleurs des Indiens et des Chinois — provenant de sociétés où les échanges marchands étaient développés et organisés selon des réseaux de marchés villageois ou régionaux, s'insérèrent généralement dans le secteur commercial, achetant les récoltes locales et vendant des produits manufacturés importés. En dépit du faible nombre de ce type d'immigrants dans les sociétés concernées, leur place dans l'organisation sociale leur permit souvent de contrôler une large part des échanges marchands locaux et de pénétrer le secteur de l'import-export. La décolonisation, qui réduisit le rôle des Européens, et l'accélération des échanges internationaux d'après-guerre, qui déstructurèrent de plus en plus rapidement les modes de production traditionnels et permirent ainsi l'extension de marchés intérieurs, donnèrent la possibilité à ces immigrés de contrôler une plus large part de l'import-export et des services, et de diversifier leur activité par des investissements dans le secteur manufacturier naissant. Dans la mesure où ces immigrés constituent des

réseaux de capital et d'échanges fermés aux autochtones et sont perçus par les sociétés d'accueil africaines en tant qu'étrangers, on pourrait se demander jusqu'à quel point ils pourront participer à la construction de ces nouveaux états.

Par ailleurs, la mutation de la migration arabe en Europe en immigration de «peuplement» a entraîné la formation sur le sol européen d'une nouvelle catégorie, celle des enfants de migrants éduqués dans le pays d'accueil, particulièrement la France. Ce processus de stabilisation n'est peut-être pas encore achevé car seulement 30 à 40 % des travailleurs amènent leurs familles. Cette mutation ne pouvait que provoquer une revendication de droits d'accès à l'égalité et à la reconnaissance comme citoyens à part entière de la part de la population d'origine arabe. Elle ne pouvait que provoquer une telle revendication car la mobilité sociale des migrants arabes en France et de leurs enfants demeure bloquée et que l'accès de ces travailleurs à des emplois tertiaires ne signifie en rien un gain social et économique mais relève de la tertiairisation accélérée de l'économie française sous l'effet de la récession et de la restructuration. Les travailleurs arabes en effet ne se trouvent pas dans les secteurs tertiaires moteurs de croissance mais la sphère des services mal rémunérés et peu ou pas protégés par des organisations syndicales.

Cette mutation des travailleurs arabes, en France, de migrants temporaires en résidents permanents, tient à plusieurs facteurs. Le phénomène de retour, encouragé par les pays d'arrivée afin de limiter le nombre d'immigrés, n'a pas — en effet — eu lieu. Malgré le ralentissement du flux migratoire durant les dix dernières années, on a en effet observé la montée de mouvements xénophobes en Europe et plus particulièrement en France où le racisme anti-immigrés représente un aspect fondamental du programme d'un parti d'extrême droite. La perception des immigrants travailleurs comme «voleurs de jobs» et individus inaptes à partager l'héritage culturel et politique français s'enracine dans un malaise d'une fraction de la population française en mobilité sociale descendante et menacée par l'évolution socio-économique du pays.

Rappelons que cette xénophobie croissante ces dernières années en Europe s'apparente à celle des mouvements dits «nativistes» qui sont apparus en Amérique du Nord entre 1870 et 1940. Ces mouvements refusaient toute participation à la *polis* à ceux qui n'étaient pas *WASP (White Anglo-Saxon Protestant)*.

Second facteur favorisant ou plutôt induisant l'établissement définitif des immigrés arabes en Europe aussi actif que ce refus de participation dans les pays d'accueil, leur participation bloquée dans les pays d'origine. L'immigration de ressortissants maghrébins en Europe relève d'un processus de prolétarisation dans les pays d'origine qui conduit ces individus à gagner les pays du Nord. La participation de ces derniers à la vie dans leur pays d'origine se réduisait à une formation instrumentale par l'envoi de transferts monétaires alors qu'ils payent le prix d'une dislocation sociale, familiale et psychologique.

Quant au statut des migrants arabes dans les pays européens, il demeure toujours profondément inégalitaire de par leur rôle économique et du rejet de la population nationale. De cette participation refusée dans les pays européens, les migrants arabes ne pouvaient qu'affirmer leur appar-

tenance à leur société d'origine et par là même figeaient leur conception de leur propre culture et devenaient extérieurs à celle-ci. Le processus n'était que renforcé par des difficultés de participer à la vie de leur pays d'origine. Cette acculturation rendue difficile, ou quand amorcée, déviée et non reconnue, peut expliquer le choix paradoxal des migrants arabes de s'installer définitivement en Europe en dépit de la montée de la xénophobie. Choix de protection de la part d'émigrés devenus progressivement étrangers à leur propre culture et rejetés par les pays d'accueil en dépit de la volonté d'intégration clairement manifestée par la génération des enfants d'immigrés.

En Amérique du Nord et plus particulièrement aux États-Unis, on se retrouve avec une double communauté d'origine arabe: d'une part la 3e et même la 4e génération de l'immigration du tournant du siècle et, d'autre part, l'immigration d'après-guerre. Tout comme les autres immigrants du tournant du siècle, les Arabes se sont acculturés et même assimilés à la société américaine. À travers la littérature sur cette immigration, le souci de l'apprentissage de la langue du nouveau pays ressort clairement et, effectivement, la connaissance de la langue du pays représente un des moyens d'insertion des plus importants. Les immigrants arabes du tournant du siècle ont fait leur apprentissage par la force des choses car, en tant que colporteurs et petits commerçants, ils se devaient d'apprendre la langue du pays soit l'anglais, soit le français. De nos jours, l'apprentissage des langues se fait de façon plus systématique, par exemple dans les Centres d'orientation et de formation des immigrants au Québec. Madame Raja Hammoud nous explique l'importance de l'acquisition de la langue pour l'insertion des immigrants et, dans cet apprentissage, la supériorité de la méthode associative qui prend en considération les structures mentales de la culture du pays de départ autant que de la culture du pays d'accueil.

Toujours dans le cadre de l'immigration en Amérique du Nord, on peut observer un nouveau phénomène. Là où, auparavant on parlait de la segmentation (ou stratification) ethnique du marché du travail et de l'économie, c'est la segmentation de la politique qui se joue de nos jours. Peut-être que le phénomène n'est pas aussi nouveau qu'on le pense car, aux États-Unis et aussi au Canada, il est assez courant d'analyser le comportement politique (et plus particulièrement le comportement électoral) par rapport soit aux groupes religieux traditionnels (protestants, catholiques et juifs), soit par rapport aux groupes linguistiques (anglophones, francophones) autant que par rapport à d'autres facteurs. Ce qui semble être nouveau, c'est l'effort de mobilisation politique à partir d'identités ethniques illustré le plus clairement par la campagne présidentielle *Rainbow Coalition* (la Coalition Arc-en-ciel) menée par Jesse Jackson en 1984. Depuis une vingtaine d'années, avec le «renouveau ethnique» mais aussi à la suite de la guerre de 1967, la communauté d'origine arabe se mobilise au niveau politique et à partir de son identité arabe. Ainsi, on retrouve aux États-Unis plusieurs organisations au niveau national telle l'*Association of Arab-American University Graduates*, qui travaille au niveau de la construction de l'opinion dans les universités et les médias, la *National Association of Arab-Americans*, qui travaille comme lobby auprès du gouvernement à Washington, l'*American-Arab Anti-Discrimination Com-*

mittee, qui oeuvre contre les stéréotypes anti-arabes dans les médias, et le dernier né, l'*Arab Studies Institute*, qui s'organise pour mobiliser la communauté d'origine arabe en vue de la campagne électorale de 1988. À signaler que cet effort de mobilisation est mené par des membres de la 3e et 4e génération de l'immigration du tournant du siècle. Les retombées de ce phénomène ne figurent pas simplement au niveau de la politique extérieure des États-Unis mais, plus fondamentalement, sur la politique intérieure et particulièrement par rapport aux blocages économiques et sociaux de la communauté noire ou de couleur (c'est pourquoi l'Arc-en-ciel de Jesse Jackson). Ces efforts de mobilisation politique ne mettent pas en cause les fondements (même idéologiques) ou la légitimité du système des États-Unis mais, au contraire, revendiquent la participation explicite des citoyens à joindre le jeu politique.

Par rapport au quatrième moment des migrations dans le Monde arabe, on pourrait tirer deux conclusions différentes. Saadeddine Ibrahim note l'intensification des échanges interarabes qui comprennent les courants migratoires tout autant que les visites diplomatiques et les transferts monétaires, et conclut qu'un nouvel ordre à l'échelle de la région arabe est en cours de construction. Mais le blocage politique et les dislocations économiques et sociales dans les différents pays arabes, qu'ils soient des pays d'accueil ou des pays de départ pour les migrants, n'annoncent pas pour bientôt la construction de sociétés et d'états modernes où la participation des membres de la *polis* constitue le fondement de légitimité de l'ordre politique. Au contraire, les mouvements intégristes nous signalent un malaise profond dans la région. Durant cette période de traumatisme d'après la guerre de Beyrouth, on ne peut qu'attendre que le futur nous dévoile quel scénario va se jouer : la régression vers l'obscurantisme et l'isolement culturel ou bien l'épanouissement d'un «nouvel ordre arabe» de confiance et d'ouverture.

Caraïbes

Président: SERGE LAROSE
Secrétaire: RAYMOND BARIL

Je ne prétends pas rendre justice, ici, à la richesse de chacun des exposés. Mais prenant appui sur eux, j'ai plutôt tenté d'identifier certains problèmes propres à la région Caraïbe.

L'une des particularités de la Caraïbe lorsqu'on la compare aux autres régions du monde, est certes son intégration totale à l'économie mondiale et ce, dès sa naissance. Cette intégration est économique; elle est politique; elle sera également progressivement culturelle, à des degrés divers. Les migrants à destination des métropoles n'émigrent donc pas dans des contrées tout à fait étrangères puisque ces métropoles sont déjà massivement présentes chez eux. Cette forte liaison entre métropoles et pays source de la région Caraïbe, soulignée par Guengant, oriente et donne une «coloration» particulière aux flux migratoires. Ces pays du Tiers Monde ont tous une fraction importante de leur population dans les métropoles; en trente ans, près de quatre millions et demi d'Antillais ont ainsi quitté leur pays d'origine. Près de la moitié de la population des Départements d'Outre-Mer (DOM) se retrouvent en France. La proportion d'Haïtiens à l'étranger, tout en étant relativement plus faible par rapport a la population demeurée sur place, n'en est pas moins très importante en chiffre absolu; environ huit cent mille. Le caractère massif de ces transferts de main-d'oeuvre au coeur même des métropoles et néométropoles ont eu des impacts profonds dans les sociétés d'origine, tant au niveau des structures économiques qu'à celui des mentalités.

Au lendemain de l'abolition de l'esclavage, 1791 pour Haïti, 1848 pour les territoires français, deux options se présentent à la population comme l'a souligné Guengant: une option paysanne et une option migratoire.

L'option paysanne se développe en articulation avec la grande plantation dans les Départements d'Outre-Mer, en rupture et en lutte ouverte contre celle-ci en Haïti, bien que dès le tournant du siècle, les grandes migrations paysannes haïtiennes vers les plantations sucrières de Cuba et de la République Dominicaine nous amènent à nuancer le contraste entre les deux régions, comme l'a montré Jean-Claude Icart.

On peut dire qu'aujourd'hui, du moins en ce qui concerne Haïti, le choix est demeuré celui qu'il était au lendemain de l'Indépendance. Dans les Départements d'Outre-Mer, l'option migratoire, de par l'intégration politique à la France, demeure possi-

ble; en fait, institutionnellement, la migration des Antillais vers la France est paradoxalement une migration interne. Le maintien même de l'agriculture d'exportation ne se fait plus que grâce à l'immigration de travailleurs agricoles en provenance des pays avoisinants.

Les Départements d'Outre-Mer sont devenus, dans la région, de fausses métropoles et les flux d'immigrants, notamment en Guyane française, comme l'a si bien démontré Régine Calmont, dépassent largement les besoins en main-d'oeuvre d'un secteur agricole rachitique. Abusés par l'apparente prospérité de ces territoires et par des passeurs peu scrupuleux, y voyant peut-être une étape vers un ailleurs, les immigrants haïtiens en Guyane française se trouvent confinés dans des emplois subalternes et, pour le moment du moins, dans un cul-de-sac.

Comme l'ont souligné la plupart des conférenciers, les politiques économiques des pays de la région sont peu adaptées aux réalités des pays concernés. Dans les Départements d'Outre-Mer, c'est l'artificialité des transferts monétaires de l'État français qui développe certes le niveau de vie des populations autochtones, mais en sapant par la base toutes les structures de production locale; c'est cette artificialité qui contraint la population à trouver un emploi ailleurs et à ne plus pouvoir se réaliser qu'en France.

La migration est pratiquement devenue la seule option, l'agriculture ne pouvant se maintenir que grâce aux subventions généreuses de l'État et à l'importation de travailleurs immigrés venus des îles voisines.

En Haïti, les politiques de développement visent à faire d'Haïti le Puerto Rico des années 80. Elles n'ont fait jusqu'à maintenant, comme l'a montré Dorélien, qu'accentuer la centralisation des activités à la capitale. Le développement de la sous-traitance internationale, orientée vers les nouveaux besoins des métropoles, contribue à accentuer un exode rural déjà largement suscité par la pression démographique.

Quant aux caractéristiques des flux migratoires, il faut d'abord en souligner la diversité. Toutes les couches sociales sont affectées. C'est l'ensemble de la société qui est mis en branle. Ces flux migratoires ne sont pas homogènes. La «traite verte» dont parle Icart et l'exode rural décrit par Tardieu et Dorélien, s'alimentent aux couches pauvres de la paysannerie: *boat people* vers la Floride, *boeing people* vers la Guyane, coupeurs de canne en République Dominicaine, migrations vers les Bahamas. Ces circuits concernent une population le plus souvent analphabète et trouvant à s'employer, dans des régions voisines, dans le secteur primaire des économies d'accueil. À côté de la «traite verte», l'émigration vers les villes du Nord de l'Amérique concerne une population majoritairement scolarisée et le plus souvent urbanisée, trouvant à s'employer en manufacture pour le plus grand nombre, mais également dans les professions.

Tardieu et Dorélien ont montré l'importance des femmes autour desquelles semble s'organiser la mobilité interne. Il importe, ici, de désagréger les différents circuits migratoires; la composition par sexe, les âges, les niveaux de qualification varient d'un réseau migratoire à un autre; ces caractéristiques varient également selon les lieux de destination. Il importe, ici, de retrouver le caractère sociologique, anthropologique de la migration; il importe également de reconstituer la structure familiale puisque les femmes sont également des mères,

des soeurs, des épouses, et que ces rôles conditionnent leur mobilité migratoire.

Soulignons également, Sainte-Rose l'a fait, l'apparente insensibilité des migrations caraïbéennes aux tentatives de gestion de ces flux qui semblent obéir à une dynamique propre. L'exemple du BUMIDOM mis en place pour faciliter l'émigration des Antillais vers la France et celui de l'ANT, créée pour faciliter le retour, ne semblent pas avoir été le facteur déterminant ni du départ, ni du retour. La diversification des statuts de l'immigrant (clandestins, réfugiés, indépendants, parrainés...) témoigne, dans les années récentes, de la persistance de ces flux en dépit de la crise économique et de l'ajustement à la baisse des quotas d'immigration.

En guise de conclusion, soulignons finalement l'étroite relation existant dans les Caraïbes, entre les communautés qui se constituent dans les pays d'accueil et celles demeurées sur place. Du point de vue du migrant, on assiste à l'émergence d'un espace transnational définissant son potentiel de mobilité et où l'opposition entre société d'origine et société d'accueil ne se définit plus de façon aussi rigide qu'avant. Des liens se tissent, non seulement entre le pays d'origine et le pays d'accueil, mais également entre les différents communautés de la diaspora; pour la communauté haïtienne, New York est en banlieue de Montréal. Les choix entre le retour ou l'intégration ne se posent pas de façon aussi absolue que par le passé; l'aspiration à l'intégration au sein d'une collectivité nationale et le désir du maintien de liens avec le pays d'origine sont exprimés simultanément, et de façon souvent contradictoire et ambiguë. Problématiques d'insertion et problématiques de circulation ici se joignent. Elles ne constituent plus des moments séparés qu'il serait possible d'interpréter isolément l'un de l'autre. Indépendamment du fait qu'ils retournent ou ne retournent pas, le succès ou l'insuccès de la transition démocratique en Haïti aura un impact sur la qualité de l'insertion des Haïtiens au Québec. La réussite ou l'échec économique des Haïtiens à l'étranger aura une incidence sur les conditions de vie de ceux demeurés sur place.

Simultanément, les migrations caraïbéennes redéfinissent les conditions dans lesquelles s'exprime le nationalisme régional; elles favorisent les contacts entre des populations que les modes de colonisation locaux avaient disjointes et séparées. La migration suscite une rencontre. Suivant les conditions dans lesquelles se produit cette rencontre, c'est moins la différence en soi qui apeure — en fait la différence est également susceptible d'attirer — que la très petite différence, puisque racisme et discrimination ne s'exercent finalement le plus souvent qu'à l'égard de ceux qui nous sont le plus semblables.

Présidente: MICHELINE LABELLE
Secrétaire: RENÉE LESCOP

Caractéristiques de l'immigration internationale au Québec

Dans une première partie du bilan, nous allons rappeler à grands traits les principales caractéristiques de l'immigration internationale au Québec. Les données présentées ici permettront de situer la conjoncture dans laquelle s'inscrivent les enjeux et les débats actuels sur l'immigration au Québec. Ces caractéristiques se résument comme suit:

Une baisse notoire de l'immigration internationale

L'immigration internationale qui se chiffrait annuellement à 35 000 personnes en moyenne à la fin des années 60 a diminué progressivement pour se fixer à un niveau moyen de 18 000 au cours de dix dernières années (Conseil des communautés culturelles et de l'immigration).

En dépit de l'entente Cullen-Couture, conclue en 1978 avec le gouvernement fédéral, en vertu de laquelle le Québec recrute et sélectionne lui-même ses immigrés, le Québec n'a pas réussi, au cours de la dernière décennie, à attirer plus de 17 % de immigrés à destination du Canada, alors que la population totale du Québec représente 26 % de l'ensemble des résidents du Canada.

D'ailleurs, selon les données du recensement de 1981 présentées par Lachapelle, les personnes nées à l'étranger représentent 8 % de la population du Québec, contre 19 % au Canada.

Une recomposition remarquable des flux migratoires, comme dans le reste du Canada

Au Canada, selon Lachapelle:

«Plus de 95 % des immigrants venaient de sources traditionnelles d'immigration (Europe, États-Unis, Australie et Nouvelle-Zélande) en 1956 et en 1957. Par la suite, la proportion que représentent les nouvelles sources d'immigrants progresse d'abord lentement jusqu'en 1966, année où elle compte pour 13 % du mouvement, puis rapidement jusqu'en 1976. Elle dépasse alors en importance les sources traditionnelles. En 1986, les sources traditionnelles ne composent plus que 31 % du mouvement, dont 23 % en provenance de l'Europe et 7 % des États-Unis.

La nouvelle immigration provient surtout des pays asiatiques. Entre 1973 et 1978, 10 % des

«nouveaux immigrants» venaient d'Afrique, 50 % d'Asie et environ 40 % de la Caraïbe et de l'Amérique latine. La part de cette dernière région diminue après 1978 et fluctue entre 15 et 35 % selon les années, tandis que celle de l'Asie se situe entre 60 et 80 % et que celle de l'Afrique varie entre 5 et 7 %. Cette hausse de l'immigration asiatique est attribuable à l'accueil de nombreux réfugiés indochinois depuis 1979.»

Au Québec, les tendances sont analogues en dépit de variations particulières.

Une modification importante des catégories d'immigrés au cours des dernières années

En 1986, 55 % des étrangers admis appartenaient à la catégorie des «réfugiés» et des «immigrés parrainés ou parents aidés», alors que la catégorie des «immigrés indépendants» ne représentait que 45 % des entrées.

Un solde migratoire négatif depuis 20 ans (sauf en 1985 et 1986)

Ce solde migratoire, ajouté à la faible fécondité des Québécoises, et compte tenu de la moindre rétention des immigrés au Québec, a contribué à la baisse du poids démographique du Québec dans l'ensemble canadien, comme l'a fait remarquer Lachapelle.

La féminisation des flux migratoires récents, évoquée par Kempeneers et Labelle

Une modification des caractéristiques des immigrés depuis 1980

Comme le signale Veltman (et cela est confirmé par les données du MCCI), l'immigration au Québec a subi de profondes transformations depuis les années 80, tout particulièrement à l'égard du niveau de connaissance préalable de l'anglais et du français. La proportion des immigrés francophones est passée, depuis 1981, de 30,8 % à 20,7 %. Inversement, on note une augmentation nette des immigrés anglophones, dont la proportion est passée de 18 % à 30,6 %, au cours de la même période.

Ces données relatives aux flux migratoires vers le Québec, pour la dernière décennie, suggèrent d'elles-mêmes les particularités nouvelles de l'insertion des immigrés dans un contexte marqué par une crise économique qui perdure et par la prégnance de la question nationale et de la question de l'identité québécoise.

Insertion socio-économique des immigrés

Le Québec a, en 1981, une immigration très bipolarisée parce qu'il a accueilli une force de travail très qualifiée, parallèlement à une main-d'oeuvre bon marché que l'on retrouve très clairement surreprésentée dans certains secteurs d'activité économique, et dans certaines catégories socio-professionnelles.

La communication de Kempeneers et Labelle illustre bien cette bipolarité de l'insertion de la main-d'oeuvre immigrée, dans le cas des femmes. De plus, elle met en évidence, avec l'exemple des Haïtiennes, l'incidence combinée de l'origine sociale des immigrées et du contexte économique marquant la période dans laquelle s'initient les chaînes de migration.

Cet aspect ressort également du texte de Dorais qui dégage des vagues migratoires différenciées d'immigrés de l'Asie du Sud-Est, en termes d'importance numérique, d'origine sociale, et de modalités d'insertion sur le marché du travail québécois: profes-

sionnels, commerçants, paysans, ouvriers. Dorais met en évidence, à l'aide de l'étude de Deschamps, la déqualification spectaculaire qui a affecté les dernières vagues de réfugiés, comme elle affecte d'ailleurs d'autres catégories d'immigrés: Sud-Asiatiques, Caraïbéens, Latino-Américains, etc.

Insertion linguistique et socio-culturelle

Avant d'aborder les conclusions de Veltman et de Lachapelle quant à l'emprise de l'anglais au Québec, rappelons que le problème de l'insertion linguistique des migrants se pose particulièrement à Montréal, où se concentrent 92 % des immigrés du Québec. On prévoit d'ailleurs qu'en 1990, 50 % des élèves de la région métropolitaine dans les écoles de la CECM seront des immigrés ou des enfants d'immigrés.

L'immigration des dernières années a fait resurgir la question de l'intégration linguistique des immigrants, que l'on croyait en partie réglée avec la Loi 101, c'est-à-dire la Charte de la langue française du Québec adoptée en 1977 et dont on fêtait cette semaine le 10e anniversaire.

Les données apportées par Veltman montrent:

Au niveau de la rétention de la langue maternelle d'origine:

Que «la situation montréalaise favorise une meilleure conservation des langues allophones chez les immigrants, à comparer à ce que l'on observe aux États-Unis». Lachapelle conclut dans le même sens en comparant la pratique linguistique des enfants de moins de quinze ans à Montréal et à Toronto.

Au niveau des transferts linguistiques:

Les transferts linguistiques ont largement été effectués en faveur de l'anglais jusqu'à la fin des années 70. Par la suite, on a noté un renversement en faveur de l'option de la langue française, grâce à la Loi 101. Ce phénomène se traduit, surtout chez les allophones jeunes, par une augmentation de personnes parlant le français comme «langue d'amitié». (Veltman)

Cependant, il nous apparaît fondamental d'évaluer l'impact réel de ce renversement de situation, d'une part de l'augmentation des immigrants unilingues anglais dans les flux migratoires, récents, d'autre part de l'attraction que continue à exercer l'anglais à Montréal, dans les pratiques linguistiques usuelles. Car comme le souligne Dorais à propos des réfugiés du Sud-Est asiatique: «Le français à l'école n'est pas nécessairement la langue qui va s'imposer à long terme. Les jeunes semblent s'identifier beaucoup plus à la langue dominante de leur quartier qu'à celle de la maison ou de l'institution scolaire. [...] Dans plusieurs quartiers de Montréal et de sa banlieue (le Centre-Ville, Côte-des-Neiges, Saint-Laurent, Brossard, etc.), les jeunes Vietnamiens sont en fait trilingues. Ils parlent leur langue d'origine avec leurs parents, le français en classe et l'anglais partout ailleurs, y compris dans les corridors et la cour de leur école.» Cette remarque s'applique à plusieurs autres groupes d'immigrés que l'on voit étudier péniblement en français et tenter d'articuler un trilinguisme que l'on a qualifié parfois de «désespérant».

D'autre part, les liens importants qui se tissent par le biais des familles (Dorais) ou des associations ethniques (Latouche) entre les communautés risquent d'accroître une mobilité accrue (temporaire ou permanente)

entre les communautés établies ailleurs au Canada et aux États-Unis, rendant plus attrayante la pratique de la langue anglaise.

L'insertion socio-économique et socio-culturelle (par le biais de l'insertion linguistique) implique des enjeux précis pour le Québec dans la conjoncture actuelle.

Posons d'abord la surconcentration des immigrés à Montréal où se consolident des enclaves multiethniques d'emploi et où continuent à s'insérer des immigrés déqualifiés en dépit du taux de chômage spectaculaire dans certaines communautés ethniques ou certains groupes d'immigration récents. Fermetures et réouvertures de manufactures, sous-traitance dans les services et travail au noir contribuent à précariser cette main-d'oeuvre, alors que parallèlement se créent de nouvelles zones ou poches de pauvreté que mettent en évidence les rapports de Centraide ou du Centre de services sociaux du Montréal métropolitain.

Comment faire face à cette situation et que penser de l'entrée d'investisseurs de Hong Kong ou du Moyen-Orient dont l'esprit d'entreprise est susceptible de contribuer à la formation de nouvelles chaînes migratoires d'immigrants parrainés, phénomène bien connu aux États-Unis dans le cas des Cubains de Miami ou des Coréens de Los Angeles.

L'insertion socio-économique des immigrés pose ici la question d'une politique de plein emploi et d'accès à l'égalité. Dans ce dernier cas, le Québec a amendé la Charte des droits et libertés de la personne en vue de corriger, par des programmes d'accès à l'égalité, la situation de personnes faisant partie de groupes victimes de discrimination dans l'emploi, ainsi que dans les secteurs de l'éducation, de la santé, etc.

En ce qui concerne maintenant l'insertion linguistique et socio-culturelle, nous faisons face à une nouvelle étape dans l'articulation de la question nationale et de la question de l'immigration. En effet, comme le dit Latouche, l'immigration (de même que l'actuel débat sur les réfugiés) «a donné un second souffle à des interrogations que l'on croyait dépassées, celles concernant la place du français au Québec, les relations Québec-Canada et la nature de l'identité québécoise».

Il nous apparaît qu'une politique globale, propre au Québec, doit être élaborée pour articuler la recherche et l'intervention autour d'enjeux profondément imbriqués. Nous faisons référence ici à la nécessité: d'une politique familiale mettant en évidence «le caractère social de la fonction parentale» (CEQ); d'une politique d'immigration propre au Québec qui définisse les objectifs démographiques, économiques, humanitaires et culturels à partir de larges débats publics et à la lumière d'analyses suivies sur les phénomènes migratoires au Québec et leurs caractéristiques propres (le Séminaire en ce sens, a favorisé l'échange d'informations absolument essentielles); de politiques linguistiques claires, renforcées en faveur de la langue française, impliquant l'émission de signaux et de messages non ambigus envers les immigrés, qui leur donnent envie de respecter et de s'identifier à un Québec francophone tout en affirmant leur altérité.

Le défi est grand. Et comme le suggère Latouche, il y va de notre capacité d'assurer la permanence du fait québécois, en le renouvelant à partir de nouveaux rapports à la fois sur le plan international et sur le plan interne.

XII BILAN DE LA FRANCOPHONIE

Rapport de la plénière

Président: VICTOR PICHÉ
Secrétaire: VICTOR LAPALME

Bilans et perspectives

L'avant-midi du vendredi 21 août a été consacrée à la présentation des rapports de synthèses sur chaque atelier régional, à un bilan de la francophonie et à une discussion générale en plénière de ces bilans et des perspectives de recherche sur les thèmes de la migration internationale et de l'insertion des migrants.

Au départ, les présidents et présidentes des cinq ateliers régionaux ont présenté une synthèse des communications soumises et des débats auxquels elles ont donné lieu en atelier sur les deux thèmes du Séminaire. De plus, les présidents et présidentes, en collaboration avec leurs rapporteurs du panel, ont tenté de dégager à partir de leurs analyses et de leurs réflexions des éléments de problématique et un état de la question pour chacune des régions considérées.

La profondeur et la clarté des rapports de synthèses ont permis de constater l'ampleur et la richesse des travaux réalisés au cours des jours précédents en ateliers, tout en dégageant les chantiers de recherche à développer.

En second lieu, le président de la plénière a fait un bref exposé dans lequel il a tenté, au-delà des contextes régionaux, de dresser une problématique des tendances migratoires récentes et de l'insertion des migrants à l'échelle de la francophonie.

Parlant des enjeux de la migration internationale, V. Piché a souligné quatre aspects qui confèrent à ce phénomène un caractère éminemment stratégique.

Premièrement, le phénomène migratoire doit être mis en relation avec une mondialisation accélérée des rapports de production et d'échange qui touche autant les biens et les services que les êtres humains.

Deuxièmement, dans les pays du Nord, la conjoncture économique et démographique a fait apparaître une première contradiction importante face au phénomène migratoire, à savoir la peur du déclin démographique et ses conséquences d'une part, et d'autre part, le refus de l'immigration.

En même temps, dans les pays du Sud, le sous-emploi chronique, la forte croissance démographique font de ces pays des réservoirs importants d'émigration, en même temps que se referment les portes des pays du

Nord : c'est là une deuxième contradiction importante du phénomène migratoire actuel.

Un troisième aspect caractérise la migration internationale actuelle, à savoir l'importance politique des flux Sud-Nord, qui contribue à une diversification culturelle, raciale et religieuse des pays d'accueil, créant du même coup un terrain propice à la généralisation de mythes sur ces populations immigrantes.

Quatrièmement, les restrictions récentes concernant le droit d'établissement et l'octroi de permis de travail ont favorisé de nouvelles stratégies d'entrée dans les pays d'immigration, soit les entrées illégales, les contrats temporaires et les réfugiés.

Ces quatre aspects de la migration internationale récente ne sont pas spécifiques au monde francophone, mais généralisés à l'ensemble des pays. En terminant, V. Piché a fait ressortir quatre objets de recherche pouvant donner lieu à une coopération au sein de la francophonie, à savoir :

1. coordonner la recherche sur les politiques migratoires en vigueur dans les pays d'émigration et d'immigration ;
2. effectuer des travaux comparatifs de pays à pays, mais aussi pour un même groupe de migrants (Haïtiens, Libanais, etc.) dans différents pays et régions ;
3. vérifier par des recherches les fondements de plusieurs mythes entretenus à l'endroit des populations immigrantes ;
4. clarifier les concepts utilisés en recherche (insertion, adaptation, intégration, etc.).

Suite à cet exposé et aux rapports de synthèses, les participants ont été invités à réagir aux bilans préparés. Ce qui suit est un résumé des principales interventions dont certaines se rapportent aux objets de recherche à développer.

Concernant les nouvelles politiques migratoires adoptées récemment et leur échec apparent, il importe de souligner qu'elles ont plutôt donné lieu à des effets inattendus qui ont eu pour conséquence de modifier très peu le volume du flux mais plutôt d'en changer la composition (migrants illégaux, réfugiés).

Dans le cadre du Séminaire, les aspects légaux et juridiques des politiques n'ont pas été suffisamment analysés comme facteurs d'explication des tendances récentes du phénomène migratoire.

Par ailleurs, le Séminaire a permis de sortir de l'optique restreinte des facteurs de répulsion et d'attraction (*push-pull factor*) pour mieux saisir la dynamique interne propre au phénomène migratoire.

On a tenu à rappeler certaines dimensions historiques, à savoir que l'excédent de main-d'oeuvre européenne, provoqué par les révolutions industrielles, a été absorbé par la colonisation et l'immigration massive dans différentes régions du monde (Amérique, Afrique, Océanie).

D'autre part, l'état des recherches sur l'ampleur et la complexité du phénomène migratoire Sud-Sud, notamment à la suite du *boom* pétrolier de 1973, a permis de sortir de l'analyse classique Sud-Nord.

Il serait souhaitable d'étudier davantage sur une base comparative les effets de l'émigration sur les pays de départ à court et à long terme, et en prenant en considération l'espace social (individu, famille, région, pays).

De même, il importe d'intégrer davantage au plan de la recherche la migration et l'insertion sous toutes

ses formes, plutôt que d'en faire des objets isolés.

Il aurait fallu dégager davantage l'aspect spécifique des femmes dans le phénomène migratoire et dans l'insertion des migrants et discuter des perspectives de recherche sur cette question.

Il y aurait lieu également de poursuivre des recherches sur les fondements idéologiques des rapports interethniques et sur le rôle et la place des immigrés dans les économies.

Enfin, l'aspect de l'insertion linguistique n'a pas été suffisamment abordé et approfondi dans ce Séminaire qui se consacrait aux pays francophones.

Ces interrogations, ces remarques et ces réflexions démontrent tout l'intérêt suscité par les travaux du Séminaire et les avenues possibles au plan des sujets et thèmes à aborder lors de rencontres similaires, si elles devaient s'organiser éventuellement.

La coopération

Avant d'amorcer la discussion en plénière, V. Piché expose son point de vue sur la pertinence d'une coopération entre chercheurs de la francophonie. Selon lui, il faut en rechercher le fondement dans la spécificité du processus de recherche lui-même qui non seulement justifie mais rend urgente la coopération «francophone». En effet, on constate que les résultats des recherches sur le phénomène migratoire restent souvent méconnus hors des frontières de leur production, alors qu'une confrontation permettrait des échanges fructueux, éliminerait la duplication et profiterait au développement de ce chantier.

Ce problème de diffusion des résultats est particulièrement aigu dans le monde francophone, dans la mesure où les moyens de diffusion sont à une plus vaste échelle dominés par les institutions anglophones, en l'occurence américaine.

Il importe donc de songer à établir un mode de diffusion accessible à la communauté des chercheurs francophones.

Ceci dit, V. Piché invite la salle à discuter de coopération en suggérant que la discussion porte sur les objets de recherche, les formes et les moyens de la coopération.

La discussion sur la coopération a été particulièrement ardue et difficile, dans la mesure où l'objectif ou le résultat attendu n'était pas clairement défini.

S'agissait-il de définir des projets précis de coopération qui relèvent plutôt d'ententes entre États? S'agissait-il de prévoir tout simplement des suites au Séminaire en termes de collaboration entre chercheurs?

Quoiqu'il en soit, il s'est dégagé de cette discussion un intérêt certain pour l'établissement de formes de collaboration et certaines propositions concernant des objets de recherche.

Objets de recherche

Outre les quatre objets de recherche identifiés par V. Piché à la fin de la plénière sur les bilans et autour desquels il semblait se dégager un certain consensus, d'autres suggestions ont été formulées pour servir de base à une coopération.

Ainsi, on a suggéré de dresser une liste d'un certain nombre de questions-clés qui préoccupent les chercheurs et qui suite à un échange serviraient à déterminer les objets de coopération. À titre d'exemples de questions-clés, on a mentionné celles-ci:

1. La question des enclaves ethniques est-elle un phénomène transitoire et pour combien de temps ou est-elle un phénomène permanent dans le pays d'immigration?
2. Y a-t-il un phénomène de populations migratoires en permanence?
3. Les pays du Nord sont-ils en train de reproduire chez eux la problématique Nord-Sud?

D'autre part, il a été suggéré qu'on essaie de mettre sur pied un système d'étude mondial des migrations comme il a été possible de le faire pour le thème de la fécondité.

Formes de coopération

La discussion sur les formes de coopération a permis de constater les différences de besoins, notamment entre chercheurs du Nord et chercheurs du Sud.

L'accès à la documentation et aux donnés est apparu comme une priorité et un urgent besoin pour favoriser la recherche dans les pays du Sud et pour permettre d'éventuelles recherches comparatives.

On a insisté sur la nécessité de favoriser le démarrage d'études dans les pays de départ et notamment en Afrique. Il en va du développement de la recherche, voire de la survie même dans les régions du Sud, d'où un appel lancé aux chercheurs et aux institutions du Nord pour faciliter ce démarrage.

À ce sujet, certaines institutions telles le CNRS (Centre national de la recherche scientifique) et la Revue européenne des migrations internationales, en lien avec le GRECO (Groupement de recherches coordonnées sur les migrations internationales), produisent des bibliographies et offrent un accès à des données et à de la documentation. Le CNRS possède également les moyens d'organiser des coopérations au plan de la recherche sur le thème de la migration.

On souligne également qu'il ne faut pas sonner uniquement à la porte des institutions francophones.

Concernant la mise en place de réseaux de chercheurs, certains prétendent qu'ils existent déjà, alors que d'autres affirment qu'il faut les développer, les organiser et les consolider surtout pour assurer la diffusion des résultats des recherches dans le monde francophone.

Pour les uns, il importe de développer des réseaux régionaux à la condition qu'ils reposent sur des réseaux nationaux et qu'ils soient appuyés par un réseau à l'échelle de la francophonie.

Pour les autres, il ne s'agit pas de développer un modèle centralisé mais d'adopter plutôt une approche pragmatique tenant compte des besoins spécifiques.

Finalement, une proposition a été soumise par un représentant de l'AUPELF (Association des universités partiellement ou entièrement de langue française) à l'effet d'inscrire le thème de la migration internationale dans les priorités de la proposition concernant la formation de réseaux scientifiques, qui sera soumise au sommet de Québec.

Bien que la brève discussion en plénière sur les perspectives de coopération au plan de la recherche n'avait pas pour but de dresser un plan détaillé incluant des projets de coopération, elle aura permis de sonder les chercheurs sur les objets possibles, les formes et les moyens à envisager, en tenant compte des avantages et des difficultés qu'ils y voyaient.

Chose certaine, l'enthousiasme manifesté et la qualité des travaux du Séminaire sont des signes certains

que les chercheurs de la francophonie sur les questions de migration et d'insertion des migrants veulent se rencontrer, veulent échanger et veulent collaborer.

À la suite de la plénière et pour clore le Séminaire, monsieur Régis Vigneau, sous-ministre du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, a annoncé que les Actes du Séminaire seront publiés sous l'égide du MCCI et que le gouvernement du Québec sera informé des réalisations du Séminaire avant la tenue du Sommet francophone à Québec.

Migration et francophonie: vers une mondialisation des échanges

Exposé de VICTOR PICHÉ
Président de la plénière

Dans la courte réflexion qui suit, j'aimerais me concentrer sur deux questions. Premièrement, le thème de la migration est-il suffisamment crucial pour en faire une priorité dans la collaboration internationale? Et deuxièmement, la collaboration internationale en matière de recherche est-elle elle-même pertinente? Pour répondre à ces deux questions, je formulerai d'emblée deux propositions.

1. Dans le contexte de la mondialisation accélérée des rapports sociaux, la migration ou la circulation des êtres humains devient un enjeu socio-politique primordial. En effet, la question de la circulation des invididus (c'est-à-dire libre échange versus protectionnisme) est au coeur des discussions concernant l'avenir de nos sociétés.
2. La recherche en vase clos est aujourd'hui suicidaire. En effet, la «circulation des idées» s'internationalisant à un rythme effréné, sans participation effective à un réseau international solide, les résultats de nos recherches sont voués aux oubliettes. J'espère que le reste du texte rendra ces deux propositions évidentes.

Les enjeux fondamentaux de la migration internationale

Caractéristiques actuelles

Il n'est pas question ici de proposer une synthèse des grandes tendances des mouvements migratoires contemporains: c'est là un des rôles des communications présentées à ce Séminaire. J'aimerais plutôt relever quatre aspects qui me paraissent centraux à l'argumentation de la première proposition concernant le caractère éminemment stratégique des migrations.

Mondialisation des échanges

Les grands mouvements migratoires actuels sont à mettre en relation avec la mondialisation des rapports de production et d'échange qui touchent autant les biens et les services que les êtres humains. Si McLuhan a parlé du «*global village*», Wallerstein lui parle de «l'économie-monde». Certes l'internationalisation comme processus est en cours depuis au moins le XVI[e] siècle (du moins dans le cadre du capitalisme). Que l'on pense aux vastes mouvements colonialistes et impérialistes dont les effets sur les migrations se font encore sentir aujourd'hui. Par contre, cer-

taines modalités migratoires actuelles de ce processus sont nouvelles, du moins dans leur ampleur, et nous forcent à réfléchir aux nouvelles façons d'y faire face.

Politiques migratoires contradictoires

Dans le contexte économique mondial actuel, nous pouvons parler véritablement d'un mutation profonde dans la nature de la migration, qui est au coeur même de plusieurs contradictions importantes, voire fondamentales. D'une part, les pays industrialisés sont aux prises avec des problèmes de chômage et de sous-emploi énormes, qui affectent très durement certaines catégories spécifiques de personnes, en particulier les nouvelles venues sur le marché de l'emploi: les jeunes, les femmes, les immigrants et immigrantes, et les personnes âgées (ça fait beaucoup de monde!). Cette situation constitue un levain efficace pour les idéologies racistes et fascistes qui pointent du doigt les «étrangers», ravivant les mythes de «l'immigrant voleur de jobs». Les pressions pour restreindre l'immigration sont extrêmement fortes, pressions auxquelles les gouvernements sont par ailleurs très sensibles. D'autre part, dans les mêmes pays industrialisés, on parle, d'une façon presqu'apocalyptique, du déclin démographique dû à la baisse de la natalité qui, dans plusieurs pays, ne permet plus le renouvellement des générations. Ce déclin appréhendé couvre, dans l'idéologie démopolitique, deux réalités distinctes. La première concerne le vieillissement de la population et ses conséquences sur le rapport quantitatif «population active/population inactive». Elle se résume par la question fréquemment posée: qui va payer nos pensions de retraite? Quant à la deuxième, elle est plus répandue en Europe mais on en retrouve parfois des échos au Québec: elle concerne en fait la peur du déclin de l'Occident voire la disparition tendancielle de la race blanche. On pourrait facilement démontrer que ce courant idéologique est très près du courant raciste et anti-tiers-mondiste mais cela nous éloignerait un peu trop de notre propos. Donc, première contradiction: peur du déclin démographique mais refus de l'immigration.

Par ailleurs, les pays dits en développement ont eux aussi leurs propres contradictions. D'un côté, une vaste partie de la population, surtout rurale et agricole, mais aussi urbaine et marginale, dépend pour survivre de la main-d'oeuvre familiale et des réseaux de parenté, favorisant ainsi une relativement forte croissance démographique. En même temps, les migrations des membres du ménage vers les lieux de concentration des activités rémunératrices (là où se trouve l'argent) constituent une stratégie *sine qua non* de survie (comme vient d'ailleurs de le démontrer Lututala lors de la soutenance de sa thèse de doctorat). De l'autre côté, face à des politiques de développement axées sur des secteurs peu créateurs d'emploi, ces pays sont aussi aux prises avec des problèmes de chômage mais surtout de sous-emploi chronique. Cette situation ne peut que provoquer des déplacements considérables de population et faire de ces pays des réservoirs d'émigration qui constituent autant de pression sur les pays du Centre. Le cas des populations réfugiées est exemplaire à ce sujet. D'ailleurs, plusieurs gouvernements encouragent l'émigration, par exemple dans la Caraïbe car elle représente une soupape de sûreté importante. Donc, deuxième contradiction: un nombre considérable de personnes n'attendent que l'occasion pour fuir leurs situations de misère,

de pauvreté et de répression, mais partout les portes se referment de plus en plus. Ici aussi, on voit à quel point l'idéologie anti-tiers-mondiste est utile, justifiant l'accroc à l'humanitarisme que constitue le protectionnisme en matière de population sous prétexte que de toute façon ces pays n'ont que ce qu'ils méritent avec leurs régimes despotiques et corrompus.

Certains esprits humanitaristes verraient très vite une solution possible à ces contradictions en préconisant... le libre échange. Mais le libre échange, ce n'est pas pour les individus.

Importance politique des flux Sud-Nord

Loin de moi l'idée de nier l'importance des flux internationaux Sud-Sud, mais permettez-moi d'adopter ici une perspective «nordiste». Les migrations vers les centres industriels en provenance du Tiers Monde sont un fait nouveau, du moins par leur ampleur et leur signification du point de vue des rapports internationaux. En effet, sans entrer dans les dédales des statistiques d'immigration, il est clair que dans les pays industrialisés, la provenance des immigrants et des immigrantes s'est radicalement modifiée. Si je prends le Québec comme exemple, près de 70 % de l'immigration prend sa source dans les pays dits du Tiers Monde. Pour plusieurs pays, cette immigration provient le plus souvent des anciennes colonies. Mais ce qui est plus important, ce sont les caractéristiques culturelles, religieuses et raciales qui sont associées à cette «nouvelle immigration». Que ce soit la couleur des populations antillaises au Canada ou la religion islamique des Africains et Africaines du Nord en France, la peur de l'invasion hante certains esprits, aidée en cela par une situation économique précaire et électoralement récupérée par certains groupes politiques. Ainsi, non seulement on veut fermer les portes, ou plutôt les laisser entr'ouvertes uniquement pour certaines catégories de personnes bien sélectionnées, mais en plus on fait la vie dure à toutes celles et tous ceux qui sont «visiblement» étrangères et étrangers. Cette situation est particulièrement propice à la généralisation des mythes sur les immigrantes et les immigrants. J'y reviendrai plus loin lorsque je parlerai du rôle de la recherche scientifique.

Les nouvelles stratégies d'entrée

Avec la fermeture des frontières, ou ce que j'ai appelé le protectionnisme en matière de main-d'oeuvre et de population, on assiste à une restriction importante dans l'octroi du droit d'établissement (c'est-à-dire au Canada) ou dans l'octroi des permis de travail (c'est-à-dire en Europe). Dans le cas de la France, par exemple, on parle même de changer le code de la nationalité, ce qui à mon avis constituerait une véritable révolution dans le droit régissant la citoyenneté. En passant, je souligne que la dernière loi canadienne d'immigration, la loi C-24, votée en 1978, avait aussi passablement changé le droit en matière d'immigration, inversant le fameux principe de l'innocence jusqu'à preuve du contraire. Dans ce contexte, on assiste à la montée de nouvelles catégories d'immigration, qui sont aussi de nouvelles stratégies d'entrée devant les politiques migratoires restrictives actuelles.

Ainsi, j'en retiendrais trois qui me paraissent particulièrement importantes: les entrées par voies dites «illégales», celles par voies de contrats temporaires de travail, et enfin

celles par voies de refuge. Je ne veux pas m'étendre sur ces trois catégories, d'autant plus que la situation varie beaucoup d'un pays à l'autre. Je soulignerai néanmoins un point fondamental qui les caractérise, à savoir leur extrême vulnérabilité sociopolitique: on peut les déporter, on peut les sous-payer, car qui va les défendre? On voit aussi que ce sont ces catégories que l'on va immédiatement pointer du doigt comme étant autant indésirables.

Les enjeux de la recherche

Ici, je voudrais poser la question de la finalité même de la recherche en matière de migration. En premier lieu, je voudrais répéter à quel point pour moi la question migratoire est stratégique et mérite toute l'attention qu'on lui accorde aujourd'hui. En effet, la façon de traiter ce qui me paraît être une des caractéristiques les plus chères à l'être humain, c'est-à-dire la liberté de circulation, est symptomatique du genre de société qui se construit ou veut se construire. En ce sens, les choix en matière de migration demeurent d'abord et avant tout un choix de société, donc un choix de nature politique.

Mais alors, à quoi peut contribuer la recherche scientifique si les choix demeurent essentiellement politiques? À mon avis, en matière d'immigration, la science sociale ne peut que s'attaquer à certains mythes, qui ont d'ailleurs la vie dure. C'est là un rôle fort modeste, j'en conviens, mais dans mon esprit, modestie ne signifie pas inutilité. Au contraire, c'est uniquement par une recherche rigoureuse et systématique que l'on peut vraiment évaluer le bien-fondé de nos choix politiques. On peut juger moralement et de haut les lepinistes, on peut s'offusquer que les nouvelles règles en matière de réfugiés trouvent un support aussi important dans la population canadienne. Cela demeure un acte de philosophie politique. Mais du point de vue de la contribution que peut faire la recherche systématique, on ne peut s'arrêter là, il faut chercher à comprendre, par exemple, qui sont ces 10 % qui ont voté pour Le Pen, quels sont les fondements de leur geste (par exemple, plusieurs avaient voté PC avant...). On peut se demander s'il est vrai que les immigrants et les immigrantes viennent prendre les emplois de ceux et celles qui sont déjà sur place, aggravant ainsi le chômage; ou que les populations immigrantes choisissent de s'isoler dans des ghettos par refus de s'intégrer aux autres; que les jeunes immigrants sont responsables de l'accroissement de la criminalité; ou, pour prendre un exemple québécois, que les chauffeurs de taxis haïtiens roulent leurs clientèles volontairement ou parce qu'ils ne connaissent pas la ville; que les immigrants sont responsables de la détérioration de certains quartiers; que les enfants de familles immigrantes sont moins doués dans les études; ou que tous les Maghrébins ont des moutons dans leur bain... et j'en passe. Bref, on le voit, les enjeux de la recherche dépassent largement l'académisme.

Spécificité du monde francophone?

En conclusion de cette partie, il convient de répondre à une dernière question: le phénomène migratoire, tel que je l'ai décrit, est-il spécifique au monde francophone? À mon avis, la réponse est non. Il serait politiquement stérile de diviser la question migratoire sur une base essentiellement linguistique. L'économie-monde transcende les barrières linguistiques. La place des pays dans la division internationale du travail est

beaucoup plus déterminante du point de vue de la signification de la migration que la langue officielle (par exemple, Montréal a plus de points communs avec Londres qu'avec Kinshasa ou Port-au-Prince). Si l'on veut parler de coopération entre chercheurs de la francophonie, il faut trouver la justification ailleurs que dans une supposée spécificité francophone du fait migratoire. J'argumenterai dans la prochaine section, que c'est la spécificité du processus de recherche lui-même qui non seulement justifie mais rend urgente la coopération «francophone».

Coopération internationale: à la recherche d'une problématique

Cette deuxième section sera plus courte que la précédente. Elle ne veut que susciter la réflexion et, si possible, faire en sorte que nos discussions aboutissent à des suites concrètes. Je vais tenter de répondre à la deuxième question que je posais, dès le début de mon exposé, sur la pertinence même de la coopération en matière de recherche sur les migrations internationales. Comme vous connaissez déjà ma réponse, je serai bref sur la pertinence pour passer rapidement à des suggestions concrètes, sans savoir si celles-ci sont réalistes.

Pertinence

La coopération entre chercheurs de la francophonie peut se justifier de deux points de vue. On peut retenir l'un ou l'autre car à mon avis, chacun suffit amplement à justifier la pertinence de la coopération. Le premier point de vue se situe dans l'optique bien connue de l'échange fécond sur les expériences migratoires. Face à des problèmes communs — et encore faut-il que ces problèmes aient été identifiés par les recherches —, il est intéressant, voire nécessaire, de confronter les solutions et les politiques adoptées ou en voie de l'être. Une des raisons de la duplication énorme qui caractérise les recherches migratoires, duplication qui pour moi est synonyme de gaspillage, est que les résultats de recherches n'arrivent pas à sortir de leur cadre étroitement régional. Pourtant, que de leçons à tirer, que de détours à éviter en considérant l'expérience des autres. Un exemple récent. Il s'est tenu à Londres un atelier de travail réunissant un nombre restreint de chercheurs ayant effectué des recherches sur les diasporas caraïbéennes. On pouvait confronter la réalité migratoire haïtienne, guadeloupéenne, trinidadienne, jamaïcaine dans différents contextes: à Montréal, Paris, Londres, Pointe-à-Pitre, Cayenne, New York, Miami, etc. Au-delà des spécificités qu'il n'est pas question d'évacuer, il est frappant de constater à quel point les mécanismes migratoires se ressemblent. De plus, on découvre que ces mécanismes transcendent souvent le fait national. Ainsi, le rôle de l'immigration haïtienne en Guadeloupe se compare sur certains points à celui de l'immigration guadeloupéenne en France. Par exemple, le discours «français» sur les immigrants et immigrantes de la Guadeloupe ressemble étrangement à celui du discours «guadeloupéen» sur la population immigrante haïtienne, dominicaine, etc. Seule une confrontation «multinationale» permet ce genre de constatation et de sortir de l'ornière trop étroitement ethniciste.

Mais justement, ce que j'appelle la confrontation multinationale relève d'un problème plus général de diffusion des résultats de recherche. Or, dans ce domaine, le problème est particulièrement aigu dans le monde francophone, et c'est le deuxième

point de vue que l'on peut adopter pour justifier la coopération à l'intérieur de la francophonie. En effet, le phénomène de la mondialisation auquel j'ai fait allusion plus haut touche aussi le processus de recherche dans toutes ses composantes: définition des priorités, choix des problématiques et des méthodes, diffusion sous toutes ses formes, etc. Malgré la complexité de la question, je soulignerai une seule dimension de la situation actuelle qui me paraît nouvelle et hautement significative pour notre propos, celle de la monopolisation croissante des canaux de diffusion (conférences internationales, revues, etc.). Auparavant, il existait certes un contrôle qui s'exerçait presque toujours à l'intérieur de chaque discipline et par un «establishment» auquel on pouvait toujours espérer appartenir avec la persévérance dans le travail, le temps... et les bonnes relations. Aujourd'hui, ce qui compte d'abord et avant tout c'est l'Institution de rattachement. En démographie, par exemple, les recherches connues et citées ont été pendant longtemps (disons de 1965 à 1980) diffusées par le *Population Council* de New York, un organisme privé financé par les grandes fondations américaines (Rockefeller et Ford en particulier). Rien de surprenant alors que se soient multipliées un peu partout les recherches sur la planification familiale. Et que dire du domaine plus général «population et développement», encore une fois monopolisé par le même *Population Council* avec sa revue *Population and Development Review*? Comment s'y prend-il? Très simplement, en inondant le marché avec leurs nombreuses publications gratuites. C'est tout simplement le fameux principe de la mise en marché basé sur la publicité par la poste. Il suffit d'avoir une bonne liste des personnes et des institutions-clés et le tour est joué. Mais il suffit aussi d'avoir de l'argent, n'est-ce pas? Dans le domaine de la migration, on peut citer le cas du *Center for Migration Studies* à New York qui, par sa revue *International Migration Review*, s'est imposé dans le domaine.

En ce qui nous concerne, un fait brutal: la domination des institutions anglo-saxonnes. Il est évident pour moi que seule la coopération à l'intérieur d'un réseau francophone solidement établi (*i.e.* avec des moyens) peut contourner efficacement cette domination, à moins bien sûr de faire comme beaucoup de chercheurs font déjà, c'est-à-dire, écrire carrément en anglais.

Il nous reste maintenant à suggérer quelques moyens à mettre en oeuvre pour donner suite à nos discussions.

Moyens

Les moyens à mettre en oeuvre pour favoriser la coopération dépendent essentiellement des objectifs que l'on poursuit. Compte tenu de tout ce qui précède, il me semble que l'on peut retenir deux objectifs généraux. Premièrement, la coopération doit permettre des échanges au niveau des problématiques, des méthodologies et des résultats. D'une façon plus concrète, la recherche devrait être orientée sur les solutions et les politiques en matière de migration, politiques devant couvrir autant les conditions d'admission comme les mesures liées à l'insertion. Dans ce domaine, la question des relations interethniques et celle du rôle socio-politique des migrations (émigration et immigration) devraient être privilégiées. Enfin, l'approche doit être multidisciplinaire et mondiale; il faut voir la migration à la fois du point de vue des pays d'immigration et ceux d'émigration.

En fonction de ces objectifs, on peut retenir plusieurs formes d'échanges. J'en retiens trois pour les fins de la discussion: 1. des ateliers de travail sur des thèmes précis, comme celui-ci par exemple; 2. un bulletin d'information sur les recherches en cours dans les différents pays; 3. une revue scientifique (une autre?) de haut calibre, pouvant être le pendant de l'*International Migration Review*. Comme j'ai identifié la diffusion comme étant le problème crucial pour la francophonie, je privilégierais certainement la troisième forme. Par ailleurs, dans un esprit innovateur, on pourrait se diriger dans deux directions différentes: d'une part, profiter du développement micro-informatique actuel pour faire une revue de nouvelle forme (pourquoi pas une revue sur disquettes? communications par modem...?); d'autre part, profiter du phénomène vidéo pour diffuser nos résultats de recherche d'une façon plus vivante... et accessible. Ces deux avenues constituent certes des défis importants et, pour plusieurs d'entre nous, un dose importante de recyclage. Mais en retour, les résultats pourraient être fantastiques.

Enfin, pour mettre en oeuvre ce programme d'activité, il reste deux questions à résoudre: une concernant la forme de structure à mettre sur pied, et l'autre concernant le financement. Sur la deuxième question, je ne dirai rien pour le moment. Sur la première, il me semble évident qu'il faut imaginer une structure au moins minimale de coordination. Personnellement, je proposerais une sorte de secrétariat permanent logé par exemple à l'intérieur d'un organisme international francophone, pour éviter le plus possible la mainmise d'un pays sur l'organisation. À ce sujet, je lance pour discussion l'idée que cet organisme pourrait être l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT). Cet organisme semble bien perçu par les pays du Tiers Monde, et du point de vue des chercheurs québécois, il n'est pas négligeable de savoir que le Québec y a un statut autonome.

Annexes

1. COMITÉ ORGANISATEUR DU SÉMINAIRE

Présidence
Laurette Champigny-Robillard
Sous-ministre adjointe
Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration

Conseil
Renée Desmarais
Directrice du Cabinet
Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration

Coordination
Monique Daigle
Directrice du Centre d'orientation et de formation des immigrants
Maurice-Lefebvre
Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration

Organisation scientifique
Aleyda Lamotte
Agente de recherche et de planification
Direction de la planification et de l'évaluation
Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration

Logistique et communications
Françoise Gélinas
Agente d'information
Direction des communications
Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration

2. TITRES ET ADRESSES DES PARTICIPANTS

Participants

ABOU SADA, GEORGES, sociologue
Directeur
Groupement de recherches coordonnées sur les migrations internationales
Institut de recherche sur les sociétés contemporaines
Centre national de la recherche scientifique
Ominor 1, rue Norbert-Ségard
59046 Lille Cedex
France

BARIL, RAYMOND, anthropologue
CONEPS Inc.
417, rue Saint-Pierre
Bureau 408
Montréal, Québec
H2X 2M4

BERNÈCHE, FRANCINE, démographe
Chercheure
Centre de recherches caraïbes
Université de Montréal
C.P. 6128
Succursale A
Montréal, Québec
H3C 3J7

CALMONT, RÉGINE, géographe
Enseigante
Centre guyanais d'études et de recherches
Université de la Martinique-Guyane
27, lotissement Les Balisiers
Route Mont-Joly
97300 Cayenne
Guyane

CHAMPIGNY-ROBILLARD, LAURETTE
Sous-ministre adjointe
Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration
360, rue McGill
Montréal, Québec
H2Y 2E9

CONDÉ, JULIEN, démographe
Chercheur
37, rue Alègre
94400 Vitry-sur-Seine
France

COULIBALY, SIDIKI, démographe
Responsable démographique
Centre de recherche pour le développement international — Dakar
B.P. 11007 — CD Annexe
Dakar
Sénégal

DAIGLE, MONIQUE
Directrice
Centre d'orientatin et de formation des immigrants Maurice-Lefebvre
Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration
5940, rue Monk
Montréal, Québec
H4E 3H4

DESCHAMPS, GILLES, sociologue
Agent de recherche et de planification
Direction de la planification et de l'évaluation
Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration
360, rue McGill
Montréal, Québec
H2Y 2E9

DESMARAIS, RENÉE
Directrice
Cabinet de la Ministre
Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration
360, rue McGill
Montréal, Québec
H2Y 2E9

DORAIS, LOUIS-JACQUES, anthropologue
Professeur
Département d'anthropologie
Pavillon de Koninck
Université Laval
Sainte-Foy, Québec
G1J 7P4

DORÉLIEN, RENAND, statisticien-démographe
Expert national en démographie
Institut haïtien de statistique et informatique
Division d'analyse et de recherches démographiques
Boulevard Harry-Truman
Port-au-Prince
Haïti

EL GAMMAL, AMIRA, économiste
Chercheure
14, rue de Vouillé
8e étage, app. 6
75015 Paris
France

GAGNÉ, MADELEINE, économiste
Agente de recherche et de planification
Direction de la planification et de l'évaluation
Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration
360, rue McGill
Montréal, Québec
H2Y 2E9

GÉLINAS, FRANÇOISE
Agente d'information
Direction des communications
Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration
360, rue McGill
Montréal, Québec
H2Y 2E9

GUENGANT, JEAN-PIERRE, démographe
Chercheur
Office de la recherche scientifique et technique
C.P. 1020
97178 Pointe-à-Pitre
Guadeloupe

HAMMOUD, RAJA, linguiste
Experte-linguistique arabe
Alis technologies inc.
3410, rue Griffith
Ville Saint-Laurent, Québec
H4T 1A7

HANE BA, FAMA, statisticienne, économiste, socio-démographe
Conseillère régionale en éducation en matière de population
UNESCO, Bureau régional pour l'éducation en Afrique
12, avenue Roume
C.P. 3311
Dakar
Sénégal

HELLY, DENISE, sociologue
Chercheure
Institut québécois de recherche sur la culture (IQRC)
290, place d'Youville
Montréal, Québec
H2Y 2B6

HORCHANI-ZAMITI, MÉLIKA, psychosociologue
Maître-assistante
Centre d'études et de recherches économiques et sociales
Université de Tunis
23, rue d'Espagne
Tunis
Tunisie

ICART, JEAN-CLAUDE, sociologue
Chercheur
Bureau de la communauté chrétienne des Haïtiens de Montréal
6970, rue Marquette
Montréal, Québec
H2E 2C7

JUTEAU-LEE, DANIELLE, sociologue
Directrice
Département de sociologie
Université de Montréal
C.P. 6128
Sucursale A
Montréal, Québec
H3C 3J7

KEMPENNEERS, MARIANNE, sociologue
Professeure
Département de sociologie
Université de Montréal
C.P. 6128
Succursale A
Montréal, Québec
H3C 3J7

LABAKI, BOUTROS, économiste-historien
Profeseur associé
Institut des sciences sociales
Université Libanaise
C.P. 60138
Jal-El-Dib
Liban

LABELLE, MICHELINE, anthropologue
Directrice
Module de sociologie
Université du Québec à Montréal
C.P. 8888
Succursale A
Montréal, Québec
H3C 3P8

LACHAPELLE, RÉJEAN, démographe
Directeur de la recherche
Programme d'études linguistiques
Statistique Canada
Édifice R.H. Coats – 24e étage
Parc Tunney's
Ottawa, Ontario
K1A 0T6

LAMOTTE, ALEYDA, sociologue
Agente de recherche et de planification
Direction de la planification et de l'évaluation
Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration
360, rue McGill
Montréal, Québec
H2Y 2E9

LAPALME, VICTOR, politicologue
Agent de recherche et de planification
Direction de la planification et de l'évaluation
Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration
360, rue McGill
Montréal, Québec
H2Y 2E9

LAROSE, SERGE, anthropologue
Directeur adjoint
Centre de recherche caraïbes
Université de Montréal
C.P. 6128
Succursale A
Montréal, Québec
H3C 3J7

LATOUCHE, DANIEL, politicologue
Professeur
Institut national de la recherche scientifique — Urbanisation
3965, rue Durocher
Montréal, Québec
H2X 2C6

LESCOP, RENÉE, politicologue
Chercheure
Commission des droits de la personne
360, rue Saint-Jacques
Montréal, Québec
H2Y 1P5

LUTUTALA, MUMPASI, démographe
Professeur
Département de démographie
Université de Montréal
C.P. 6128
Succursale A
Montréal, Québec
H3C 3J7

MFOULOU, RAPHAËL, démographe
Professeur
Institut de formation et de recherche démographique
C.P. 1556
Yaoundé
Cameroun

MOROKVASIC-MÜLLER, MIRJANA, sociologue
Chargée de recherche
Institut de recherche sur les société contemporaines
Centre national de la recherche scientifique
59-61, rue Pouchet
75849 Paris Cedex 17
France

OUAIDOU, NASSOUR G., démographe
Coordonnateur adjoint
Unité socio-économique et de démographie
Institut du Sahel
C.P. 1330
Bamako
Mali

PICHÉ, VICTOR, démographe
Professeur
Département de démographie
Université de Montréal
C.P. 6128
Succursale A
Montréal, Québec
H3C 3J7

PIERRE-JACQUES, CHARLES, sociologue
Chercheur
Centre de recherche caraïbes
Université de Montréal
C.P. 6128
Succursale A
Montréal, Québec
H3C 3J7

SALEM, NORMA, historienne
Chercheure
Institut québécois de recherche sur la culture
290, place d'Youville
Montréal, Québec
H2Y 2B6

SAINTE-ROSE, PIERRE-LEVAL, anthropologue
Intendant — professeur
Lycée professionnel Châteaubeuf
C.P. 6020
297200 Fort-de-France
Martinique

TALHA, LARBI, économiste
Chargé de recherche
Centre national de la recherche scientifique
5, avenue Pasteur
13100 Aix-en-Provence
France

TARDIEU, CAMILLE, démographe
Expert national en statistique de l'éducation
Ministère de l'Éducation
Ville du Soleil
102, Lafleur-Ducheine
Port-au-Prince
Haïti

TAPINOS, GEORGES, économiste
Professeur
Institut d'études politiques de Paris
27, rue Saint-Guillaume
75007 Paris
Institut national d'études démographiques
27, rue du Commandeur
75014 Paris
France

TARGOSZ, PATRICIA, sociologue
Chercheure (chargée de missions)
Groupe d'études des migrations et des relations interethniques
Département de sociologie
Université catholique de Louvain
1 place Montesquieu — bte 17
B-1348 Louvain-la-Neuve
Belgique

VELTMAN, CALVIN, démographe-sociologue
Directeur
Département d'études urbaines
Université du Québec à Montréal
C.P. 8888
Succursale A
Montréal, Québec
H3C 3P8

VERHAEREN, RAPHAËL-EMMANUEL, économiste
Chargé de recherche
Centre de recherche en informatique appliquée aux sciences sociales
Université de Grenoble II
C.P. 47X
38040 Grenoble Cedex
France

WATTELAR, CHRISTINE, démographe
Chef de travaux, chargée à l'enseignement
Institut de démographie
Université catholique de Louvain
1 place Montesquieu — bte 17
B-1348 Louvain-la-Neuve
Belgique

À l'heure où le Québec fait face à un grave problème de dénatalité qui le fait se questionner sur la potentialité de l'immigration comme alternative valable, le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration a voulu mettre en relief l'importance de la migration à l'échelle de l'univers francophone.

C'est pourquoi, à l'occasion du sommet de Québec, il organisait un séminaire, tenu à l'Université du Québec à Montréal, autour de ce sujet plus que jamais d'actualité.

L'événement a rassemblé une centaine de participants dont 23 conférenciers représentant 14 pays des cinq aires géographiques et culturelles de la francophonie: Europe francophone, Afrique subsaharienne, Afrique du Nord et Moyen-Orient, Caraïbes et Canada-Québec.

La présente publication contient l'ensemble des communications et des bilans soumis au cours de ce Séminaire.

Éclairage nouveau sur une question fondamentale, les *Actes du Séminaire scientifique sur les tendances migratoires actuelles et l'insertion des migrants dans les pays de la francophonie* constituent un document clé.

Gouvernement du Québec
Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration

9 782551 084043

Imprimé au Québec, Canada